This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49948 7

Digitized by Google

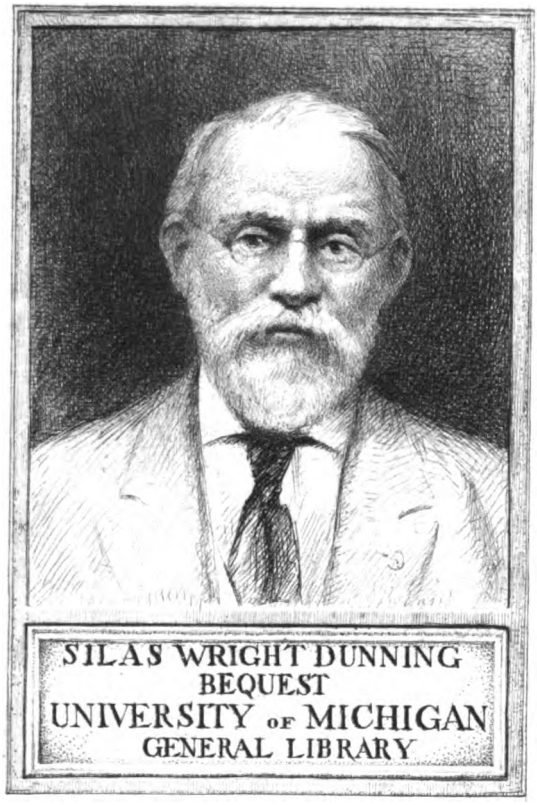

Digitized by Google

DC
611
.B841
R4

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
de Bretagne

Digitized by Google

Digitized by Google

Tome XXX. 2e Série. 2e Année, n° 7

JUILLET 1903.

REVUE de Bretagne

REVUE de Bretagne et de Vendée — REVUE Historique de l'Ouest

RÉUNIES

REVUE MENSUELLE

Mis de L'ESTOURBEILLON, *Directeur*

Cte RENÉ DE LAIGUE, *Rédacteur en chef*

MM. Le Cte DE PALYS, Secrétaire régional pour l'Ille-et-Vilaine. — RENÉ BLANCHARD, pour la Loire-Inférieure. — Le Chanoine PEYRON, pour le Finistère. — AVENEAU DE LA GRANCIÈRE, pour le Morbihan. — ALAIN RAISON DU CLEUZIOU, pour les Côtes-du-Nord. — OLIVIER DE GOURCUFF, pour Paris.

LAFOLYE FRÈRES, ÉDITEURS

MDCCCCIII

S'adresser pour la RÉDACTION et l'envoi des manuscrits à M. le Cte RENÉ DE LAIGUE, au château de Bahurel, par Redon ; pour l'ADMINISTRATION, à MM. LAFOLYE frères, 2, place des Lices, Vannes.

Digitized by Google

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR

L'EXTENSION ANCIENNE DE LA FORÊT DE NÉVET

(*Suite* [1])

Et d'abord vers le nord ; je n'ai pas, en effet, épuisé la liste des ramifications de la forêt de ce côté ; je n'ai parlé que de la partie montagneuse de la forêt, de celle *qui couvrait le chaînon nord*, mais je crois pouvoir affirmer qu'il y a eu toujours à une époque historique, un empiétement de la forêt de Névet sur le territoire compris entre la route de Quimper à Châteaulin, à l'est, et les bourgs de Plonévez-Porzai, Plœven et Plomodiern, à l'ouest. — Il est entendu que je ne cite cette route et ces trois bourgs qu'à titre de points de repère : la route actuelle est toute moderne et les bourgs en question n'existaient probablement pas à l'époque où saint Ronan et saint Corentin (oui, saint Corentin) vivaient en ermites dans la forêt de Névet (2).

Il est digne de remarque, en effet, que le *Sticta aurata* existe à la fois à la forêt de Névet et à 12 kilomètres plus au nord près de la chapelle de Sainte-Marie du

(1) Voir la *Revue* de juin 1903.

(2) L'ancienne route de Kemper à Châteaulin, dans la portion comprise entre la station de Quéménéven et la ville de Châteaulin, me paraît avoir remplacé une voie romaine.

Digitized by Google

Ménez c'hom ; il est digne de remarque aussi que l'*Hypnum flagellare* se trouve à la fois à la forêt de Névet et au bois du Chapt, situé beaucoup plus au nord. Enfin, il est une espèce tout à fait caractéristique de la partie méridionale de l'ancienne forêt de Domnonée où elle est répandue depuis Kemper jusqu'aux environs de Vannes. Cette espèce est un lichen inconnu des botanistes jusqu'à l'année 1899 où j'en publiai la description (1) et lui donnai le nom de *Bilimbia corisopitensis*.

Ce *Bilimbia* se rencontre presque exclusivement *sur l'écorce des vieux chênes pédonculés*. (Une seule fois je l'ai rencontré *sur l'if*.) Eh bien ! j'ai retrouvé cette espèce sur les troncs des chênes auprès de la chapelle de Saint-Corentin, au pied du Ménez c'hom : n'est-ce pas là un rapport de plus entre la flore forestière du chaînon nord et celle du chaînon sud où le *Bilimbia* existe également ? Il me semble, d'ailleurs, tout indiqué de le chercher dans la portion orientale du plateau compris entre les deux chaînons, s'il y a là des chênes suffisamment vieux pour lui donner asile : je dois avouer que je n'ai pas fait cette recherche quoique j'aie traversé plusieurs fois ce plateau dans toute sa longueur. Ne peut-on pas préciser les limites, à l'époque historique, de cette bande forestière qui semble s'être étendue sur une largeur moyenne de 8 kilomètres entre le chaînon sud et le chaînon nord ? — En ce qui concerne ces limites je manque pour le moment de témoins végétaux mais je vais, rapidement, faire appel à la tradition. En parcourant la carte de l'Etat-Major on peut, en effet, retrouver un certain nombre de noms de lieux-

(1) Cf. *Un lichen nouveau* : le *Bilimbia corisopitensis*, par Ch. Picquenard, in Bull., Soc. Sc. Nat., Nantes, 1899, t. IX, fan. 1,

Digitized by Google

dits qui ont été appliqués à l'origine à des endroits boisés. Remarquons un *Pennahoat*, en Plœven, et deux *Penhoat*, en Plonévez-Porzai, qui nous indiquent nettement que la forêt se terminait là, qu'elle ne s'approchait pas, à cette époque, du littoral de la baie de Douarnenez. On m'objectera que ces noms où le mot *coat* a subi l'aspiration de sa consonne initiale ressemblent beaucoup aux formes modernes employées en Basse-Cornouaille et ailleurs. Je répondrai que je sais bien que la forme *Penancoat* eut été plus conforme au génie du Breton-Moyen, mais qu'il peut bien se faire qu'il y a un siècle, par exemple, on ait rajeuni les formes anciennes pour y substituer des appellations plus compréhensibles pour ceux de nos compatriotes — et ils sont l'immense majorité, la presque totalité — qui n'ont pas étudié le Breton-Moyen. Il y a, d'ailleurs, dans cette même région, au nord-est de Plœven un nom de lieu-dit qui présente tout à fait l'allure d'un terme du Breton-Moyen. Ce nom c'est, *Coatmeur*, le grand bois ; ce terme de *meur* est actuellement presque tombé en désuétude ; il n'a guère subsisté que comme nom de famille et dans quelques mots composés comme *iliz-veur* cathédrale. Je persiste donc à croire qu'il y avait là un grand bois, *coat meur*, et que ses limites passaient par les villages de Pennahoat, en Plœven, et de Penhoat, en Plonévez-Porzai. Vraisemblablement ce canton de la forêt de Névet se greffait sur la forêt du Duc actuelle vers l'endroit où s'élève aujourd'hui la chapelle de Kergoat et se réunisait au nord aux bois de Lelzac'h et du Chapt. Nos ancêtres l'ont connu ce vaste canton forestier à l'époque où il était également, nettement limité du côté de l'est. Les noms des lieux-dits en font foi : à partir de Coat-Squiriou il s'étendait alors

Digitized by Google

sur la rive droite du Steïr et gagnait Châteaulin et de là l'angle sud-est du bois du Chapt. Nous trouvons en effet, sur la rive droite du Steïr, dans la commune de Cast, un *Pennarc'hoat* tout à fait caractéristique ; *à côté subsiste un bois taillis ;* plus haut, sur les pentes du Ménez-Kerque il y a un *Corn ar c'hoat* (coin du bois) non moins caractéristique ; *à côté se trouve le bois du Loc'h ;* enfin, plus au nord, presque à la hauteur de Châteaulin, est un *Creac'h ar Forest* (le tertre de la forêt) qui ne laisse place non plus à aucune équivoque ; j'ajoute qu'à l'est de ce lieu dit, au bord de la route de Quimper à Châteaulin, l'on voit encore une bande boisée qui représente, je le crois, l'ancienne limite de la forêt. De Creac'h ar Forest au bois du Chapt l'espace est vite franchi et la lisière orientale de la vieille forêt se trouve ainsi indiquée avec une netteté suffisante. Remarquons encore qu'entre ces deux lignes tracées entre la chaînon sud et le chaînon nord et délimitant avec eux un vaste trapèze, il n'y a aucun nom de lieu-dit comme Penar c'hoat, Corn arc'hoat *qui puisse faire supposer* qu'il y ait eu là d'autres limites de bois de moindre importance ; au contraire, nous trouvons un *Goulet-Toulhoat* (trou du bois), un *Roscoat* (colline du bois) entre Cast et Dinéault et, plus à l'ouest un *Coatmeur* dont j'ai déjà parlé. Je sais bien qu'au bord de la route de Châteaulin à Sainte-Marie du Ménez c'hom, entre Goulet-Toulhoat et Roscoat, il y a un lieu-dit nommé *Ty corn ar c'hoat*, (la maison du coin du bois) mais la maison en question ne tirerait-elle pas son nom de sa situation actuelle à *l'angle* d'un petit bois ? Ce serait une appellation tout à fait moderne et il faut qu'il soit ainsi, tous les noms que nous avons relevés dans la partie occidentale comme dans la partie orientale de l'ancienne forêt nous indiquent

Digitized by Google

clairement que ce Ty corn ar c'hoat était autrefois en pleine forêt.

J'arrête cette longue digression au sujet d'un canton forestier qui, pour n'avoir laissé que des souvenirs assez frustes, n'en présente pas moins un grand intérêt aux yeux du chercheur qui veut essayer d'en retrouver les traces. Les autres tentacules que la forêt de Nevet émettait vers l'ouest et vers le sud nous retiendront moins longtemps : dans leur étude nous pourrons marcher sans crainte, guidés par l'examen des témoins végétaux qui ont résisté à de nombreuses causes de destruction.

J'ai éprouvé une grande surprise en rencontrant sur la côte sud de la baie de Douarnenez que j'ai parcourue à pied, en diverses occasions, depuis Tréboul jusqu'à Luguéné, en Beuzec-Cap-Sizun, toute une florule appartenant surtout au sous-bois d'une forêt disparue. Un examen rapide du versant nord de la pointe du Raz et quelques observations faites là et autour d'Audierne par le savant docteur F. Camus m'ont fourni des documents utiles sur l'ancienne extension du canton occidental de Névet.

Une des plantes dont l'abondance nous frappe en quittant Tréboul, pour nous diriger vers l'ouest, en suivant le littoral, c'est l'*Orobus tuberosus* que j'ai signalé plus haut comme existant à la forêt de Névet ; mais dans une forêt cette plante est tout à fait à sa place ; ici dans les landes exposées au nord il semblerait qu'elle ne le soit plus. Il ne nous reste qu'une hypothèse à émettre : c'est que les ajoncs tiennent ici la place du taillis ou de la futaie qui a disparu ; c'est le cas sur de vastes étendues dans les Montagnes Noires et les Monts d'Aré. D'ailleurs, cette espèce sylvatique n'est pas la seule que

Digitized by Google

l'on rencontre sur les falaises depuis Tréboul jusqu'à Beuzec et dans les landiers qui les couronnent. J'y ai noté parmi les plantes des lieux ombragés : *Anemone nemorosa* L. (Silvie) et *Aquilegia vulgaris* L., (Ancolie) assez communs tous deux : *Mercurialis perennis* L., commun par localités ; puis *Melittis Melissophyllum* L., et *Corydalis clavitulata* D. C. Beaucoup plus surprenante est la présence à Luguéné, en particulier, d'une des plus belles espèces de Sceau de Salomon, le *Polygonatum vulgare* Desf., habitant ordinaire des bois situés *en terrain calcaire*. Comment se fait-il que Cambry l'ait observé sur l'îlot du Coulinet, comment se fait-il que Bonnemaison et moi l'ayons cueilli à Luguéné *en terrain siliceux* et *non boisé ?* Mais jusqu'ici je n'ai cité sur cette côte que les plantes du sous-bois. Les lichens parasites des arbres de la forêt ont aussi résisté ; tantôt, comme c'est le cas aux environs de Poullan, ils se sont cantonnés sur des rochers garnis de mousses ou de lierre ; tantôt, comme sur le versant nord de la pointe du Raz, ils ont élu domicile sur les tiges rabougries d'une humble bruyère, le *Calluna vulgaris* Salisb. Ces lichens, ce sont ceux de la forêt de Névet (lato sensu) : le *Sticta aurata* et le *Physcia leucomela* aux environs de Poullan ; le *Sticta pulmonacea*, le *Ricassolia herbacea* et le *Physcia leucomela*, sur le versant nord de la pointe du Raz. Je ferais observer, en passant, que le *Sticta aurata* s'étend au sud, dans les bois ou tout au moins sur les arbres jusqu'auprès d'Audierne et jusqu'à Minven, en Tréogat. Voilà donc une bordure littorale qui nous révèle les traces d'une ancienne forêt et la présence d'une des espèces sylvatiques sur l'îlot de Coulinet, assez loin au large de la côte actuelle, nous indique que ces espèces existaient là avant que la mer eut rongé le littoral. A quelle époque peut

Digitized by Google

remonter la destruction de ce long canton forestier qui s'étendait de Douarnenez à la pointe du Raz ? L'absence dans toute cette région, de noms de villages se rapportant à des endroits boisés me fait supposer que sa destruction remonte au moins à l'époque de la domination romaine. Les Romains ont eu de nombreux établissements dans ce pays et ils avaient créé une voie encore existante, qui s'étend de la base de la presqu'île jusqu'à la pointe du Raz. Notons que les ruines d'une de leurs villas ont été retrouvées au pied d'une des falaises actuelles, aux environs de Poullan ; c'est donc qu'au moment de leur occupation la nature avait déjà préparé la place où ils élevèrent cette habitation. Il est également logique de supposer qu'à ce moment l'îlot du Coulinet était aussi déjà isolé du littoral et la forêt déjà fort endommagée par l'action des agents naturels : elle était trop près du bord de la mer pour que le vent du nord n'ait pas déjà à cette époque commencé à la faire souffrir. Quelques coups de hache auront terminé l'œuvre de dévastation. Ce qui me fait penser que la ruine de cette partie de la forêt remonte au moins à l'époque de la domination romaine, c'est, comme je l'ai déjà dit, l'absence, dans les noms de villages de la région, de dénominations celtiques se rapportant à des témoins de l'ancienne forêt ; Si nos aïeux les Bretons avaient trouvé, au moment de leur établissement en Armorique, quelques traces de bois dans cette presqu'île la tradition nous eut conservé leurs anciennes dénominations comme elle l'a fait ailleurs.

Quelles étaient les dimensions de ce canton forestier ? En ce qui concerne sa longueur nous somme fixés. Ce canton continuait la forêt de Névet jusqu'à la pointe du Raz. Sa largeur, on l'a vu plus haut, devait être de-

Digitized by Google

puis longtemps très réduite : les flots de la baie avaient englouti la partie la plus septentrionale et, en l'absence de plantes témoins dans le reste de la presqu'île, il y a lieu de supposer qu'à l'époque de la domination romaine cette bande forestière n'avait pas beaucoup plus de 100 mètres de largeur moyenne sur une trentaine de kilomètres de long.

Au Sud, les restes de la forêt de Névet sont bien plus reconnaissables. Un groupe forestier important occupant le nord-est, l'est et le sud-est de la commune de Penhars se rattache manifestement, par sa flore, au système central de Névet. Entre la forêt actuelle et les massifs boisés de Penhars nous trouvons différents traits-d'union : les taillis de Saint-Allouarn, le bouquet de futaie du camp de Kerven, les bois situés entre le vieux château de Guengat et Bonnescat, etc...

Nous connaissons déjà les lichens intéressants de Bonnescat. Entre ce point et le vieux château de Guengat nous retrouvons l'*Usnea articulata* et le *Ricassolia glomulifera ;* dans le camp gallo-romain de Kerven, que j'ai découvert en avril 1899 (1), voici encore : *Usnea articulata*, *Sticta aurata* et *Physcia leucomela* parasites sur des arbres de la forêt qui ont repris possession du camp abandonné : la *Cladonia incrassata* habite un vallon voisin ; dans les bois du Lostcoat et de Quistinic, au nord-est de Penhars, domine le *Cladonia incrassata*, également habitant de la forêt actuelle de Névet. Le *Ricassolia glomulifera* existe en bordure des bois de Quistinic et dans le bois de Toulgoat qui en est voisin. Au fond du vallon de Toulgoat nous revoyons ce même *Orobus tuberosus*

(1) Ce camp. dont une partie de l'enceinte et du fossé sont dans un bon état de conservation, avait passé inaperçu jusqu'alors. I avait environ 70 m. de longueur sur 50 m. (environ) de largeur.

Digitized by Google

que nous avons rencontré dans le sud de la forêt de Névet et sur les falaises de la côte de la baie de Douarnenez. Jusque-là descend une fougère, le *Polystichum Oreopteris* D. C., qui n'est commune que dans les montagnes. Remarquons qu'elle abonde sur la lisière nord du bois de Saint-Allouarn, station située entre Toulgoat et les Montagnes Noires. Notons maintenant que les bois de Quistinic et de Toulgoat ont des rapports de voisinage avec les bois de Pratanros et de Coat-Livagan situés sur la rive droite du ruisseau du Pontigou, affluent de la rive droite du Steïr et nous serons en droit d'affirmer qu'à une époque historique la forêt de Névet a envoyé vers le sud-est un prolongement grossièrement triangulaire dont la pointe était tournée vers Kemper. Comme la forêt de Névet actuelle, comme la forêt du Duc, ce prolongement était à l'ouest de la rivière Le Steïr. Les îlots boisés actuels en marquent assez bien le contour. Cette limite, à une époque historique, a dû passer par le bois de Talarc'hoat (Le Juch) trop proche de Névet pour ne pas en avoir fait partie ; par La Boissière, butte où l'on retrouve une mousse des lieux ombragés le *Dicranum majus* Turn. (1) ; par les bois de Saint-Allouarn ; par le camp de Kerven ; par Toulgoat ; par Prat an ros ; par Coat-Livagan et le vallon du Pontigou, dont j'ai vu défricher les bois voisins de la ville, il y a environ six ans. Arrivée là, la forêt remontait d'abord le long du Steïr par les bois du Quistinic et du Lostcoat, englobait la partie orientale des bois de Saint-Allouarn, puis les bois de Bonnescat et, sans doute, un territoire qui s'étendait à deux kilomètres à l'est de ces bois, ainsi que semble nous l'indi-

(1) Cette mousse abonde dans les bois du Lostcoat et de Quistinic.

Digitized by Google

quer la présence du lieu-dit de Penhoat; de là, le prolongement sud-est rejoignait la forêt du Duc entre Saint-Thélo et Coat-Squiriou. Réduit à une largeur d'un kilomètre vers sa pointe sud, ce triangle boisé atteignait plus de 5 kilomètres entre La Boissière et Penhoat et dépassait encore cette largeur au point où il se séparait du massif central de Névet. Sa longueur du nord-ouest au sud-ouest était d'environ 15 kilomètres.

Tels sont les renseignements que l'étude de la végétation et des noms de lieux-dits peut nous fournir relativement à l'ancienne extension de la forêt de Névet. Nous avons vu que son contour a été de bonne heure modifié. Si l'Armoricain ayant vécu un certain temps avant la domination romaine pouvait revenir en Bretagne il reconnaîtrait peut-être les lambeaux du centre de la forêt ainsi que ses prolongements au nord. à l'est et au sud-est, mais il chercherait en vain la longue bande forestière étendue à l'ouest, entre la forêt de Névet et la pointe du Raz. Si les bons saints qui ont évangélisé nos aieux revenaient eux aussi dans leur chère Bretagne, ils ne reconnaîtraient guère l'emplacement de leurs oratoires dans la forêt de Névet. Saint Corentin retrouverait sa fontaine claire et limpide, mais sa forêt n'est plus qu'un taillis accroché aux pentes du massif du Ménez c'hom et, à la place de l'ancienne chapelle qui avait succédé à son oratoire, s'est élevé ces dernières années un sanctuaire digne de lui, une délicieuse chapelle due au talent si original, si personnel de M. le chanoine Abgrall, professeur au Grand-Séminaire de Kemper. Saint Ronan trouverait une ville pittoresque, groupée autour de la véritable cathédrale dédiée par la reconnaissance populaire au pieux thaumaturge irlandais. Enfin, déjà tout près de

Digitized by Google

la chapelle de Saint-Conogan, à la pointe sud-est de l'ancienne forêt, s'avancent les faubourgs populeux et riches en cabarets de la cité de Grallon-Meur.

Je crois avoir donc fait œuvre de patience en essayant de reconstituer, à la suite de plusieurs années de recherches, l'état ancien de la forêt de Névet et je m'estimerai heureux si j'ai pu, dans cette causerie écrite au courant de la plume, intéresser mes lecteurs à l'histoire de cette *Sylva Nemea* qui fut le berceau de la foi chrétienne dans notre Basse-Cornouaille. La vieille forêt armoricaine doit nous être particulièrement chère à cause des grands souvenirs qui s'y rattachent et nous ne devons pas prononcer le nom de Névet sans nous rappeler le temps où de grands saints y vécurent, édifiant le pays par la pratique des plus nobles vertus.

Kemper, 18 octobre 1902.

Dr C. A. Picquenard.

Digitized by Google

MIETTES D'HISTOIRES

LE COMMERCE DE NANTES

(*XVII-XVIII*e *siècles*)

Très déchu de sa splendeur antique, le commerce maritime du port de Nantes tend à redevenir prospère.

Les statistiques publiées ces temps derniers donnent les chiffres les plus rassurants, elles établissent que le commerce de Nantes a plus que doublé en six ans, tandis que, dans la même période, l'augmentation pour les autres ports n'a été que de 7 °/₀.

Le mouvement est donné, cela est certain, mais Nantes et son port tiendront-ils jamais la place marquante qu'ils occupaient dans l'almanach général des négociants armateurs publié au XVIIe siècle chez Lesclapart, libraire de monsieur frère du roi, rue de Roule, n° 11 ? Ce livre rarissime exalte l'audace des armateurs nantais courant les mers, contractant des alliances avec les Espagnols et les Portugais pour l'exploitation des richesses des pays d'outre-mer.

Le marquis de la Meilleraye, gouverneur du château, investi de la confiance du cardinal, et ami du père Joseph, mit au service des Nantais la grande influence qu'il avait dans les conseils du gouvernement, permit aux

Digitized by Google

nobles de négocier sans déroger, de s'enrichir : on fonda la grande association dite de la bourse commune, munie de privilèges qui mirent Nantes au premier rang; elle devint vite la ville de France ayant le commerce le plus étendu avec les îles de France, de Bourbon et les Antilles.

« L'aisance à Nantes était si grande, dit le livre que « nous avons cité, et telle que les marchands à la Fosse « pouvaient manger les jours gras, du mouton, du che- « vreuil, de la perdrix et des bécasses, aussi bien que « les nobles habitant la rue du Beau-Soleil. »

Les magasins regorgeaient d'épices, de denrées coloniales, et aussi de morues, de saumons et de harengs salés qu'on apportait d'Ecosse et des Pays-Bas.

Au milieu du dix-huitième siècle, le commerce nantais était dans l'apogée de sa splendeur, les principales maisons Deurbroucq, Delaville, Espivent, O'Schiell le Masne, Drouin, Bouteiller Périssel, Rivet, Millet, Edelin faisaient avec les colonies des affaires se chiffrant par plus de cinquante millions par an.

Un document intéressant, et qui prouve bien la prospérité du port de Nantes, nous est fourni par la petite revue très estimée, qui porte pour titre le *Chercheur des Provinces de l'Ouest*. Il publie une pièce absolument authentique qui nous permet de juger l'importance du port de Nantes, et celle de Paimbœuf qui était son avant-port. — Voici la liste des navires ancrés au célèbre mouillage des Quatre Amarres dans la rade de Paimbœuf, et qui furent plus ou moins endommagés par le coup de vent de la nuit du 14 au 15 mars 1751 ; les gros navires l'*Aigle*, le *Chevalier de Conflans*, le *Cheval Marin*, la *Concorde de Saint-Valery*, la *Liberté*, l'*Industrie*, l'*Heureuse*, la *Vierge Marie*, le *Prudent*, la *Paix*, le *Constant*, le *Saint-Jean-*

Digitized by Google

Baptiste, le *Comte de Maurepas*, le *Saint-Marc*, l'*Arche d'alliance*, la *Nimphe*, le *Prince d'Orange*, l'*Alexandre*, l'*Annette*, la *Gloire*, le *Saint-Nicolas*, la *Sirenne*, la *Flutte*, l'*Amajon*, l'*Union*, la *Thérèse*, le *Mont Mortel*, le *Mercure*, le *Maréchal de Louvendale*, l'*Aurore*, le *Saint-Domingue*, le *Maréchal de la Farre*, et quinze navires hollandais.

La bourrasque infligea au commerce nantais une perte de plus de deux millions. Tous ces navires étaient à destination du port de Nantes, mais déjà le chenal, à partir de Paimbœuf, n'était plus navigable pour les navires de dix pieds, on les ancrait aux Quatre-Amarres, dans la rade de Paimbœuf, et on les déchargeait sur des allèges pour leur permettre de remonter de Paimbœuf à Nantes.

Le document prouve que le commerce avec le Cap, la Martinique, Saint-Domingue, la Hollande et Hambourg, était pour les Nantais une source de richesses énormes.

Moins honorable. au dire des philanthropes du XVIIIe siècle, le déplorable commerce de l'ébène qui procura aux armateurs nantais de fabuleux revenus.

« On sait qu'on désignait sous ce nom l'horrible « marché des esclaves noirs.

« On allait les acheter par milliers sur les côtes de « la Guinée, moyennant toutes sortes de produits ma- « nufacturés de médiocre valeur et souvent de rebut, « toiles, indiennes, lainages, fusils dangereux, liqueurs « frelatées et malsaines.

« On empilait les noirs à fond de cale, et sur les ponts « de mauvais navires assez mal aménagés.

« On jetait sans pitié à la mer l'inévitable déchet de « cette lamentable cargaison, morts, mourants ou ma- « lades. On vendait le reste à tout prix aux Antilles, et « dans tous les ports de la mer des Indes sous la pro-

Digitized by Google

« tection de l'autorité royale, ou on échangeait contre
« du rhum, des épices, du cacao, du coton, du sucre, du
« café. C'est alors que les armateurs nantais élevèrent
« un boulevard continu, de somptueux hôtels aux bal-
« cons de fer ouvragé, aux puissantes cariatides qui
« bordent sur près de deux kilomètres le magnifique
« quai de la Fosse, et dont le grand air le cède à peine
« aux palais riverains de la Garonne à Bordeaux. »

Nous lisons les lignes ci-dessus dans l'une des plus grandes revues que se publient à Paris et qui a comme collaborateurs des gens très érudits ; ce qui n'empêche qu'il y pas mal d'inexactitudes dans cette description de la richesse de Nantes.

Si les choses s'étaient passées ainsi, le commerce nantais n'aurait point mérité assurément la considération et l'estime dont il était entouré ; mais il y a beaucoup d'exagération pour noircir les vices de la traite et mettre en relief les mauvais côté de ce genre de trafic... Les navires négriers, loin d'être de mauvais bateaux, très mal aménagés, étaient au contraire de superbes navires, et, comme tout esclave débarqué aux Antilles valait de 800 à 2000 francs, l'intérêt des nègriers leur commandait de les bien soigner pendant la traversée, même si la philanthropie ne les poussait pas à le faire. Quant aux splendides hôtels des armateurs, ils étaient bâtis non à la Fosse, mais aux îles Feydeau et Gloriette.

C'est à l'île Gloriette qu'existait le palais du richissime négrier Deurbroucq.

Napoléon le Grand fit choix de son fils pour commander la garde d'honneur qui fit escorte à l'Empereur pendant son voyage à Nantes en août 1808.

Ce fait prouve mieux que tous les arguments que le commerce de Nantes n'avait point une mauvaise ré-

Digitized by Google

putation et que sa source ne semblait point impure. Ce qui est exact, c'est qu'à Nantes comme partout, on avait de la peine à se figurer que les hommes noirs valaient les hommes blancs. Les archives de la Chambre de commerce prouvent que vers 1750 les navires nantais transportaient chaque année aux Antilles et Saint-Domingue plus de dix mille esclaves. Si ce commerce avait été réputé honteux, que devrait-on penser des colons qui se rendaient complices des vendeurs de nègres en les achetant, et chacun sait que les colons de Saint-Domingue portaient les plus beaux noms et appartenaient à la meilleure noblesse de France.

Au vingtième siècle les idées se sont modifiées même en Amérique. Le président des Etats-Unis fait asseoir quelquefois des nègres, à sa table, et on réserve à ces messieurs des wagons spéciaux dans les trains, comme en France il y a des compartiments réservés aux fumeurs. Ce n'est point un signe de mépris ni pour les fumeurs ni pour les nègres mais on ménage ainsi la délicatesse des voyageurs qui sont incommodés par les mauvaises odeurs.

Au dix-huitième siècle, il était défendu aux nègres d'embarquer sur d'autres navires que les négriers ; ils avaient le choix, car en 1776 il y avait deux cents navires négriers attachés au port de Nantes.

Ce n'étaient par les seuls figurant sur les registres de l'amirauté, et ceux armés pour la grande pêche tenaient aussi de nombreuses pages dans ce grand livre.

La traite, abolie par les lois de la Révolution, n'était point encore passée à l'état de légende en 1844, et cette année-là encore on armait un navire de guerre nommé l'*Espadon* qui devait accomplir une mission philanthropique en poursuivant les négriers.

Digitized by Google

Le port de Nantes, ruiné d'abord par la tourmente révolutionnaire et la révolte des nègres de Saint-Domingue, subit un autre préjudice lorsque la traite cessa complètement. Enfin en 1820 le grand port, si florissant au XVIIIe siècle, serait tombé au rang des petits ports de cabotage sans la grande pêche.

On appelait ainsi la pêche à la baleine, elle permit à plusieurs armateurs de lutter contre la mauvaise fortune qui menaçait le commerce maritime de Nantes.

Il ne faisait que décroître ; les maisons d'armement cherchèrent à remédier à un état de choses si préjudiciable à la prospérité de la ville : elles expédièrent leurs navires à destination des mers du Sud peuplées de baleines, et les colossaux cétacés tombèrent, par centaines, sous les coups de harpons et huchets maniés par les marins nantais. Ils ne dépeçaient pas les baleines pour enrichir les muséums de pièces anatomiques, mais on en tirait des barils d'huiles, et les fanons ou barbes de la baleine se vendaient des prix élevés aux fabricants de parapluies, aux corsetières et aux merciers.

C'était un rude labeur pour les marins de faire les opérations du dépeçage du cétacé et de lui désarticuler les côtes, les ailerons et la queue, mais l'opération était lucrative, enrichissait les armateurs et faisait vivre un nombreux personnel de marins.

Après les nègres, les baleines firent la prospérité du port de Nantes.

Ce commerce, lui aussi, a définitivement vécu, et n'est plus qu'un souvenir, mais il a donné un grand renom et fait la fortune des maisons d'armement.

Il a fait aussi la célébrité des constructeurs des navires *Babonneau*, *Chalas*, *Mesnil*, *Baudet*, le *François* qui avaient, eux aussi, un grand renom pour les harpons,

Digitized by Google

louchets, lignes, lances, piroguessortant de leurs ateliers.

Au XVIIIe siècle, les négociants armateurs tenaient le haut du pavé, et éclaboussaient les directeurs des manufactures et industries nombreuses qui existaient à Nantes ; mais, en dehors de l'armement et de la navigation, il y avait un grand nombre de bonnes maisons et des industries prospères parmi lesquelles nous citerons : les fabriques d'indiennes de Louis Langevin sur les ponts, les grandes tanneries qui avoisinaient cette manufacture, les raffineries de sucre à Chantenay, les verreries près la Fosse, et plusieurs fabriques de serges de toiles, d'étoffes de laine et même de soie, ces dernières dirigées par Pierre Bridon et Anne Maussion, qui avaient assez d'influence pour oser disputer aux armateurs les honneurs et les charges de consuls.

JOSEPH DE TRÉMAUDAN,
Miettes d'Histoires et Anecdotes Bretonnes (ouvrage inédit).

Digitized by Google

CONCERT

POUR Mme ROBET
Sympathiquement.

La chanteuse s'avance, en sa grâce onduleuse,
Son teint s'est avivé sous l'onde des parfums,
Sa chevelure mousse et se boucle soyeuse
En de nombreux anneaux très brillants et très bruns.

Son regard est plus doux sous la longue paupière,
Son front lisse rayonne et sa lèvre sourit...
Elle se campe bien dans l'orbe de lumière
Et d'un vif mouvement sa hanche s'arrondit.

Elle a conquis déjà son mouvant auditoire
Lorsque sa voix module en de vibrants accords
Le thème fier et grave au sens divinatoire,
Libre, en un jeu savant, maître de ses efforts.

Les trilles merveilleux s'envolent en spirale
Et leur gamme s'égrène en molles voluptés
Où, dans l'appel ardent, porte la voix lustrale
Qui s'enivre elle-même à ses sonorités.

Son public interrompt la divine cigale,
Un bruit monte, s'épand toujours plus frémissant
Et des vivats profonds envahissent la salle :
La chanteuse s'en va, joyeuse, en pâlissant.

Le délire grandit, on veut voir, on rappelle
L'artiste qu'on réclame en la couvrant de fleurs :
L'ovation brûlante encor se renouvelle
Emu, l'on tend les mains, les yeux versent des pleurs...

Mais le rideau retombe ainsi qu'un sombre voile...
Du chant de la sirène on n'entend plus l'écho...
Sous la voûte endeuillée on cherche en vain l'étoile...
Tout charme s'est rompu sous le dernier bravo...

BERNARD STELLER.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec la Société des Gens de Lettres.

Digitized by Google

LA BRETAGNE

DANS LES ROMANS D'AVENTURES (1)

Sur ces entrefaites, le troisième fils du soudan, Corbadan (2), vient débarquer en Angleterre avec une flotte de 900 voiles et une grosse armée (3). Les deux fils du roi vont au devant de lui avec le roi d'Ecosse (4), le roi d'Irlande, le roi de Cornouaille, le comte de Galles et 30.000 cavaliers, sans compter les arbalétiers et les archers. Après la messe, dite par l'archevêque de Cantorbéry, la bataille s'engage. Elle se termine naturellement par la victoire des chrétiens et la mort de Corbadan. La victoire coûtait fort cher aux chrétiens ; les deux fils du roi étaient tombés sous les coups de Feragu (5) et de Corbadan, le comte de Galles, le comte de Glocestre, le baron de Stafford (6) étaient également parmi les morts avec 40 chevaliers et 2000 fantassins. Les morts furent enterrés dans une abbaye blanche, qui paraît bien un souvenir de la blanche cité des morts dans la mythologie celtique.

(1) Voir la *Revue* de juin 1903.

(2) Corbatan V, Corboran P.

(3) Forte suivant les mss. de 14 (V), 15 (R), 50 (O), 40 (W) 000 hommes. Il y avait douze ans, dit V, qu'ils avaient quitté Babylone.

(4) Le roi d'Ecosse, appelé ici le frère du roi d'Angleterre, est appelé plus haut son beau-frère. Le roi d'Irlande son beau-fils est appelé ici son fils.

(5) Ferraguy A, R, Feragu O, Feragne W, Fireague V.

(6) Estanford A, Stafford R, Staunford W, manque dans V, B, C, D. Il y a au XIVe s. des Stafford parmi les chevaliers de la Jarretière.

Digitized by Google

La princesse Genevre (1) devenait, par la mort de ses frères, l'unique héritière du royaume d'Angleterre, et le roi eut bien voulu la faire épouser à Ponthus, mais celui-ci restait fidèle à l'amour de Sidoine, et il refusa.

Sept années allaient être révolues depuis que Ponthus avait quitté l'Armorique. Le duc de Bourgogne, ayant entendu parler à son cousin le comte de Montbéliard de la beauté de Sidoine la fit demander en mariage. Il était neveu du roi de France et l'alliance était flatteuse, mais il passait pour ivrogne et épileptique, et il était gras et âgé. Sidoine obtint un répit pour jusqu'à l'expiration de la septième année, et alla conter ses peines au fidèle Herlant. Celui-ci mit son fils Olivier en campagne. Ponthus est prévenu, s'embarque à Hantonne (2) avec 12.000 hommes que commandent les comtes de Glocestre, de Richemont et de Derby (3) pour les Anglais, le comte d'Ars (4) et le sire de Douglas (5) pour les Ecossais, le comte d'Ormon (6) pour les Irlandais. Il arrive ainsi près de Vannes, laisse la plus grande partie de sa flotte en haute mer, prend avec lui 15 vaisseaux qui doivent se donner pour des navires chargés de sel et 300 hommes qu'il fait cacher dans un bois entre Auray (7) et Vannes, et se fait reconnaître de Sidoine.

(1) D'après A et C, Guenièvre B, Geneviefve D, Gener ou Genever V, Geneve ou Genefe dans la version scandinave.

(2) Laronnte A, Haultonne B, Herautonne C, Hautonne D.

(3) Aby A, Orbi B, Herbien P, Darby V.

(4) A et R, Ais B, Are P, Darsy V.

(5) Var. Duglas ou du Glais.

(6) Manque dans A, V.

(7) Rays A, l'hôtel au roi B, le Roy C, Roy D, Roye R, Auroy W, Amroy V, manque P. V et W disent le roi et non le duc de Bourgogne. Il s'agit ici du souverain de la Bourgogne mytholo-

Digitized by Google

Puis il se rend aux joûtes et s'y distingue tellement que la dame de Dol déclare n'avoir jamais vu depuis Ponthus un aussi bon chevalier. Le hasard l'ayant mis en présence du duc de Bourgogne, il lui assène un tel coup de lance que celui-ci lâche les rênes et que son cheval l'emporte et s'abat sur lui, le blessant mortellement.

Le roi de Bretagne, très inquiet de la tournure que prenaient les choses s'empressa de faire offrir à Ponthus par le vicomte de Léon la main de Sidoine, et Ponthus accepte avec joie.

Décidé à reconquérir la Galice, Ponthus fait appel aux Bretons et à leurs voisins. Il concentre à Vannes sa petite armée, forte de 4500 Bretons et de 1200 Normands, sans compter les Anglais, traverse Nantes et fait sa jonction à la tour d'Orbendelle (1) avec Landri de la Tour et Jofroi de Lusignan qui, pendant deux ans avaient été guerroyer outre-mer au royaume de Germanie contre les mécréants, Guillaume de Roches, Paien de Rochefort, le sire de Chemillé, Pierre de Doué, Girard de Chateaugontier, le sire de Montejehan, messire Jehan Maulevrier (2) et autres Herupois, les sires de Beaumont, de Laval, de Sillé et de Doucelles avec leurs Manceaux, les Tourangeaux Baussay, Maillé et la Haye, et, en fait de Poitevins le vicomte de Thouars, le frère du comte de la Marche, qui est sans doute Lusignan, Mauléon, Chasteamur, la Garnache (3). La

gique, à laquelle les *Nibelungen* avaient fait la réputation d'être, au même titre que la Bretagne, le pays des divinités malfaisantes de l'autre monde. Il est frère du héros carlingien Guy de Bourgogne.

(1) Le hâvre de la tour de Dorbendelles V, Sable d'Aulon et Derbendelles W, les salles de la tour d'Orbendelle, R, les sables de la tour d'Orbendelle, D. Un peu plus haut, il est question de la tour de Derbendell, d'Orbelle ou de Bourdelene près Talemont en Poitou.

(2) A ajoute le sire d'Anoir, lisez « avec plusieurs autres d'Anjou ».

(3) La Gasnache A, Gernache B, Gamache P.

Digitized by Google

flotte côtoie l'île d'Oléron (1) et débarque les 18.000 (2) combattants qu'elle portait non loin de la Corogne. Broadas sort à sa rencontre avec 12.000 cavaliers et une nombreuse infanterie. La bataille s'engage aussitôt (3). Broadas abat Jofroi de Lusignan, mais Landri de la Tour le remonte. Broas (4) de Damas abat Mauléon, Brenard de Montejehan (5), Gervais d'Amboise, mais Bernard de la Roche le tue (6). Ponthus se jette alors sur Broadas et le tue. La déroute des Sarrasins est complète, plus de 20.000 cadavres jonchent le sol, et la ville tombe aux mains des chrétiens.

La victoire, il est vrai, était chèrement achetée. Les Bretons avaient perdu deux barons, Geoffroi d'Ancenis et Briand (7) du Pont, et cinq chevaliers, Roland de Coquin (Coetquen) (8), Henri de Sion (9), Bermard (10) de S. Gilles, Lupin de Pastimer (Pestivien) (11), Gilles de Rezay (12), les Angevins deux barons, Hubert de Craon (13), Pierre de Chemillé (14), et trois chevaliers, Thibaut de

(1) Lerin A, Leon P, Lyon V, Oloron W, Auleon O, manque dans B, C, D, R.

(2) D'après V et R. W dit 28.000.

(3) Bien se portoient Bretons et Herupois et les (var. aux) basses Marches, A. f. 43.

(4) Broches.

(5) Briant de Montgirard P.

(6) Dans P, c'est Rigault de Rougé qui abat Broas, tué par Mauléon et Amboise.

(7) Bernard D.

(8) Quequean P, Corquyan V.

(9) Sic D et P, Suron A, Henri des Noyres B, Syon V.

(10) Benoist A et D, Hudberd B, Barnaby V, Bernard P et R.

(11) Turpin Pestimer B, Hupin de Pestiven P.

(12) Gilles d'Aussay D, d'Ansay P, d'Auzay C.

(13) Sic. W. Haubert de Crahon A, Hubert de Trahon P. Plus haut Craam C, Creton V.

(14) P ajoute Nathias de Brimber.

Digitized by Google

Bréze (1), Hamelin de Montloys (2), Eustache de la Poissonnière (3), les Poitevins, André de la Marche, Jean de la Garnache et Hubert d'Argenton (4), ainsi que quatre chevaliers, Amaury (5) de la Forest, Hugues d'Apremont (6), Henry de Basoches (7), Savary de Montfaucon (8), les Manceaux, Hardoin (9) de Sillé, Olivier de Doucelles, et deux chevaliers, Guerri de Tussé (10), et Guillaume d'Isages (11), les Normands, Richard (12), Tesson, Guion Painel et Pierre de Villers.

Pendant ce temps, le traître Ganelet avait ourdi une machination nouvelle. Il avait fait passer Ponthus pour mort et s'apprêtait à épouser Sidoine. Le jour même des noces, Ponthus, qui s'était séparé à l'île de Ré (13) près de la Rochelle des Poitevins, Angevins, Manceaux et Tourangeaux, arrive en vue des côtes bretonnes, pénètre sous un déguisement dans le palais et abat Ganelet à ses pieds. Après tant de traverses et d'épreuves, il était enfin réuni à sa bien-aimée. Un grand tournoi termina pompeusement les fêtes de Vannes. Ponthus qui défendait la place avec le comte

(1) Boessé A, Bressé P, Hubert de Brice V, Bryse W.

(2) Sic. P, W, Montarsus A, Mountelyes V.

(3) Heutache de la Pousson (ièr) e A, Eustache de la Pesmerie P, Eustache de la Poys V, de la Poyssoner W.

(4) Huby A, Henry de Largenton B, Hulin Gargenton P, Huberd d'Argenten V.

(5) Hermays A, Hurmay B, Amaulry V.

(6) Est-ce lui qu'il faut retrouver dans le Sacremont ou Yvremont qui suit Guillaume du Sages.

(7) La Foges A, Besodes P, Basoches V.

(8) Montsances P.

(9) Ardemain P, Hardenyr V, Ardenne O et W.

(10) Grave de Crusses V.

(11) Du Sages P, V.

(12) Guillaume V.

(13) Ray B, Ree V.

Digitized by Google

de Glocestre, Bernard de la Roche, Girard de Vitré (1), le sire de Laval, Pierre de Vitré, Rogier de Rorge (Rougé), le vicomte de Donges et Oudis (2) de Doul (Dol) obtint le prix des tenants, et le sire de Montfort (3) obtint le prix parmi les assaillants. Le lendemain Polides et le vicomte de Léon tinrent le champ avec la Tour, Lusignan, Mauléon et Roches qui venaient d'arriver à la cour, et le prix fut décerné à Polides, quoique certains le jugeassent mieux mérité par Lusignan. Cette fois ce fut Geoffroy de Châteaubriant auquel le prix des assaillants fut décerné.

Ponthus conduisit ensuite son cousin Polides en Angleterre, où il lui fit épouser la fille du roi, ayant déjà fait tâter le terrain par le comte de Richemont. Les joûtes qui suivirent le mariage mirent encore en plein relief la vaillance des deux cousins, du roi d'Irlande, de Lusignan, de la Tour et de Montfort.

Toujours dévoué à la cause de la chrétienté, Ponthus convoque encore une fois ses amis contre les Sarrasins d'Espagne, les rois de Grenade et de Belmarin (4) qui assiégeaient le roi de Castille dans la ville de Polunie. Le comte de Mortain, le vicomte d'Avranches, Tesson (5), Jehan Paynel (6), lui amenèrent les Normands, Hugues de Beaumont (7) et Guy de Laval (8) les Manceaux,

(1) Certains ms. intervertissent et écrivent Girard de la Roche et Bernard de Vitré.

(2) Endrus V.

(3) Maunford V.

(4) Ou Bellamarin, lisez Ben Mérin : c'est le sultan mérinide du Maroc. Ces deux personnages ne figurent que dans B et C, et Polunie n'est mentionné que dans C.

(5) B. l'appelle le sire de la Roche Tesson.

(6) B. dédouble le sire de Laye et Jehan Peonnel.

(7) B. intercale le sire de Anjou (sire est de trop).

(8) Le sire de Val, B.

Digitized by Google

Pierre de Doué, Landry de la Tour, Guillaume de Roches, le sire de Montejéhan, les Angevins (1), Geoffroy de Lusignan, Guy de Thouars, Lionel de Mauléon, Hugues de Partenay (2) les Poitevins, Hubert de Maillé (3) André de Baussay, et Pierre d'Amboise (4) les Tourangeaux; au total 15.000 hommes environ. Comme toujours les Sarrasins sont battus, (5) malgré les efforts de leurs chefs Amphimelet et Papharatus. Beaumont, Leval, la Tour, Lusignan, Avranches se couvrent de gloire et le récit se termine par la liste des victimes des deux combats. On releva sur le théâtre de la première rencontre 270 cadavres angevins, bretons, gascons et manceaux et parmi eux Tristan de Buz (6), Guillaume de Carloguen Cardin de Malestret, Jehan Pistoye. Dans le second engagement les Angevins, Normands et Bretons perdirent Albric de Fontaine, Pierre des Roz, Arnoul de Montauban, Gilles d'Aumont, Morice d'Yon, Guillaume de Viarcilles, (7) Jehan d'Essars, et les Manceaux, Poitevins et Gascon Jehan Chando, Alexandre Wastequin, André du Mes et Jehan Dol.

Tel est ce curieux roman, œuvre d'un auteur très versé dans la connaissance de la France de l'ouest. M. G. Pâris (8) l'attribue au chevalier de la Tour-Landry qui écrivit vers 1360 un livre fort curieux pour l'éduca-

(1) A. dédouble le sire de Beauvoir et le sire de Montejehan, appelé Mathefellon B, le sire de Marmontejean V, de Nermont Jean W, et plus haut Olivier de Moustrehem C.

(2) Hunbert B, Hungres V.

(3) Hunbet de Mailly B, Hubberd de Mallé V.

(4) Patrik d'Amvoys V.

(5) Toute cette fin ne nous a été conservée que par un seul manuscrit, Bibl. nat. ms. fr. 12579, f° 114 et suiv.

(6) Peut-être Raiz.

(7) Peut-être Mareilles.

(8) Romania, XV, 275.

Digitized by Google

tion de ses filles, et le date de 1387, époque à laquelle le jeune fils du duc d'Anjou, mort en 1384, atteignait sa dixième année. J'aurais contre cette date deux objections; d'abord il y a, comme je l'ai indiqué, des manuscrits qui donnent deux et non dix ans; ensuite le possesseur de l'Anjou est toujours appelé comte et non duc, ce qui ferait le roman antérieur à 1360, époque de l'érection de l'Anjou en duché. Comme d'autre part il mentionne le duc de Bar, il est donc postérieur à 1354.

Comme beaucoup de romans du XIVe siècle, il emprunte ses personnages au monde dans lequel il vivait; les grands personnages qu'il cite sont, pour la plupart, ses contemporains. Je dis pour la plupart, car il y a des exceptions. Le roi de Bretagne, le comte du Mans sont des personnages d'épopée : Guillaume de Roches, Guillaume des Barres, Geoffroy de Lusignan sont des contemporains de Philippe Auguste, cités comme tels dans les romans du XIVe siècle relatifs aux croisades (1). Beaucoup des individualités qu'il cite n'ont pas de prénom, ce ne sont pas des héros épiques, ou leur prénom varie sans façon d'une page à l'autre et ne se retrouve jamais, dans les généalogies des familles auxquelles le romancier l'attribue, porté par un personnage réel.

Malgré son apparence moderne, ce roman remonte à un vieux fonds mythologique. Il n'y a jamais eu de royaume de Galice, aussi n'hésiterai-je pas à identifier ce pays avec le Galoie des romans arturiens. Mais alors, si le nom du pays est celtique, le nom du héros pourrait bien l'être, malgré la forme gréco-latine dont il est

(1) On trouve ainsi dans *Saladin* Barres et Lusignan associés au baron d'Estanfort, un autre personnage de *Ponthus*.

Digitized by Google

affublé, et je crois qu'en cherchant bien on pourrait arriver à lui restituer sa vraie forme. Polides, Tibor dont il faut rapprocher Tiburcius de Saxe, père de Clarus, et Tiberius, ennemi d'Artur dans Gaufroi de Monmouth, Huguet, auquel il ne serait pas difficile de trouver parmi les Hug ou Hugo des traditions germaniques de nombreux prédécesseurs, rentreraient aisément, j'en suis convaincu, comme Partenopeus et sans doute Ipomedon, dans le cadre de ces noms mythologiques celtes ou germains que l'on estropie légèrement pour les faire concorder avec des noms grecs, latins ou français, plus familiers aux oreilles des hommes du moyen-âge. C'est ainsi qu'Alf, l'elfe, l'esprit, se retrouve non seulement dans le nom du beau-père de Pierre de Provence, Albaro d'Alvara, mais encore dans le beau père de Clarus, le roi Alvandus de France, et dans le protecteur de Guillaume de Palerne, le loup-garou Alfonse de Castille. C'est le dieu germanique Vili, confondu tantôt avec le grec Philippos, tantôt avec le latin Felix, qui se cache sous le Philippe d'Angleterre, beau père de Cleriadus, le Philippus empereur de Rome que *Berinus* appelle Philippus Augustus, par confusion avec le roi de France de ce nom, Philippe d'Artois (1), héros d'une historiette purement mythologique, Felis père de *Flore*, Felise, mère de Guillaume de Palerne, etc. L'Agrippa, beau père de Dolopathos, n'est-il pas le résultat d'une confusion entre le dieu celto-germain Gripi et le confident d'Auguste ? Je m'arrête, et cependant, quelque hardie que soit cette série de conjectures, je la crois fondée en vérité.

(1) L'Artois cache lui aussi un pays mythologique, Ortasia, Ortland, le pays par excellence de certainspoèmes allemands.

Digitized by Google

Tels sont les romans dont la scène se passe en Bretagne ou qui parmi leurs personnages font figurer des Bretons (1).

Vte DE CALAN.

(1) J'ai parlé ailleurs de *Galeran*. Le héros de ce roman est un prétendu comte de Bretagne, qui a Nantes pour capitale, mais dont la vie se passe en dehors de ses Etats. Il me paraît en être de même d'un roman en prose, *Artus*, fils du duc Jean de Bretagne et de la fille du comte de Glocester, marié lui-même à Florence, fille du roi Emenidus. Je note simplement que Jean II et Jean V ont eu l'un et l'autre un fils du nom d'Artur, et que le comte de Glocestre paraît ici, encore le souverain de la Grande Bretagne, l'île étant souvent considérée comme la propriété du dieu Levos ou Glevos, et identifiée à Glocester, Glevocastrum. Il en est resté quelque chose dans le comte de Glocester de *Jean de Dammartin*.

Digitized by Google

SON MARI

D'APRÈS DES PAPIERS DE FAMILLE (1)

Et calme, triste, appuyant sa tête sur l'épaule du jeune homme dont le mâle visage, défait, la navrait : — « C'est pour cela, Roy, pour cela seul, répéta-t-elle les yeux en pleurs, que je ne puis vous aimer comme vous m'aimez et que je vous prie, oh! que je vous supplie! d'en chercher une meilleure, une plus libre de vous écouter, tout en me gardant ce dévouement de frère qui a charmé notre jeunesse et sera toujours mon plus sûr appui..... »

Noblement, il se domina, et prenant les petites mains fiévreuses qui brûlaient les siennes, il les porta à ses lèvres, puis sans un regard en arrière il quitta Lilian, laquelle, debout, les joues inondées de larmes, semblait dans sa robe de gaze, sous la lueur des globes tamisée par les frondaisons, une de ces fleurs rares, où la rosée perle en gouttes prismatiques sur le satin des pétales.

IV

« Petite folle », disait indulgemment, lady Diana à Lilian assise auprès du lit que la châtelaine ne quittait plus guère et où son corps à peine modelé par les cou-

(1) Voir la *Revue* de mai 1903.

Digitized by Google

vertures et sa figure décolorée, semblaient sous les courtines de lampas violet, l'effigie de marbre d'un somptueux catafalque.

— « Petite folle ! comme moi jadis, vous poursuivrez l'impossible, le parfait bonheur. Chimères, aspirations vaines, continua-t-elle, coupée par le souffle court de sa poitrine usée. Rêves qui habitent des demeures si hautes qu'il faut mourir pour en forcer les portes d'or. Vous blâmerai-je, enfant ? Non ! J'ai, moi aussi, cherché l'idéal, une heure même je l'ai saisi, possédé. Mais je vous plaindrai. Les cœurs ainsi faits sont douloureux à celles qui les possèdent sans pouvoir les combler. Ils tuent celles que la séparation, la mort a blessées. Celles aussi, qui les ayant donnés, par erreur ou pitié, ne peuvent les reprendre, alors que, trop tard, le héros attendu paraît et ouvre la lutte entre le devoir et l'attrait, l'honneur et l'amour. »

Très faible, la voix de lady Northcote troublait à peine le silence de l'immense pièce, musée de souvenirs, peuplé de portraits, de meubles, de dons historiques, témoignage d'une reconnaissance royale inférieure encore à la fidélité qu'ils consacraient. Elle devint, en outre, cette voix mourante, grave, émue, quand milady, attirant Lilian, ajouta, après un long baiser.

— « Et puis, qui sait ? Peut-être n'êtes-vous pas libre ? Peut-être le lien enfantin, mais sacré, subsiste-t-il encore? Comme vous le saviez confusément, comme je vous le dis, mon enfant, au jour de votre première communion, pour que vos prières allassent d'abord à ceux qui n'étaient plus, vous n'êtes pas ma fille. Vous connaissez les deuils glorieux de votre famille. Votre oncle, un saint, votre tante une martyre, montant, appuyés l'un sur l'autre, les degrés de la guillotine et mourant, elle

Digitized by Google

sous son absolution, lui, le dernier de la sinistre charretée pour assiter ses compagnons. Vous m'avez ouï dire aussi qu'un nom, celui de Victurnien d'Estando, relevé sur la liste des victimes de Quiberon, cette légion thébaine du loyalisme, semblait constater son décès. Il était tout jeune, presque un enfant, mais dans des périodes ainsi troublées, le temps mûrit vite la moisson de sa faux !...

Tout bas, Lasthénie pleurait. « Cependant si la lueur d'espoir est bien vacillante, elle ne l'interdit pas complètement, poursuivit lady Diana. Superstitieuse comme je l'ai toujours été, cette force qui vous empêche de répondre à une passion aussi entraînante que celle de Roy ; ce sens d'être possédée qui vous rend si fière, si pure, si rebelle aux coquetteries les plus innocentes, me trouble, m'inquiète et, à la fois, me réjouit. Lilian, je m'en vais... *vers lui, vers elle...* Vous avez adouci mes deuils, je vous remercie, je vous bénis ! Cependant, je n'ai pas fait... je ne puis faire pour vous ce que j'eusse voulu, ce qu'un mariage avec mon neveu vous assurait : vous asseoir dans le fauteuil que je quitte, que tant de châtelaines vertueuses et belles ont occupé avant moi. Ce domaine, substitué, retourne à Roy. Vous avez refusé sa vie, accepterez-vous ses bienfaits ? Quant à ma fortune mobilière, dès la mort de mon mari, de ma fille, elle fut destinée à des œuvres de rachat, d'expiation pour cette caste dont je suis, qui a déchaîné un peuple corrompu par elle, dont les représailles furent si terribles pour ma patrie d'adoption ! Dans mon autre patrie, j'ai ouvert aux émigrés des asiles, comme je relève en Bretagne le cloître où j'ai retrouvé, avec la résignation, la voie qui menait au ciel. Et je n'ai gardé pour vous que la dot modeste d'une bretonne

Digitized by Google

de qualité ; la dot que vous eussiez portée à Victurnien. Elle vous permettra de rentrer en France. Là, si par madame d'Hervieu, amie d'enfance de votre mère, vous pouvez trouver accès auprès de Joséphine, auprès de l'homme étrange qui sera Néron ou Constantin, mais à coup sûr César, il vous rendra peut-être, ainsi qu'à d'autres, les biens séquestrés ; car il essaie, dit-on, de rallier autour de son bouclier les vieilles races pour qu'un jour la France entière, unie, apaisée, en fasse un pavois. »

Les yeux de la mourante, animés par les derniers jets d'une flamme prête à s'éteindre, eurent un regard lointain. « Lilian », reprit-elle, tandis que mademoiselle de Kéroman l'écoutait religieusement, notant chaque mot, chaque jeu de physionomie, pour perpétuer le souvenir, ce dernier rêve ; « Lilian, ne soyez pas trop sévère ! Les jeunes le sont. L'absolu est leur règle. Vivre, seulement, apprend à vivre. Donc si vous rencontrez parmi les nôtres des gentils hommes qui vous sembleront avoir forligné en donnant leur épée à l'usurpateur, ne les condamnez pas sans appel. Après Dieu, avant la famille, il y a l'Eglise, la patrie, et si ce génie, qui penché sur une carte, y marque le lieu même des prochaines victoires, songe aussi à rattacher la Fille aînée à sa Mère, pourquoi ne donnerait-on pas son concours à une force que le Christ ami des Francs saura briser quand elle luttera contre la sienne ? »

Un silence suivit. Rapidement sa bienfaitrice, dont un spasme contractait les traits, semblait s'affaiblir. Lilian songeait à demander secours aux fidèles suivantes attentives dans une pièce voisine. Lady Northcote la retint.

« J'ai fini », dit-elle. « Encore un mot, ma fille. De dé-

Digitized by Google

vouement, de soins, vous l'avez toujours été. Là, dans ce coffret sont les papiers, le paquet d'assignats trouvés sur Gaït. Quant au médaillon renfermant la double miniature de vos parents, vous le portez constamment. Avec ma faible dotation, c'est, chérie, tout votre héritage. Montrez-moi ce bijou sacré. » Les doigts de Lilian tendirent à ceux, déjà tâtonnants, de sa mère adoptive, une massive chaîne d'or. Elle prit les miniatures, et regardant ces visages aristocratiques, finement nuancés sur l'ivoire : « J'ai fait de mon mieux, dit-elle. Conforme à la devise de vos armes, des colombes, Lilian est restée : « *sans tache comme elles.* »

Tandis que Milady maniait le bijou, ses doigts crispés firent jouer un ressort, le boîtier s'ouvrit et, collées au dos des portraits, deux tiges desséchées de réséda, parurent. Lady Northcote, dont les yeux se voilaient, ne les vit pas, mais les yeux de Lilian, bien qu'obscurcis de larmes, les aperçurent et refermant la relique, elle reconstitua dans un de ces éclairs qui déchirent parfois les horizons fermés, la scène où Victurnien lui avait donné, en échange de sa boucle brune, ces thyrses verts au discret parfum. Puis tout s'effaça, et les lèvres collées aux mains généreuses qui l'avaient recueillie, Lilian sanglota.

V

Quelques jours plus tard Diana O'Kerry, lady Northcote of Northcote Castle, était morte et très vite après, Lasthénie de Kéroman, — elle avait repris son nom avec sa personnalité, — quittait l'Angleterre escortée jusqu'au bateau par le chevaleresque Roy qui lui avait tout offert, même de disparaître, de tourner

Digitized by Google

éternellement autour du globe pour la laisser régner seule au manoir, mais dont elle avait tout décliné, sauf l'amitié, le plus précieux des biens, disait-elle, après ce mystérieux amour dont le renouveau singulier emplissait son cœur, brisé pourtant par la perte d'une seconde mère.

Miss *Patience Kennedy*, une parente pauvre, laide et dévouée, autre Gaït, plus qualifiée, plus instruite, porte respect et cornac, capable d'effrayer gens et bêtes, accompagnait la voyageuse. Et si sa tournure tout en angles, son visage brique, ses cheveux filasse, ses pieds véritables barques, ses dents, terribles défenses, — charmes nationaux mis en valeur par un deuil d'une coupe et d'un tissu tout britanniques, — attiraient les regards moqueurs, ils perdaient vite leur joyeuse raillerie en contemplant l'orpheline. Exquise sous ses crêpes, avec son visage mince, ses traits délicats, ses yeux de feu, qu'un tendre regard noyait parfois, sa bouche spirituelle et bien meublée, elle était, surtout, si française, que les passagers lettrés la comparaient à Henriette, la séduisante fiancée du roi Charles, et que l'équipage de marins boulonnais, reconnaissant en elle une compatriote, lui savait gré, par chauvinisme, d'être gracieuse et jolie. Aussi transformait-elle la méfiance en attentions, les rires en bienveillants sourires. — De Boulogne à Paris les deux dames fournirent des étapes qui paraîtraient maintenant d'une interminable lenteur, d'une insoutenable fatigue, mais qui servirent à distraire de son chagrin la jeune fille, tellement heureuse d'aspirer l'atmosphère, de traverser les champs, de saluer les clochers, d'entendre le parler de France qu'elle s'en voulait presque de pouvoir jouir si proche d'un tel deuil.

Pauvre et bien aimée patrie ! Noire de dols, rouge

Digitized by Google

de sang, frémissante encore des commotions récentes, mais qu'une main de fer domptait comme une cavale emportée, ébranlant de son galop tous ces royaumes qui n'avaient pas su défendre le nôtre, le plus beau après le ciel et, par jalousie, l'accablaient.

O patrie ! c'était toi, qu'un éclatant génie, père des écrivains du grand cycle littéraire de cette fulgurante époque, regrettait en soupirant :

Combien j'ai douce souvenance
Du joli lieu de ma naissance.
Ma sœur, qu'ils étaient beaux ces jours de France,
O mon pays, sois mes amours
Toujours !

Et tout, l'air, la lumière, la langue, le type reverdissaient, relevaient cette jeune fleur battue de tant d'orages.

A Paris, Mademoiselle de Keroman et sa bizarre dame d'atours furent accueillies chez cette amie dont avait parlé lady Northocte, et qu'une lettre de la mourante intéressait à l'orpheline. Dans le viel hôtel, transformé en prison sous Robespierre, tout avait repris l'allure austère, un peu Port-Royal, d'autrefois, car le Directoire n'y avait pas secoué ses grelots ; et si mesdames de Montausier, de Sévigné, de Lafayette y fussent revenues, elles eussent retrouvé, avec des notes assombries, les mœurs polies, l'ordre, le ton raffiné, la solide et riche élégance de jadis.

Véritable portrait de Largillière, la baronne d'Hervieu, elle-même, fleurait le musc, et la poudre des années seyait à ses traits fondus, à ses yeux vifs comme leur seyait le blanc nuage odorant dont le coiffeur l'accommodait trente ans passés, pour les bals de cour. Seulement son sourire était mort, et les coins de sa bouche

Digitized by Google

en cœur ne se relevaient plus pour lancer la saillie, le trait dont la « divine mesure », célébrée par l'amie de Larochefoucault, émoussait la pointe, mais ils s'abaissaient tristes, sévères, pour réciter tout le Psautier, tant elle avait de défunts à recommander à ce Roi du Ciel, trop souvent jadis oublié, hélas! pour le roi de la terre.

Veuve sans enfants, entourée seulement de vieux serviteurs, de deux, ou trois demoiselles de réelle qualité et de médiocre fortune qu'elle protégeait tont en cherchant à les établir, chose difficile pour des jeunes personnes qui ne voulaient ni d'un rallié au nouveau régime, ni d'un de ses parvenus, la baronne accueillit Lasthénie en fille. Et pour la seconde fois, cette enfant sans mère en éveilla la tendresse dans le cœur d'une étrangère.

Portée à l'abandon envers une femme dont elle se sentait l'égale et qui lui parlait des siens, Lasthénie serait volontiers restée dans cette ombre, ce silence, un peu mornes, bien que traversés parfois de l'écho, du reflet, des joies mondaines d'une époque où le bal des victimes formait ses couples des échappées de la guillotine et des glorieux condamnés des victoires prochaines. Mais madame d'Hervieu voulait remplir son mandat et comme lady Northcote l'avait chargée de faire rendre à Lasthémie ses biens, elle y travaillait.

« Parez-vous, mignonne, dit-elle un soir à mademoiselle de Kéroman : demain vous irez chez Joséphine.

— « Avec vous ? » questionna Lasthénie surprise.

— « Sans moi », répondit nettement la baronne, lissant les dentelles de sa lévite de soie tourterelle, « mais accompagnée, et même défendue. Le chevalier Agénor de Fonrose vous offrira le poing. Il fréquente chez l'ex-vicomtesse de Beauharnais et si habilement qu'il n'y

Digitized by Google

croise presque jamais le Premier Consul, très refroidi, dit-on, depuis l'Egypte, pour cette bonne Joséphine qui lui a pourtant mis le pied à l'étrier en lui procurant, par sa belle amie Tallien, l'uniforme qui lui ouvrit l'accès du monde des puissants d'alors, qu'une tunique en lambeaux lui tenait fermé !... » Causeuse comme les personnes de son temps, la baronne ne résistait guère à une anecdote. Toutefois la chronique conjugale du jeune général et de sa déjà mûre, mais facile moitié, était scabreuse. Avec un effort, madame d'Hervieu rentra dans la question.

« Ce soir, Agénor vous présentera. Toute la journée, Joséphine a eu des vapeurs, — la princesse de Lamballe en avait aussi ! — Il y aura peu de monde. Notre ami exposera votre cas. Pour vous, mon enfant, vous montrer suffit. Si madame Bonaparte se souvient encore d'avoir été la femme d'un d'entre nous et conserve, comme on l'assure, le goût des gens nés et de haute mine, elle sera conquise de prime abord, par votre air, vos manières, votre genre de beauté. »

(*A suivre.*) Ctesse OLGA.

Digitized by Google

L'IDÉE DÉCENTRALISATRICE
ET
LES PARTIS POLITIQUES
SOUL LA RESTAURATION

III

Les adversaires de la décentralisation : le parti libéral, les doctrinaires (1).

Telle était donc la pensée des doctrinaires ; ils estimaient que la Charte était une œuvre de haute raison, destinée, à n'en pas douter à faire disparaître l'antagonisme qui existait entre l'ancienne société et la nouvelle séparées jusque-là par les excès de la Révolution. A entendre la droite, cependant, elle présentait une grave faiblesse susceptible d'endommager fortement son prestige. M. de Bonald ne l'accusait-il pas d'être une œuvre tout artificielle, sans précédents dans l'histoire du pays, et de s'être mise en contradiction avec la législation naturelle de la France par la sanction nouvelle qu'elle avait donnée aux institutions révolutionnaires ? Il fallait réfuter cette objection. Quel triomphe pour l'école, si l'on arrivait à montrer que la centralisation, l'égalité sociale, le gouvernement des classes moyennes loin d'être des conceptions récentes, étaient en réalité le but vers lequel tendaient depuis des siècles les efforts de la nation ; si l'on pouvait trouver dans le cours des âges, des actes passés entre le roi et son peuple, et qui prouveraient que l'antiquité ne manquait pas à ces sortes de contrat ! Royer-Collard indiqua le thème en allant chercher les premiers linéaments de la Charte de

(1) Voir la *Revue* de juin 1903.

Digitized by Google

1814 dans celles que Louis Le Gros avait octroyées aux premières communes émancipées ; Guizot et Augustin Thierry le développèrent. Cette partie historique n'est pas la moins intéressante du système des doctrinaires. Je la résumerai en quelques pages, parce qu'elle achèvera de nous les faire connaître, en nous les montrant adversaires de la décentralisation, même sur le terrain historique.

A l'avènement des Capétiens, la France était vraiment décentralisée ; si décentralisée même, divisée en tant de tronçons que l'unité nationale n'était plus qu'un mot. Le grand empire réuni et maintenu par une volonté forte sous le sceptre de Charlemagne s'était désagrégé entre les mains de ses débiles successeurs. L'indiscipline des anciens leudes, l'ambition de soldats de fortune, la nécessité où étaient les habitants de trouver des chefs pour résister aux incursions des pirates et d'avoir dans les circonstances difficiles, une aide plus efficace que celle du faible et lointain empereur, donnèrent au seigneur possesseur d'un château-fort une autorité de plus en plus étendue. Suppléer à l'insuffisance du pouvoir central, offrir aux faibles un abri d'accès facile, quitte à le leur faire payer bien cher, ce fut là la raison d'être de la féodalité. L'institution, à laquelle les doctrinaires ne rendent pas toute justice, naquit naturellement de l'état de trouble et d'insécurité où se débattait le pays. En 988, un de ces puissants seigneurs, Hugues Capet, duc de l'Ile-de-France et descendant du fameux Robert le Fort, s'empara de la couronne. Infiniment plus audacieux, plus résolu, plus digne du pouvoir que le dernier des Carolingiens, Hugues Capet n'était guère plus à même que lui de faire respecter l'autorité royale. — Qui t'a fait comte ?

Digitized by Google

demandait-il en un jour de colère au comte de Périgord. — Qui t'a fait roi ? lui répondit avec orgueil et dédain son ancien égal. A la fin du Xe siècle le royaume de France n'existait plus de fait ; il y avait seulement un duché de Paris dont le seigneur portait le titre de roi, un duché de Bretagne, un duché de Normandie des comtés de Vermandois, de Périgord, dont les maîtres puissants se conduisaient toujours, malgré les serments de vassalité, en souverains indépendants.

Les premiers efforts des Capétiens eurent pour objectif de réprimer cette anarchie, de châtier l'orgueil de la féodalité, de transformer en domination effective leur suzeraineté nominale. La restauration de l'unité nationale était une tâche bien difficile. Peut-être même eût-elle été au-dessus des forces de la royauté, si celle-ci n'avait trouvé dès le XIe siècle un auxiliaire précieux dans les *communes*, c'est-à-dire dans les villes qui s'étaient affranchies de la domination de leurs seigneurs laïcs ou ecclésiastiques et lui avaient substitué une administration municipale. Pour éviter de retomber sous le joug de leurs anciens maîtres, les communes firent appel au roi qui n'eut garde de leur refuser son appui : il avait besoin d'elles comme elles avaient besoin de lui. En leur octroyant une Charte, il leur assurait la liberté ; elles lui donnaient en retour des subsides réguliers, des milices disciplinées (on connaît leur rôle à la bataille de Bouvines qui les a rendues célèbres), bref, des marques d'une sujétion constante dont la féodalité était incapable. C'est de l'époque de ces Chartes municipales, où le parti doctrinaire veut voir le prototype de la Charte de 1814, que date l'alliance de la royauté et de la société bourgeoise. A mesure que les années passent, sous l'égide bienveillante du monarque

Digitized by Google

qui, dans l'intérêt de sa propre grandeur, encourage les artisans et les commerçants des cités à se réclamer du titre de *bourgeois du roi*, le mouvement d'affranchissement, s'étend, des enceintes fortifiées gagne les moindres hameaux ; l'obéissance aux ordres du roi crée un lien politique naturel entre les communes, auparavant isolées les unes des autres ; la liberté civile et politique assure à leurs habitants une vie de travail moins précaire. De son côté, le pouvoir royal cesse d'être inerte et s'exerce efffcacement à la défense des faibles et au maintien de la paix publique. En se développant peu à peu, ce rudiment d'état centralisé va refaire, en dépit de l'aristocratie et même contre elle, l'unité du royaume ; et l'on verra la puissance française au dehors aussi bien que l'idée de patrie au dedans s'étendre et progresser à mesure que s'affirment l'autorité du roi et l'influence du tiers-état (1).

Le développement de l'esprit municipal, l'accroissement de l'expérience acquise par les bourgeois dans la gestion des affaires publiques, la diffusion du bien-être et de l'ordre dans les villes du royaume eurent en effet comme premier résultat d'élever le niveau intellectuel et moral des classes laborieuses. De là à l'élévation de leur niveau social, il n'y avait qu'un pas. Déjà, au douzième siècle, quelle différence entre la situation des riches marchands honorés de tous et les pauvres serfs

(1) « Du XIIe au XVIIIe siècle l'histoire du tiers-état et celle de la monarchie sont indissolublement liées ensemble. Le XVIIIe siècle marque un arrêt dans notre développement national..... Vingt-deux ans passent, puis le régime constitutionnel de 1814 et celui de 1830 sont revenus renouer la chaîne des temps et des idées, reprendre sous de nouvelles formes la tentative de 1789, l'alliance de la tradition nationale et des principes de liberté. J'ai entrepris cet ouvrage... croyant avoir sous les yeux la fin providentielle du travail des siècles écoulés depuis le douzième. » AUGUSTIN THIERRY, *Essai sur l'Histoire du Tiers-Etat.*

Digitized by Google

des époques précédentes ! En 1302, Philippe le Bel acheva de faire de la bourgeoisie un véritable ordre politique en l'autorisant à envoyer ses mandataires aux grandes assemblées du royaume. Il n'avait pas attendu cette époque pour se constituer une cour suprême ou Parlement, et s'entourer de conseillers spéciaux, les légistes, presque tous issus du tiers-état. Les officiers royaux de police, de justice et de finances, de plus en plus nombreux à mesure que s'étendait la juridiction royale, furent choisis aussi — sauf de rares exceptions — parmi les hommes de la roture.

Le tiers-état puisait ainsi sa force et son esprit à deux sources distinctes l'une multiple et municipale, l'autre unique et centrale. A cette double origine correspondaient deux catégories opposées de sentiments politiques. L'esprit des classes bourgeoises était attaché aux libertés locales, aux privilèges héréditaires, à l'existence indépendante des municipalités. L'esprit de l'administration royale n'admettait qu'un droit, celui de l'Etat, et qu'un intérêt, celui de l'ordre sous la direction étroite et absolue du roi. L'antagonisme entre ces deux tendances était trop vif pour qu'un conflit violent n'en résultât pas quelque jour. Il ne pouvait guère convenir aux corps municipaux fiers des franchises concédées à leurs ancêtres, conscients de leur bon sens et de leurs capacités administratives, de voir le pouvoir central s'introduire arbitrairement dans leurs affaires. Au moment des grandes crises, quand la royauté, à bout de ressources et d'expédients, appelait les classes bourgeoises au maniement des affaires publiques par la convocation des Etats-généraux, les députés du tiers étaient frappés du désordre et de l'irrégularité des comptes royaux, de la gestion hasardée, frauduleuse même du

Digitized by Google

Trésor ; ils s'en trouvaient d'autant plus choqués qu'ils étaient habitués à l'administration intègre, franche, scrupuleuse des finances municipales. Dans ces occasions, la bourgeoisie se rendait compte que la conquête de l'autonomie communale sur les seigneurs avait été un triomphe insuffisant du droit sur l'oppression, qu'il fallait maintenant porter le débat sur un terrain plus large, car le bien-être du royaume et la sécurité individuelle ne seraient assurés que si le peuple avait une part de contrôle sur l'emploi des fonds publics et le droit de remontrance en cas de gaspillage. Maintien des franchises municipales, périodicité des Etats-généraux telle fut la double revendication que le tiers inscrivit dans tous ses cahiers, poursuivit par tous ses discours depuis 1302 jusqu'à 1610. De pareilles prétentions n'étaient pas destinées à plaire à des monarques dont les conseillers avaient su trouver dans l'ancien droit romain des textes propres à justifier les actes les plus arbitraires du pouvoir central. Du quatorzième au dix-septième siècle la lutte se prolongea entre l'esprit des légistes qui tendait à la centralisation et l'esprit des libertés locales énergiquement défendues par les classes bourgeoises. L'issue n'en était pas douteuse. La puissance des communes ne pouvait s'accroître indéfiniment ; éloignées les unes des autres, séparées par des différences de langage, de coutumes, les municipalités, à part quelques efforts tentés en commun, agissaient isolément ; elles étaient réduites à se défendre tandis que la royauté avait l'avantage de l'offensive. C'est à celle-ci surtout qu'avaient profité l'abaissement de la féodalité et l'agrandissement du domaine par la conquête. Aux rois chevaliers et batailleurs avaient succédé des rois purement administrateurs ; une plus sévère économie dans

Digitized by Google

les finances permettait de se passer de ressources fiscales extraordinaires et par conséquent d'éluder la convocation de grandes assemblées nationales. Les guerres intestines de la fin du seizième siècle interrompirent, il est vrai, les progrès du pouvoir royal et provoquèrent un réveil de la féodalité et de l'énergie municipale. On eut ce spectacle déplorable de la monarchie française ballottée, inerte, entre une faction populaire, la Ligue parisienne, et les deux factions aristocratiques menées par les Guises et les Bourbons. Henri IV mit fin à cette anarchie, et à la fin de son règne la royauté avait retrouvé tout son prestige. La noblesse dut rentrer dans le devoir et perdit toutes les prérogatives dangereuses qui constituaient sa vraie puissance. Au contraire, l'esprit d'indépendance municipale fut respecté dans les bornes où il était compatible avec la paix publique. Henri IV sentait qu'il y avait là une force salutaire. Richelieu lui, ne respecta rien, il ne voulait pas qu'aucune institution pût se targuer du droit de résister à ses ordres ; se servant des maximes mises en avant depuis plusieurs siècles par les conseillers de la couronne, il s'attaqua autant aux libertés populaires qu'aux privilèges féodaux. Etats particuliers des provinces, constitutions municipales, tout ce qu'avaient stipulé comme droits les pays volontairement agrégés à la couronne, fut détruit, refoulé par lui ; il avait la force, rien ne put lui résister. L'œuvre d'asservissement administratif fut continué par les ministres du Grand Roi, et au dix-huitième siècle, les derniers privilèges municipaux ou provinciaux avaient à peu près complètement disparu.

N'attendez pas des doctrinaires un réquisitoire ardent contre cette montée de la centralisation. Sans

Digitized by Google

doute elle engendra des souffrances plébéiennes injustifiées, et permit à l'égard des faibles bien des actes d'oppression : les doctrinaires l'admettent : Mais enfin — que le lecteur me permette cette expression familière — le proverbe dit : On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs. La question n'est pas de savoir s'il n'eût pas mieux valu garder tel et tel des anciens privilèges favorables à la liberté ; mais si, à prendre le mouvement dans son ensemble, la société française a, oui ou non, gagné à la transformation qui enleva aux sujets toute participation directe au maniement des affaires publiques et donna au roi un pouvoir discrétionnaire. Et les doctrinaires disent : Un grand nombre des réformes demandées par la bourgeoisie commerçante, par exemple l'unification des poids et des mesures, l'abolition des douanes provinciales, la frappe uniforme des monnaies, l'application du même droit écrit à toute la France, ne pouvaient s'effectuer que par des ordonnances royales appuyées sur une force capable de briser les résistances des esprits récalcitrants. La centralisation fut donc favorable au développement du commerce et de l'industrie et par conséquent aida aux progrès de la civilisation. Elle ne fut pas d'un moindre secours à l'évolution vers l'égalité sociale dont la révolte des communes au douzième siècle avait marqué le début. Si la bourgeoisie avait perdu en effet ses libertés et son influence politique, si elle avait ainsi semblé dévier de la direction primitivement imprimée par elle-même à ses efforts, elle retrouvait du moins dans les administrations royales une voie d'élévation aussi rapide et aussi sûre. Les offices des finances, de justice, de police s'étaient prodigieusement multipliés depuis Philippe le Bel, et au dix-septième siècle comme au

Digitized by Google

quatorzième, presque tous étaient ouverts aux classes non nobles. Le chancelier garde des sceaux, les secrétaires d'état, les maîtres des requêtes, les avocats et procureurs du roi ; tout le corps judiciaire composé du grand conseil, du tribunal des conflits et des causes réservées, du Parlement de Paris avec ses sept chambres, de la cour des Comptes, de la cour des Aides, des huit parlements de provinces, tous ces fonctionnaires, hauts et petits, sortaient de la roture ; pareillement dans l'administration des finances, les officiers de tout rang, trésoriers, surintendants, intendants, contrôleurs, receveurs généraux et particuliers étaient pris parmi les bourgeois lettrés qu'on appelait « hommes de robe longue ». L'hérédité des charges assurait l'indépendance à ceux qui les occupaient. Une noblesse de robe se formait à côté de la noblesse d'épée. Il faut enfin tenir compte du progrès des lettres et des sciences dans lesquelles il ne servait de rien pour briller d'être homme de qualité. La faveur royale alla à des philosophes, à des poètes de petite naissance ; on eut des ministres roturiers. Ainsi les différentes classes étaient obligées de se mêler, et la distance sociale qui les séparait diminuait peu à peu.

Que restait-il donc à faire pour atteindre le terme de cette vaste évolution qui rapprochait peu à peu la société française de son idéal de liberté et de justice ? Il fallait d'abord achever la conquête de l'égalité sociale en obtenant l'accès de tous, sans distinction de rang, aux places encore réservées à la noblesse ou aux membres du haut clergé, sénéchaussées, bailliages, prévôtés du Roi, gouvernements des villes, des forteresses, ambassades, grades élevés des armées de terre et de mer. Il fallait surtout supprimer l'absorption de l'Etat

Digitized by Google

dans la personne du roi, cette grosse faute de l'ancienne organisation qui laissait à la disposition d'un seul des ressources destinées au bien-être de tous ; il fallait qu'un parlement permanent représentât la nation auprès de la couronne et possédât une large influence dans la conduite des affaires. Désormais l'Etat serait le peuple entier, et l'on pourrait légitimement invoquer en faveur de sa suprématie les textes de loi qui jusque-là avaient servi à justifier les prétentions d'un monarque à l'absolutisme. La Révolution eut le mérite d'accomplir cette grande œuvre. Qu'on n'aille pas dire qu'elle rompait la chaîne des traditions, en établissant à la base de sa législation rationnelle le principe de la souveraineté du peuple. Ce principe, on le retrouvait partout, dans l'histoire du tiers-état ; c'était lui qui inspirait aux députés des classes bourgeoises tant de réformes hardies, qui les poussait à réclamer la périodicité des Etats Généraux, et leur faisait voir dans le contrôle des actes du roi l'exercice d'un grand droit et d'un grand devoir. Encore mal défini et timidement conçu, il trouvait parfois des hommes audacieux pour le proclamer, et pour l'appeler par son nom : Etienne Marcel, par exemple, le fameux prévôt des marchands qui au quatorzième siècle demandait que le principe de l'autorité fût transféré de la couronne à la nation et attestait la souveraineté du peuple devant le dépositaire du pouvoir royal ; le célèbre échevin n'allait-il pas jusqu'à proposer au nom de l'intérêt plébéien, de transporter la royauté à une autre dynastie et d'offrir la couronne à Charles de Navarre ? — Ou bien encore le sire de la Roche, qui aux Etats de 1484 émettait les propositions suivantes : L'Etat est la chose du peuple ; la souveraineté n'appartient pas aux princes, qui n'existent que par le peuple...

Digitized by Google

Le peuple, c'est l'universalité des habitants du royaume ; les Etats Généraux sont les dépositaires de la volonté commune.... Un fait ne prend force de loi que par la sanction des Etats, rien n'est saint ni solide sans leur aveu...

N'était-ce pas de telles maximes que devaient sortir nos révolutions modernes ?

Le grand mouvement social contemporain nous apparaît donc non comme un cataclysme sans symptômes précurseurs, mais plutôt comme la suite de la lente évolution d'une société qui depuis des siècles cherchait la voie de son perfectionnement, non sans se tromper souvent de chemin. Le mouvement, il est vrai, avait été si brusque, il avait produit un tel bouleversement, qu'au commencement du dix-neuvième siècle rien ne restait plus de l'ancien édifice social ; les bonnes comme les mauvaises parties en avaient été détruites. Les mauvaises, pour toujours ; les bonnes, seulement pour un temps, car la Charte de 1814 était venue qui avait pris à l'ancien régime sa plus haute institution, la royauté dynastique, et en avait fait un des piliers de la nouvelle constitution qu'elle donnait à la France. Le pays avait acclamé la Charte à laquelle il était ainsi donné de réussir où l'ancien régime malgré ses temporisations, la Révolution malgré ses violences, avaient échoué : après avoir uni tous les sujets entre eux dans un sentiment fraternel par l'égalité sociale, elle réconciliait à leur tour les sujets avec la monarchie centralisée sur le terrain de la liberté. Ecoutons maintenant le dithyrambe de Royer-Collard : « L'antiquité ne manque pas à la Charte ; les premiers linéaments en furent tracés par Louis le Gros, quand il affranchit les communes ; ils furent ineffaçables dès que Philippe le

Digitized by Google

Bel eut appelé nos pères aux assemblées nationales. Devant les communes libres, les classes, qui jusque-là avaient formé toute la nation, ne furent plus que des ordres ; mais, pour leur malheur et pour le nôtre, elles restèrent des ordres privilégiés ; alors commença sourdement, pour éclater au jour marqué dans le cours des siècles, la guerre légitime du droit contre le privilège. La Révolution a consommé l'affranchissement des communes..... les crimes n'étaient pas nécessaires..... La Charte a consommé en ce sens la Révolution en lui imposant la transaction de la pairie héréditaire. La pairie seule exceptée, une société nouvelle est instituée sur la base de l'égalité. La liberté française, toutes nos libertés de conscience, c'est l'égalité. L'égalité a pour garantie le gouvernement représentatif ; la Chambre des députés est la sanction de la Charte. »

Voilà par quelle « discipline » imposée à l'histoire, sans jamais altérer la vérité et grâce seulement à l'art de mettre en relief les faits favorables à leur thèse et de dissimuler les autres, les doctrinaires arrivaient à prouver que la Charte était l'aboutissant naturel de tant d'efforts pénibles ou sanglants accomplis par la société française depuis sa sortie du chaos de la décadence carolingienne ; comment elle avait été centralisatrice parce que les efforts de la société avaient tendu vers la centralisation ; égalitaire parce qu'ils avaient toujours visé à l'abaissement des barrières entre les castes ; bourgeoise parce qu'il n'était pas un siècle de nos annales qui ne marquât dans l'état social de la bourgeoisie un progrès sur le siècle précédent.

M. de Bonald, on le sait, tirait de l'étude de notre passé des conclusions absolument opposées, et les qualités mêmes pour lesquelles la Charte était considérée

Digitized by Google

par les doctrinaires comme le contrat le plus parfait qui pût exister entre le pouvoir et la nation, la faisaient juger par M. de Bonald un contre-sens historique.

L'histoire, qui devrait être la leçon des hommes d'État, ne leur sert le plus souvent qu'à justifier des systèmes politiques conçus d'avance sous l'influence des passions du moment. Docile aux ordres de ceux qui l'emploient, elle se plaît également à dire le oui et le non, à fournir à l'aide des mêmes faits des arguments bien convaincants à deux thèses contraires. Dans leur système historique, dont on ne saurait méconnaître l'ampleur ni la noblesse d'inspiration, dont toutes les parties sont si merveilleusement agencées qu'elles vous entraînent inflexiblement où l'auteur veut vous amener, les doctrinaires n'ont échappé ni aux déductions forcées, ni aux appréciations de parti pris. Ces faiblesses sont la vengeance de l'histoire.

Parce que la centralisation avait favorisé l'essor du commerce et de l'industrie, parce qu'elle avait aidé au rapprochement des classes, parce que pendant deux siècles elle s'était imposée au pays, était-il bien exact de conclure qu'elle formait une des bases naturelles et traditionnelles de notre constitution ? Nous croyons, au contraire, que l'absolutisme monarchique auquel elle avait abouti suffirait à porter contre elle la plus sévère des condamnations. Les doctrinaires cherchent en vain à montrer dans cette évolution une déviation passagère et facilement corrigible d'un principe excellent. D'autres pensent, — et nous sommes de cet avis — que le despotisme sera dans tous les temps et sous tous les régimes la conséquence fatale de la centralisation. En tout cas, il faut convenir que le premier essai qu'en avait fait la France n'était guère favorable à la

Digitized by Google

liberté. Une autre constatation s'impose à qui étudie l'histoire du tiers-état : c'est la difficulté avec laquelle le pays accepta la centralisation. Il n'est point vrai de dire que la bourgeoisie oublia aisément la perte de ses libertés en songeant à l'égalité sociale qu'elle conquérait peu à peu et aux avantages matériels qui lui étaient dévolus. Aux Etats-Généraux, le Tiers ne cesse de protester en faveur des anciennes franchises locales et de réclamer leur rétablissement ; c'était sur des institutions municipales et provinciales solides qu'il voulait asseoir le parlement central, unique constitué par des Etats-Généraux aux sessions régulières. N'est-il pas remarquable que les Etats furent de moins en moins souvent convoqués à mesure que disparaissaient les libertés locales et que le dix-septième siècle marqua la fin de l'une et l'autre institutions ? Elles disparaissaient ensemble, comme si elles n'avaient pu vivre l'une sans l'autre.

(*A suivre.*) DOCTEUR A. ROUSSEAU.

Digitized by Google

LES PRÊRES DE BAUD
PENDANT LA RÉVOLUTION (1)

III

Lutte entre Baud et Guénin.

IV. — *Persécution des prêtres de Guénin.*

Guénin avait trois prêtres : Pierre Guillermo, recteur, originaire de Moréac ; Pierre Le Roch, vicaire, natif de Guénin ; et Guillaume Garec, prêtre habitué à Manéguen, compatriote du recteur. Ce dernier nageait entre deux eaux, et, sans avoir adhéré à la constitution, son plaisir était de fréquenter les constitutionnels. Les deux autres avaient refusé le serment, et rien ne leur était plus agréable que de donner l'hospitalité à leurs confrères de Baud devenus confesseurs de la foi : « Ils étaient si compatissants à l'égard de leurs confrères persécutés et opprimés qu'ils déployaient tous les moyens de subsistance, d'allègement et de consolation qui étaient en leur pouvoir pour leur rendre service (2). »

La population rivalisait avec eux de générosité et de dévouement : « Cette paroisse de bénédiction avait si bien tenu bon et ferme aux bons principes et à la conservation de ses pasteurs, qu'elle devint en quelque sorte l'asile des autres ecclésiastiques persécutés.... Les

(1) Voir la *Revue* de juin 1903.

(2) A. Le Louer, *Mémoires*.

Digitized by Google

habitants se faisaient à l'envi une gloire de recevoir chez eux ces dignes prélats fugitifs, et les traitaient, nourrissaient et logeaient comme s'ils avaient été leurs propres et uniques prêtres. Aussi ne manquaient-ils de jouir des faveurs insignes que Dieu accorde à ses fidèles serviteurs, des biens et des consolations de la religion plus abondamment qu'aucune autre paroisse des environs » (1).

Forts de l'appui de la paroisse, MM. Guillermo et Le Roch déployaient une grande activité. Leur attitude déplaisait à tel point que, dans la séance du 10 février, un membre du bureau municipal de Baud proposa de demander « à MM. du département et du district, qu'ils soient remplacés et qu'il leur soit ordonné de s'éloigner de dix lieux (2) ». Cette mesure, il est vrai, aurait un grave inconvénient : Guénin demeurerait sans prêtres et sans messes, mais on pourrait y nommer un curé d'office; au bureau de décider si ce moyen lui paraissait le plus avantageux « pour le bonheur du canton et faire reluire la sainte constitution (3) ».

Le bureau n'osa pas trancher le cas, il en renvoya la solution au jour où se réunirait le conseil général de la commune. Celui-ci s'assembla le 17 février et approuva le moyen proposé. La délibération ne franchit pas cependant les portes de la mairie, et la municipalité parut ne plus s'en occuper.

Une lettre du directoire de Pontivy secoua sa torpeur. Le 22 mai, après en avoir donné lecture au bureau municipal, le maire Renaudin s'écria : « Vous ignorez qu'il y avait des ennemis du bien public en ce

(1) A. Le Louer, *Mémoires*.
(2) Arch. de Baud.
(3) *Ibid.*

Digitized by Google

canton, nous avions beau chercher, nous n'avions pu en connaître les auteurs. La lettre que vous venez d'entendre vous les dénonce (1). » Les coupables étaient le recteur et le vicaire de Guénin, notamment celui-ci qui avait osé dire en son prône que « la municipalité de Baud menaçait celle de Guénin et que celle-ci eût à se garder de tomber dans les pièges que Baud lui tendait depuis longtemps (2) ». Calomnie atroce puisque les deux peuples avaient les mêmes idées et ne différaient que par « le fanatisme occasionné et prôné depuis quelque temps par les prêtres de Guénin (3) ».

Le maire énuméra ensuite en détail tous les griefs qu'on avait contre eux. De concert avec leurs confrères de Baud, ils attiraient les personnes de cette paroisse aux offices de Guénin « parce que la vraie religion était changée à Baud » ; ils y attiraient également les femmes enceintes sous prétexte « que leurs enfants n'eussent jamais été bien baptisés à Baud », ils osaient traiter « ignominieusement d'intrus » les deux prêtres constitutionnels de Baud et leur lancer à la face de faire fi du très saint-Père le Pape. « Le mal est à son comble, ajoutait-il en guise de conclusion, il n'est plus possible d'y résister (4). »

Cette remontrance eut tout le succès que son auteur en attendait. Le procureur requit de l'adresser au juge de paix qui l'emploierait comme pièce accusatrice contre MM. Guillermo et Le Roch, coupables tous deux, le premier d'avoir autorisé un prône inconstitutionnel, le

(1) Arch. de Baud.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*

Digitized by Google

second de l'avoir prononcé. Le juge aurait à citer des témoins non seulement sur ce point capital, mais encore « sur les faits d'accouchement et plusieurs faits de cagoterie et autres faits de fanatisme (1) ».

La délibération qui fut conçue dans ce sens ne resta pas lettre morte. Une enquête eut lieu sur la conduite des deux inculpés, et quelque temps après on les rechercha avec beaucoup d'ardeur. Dans la nuit du 17 au 18 juin, « plusieurs hommes vêtus d'uniformes et armés de pied en cap, se disant gendarmes » se présentèrent à leur domicile à dessein de les arrêter (2) ». Par bonheur ils n'y étaient pas. On fouilla ensuite chez d'autres personnes soupçonnées de les cacher, mais sans plus de résultat (3).

Cet insuccès devait d'autant plus désoler les gendarmes qu'ils agissaient à l'encontre de la loi, sans mandat de police ni de justice. Le conseil municipal de Guénin se réunit, le 22 juin, pour protester contre de pareils procédés et solliciter le département de s'y opposer. D'ailleurs le recteur et le vicaire de Guénin ne méritaient pas d'être en butte à l'hostilité gouvernementale. Depuis leur arrivée dans la paroisse, ils s'adonnaient aux soins du ministère « à la très grande satisfaction de tous les citoyens, vu qu'ils n'ont jamais eu en vue que le salut des âmes et le maintien de la paix et que jamais ils n'ont parlé contre la Constitution ».

Cette dernière assertion manque de vraisemblance, et c'est le contraire qu'il fallait dire. Les prêtres de Gué-

(1) Arch. de Baud.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

Digitized by Google

nin ne ménageaient pas à la Constitution les plus dures critiques, parce qu'elle était en train de ruiner la religion ; que le refus d'y adhérer attirait sur leurs têtes toutes les foudres administratives, et qu'enfin elle menaçait dans son existence la paroisse même dont ils étaient les guides spirituels.

V. — *Suppression projetée de la paroisse de Guénin*

Le maire de Baud, Renaudin, avait beau dire, il y avait autre chose que le *fanatisme* à diviser les deux peuples, et lorsque l'abbé Le Roch s'écriait en chaire que « la paroisse ou la municipalité de Baud menaçait celle de Guénin et que celle-ci eût à se garder de tomber dans les pièges que Baud lui tendait depuis longtemps(1)», son langage n'était que l'expression de la vérité.

L'Assemblée Constituante, on le sait, en prenait à son aise avec toutes les matières qui touchaient de près ou de loin au domaine religieux. Non contente de disperser les congrégations, d'enlever à l'Eglise son patrimoine, de soumettre les prêtres à un serment réprouvé par la conscience..., elle osa porter la main sur l'organisation des évêchés et des paroisses, vieille cependant de plusieurs siècles, sans tenir compte ni des réclamations de l'autorité ecclésiastique, ou des graves intérêts compromis par de pareilles modifications. La paroisse de Guénin faillit sombrer dans cette circonstance.

Si l'on ajoutait foi aux rapports publics, cette paroisse était au nombre de celles dont la suppression était projetée, et, du moment qu'elle paraissait condamnée, les

(1) Arch. de Baud.

Digitized by Google

municipaux de Baud crurent bon d'en demander l'annexion à leur propre commune. Cette perspective était peut-être un des motifs qui les rendaient si ardents à solliciter l'éloignement de MM. Guillermo et Le Roch et leur remplacement par un curé d'office ou un simple vicaire, qui relèverait naturellement de Le Toux (1). Une autre pensée sans doute leur tenait au cœur : la possibilité de se venger d'une population qui enrayait dans le canton la marche des idées nouvelles.

(1) Arch. dép. l. III, 3.

(*A suivre*). ABBÉ GUILLOUX.

Digitized by Google

CHOSES DE CHEZ NOUS

Le voyage de Botrel au Canada. — L'émigration et la société : *La Bretagne* de Paris. — Le cinquième pardon d'Anne de Bretagne à Monfort l'Amaury. — Le centenaire de Brizeux — *La Bretagne qui chante* de Tiercelin.

Voici venir le moment des vacances, c'est-à- dire l'époque des voyages. Autrefois ils étaient rares ceux qui pouvaient s'offrir les douceurs d'une villégiature au bord de la mer ou à la campagne ; c'étaient le privilégiés de la fortune, on enviait leur sort, mais on n'avait pas les moyens de les imiter et l'on restait chez soi. De nos jours il n'en est pas ainsi ; à peine juillet est-il arrivé, que nos villes ressemblent à ces cités décimées par une épidémie soudaine ; du jour au lendemain elles deviennent mortes ; pendant trois mois elles sont vides et désertes. Alors les côtes se couvrent d'une multitude innombrable, qui encombre les villas et les hôtels ; les « petits trous pas chers » justifient leur nom en ce sens qu'on y est écorché plus que partout ailleurs ; et la solitude des grêves devient une légende qui avec beaucoup d'autres ira avant peu s'enfouir dans l'oubli du passé. Alors la campagne..... ne l'est plus, puisqu'elle s'est changée en ville ; les routes les plus inconnues naguères sont sillonnées de véhicules de toutes sortes, qui nous laissent l'agréable perspective d'être écrasés aujourd'hui ou demain et quand un rêveur ou un poète veut par hasard s'égarer dans

Digitized by Google

un petit chemin, il y rencontre fatalement des groupes bruyants, des promeneurs chantants, des gens dansants, bref.... tout ce qu'il voulait fuir et tout ce qu'il espérait bien ne pas trouver là.

Les raisons, que l'on met en avant pour expliquer cet universel exode, sont multiples. D'abord il y a la chaleur. Dans les villes pendant l'été l'air devient irrespirable, on étouffe, on cuit, les santés s'en ressentent, l'appétit diminue et alors. .. vous comprenez ?... Oui, je comprends; mais quand les étés sont humides et pluvieux, quand la température est partout très supportable, y a-t-il moins de monde à partir? nullement ! Eh bien, alors?... Ensuite, il y a les enfants. Ces pauvres mignons, ils travaillent tant, ils sont si fatigués quand arrivent les prix; maigres et décharnés, ils ressemblent à des squelettes ambulants et... vous pensez bien que... dans ces conditions... ce n'est pas pour nous que nous partons, mais c'est pour eux.... Est-ce bien certain ? D'abord ils travaillent beaucoup, je l'admets; mais ils ont des vacances au premier de l'an, des vacances au Carnaval, des vacances à Pâques, des vacances à la Pentecôte, sans compter des sorties de plus en plus multipliées. Ensuite ceux dont les enfants sont bien portants font leurs malles tout comme les autres ; enfin ceux qui n'ont pas d'enfants du tout prennent le train avec le même plaisir que ceux qui en ont. Le plus souvent, croyez-moi, toutes ces raisons sont des prétextes : la vraie, la seule et unique vraie, c'est la mode ! Il est de bon ton de partir, alors on part; on résoud toutes les difficultés ; on renverse tous les obstacles ; on fait de gros sacrifices d'argent; on se gêne, pour pouvoir dire avec un petit ton vaniteux, mais aussi avec un naturel calculé et voulu :

Digitized by Google

« Mon mari est à la campagne et je vais le rejoindre. » ou bien : « Ma femme est au bord de la mer, où nous allons passer la saison », ou bien enfin : « Je pars pour la Suisse ou pour l'Italie et je reviendrai par le Tyrol. »

Il y a plusieurs espèces de voyages : les uns sont de pure fantaisie, les autres sont héroïques et s'imposent à l'admiration des siècles, comme ceux de Brazza, de Ballaye, de Crampel, de Mizon, de Maistre au centre de l'Afrique ; comme ceux de Gerlache et de Nansen à la découverte du pôle. Celui que Botrel effectue en ce moment au Canada est beaucoup moins dangereux et n'ajoutera aucun nom nouveau à la cartographie du globe ; mais il faut en parler et le louer hautement, parce qu'il a un noble but et qu'il est inspiré par une généreuse pensée. Vous le savez, notre barde n'est point allé là-bas pour se battre ou pour découvrir des terres inconnues ; il est allé pour chanter. On va élever une statue à Jacques Cartier, Jacques Cartier a découvert le Canada, les Canadiens entourent sa mémoire d'un culte filial, ils sont restés français de cœur, Botrel a cru qu'il était bon d'aller au-delà des mers faire acclamer l'intrépide navigateur, quêter au profit de la souscription de son monument et c'est pourquoi il est parti.

Le 28 mars dernier, il s'embarquait donc avec Mme Botrel et son pianiste accompagnateur, M. André Colomb, à bord de *La Bretagne*. Avouez que, s'il ne l'a pas choisi à dessein, ce navire avait un nom qui était tout à fait de circonstance. La traversée fut extraordinairement mauvaise et la tempête escorta les passagers depuis leur départ du Hâvre jusqu'à leur arrivée sur la côte américaine. Notre ami fut même victime d'un accident qui aurait pu avoir de graves conséquences ; un coup de

Digitized by Google

roulis le précipita sur le bastingage et lui fit au front une profonde entaille. D'autres seraient morts peut-être, lui se remit assez rapidement et si vous voulez en savoir la raison, vous la trouverez dans cette lettre, qu'il écrivait quelques jours plus tard et où il disait : « Quelle chance d'être Breton *à tête dure*, quand on fait de telles culbutes ! » Oui, mon cher Botrel, c'est une chance, mais ne croyez-vous pas que la mer l'ait fait un peu exprès ? Vous souvenez-vous de ces quatre vers, que vous avez tant de fois criés de votre voix vibrante, de toute votre âme, devant des auditoires frémissants :

« Ah ! la Mée ! Ah ! la Mée ! Ah ! la gueuse des gueuses !
« Elle en fait-il des malheureux, des malheureuses !
« A croire que tant plus on est à l'adorer,
« Tant plus elle a plaisir à nous faire pleurer (1). »

Eh bien ! la Mée, elle est rancuneuse comme une gueuse ; elle vous en voulait, c'est sûr, et c'est pourquoi elle a voulu se venger, vous faire du mal, mais elle n'a pu que vous écorcher.

Le 17 avril, au monument national de Montréal, sous la présidence de l'archevêque, Mgr Bruchesi, eut lieu la première représentation. A leur entrée dans la vaste salle, trop petite ce soir-là, nos vaillants compatriotes furent accueillis par une tempête d'acclamations, qui dura au moins cinq minutes et qui monta comme un tonnerre de la foule massée jusqu'au plafond, groupée dans toutes les allées. Le succès fut prodigieux ; il fut plus grand, s'il est possible, à Québec, et si vous croyez que j'exagère, lisez ces lignes, que je copie dans un journal Canadien, l'*Evènement*, qui m'arrive de là-bas :

(1) *Contes du Lit clos*, p. 133.

Digitized by Google

« Cinq mille personnes attendaient M. et Mme Botrel,
« lors de leur venue à Québec, et s'étaient rendues à
« la gare. Dès que le barde breton et sa charmante
« femme parurent, descendant du train, les vivats écla-
« tèrent. Décrire la scène qui se produisit alors est im-
« possible. Les acclamations se faisaient entendre de
« la côte du Palais à l'extrémité des rues Saint-Paul
« et Saint-Joseph. M. et Mme Botrel prirent place dans
« une voiture tirée par deux chevaux et la procession
« (*sic*) se forma dans l'ordre suivant : les membres du
« club d'équitation ; la fanfare et les membres du corps
« de la garde indépendante Champlain ; la fanfare de
« Mastaï et les zouaves pontificaux ; les séminaristes
« et Messieurs les étudiants ; les membres de l'Union
« Commerciale et un grand nombre d'autres citoyens.
« Sur le parcours la foule était considérable et l'on éva-
« lue à près de 20000 le nombre des Québecois sortis pour
« acclamer le poète breton et sa noble épouse. Puis une
« magnifique représentation eut lieu au Tara-Hall.
« Lorsque le président de l'Institut présenta le barde
« et sa « douce », il y eut une ovation générale, un en-
« thousiasme qui tenait du délire. Tous les morceaux
« furent acclamés, bissés et trissés etc... »

Le voyage se continue partout triomphal ; les sympathies, dont jouit dans toute la France et spécialement chez nous notre cher poète, éclatent là-bas intenses et vibrantes. Tout le Canada le demande ; aux Etats-Unis, tous les centres français réclament sa visite. Botrel, au milieu de ces acclamations de tout un peuple a eu une pensée touchante : celle d'aller voir, dans leur ville de Caugnawaga, les derniers Peaux-Rouges, les descendants des célèbres Iroquois, ces anciens sauvages qu'on a essayé de briser, de décimer et qui sont restés quelques

Digitized by Google

centaines, profondément attachés à leurs vieilles coutumes, à leurs traditions, à leur rude langage, que l'on respecte là, alors qu'en France on essaie de détruire l'idiome séculaire de la Bretagne. Il assista d'abord dans l'église à une messe célébrée sur un autel, don de Louis XIV, et après la cérémonie religieuse eut lieu une grande cérémonie profane. Botrel et sa femme chantèrent; ils furent acclamés comme partout et après une harangue du grand chef, on les adopta solennellement comme enfants de la tribu. Selon l'usage symbolique et bizarre, on leur administra le baptême. Botrel y reçut le nom de *Rohatiio*, qui veut dire : « celui qui a une belle voix » et Mme Botrel celui de *Onikonriio*, qui signifie : « la douce » et ils s'en retournèrent, comblés de cadeaux et de présents, remontant en pirogue le grand fleuve jusqu'à Montréal.

Quels sont les résultats de ce voyage? Dès maintenant on peut les prévoir et on peut assurer qu'ils dépasseront toutes les espérances. Sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada, a formellement promis d'envoyer une nombreuse délégation officielle aux fêtes d'inauguration qui auront lieu à Saint-Malo. Et comme Botrel lui exprimait son étonnement de ne pas voir à Octawa la statue de Cartier, Sir Laurier lui répondit qu'il avait l'intention de faire ériger, en 1905, sur une des places de la ville, la reproduction du monument de Saint-Malo; à la condition que la municipalité malouine s'engage à rendre aux Canadiens la visite qu'ils lui feront. Les Canadiens ne se bornent pas à être excessivement aimables et gracieux, ils sont de plus très généreux, comme le prouve cette lettre adressée de Québec par notre barde au comité du monument :

« Notre tournée artistique et patriotique obtient

Digitized by Google

« chez nos cousins du Canada le plus vif succès Jamais « nous n'oublierons les ovations touchantes, faites à « la Bretagne et à la France, par dessus nos deux « têtes, car nous n'avons pas un instant l'illusion pré- « tentieuse de supposer que c'est à nous, personnelle- « ment, que s'adressent ces marques d'amour fanatique « de tout un peuple, resté si fidèle au souvenir de toutes « gloires. Je puis d'ores et déjà vous prier de compter « sur une somme de 15.000 francs *au moins* ; tablez sur « cette somme ; commandez la statue à Ogé. Tout va « donc bien. Vive Jacques Cartier et vive Saint-Malo ! »

Et nous, nous ajouterons : Vive Botrel ! Les fatigues, que lui causent ses auditions et ses déplacements incessants, sont énormes ; il n'en aura que plus de droits à la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent au succès de son voyage et à celui de l'œuvre vraiment française et non moins bretonne qui en est l'objet. La *Revue* lui envoie ses vœux les plus sincères et les plus affectueux ; elle est fière de son ami comme la Bretagne est fière de son enfant et nous attendons tous son prochain retour pour le recevoir à bras ouverts et lui crier : Bravo et merci ! »

*
* *

Tous les voyages, hélas ! ne sont pas aussi consolants et aussi gais que celui-là ; il en est d'autres, que l'on entreprend malgré soi, avec des larmes dans les yeux, parce que la huche est vide. Voici la saison où les jeunes Bretons, appartenant à une famille nombreuse et pauvre, émigrent vers Paris, dans le but d'y chercher, avec l'espérance d'y trouver un travail plus lucratif que chez eux. La fascination que la capitale exerce sur nos populations est vraiment incroyable. Aussitôt arrivés à l'âge

Digitized by Google

de 20 ans, les beaux gars, les frêles et délicates jeunes filles, n'ont qu'un rêve : celui de partir, d'aller à Paris, de se placer et de devenir riches, très riches.

Qu'arrive-t-il ? Isolés, fondus, pour ainsi dire, dans l'immense population du département de la Seine, ces jeunes gens, après avoir attendu longtemps, après avoir frappé à bien des portes, sont réduits à accepter des places infimes, où le travail est plus payé que chez eux peut-être, mais où il est cent fois plus pénible. Ils sont assujettis du matin au soir à un labeur opiniâtre ; ils sont surveillés par des patrons ou contremaîtres, qui ne leur laissent pas un moment de repos. On les traite généralement d'une façon très dure et surtout dans les ateliers, chantiers ou usines, on exige d'eux une soumission à toute épreuve. S'ils gagnent plus, il leur faut payer plus cher leur nourriture et leur entretien et ils ne mangent pas toujours à leur faim. Ils sont malheureux et ils n'ont plus la foi pour les soutenir et les consoler. Cette foi, ils en goûtaient les charmes chez eux avec délices, ils observaient tous les rites de leur religion, de celle de leurs ancêtres, et ils n'auraient voulu enfreindre aucun de ses préceptes. Mais là-bas, au milieu de cette Babylone où Dieu est obligé de se cacher, ils oublient jusqu'à son existence.

Et alors, la tristesse, une tristesse infinie, s'empare d'eux. Habitués dès l'enfance à une existence patriarcale, attachés à leur foyer, aux vieux meubles de la famille, ne connaissant que leur clocher de granit et leur courtil embaumé, dès qu'ils ne se trouvent plus à l'abri de ces antiques rameaux qui ont ombragé leur jeunesse, ils sont atteints de ce mal mystérieux et incurable, de cette pénible langueur d'âme, qu'ils définissent si bien, en l'appelant : *ann droughirnez*, le mal

Digitized by Google

du pays. Ils appartiennent à une race, qui dans maintes circonstances a excité l'admiration du monde entier par l'énergie de son caractère et par son attachement à ses convictions, et, quand ils ont quitté leur terre natale, ils se laissent entraîner avec la plus impardonnable des faiblesses, à tous les reniements et à toutes les débauches. C'est là une marque caractéristique de notre tempérament. On l'a dit bien souvent : « Le Breton est une fleur qui ne se transplante pas. » Après quelques années de souffrances et de misère, ils rentrent dans leurs chaumières, plus pauvres qu'auparavant, et traînant comme une loque, comme une guenille, leur âme avilie, sceptique, démoralisée et flétrie. Dans cette âme-là, rien ne vibre plus ; ils rougissent de ces beaux costumes, qu'ils étaient si fiers de porter autrefois ; ils ont oublié la vieille langue de leurs pères et l'ont remplacée par l'argot des boulevards; leurs lèvres sont devenues gouailleuses, leurs yeux sont provocants et effrontés, parce que :

« Jamais la pudeur sainte à leur front vil ne monte. »

Parmi les maux qui menacent notre province et qui lui feront perdre à bref délai sa naïveté, sa mélancolie, sa fierté, bref tout ce qui fait son cachet et sa beauté, il n'en est plus à craindre que celui-là ; il n'en est pas que l'on doive combattre avec plus d'énergie et de persévérance. Ah! si j'avais l'espoir que ma faible voix serait entendue de tous ces pauvres jeunes gens, je leur crierais : « Paris, c'est un mirage ; les charmes et les douceurs qu'il vous promet, ne sont que des illusions de votre âge, que vous paierez bien cher un jour. Croyez-moi, restez chez vous ; restez à l'ombre de votre clocher, restez auprès de votre vieux père, de votre vieille mère;

Digitized by Google

pour être leur soutien et leur consolation; restez sur vos grêves, sur vos landes, dans ce cadre majestueux et un peu triste, qui seul convient, qui est le seul signe de votre âme rêveuse et fière. Là, amis, c'est la paix; là, c'est le bonheur! Lisez le dernier ouvrage du nouvel académicien, René Bazin; lisez *Donatienne*, ce livre qui devrait être dans toutes les maisons, dans toutes les mains, et vous y verrez tous les chagrins, toutes les amertumes, tous les déboires, qui attendent les cœurs bretons dans la Ville Lumière. Souvenez-vous de ces beaux vers de Brizeux; il était du pays, celui-là et c'est parce que sa prévoyance a voulu vous prémunir contre le chagrin qui l'a tué, qu'il a écrit :

« Oh ! ne quittez jamais, c'est moi qui vous le dis,
« Le devant de la porte, où l'on jouait jadis,
« L'église où, tout enfant et d'une voix légère,
« Vous chantiez à la messe auprès de votre mère,
« Et la petite école, où traînant chaque pas,
« Vous alliez le matin ; oh ! ne la quittez pas !
« Car une fois perdu parmi ces capitales,
« Ces immenses Paris aux tourmentes fatales,
« Repos, fraîche gaieté, tout s'y vient engloutir ;
« Et vous les maudissez sans en pouvoir sortir!
« Oh ! ne quittez jamais le seuil de votre porte ;
« Mourez dans la maison, où votre mère est morte (1). »

Savez-vous combien de nos compatriotes souffrent et peinent dans la Capitale ? Ils sont environ 150000. En présence de ce chiffre effrayant et en considérant la difficulté, qu'ont tous ces exilés pour se grouper et profiter des bienfaits de la solidarité, qui rend si puissantes et si prospères d'autres colonies provinciales et surtout des

(1) *Marie.*

Digitized by Google

colonies étrangères, une Société, qui s'appelle: *la Bretagne*, s'est fondée pour eux. Obéissant à l'impulsion de leur cœur, certaines notabilités bretonnes de Paris ont mis en commun leurs efforts, leur bourse et leur zèle, pour venir au secours de leurs frères. Il suffira de citer quelques noms des organisateurs, pour montrer qu'ils sont une élite. C'est d'abord Son Eminence le Cardinal de Paris, puis M. le comte de Mun, le baron de Kertanguy, le comte de Pontbriant etc.... Cette Société n'a qu'un mobile : la charité ; elle n'a qu'un but : faire le bien, le bien encore, le bien toujours, le bien de toutes les manières et sous toutes ses formes. Grâce à elle, nombreux sont nos compatriotes qui ont trouvé du travail ; nombreux les foyers, qui ont été arrachés à la misère ; nombreuses les unions, qui ont été légitimées aux yeux de l'Église ; nombreux ceux qui, revenus de leurs illusions, ont pu retourner au pays ; nombreux les malheureux, qui ont eu du pain à manger et des vêtements pour se couvrir ; nombreux les orphelins, qui ont trouvé une famille, les femmes et les jeunes filles, qui ont été placées dans des maisons honnêtes et recommandables.

Ce ne sont pas seulement ces bienfaits matériels qui doivent porter vers elle tous les Bretons de Paris, c'est encore et surtout l'influence morale qu'elle exerce, le lien de confraternité qu'elle sait créer entre tous ces abandonnés. On s'occupe de leurs corps, mais on ne néglige pas leurs âmes ; chaque année ils se trouvent plusieurs milliers, réunis à Montmartre et à Sainte-Anne de la Maison-Blanche ; ils y retrouvent quelques-unes des saintes émotions des pardons de chez eux et ils y chantent ensemble des cantiques de leur pays dans leur langue, dans cette vieille langue, que plus que ja-

Digitized by Google

mais ils doivent défendre, que moins que jamais ils doivent oublier. C'est donc un devoir pour tous ces émigrés d'aller, dès leur arrivée à Paris, frapper à des portes, qui ne leur seront jamais fermées et d'aller se jeter dans des bras, qui leur seront toujours ouverts. C'est aussi un devoir pour nous, pour nous tous, qui aimons tant la Bretagne et ses enfants, nos frères, de venir en aide à cette Société. Si généreux que soient ses membres, ses ressources sont loin de faire face à des nécessités, dont il est difficile de se faire une idée. Elle est parfois obligée d'avouer son impuissance devant le nombre des malheureux à secourir et à relever. Il ne faut pas qu'elle soit arrêtée dans son œuvre éminemment sociale et patriotique; il ne faut pas que ses efforts restent stériles et qu'ils ne soient pas couronnés de succès; il faut que les offrandes lui arrivent abondantes et qu'elles lui aident à atteindre le but si noble et si moral qu'elle se propose. Et nos aumônes iront une fois de plus apprendre à Paris, que les cœurs bretons savent compatir à toutes les infortunes et que chez nous les bourses ne restent jamais fermées, quand on leur demande de s'ouvrir pour Dieu et pour le pays.

*
* *

Les Bretons sentent si bien leur isolement, quand ils sont éloignés de leur patrie, qu'ils recherchent toutes les occasions de se réunir et de se grouper. C'est pourquoi ceux de Paris et des environs se rendent chaque année, pleins d'entrain, de jeunesse et de gaieté, à une charmante petite ville de Seine-et-Oise, à Montfort l'Amaury. Bien que cette journée soit purement artistique et littéraire, et que, par un oubli regrettable, on n'ait pas songé à y réserver une place pour une cérémo-

Digitized by Google

nie religieuse, ils l'appellent tout de même : un *pardon*, de ce nom magique qui chez nous fait battre tous les cœurs depuis Vitré jusqu'à la pointe du Raz.

Donc, le 14 juin dernier, avait lieu le cinquième pardon d'Anne de Bretagne. Le président du Congrès était M. Theuriet, de l'Académie Française, l'auteur délicat et charmant, dont les Lettres s'enorgueillissent à si juste titre. Il était donc tout indiqué pour recevoir cette pléiade de jeunes littérateurs, pour leur donner de sages conseils et apporter à leur œuvre l'appui de son expérience et de sa haute autorité. A l'entrée de la petite ville, il attendait les pardonneurs ; les voilà qui arrivent et le cortège se met en marche. En tête s'avance, bannière déployée, la musique de Montfort ; puis viennent, en costume de Quimper, les joueurs de biniou, Pocard et Wacrès, qui précèdent M. Theuriet. Derrière lui marchent : M. Brault, maire de la ville ; M. Delobeau, sénateur du Finistère ; Dubuisson, député de Châteaulin ; le comte de Taraman, député de Montfort ; Paul Sébillot, Salmon F. Lorin etc..... Voilà l'étendard ; il est en satin blanc fleurdelisé, aux armes de la Duchesse et il est porté par Léon Durocher, l'organisateur de la fête, qui a fort bonne mine, ma foi ! avec son vêtement de pêcheur de Plougastel-Daoulas. Et puis après, c'est la foule, aux chupens bleus, jupes et corsages brodés de rouge, de vert et d'or, cols empesés de dentelle et tabliers verts, pantalons serrés aux genoux et s'élargissant sur la chaussure, gilets et vestons brodés, chapeaux à rubans de velours noir des gars, coiffes et bonnets en dentelles des filles, tous les pittoresques costumes de Quimperlé, de Lesneven, d'Auray, de Douarnenez, de Morlaix. Ces costumes étaient-ils bien authentiques? C'est douteux. N'y en avait-

Digitized by Google

il pas plusieurs qui étaient de pure fantaisie ? C'est possible ; mais qu'importe !... puisqu'ils étaient jolis, si jolis, qu'au milieu des rues et sous les ombrages de la gentille commune, c'était comme une vision de la Bretagne, de la Bretagne recueillie et fière, aux broderies étincelantes et aux riantes couleurs, qui passait.

On se rendit à l'Hôtel-de-Ville. Le sujet du concours de cette année était : Brizeux à Paris ; c'est-à-dire Brizeux éloigné de la lande natale, Brizeux rêvant au milieu du fracas parisien de la patrie absente, ce Brizeux, dont la nostalgie apparaît à chaque page de *Telen arvor* et de *Marie*. Deux dames couronnèrent les lauréats, qui étaient : MM. Raphaël, de Bellerive et Langlade ; elles leur mirent sur la tête une couronne, non pas d'or — il faut laisser cela aux Jeux Floraux — mais d'ajoncs, ce qui est moins riche peut-être, mais beaucoup plus charmant, et l'on alla au banquet, où la gaieté régna tout comme au pardon de Toulfoën, le plus enjoué, dit-on, des pardons de chez nous. Au dessert, M. Theuriet porta un toast très applaudi à la grande et à la petite patrie : à la France et à la Bretagne, et aussi à celui qui avait été le héros de cette jolie fête, à celui dont le souvenir n'avait cessé de planer sur toutes ces âmes, à Brizeux.

*
* *

Ils avaient été bien inspirés les pardonneurs de Montfort l'Amaury, de le choisir cette année pour le sujet de leur poème, celui qui est resté et restera notre poète national, celui qui le premier a su peindre dans la plus douce de toutes les langues tous les charmes de notre pays. Comme on le sait, Brizeux est né le 12 septembre 1803 : cette année est donc celle de son centenaire et on s'apprête à le célébrer avec éclat. De grandes fêtes s'orga-

Digitized by Google

nisent. On parle d'apposer une plaque commémorative sur la maison qu'il habita, d'un pélerinage à sa statue et à sa tombe, d'une soirée de gala au théâtre, d'une fête champêtre aux environs avec concours de danses et de binious. Lorient est fière de son enfant et elle a raison ; il ne l'aimait pourtant pas cette cité, où quand on entre :

« De la porte de la ville, on va droit jusqu'au centre. » (1)

Ses rues alignées au cordeau ne l'inspiraient guère ; il lui préférait le joli nid d'Arzannô, où il apprit à lire et où il connut la petite paysanne du Moustoir, celle dont il fit l'immortelle *Marie* et qui symbolisa chez lui toute la poésie bretonne.

Je veux espérer, qu'on ira aussi faire un pèlerinage à cette humble bourgade, où il entendit les premiers appels de la Muse, se mêlant au gazouillement des oiseaux, aux tintements de l'*Angelus*, du clocher de Cléguer au clocher de Kerien, alors que :

« Avec toutes ses voix, l'harmonieux matin
« S'éveillait en chantant à l'horizon lointain (2). »

Je veux croire, qu'on ira rechercher sa trace dans ce vieux presbytère d'où, tout enfant, il regarda si souvent ces ruisseaux, ces taillis, ces champs, tout ce cadre merveilleux où devait s'épanouir, comme une fleur, son génie si naïf, si rustique et si chrétien ; et qu'on évoquera son souvenir dans la chapelle où :

(1) *La Fleur d'or*. Symboles.
(2) *Marie*.

Digitized by Google

« Alors le vieux curé, par un long exercice,
« Nous préparait ensemble au divin sacrifice,
« Lisait le catéchisme et, nous donnant le ton,
« Entonnait à l'autel un cantique breton... (1)

Tout ce qu'il a eu de bon, tout ce qu'il a rêvé de beau, est sorti de là, a fleuri là. Comme l'a si bien écrit le P. Delaporte, dans un des articles si documentés qu'il vient de publier à l'occasion de ce centenaire : « Si c'était la coutume de planter le marbre et le bronze devant le porche des églises de campagne, le monument de Brizeux aurait du être posé là-bas, entre l'église et le presbytère, où « l'humble et bon vieux curé, digne prêtre », éleva son petit écolier dans l'amour de Dieu, de la Bretagne et des chefs-d'œuvre antiques » (2).

Il y aura donc de belles et grandes fêtes le 12 septembre prochain, et, comme bien vous le pensez, on y lira des vers. On a organisé un concours à cette occasion et le jury, composé de M. M. Le Braz, Le Goffic et Tiercelin, en a offert la présidence d'honneur à José-Maria de Hérédia. Celui-ci a répondu et sa lettre est trop aimable pour notre poète, trop flatteuse pour vous, pour que je ne vous la cite pas tout entière : « Je suis infini-
« ment touché de l'honneur que vous me faites et que
« j'accepte avec le plus vif plaisir. Je n'en suis pas
« indigne, car j'aime profondément la Bretagne, qui
« est la dernière terre héroïque et légendaire. Remer-
« ciez vos amis, qui sont les miens et dites-leur que je
« suis heureux de contribuer à honorer la mémoire d'un
« Breton, qui fut un bon et charmant poète. Il est de ceux
« dont je me plais à relire les poèmes et j'y retrouve le
« charme de mes courses de jeunesse le long des grèves

(1) *Marie*.
(2) Les *Etudes*, avril-juin 1903.

Digitized by Google

« et sur les rives de ces jolies rivières courantes, dont « les noms chantent si doucement dans les vers de « *Marie* et des *Bretons.* »

*
* *

Dans une Revue, je lisais dernièrement un article très spirituellement écrit, où l'on annonçait, comme une grande nouvelle, que la poésie avait quitté Paris pour se réfugier en province. Sans vouloir rechercher ce que cette affirmation peut avoir de paradoxal, il est certain que notre Bretagne ne manque pas de poètes. Ils sont légion ; et l'on en pourrait compter presque autant que de fleurs d'or sur un hallier d'ajoncs. Ils chantent, les uns avec leur lyre, — s'il y a encore des lyres, — les autres avec leur flageolet ou leur biniou ; ceux-ci en français, ceux-là en celtique. Sont-ils tous des émules de Brizeux? Je n'oserais l'affirmer ; mais enfin, si quelques-uns ont du talent, ils ont tous de la bonne volonté et à ce titre au moins ils méritent d'être encouragés. Il en est quelques-uns qui se détachent à part, qui planent au-dessus des autres ; ce sont les privilégiés, les maîtres ; à leur tête, au premier rang, il faut mettre Tiercelin. La liste de ses œuvres est déjà longue, il vient d'y ajouter un nouveau volume et je voudrais vous en dire quelques mots.

L'an dernier, Tiercelin publiait un livre en prose, dans cette prose harmonieuse et sévère qui convient si bien à la foi ; il y faisait le récit fidèle de nos principaux pardons et il l'appelait : *La Bretagne qui croit.* Celui de cette année, c'est : *La Bretagne qui chante*, et au premier abord ce titre paraît singulier et ne semble pas très approprié aux circonstances. L'auteur n'aurait-il pas dû

Digitized by Google

l'appeler plutôt « La Bretagne qui pleure » et ne parler que de ses larmes et de ses tristesses, alors que, blessée dans ses sentiments les plus intimes, dans ses affections les plus chères, elle souffre de cette persécution maladroite et brutale, qui ferme les asiles de la prière, comme des lieux mal famés et qui emprisonne les citoyens les plus honnêtes, les chrétiens les plus fervents, comme des repris de justice, comme des voleurs, comme des assassins? Ah! certes, Tiercelin sait aussi bien que personne l'émotion poignante, que causent à notre pauvre et chère province ces attaques stupides contre sa foi séculaire; mais il sait aussi qu'elle ne se laissera pas abattre et qu'on ne pourra pas la faire trembler. Elle restera vaillante, gardant comme un trésor cette poésie, qui fait le fond de son âme et qu'on ne parviendra pas à arracher. Jusqu'au jour où elle se fâchera, elle continuera à rire et voilà pourquoi, lui qui a donné pour devise à son *Hermine* les trois mots : « Bretagne est poésie », il a eu bien raison de donner à son livre le titre si crâne et si fier de : *La Bretagne qui chante.*

Il se divise en quatre parties, qui s'harmonisent si bien entre elles, qu'on les dirait les quatre chants d'un même poème. *Sur le banc du foyer* contient seize pièces de circonstances écrites les unes à la mémoire d'un cher disparu, les autres pour fêter le cinquantenaire d'un vieux prêtre; adressées celles-ci à des rois, celles-là à une grève ou à une crêche. Je vous recommande : La pendule; c'est un vrai bijou. *Les hommes et les choses de chez nous* renferment des morceaux plus longs, plus beaux aussi, s'il est possible, et qui pour la plupart ont été lus en public, soit à Saint-Malo, à l'érection de la statue de Châteaubriant ou au cinquantenaire de ses funérailles, soit à Nantes, à Lorient, à Rennes, à

Digitized by Google

Plougrescant, ou à la Comédie française, pour fêter Arthur de la Borderie, Brizeux, Leperdit, Paul Henry, ou en faveur des sinistrés de la Martinique. La troisième partie est toute religieuse ; comme son nom l'indique : *au pied des saints bretons* elle nous transporte dans les vénérables cathédrales comme celle de Quimper, à côté des fontaines sacrées comme celle de saint Tenenan ; au milieu des grands pardons comme celui de Tréguier, et surtout cela passe ce souffle inspiré et chrétien, qui seul peut faire vibrer l'âme d'un grand poète, quand ce poète est un vrai croyant. La quatrième partie doit valoir les trois autres, mais malheureusement la compétence nous fait défaut pour apprécier comme elles le mériteraient ces *chansons de Bretagne*, parce que beaucoup d'entre elles sont écrites dans cette vieille langue celtique que nous admirons, sans pouvoir, hélas ! en goûter la richesse et l'harmonie.

La Bretagne qui chante est un beau et un bon livre, parce qu'il plaît et parce qu'il fait du bien. On y trouve la grande poésie française, cette forme impeccable du rhythme, qui fait sourire les décadents, mais qui depuis Corneille et Racine a été celle de tous les maîtres ; on y trouve aussi ces nobles pensées, ces fiers accents, qui savent émouvoir et charmer, qui consolent et font espérer. Les beaux vers y abondent ; je ne vous en citerai pas, parce que je serais trop embarrassé pour faire un choix, et pourtant, je ne puis m'empêcher de vous en dire quatre.... seulement quatre, pour qu'ils vous donnent envie de lire tous les autres. Ces quatre vers là, tous les enfants devraient les apprendre et les parents devraient les réciter comme une prière ; on devrait les graver sur toutes les portes, comme ils devraient être imprimés dans tous les cœurs. Les voici ; c'est par eux

Digitized by Google

que je termine, car je n'oserais jamais y ajouter un seule mot :

« La Bretagne est le roc aux solides parois,
« Plus haut que les dédains et plus dûr que les haines,
« Les portes des maisons s'y font du cœur des chênes,
« Et c'est en plein granit qu'on y taille les croix » (1).

Abbé A. Millon.

(1) *La Bretonne qui chante* p. 128.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

L'Escalade de 1602. — L'*Histoire et la Légende*. — Essai enrichi de notes historiques et bibliographiques, sur Alain de Becdelièvre. Annecy, rue de la République, 3, Paris, libr. Picard, rue Bonaparte, 82, 1603.

Voici une intéressante et savante plaquette sur un fait historique local qui provoque, chaque année, une fête nationale à Genève mais qui a été dernièrement l'occasion d'un jubilé tricentenaire beaucoup plus solennel, avec monument commémoratif.

Le 12 décembre 1602 la ville fut surprise, pendant la nuit, par un retour offensif des troupes du duc de Savoye qui escaladèrent la muraille mais, après une courte alarme, furent vivement repoussés et culbutés dans les fossés. Si le coup tenté, à la faveur de traités équivoques, eût réussi, la conquête de Genève par d'Albigny aurait eu pour Charles Emmanuel et pour l'Europe entière des conséquences incalculables et elle eut été tout d'abord « comme l'anéantissement de la Rome protestante et la destruction de l'hérésie. » C'est pourquoi l'on s'explique l'enthousiasme des habitants qui échappèrent à cette grave et dernière alerte. Il s'est transmis de génération en génération. M. l'abbé Alain de Becdelièvre a traité très à fond ce point d'histoire et a montré autour de lui la légende qui l'auréole. Il n'a même pas reculé devant un appareil un peu allemand d'érudition précise, afin de mériter l'attention des protestants de Genève ou de France qui facilement dédaignent les travaux d'origine catholique. Il a scruté et fouillé son sujet avec un soin minutieux et rien ne paraît lui avoir échappé, ni de l'histoire, ni de la légende ni de la tradition, ni de la fête commémorative ; il l'a traité aussi avec une grande impartialité. Une belle planche reproduit la *Représentation de l'Escalade*, d'après une ancienne curieuse et rare gravure dont il ne reste que trois exemplaires. Cet opuscule fort élégamment imprimé est l'œuvre d'un savant, d'un historien, d'un critique et d'un homme de goût.

Vte Hipp. Le Gouvello.

Digitized by Google

*
* *

Mgr Fournier, sa vie et ses œuvres par l'abbé Pothier son secrétaire. Deux volumes grand in-8°, Libaros, éditeur, place du Change, Nantes.

En écrivant la vie du grand évêque que fut Mgr Fournier, M. l'abbé Pothier, son secrétaire et son ami, s'est souvenu de cette parole de Lacordaire : « On ne saurait trop propager le culte et le souvenir des belles âmes dans un temps où il y en a si peu. »

Aussi lui devons-nous une grande reconnaissance pour avoir, malgré bien des difficultés et en dépit de sa mauvaise santé, trouvé dans sa tenace et fidèle affection le courage d'écrire les deux volumes dans lesquels il offre à notre édification l'admirable histoire du saint évêque de Nantes. C'est une attachante et réconfortante lecture qui vient bien à son heure dans ce temps de coupable *veulerie*. — Un des grands charmes de cet ouvrage, c'est, en même temps que l'élévation des idées et l'élégance du style, l'absolue loyauté de l'auteur dont Joubert eût pu dire aussi : « Il *illumine*, il *colore* la vérité. »

Né à Nantes en 1803, prêtre en 1827, évêque en 1870, mort à Rome en 1877, on peut dire de Félix Fournier qu'il a *régné* pendant un demi-siècle sur ses concitoyens par la suprématie de l'éloquence et de la charité. Rien de ce qui était grand, noble et bon ne lui demeura étranger. Dès l'aurore de sa vie publique il sut se lier avec des hommes de valeur tels que Lamennais, Montalembert, Rio, Dom Guéranger, Lassus le restaurateur de Notre-Dame de Paris et de tant de chefs-d'œuvre de l'art gothique. Il eut, tout jeune encore, le talent si particulièrement délicat de la controverse et il l'exerça victorieusement d'abord contre le triste Père H. Loyson. Toutes les bonnes œuvres de Nantes peuvent s'honorer de l'avoir eu pour fondateur ou organisateur. Nommé député en 1848, il ne put rester éloigné de sa chère Bretagne et ne fit qu'un court séjour à l'Assemblée Nationale. Il fut un fer-

Digitized by Google

vent admirateur de l'art chrétien et sa délicieuse église de Saint-Nicolas est là pour prouver aux siècles futurs que son fondateur méritait d'être appelé le « Champion de l'art ogival ». C'est à Rome que ce dévoué serviteur de la Papauté eut le bonheur de mourir et c'est avec la bénédiction de Pie IX qu'il parut devant Dieu le 9 juin 1877 pour lui rendre compte de sa belle vie d'apôtre. Ce fut un grand deuil dans l'épiscopat et à Nantes, où on voulut lui faire des obsèques royales.

Comme toutes les natures supérieures, Mgr Fournier fut en butte à la calomnie. On a voulu amonceler des nuages autour de cette grande figure ;..... mais ils se sont dissipés au soleil de l'amitié..... Le livre de M. l'abbé Pothier est une œuvre de *justice*, qui fait autant d'honneur à celui qui l'a conçue qu'à celui qui l'a inspirée. Oui, l'auteur de ce bel ouvrage a le droit d'en être fier et nous avons le devoir de lui en être reconnaissants car, grâce à ce livre qu'il a écrit avec son cœur, Mgr Fournier est pour jamais entré dans l'histoire et sa vie restera pour tous, en ce temps d'affolement qui emporte tant de choses, comme une grande leçon et un grand exemple.

GWENN.

*
* *

LE PARDON DE MONTFORT L'AMAURY

Le cinquième Pardon annuel de la Duchesse Anne a eu lieu dimanche 14 juin à Montfort l'Amaury. Il réunissait, sous la présidence d'honneur du poète et romancier André Theuriet, l'auteur de *Jean-Marie*, l'élite des Bretons et des Bretonnes de Paris aussi, dans leurs pittoresques costumes ; l'affluence plus nombreuse d'année en année des pèlerins d'Armorique dans la vieille cité de leur bonne duchesse, prouve que le « pardon » est lancé, il n'a plus rien à craindre des caprices du goût et de la mode, nos petits neveux le fréquenteront comme nous le fréquentons aujourd'hui.

Un nom — bien glorieux aussi — se mêlait, cette année, au nom d'Anne de Bretagne, celui du cher et grand barde de Lo-

Digitized by Google

rient, d'Arzanno et de Scaër, Auguste Brizeux, dont la ville de Montfort l'Amaury, première en date, a fêté le centenaire. Une délégation lorientaise conduite par M. Renaud, une délégation de Montpellier conduite par Charles Brun apportaient le double hommage des villes où est né et où est mort Brizeux. Des vers d'André Theuriet lui-même, d'Olivier de Gourcuff, de plusieurs poètes encore ont été dits à sa louange et le programme du concert du Cabaret Breton, parfaitement réglé par le pentyern Léon Durocher, était en bonne partie composé de ses œuvres.

*
* *

LE PAYS DE MISÈRE, par Pierre Laurent, Vannes, B. Le Beau, éditeur, 1903.

Sous le titre que je viens de reproduire, M. Pierre Laurent publie la conférence qu'il a faite le 12 mars à Mannheim, sur la crise sardinière. On lira avec intérêt ces pages qui relatent simplement toujours, éloquemment parfois, les récentes angoisses des pêcheurs de la côte bretonne. M. Pierre Laurent a ému son auditoire en lui parlant de la Bretagne qu'il connaît si bien ; ce n'est pas sans un légitime orgueil qu'il a présenté aux lettrés allemands les poètes bretons qui avaient tenu, en lui envoyant des vers, à lui témoigner, et leur sympathie personnelle et leur fraternelle pitié pour les Bretons malheureux. MM. Tiercelin, Paban, Durocher, Dupouy, sont appréciés par le critique d'un trait rapide et sûr. La modestie m'empêche d'en dire davantage. O. DE G.

*
* *

LA MER FLEURIE, par Paul Sébillot. — Paris, Alphonse Lemerre, éditeur, 1903.

Apres la *Bretagne enchantée*, voici, de M. Paul Sébillot, la *Mer fleurie* qui a les mêmes qualités de précision gracieuse, de simplicité et d'ingéniosité à la fois, qui se recommande surtout, à nos yeux, par le même ardent patriotisme breton.

Digitized by Google

Couronnée d'ajoncs, parfumée de genêts, la Muse du poète n'en est que plus charmante.

Mais, ici, la mer, plus souvent, cruelle que douce, donne au livre une couleur plus mélancolique, et ce livre nous raconte les amours et les tristesses des hommes de la côte, la vie des pêcheurs, les misères et les exploits des marins et des corsaires ; il dit l'histoire du navire, les incidents du voyage en mer ; il nous fait pénétrer sous les flots, dans ce monde enchanté, où sonnent les cloches de la messe d'Is, où repose *la belle au bateau dormant.*

Le réalisme et la fantaisie se partagent, pour ainsi dire, les soixante et quelques poésies dont se compose *La mer fleurie* ; tel détail de la vie ordinaire est pris sur le vif, telle rêverie ou telle réminiscence nous transportent au pays des contes bleus. Pas une de ces pièces, d'ailleurs, qu'elles revêtent, comme la *Mort du bateau*, *Fantômes de mer*, *le Pouvoir des contes*, la forme de longs poèmes, ou qu'elles se coulent dans le moule élégant du sonnet, qui ne soit intimement, profondément bretonne. Comme le dit l'auteur dans des notes finales indiquant les sources où il a puisé, l'ouvrage est d'inspiration populaire ; avec de véridiques récits contrôlés par l'observation personnelle, alternent des légendes pieusement recueillies sur les lèvres des humbles ou dans les souvenirs des traditionnistes bretons, de M. Sébillot lui-même. Croirait-on qu'une page de La Mennais a fourni le sujet de la *Fille noyée?* C'est une charmante surprise pour nous que de découvrir un folkloriste dans La Mennais, et c'est un grand honneur pour M. Sébillot que d'avoir égalé sa poésie à la prose du grand écrivain. O. DE GOURCUFF.

*
* *

HISTOIRE DU PEUPLE BRETON DEPUIS SON ARRIVÉE EN ARMORIQUE JUSQU'A NOS JOURS, par Paul Sébillot. — Paris, J. Maisonneuve, 1903.

Très jeune encore, fils de l'éminent Breton que tous aiment

Digitized by Google

et estiment, M. Yves Sébillot donne raison au proverbe : *Bon sang ne peut mentir*. Il a voulu que son premier livre fût un pieux hommage à la petite patrie ; ce livre raconte en trois cents pages, avec un touchant enthousiasme, et un souci très louable de la vérité. *L'Histoire du peuple breton*.

Laissant à d'illustres érudits, ses prédécesseurs, à celui dont le nom est sur toutes les lèvres, Arthur de la Borderie, le mérite de leurs érudites recherches et de leurs savantes découvertes, M. Yves Sébillot a prétendu faire œuvre de vulgarisateur, d'écrivain populaire. Son livre, à ce point de vue, sera utilement consulté, et je lui trouve une autre qualité, c'est de rappeler à nos souvenirs, ou de tirer de l'ombre beaucoup de Bretons qui ont marqué dans les armes, la marine, les lettres et les arts. Pour quelques-uns à qui la gloire n'a pas cessé de sourire, combien d'autres sont oubliés ou méconnus ! *L'Histoire du peuple breton* leur apportera un supplément de notoriété ou aidera à leur réhabilitation. Cinquante noms sont au bout de ma plume.

J'ai dit que M. Yves Sébillot est très jeune ; sa fougue d'adolescent et la franchise inséparable de toute nature vraiment bretonne lui dictent des paroles, des affirmations un peu téméraires parfois. J'aime à croire qu'il a composé en toute sincérité son chapitre sur *La Chouannerie*, mais cette sincérité même lui a fait accepter sans contrôle les jugements des historiens révolutionnaires. J'aurais pourtant, sur le terrain des libertés bretonnes, peu de critiques à lui adresser et quelques phrases légèrement écrites sur les événements de 1902 ne m'empêchent pas de trouver qu'il apprécie ces douloureux événements avec une impartialité au moins relative. J'aime à le voir aussi blâmer l'érection de la statue de Hoche à Quiberon.

Il y a au demeurant beaucoup à louer dans ce livre et beaucoup à attendre de son auteur.

O. DE GOURCUFF.

Digitized by Google

*
* *

Le Chant National des Bretons Armoricains, BRO GOZ MA ZADOU, (traduction littérale, VIEUX PAYS de mes pères), vient de paraître à la librairie bretonne M. Le Dault, 6, rue du Val-de-Grâce, Paris.

Les paroles bretonnes sont du barde Jaffrennou, les paroles françaises du poète H. de la Guichardière, l'accompagnement pour piano ou harpe d'un effet brillant et d'une exécution facile, est du barde gallois Owen Alain. Tous les Bretons auront à cœur de se procurer ce chant, dont le refrain (*diskan*) est écrit pour un chœur de quatre voix. Voici en français ce refrain :

O pays que j'aime, ô terre d'Armor,
Tant qu'autour de toi la mer chante encor,
Sois libre sous le soleil d'or !

Les paroles bretonnes et françaises sont dignes des poètes qui les ont écrites, le plus pur patriotisme les anime.

Prix net de *Bro goz ma zadou* : 1 fr. 50.

O. DE G.

*
* *

LE TRUQUAGE, altérations, fraudes et contre-façons dévoilées, par Paul Eudel. – Paris, Rouveyre éditeur, S. D. (1903).

M. Paul Eudel a écrit beaucoup de livres et sur des sujets très variés, il a touché à l'histoire, au roman, aux récits de voyages, au théâtre. Mais il est avant tout et par excellence un critique d'art doublé d'un collectionneur érudit. Dans la curiosité, son domaine, il a eu peu de précurseurs, on lui connaît peu de rivaux. Le plus agréable et le plus complet des livres qu'il ait publiés sur la matière — sans même en excepter les « Hôtels Drouot, dont l'interruption a laissé un grand vide – était ce *Truquage*, qu'un éditeur avisé réimprime aujourd'hui. Cette nouvelle édition remplace la première, datée de 1884, devenue rare et très recherchée ; elle lui est très supé-

Digitized by Google

rieure au point de vue typographique, et l'actualité dont elle bénéficie, sans doute, ne sera pas seule à donner aux amateurs le désir de la posséder.

Il faudrait beaucoup citer si l'on voulait rendre compte du *Truquage* ; dans ce livre, en effet où tant de science et de méthode se cachent sous les dehors d'une agréable causerie, où rien n'est livré au hasard, où la leçon sérieuse, même sévère est donnée en riant, les aventures, les anecdotes abondent et l'on n'aurait, pour en extraire quelques-unes de l'ensemble, que l'embarras du choix. Je fais appel à tous ceux qui ont lu qui vont lire les histoires de la Moutarde jaune de Dijon, de la potiche dépareillée, des deux clefs merveilleuses et vingt autres auxquelles la présente édition donnera un regain de piquant intérêt. Je n'ai qu'un regret, et tous les lecteurs de M. Eudel le partageront, c'est que rien n'ait été ajouté au livre de 1884 et qu'un appendice ne nous résume pas la chronique de la curiosité en ces vingt dernières années, passablement remplies. Tout le monde pense à la tiare de Saïtaphernès dont l'odyssée eût été si bien contée, si justement mise au point par M. Paul Eudel, mais de combien d'autres tiares et même de simples bonnets nos savants officiels ne se sont-ils pas coiffés ! Les gogos illustres ne manquent jamais.

Tel qu'il est avec, la jolie couverture de M. Giraldon, même dépourvu d'une table alphabétique des matières et des noms, que les amateurs eussent aimé à consulter, *le Truquage* reste ce qu'il était, un livre plein d'esprit et de sens, bourré de conseils et de maximes utiles, un livre de bonne foi dans toute l'acception du mot. OLIVIER DE GOURCUFF.

*
* *

FORCE ENNEMIE, roman par John-Antoine Nau. — Paris, Editions de la Plume, 1903.

M. John-Antoine Nau qui est Breton, au moins d'origine, et a collaboré à cette *Revue*, vient de publier un livre d'observation aiguë sur les fous et la folie. Depuis le terrifiant *Horla*,

Digitized by Google

de Guy de Maupassant ou cet étonnant *Système* du *Docteur Goudron* d'Edgar Poë, dont une récente pièce de théâtre a grossi l'horreur, rien n'a été publié d'aussi complet, disons le mot d'aussi « vécu » sur les maladies mentales. Et l'auteur de « Force ennemie, » à ce point identifié avec Veuly le lamentable héros de son livre, qu'il scrute, pénètre, traduit les plus intimes pensées du malheureux, a visité dans les moindres recoins, dans des arcanes ignorés de ses illustres devanciers, la *cité dolente* au seuil de laquelle, comme à celui de l'enfer du Dante, il faut laisser toute espérance.

Du sein de sa misère le roi Lear, de Shakspeare, pousse un cri dont l'écho retentit jusqu'à nous : « Puissances du ciel, ne permettez pas que je devienne fou ! » Le livre de M. Nau m'a fait souvenir de cette clameur désespérée. Mais Philippe Veuly — *aliàs*, Eumolphe Gigou, car il se dépouille de son nom comme de sa personnalité — invoquerait en vain les puissances célestes pour se préserver de la folie. Il sent le mal l'envahir graduellement, observe sur lui-même tous les désordres cérébraux, en arrive à constater et à redouter la présence dans son être d'une sorte de lutin malfaisant qui le pousse à tous les excès. Le récit des luttes du malheureux avec cet esprit du mal, originaire de la planète Tkoukra et qu'il appelle Kmôhoûn, est navrant ; on bénirait la main qui exorciserait ce pauvre corps torturé, cette âme meurtrie. La scène se passe en Normandie (?) dans l'hospice d'aliénés de Vassetot — du moins selon l'apparence, car il faut se demander ce qui, dans un pareil ouvrage, appartient au rêve ou relève de la réalité. Philippe Veuly (laissons-lui ce nom) fait un voyage qui commence à Paris et s'achève aux Antilles ; se trouvant, au retour, plus fou et surtout plus consciemment fou qu'au départ, il décide sa réintégration dans cette maison dont il a eu horreur et une lettre finale de médecin en chef nous apprend qu'il y est mort.

La lecture d'un pareil livre n'est point inoffensive ; on se demande avec effroi ce que la composition a dû coûter à l'auteur de cauchemars et d'hallucinations. Je ne crois pas qu'il soit

Digitized by Google

possible de décrire la folie et ses différents états avec un plus saisissant réalisme. Tels des types au milieu desquels l'action évolue, le Dr Bidhomme par exemple et le gardien Léonard, et la princesse Irène se gravent positivement dans l'esprit. Le talent d'écrivain de M. J. Nau contribue encore à faire de *Force Ennemie* un plus éloquent appel à la pitié.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

LA CAPE DE LIN, par Louis Haugmard. — Paris, Éditions de *l'Idée*, 1903.

La Bretagne revendique ce jeune poète ; il aura sa place dans une nouvelle édition du *Parnasse breton*, qui, après quinze années, se fait tant désirer. Il a pris, comme un hommage à la patrie lointaine, un titre bien breton « La cape de lin ». Sous cette cape protectrice poussent *les jeunes feuilles*, s'ébauchent les *pastels*, s'égrènent les *heures noires*, et le rêveur, sous ses plis d'une liliale blancheur, a écrit les meilleurs poèmes de son livre, qui en composent la dernière partie « Amitié ».

Les jeunes d'autrefois remplissaient leurs premiers recueils poétiques de cris d'amour et de cris de colère ; leurs petits chagrins les induisaient à de grands désespoirs, dont ils guérissaient vite, d'ailleurs, après avoir montré le poing à la destinée. Les jeunes d'aujourd'hui semblent ne plus connaître d'amours violentes ou de haines généreuses ; ils voient et ils peignent gris, comme ose l'affirmer M. Louis Haugmard. Mais cette note grise « *grise et sincère* » par laquelle s'ouvre le volume, n'est point la seule. Dès le début le poète, après avoir dit, non sans raison :

Voici que règne sur nos fronts
L'ennui des races trop âgées,

s'était ravisé en ajoutant :

Sceptiques, las, nous désirons,
Rajeunir aux sources cachées....

Digitized by Google

Et ces sources cachées, l'immortelle nature les lui avait parfois révélées, puisque sa dernière pièce, *Dans le Souvenir*, mi-partie amoureuse et philosophique, se terminait par un chaleureux élan :

Force efficace et paix, Lumière, ô sève blonde,
Dissous le crêpe gris qui me cache le monde....

Mais, quoi qu'il fasse effort pour secouer la mélancolie qui l'étreint, on sent, dans presque tous ses vers, que M. Louis Haugmard est l'esclave volontaire de cette mélancolie. Je cite la fin de son « Elégie bien simple » une de ses meilleures pièces :

Dans l'abandon glacé, sans rayon, sans appuis,
En moi s'est infiltrée une fine souffrance
Qui sourdement me mord. Et j'ai goûté depuis,
Le vide amer des jours qui n'ont pas d'espérance.

Il ne cesse de s'apitoyer sur son pauvre cœur qu'il va, dans une des trop rares poésies où il se souvient de son origine bretonne, jusqu'à comparer aux landes d'Armor,

Sans bruyère et sans ajoncs d'or.

La tristesse du poète, qui n'est ni sans distinction ni sans charme, et qui s'allie à un spiritualisme un peu vague, à un idéalisme discret, soupire harmonieusement parmi les cendres de l'amour, murmure dans les ruines du passé ; entre tous les vers de la *Cape de lin*, j'ai goûté ceux où Versailles, avec ses jardins qui semblent pleurer toujours, est comme embaumée dans la gloire du souvenir. Evitant l'habituel écueil de la monotonie, M. Haugmard a trouvé là des accents qui vont à l'âme et la forme très pure de son vers y prend un relief nouveau.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

La musique bretonne. — Dimanche, au cours des fêtes bretonnes de Montfort-l'Amaury dont nous avons rendu compte, M. Delobeau, sénateur du Finistère, à l'heure des toasts, dans

Digitized by Google

une chaleureuse improvisation, a exalté la richesse musicale d'Armorique, source d'inspiration de nos maîtres, et après avoir rappelé l'œuvre immortelle de Lalo, le *Roi d'Ys*, que nous devons à l'Opéra-Comique de connaître, a exprimé le vœu que M. Albert Carré mît à la rampe, sans tarder, une œuvre bretonne nouvelle, dont il est beaucoup parlé, l'*Ensorcelé*, de M. Sylvio Lazzari.

MM. Dubuisson, député de Châteaulin, et le comte de Caraman, député de Montfort l'Amaury appuyèrent ce vœu, qui fut salué d'un « ban » enthousiaste par les convives.

*
* *

La Compagnie d'Orléans a soumis à l'homologation du Ministre des travaux publics de nouvelles dispositions relatives aux billets de famille, qui sont de nature à faciliter singulièrement les voyages des familles nombreuses et que nous croyons par suite devoir signaler à nos lecteurs.

Jusqu'à présent il n'était délivré de billets de famille pour toutes destinations qu'au moment des vacances, et pour les bains de mer (de la veille des Rameaux à octobre) ainsi que pour les stations thermales (du 15 mai au 15 septembre). Désormais les billets de famille seront délivrés toute l'année pour toutes destinations avec la même durée de validité que pour les billets aller et retour ordinaires. Le prix de ces billets s'obtient ainsi : pour les trois premières personnes, prix des billets d'aller et retour ordinaires ; pour chaque personne en sus réduction de 50 °/₀ sur les billets simples.

Il en résulte des réductions appréciables. Prenons pour exemple une famille de 4 personnes et comparons les prix anciens et les prix nouveaux (aller et retour).

Paris-Bordeaux Saint-Jean. — Prix anciens : 1re cl. 395f,20 ; 2e cl. 284f,40 ; 3e cl. 185f,40. — Prix nouveaux : 1re cl. 362f,25 ; 2e cl. 257f,75 ; 3e cl. 168f,05.

Digitized by Google

Paris-Toulouse. — Pr. anc. : 1re cl. 481f,80 ; 2e cl. 346f,80 ; 3e cl. 226f. — Pr. nouv. : 1re cl. 441f,65 ; 2e cl. 314f,30 ; 3e cl. 204f,80.

Paris-Nantes. — Pr. anc. : 1re cl. 266f,20 ; 2e cl. 191f,60 ; 3e cl. 124f,80. — Pr. nouv. : 1re cl. 244f ; 2e cl. 173f,65 ; 3e cl. 113f,10.

Paris-Montluçon. — Pr. anc. : 1re cl. 221f,80 ; 2e cl. 159,60 ; 3e cl. 104f. — Pr. nouv. : 1re cl. 203f,30 ; 2e cl. 144f,65 ; 3e cl. 94f,25.

La réduction va toujours en augmentant avec le nombre des personnes. C'est ainsi que pour une famille de 10 personnes le trajet de Paris Bordeaux (Saint-Jean) et retour qui coûtait autrefois 988 fr. en 1re cl., 711 fr. en 2e et 463f,50 en 3e, coûtera désormais 757f,35, 524f,45, 342f,05.

Si l'on songe que sont considérés comme membres de la famille non seulement les père, mère, enfants, mais aussi les grands-parents, les beaux-parents, les gendres et belles-filles, et les serviteurs de la famille, on voit combien il est peu difficile de profiter des réductions les plus importantes.

Par la même occasion la Compagnie d'Orléans a proposé de porter de 33 jours à 2 mois sans supplément la durée de validité des billets de famille actuellement déjà délivrés pour les vacances d'été, les bains de mer, et de 30 jours à 2 mois également ceux délivrés pour les stations thermales. Le public appréciera beaucoup cette amélioration.

En même temps, elle propose de ramener les prix de ces billets anciens de famille déjà très réduits au prix des nouveaux billets de famille délivrés toute l'année. Il en résulte encore des réductions appréciables.

Prenons pour exemple une famille de 6 personnes. — Voici les prix anciens et nouveaux (aller et retour).

Paris-Bordeaux Saint-Jean. — Prix anciens : 1re cl. 526f,80 ; 2e cl. 355f,60 ; 3e cl. 232f. — Prix nouveaux : 1re cl. 493f,95 ; 2e cl. 346f,65 ; 3e cl. 226f,05.

Digitized by Google

Paris-Toulouse. — Pr. anc. : 1re cl. 642f,40 ; 2e cl. 433f,60 ; 3e cl. 282f,40. — Pr. nouv. : 1re cl. 602f,25 ; 2e cl. 422f,70 ; 3e cl. 275,40.

Paris-Châteaulin. — Pr. anc. : 1re cl. 552f,80 ; 2e cl. 373f,20 ; 3e cl. 243f,20. — Pr. nouv. : 1re cl. 518f,25 ; 2e cl. 363f,90 ; 3e cl. 237f,15.

Paris-Vannes. — Pr. anc. : 1re cl. 419f,20 ; 2e cl. 283f,20 ; 3e cl. 184f,40. — Pr. nouv. : 1re cl. 393f ; 2e cl. 276f ; 3e cl. 179f,85.

Paris-Le Croisic. — Pr. anc. : 1re cl. 421f,20 ; 2e cl. 284f,40 ; 3e cl. 185f,20. — Pr. nouv. : 1re cl. 394f,80 ; 2e cl. 277f,20 ; 3e cl. 180f,60.

Paris-Chamblet-Néris. — Pr. anc. : 1re cl. 303f,60 ; 2e cl. 205f,20 ; 3e cl. 133f,60. — Pr. nouv. : 1re cl. 284f,70 ; 2e cl. 199f,95 ; 3e cl. 130f,35.

Paris-Le Mont-Dore. — Pr. anc. : 1re cl. 411f,20 ; 2e cl. 277f,60 ; 3e cl. 180f,80. — Pr. nouv. : 1re cl. 385f,50 ; 2e cl. 270f,60 ; 3e cl. 176f,40.

Paris-Royat. — Pr. anc. : 1re cl. 451f,60 ; 2e cl. 304f,80 ; 3e cl. 198f,80. — Pr. nouv. : 1re cl. 423f,30 ; 2e cl. 297f,15 ; 3e cl. 193f,80.

Paris-Vic-sur-Cère. — Pr. anc. : 1re cl. 500f,80 ; 2e cl. 338f ; 3e cl. 220f,40. — Pr. nouv. : 1re cl. 469f,50 ; 2e cl. 329f,55 ; 3e cl. 214f,95.

Ainsi les nouvelles dispositions n'auraient pas seulement pour effet de mettre à même certaines familles, par la prolongation de validité, de profiter des billets qu'elles ne pouvaient autrefois utiliser, mais elles réduiraient sensiblement le prix même de ces billets.

Il convient d'appeler l'attention des familles sur ces nouvelles facilités applicables à toutes les classes et que sans nul doute le Ministre approuvera.

Le Gérant : Le Bayon.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, places des Lices.

Digitized by Google

PREUVES DE NOBLESSE

D'UN

CHEVALIER DE MALTE

DE

LA MAISON DE LA LANDE-CALAN

La plupart des archives de famille ayant été détruites en 1793, c'est dans notre siècle un travail ingrat et difficile de composer un armorial.

Une pièce authentique, comme une Preuve de Noblesse de 1727, donnant des filiations suivies, et la copie d'actes aujourd'hui perdus, est, par sa rareté même, un morceau de choix pour un généalogiste. Les lecteurs de la *Revue de Bretagne*, composés de chercheurs et d'érudits, sont donc à même d'apprécier ce travail, bien qu'en soi, il n'ait rien d'attrayant. C'est une pièce à consulter plutôt qu'une lecture à faire.

Pour compléter autant que possible ces Preuves, je vais donner un aperçu sur la Maison de La Lande-Calan.

Cette Maison a eu ses principales attaches dans les communes de Saint-Potan, Pleboulle, Plérin, de l'Évêché de Saint-Brieuc comme le prouvent les réformations et montres du quinzième siècle.

Digitized by Google

Dom Lobineau, dans son *Histoire de Bretagne*, nous cite plusieurs fois les de La Lande comme ayant rempli des charges importantes et ayant de tout temps fait acte de Noblesse.

En 1152, Guillaume de Montfort emploie dans la fondation de l'abbaye de Montfort la terre des enfants de Rival de La Lande (1).

En 1173, Raoul de Fougères s'enferme dans la tour de Dol avec quarante chevaliers. Patry de La Lande en est du nombre (2).

Jean, duc de Bretagne, fait un voyage d'outre-mer en 1271, et Jean de La Lande l'accompagne (3).

Jean III, duc de Bretagne convient d'arbitres avec Yolande, sa belle-mère pour son domaine ; Guillaume de La Lande est du nombre des chevaliers nommés comme arbitres (4) en 1317.

En 1350, Guillaume de La Lande est choisi par le sire de Beaumanoir pour faire partie des trente gentilshommes Bretons qui combattirent contre Pembroc et ses trente Anglais pour l'honneur de la Patrie (5).

En 1403, La Lande fait partie de la maison du duc Jean V (6).

Tristan de La Lande est grand maître d'hôtel du duc Jean V en 1405.

(1) Dom Lob., tome 2, page 301. Preuves.
(2) — tome 1, page 160.
(3) — tome 2, page 412.
(4) — tome 1, page 302.
(5) — tome 1, page 343.
(6) — tome 1, page 504.

Digitized by Google

Guillaume de La Lande donne quittance aux trésoriers des guerres pour lui et neuf lencyers de sa compagnie pour la garde du roi et de sa bonne ville de Paris le 10 février 1415 sous le sceau de ses armes « un lion passant » (1).

En 1696 existaient trois branches de la Maison de La Lande de Calan : celle de la Ville-Rault dans la personne de Claude de La Lande dont le fils est ce Jean-Louis présenté page de l'Ordre de Malte, tué en 1747 sur le *Trident*, dans un combat naval livrée par Mr de Letanduaire. Cette branche s'éteignit au commencement du siècle dernier.

La branche de Châteaugoüelo, dont Jean Julien marié à Marie Uzille de Keraudren.

De nos jours cette branche est représentée par le comte Olivier de La Lande de Calan, et le Vte Maxime de La Lande de Calan.

La branche fixée au diocèse de Quimper en 1689, représentée par Yves de La Lande mari de Claude Guilloroux dame de Landanet. Actuellement cette branche comprend : le comte Louis de La Lande de Calan, le Vte Charles de La Lande de Calan, Ferdinand de La Lande et Paul de La Lande de Calan.

La Maison de Calan s'est alliée aux de Brehand-Mauron, de Botherel, Quintin, de Quelen, de Châteaubriant, de Gouyon, du Cleuz du Gage, de Rosmar, de Boisgeslin, du Breil, de Quengo de Tonquedec, de Penfeuntenio, de Saint-Pern, de Roquefeuil, Rouxel de Lescouët, de Ludre, Aubé de Bracquemont, de Tanoüarn, Bertho, Pepin, de Brémoy, de Bonafos, Mahé de Kermorvan, Turnegëot, Gohin de Charné, de Foucaud,

(1) Dom Lobineau, page 909, tome 1.

Digitized by Google

Fraval, Le Borgne, du Val, Hocquart, Le Veneur de la Ville Chapron, de Botmiliau, Jégou du Laz, de Kermarec Rufflet, Le Dall de Tromelin, Le Painteur de Normény, Quillerot, La Vache, Simon, de Lonay, Festou, Hindret, Cadet, de Tréméreux, Jouan de Kervenoaël, Boscal de Réals, Huin de Vernéville, Guillemin de Rouyn, de la Chapelle, Ruffier, Geslin de Tremargat, Le Gac de Lansalut, Geslin de Bourgogne etc.

Comte de Gouzillon de Bélizal.

Digitized by Google

Procès-verbal des Preuves de Noblesse et filiation de noble Jean-Louis de la Lande présenté page de S. A. S. le Grand Maître, 1727.

L'an mil sept cent vingt sept, le mardi dix-neuf février, à dix heures du matin, nous frère René de Martel d'Hercé, commandeur de Sainte-Catherine de Nantes, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, et Victor-Henry Le Roux de la Corbinière, chevalier dudit ordre et commandeur de Theval, tous deux de la Province de Poictou, sur la réquisition de noble écuyer Jean-Louis de La Lande, fils de Messire Claude de La Lande, chevalier seigneur de Calan, de la Ville Rault, de la Ville-Marquer, de Lourcière, de Kerjoly, des Sept-Fontaines, de la Ville-Mains et de la Ville-Neuve, etc. . et de Dame Anne-Jeanne Geslin, son épouse, ses père et mère, Nous, étant arrivés en la ville de Saint-Brieuc, à l'hôtellerie où pend pour enseigne, l'Hôtel de Rohan, s'est présenté à nous, noble écuyer Jean-Louis de La Lande, lequel nous a dit que souhaitant avoir l'honneur d'être reçu, au rang de frère Ch. de Justice de notre ordre, premièrement pour satisfaire au décret de notre V. L. de France confirmé par autre décret de S. E. Monseigneur le Grand Maistre et son Sacré Conseil, qui ordonne que ceux qui voudront se faire recevoir dans l'Ordre, dont les familles n'y auront pas encore été prouvées, seront obligés d'envoyer au couvent les copies de leurs titres primordiaux et les copies des titres dont ils prétendront se servir pour faire leurs preuves, pour y être examinées et résoudre ce que de raison il avait envoyé au couvent des copies dûment collationnées de tous les titres et actes dont il entend se servir, et qu'après l'examen qui en avait été fait, sa N. L. avait ordonné qu'il serait renvoyé au chapitre Provincial pour y faire son cours ordinaire, ainsi qu'il nous est apparu par le décret du 4 février 1727, qu'il nous a représenté et dont nous avons fait lecture, ensuite nous

Digitized by Google

aurait fait voir la commission lui accordée à l'assemblée provinciale de Poitiers, le 3 septembre dernier, pour travailler au procès-verbal de ses preuves et filiations, légitimation et noblesse, laquelle commission signé : le commandeur de Montenay, chancelier au grand prieuré d'aquitaine et scelés du scel à l'Aigle dudit prieuré, il nous suppliait d'accepter et de vouloir bien travailler à sesdites preuves et ayant reçu avec respect sadite commission et vu par la lecture d'icelle que nous y étions dénommés, nous avons volontiers accordé audit Claude de La Lande sa réquisition qu'il a signé, et s'est retiré.

Et le vingt quatrième desdits mois et an, nous commissaires susdits pour bien fidèlement et exactement vacquer à notre commission, nous nous sommes mis dans un appartement séparé dans ladite hotellerie, où nous avons fait et presté serment entre les mains de frère Victor Tambonneau commandeur de La Feuillée, présentement à Sainct-Brieuc, de bien et fidèlement vacquer et procéder audites preuves ou désir de notre commission dressée en conformité des Statuts, ordonnances, coutumes de notre Sacrée religion et les derniers règlements de notre V. L. de France.

Et pour icelles preuves, rédiger par écrit et nous accompagner, partout où besoin sera, nous avons fait choix de maître Yves Silly autorisé à travailler auxdites preuves en conséquence de la délibération de ladite V. L. de France du 4 février 1727, confirmé par décret de son Emimence et Sacré Conseil complet le 4 février des mêmes mois et an. Duquel sieur Me Yves Guillaume Silly, notaire Royal. Apostolique, avec nous adjoint, avons pris le serment sur les Saints Evangiles, de ne rien écrire au présent procès-verbal que ce qui lui sera par nous dicté et nommé ce qu'ayant juré et promis faire nous avons premièrement fait transcrire notre commission dont telle est la teneur :

« Nous frère Joseph de Lemerie des Choisy, Chevalier de l'Ordre de Sainct-Jean de Jérusalem, Commandeur des commanderie de Bezon et du Frétay, président de l'Assemblée Pro-

Digitized by Google

vinciale tenante en la ville de Poitiers en l'hôtel de Saint-Georges, ses commandeurs et chevaliers y étant assemblés, s'est levé illustre Monsieur le Chevalier des Choisy lequel a demandé une commission extraordinaire pour faire les preuves de Noble Ecuyer Jean-Louis de Le Lande, fils de messire Claude de La Lande et de Dame Anne-Jeanne Geslin reçu pour page de son Altesse Eminentissime le grand maistre suivant la lettre de page datée de Malte le 25 mai 1726 signé Maubel, et remontré que ledit noble Jean-Louis de La Lande, reçu pour page de S A. S, le grand Maitre, désire, sous l'habit des frères Chevaliers dudit Ordre, servir à la défense de la foy et pour y parvenir requiert commission lui être donnée pour faire les preuves de sa noblesse, légitimation, bonne vie et mœurs, et représenter, blazon des armes des quatre familles, et le mémorial des titres dont il prétent se servir pour justifier de sa Noblesse. Lequels ayant été examinés par les commissaires à ce députés et trouvés iceux suffisants pour faire la dite preuve. La vénérable assemblée lui accordant sa requête a commis et député les chevaliers et bien-aimés commandeurs de Ste-Catherine de Nantes, de la Corbinière, de la Tour-Landry ou à deux d'iceux, aux conditions que les commissaires dans la présente commission, ne pourront vacquer aux preuves qu'après avoir vu et reçu l'extrait de La Noble Langue de France et ne pourront aller sur les lieux sans ledit extrait que le prétendant leur fera apparaître, à quoi il s'en oblige et auxquels conditions la vénérable assemblée donne pouvoir aux susdits commissaires de vacquer à la dite commission pour l'exécution de laquelle, ils se rendront dans le lieu le plus proche voisin de la naissance ou autre lieu le plus commode dudit noble Jean-Louis de la Lande, sans toutefois que ce soit dans leur maison. Où étant assemblés, ils feront serment entre les mains l'un de l'autre et sur la croix et l'habit de leur ordre d'y vacquer selon les nobles statuts. Et ensuite ils prendront de celui des père et mère et autres les représentant comme quoi lesdits père et mère ne détiennent aucun bien appartenant à notre ordre et les y feront renoncer en cas qu'ils s'en trouvent

Digitized by Google

en possession ; et comme les quatre témoins qui leur seront présentés sont gentilhommes de nom et d'armes, tous catholiques et qu'ils ne sont ni parents, alliés ou favorables audit noble Jean-Louis de la Lande, leur feront signer leurs dépositions, entendront ensuite celles desdits quatre gentilshommes témoins, après avoir pris leur serment. Ils s'informeront d'eux de la noblesse, filiation etc... du dit prétendant, comme aussi de ses père et mère, aïeul et aïeule, bisaïeul et bisaïeule, tant paternels que maternels jusqu'à cent ans. S'enquièront s'il est des limites de ce prieuré, sur lesquels fonts baptismaux il a été baptisé s'il a atteint l'âge porté que requiert un page : se feront vérifier par le papier baptistaire de la paroisse où il a été baptisé, signé du curé ou du vicaire de la dite paroisse certifié par l'évêque du diocèse, son grand vicaire ou official et le feront insérer dans le procès-verbal des dites preuves. S'informeront s'il est sain de corps et d'esprit et capable de rendre service à l'ordre, s'il est débiteur de grandes sommes de deniers, s'il est repris de Justice; s'il a promis ou contracté mariage, ou s'il a fait vœu en d'autre religion ; si les père et mère n'usurpent point de bien de Notre Ordre, ou s'ils ne sont point issus de Race Juive ou Mahométane et Infidèle. S'ils reconnaissent les armes des quatre familles, y être depuis plus de cent ans et leur feront dépeindre leurs blazons et signer leur déposition. Verront ensuite les contrats de mariage, les partages et aveux rendus aux seigneuries de fief; les vérifieront sur les originaux en cas qu'ils les puissent trouver à quatre lieues à la ronde tant en chambre des comptes, protocoles des notaires d'iceux : feront ensuite une preuve secrète et séparée en laquelle ils entendront quatre témoins à leurs choix et non présentés des parties, lesquels seront les plus anciens et honorables gens du voisinage. Desquels ils prendront le serment, et s'informeront comme dessus, de la Noblesse, filiation, légitimation, bonne vie et mœurs du dit présenté et de ses père, mère aïeul, et aïeule, bisaïeul et bisaïeule comme aussi de celle des quatre témoins de la preuve principale, s'ils sont catholi-

Digitized by Google

ques et gens de bien, en la déposition desquels, foi peut être ajoutée, et qu'ils ne sont alliés ni favorables dudit prétendant ; la joindront à la preuve principale et feront rediger le tout par écrit par le chancelier, ou à défaut de lui par le vice-chancelier et à défaut de l'un ou de l'autre par un notaire royal ou de Cours : lequel ils appeleront avec eux comme adjoint, auquel ils feront apparaître les provisions de sa charge de notaire qu'ils insèreront, lui feront faire le serment et fidèlement rediger par écrit et tenir le tout secret, et insèreront le mémorial de ces pièces, dont il a été parlé ci-dessus et envoieront le tout clos et scellé du sceau de leurs armes et signé d'eux, du chancelier ou vice-chancelier ou notaire, au premier chapitre et assemblée qui se tiendra à ce prieuré, assez à temps pour qu'on puisse donner des commissaires pour les recevoir et examiner.

Donné et fait à Poitiers, sous le scel dudit chancelier et scel dudit prieuré le 3 septembre 1726, signé : Le Commandeur de Montenay, chancelier au grand prieuré d'Aquitaine.

EXTRAIT DE BAPTÊME DUDIT PRÉSENTÉ

En la paroisse de Plérin, l'an 1713, au fol. 1 R., est écrit :

Jean-Louis de la Lande, fils de Messire Claude de la Lande, chevalier, seigneur de Calan de la Ville Rault, et de Dame Anne-Jeanne Geslin, sa compagne, né le 3 janvier 1713, a été baptisé le cinquième dudit mois et an en l'église de Plérin, par moi soussignant curé.

Parrain : Messire Louis Le Veneur, seigneur, marquis de la Ville Chaperon.

Marraine : Dame Jeanne Nepveu, dame comtesse de Saint-Quereuc ; présents, le soussignant : Anne Guéyo, sage-femme et plusieurs autres,

Digitized by Google

L'original signé : Jeanne-Angélique Nepveu de St-Quereuc, Louis le Veneur de la Villechaperon, de la Lande, de la Harmoy, Anne-Catherine de la Lande Calan, Claude de la Lande Calan.

HENRY, curé.

Sous-signant certifie le présent extrait conforme à son original, en foi de quoi j'ai signé le présent délivré au seigneur comte de Calan, lui le requérant le 4 août 1726, signé : René Allenou, curé de Plérin, controlle à Saint-Brieuc, le 4 août 1726, signé : Rocaboy, commis, reçu 19 sols.

LETTRE DE PAGE

MAGISTER HOSPITIS ET S'-SEPULCRIS HYELEM

Vénérable très cher et bien aimé religieux nous ayant été fait instance, qu'il nous plut recevoir au nombre des pages qui sont destinés pour notre service, noble Jean-Louis de la Lande, fils de Messire Claude de la Lande et de Dame Anne Geslin, nous lui avons volontiers accordé cette grâce, ce qui nous oblige à vous avertir de ne faire aucune difficulté de tenir assemblée extraordinaire en quelque temps que ce soit et aussitôt que vous en serez requis, tant pour lui donner des commissaires que pour recevoir les preuves de sa légitimation et noblesse, pourvu qu'auparavant il ait fait apparaître l'âge de douze ans, porté par nos statuts, sur ce nous prions le Seigneur qu'il vous tienne en sa sainte garde. A Malte, le 25 may 1726, signé : Manoël, et au bas est écrit : le Vénérable Grand Prieur d'Aquitaine, ou son lieutenant.

Digitized by Google

PREUVE VOCALE

PREMIER TÉMOIN. — Pour commencer la preuve vocale de la filiation, légitimation et noblesse de noble Jean-Louis de la Lande par l'audition de quatre témoins gentilshommes de nom et d'armes, tant pour le côté paternel que maternel, nous avons choisi pour premier témoin du côté paternel la personne de messire Charles-Yves-Jacques comte de La Rivière chevalier, seign. comte de Plœuc, et de Paulmy, gouverneur pour le Roy de la ville de St-Brieuc, tour et forteresse de Cesson etc... que nous avons prié de nous dire ce qu'il sait de la noblesse filiation et légitimation dudit présenté, ce que nous ayant accordé nous avons pris de lui le serment sur les St-Evangiles de nous dire et déposer vérité sur ce dont il sera par nous requis et lui avons demandé :

Quel âge il a, et de quel religion il est.

A dit avoir 63 ans et être de la religion catholique, apostolique et Romaine.

S'il est parent ou allié du présenté.

A dit que non.

S'il le connaît et s'il sait son nom.

A dit le bien connaître et qu'il se nomme Jean-Louis de la Lande.

S'il sait ou il a été bâptisé, de qui il est fils et quel âge il a.

A dit qu'il a été bâptisé sur les fonts bâptismaux de Plérin, évêché de St-Brieuc, qu'il est fils de messire Claude de la Lande et de dame Anne Geslin et qu'il a bien 14 ans.

S'il est né de légitime mariage et de parents légitimes.

A dit qu' oui.

S'il n'a pas contracté mariage ou s'il est de *race Juive*.

A dit n'en avoir aucune connaissance et qu'il n'est point de race Juive.

Digitized by Google

S'il n'est point chargé de dettes et s'il n'a pas commis de crimes dont il ait été repris de justice.

A dit qu'il est trop bien élevé pour cela.

S'il est assez robuste pour bien servir l'Ordre.

A dit qu'il paraît tel et qu'il est bien fait de sa personne.

Si les parents paternels dudit présenté ont été appelés aux bans et arrière-bans et autres assemblées de la noblesse.

A dit qu'ils ont toujours parus aux bans et arrière-bans et assemblées des gentilshommes.

S'ils n'ont point exercé quelques actes dérogeants à la Noblesse

A dit qu'ils ont toujours fort noblement tenus.

S'ils ne retiennent pas de bien de notre ordre.

A dit qu'ils sont trop honnêtes pour cela et qu'ils n'ont aucun bien de l'Ordre.

S'il connaît le père du présenté, s'il sait les qualités et les armes qu'il porte.

A dit le bien connaître et qu'il est qualifié de messire, de chevalier, seigneur comte de Calan et qu'il porte pour armes : « d'azur au léopard d'argent couronné et lampasé d'or accompagné de sept macles de même, quatre en chef et trois en pointes. »

S'il a connu l'aïeul paternel dud. presenté, s'il sait son nom et ses qualités.

A dit l'avoir connu et qu'il appelait François de la Lande qualifié de messire, chevalier et de seigneur de Calan. La Villeraut et autres lieux.

S'il a connu le premier bisaïeul paternel dudit présenté.

A dit l'avoir vu et connu et qu'il s'appelait, René de La Lande seigneur Comte de Calan.

S'il sait quel était la première bisaïeule paternelle, son nom et les armes qu'elle portait a dit qu'elle était de la maison de Tannoüarn et qu'elle portait pour armés : « d'azur à trois molettes d'or, deux et un à bordure d'or chargée de huit macles d'azur, 3, 2, 2 et 1.

S'il a connu l'aïeule paternelle dudit, s'il sait son nom et les

Digitized by Google

armes qu'elle portait, a dit l'avoir bien connue et qu'elle se nommait Marie de Boisgeslin et portait pour armes : « Ecartelé au 1er et 4 de gueules à la molette d'épron et au 2 et 3 d'azur plain. »

S'il a connu le second bisaïeul paternel dudit présenté, s'il suit son nom et qualités.

A dit l'avoir connu et qu'il s'appelait Claude de Boisgelin chevalier, comte de la Villemarquer.

S'il sait qui était la seconde bisaïeule dudit présenté.

A dit l'avoir connue et qu'elle s'appelait Julienne Berthou et qu'elle portait pour armes : « d'or à l'épervier la tête contournée, grilletée et sonetée de sable, 2 en chef une en pointe.

Enquis enfin si les ancêtres paternels n'ont point changé leurs armes et s'il en sait la raison.

A dit qu'il croit qu'ils ont toujours porté les mêmes armes.

Lecture faite au seigneur déposant de sa déposition, a dit qu'elle contenait la vérité, y a persisté et a signé ainsi. Charles-Yves-Jacques de la Rivière.

Pour second témoin du côté paternel nous nous sommes adressé à messire Pierre Jegou, chevalier, seigneur, comte de Tromeur, la Villeneuve et demeurant au château de Châteaugoüelo lequel nous ayant promis par serment sur les saints Evangiles de nous dire ce qu'il sait de filiation et légitimation et noblesse dudit présenté, nous lui avons demandé son âge, sa religion et s'il est parent dudit présenté.

A dit avoir 57 ans, être catholique et n'être parent ni allié dudit présenté.

« La déclaration du comte de Tromeur étant la même que celle du comte de la Rivierre, nous ne la reproduisons pas ici. »

Et nous commissaires susdits continuant l'exécution de Notre commission, nous avons choisi comme premier témoin de la preuve vocale du côté maternelle la personne de messire

Digitized by Google

Toussaint-Sébastien. Le Vicomte Chevalier Sgr, comte du Rumain, maistre de Camp de Cavalerie, Enseigne de la Gendarmerie de France, demeurant au château du Rumain distant de trois lieues de Saint Brieuc, lequel nous avons prié de nous dire ce qu'il sait de la filiation et Noblesse tant dudit présenté que de ses ancêtres maternels, ce que nous ayant accordé nous avons pris de lui le serment sur les Saints-Evangiles ainsi qu'il nous est ordonné par notre dite commission et ensuite lui avons demandé quel âge il a et de quel religion il est.

A dit avoir 35 ans et être de la religion catholique.

S'il connaît le présenté et s'il lui est parent.

A dit le bien connaître et ne lui est aucunement allié.

S'il sait son nom et quel âge il a.

A dit qu'il s'appelle Jean-Louis de La Lande et qu'il a 14 ans.

S'il sait de qui il est fils.

A dit qu'il était fils de messire Claude de La Lande et de dame Anne-Jeanne Geslin.

S'il est gentilhomme de nom et d'armes, né et issu de père et mère et ancêtres maternels ayant toujours jouis des privilèges de Noblesse et ayant été appelés aux bans et autres assemblées de la Noblesse.

A dit qu'ils ont toujours parus aux bans et assemblées de gentilhommes.

S'il connaît la mère du présenté.

A dit la bien connaître et que son nom était Anne-Jeanne Geslin et qu'elle portait pour armes « *d'or à 6 merlettes de sable 3, 2, 1,* ». S'il a connu l'aïeul maternel du présenté.

A dit l'avoir connu et qu'il s'appellait messire Gervais Geslin chevalier sgr., comte de Tremargat et de l'Etoile et de Treguidel. S'il a connu le bisaïeul du présenté, a dit ne l'avoir pas connu mais savoir qu'il se nommait messire Jean Geslin chevalier sgr de Tremargat et de l'Etoile.

S'il sait le nom de la première bisaïeule maternelle dudit et quelles sont ses armes.

A dit ne pas l'avoir connue mais savoir qu'elle se nommait Gilette Huart, dame de Tremargat et qu'elle avait pour armes :

Digitized by Google

« d'argent au gervaut de sable membré et becqué d'azur. »

S'il a connu l'aieule maternelle dudit.

A répondu qu'il l'avait connue et qu'elle était Anne Le Nepveu ayant pour armes : « de gueule à trois testes de léopard d'or au chevron brisé de même chargé d'un croissant d'argent. »

S'il a connu le second bisaïeul du présenté, s'il sait ses noms et armes, a dit ne pas l'avoir connu mais savoir qu'il se nommait Jacques Le Nepveu, seigneur de la Villedue.

S'il a connu la seconde bisaïeule du présenté.

A dit ne pas l'avoir connue mais savoir qu'elle se nommait Jeanne de La Haye, dame de la Villedue et qu'elle portait pour armes : « d'argent au sautoir de gueule accompagné de 4 billettes de même. »

A dit en plus qu'il croit que les ancêtres du présenté ont toujours portés les mêmes armes.

Lecture faite audit seigneur déposant de sa déposition, il a persisté, disant qu'elle contenait vérité et a ainsi signé. Sébastien, Le Vicomte du Rumain.

Pour achever la preuve vocale nous avons fait choix pour second germain du côté maternel de messire Jean-Baptiste-René du Botderu, chevalier, seigneur, comte dudit nom, demeurant à Saint-Brieuc et âgé de 34 ans.

La déposition du comte de Botderu étant la même que celle du comte du Rumain, nous ne la reproduisons pas ici.

PREUVE LITTÉRALE

En procédant à l'examen des titres nous avons trouvé, premièrement l'extrait de baptême du présenté. En plus l'arbre généalogique contenant les armes de 8 quartiers tant paternels que maternels du présenté, peintes sur vélins avec leurs blazons, émaux et métaux.

Digitized by Google

Par l'extrait de baptême nous avons su que noble écuyer Jean-Louis de la Lande est fils de messire Claude de la Lande, chevalier seigneur de Calan, et de dame Anne Jeanne Geslin, ses père et mère, seigneur et dame de Calan.

Père du présenté. — Messire Claude de la Lande, chevalier seigneur de Calan, de la Villerault, la Villemarquer, de Lourcière, de Kerjoly et des Sept-Fontaines, des Villemains et de la Villeneuve, lieutenant garde-côte de l'évêché de Saint-Brieuc fils aîné et héritier principal et noble de messire François de la Lande et de dame Marie de Boisgelin épouse de dame Anne Jeanne Geslin de Tremargat.

Contrat de mariage, 1696. — Pour prouver la filiation du seigneur Claude de la Lande nous avons vu son contrat de mariage avec noble dame Anne Geslin en date du 21 octobre 1696. Signé G. J. Colas et Marc Corbel notaires par lequel nous avons remarqué que furent présent noble messire François de La Lande et dame Marie de Boisgelin son épouse ses père et mère qui ont pris les qualités ci-dessus comme se voit au contrat de mariage.

Partage noble, 1715. — Pour prouver les qualités et noblesse de messire Claude de la Lande père du présenté, nous avons vu son contrat de partage sous signatures privées et sur papier timbré en date du 19 janvier 1715, dans lequel le dit seigneur est qualifié d'écuyer chevalier et seigneur de Calan et a partagé noblement et avantageusement comme ils ont fait de tout temps avec ses frères et sœurs, savoir avec messire Jean-Julien de la Lande capitaine de dragon au régiment Dauphin, messire Claire-Gervais de la Lande chanoine de Saint-Brieuc et prieur de Sainte-Catherine, Julienne de la Lande, messire Louis Le Veneur de la Villechaperon époux de dame Reine de la Lande et Françoise-Marie de la Lande. En date comme dessus et signé des partis auxquels messire Claude fils aîné et héritier principal de messire François de la

Digitized by Google

Lande et dame Marie de Boisgeslin ses père et mère a fait raison des successions de leurs dits pères et mères. — Partage noble. — 1719. — Transaction de partage noble fut entre messire Maurice de Quelen chevalier seigneur dudit bien veuf et communier de Jann Julienne Radegonde de La Lande son épouse d'une part et messire Claude de La Lande Sgr de Calan héritier collatéral et noble pur et simple de ladite Julienne de La Lande, et messire Gervais de La Lande chanoine de Saint-Brieuc et dame Françoise de La Lande dame de la Villerault et messire Louis le Veneur marquis de la Villechaperon époux de Dame Reine de La Lande et Françoise Marie de La Lande. En date comme dessus et signé des parties en quoi messire François de La Lande époux de dame Marie de Boisgelin fait raison des successions de leur père et mère.

(A suivre.)

Digitized by Google

LE PREMIER VOLUME

DU

COURS D'HISTOIRE

PROFESSÉ A RENNES

PAR M. DE LA BORDERIE

HISTOIRE DES BRETONS

PAR M. Y. SÉBILLOT

Une bonne nouvelle et je suis heureux de l'annoncer. C'est l'apparition du *Cours d'histoire professé par M. de la Borderie à la faculté des Lettres de Rennes, en 1890-91* (1). Les résumés des cours des trois années suivantes avaient paru en trois petits volumes dès 1892, 93 et 94. Voilà enfin le cours complet !

Que de fois j'ai dit à notre éminent historien : « Vos « leçons de la première année ne seront-elles donc ja- « mais publiées ? M. Banéat a si heureusement résumé « les trois dernières années. Il a conservé ses notes du « premier cours. Il les rédigera avec le même succès. « Vous les reverrez, comme vous avez fait des autres. « La Bretagne vous devra sa *grande* et sa *petite* histoire, « et vous aura ainsi une double reconnaissance... »

Ce vœu, que beaucoup formaient, M. de la Borderie l'a accompli dans la dernière année de sa laborieuse

(1) Librairie Plihon et Hommay. Rennes, 1903, 3 fr. 50. Franco, 3 fr. 80.

Digitized by Google

carrière. C'est ce que nous apprend M. Banéat dans l'avertissement si modeste qu'il a mis en tête du petit volume, comme un pieux hommage à l'historien.

Ajoutons qu'en dépit du soin que M. Banéat prend de s'effacer, il n'est pas un lecteur qui ne lui doive de sincères remercîments.

Ce volume comprend les *Origines bretonnes*, et finit en l'année 938, qui marque la fin de l'occupation normande en Bretagne.

Dans ces quatre petits volumes contenant à peine un millier de pages, le lecteur trouvera une histoire de Bretagne jusqu'à 1789, abrégée, mais plus exacte que toutes les histoires antérieures à celle dont M. de la Borderie est l'auteur. Ces volumes renferment le résumé, la quintessence de recherches que poursuivit pendant un demi-siècle un travailleur patient et obstiné servi par une intelligence d'élite et une merveilleuse mémoire. Cet ouvrage élémentaire est et restera notre *Histoire populaire* de Bretagne.

L'histoire de Bretagne est mal connue et inexactement écrite en France. On ne la lit guère en Bretagne que par *bribes* dans les dictionnaires prétendus historiques. Dans ces conditions, comment les Bretons sauraient-ils leur histoire ? Aussi ne la savent-ils pas. Qu'ils l'apprennent dans le *cours* de M. de la Borderie !

J'ajoute que ces petits volumes seront un résumé, un sommaire de sa grande histoire.

Mais ce n'est pas tout : beaucoup de bons esprits se préoccupent chez nous de la rédaction d'une *petite* histoire de Bretagne mise à la portée de tout Breton qui sait lire.

C'est ici qu'apparaît une autre utilité du *cours* de M. de la Borderie. Ces quatre petits volumes seront une

Digitized by Google

mine libéralement ouverte aux écrivains bretons de bonne volonté. Si ce travail était permis à mon âge, je voudrais m'y mettre. Je résumerais fidèlement, presque page à page, le *cours* de M. de la Borderie, assuré d'y trouver la vérité et ainsi dispensé de toute recherche (1). Ce travail relativement facile serait modeste et *sans gloire*... mais utile. C'est le principal.

Je me ferais un devoir de déclarer que dans les pages écrites par moi, il n'y a rien qui m'appartienne, que j'ai tout emprunté à M. de la Borderie ; et ainsi j'obtiendrais pour le petit livre une créance entière et méritée.

Vienne donc cette *petite histoire* comprise en un volume de 250 pages environ, écrite très simplement et clairement, élémentaire, très exacte comme doit l'être un résumé, accessible à tous et qui soit lue par tous !

*
* *

Un ami m'annonce que M. Y. Sébillot, qui, me dit-il, a vingt-trois ans, vient d'écrire une *Histoire des Bretons, de leur arrivée en Armorique jusqu'à nos jours*, qui peut-être répond au *signalement* que je viens de donner.

Il est très bien (et j'ajoute il est trop rare !) quand on a vingt-trois ans, de se mettre à un travail sérieux comme l'histoire. J'applaudis à l'entreprise du jeune

(1) On a relevé une erreur (du moins je le crois) de M. de la Borderie : Monastère fondé par Saint-Gildas à Carnoët (Côtes-du-Nord) t. 1er, p. 440 ; et de cette erreur unique, on a osé conclure le parti pris de notre historien de « falsifier notre histoire ». En regard de cette surprenante accusation, voici l'avis d'un érudit critique : « On trouvera quelques erreurs de détails, (comment n'en trouverait-on pas dans une telle masse de faits ?) mais dans les grandes lignes, l'auteur est *impeccable.* »

Digitized by Google

auteur. Je fais venir le petit volume. Je le lis trop rapidement, comme on fait souvent d'un livre qui intéresse vivement, et auquel on reviendra pour le relire comme il convient, à tête reposée.

J'ai fait cette seconde lecture ; et je me permets quelques observations concernant seulement l'histoire antérieure à la réunion de la Bretagne à la France.

M. Sébillot écrit dans sa Préface (p. IV) : « Tout « peuple qui écrit doit avoir... trois ouvrages fonda- « mentaux : un dictionnaire, une grammaire de sa « langue, une histoire nationale... Des deux premiers, « la Bretagne n'en manque pas ; quant au troisième, il « a été... publié de nombreux et excellents travaux ; « mais ils sont ou trop brefs ou trop volumineux ou ne « retracent seulement qu'une période du passé de la « Bretagne. — C'est pour combler cette lacune que j'ai « écrit cette histoire populaire du Peuple Breton. »

M. Sébillot a-t-il atteint le but très élevé qu'il ambitionne ?

Il y a cinquante ans, j'avais l'heureux âge de M. Sébillot, et je n'avais imprimé que ma *thèse pour la licence*. Je trouvais autour de moi des vieux magistrats qui ne me refusaient ni conseils bienveillants ni paternelles critiques. Je suis vieux, j'aime les jeunes ; et je m'en voudrais de décourager le premier effort d'un débutant. Mais M. Sébillot aime la vérité : qu'il me soit donc permis de lui dire que son livre soulèvera plusieurs critiques. En voici quatre principales :

1° L'auteur n'a pas exposé de façon suffisante le rôle des moines bretons fondateurs de notre Bretagne ; et, après les quelques pages consacrées à nos origines, l'*élément religieux* n'apparaît plus dans son livre ;

Digitized by Google

2° L'ouvrage présente la succession des faits ; mais on n'y trouve pas de vues générales. L'auteur ne caractérise pas les diverses époques de notre histoire, en sorte que le lecteur n'aperçoit pas les changements survenus dans les institutions ou le gouvernement ;

3° Dans cette succession des faits on regrette l'omission de certains faits généraux ou caractéristiques ; mais ce qu'on peut surtout signaler, c'est l'inexactitude de nombre d'entre eux (1). Quelques erreurs sont empruntées à des auteurs mal informés ; d'autres paraissent le résultat ou d'une lecture trop rapide ou d'une rédaction un peu hâtive ; d'autres enfin sont sans doute imputables au typographe.

(1) Je signale ici deux de ces erreurs.

P. 48. « Alain Fergent s'occupa de réorganiser la justice. Il créa « un parlement et deux sénéchaussées à Rennes et à Nantes. » — Oui, d'Argentré a écrit cela. (Ed. de 1588, f. 183, r°). et il renvoie même à une charte d'Alain qu'il donne entière, liv. Ier, f° 82, r° et v° ; mais cette charte, « marchandise de contrebande », comme dit Hévin *(Questions féodales*, p. 330, n° 6) et pleine d'anachronismes est certainement du XVe siècle !

P. 50. « Mais ce que tout le monde ignore et qui devrait faire la « gloire universelle de la Bretagne et de Conan-le-Gros, c'est d'avoir « ordonné que les navires marchands, loin d'être attaqués comme « jadis, seraient guidés par des pilotes.... etc. »

Conan n'a rien ordonné de tel. Il a seulement renoncé au droit de *bris* sur les navires échoués aux rivages de son domaine, et obtenu du concile de Nantes (1127) l'anathème contre ceux qui exerceraient ce droit sur leurs domaines. Il ne s'agit pas de *pilotage*.

Cet acte de Conan et ce décret du concile sont bien connus. Lobineau, *Histoire*, p. 131. Morice. *Pr.* 554-555, et *Hist.* I, 92. La Borderie, *Hist.* III, p. 41 et *Cours*, II, p. 68.

Pourquoi en rappelant l'acte de Conan ne pas rappeler la demande d'*anathème* faite par lui au concile, et l'anathème prononcé pour recommander l'exemple donné par le duc ? — Le concile mérite les mêmes éloges que Conan. — Voilà un des cas où l'*élément religieux* disparaît dans cette histoire.

Digitized by Google

La rectification de ces erreurs est nécessaire et elle est bien facile ; il suffirait le plus souvent de la correction d'une ligne ou de quelques mots. La réparation des omissions demanderait plus de temps et de soin. Mais cette révision s'impose à un travail de ce genre.

4° Enfin il faut signaler quelques jugements hasardeux, quelques *portraits* incomplets ou non ressemblants. En preuve, voici trois exemples.

Dans sa description de la Bretagne, M. Sébillot a écrit (p. 6) : « Le peuple breton est très catholique ; mais, « derrière la religion chrétienne, se trouve tout un fonds « de survivances d'usages païens, tel que le culte des « pierres, des fontaines, du feu etc. qui font que la Bre- « tagne a, en quelque sorte, une religion à part. »

Qu'il y ait en Bretagne (comme ailleurs) des superstitions, personne ne le niera. Mais rendre un *culte* aux pierres, aux fontaines, au feu, c'est pur paganisme. Paganisme et christianisme sont inconciliables et ne peuvent s'amalgamer même dans une « religion à part ». — Qu'est-ce donc que ce prétendu culte ? N'y aurait-il pas dans cette phrase un écho de la *Bretagne païenne* ? une étude qui nous révèle une Bretagne extraordinaire où, entre autres singularités, nous sommes « tous sorciers (1) » ?

P. 129. « En Bretagne comme en France la réforme « ne fut pas un mouvement spontané : ce fut le résul-

(1) ... « puisque « chacun est son propre sorcier ».
Je cite *La Bretagne chrétienne*, par M. l'abbé Millon. — *Assoc a bretonne*. Congrès de Lannion, 1901, p. 156. Réponse à *La Br tagn païenne....* par M. Austin de Croze.
Je renvoie à *La Bretagne chrétienne*.

Digitized by Google

« tat des abus qui se commettaient dans l'Église, qui « amenèrent beaucoup de chrétiens pieux à adopter les « idées nouvelles, dégoûtés de la licence qui existait « dans les mœurs et dans les enseignements du « clergé. »

Il est clair qu'il n'y a pas plus de génération spontanée en histoire qu'en physiologie. L'histoire est une science surtout parce qu'elle expose les causes des événements. Mais elle ne doit pas présenter comme principales des causes secondaires et surtout omettre les causes véritables.

M. Sébillot montre la cause prépondérante, principale, disons mieux, la cause unique de la Réforme dans les abus de diverses sortes qui « se commettaient dans l'Eglise », et dégoûtaient « beaucoup de chrétiens pieux ».

Ainsi l'auteur compte pour rien les passions : l'orgueil insurgé contre l'autorité de la foi (Luther et Calvin), la lubricité impatiente du mariage indissoluble (Henri VIII), la cupidité des princes auxquels Luther offrait en proie les biens du clergé.

Selon nous, historiquement, les abus, que personne ne nie, furent seulement la cause occasionnelle d'une révolution que seuls ils n'auraient pas produite (1).

Comme causes secondaires n'est-il pas permis d'ajouter l'inquiétude de certains esprits, — la curiosité excitée chez d'autres par une réforme présentée comme une *renaissance* du christianisme ; — enfin la mode, la vogue — on pourrait dire l'engouement de la nouveauté ? Est-ce que princes, courtisans, belles dames

(1) Ne pourrait-on pas dire que pour Luther les abus furent un prétexte ? Il commence par s'attaquer aux abus, puis il combat la discipline de l'Eglise, et enfin sape jusqu'aux dogmes.

Digitized by Google

ne fredonnaient pas les pauvres psaumes de Marot comme les villanelles de Desportes ?

Un troisième exemple me donne l'occasion de réfuter quelques propositions de M. Sébillot.

Il s'agit du connétable de Richemont. J'ai essayé, il y a quelques années, de le montrer sous son vrai jour (1). M. Sébillot poursuit le même dessein. Nous ne sommes pas d'accord ; et je demande la permission d'entrer dans quelques détails.

« Chapitre VIII § 1. *Richemont connétable*, 1424 (lire 1425). p. 90 : « 1429. Apprenant que les ennemis possé-
« daient presque toute la France, son ressentiment
« contre le Roi fut moins fort que sa haine de l'Anglais ;
« il équipa une armée à ses frais et vint se joindre au
« corps français où se trouvait Jeanne d'Arc. C'est lui
« qui, à la tête de cette petite troupe franco-bretonne,
« sauva la France du joug anglais. »

Comment dire que, même en exil, le connétable ait été si insouciant aux affaires de France qu'un jour il « apprenne », comme une nouvelle, que l'Anglais est maître de la moitié du royaume ? La vérité est que, pendant son exil, Richemont travaille le mieux qu'il peut au salut de la France. Il cherche à lui concilier les ducs de Savoie, de Bourgogne et de Bretagne. Il lui suscite des secours : c'est à sa prière que les dames de Laval

(1) *Le Connétable de Richemont* (1900). Après quoi j'ai demandé à une ville de Bretagne une plaque au coin d'une de ses rues, portant le nom du *Connétable de Richemont*... et je n'ai pu l'obtenir.

M. Sébillot, comme d'autres auteurs, écrit *Richemond*, qu'on me permette d'écrire, comme d'autres, *Richemont*.

Digitized by Google

envoient à l'armée leurs deux fils avec les hommes du Bas-Maine (1).

Quant au ressentiment du connétable contre le Roi, quelle preuve l'auteur en donne-t-il? — Richemont se sentait utile à la tête de l'armée. L'inaction lui était intolérable dans la détresse de la France, au moment où le Roi désespéré songeait à se réfugier dans le Dauphiné ou même en Espagne (2). Son « ressentiment » était juste; mais il s'arrêtait à La Trémouille et ne montait pas jusqu'au Roi. Le loyal connétable se disait (et avec quels regrets!) qu'il avait contribué au malheur du Roi et du royaume. N'avait-il pas en effet, et avec insistance, recommandé La Trémouille au Roi, qui n'en voulait pas? Il voyait en son protégé un ministre utile, et il est devenu le mauvais génie de la France... Le jour où, après six ans d'exil (3), le Roi le rappellera, le connétable accourra joyeux, impatient de réparer sa faute involontaire.

Le 13 avril 1436, il entre à Paris, que les Parisiens lui ont ouvert, entendez-le leur crier : « Le bon Roi Charles vous remercie ! » Quatre ans plus tard (février 1440) aux débuts de la Praguerie, le Roi « le prie, sans lui commander », de venir à lui : voyez-le s'engager presque seul avec le Roi contre ses deux beaux-frères les ducs de Bourgogne et de Bourbon, son neveu

(1) Les dames de Laval : 1° Jeanne de Laval-Châtillon, veuve de Guy XII, cousine de Richemont, veuve en premières noces de du Guesclin ; et gardant fièrement ce titre, elle personnifiait dans le Maine la résistance à l'Anglais. 2° sa digne fille Anne, dame de Laval, mère de Guy XIV et d'André depuis maréchal de Lohéac. (*Compagnons Bretons de Jeanne d'Arc. Les deux Laval*, 1898, et surtout *Le Maine sous la domination anglaise*, par S. Luce.)

(2) M. Vallon, *Jeanne d'Arc*, I, p. 58-62, 106.

(3) Novembre 1427 à juin 1433.

Digitized by Google

le duc d'Alençon, son frère Jean V, Dunois et le dauphin.

Voilà des faits qui répondent à ces accusations d'insouciance et de ressentiment. D'autres faits répondront tout à l'heure à la phrase qui nous montre Richemont et Jeanne d'Arc à la tête d'une armée franco-bretonne à partir de 1429 (1).

L'auteur continue : « chapitre VIII, § 2, *Richemont et « Jeanne d'Arc* (p. 90). — Jeanne était une patriote ar- « dente, une illuminée, comme il y en avait alors plu- « sieurs dans les camps ; elle se disait envoyée de Dieu, « et sa conviction rendait courage aux soldats... »

Je crois à la mission divine de Jeanne d'Arc, M. Sébillot n'y croit pas. Je ne discute pas ce point.

Mais comment laisser passer cette épithète « une illuminée comme plusieurs autres? » Voilà Jeanne confondue dans la foule ! Une illuminée, c'est-à-dire une hallucinée, qui conte ses illusions avec une « conviction » communicative.

Un écrivain distingué, aujourd'hui de l'Académie, a écrit : « Jeanne était douée d'une intelligence sûre, d'un » esprit charmant... Elle fut avant tout une merveil- » leuse artiste (2). » C'est-à-dire une comédienne.

Maniaque de bonne foi, comédienne pleine d'imagination... laquelle de ces épithètes convient à la pieuse et simple paysanne de dix-huit ans qui apparaît aux soudards moins comme une femme que comme un ange? — Ni l'une ni l'autre.

(1) L'auteur ne mentionne pas à cette place (c'était indispensable) l'exil du vainqueur de Patay (p. 91). — Il dit (p. 92) qu'il fut rappelé en 1435. Lire 1433. En mars 1434, à la journée de Sillé, le connétable exerce le commandement.

(2) M. Anatole France. Courrier de Paris, du *Monde illustré* (1894). L'auteur parle ensuite du « sens esthétique par lequel la Pucelle » prit spontanément le caractère et l'apparence d'une sainte de vi- » trail... »

Digitized by Google

(Même page). « Richemont sut habilement tirer parti « de Jeanne d'Arc ; il la plaçait à la tête de ses troupes, « et... les hommes d'armes, entraînés par elle, se pré- « cipitaient... sur les Anglais... Jeanne... conduisait « les troupes au combat... ; Richemont... dirigeait les « opérations... Richemont était la tête... Jeanne le « bras qui obéit et exécute. »

Impossible de dire plus clairement : le connétable, exerçant son office de chef de guerre, combattit longtemps avec Jeanne d'Arc. — Erreur ! Pour le malheur de la France, il en fut tout autrement.

Pendant le siège d'Orléans, le connétable n'était pas seulement « en disgrâce et en retraite » (p. 90). Il était *exilé* à Parthenay. Un jour, il rassemble une petite armée (2500 hommes non 6000, p. 91), et, rompant son ban, il accourt pour joindre Jeanne sous les murs d'Orléans. En route, il apprend la levée du siège, et il marche en avant. Jeanne et le duc d'Alençon, neveu de Richemont, commandent la petite armée royale. Ils assiègent Beaugenci. Sur l'ordre du Roi, ils lèvent le siège pour venir recevoir le connétable à coups d'épées. Pourtant la jonction des deux armées se fait, malgré l'ordre du Roi ; mais elles ne forment pas une armée unique dans la main du connétable. C'est pourquoi celui-ci hésite à attaquer les Anglais sortant de Beaugenci. Jeanne et Alençon hésitent aussi. Enfin le connétable prend son parti, il fait marcher sa bannière (1). Les Bretons attaquent avec furie ; et les

(1) C'est un Breton, lieutenant du connétable, le sire de Rostrenen, qui détermine celui-ci : « Monseigneur, faites lever votre ban- « nière, tout le monde la suivra ! » *Tout le monde, Français* aussi bien que Bretons. Je prends la liberté de renvoyer à mon étude *Compagnons Bretons de Jeanne d'Arc : Pierre VIII de Rostrenen et Tugdual de Kermoysan* (dont nous trouverons le nom plus loin). (1900).

Digitized by Google

Français qui suivent viennent achever la victoire.

Voilà le combat de Patay (18 juin 1429). — Vous le voyez, c'est le connétable qui engage l'action. Jeanne ne fait que suivre le mouvement donné par lui.

Or quand le connétable a-t-il encore combattu auprès de Jeanne d'Arc ? — Jamais ! Le connétable est aussitôt exilé de nouveau, et Jeanne ne sera plus quand il reprendra le pouvoir en 1433.

Donc il faut supprimer comme inexactes les phrases citées plus haut. — Malheureusement voici d'autres inexactitudes.

P. 89. — « La légende qui s'est formée autour de « Jeanne d'Arc a plongé Richemont dans l'obscurité. »

P. 92. — « Richemont a été laissé dans l'oubli par la « légende de Jeanne d'Arc. »

Un éminent historien a dit : « *Après* Jeanne d'Arc, Richemont fut le plus glorieux et le plus efficace des libérateurs de la France et du Roi. Il n'a pas obtenu dans notre histoire toute la place qui lui appartient (1). » ... C'est une injustice. Mais M. Sébillot ne tend-il pas à élever Richemont à la première place, au-dessus de Jeanne d'Arc?

— Ne serait-ce pas une autre injustice?

On répète trop aujourd'hui : « Jeanne d'Arc a bouté « l'Anglais hors de France. » Affirmation étourdie qui supprime vingt-deux ans de notre histoire avec beau-

(1) Guizot, *Histoire de France*, II, p. 356, 357. M. Cosneau, *Le Connétable de Richemont*, p. 467. « Parmi les libérateurs de la « France, s'il en est un qui mérite d'occuper *à côté* de Jeanne d'Arc « le premier rang, on peut affirmer, tout bien pesé, que c'est le « connétable de Richemont. » Je souligne les deux mots *après* et *à côté*.

Digitized by Google

coup de faits de guerre et notamment les victoires de Formigny et Castillon (1).

Ce qui est vrai, — mais c'est autre chose, — c'est que chasser l'Anglais de France était le but que Jeanne assignait à sa mission ; mais comment l'aurait-elle atteint quand ceux qui devaient aider à cette mission prenaient à tâche de la contrecarrer ?

Terrible situation de la France ! Le connétable, qui offre de baiser les genoux de son mortel ennemi La Trémouille pour obtenir la grâce de combattre, est exilé ; Jeanne, qui a fait sacrer le Roi, est comme annihilée !

Le 8 septembre 1429, ramenant l'armée de Reims, elle donne l'assaut à Paris. Blessée elle veut le reprendre, elle se croit sûre du succès ; La Trémouille ordonne la retraite. Richemont concerte avec d'Alençon une expédition en Normandie ; rompant de nouveau son ban, il y viendra. Il s'agit de couper aux Anglais de Paris la route de Rouen et de la mer (2). Le duc de Bedfort, qui commande à Paris, s'effraie du succès de cette expédition. Il va être rassuré : le Roi rappelle Jeanne sur la Loire, où elle est comme abandonnée !

Son rôle militaire, commencé aux premiers jours de mai, est fini au mois d'octobre. Voici venir ses courses stériles, sa prise par trahison, sa vente aux Anglais, sa mort sur le bûcher !

Donc deux faits de guerre : la levée du siège d'Orléans dont la gloire est à elle ; la victoire de Patay

(1) La victoire de Castillon n'appartient pas à Richemont, comme M. Sébillot le dit deux fois, p. 92 et 104.

(2) Les chroniques disent peu de chose de cette expédition. (M. Cosneau, p. 174). — Lire une curieuse page de Siméon Luce. (*Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. 118).

Digitized by Google

dont elle a sa part. Orléans perdu avec son pont sur la Loire, c'était la communication établie entre les Anglais de Paris et ceux de Guyenne. La victoire de Patay c'est le chemin de Reims ouvert au dauphin.

Ces faits ont une importance extrême... et pourtant la France a reçu de Jeanne un bien autre service, et le voici : Jeanne a rendu la confiance au Roi, à l'armée, au peuple de France.

Et avec la confiance, la France a repris le courage et l'enthousiasme nécessaires aux grandes choses. Se figure-t-on l'émotion, la joie, l'espérance que soulevaient ces nouvelles volant tout à coup par la France : « Une fille de Lorraine est venue trouver le Roi : elle se dit envoyée de Dieu pour délivrer Orléans et faire « sacrer le Roi. » Et quelque temps après : « Le siège « d'Orléans est levé ! — Les Français sont vainqueurs « à Patay ! — Le Roi est sacré à Reims ! »

Quel Français douterait encore de sa mission divine ?

— Témoins de tels faits, les Anglais eux-mêmes se demandent : « Ne viendrait-elle pas de la part de Dieu ? » Ils doutent et perdent la confiance en leur force. D'autres, par des injures qui font pleurer Jeanne, offensent sa pudeur virginale. C'est la peur qui les fait parler...

Mais sa mort dans les flammes allumées par eux va les sauver de ces terreurs !... Au contraire. Le bûcher fume encore que plusieurs s'en vont répétant après le secrétaire du roi Henri VI : « Nous avons brûlé une « sainte ; nous sommes perdus ! » Ils disent vrai : le châtiment va commencer. Quel en sera l'exécuteur ? Le connétable de Richemont.

Deux ans après la mort de Jeanne, le Roi le rappelle.

Il aura beaucoup à faire. Il faudra enlever le duc de Bourgogne à l'alliance anglaise ; — faire rentrer la

Digitized by Google

France à Paris; — réformer l'armée malgré l'opposition des princes; — vaincre le dauphin (depuis Louis XI), princes, grands seigneurs, chefs de l'armée réunis contre l'autorité du Roi dans la Praguerie; — et pendant ce temps reconquérir la moitié du royaume et la remettre au Roi pacifiée, délivrée des Anglais.

Voilà l'œuvre dont Richemont a l'honneur.

Or une question se pose : sans l'intervention de Jeanne d'Arc, la vie et les forces de Richemont auraient-elles suffi à une telle œuvre? — C'est douteux. Sans Jeanne d'Arc, Orléans succombait. Or supposez Orléans pris, l'exil du connétable durant — comme il a duré — quatre ans après le siège. Pendant ce temps, les Anglais se seraient solidement établis de la Seine à la Garonne. Voilà les populations françaises plus écrasées que jamais sous le joug anglais; et le royaume *disloqué* comme il l'eût été au siècle précédent par l'exécution du traité de Brétigny!

M. de la Borderie me disait : « Sans du Guesclin, « Jeanne d'Arc n'aurait rien trouvé à sauver. » Ne peut-on pas dire : « Sans Jeanne d'Arc, Richemont ne « serait pas venu à bout de chasser l'Anglais? »

Donc le titre de *sauveur* appartient au XIVe siècle à du Guesclin, au XVe siècle à Jeanne d'Arc. Donc à eux le suprême honneur! Mais Richemont a, sans contredit, la première place *après* Jeanne d'Arc; cette part est assez belle pour qu'on la revendique pour lui.

M. Sébillot se plaint de la *légende de Jeanne d'Arc* qui a « plongé Richemont dans l'obscurité, dans l'oubli ». C'est trop dire : Richemont n'est pas *inconnu*; mais il peut compter parmi les plus illustres *méconnus*.

La faute en est-elle à la « légende de Jeanne d'Arc »?

Digitized by Google

Non. Est-ce que la « légende » a nui à la renommée de Dunois, La Hire, Saintrailles et autres? L'injustice de la postérité envers Richemont tient à d'autres causes.

On a appelé Charles VII, le *bien servi*. C'est à Richemont surtout que le Roi a dû ce titre. Or, si Charles VII se servit de Richemont, il ne l'aima jamais. On a dit : « La rudesse du connétable effarouchait le Roi », soit. Mais la renommée de cet *étranger*, si utile au royaume, n'inspirait-elle pas au Roi quelque jaloux dépit pour lui-même et pour la France ? Un chroniqueur dit que le Roi attribua au comte de Clermont, son gendre, la victoire de Formigny. Un tel jugement serait la preuve du peu de sympathie du Roi pour son connétable.

Les princes et les grands seigneurs étaient envieux de la situation prépondérante du Breton et mécontents de la discipline qu'il imposait à l'armée. Ils donnèrent la preuve de leur mauvaise humeur en 1436. Richemont prépare la rentrée de la France à Paris. Il part avec peu de monde. En route, princes du sang et grands seigneurs ont tous une bonne raison de l'abandonner. Plus tard, quand le connétable vainqueur de la Praguerie aura poussé les rebelles désarmés aux genoux du Roi ; et quand, malgré leur opposition, il aura mené à fin les réformes militaires qui les amoindrissent... combien seront-ils encore plus animés contre lui !

Ce n'est pas tout. Le Roi et l'armée semblent jalouser les Bretons. Pourquoi aussi les Bretons accomplissent-ils des « merveilles » ? Au siège de Montereau (1437) l'héroïque Tugdual de Kermoysan monte (c'était son habitude) le premier sur le mur : un boulet parti des batteries françaises abat sous ses pieds un pan de muraille, et le fait rouler dans le fossé. — En 1442, dans la première expédition de Guyenne, deux attaques sont

Digitized by Google

formées : celle du Roi et celle du connétable. Pour diviser les forces des assiégés, Richemont veut que les deux assauts se donnent en même temps. Pour réserver l'honneur de la victoire aux Français seuls, le Roi défend aux Bretons d'assaillir. Les Français sont repoussés à grande perte. Le Roi appelle les Bretons à la rescousse : un quart d'heure après, ils sont dans la place.

En 1449, dans la première et glorieuse campagne de Normandie, l'armée française emporte les villes au cri de *Bretagne* ! Un an après, en octobre 1450, le duc Pierre II et le connétable, encore rayonnant de la gloire de Formigny, vont saluer Charles VII au château d'Angers ; et le Roi vient les recevoir à la porte extérieure et les remercier des services rendus à la France. Ces remerciements de la France à la Bretagne étaient bien mérités. Mais, après la victoire définitive et la libération du territoire, quand le Roi et la France n'ont plus besoin de Richemont et de ses Bretons, ces sentiments de reconnaissance persisteront-ils longtemps ?

Devenu duc de Bretagne (1457), Richemont vient faire hommage au Roi. Il trouve à la cour et comblés de faveurs les rebelles de la Praguerie au nombre desquels Dunois ayant titre de prince légitime. Avant de repartir, le duc avait senti que sa place n'était plus à la cour de France (1).

Mal en cour, comment le connétable aurait-il été en faveur auprès des chroniqueurs contemporains ? Or les

(1) La seigneurie de Parthenay et annexes devaient revenir à la couronne après la mort du duc qui n'avait pas d'héritier. Le Roi voulait en gratifier Dunois et il demanda son assentiment au duc qui sentit vivement ce manque d'égards. Dunois n'était pas ami du connétable.

Digitized by Google

historiens français (sauf exceptions) et nos auteurs de dictionnaires dits historiques se sont mis à l'unisson. Pour eux, les héros des guerres de la délivrance sont Dunois, l'un des chefs de la Praguerie, Lahire et Saintrailles, deux pillards émérites, chefs d'*Ecorcheurs* aussi redoutables aux Français qu'aux ennemis de la France (1). C'est au point que la plupart des exploits de Richemont sont attribués à Dunois, même la victoire remportée à Formigny, où Dunois n'était pas ! C'est à peine s'il reste à Richemont trois actes considérables : le traité d'Arras, la défaite de la Praguerie, la réforme de l'armée.

C'est comme une conspiration contre la gloire de Richemont ; et le succès en est complet. En faut-il la preuve? Il y a quelques années, à Notre-Dame de Paris, un brillant orateur célébrait Jeanne d'Arc et, dans le rayonnement de la Libératrice, il montrait Dunois et Saintrailles. Mais pas un mot du connétable qui, le 13 avril 1436, entrant à Paris, était venu tout armé, sous les mêmes voûtes, chanter le *Te Deum*! — Tout récemment, en Bretagne, au jour de l'inauguration de la statue de du Guesclin à Dinan, personne n'a prononcé le nom et rappelé le souvenir du connétable de Richemont! Enfin, en ce moment même, des villes de Bretagne refusent leur obole à la statue que la ville de Vannes va lui élever!

(1) M. Sébillot (p. 93) montre le maréchal de Rieux « faisant en Normandie la chasse à l'Anglais à la tête des paysans appelés les *Ecorcheurs* ». C'est parler bien légèrement de l'expédition de Rieux s'emparant de tout le pays de Caux (octobre 1435) ; et c'est calomnier les paysans normands que de les confondre avec les *Ecorcheurs*. — Les *Ecorcheurs* étaient des bandes d'aventuriers brigands et pillards soudoyées comme auxiliaires de l'armée régulière. Les réformes militaires de Richemont en débarrassèrent le pays.

Digitized by Google

Conclusion. Faisons connaître Richemont à la Bretagne ; montrons en lui le plus grand libérateur de la France... mais *après* Jeanne d'Arc.

Il me faut maintenant expliquer un acte de Richemont, et défendre contre leur historien les Bretons du XVe siècle.

M. Sébillot écrit (p. 90)... « Après Azincourt le Roi « Henri V retint Richemont prisonnier. Au bout de ce « temps — quel temps? — Richemont passa au service « de ce Roi, car peu importait alors aux Bretons de se « battre pour ou contre la France ».

Erreur ! erreur ! Nous sommes en 1422, sept ans après Azincourt. Richemont encore prisonnier paraît dans l'armée anglaise au siège de Meaux.

Voici les raisons qui expliquent sa conduite :

Comme le duc Jean V, il craint d'irriter le Roi contre sa mère Jeanne de Navarre, veuve de Henri IV et retenue en Angleterre. — Il est (et très justement) irrité contre le dauphin, qui a fait traîtreusement emprisonner Jean V par les Penthièvre, et qui, manquant à sa parole, persiste à garder à la cour les Penthièvre et leurs complices. — Depuis six années Richemont sollicitait en vain son admission à rançon. Il avait vingt-huit ans. La captivité et l'inaction lui pesaient. — D'ailleurs, il caressait la pensée d'un mariage avec sa cousine Marguerite de Bourgogne, veuve du duc de Guyenne ; et celle-ci avait répondu : « Je n'épouserai pas le prisonnier du Roi d'Angleterre. »

Pour tous ces motifs il accepta un service dont sa liberté pouvait être le prix ; et en l'acceptant il ne trahissait pas la France, comme on l'a dit, puisqu'il n'était pas sujet de France.

Digitized by Google

Mais les Bretons n'entraient pas au service de l'Angleterre. L'eussent-ils voulu, ils ne l'auraient pas pu. Le duc Jean V ne le souffrait pas : en même temps qu'il signait des traités de commerce avec l'Angleterre, il permettait à la France de recruter en Bretagne : et son frère Arthur, devenu connétable, usa si bien de l'autorisation que le duché se dégarnit d'hommes d'armes (1).

J'en ai dit assez pour démontrer que la révision dont j'ai parlé plus haut (p. 119) serait utile en ce chapitre VIII. Il me serait aisé d'établir qu'elle viendrait aussi bien à propos notamment au chapitre V (p. 66-78, *Guerre de la succession de Bretagne)* ; mais cela m'entraînerait trop loin... Je finis.

* * *

M. Sébillot voudra bien, j'espère, excuser ces observations. Elles n'ont, je n'ai pas besoin de le dire, d'autre objet que la vérité. Je suis Breton comme l'auteur; je suis de son avis en ce qui concerne la haine de notre vieille langue bretonne, haine aveugle chez les uns et de commande chez les autres. Je m'associe aux critiques formulées au début de son ouvrage et aux vœux généreux et patriotiques exposés dans sa conclusion. Je me dis, comme l'auteur, que nous avons non seulement le droit, mais le devoir d'être en même temps Bretons et Français.

Il y a trois ans, la France et la Bretagne célébraient le centenaire d'un Breton qui n'a pas, comme du Guesclin, sauvé la France ; qui n'a pas eu, comme Richemont,

(1) Situation singulière, mais bien certaine, que Jean V qualifiait *neutralité*, et dont les Anglais durent se contenter.

Digitized by Google

à la délivrer des Anglais ; et qui de nos jours obtient plus d'honneurs que nos glorieux connétables. Je parle de la Tour d'Auvergne-Corret. Or il a fidèlement servi la France et personne plus que lui n'a aimé la Bretagne.

Comme il eût applaudi à ces paroles de La Borderie ouvrant, le 4 décembre 1890, son cours d'*Histoire de Bretagne* :

« Etudier la petite patrie, la Bretagne, son génie et « son histoire, exalter ses héros, c'est faire une chose « utile à la grande patrie, à la France. Remettre en « lumière les grandes figures des Bretons d'autrefois, « c'est dire à ceux d'aujourd'hui :

« Voilà vos pères, enfants, ne dégénérez pas ! Comme « ils ont aimé la France et la Bretagne, aimez-les toutes « deux ; comme ils les ont servies, servez-les. Ces « deux amours aujourd'hui n'en font plus qu'un dont « l'ardeur doit être double... Comme aussi soit double « la force de vos cœurs et de vos bras, le jour où il « faudra défendre la patrie, et où la France une fois « encore s'écriera : *Bretagne, en avant* ! »

J. Trévédy,
Ancien président du tribunal de Quimper.

Digitized by Google

CONTES ET LÉGENDES DE BRETAGNE

KROC'HENNIK

C'est en avril 1898 que j'ai recueilli le conte de Kroc'hennik, à Plougasnou, chez feu Madame de Cerny, l'excellente folkloriste. Il me fut dit en breton, par Marie Baron, qui fut bonne chanteuse en son temps, et qui a rejoint aujourd'hui les vieux saints du pays qu'elle implorait avec confiance.

Il y avait autrefois un monsieur et une dame très riches qui habitaient près de Tréguier. Ils avaient une fille unique. Or un frère de sa mère était roi et un frère de son père était pape. Les parents la mirent au couvent pour s'instruire. Elle y était encore à l'âge de dix-huit ans, lorsque sa mère vint à mourir. Mais alors, comme elle était une très belle et très fine demoiselle, son père lui déclara qu'il voulait la marier. La jeune fille refusant d'entrer en ménage, son père se mit en tête de l'épouser lui-même.

Le monsieur écrivit donc à son frère qui était pape, et à l'autre qui était roi, pour leur exposer son projet. On lui répondit des deux côtés que ce projet était contraire à la loi, et qu'on ne ferait pas droit à sa demande. « Eh bien ! dit-il, que les autorisations soient concédées ou qu'elles ne le soient pas, j'accomplirai mon dessein. » La jeune fille, épouvantée, s'enfuit chez sa marraine. Celle-ci lui dit : « Si ton père veut t'épouser, demande-lui une chose qu'il ne t'accordera pas :

Digitized by Google

« un habit tout d'argent. » — Je n'ai pas de beaux vêtements, dit la demoiselle à son père, et, pour t'épouser, il m'en faut qui conviennent à notre position. Je veux une robe d'argent ! — Je te la donnerai, répondit le père. — Et il alla commander un vêtement de ce genre. Peu après, l'habit arriva.

La jeune fille courut aussitôt chez sa marraine, et lui dit : « L'habit est arrivé ! » — Maintenant, mon enfant, tu lui demanderas un vêtement d'or.

La demoiselle dit à son père qu'elle n'avait pas assez du premier habit, et qu'il lui en fallait un autre en or. Au bout d'un mois ce second vêtement fut exécuté et apporté. La jeune fille alla pleurer chez sa marraine : « Je suis bien malheureuse, dit-elle, j'ai reçu ce beau vêtement. » — Maintenant, mon enfant, tu lui demanderas un habit qui ressemble à la queue du paon, quand il fait la roue ; et cela, ton père ne pourra pas te le procurer.

Mon père, dit-elle, tu m'as fait présent de deux habits magnifiques ; cependant il est nécessaire que j'en aie un troisième et qu'il soit de telle et telle manière. — Le père partit bien loin pour trouver une robe de ce genre ; il fut trois mois absent ; enfin il revint avec des étoffes, semblables à la queue du paon quand il fait la roue. « Voici, dit la jeune fille à sa marraine, voici que j'ai obtenu tout ce que j'avais exigé. Que faire ? » — Maintenant, mon enfant, tu vas revêtir tous ces habits qui sont fort légers, et les couvrir d'une peau de chèvre. Emplis tes poches d'or et d'argent, enlève tout ce que tu pourras, et sors de ta maison. — La demoiselle, étant rentrée chez elle, accomplit de point en point ce qui lu avait été conseillé, puis, profitant du sommeil de son père, elle quitta sa demeure.

Digitized by Google

Quand elle fut très loin, elle entra dans un bois. Quand elle fut dans le bois, elle eut beau regarder autour d'elle, elle n'aperçut aucune habitation. Enfin elle vit, au fond du bois, un arbre creux. « Puisque je ne découvre pas la moindre chaumière, dit-elle, j'entrerai là ; et les animaux sauvages ne me dévoreront pas. » Au lever du soleil, elle sortit de sa logette, chercha de tous les côtés une maison, n'en trouva point, et dit : « Il est nécessaire que je m'établisse dans ce tronc d'arbre, car mon père est sans doute à ma poursuite. »

Le lendemain, un petit chien noir vint au pied de l'arbre. Il apportait un morceau de pain. Il fit le tour de l'arbre en hurlant. Mais il se dressait inutilement, et ne pouvait atteindre l'ouverture. La jeune fille regarda ce qui se passait. « Mon Dieu ! s'écria-t-elle, un chien qui m'apporte de la nourriture ! » L'animal lui servit de nouvelles provisions chaque jour.

Or il appartenait au comte Henri, dont le père et la mère étaient morts. Au bout de quelque temps, le comte remarqua que son petit chien noir maigrissait. « Voyons, ma servante, dit-il, tu ne donnes plus à manger à mon chien ? — Pardon, monsieur, je lui donne à manger, mais aussitôt qu'il a reçu sa portion, il décampe avec. Faites-le surveiller, car il ne peut continuer une pareille vie. » Le domestique eut l'ordre de suivre la bête par tous les chemins où elle passerait. Mais elle disparut dans le bois, et l'on perdit sa trace. « Demain, dit le maître, vous lui donnerez un grand morceau de viande ; l'animal ne pourra le porter, le traînera, et rien ne sera plus facile que de l'épier. » Le lendemain, le petit chien noir saisit son morceau, mais ne pouvant le soulever, le traîna péniblement. La demoiselle entendant du bruit et des voix, se garda bien

Digitized by Google

de se montrer. « C'est drôle, criaient les gens, le chien s'est arrêté près d'un vieil arbre ; il doit y avoir quelque chose dedans. » Aucun d'eux n'osait approcher. Le monsieur dit alors : « Eh bien ! moi, j'irai voir ! » Il s'approcha donc ; mais, jetant un regard à travers l'ouverture, il n'aperçut qu'une peau de chèvre. Il se mit à dire : « Es-tu dieu ; es-tu diable ; qui es-tu ? — Par la grâce de Dieu, je ne suis ni l'un ni l'autre. — Allons, sors, mon chien t'apporte des vivres. »

A peine hors de son refuge, la demoiselle demanda à ce monsieur si elle ne pourrait occuper un poste chez lui, fût-ce le plus humble. Il répondit : « Mon petit page est parti ; il avait la charge de nettoyer les chevaux les plus sales ; si cet emploi te convient, viens avec moi. » La jeune fille accepta cette situation avec reconnaissance, et, à cause de son accoutrement, reçut de son maître le nom de *Kroc'hen* (c'est-à-dire *Peau*). Elle entra donc en fonction, travaillant beaucoup, toujours propre, et ne se plaignant jamais.

Il y avait deux cuisinières dans la maison du monsieur, une vieille et une jeune. La vieille était grincheuse, jalouse et dure. La jeune était douce, et, au lieu d'appeler la nouvelle venue Kroc'hen, elle la nommait par amitié *Kroc'hennik* (ce qui signifie *Petite Peau*). Bien plus, pour lui faire plaisir, elle lui permettait d'entrer à sa suite dans les salons, et lui montrait les beaux appartements. En retour, l'autre, qui, en sa qualité d'enfant de haute famille, savait ce que c'était que la bonne cuisine, profitait de l'absence de la vieille pour apprendre à la jeune comment préparer des plats très délicats ; si bien que le comte déclarait bien meilleures et bien plus soignées les viandes servies par la plus jeune cuisinière.

Digitized by Google

Kroc'hennik était depuis six mois dans cette maison, lorsqu'elle dit : « Je voudrais bien assister à la messe, moi aussi ! — Quoi ! s'écria la vieille, tu oserais aller à l'église ! Ta peau détournerait tout le monde de l'office sacré ; tu n'iras pas ! — Elle ira certainement, reprit la jeune ; et si elle n'a pas d'habit, je lui en prêterai un ; voilà six mois qu'elle n'a pas mis le pied dans une chapelle, ce n'est pas chrétien ! » Enfin la demoiselle obtint l'autorisation d'aller à l'église. Elle courut à son arbre pour changer de vêtement, et revêtit sa robe d'argent.

L'église était remplie de monde, car c'était la grande fête du Saint-Sacrement. Elle aperçut son seigneur qui était placé dans le sanctuaire devant les prêtres ; elle se mit auprès du chœur. Le peuple fut émerveillé de voir une si brillante princesse ; mais il ne pouvait la regarder attentivement, tant ses habits étincelaient. L'office divin terminé, Kroc'hennik sortit la première de l'église ; le comte la suivit rapidement, et la supplia de venir dîner chez lui. « Non, monsieur, répondit-elle, je ne puis accepter, car j'ai des affaires excessivement pressées qui me retiennent ; mais, si je reviens dans le pays, j'accepterai votre invitation. »

Rentrés à la maison, les gens n'eurent plus qu'un sujet de conversation : la belle inconnue ! Le monsieur, se mêlant aux domestiques, dit qu'elle surpassait de beaucoup tout ce qu'il avait vu de plus beau jusqu'à ce jour. Et, s'adressant à la demoiselle elle-même, il ajouta : « N'as-tu pas remarqué à l'église cette charmante princesse ? » — Non, répondit-elle, avec un air stupéfait. — Ce qui est sûr, dit le monsieur, c'est que je vous condamne tous à mort, si, la première fois que cette belle personne reviendra à l'église, vous la laissez s'échapper.

Digitized by Google

Au bout de quelque temps, Kroc'hennik demanda de nouveau la permission d'assister à la messe. La jeune servante lui prêta des vêtements. Mais la demoiselle courut encore à son arbre, et prit son habit d'or. Elle brillait avec sa première robe ; ce fut bien autre chose cette fois-ci ! Elle se plaça de la même façon qu'elle avait fait jadis, mais, lorsqu'elle voulut sortir de la chapelle, trois domestiques apostés l'arrêtèrent. et lui dirent : « Inutile de vous agiter ; nous avons ordre de vous conduire au palais de notre seigneur. » — Je vous en prie, répondit-elle, laissez-moi en paix ; il m'est impossible de vous accompagner. — Non, non, répliquèrent les hommes. — Alors elle remua vivement ses poches, et un flot de pièces d'or se répandit de tous les côtés. Ses gardiens se précipitèrent sur le trésor, ce qui lui permit de s'enfuir. Quand leur maître les interrogea, il répondirent : « Nous n'avons pu la prendre ; elle s'est échappée sans qu'il soit possible de dire par où elle a passé ; elle doit être fée. »

Trois semaines après cet événement, elle retourna à l'église. Le seigneur avait donné une consigne sévère à tout son personnel, au cas où la belle inconnue reparaîtrait. Il était résolu de la saisir lui-même. Elle vint donc avec sa robe de paon, la plus splendide de ses toilettes. Après la messe, au moment où elle allait prendre de l'eau bénite avant de franchir le seuil de la porte, le monsieur, sous prétexte de lui en présenter, lui glissa dans la main un diamant. Puis, ébloui, le comte demeura en extase, tandis que la demoiselle semant les pièces d'or, les valets se courbaient pour les ramasser, au lieu de la faire prisonnière. La tentative du seigneur fut ainsi infructueuse ; il perdit l'espérance de revoir la princesse. et tomba malade.

Digitized by Google

On chercha partout les meilleurs médecins, mais ils ne comprirent pas la nature de ce mal, et furent impuissants à le guérir. Le comte Henri changeait à vue d'œil, chaque jour. Les serviteurs se désolaient de le voir mourir, et disaient à la demoiselle : « Petite Peau, tu seras obligée de partir, toi aussi ; que deviendras-tu ? » Entendant ces doléances, elle dit au boulanger du château, — car le château possédait un grand four, — « Donne-moi un peu de pâte. » — Tu n'as pas faim, je suppose ? répondit le boulanger. — Pourquoi la contrarier, dit un jeune mitron ; donne-lui ce qu'elle te demande ; tu n'en seras pas plus pauvre ! — Et Kroc'hennik, ayant reçu un morceau de pâte, y introduisit son diamant. Elle confia le gâteau à un domestique, en lui disant : « Porte cela à notre monsieur, afin qu'il se guérisse. » Le malade reçut le petit pain, le rompit, et vit le diamant qui tombait. « Ah ! mon Dieu ! s'écria-t-il, qui t'a donné ce gâteau ? » — C'est Petite Peau ! — Fais-la venir près de moi, immédiatement. — Le domestique avertit la demoiselle : « Monsieur te demande.— Je ne puis aller. — Il veut que tu ailles tout de suite.— Je ferai d'abord toilette. — Tu es idiote ! Est-ce que tu es capable de faire toilette ? — Certes oui ! — Elle choisit son habit d'or. « Maintenant, dit-elle, que l'on me conduise auprès du seigneur. »

A peine le comte Henri l'eut-il vue, qu'il la supplia de l'épouser. Le mariage fut célébré sur-le-champ. La vieille cuisinière, qui avait été méchante, fut renvoyée ; et la jeune devint femme de chambre de la belle Kroc'hennik.

Un jour que le comte Henri causait avec sa nouvelle épouse, celle-ci lui dit : « Mon pays n'est pas très loin d'ici ; je voudrais bien le revoir, et revoir mon père.

Digitized by Google

Tu sauras que, si tu es riche, je ne le suis pas moins que toi. » Ils partirent ensemble pour faire ce voyage, et la jeune femme demanda au château paternel si le seigneur vivait encore. « Oui, répondit-on ; mais il est arrivé un malheur à notre maître. Il avait autrefois une fille d'une rare beauté, qu'il a perdue. Depuis lors, son esprit est un peu troublé. » Ils déclarèrent qu'ils voulaient parler à ce monsieur, parce qu'ils avaient des choses importantes à lui apprendre. Kroc'hennik dit à son mari : « Fais attention ; si mon père est de mauvaise humeur, ne l'approche pas ; il pourrait nous tuer. » Mais, quand le vieux seigneur vit sa fille, il pleura à chaudes larmes, tant il était joyeux de l'embrasser. Il pria les nouveaux mariés de demeurer avec lui.

Et tous les trois, parfaitement unis, vécurent heureux.

Pour l'étude et la bibliographie du conte de Peau-d'âne, l'on pourra consulter un article de P. Sébillot, dans la *Revue des Traditions Populaires*, n° de février 1894, p. 93-94 ; et la préface d'André Lefèvre dans son édition des Contes de Perrault, p. LIX-LXII.

F. Duine.

Digitized by Google

LÉGENDE DE SAINT-PAUL DE LÉON

Celui qui voudra lire la légende de saint Jaoua, écrite par Albert le Grand, pourra constater que la légende de saint Paul, — que j'ai découverte à Lampaul-Guimiliau, — n'est que le complément de la première. Toutefois je dois ajouter quelques remarques.

Le P. Albert a raconté avec abondance l'historiette du *Grand Serpent*, que je n'ai pas trouvée dans la littérature orale. C'est pourquoi je l'ai résumée d'après lui, en quelques lignes, lesquelles servent d'introduction à ma cueillette, et sont imprimées en petits caractères. En revanche, le bon moine de Morlaix n'a pas connu le Saut de saint Paul, et sa légende du petit serpent tient en peu de mots. Cependant ma conteuse ignorait l'épilogue déniché par le pieux traditionniste ; aussi je le donne en guise de conclusion, et, pour le distinguer du reste, on l'a imprimé en caractères plus petits.

Ce qui est intéressant, c'est que le récit qui m'a été fait en breton, — et dont je me suis efforcé de donner une traduction très fidèle, — est bien dans la note des *Vies des Saints de la Bretagne Armorique*. Depuis une dizaine d'années que je pratique des enquêtes de folkloriste, je n'avais pas encore entendu une conteuse prendre, à ce degré, et aussi naturellement, le ton convaincu et oratoire des vieux hagiographes celtiques. Dans ma légende de Saint-Paul, il y a, j'imagine, des réminiscences d'ancienne prédication.

Digitized by Google

Un monstre marin, plus semblable à un dragon qu'à un poisson, sortant de la mer, ravagea le bourg du Faou et le pays circonvoisin, dévorant hommes et bêtes. On députa vers saint Paul, qui se trouvait alors dans sa maison de *Kerpaol* (1). Le bienheureux entreprit aussitôt le voyage demandé ; cependant, en route, il s'arrêta pour prier en un lieu, qui garda de cet événement le nom de *Mousterpaul* (2). Enfin, parvenu au Faou, Paul appela le dragon. Et celui-ci vint à ses pieds, la gueule béante, les yeux roulants et étincelants, froissant le pavé de ses écailles.

I. — Le Saut de Saint Paul

Après avoir étendu son étole sur le serpent maudit, qui causait tant de ravages sur les terres de Basse-Bretagne, saint Paul lui dit : « Allons ! animal vil, tu as fait assez de mal ainsi ; viens avec moi là-bas jusqu'à la grande mer, et là nous règlerons notre compte tous les deux. » Le serpent baissa la tête, et se mit à remuer la queue pour montrer son obéissance à l'ordre venu de la part de Dieu.

Et voici le bienheureux en route vers son Castel. Et que vit-on alors ? Un saint évêque allant par les chemins, traversant les villages, avec, derrière lui, un serpent, autrefois l'horreur du pays, devenu doux comme un agneau sous l'étole d'un saint. Et les gens accourant pour voir un tel prodige, le bienheureux en profitait pour leur parler de Dieu, et du salut de leur âme.

Or le saint arriva dans le pays des tanneurs, et il fut un peu embarrassé. Car il regarde, il voit une colline ; il regarde encore, il voit une autre colline ; et c'est là le chemin qu'il doit prendre pour aller à son Castel. Mais, hélas ! entre les deux collines, il y a une vallée

(1) *Kerpaol* est dans le canton de Daoulas.
(2) *Mousterpaul* signifie le *moutier de Paul*.

Digitized by Google

pleine d'eau ; on ne saurait songer à la traverser ! Que faire ?

Saint Paul est avant tout un homme de foi ; et les miracles lui sont si familiers qu'il lui vient la pensée de faire un saut par dessus la vallée qui barre sa route.

Il invoque donc fortement celui qui tant de fois l'a délivré de tout mal ; il fait le signe de la croix, et d'une seule enjambée il passe de l'autre côté. « Mon Dieu ! s'écriaient les gens surpris et éblouis, quel saut ! quel saut ! En voilà un grand saint ! quel grand saint ! Il faut reconnaître qu'il est le bon Dieu à sa manière, car sans cela !..» Et pour se souvenir toujours d'un tel prodige, ils donnèrent à la première colline le nom de *Saut de Paul*, et c'est en ce lieu qu'est la paroisse de *Lampaul* (1), voisine de la paroisse de Guimiliau. L'autre colline reçut le nom de Bois-l'Evêque (2.)

II. — Le Petit Serpent de Saint-Paul.

Après avoir remercié le bon Dieu du beau miracle qui s'était opéré, saint Paul traversa un petit bois, que l'on appela depuis *le bois du Serpent* (3), et voici qu'il rencontra sur son chemin une multitude de personnes du Faou. Ces gens lui dirent : « Monsieur, nous avons chez nous le petit du serpent qui vous suit ; et, bien qu'il soit jeune encore, il commence joliment le métier de son père. Il a goûté plusieurs fois viande de veau et viande de mouton ; dans quelque temps il s'attaquera à notre

(1) Cette légende a sa source dans un calembour : *Lamm*, signifiant *Saut, bond ;* et *lann* : *église, pays.*

(2) Koat-ann-Escop.

(3) Koat-ar-Sarpant.

Digitized by Google

grand bétail, puis viendra notre tour. Déjà on frémit en l'entendant hurler, et nos animaux ont peur. O évêque bien aimé, au nom de Dieu, venez avec nous, venez enchaîner l'animal maudit qui nous fait trembler d'épouvante. » Le saint évêque eut pitié de ces malheureux ; mais ne pouvant aller jusqu'au Faou, qui était à une dizaine de lieues de là, il dit au vieux serpent : « Va vite me chercher ton petit, qui est si méchant, et amène-le avec toi, ici ; m'entends-tu ? » Le vieux serpent baissa la tête, agita la queue, en signe d'assentiment, et se mit en route. En attendant son retour, le saint entra en prières ; et pour marquer la place qui eut l'honneur de toucher ses genoux, pendant son oraison, on éleva plus tard une croix (1), qui garda le nom du cher saint.

Que faisait le vieux serpent, lui ? En liberté, mais conduit par la main de Dieu, il alla jusqu'au Faou, et trouva son petit. Tous les deux se caressèrent d'abord, ensuite ils prirent le chemin qui ramenait au bienheureux Paul. Ils traversent champs, bois et vallées, sans pousser un seul cri. Les peuples sont dans le ravissement. O Bretons, ne soyez pas surpris. Là-bas, silencieusement, dans un petit coin de la route, voyez votre évêque très saint ; approchez, écoutez la prière fervente qui sort du cœur de ce prêtre, que Dieu vous a envoyé pour vous diriger sur le chemin du Paradis. « Mon Dieu ! dit-il, que votre nom soit sanctifié ; mon Dieu ! que votre règne nous arrive ! » Il prie, il prie encore ; ses mains sont jointes, ses yeux tournés vers le ciel ; ses lèvres ne s'ouvrent que pour semer l'une ou l'autre des demandes du *Pater*, cette oraison si douce que Notre Sauveur lui-même nous a apprise. Ecoutez encore, ô Bretons, il

(1) Kroas Paol.

Digitized by Google

élève la voix : « Mon Dieu ! délivrez-les de tout mal et du corps et de l'âme ! » Maintenant, Bretons, marchez sans crainte, les serpents ne vous nuiront pas ; leurs puissance est enchaînée par les prières de votre évêque béni.

Voici le saint debout. Pourquoi cela ? Est-ce qu'il serait las de prier ? Non, certes, car prier est le meilleur délassement des saints. Mais le Seigneur Dieu a parlé au cœur de son serviteur, et lui a dit : « Lève-toi, Paul ! continue ton chemin. Les deux serpents approchent. » A la vérité on distingue à travers les arbres la tête du vieux serpent qui se soulève, et auprès de lui, le petit, dont les yeux sont rouges comme du charbon ardent. Ils se dirigent vers le bienheureux, et, arrivés en face de lui, s'arrêtent.

« Eh bien ! dit le saint au vieux serpent, tu as accompli ton voyage ; tu m'as obéi, parce que tu étais forcé de le faire par Dieu ; tu n'as pas été méchant, parce que tu n'avais plus la liberté de t'abandonner à tes penchants lamentables ; mais, si je ne m'occupe plus de toi, tu es prêt à déchiqueter tous les êtres de la création ; et ton petit, si on lui laisse la vie, t'en remontrera dans peu de temps en fait de cruautés. Race maudite ! D'où vous vient tant de malice et de rage contre les hommes ? Tenez, vous n'êtes bons qu'à commettre des crimes et à loger le démon en vous. Ne dites pas le contraire. Dans le Paradis terrestre, que fit l'esprit malin pour mieux induire Eve en tentation, et la précipiter dans ce péché qui devait être la racine de tous les malheurs ? Oui, ce qu'il fit ? Il prit la forme du serpent ! Et maintenant qu'il veut se donner le plaisir de voir les gens de ce pays-ci dans la peine et l'angoisse, que fait-il ? Il prend la forme du serpent ! Il prend votre forme à vous, il

Digitized by Google

pénètre en vous, et il déchaîne par vous les fureurs de l'enfer. Or vous n'avez jamais fait que suivre les impulsions de ce maître infâme et dénaturé ; c'est pourquoi Dieu veut vous priver de la vie. Suivez-moi ! »

En finissant ces mots le saint se mit de nouveau en route vers la grande mer ; et, semblables à deux criminels, les deux serpents le suivaient par ordre de Dieu !

« De là, il mena ces deux dragons en l'Isle de Baaz, où estoit son » principal monastere, et, les ayant conduits en un lieu desert et » ecarté, mist un baston en terre, auquel il les attacha, leur defen- » dant de sortir de là et de mal faire à personne ; ce qu'ils obser- » verent jusqu'à ce que, deffaillans peu à peu faute de nourriture, » moururent et furent jettez dans la mer ; et de ce grand miracle que » fit saint Paul, donnant un simple baston pour barriere à deux » bestes si furieuses, cette isle fut nommée en breton *Enes-Baz*, l'isle » du Baston, située dans la mer, au devant du bourg de Roscow »

F. Duine.

Digitized by Google

LES FUNÉRAILLES DE DU GUESCLIN

On sait que Bertrand du Guesclin mourut en assiégeant Châteauneuf-de-Randan (Lozère), le 13 juillet 1380. Un de nos compatriotes, originaire de Vitré, M. Emile Clouard, sous-inspecteur de l'enregistrement à Riom, veut bien nous communiquer le document inédit suivant, relatif aux funérailles du connétable, qu'il a découvert aux archives municipales de Montferrand (Puy-de-Dôme). Nous sommes heureux de lui témoigner ici notre reconnaissance et de constater une fois de plus l'attachement que les Bretons conservent toujours, même éloignés de leur pays, pour les héros qui ont fait sa gloire.

C. C.

EXTRAITS DES REGISTRES CONSULAIRES DE MONTFERRAND, PRÈS CLERMONT (PUY-DE-DÔME), DONT L'INVENTAIRE EST EN COURS DE PUBLICATION.

Année 1380, 18 juillet.

« Item lodit jour mons. de Berry nous trames unas lettras clausas enlas quals era contengut que lo corps de mons. Bertrant, conestable de Franssa, nous volguessam recebre et venir asson devant en las processios et y volguessam autrament faire nostre honour et deveyr per honor de luy, quar ledit mons. Bertrant ho avia ben valgut et melhs agra, si agues vescuta.

« Au messager por son vin, 4s. ;

« Item lodit jorn foront compradas à Clarmont VIII torchas, que pesaront xxiiij lb de cera per donar al cors doldit mons. Bertrant, lo quals fo portas ches los

Digitized by Google

frayres menors et lay fo bulhitz et en l'aygua et fo ostada tota li charas dos os et fo sebulida dins lo cor de la gleyza et lay fo faita sa remembranssa et nous fezemes ben nostre deveyr envers lodit cors anayssi coma mons. de Berry nos avia escriot. Item lodit jorn fo donatz lo present de la viala as sen hours et chavalers que conduisiont le dit cors. »

Pour extrait conforme,
E. Clouard.

TRADUCTION

18 juillet 1380.

Le même jour, mgr de Berry nous envoya une lettre fermée en laquelle était contenu que le corps de monseigneur Bertrand, connétable de France, nous voulussions le recevoir et venir à son devant en procession et cela voulussions ainsi faire notre honneur et devoir pour honneur de lui, car le dit monseigneur Bertrand le valait bien et bien plus encore, s'il avait vécu.

Au messager pour son vin, 4 sols.

Le même dit jour firent prendre à Clermont huit torches qui pesèrent 24 livres de cire, pour mettre autour du corps du dit monseigneur Bertrand, lequel fut porté chez les frères mineurs et lui fut bouilli dans l'eau et fut ostée toute la chair des os et fut ensevelie dans la glaise et lui fut faite sa « remembrance (1) » et nous fîmes bien notre devoir envers ledit corps ainsi comme mons. de Berry nous avait escrit ; le même dit jour fut donné le présent de la ville aux seigneurs et chevaliers qui conduisent le dit corps.

(1) Prières des morts ou service des morts : les paysans d'Auvergne emploient encore ce mot dans le même sens : ils disent *remembrance* ou *renombrance*. — En Bretagne on dit *remembrée*.

Digitized by Google

SON MARI

D'APRÈS DES PAPIERS DE FAMILLE (1)

Ainsi prémunie, mademoiselle de Kéroman parut vers 10 heures en robe blanche légère, bordée d'une guirlande naturelle de muguets, ce lis des forêts françaises. Un fil de perles au cou, armée d'un éventail peint par Boucher et dont elle cachait sa blanche poitrine, un peu trop découverte, à son goût, par le sommaire corsage qui avait pourtant plus que les centimètres réglementaires, comme la jupe deux plis de trop sur les hanches, la svelte jeune fille frappait par son type, son style, quelque chose de raffiné, d'*ancien*, malgré sa grande jeunesse.

« A merveille », approuva la baronne, parcourant d'un approbatif regard sa protégée, de la pointe de ses petits souliers brodés jusqu'aux bandelettes argentées qui couraient dans les ondes de ses cheveux noirs, relevés à la grecque. » Ni madame Leclerc, ni madame Junot, ni madame Lannes, ni la sentimentale Bernadotte, ni la piquante Eliza ne pourront vous effacer. Allez donc, ma belle, allez, montrez-vous et triomphez.... Seulement », ajouta-t-elle finement, « ne plaisez pas trop au maître ! » Et parlant à soi, entraînée par cette gauloiserie qui sou-

(1) Voir la *Revue* de juillet 1903.

Digitized by Google

levait parfois trop librement la guimpe de nos aïeules. « On dit, » murmura-t-elle, « qu'il s'arroge volontiers tous les droits, même ceux du seigneur, dont la Révolution a fait autant de bruit que du fossé aux grenouilles, et tant usé contre ceux qui n'en usaient guère !..... »

Parés tous deux, également distingués, Lasthénie et le chevalier, son escorte, firent sur le coup de onze heures leur entrée chez madame Bonaparte. Bien connu des habitués, Agénor, un de ces poètes de bouts rimés, de ces éditeurs de petite gazette, gens heureux qui avaient le temps de muser, et que ce siècle de *fa prestos*, allait balayer avec cent autres choses inutiles mais aimables, monsieur de Fonrose, — vraiment au pair de son nom de comédie, — ne causa aucune surprise. Brave, insouciant, sceptique, il avait traversé les pires jours sans accident et bien qu'il ne se fut pas épargné pour ses amis, ses proches, le bourreau l'épargna par un de ces hasards qu'un plus croyant eût nommé providence.

Depuis, il s'était remis à vivre et suivait le courant, ne brûlant rien de ce qu'il avait adoré, mais adorant toujours ce qu'à son âge il eût dû brûler : le plaisir et les jolies femmes. Celles-là ne lui en voulaient pas. Lui et ses pareils, les ex-talons rouges, s'exprimaient dans une langue autrement courtoise et flatteuse que celle des guerriers qui moissonnaient, d'une main hâtive, les lauriers et les roses. Aussi, quand il eût présenté sa jolie compagne à la maîtresse de céans, les dames se levèrent-elles pour l'entourer, la dévisager aussi. Peu nombreuses, mais choisies, ce choix formait un ravissant bouquet. Hortense, fille adoptive du Jupiter dont le sourcil faisait déjà tout trembler, famille, favoris, collègues, armées, trônes mêmes ; madame de Staël, son turban de travers sur son front vaste et ses bras de statue

Digitized by Google

découverts jusqu'à l'épaule, comme si leur beauté eût pu distraire le regard de sa face large, colorée, dont l'intelligence ne rachetait pas la virilité ; l'adorable madame Récamier, moins couverte que révélée par les draperies blanches qu'elle mit à la mode, et qui vêtaient de la candeur du marbre la plus radieuse effigie que l'amour ait dressée sur l'autel inaccessible de l'amitié ; Pauline Leclerc, étalant, pour servir l'art, ses formes impeccables, eurythmiques, dont une maison princière devrait bien débaptiser la trop fidèle et suggestive copie ; également jeunes, naïves, piquantes, mesdames Junot et Bernadotte, fières et jalouses, tout ensemble, de la gloire qui leur disputait leurs époux ; Elisa Mourre, sémillante Américaine qui introduisit dans les salons du premier empire, l'*étrangère* destinée à déborder ceux du second ; nombre d'autres : ci-devantes hautaines et besogneuses ; parvenues pleines du sans-gêne de l'ignorance, de la présomption ; muses peu goûtées de l'homme qui n'estimait chez la femme que la féminité, telle était la cour, plus chatoyante et variée qu'imposante, qui évoluait autour de cette créole, haussée par son charme, sa bonté, au niveau du cœur du glorieux époux, qui l'abandonna si cruellement pour l'Hébée germanique, dont la main lourde versa une chope de bière dans le cratère des dieux.

Fort peu d'hommes à ces intimes réunions. Eugène Beauharnais, qui mettait l'épée de son père, rendue par Bonaparte, au service du grand séducteur, lequel, si longtemps enchaîna les volontés, les destinées, les âmes, la fortune elle-même, au char dont les roues broyaient, pourtant, les empires et les peuples, Eugène, fils adoptif du futur imperator y tenait son personnage sympathique, bien qu'effacé ; mais l'incroyable dont Joséphine

Digitized by Google

préférait? disaient ses détracteurs? et surtout ses envieuses, la face fardée, le vestiaire ridicule, la voix d'emprunt, les grâces fades, au profil net, à l'œil d'aigle, à l'uniforme sévère, à la parole timbrée comme un clairon, à la brusquerie, gauche parfois, mais dominatrice, et non sans attrait, du Premier Consul, Charles-Hippolyte, n'était pas là. Et Joséphine, allanguie, semblait prête à faire bon accueil à toute diversion.

Avec son tact infaillible monsieur de Fonrose s'en aperçut ; en profita.

Usant de termes choisis, d'habiles rappels d'une amitié, qui, sans spécifier les dates, — terreur de l'épouse un peu surannée, — reportait Joséphine à cette cour, où, dit-on, elle eût préféré briller au second rang que de trembler devant le caprice d'un ambitieux sans lignée, au premier de celle que Bonaparte improvisait, le chevalier exposa la requête de mademoiselle de Kéroman. Rentrer dans le château où, jadis, la chanoinesse avait eu l'honneur de recevoir Mademoiselle de la Pagerie à son retour des colonies, tel était le vœu, si fréquemment appuyé pour tant d'autres, par l'ex-Madame de Beauharnais, qu'il agaçait le parvenu tout-puissant. « C'est fait », affirma sans hésiter Joséphine, de cet organe chantant, un peu brisé, qui devait troubler encore le cœur de l'Empereur aux jours du divorce. « J'ai lu la supplique. J'en ai déjà parlé au Premier Consul. Il accorde, il a tout signé. Renseignée par mes lectrices, — elle indiquait trois belles jeunes femmes dont le moindre talent était de lire et d'écrire, — surtout par l'infaillible abbé Nicolas d'Halma, mon secrétaire, je n'ai pas eu de peine à retrouver une parenté éloignée, il est vrai, mais très réelle. C'est donc volontiers, ma cousine, que je vous oblige »,

Digitized by Google

conclut-elle, caressant de son irréductible sourire, de son regard velouté mademoiselle de Kéroman. »

Le chevalier sourit aussi, discrètement. Depuis l'élévation de Joséphine tout le nobiliaire français se trouvait allié, soit aux Taschers, soit aux Beauharnais, et la prodigue et compatissante ci-devant puisait à pleines mains dans la cassette du général, car pour la sienne, elle sonnait toujours le creux sous les doigts inquiets des fournisseurs.

Tandis qu'elle parlait, distinguée et nonchalante, Lasthénie l'étudiait. Parée de cette grâce qu'elle apportait aux gestes les plus familiers, Joséphine étendue sur un sofa, garni de bronzes ciselés, brillait encore d'appâts naturels et artificiels admirablement fondus. Dans une de ces toilettes savantes, journellement renouvelées, et où la gaze multicolore, les dentelles, les fourrures se mariaient, sous les plis d'un cachemire impalpable, en une harmonie indescriptible, stellaire, Joséphine, chargée de gemmes, — le meuble célèbre de Marie-Antoinette ne pouvait plus contenir les dépouilles opimes qu'un premier et fastueux amour lui prodiguait, —, la captivante compagne du triumvir avait quelque chose de bysantin, et évoquait une Théodora très douce dont la petite main eût caressé une crinière de lion.

Charmeuse encore, avec son teint mat, ses yeux soulignés d'ombre, ses traits mobiles, animés ou langoureux tour à tour, son front, qu'un diadème antique, constellant ses cheveux, admirablement coiffés, anoblissait, elle se souleva pour accueillir son époux. D'un mouvement enfantin, irrésistible, elle lui offrit une joue à peine avivée d'un soupçon de fard et qui paraissait jeune sous la lueur flatteuse de bougies disposées

Digitized by Google

de manière à caresser les méplats sans accuser les creux.

Distraitement, Bonaparte l'effleura et ayant salué les dames d'une brève inclinaison, il parcourut le salon d'un de ces regards hypnotiseurs qui sondaient tout, et eussent fait sortir un assassin caché sous les rideaux, comme un Tartufe tapi sous la console, et ne voyant ni Charles, ni Garat, dont les poses efféminées, les roucoulements lui déplaisaient, le maître se rasséréna.

Joséphine saisit le joint. Tandis qu'un de ses sourires silencieux qui détendaient le masque maigre, ardent et fermé, plutôt que froid, de Bonaparte, glissait sur ses lèvres d'un si classique dessin, elle lui présenta mademoiselle de Kéroman.

Certes le coup d'œil dont l'homme assez sommairement élevé par cette belle louve, mère de Romulus, qu'était madame Létitia, enveloppa Lasthénie, la fit un peu rougir, mais la fascination de cette prunelle gris bleu tenait les siennes et gravait dans sa mémoire cette médaille que la gloire a creusée d'un burin que rien n'effacera.

« Un château? Des terres? Ils m'en demandent tous », fit-il brusquement, bien que de bonne humeur. « En ce cas, du moins, il ne s'agit pas de donner mais de rendre. Et pour un merci d'une si jolie bouche on partirait en guerre afin de les conquérir », ajouta-t-il avec sa galanterie rare, mais italienne, trop joviale cette fois pour offenser, ou Lasthénie, ou Joséphine.

La jeune fille s'inclina avec cette noblesse héréditaire que l'aristocrate, qu'était, au fond, le descendant des podestats de Trévise, aurait voulu voir aux déesses de son Olympe, trop semblables à ces figurantes qui prennent des costumes, un langage d'emprunt entre des décors improvisés. Elle plut. « Je ne doute pas », ajou-

Digitized by Google

ta le général, s'adressant à madame Junot qu'il traitait en petite cantinière de son bouillant *la Tempête,* « que mademoiselle de Kéroman ne danse aussi bien qu'elle ne salue ».

C'était un désir.

Le réaliser ne fut qu'un jeu pour Joséphine soucieuse de conserver, à défaut d'autres, le prestige d'un savoir-faire, d'une amabilité, presque inégalables. A la suite de quelques ordres rapides, tout un état-major de jeunes et brillants officiers envahit le salon. Des danses s'organisèrent. Le Premier Consul, lui-même, convia mademoiselle de Kéroman à un *Monaco* dont il se tirait moins bien que d'une manœuvre, mais convenablement; et Lasthénie, toute émerveillée de son personnage, se reprit à penser qu'elle rentrait dans ces régions de rêve, d'imprévu, d'extraordinaire, parcourues depuis l'enfance.

Trop troublée pour rien observer que son danseur, lequel, dans sa taille médiocre, bien prise, avec son profil de camée, sa bouche fouillée et fine, ses yeux profonds, son teint d'un bistre décoloré, devait à jamais hanter son souvenir, elle ne vit pas que deux prunelles d'un bleu vif, intense, la détaillaient d'une manière hardie, respectueuse pourtant, qui frappa le voisin de l'officier, élégant, viril dans le somptueux uniforme des hussards de la garde, et si visiblement attiré par la jeune inconnue.

Le jet de la taille extrêmement élevée du capitaine Phœbus donnait de la proportion à ses épaules carrées, à sa tête ronde, grossie d'une chevelure léonine, encadrant un visage énergique, brûlé en rouge comme celui des blonds, mais dont les traits nets, busqués, les lèvres ironiques, la paupière mi-close avaient une hauteur, une race très particulières.

Digitized by Google

« Ravissante, n'est-ce pas ? » fit le voisin, un merveilleux perdu dans les flots de sa cravate et faisant sonner comme une charge ses multiples et grotesques breloques. D'un geste expressif, Phœbus acquiesça.

« Une fleur de lis parmi toutes les fleurs éclatantes de ce parterre du Dieu-Mars, pavots teints de la pourpre des victoires, ou immortelles dédiées aux héros », reprit l'incroyable.

Cette phrase prétentieuse, susurée en parler nègre, ne provoqua pas la réponse narquoise que Phœbus réservait d'ordinaire à de tels pathos, mais une question posée d'un ton conciliant, avec une voix vibrante, volontairement adoucie.

« Qui est-ce ? Le savez-vous ? Saint-Alban. »

« De source pure », répartit le fat, faisant la roue. Du chevalier même de la belle. Ce vieux bec-à-corbin qui offre présentement une prise à madame Bonaparte avec un de ces ronds de bras que nous n'attraperons jamais, vu qu'ils sont restés dans le coude des ci-devants ! »

Et mettant sa main en porte-voix : « Elle se nomme Lasthénie de Kéroman ; retour d'exil ; revendique son patrimoine ; vient de l'obtenir par Joséphine, une amie de sa mère, — bien plus jeune, ne l'oubliez pas ! — et, si je ne me trompe, retournera sous peu dans ses tours, car Junon a déjà des inquiétudes. »

Mais Phœbus ne l'écoutait plus. Dès l'énoncé du nom de Kéroman il avait traversé la vaste pièce pour joindre le groupe formé du Premier Consul, des plus grands personnages, et de Lasthénie, autour du canapé de Joséphine.

Une main posée sur son épaule le retint. C'était Murat, nouvellement marié à la rose d'Ajaccio, à la fraîche

Digitized by Google

et rieuse Caroline, qui l'arrêtait pour lui conter une de ses récentes prouesses équestres. Quand il put se défaire du verbiage, peu châtié, de l'héroïque gascon, beau et brave comme Hector, et son *pays*, le groupe s'était dispersé, la belle danseuse avait disparu ainsi que le chevalier et Phœbus n'eut que le temps de suivre dans l'escalier le froufroutement soyeux d'une robe blanche, d'une pelisse garnie de cygne, d'où la tête brune et fine de celle qui l'ensorcelait, émergeait, les yeux grands ouverts sur cette mise en scène prestigieuses, et les lèvres séparées par un sourire où il y avait de l'étonnement, de l'admiration, de la malice aussi.

(*A suivre.*) Ctesse OLGA.

Digitized by Google

KABUSIN AR GWEN [1]

Voici une *gwerz* inédite de Marguerite Philippe, la chanteuse de Luzel. Le texte a été recueilli par un des prêtres de Pluzunet, la paroisse de Marguerite, mais je préviens les lecteurs de la *Revue de Bretagne* que j'ai dû le remanier pour faire concorder la mesure des vers avec l'air. Marguerite Philippe ne chante jamais complètement par cœur ; elle improvise toujours plus ou moins, et, lorsque les idées et les images lui arrivent trop vite, ses vers s'allongent d'une façon immodérée. De là la nécessité d'une mise au point. Je n'ai pu faire ce travail avec la chanteuse contrairement à mon habitude, mais, tel que, mon texte pourra servir d'indication pour une rédaction plus exacte.

La mélodie de *Kabusin ar Gwen* est fort belle et peut prendre rang à côté de celles de *Ar Baradoz* et de *Treinded Santel* pour l'expression du sentiment religieux ; de plus elle est très curieuse en ce qu'elle appartient à un mode ancien que M. Bourgault-Ducoudray ne mentionne pas à ma connaissance dans son recueil. M. de Villermay, qui joint au talent du compositeur le savoir de l'érudit, a bien voulu écrire pour la *Revue de Bretagne* deux harmonisations de cette mélodie, l'une ancienne, l'autre moderne, de façon à en mettre en relief toute l'originalité.

F. Vallée.

(1) Comparer le clerc de Plourin, Luzel Gwerziou, II, pag. 360.

Digitized by Google

GWERZ

KABUSIN AR GWEN

Kanet gant Marc'harit Fulup euz Plunet.

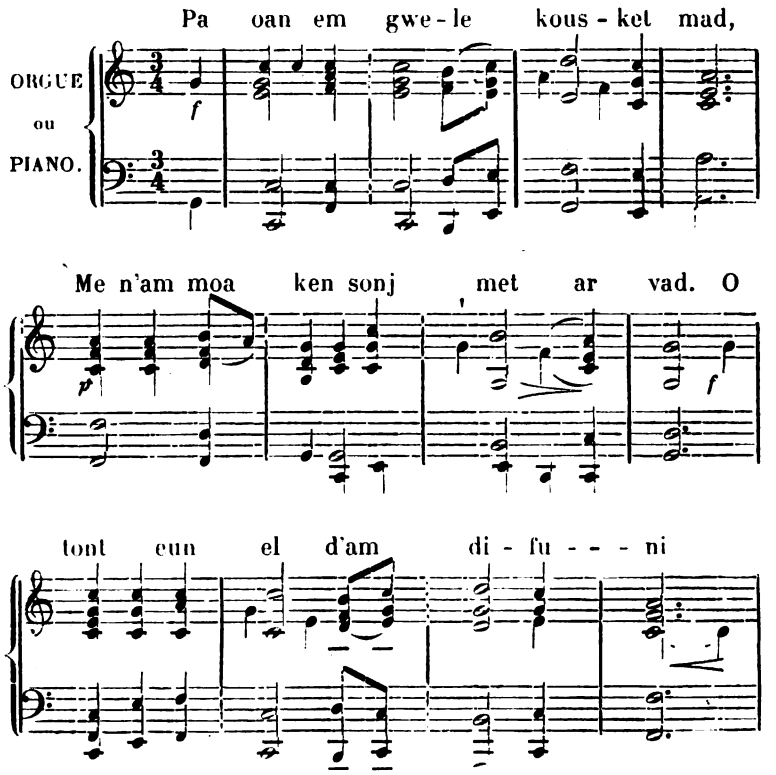

Digitized by Google

Ha den yaou - ank kous - ket oc'h c'hwi?

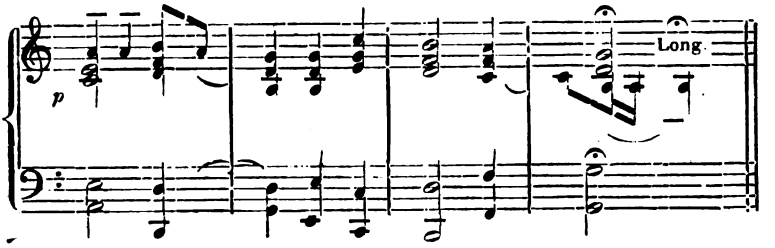

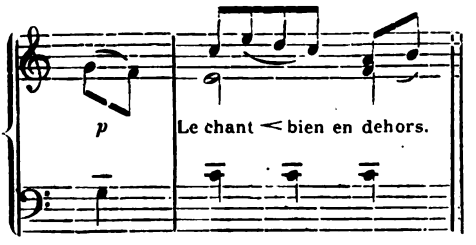

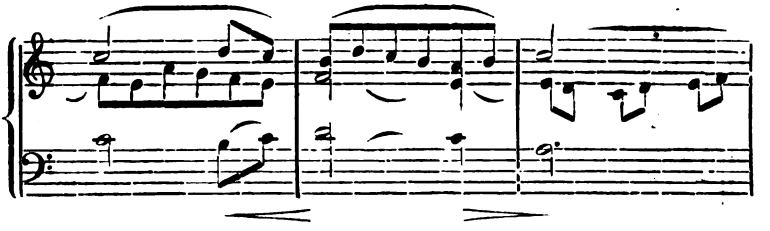

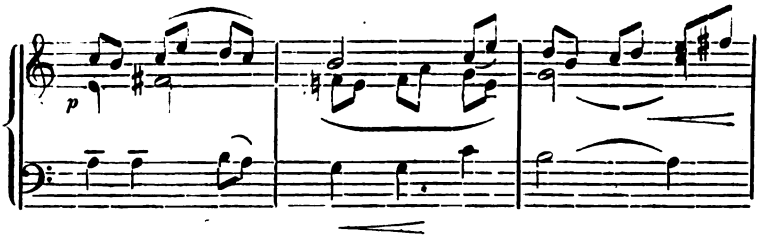

Digitized by Google

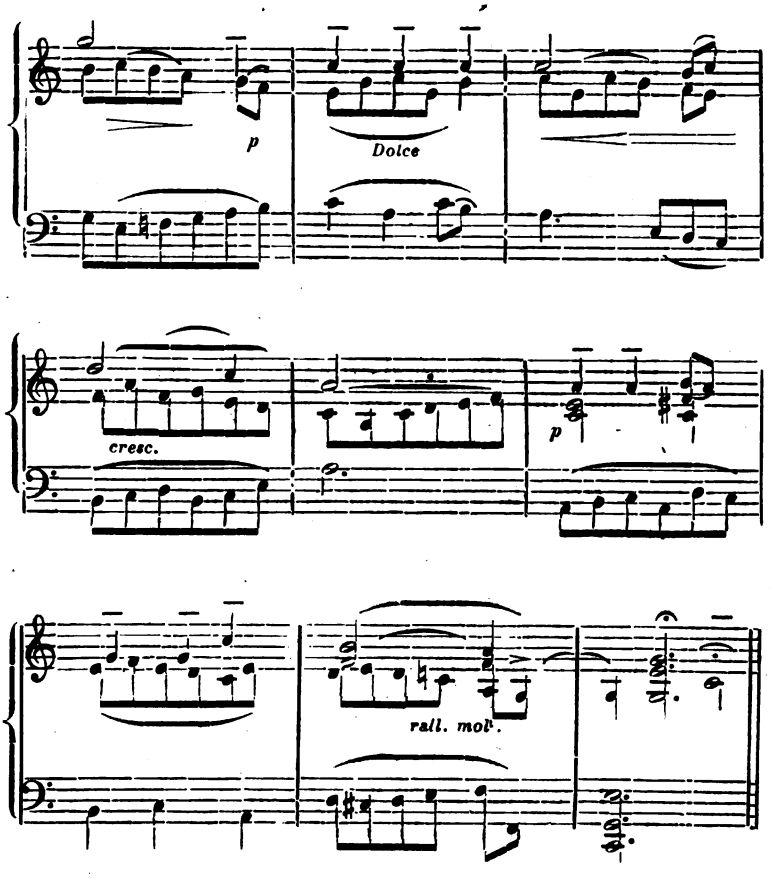

N. B. — Cette mélodie appartient au mode hypo-mixolydien. — Dans la première version l'auteur a employé l'harmonie grégorienne du huitième mode pour conserver à cette mélopée son caractère propre.

Dans la deuxième version l'auteur a eu recours au contre-point et à l'harmonie moderne pour donner de la variété.

Saint-Brieuc, 14 mai 1903.

L. DE VILLERMAY.

Digitized by Google

Pa oan em gwele kousket mad,
Me n'am moa ken sonj 'met ar vad ;
O tont eun ael d'am difuni :
— « Ha, den yaouank, kousket oc'h c'hwi ?
Ha, mar goc'h kousket, difunet ;
Rag gant Doue c'hwi zo galvet.

Dilez't ar gwin hag ar merc'hed,
Ha kemeret eur chapeled ;
Dilez't ar zei hag ar voulouz,
Ha kemeret eur vantel rouz ;
Pleged dindan eur reolen,
Evit ober gwir binijen. » —

— « Pem pla warn-ugent 'zo breman,
'Boue mac'h on o ren er bed-man ;
N'am euz netra na ti ebet,
'Met eur galon leun a bec'hed,

. . . . . .

Gant gras Doue me hen grey net. » —

— « Ma zad, ma mam, mar bec'h kontant,
Serviji Doue am euz c'hoant. » —
— « Perak, ma mab, 'c'het d'ar studi,
'Lec'h chom aman d'hon serviji ? » —
— « Ma zad, ma mam, mar bec'h kontant,
Mont da gabusin am euz c'hoant,

Da gabusin da goste Spagn,
D'eur gouent vraz d'an Alemagn. » —
— « Mar keret c'hwi a vo beleg,
M'hon do an eurvad d'ho kwelet,
M'hon do an eurvad d'ho kwelet
D'ar zul 'c'h ober tro ar vered. » —

— « Bout belek, ma mam, 'zo karguz,
Ha d'an ine 'zo gwall-riskluz ,

Digitized by Google

N'e ket awalc'h karg e ine,
Deuz ine re-all 've ive. » —
— « Mar keret, c'hwi'vo advokat,
Ar stad ze 'zo eur gaer a stad. »

— « Bean advokat 'zo diez ;
Red ê kavout kant digarez,
Red ê kavout pleg ha tro hirr,
Da la kat'r gaou da vean gwir. »
— « Mar ge da gabusin ec'h aet,
Ma bennoz ho po pa garfet. » —

— « Ma mam, pa lakfet ran 'n ho ti,
Graet e loden da bep-hini :
Na c'houlan sort euz ma danvez :
En Nenv 'man ma finvidigez,
Na c'houlan sort euz ma madou,
'Met eun dousen mouchouerou.

'Met eun dousen mouchouerou,
Da zec'han gante ma daerou,
Da zec'han gante ma daerou,
Ma ouelin gant keun d'am gwallou.
Keno, ma mam, keno ma zad,
Keno, ma farouz a Huelgoat.

Keno, ma farouz a Huelgoat,
D'am c'hoarezed avantur vad !
Keno d'am breudeur laran ket ;
Ar re-ze 'deuio d'am gwelet. » —
— « Pa diwano kanab 'lec'h lin,
Ni 'ey d'ho kwelet, kabusin.

Pa vleunio lin er ganabek,
Ni 'ey d'ho kwelet, kloarek. » —

Digitized by Google

— « Koulz 'vije d'in 'pije laret,
'Deufac'h birviken d'am gwelet ;
'Vijen ket muioc'h glac'haret
Ma 'z on gant Doue em spered. » -

*
* *

E dad, e vam a lavare,
An eil d'egile eiz vla goude :
— « Evit laouen ne varvin ket,
Ken 'mo gwelet ar c'hloarek. »
Ar c'houeriad koz a vonjoure,
War bave Spagn eiz vla goude.

— « Demad ha levenez aman,
Ar golach vraz pelec'h eman ?
Ar golach vraz pelec'h 'medi,
Eur mab am euz kloarek enni.
— Ha devez mad d'ac'h c'hwi, ma mab ! » —
— « Ha d'ac'h ive, 'mean, ma zad.

Ha d'ac'h ive, 'mean, ma zad,
Ha penoz a ra ma mam vad ? » —
— « Yac'h ê, a drugare Doue,
'Man er ger-man kenkoulz ha me. » —
— « Otro Doue, ô ma Doue,
Na zod ê 'r vam gant bugale !

Zo deut pem kant le d'am gwelet,
Ar pez 'meuz biskoaz meritet.

. . . . . .
. . . . . .

Er menez Kalvar 'zo eur groaz,
'N euz gwelet den he far biskoaz ;
Ni 'yelo hon zri d'he dougèn,
'Kevret gant Mari Madalen.

Digitized by Google

Jezus-Krist a zo en draouien,
Ha gantan 'n e zorn eur zeien,
Gantan 'n e zorn eur zeien wen ;
Jezuz eo hon mestr souveren.
Rannet o c'halon gant glac'har,
O ine a zo et d'ar gloar,
Et eo o ine gant Doue,
Gras d'hon hini da vont ive. (1)

(1) Ces douze derniers vers ne sont certainement pas la fin primitive de la guerz ; c'est une queue banale qui aura été surajoutée par quelque chanteur pour suppléer à un défaut de mémoire.

Digitized by Google

GWERZ

LE CAPUCIN LE GUENN

Chantée par Marguerite Philippe de Pluzunet

Comme j'étais dans mon lit bien endormi,
Je n'avais d'autre pensée que le bien ;
Un ange de venir me réveiller :
— « Jeune homme, dormez-vous ?
Et si vous êtes endormi, réveillez-vous ;
Car par Dieu vous êtes appelé.

Laissez là le vin et les filles
Et prenez un chapelet ;
Laissez la soie et le velours
Et prenez le manteau roux.
Pliez-vous sous une règle
Pour faire une sincère pénitence. » —

— « Il y a maintenant vingt-cinq ans
Que je vis dans ce monde ;
Je n'ai ni biens, ni maison,
Rien qu'un cœur rempli de péché.

. . . . . .

Avec la grâce de Dieu je le rendrai pur. » —

— « Mon père, ma mère, si vous êtes contents,
J'ai le désir de servir Dieu. » —
— « Pourquoi, mon fils, allez-vous à l'étude (au séminaire),
Au lieu de rester ici nous servir ? » —
— « Mon père, ma mère, si vous êtes contents,
J'ai le désir de me faire capucin.

Digitized by Google

Capucin du côté de l'Espagne,
Dans un grand couvent de l'Allemagne. » —
— « Si vous voulez, vous serez prêtre,
Afin que nous ayons le bonheur de vous voir,
Afin que nous ayons le bonheur de vous voir,
Le dimanche faire le tour du cimetière. » —

— « Etre prêtre, ma mère, est une lourde charge,
Et pour l'âme un grand danger;
Ce n'est pas assez de la charge de son âme,
De celle des autres on a charge aussi. » —
— « Si vous le voulez, vous serez avocat,
Cette condition est une belle condition. » —

— « Etre avocat est difficile ;
Il faut trouver mille prétextes,
Il faut trouver plis et long détour
Pour faire que le faux soit le vrai. » —
— « Si c'est capucin que vous voulez être,
Vous aurez ma bénédiction quand vous voudrez. » —

— « Ma mère, lorsque vous ferez le partage dans votre maison,
Faites sa part à chacun ;
Je ne demande rien de mon avoir,
C'est au ciel qu'est ma richesse ;
Je ne demande rien de mes biens,
Qu'une douzaine de mouchoirs.

Qu'une douzaine de mouchoirs
Pour sécher avec eux mes larmes,
Pour sécher avec eux mes larmes,
Pour que je pleure du regret de mes fautes.
Adieu, ma mère ! Adieu, mon père !
Adieu, ma paroisse de Huelgoat !

Adieu, ma paroisse de Huelgoat !
A mes sœurs heureuse aventure !

Digitized by Google

Adieu à mes frères je ne dis pas,
Ceux-là viendront me voir. » —
— « Quand poussera le chanvre à la place du lin,
Nous irons vous voir capucin,

Quand fleurira le lin dans la chenevière,
Nous irons vous voir, *cloarec*. » —
— « Autant vaudrait pour moi que vous eussiez dit
Que vous ne viendriez jamais me voir ;
Je n'aurais pas été plus attristé
Que je ne le suis par Dieu dans mon âme. »

*
* *

Son père, sa mère disaient
L'un à l'autre huit ans après :
— « Pour joyeux je ne mourrai pas
Que je n'ai vu le *cloarec*. »—
Le vieux paysan saluait
Sur le pavé d'Espagne, huit ans après.

— « Bonjour et joie ici,
Le grand collège où est-il ?
Le grand collège où est-il ?
J'y ai un fils *cloarec*.
Et bonjour à vous, mon fils ! » —
— « Et à vous aussi, dit-il. mon père.

Et à vous aussi, dit-il, mon père
Et comment va ma bonne mère ? » —
— « Elle est en santé, grâce à Dieu,
Elle est dans cette ville-ci aussi bien que moi. » —
— « Seigneur Dieu, ô mon Dieu,
Que la mère est folle de ses enfants !

Digitized by Google

Elle est venue de cinq cents lieues pour me voir,
Ce que je n'ai jamais mérité.

. . . . . .

. . . . . .

Sur la montagne du Calvaire il y a une croix
Dont personne n'a jamais vu l'égale.
Nous irons tous trois la porter
Ensemble avec Marie-Magdeleine. »

Jésus-Christ est dans la vallée
Et il a dans la main un ruban,
Et il a dans la main un ruban blanc ;
Jésus-Christ est notre souverain maître.
Leurs cœurs brisés de tristesse,
Leurs âmes sont allées dans la gloire.
Leurs âmes sont allées avec Dieu,
Puissent les nôtres y aller aussi !

Digitized by Google

ÉGLISE NOTRE-DAME DE VITRÉ

LES ÉMAUX

Le six décembre 1902, sur un désir de monsieur le ministre des beaux-arts (1), fut transportée et fixée en la sacristie de l'église Notre-Dame de Vitré une très intéressante série d'émaux peints exposés jusque-là dans une chapelle dédiée à sainte Anne.

De ces bijoux, enviés par de riches musées et jugés dignes de plusieurs expositions internationales, je veux essayer l'histoire et la description pour ceux qui ne pourraient pas les contempler.

Ils sont enfermés dans un triptyque de bois de chêne, sur les volets duquel une scène biblique est peinte ($1^m \times 0,85$).

Cette peinture, de prime abord, semble négligeable, mais à l'œil plus attentif elle se montre comme l'œuvre d'un artiste consciencieux.

Le peintre a représenté saint Jean-Baptiste, debout, en face d'une foule extasiée à laquelle il montre le Messie se retirant dans la montagne ; derrière les disciples du précurseur, des docteurs de la loi dont les regards sont hostiles au Baptiste, et des soldats qui s'apprêtent à

(1) Un des émaux avait été volé le 28 juillet 1896 par un fonctionnaire parisien qui pour ce fait fut arrêté et condamné à 3 mois de détention.

Digitized by Google

saisir le prédicateur à eux désigné par leur chef ; au loin, la campagne de Judée et au bas, dans l'angle de droite, un personnage agenouillé revêtu de son costume de chœur. Tout cela, dans une tonalité simple, avec une harmonie d'ensemble et une justesse d'expression qui font de son tableau une œuvre remarquable.

Comment s'appelait cet artiste? Pourquoi a-t-il choisi pareil sujet ? De qui a-t-il voulu nous transmettre l'image ?

A ces questions nous essaierons de répondre bientôt; pour l'heure, ouvrons le triptyque fermé d'une antique serrure et inspectons-en les émaux.

Ils sont là trente-deux — chacun de 0,13 × 0,17, — encadrés séparément par une méchante baguette; tous, sauf deux (1), dans un état de conservation parfaite.

De tons solides et chauds, ils n'ont rien perdu de leur fraîcheur et c'est avec plaisir qu'en les admirant on suit l'histoire de la Sainte Vierge et de Notre-Seigneur qu'ils nous racontent.

Voici, par ordre (2), la liste des sujets représentés :

1. *Mariage de saint Joachim et de sainte Anne.*
2. *Naissance de la Vierge.*
3. *Sa Présentation au temple.*
4. *Son Mariage avec saint Joseph.*
5. *L'Annonciation.*
6. *La Visitation.*
7. *La Naissance de Notre-Seigneur.*
8. *La dite Naissance annoncée aux bergers.*
9. *L'Adoration des Mages.*

(1) Le 6e et le 9e tableau.
(2) Commencer sur main gauche.

Digitized by Google

10. *La Circoncision.*
11. *La Fuite en Egypte.*
12. *Le Massacre des Innocents.*
13. *Le Baptême de Notre-Seigneur.*
14. *Son Entrée à Jérusalem.*
15. Probablement *l'Absolution de Marie-Magdeleine.*
16. *La Cène.*
17. *Le Lavement des pieds.*
18. *L'Oraison de Notre-Seigneur au jardin des Oliviers.*
19. *Le Baiser de Judas.*
20. *Jésus devant Pilate.*
21. *Jésus flagellé.*
22. *Jésus couronné d'épines.*
23. *Jésus montré au peuple — Ecce homo.*
24. *Pilate se lave les mains.*
25. *Véronique et Notre-Seigneur.*
26. *Notre-Seigneur en croix.*
27. *Notre-Seigneur descendu de la croix.*
28. *Notre-Seigneur entre les bras de sa mère.*
29. *Jésus mis au tombeau.*
30 *Sa descente aux limbes.*
31. *Sa résurrection.*
32. *Son Ascension.*

Sur le vingt-huitième tableau un cartouche azur porte, disposées en triangles et dorées, les trois capitales : I. B. P., signature de l'auteur : *Jean-Baptiste Pénicaud.*

Je sais qu'on a peu ou point de travaux signés de cet artiste ; mais ce qui ne nous permet pas de douter de l'origine de cette œuvre, c'est l'inscription ancienne tracée sur le dos du triptyque. La voici, d'après la copie relevée, en 1867, par feu M. A. de la Borderie :

Digitized by Google

Donné céans fut ce tableau
Par ung nommé dom Jehan Bricier
Qui escripvit ce escripteau
Et le dicta tel que voier
La voille de Noël, croier
Que l'on disoit mil et cinq cens
Quarente et quattre bien compter
Et luy cousta cinquante francs.
Les hystoires qui sont dedens
De Limouges, on apporta,
Et Roberd Sarcel, point n'en mens,
Le bois tailla et assembla ;
Puis maistre Jacques l'étoffa
Qu'on appelle de Loysonnière :
Mais sçavez-vous qui le ferra ?
Fut Jehan Beneard Ragotière.
Si ce dicton vient à lumière,
Vous, Messieurs, qui le trouverez,
Je vous suppli faire prière
Pour les âmes des trépassez
Que Dieu leur vueille pardonner ;
Car je vous certifie à tous
Qu'ainsi pour les deffunctz prirez
Tout ainsi l'on prira pour vous.

Des indications précises données par cette inscription il ressort clairement que les émaux déposés dans le triptyque de Notre-Dame de Vitré sont des émaux de Limoges achetés en 1544, c'est-à-dire, à l'époque où, dans cette dernière ville, vivait J.-B. Pénicaud, le roi des émailleurs. Il est donc possible que, dérogeant à son habitude pour un motif que j'ignore, l'artiste limousin ait signé les émaux de Vitré.

Ces rimes nous apprennent aussi le nom du généreux donateur : *Dom Jehan Bricier*. Ce Jean Bricier n'était ni un

Digitized by Google

riche bourgeois, ni un grand collectionneur, non plus peut-être un moine bénédictin, comme pourrait le faire croire le mot *dom* qui précède son nom, et dont les bénédictins de notre pays ne se servaient pas encore, même en 1625. C'était un bon et saint prêtre, sacriste de Notre-Dame. De 1525 à 1542, pieusement il remplit ses modestes fonctions doublées de celles de chapelain, et à sa sortie de charge, voulant laisser à sa paroisse un cadeau de Noël qui fut en même temps un monument de prédication et d'édification, pour *cinquante francs* (1) il acquit le tableau que nous admirons.

Inutile maintenant de dire de qui est le portrait signalé tantôt au bas du tableau extérieur. On le devine. C'est celui du donateur. Ainsi le voulait l'usage en ce temps-là.

On comprend également pourquoi le peintre, ayant à préluder aux scènes décrites à l'intérieur et devant honorer le patron de son client, a choisi saint Jean-Baptiste comme sujet de son tableau.

Ce qui nous reste à savoir c'est le nom de cet artiste.

Jehan Bricier, dans son énumération, ne parle ni de l'émailleur, ni du décorateur des volets, sans doute parce que ces artistes avaient eu soin de signer leur œuvre et de transmettre ainsi leur nom à la postérité.

Nous avons lu la signature de l'émailleur ; celle du peintre était vraisemblablement à l'endroit où s'aperçoivent encore des débris d'initiales c'est-à-dire au bas du volet droit.

Quoi qu'il en soit, le procédé employé ressemblant fort

(1) Il ne nous dit pas en quelle monnaie il le paya. Ce fut probablement en livres tournois. La livre tournois valant à cette époque 3 fr. 92 de notre monnaie, il aurait versé une somme équivalente à 196 francs.

Digitized by Google

à celui de Pénicaud qui peignait souvent en grisailles avec carnations teintées, il ne serait pas impossible que le grand et les petits tableaux fussent sortis du même pinceau.

Si, pour les raisons indiquées plus haut, Jehan Bricier a tu le nom des artistes peintres il a voulu perpétuer le souvenir des artisans qui collaborèrent à cette œuvre. Ce sont : le menuisier Robert Sarcel, le serrurier Jacques de Loysonnière et le tapissier J. Bénéard Ragottière.

Pour ces ouvriers et pour lui il demande une prière. Tous, certes, dans notre reconnaissance, nous la ferons de grand cœur, bon Jehan Bricier, vous demandant en retour de toujours veiller sur votre don comme vous l'avez fait naguère et pendant la tourmente de 1793.

On raconte qu'à cette époque, par négligence ou à dessein, ce monument avait été relégué derrière le maître-autel d'alors, dans le chœur ès moines avec une foule d'autres objets, sous la garde de la poussière et des araignées et que, beaucoup plus tard, un sacristain, ayant exhumé ce trésor, l'aurait porté à son curé qui fit attacher cette trouvaille au mur de la chapelle Sainte-Anne.

Espérons qu'aucune main sacrilège ne l'arrachera de l'église pour laquelle il a été donné.

Juin 1903 L'Abbé AUDREN.

Digitized by Google

LES PRÊTRES DE BAUD
PENDANT LA RÉVOLUTION

V. — *Suppression projetée de la paroisse de Guénin* (1).

Quoi qu'il en soit, en transmettant à Vannes, le 21 mars les vœux de la municipalité de Baud, le district de Pontivy ne les appuya pas absolument ; mais il ne s'y montrait pas non plus hostile ; il faisait simplement remarquer que la circonscription des paroisses n'était pas encore faite, et que même il valait mieux l'ajourner. Pourtant il se mettait aux ordres du directoire départemental pour l'affaire en question (2). On ignore la réponse qui lui fut faite. Un autre projet dont il était également question consistait à partager Guénin entre les différentes paroisses qui l'entouraient. Dans les deux cas, c'était la fin de la paroisse et la paroisse ne voulait pas mourir. Aussi combattait-elle ce nouveau plan par toutes les raisons que son désir de vivre lui fournissait. D'abord le bourg de Guénin était bien éloigné des autres bourgs environnants : cinq quarts de lieu de Baud ; six ou sept de Pluméliau ; sept de Remungol ; deux lieues de Plumelin. Pourquoi donc démolir la paroisse au profit de celles-là dont les bourgs étaient si éloignés et les églises à peine suffisantes pour la population actuelle ? Puis ce serait mal répondre aux intentions de l'Assemblée Nationale, qui voulait rendre service au peuple et lui faciliter l'accomplissement de ses devoirs religieux (3).

(1) Voir la *Revue* de juillet 1903.
(2) L. III, 3.
(3) Arch. de Pontivy.

Digitized by Google

Ces considérations firent-elles quelque impression sur les administrateurs, ou craignirent-ils par une mesure aussi radicale d'envenimer les esprits et d'augmenter les difficultés d'une situation déjà si troublée ? on ne saurait le dire ; mais il est certain que la commune de Guénin continua de subsister « dans son arrondissement », qu'elle fut même dotée d'un comité de surveillance que le maire François Guyomar demanda en 1794 d'établir avec la municipalité au presbytère, fermé depuis deux ans (1).

Le désir des Baudais ne fut donc pas exaucé : Guénin conserva son existence, et ses deux prêtres restèrent en place jusqu'au jour de la proscription générale.

IV

Les Proscrits.

I. — *Déportation.*

Les prêtres fidèles n'avaient plus le droit de respirer l'air de la République. Le refus d'adhérer au schisme les avait mis hors la loi et rendus dignes de tous les châtiments. De là le terrible décret du 26 août 1792, qui les condamnait à la déportation.

M. Caradec n'avait pas attendu ce moment pour se dérober aux rigueurs qu'il pressentait. Rentré à Rochefort après la remontrance adressée à son frère, il ne se vit pas, sans une vive surprise, proscrit, le 19 juin, par ses concitoyens de Vannes. Estimant que le meilleur moyen de calmer tant de susceptibilités était de passer à l'étranger, il pria le directoire départemental de lui

(1) Arch. de Pontivy.

Digitized by Google

délivrer un passeport à destination de l'Angleterre. Sa lettre faisait entendre en même temps que ce projet ne deviendrait réalisable que dans le cas où son traitement lui serait assuré. Le directoire en référa, le 11 juillet, au ministre de l'Intérieur ; une décision catégorique lui semblait nécessaire, et pour l'obtenir, il se servit d'arguments qui ne laisseront pas d'étonner le lecteur :

« Il serait à désirer pour la tranquillité publique qu'un grand nombre de prêtres se portât à voyager ainsi et à s'absenter de notre territoire. Nous voterions même pour que leur traitement ne leur fût pas refusé pendant leur absence, qui ne saurait être de trop longue durée pour le bonheur des citoyens d'un arrondissement qui éprouve sans cesse l'influence du fanatisme le plus outré. Néanmoins nous n'avons pas osé promettre au prêtre qui nous a témoigné être dans l'intention de voyager hors du royaume qu'il continuerait de jouir de son traitement, mais nous avons cru ne pas devoir nous dispenser de vous faire part de sa demande et de vous prier de la mettre sous les yeux du roi afin d'obtenir à cet égard de Sa Majesté une décision qui par la suite pourrait s'étendre à plusieurs prêtres (1). »

Le sens de cette lettre avait dû être communiqué à M. Caradec. Le paiement de sa pension lui parut-il dès lors assuré ; ou prenant une subite résolution, se décida-t-il à tout sacrifier et à s'exposer aux horreurs de la faim plutôt que de subir plus longtemps un régime tyrannique ? On ne sait. Toujours est-il qu'il demanda sans retard un passeport à la municipalité du lieu de sa résidence, et que ce certificat lui fut accordé, le 13, dans les termes qui suivent :

(1) L. 768.

Digitized by Google

« M. Caradec nous a déclaré être dans l'intention de profiter de son loisir pour voyager en Angleterre et nous a priés de lui donner le passeport à ce nécessaire ; à quoi, obtempérant et d'autant plus volontiers que le dit sieur Caradec nous est connu pour un bon citoyen, ami de l'ordre et de la paix, et que c'est uniquement pour ses affaires ou plaisir et sans aucune espèce de contrainte qu'il prend parti de voyager, prions tous ceux à prier et ordonnons à qui être de droit de laisser librement le dit sieur Augustin Caradec... aller en Angleterre et lui prêter au besoin aide et assistance (1). »

M. Caradec vint aussitôt à Vannes, et c'est alors probablement qu'il mit en vente le mobilier qu'il avait à Baud et dont Le Toux devient en partie acquéreur. Son bien réalisé, il se dirigea vers les côtes normandes et, le 25, il débarqua à Jersey (2).

Tous les autres prêtres de Baud tombèrent sous le coup des décrets et se virent dans la nécessité de se cacher plus que jamais ou de prendre, à l'exemple du recteur, le chemin de l'exil. Pour sortir de France, la loi exigeait un passeport délivré par la municipalité du lieu ou du district. Tous ceux qui partaient sans déclaration étaient assimilés aux émigrés et traités comme tels, c'est-à-dire que le séquestre frappait leurs biens (3).

Les prêtres de Baud se soumirent-ils à cette formalité ? On l'ignore pour M. Guhenec, bien que son passage en Espagne soit absolument certain. M. Tanguy ne voulut se plier à aucune espèce de soumission.

(1) *Semaine Religieuse.*
(2) *Ibid.*
(3) Notes de Luco.

Digitized by Google

MM. Calvé et Le Dastumer sont portés sur la liste de ceux qui firent leur déclaration de départ (1).

Pourquoi ne dirions-nous pas du recteur et du vicaire de Guénin, dont nous avons précédemment constaté le grand courage, qu'eux aussi résolurent de fuir leur ingrate patrie ? Le 16 septembre, ils demandèrent à leur municipalité un passeport pour l'Espagne (2). M. Guillermo mit son projet à exécution et s'établit à Tolède ; mais on ignore vers quel pays se dirigea d'abord M. Le Roch. M. Le Garec s'attendait, en raison de ses avances constitutionnelles, à un tout autre sort. Beysser l'arrêta pourtant comme un simple réfractaire et le conduisit au Port-Louis. Le curé Robo de Pluméliau, qui escomptait ses services, écrivit en sa faveur et le directoire départemental consentit à le relâcher, sous la condition qu'il s'engagerait par écrit à prêter serment après sa délivrance (3). Le détenu refusa et suivit ses confrères en exil.

II. — *Les deux exilés.*

MM. Caradec et Guhenec demeurèrent à l'étranger tout le temps de la Révolution.

M. Caradec, que nous avons vu débarquer à Jersey, quitta cette île vers la fin de 1792 : « Il se rendit à Winchester et un an plus tard nous le trouvons à Worcester où il séjourna habituellement jusqu'à son retour en France. L'argent qu'il avait emporté ou reçu de Vannes, joint à la vente de son argenterie, s'élevait à la

(1) L 772.
(2) Arch. de Pontivy.
(3) Arch. dép. L. 773.

Digitized by Google

somme de 101 livres sterling (2.527 francs) ». Dans ce chiffre était compris sans doute le bénéfice que lui procura la vente de son mobilier de Baud : « Pour augmenter ces ressources, il donna des leçons. » Se rappelant ses anciennes fonctions, il se remit à l'enseignement, trouva de nombreux élèves, et consacra à leur instruction les loisirs de son exil (1).

M. Caradec avait des cahiers où il insérait, avec ses comptes de chaque jour, ses souvenirs et ses regrets. Tantôt il inscrivait les noms de ses amis, marquant d'une croix ceux qu'il croyait morts ; tantôt les noms des rues de la ville de Vannes par où il avait le plus souvent passé, ceux des villes et villages qu'il avait visités et où il avait vécu : « C'est une consolation pour l'exilé de se faire, par le souvenir, l'illusion de revoir ce qu'il aime (2) ». Ailleurs il notait en quelques traits les événements qui se succédaient en France et dont la marche lui inspirait un si légitime intérêt.

Le curé de Baud édifia tous ceux qui le fréquentèrent. Sa vie était si sacerdotale qu'un prêtre de Worchester lui délivra, à la fin de son exil, le témoignage qui suit : « Moi soussigné, missionnaire résidant à Worchester, certifie que M. Augustin Caradec, recteur de la paroisse de Baud, diocèse de Vannes en Bretagne, a vécu ici neuf ans environ, comme il convenait à un bon prêtre remarquable par sa vie et ses mœurs, 30 mai 1802. En foi de quoi... And. Robinson (3). »

Si l'Angleterre, malgré ses préjugés, accueillit avec tant de bienveillance les proscrits français, on peut juger quelle réception leur fit la catholique et chevale-

(1) *Sem. relig.* 1887.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

Digitized by Google

jusque Espagne. C'est de ce côté d'ailleurs que la persécution poussa la plupart des prêtres, entre autres M. Guhenec. Celui-ci n'a pas laissé de notes d'exil. Aussi ne connaît-on rien de ses pérégrinations, ni des misères qu'il souffrit, ni des occupations auxquelles il se livra. Tout ce que l'on sait, c'est qu'au mois de mai 1796, se trouvant à Gallicia, il écrivit de cette ville à son père une lettre qui fut interceptée par les autorités départementales (1). Etait-il pourtant contraire aux nouveaux principes qu'un fils, éloigné de sa famille par le malheur des temps, lui fît passer quelques mots pour l'assurer qu'il était en vie et la mettre au courant de sa situation? Des tendresses de ce genre n'avaient pas le don d'émouvoir les révolutionnaires; M. Guhenec étant proscrit, ils le regardèrent comme mort et le traitèrent sans pitié.

L'exil avait ses amertumes. Vivre loin de sa famille et de sa patrie, alors que l'on savait l'une exposée à tous les soupçons et l'autre en proie à tous les déchirements, ne pouvoir généralement subsister que d'aumônes et consumer ses forces dans une oisiveté dont on ne prévoyait pas la fin : voilà les épreuves subies par la plupart des émigrés. Etaient-elles cependant comparables aux souffrances endurées par leurs confrères demeurés au pays ?

(1) Arch. dép. L. 771.

(*A suivre*). ABBÉ GUILLOUX.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

SAINT FRANÇOIS D'ASSISE ET SON ÉCOLE, par Paul Henry. Téqui, éditeur, Paris.

Un beau livre, savant, original et profond, et signé d'un nom particulièrement cher à notre pays, Paul Henry, le père de l'héroïque enseigne du Pé-Tang qui dort son dernier sommeil au bord de la mer bretonne, dans le petit cimetière de Plougrescant. C'est moins du reste, il faut bien le dire, et malgré tout le charme de sa légende, les pages consacrées au Poverello qui nous intéressent personnellement dans ce livre que le chapitre intitulé : *Un tenant de l'école franciscaine en Bretagne : Yves de Kermartin.* Considérer saint Yves sous le point de vue franciscain est une idée qui n'était venue à aucun historien et dont M. Paul Henry a tiré toutes sortes d'aperçus qui renouvellent un sujet où l'on ne s'attendait pourtant pas à trouver du nouveau. A proprement parler, saint Yves ne fut pas franciscain, mais ce n'est pas assez dire non plus de le donner comme M. de la Borderie pour « l'un des plus illustres amis » de saint François et tout corrobore l'opinion de M. Henry qu'il fût au moins affilié au tiers-ordre.

Nous conseillons vivement la lecture de ce beau livre à tous les admirateurs de notre vieux saint national : l'hagiographie bretonne s'est enrichie, grâce à M. Paul Henry, d'un chapitre plein d'intérêt et de nouveauté.

CH. LE G.

Digitized by Google

*
* *

La Bretagne qui chante, par Louis Tiercelin. — Paris, Lemerre, 1903.

Voilà de la bonne et saine poésie. Au milieu de tous les versificateurs plus ou moins décadents dont les œuvres bizarres inondent les boutiques de nos libraires M. Tiercelin a su maintenir et suivre les traditions de la vieille école française. Sa forme est impeccable et ses idées sont généreuses et vraies. Il ne craint pas de dire ce qu'il pense et de proclamer sa foi en Dieu :

« Chrétiens, Bretons, croyants comme mon père et moi,
« Aurez-vous reconquis la bonne Paix des Ames,
« Dont le Bonheur est fait d'Espérance et de Foi ?
« Aimerez-vous encor tout ce que nous aimâmes ?

(page 41.

Sa foi en la Bretagne :

« Salud d'oc'h, va mamm Breiz !
« Ma zo ho mabik adarre !

(page 239.)

On sent que tout cela part de son cœur de chrétien, de poète et de Breton, et qu'en écrivant ces belles choses il a mis son talent *aux pieds des saints de son pays.*

R. de L.

Coups de Clairon, par Théodore Botrel. — Paris, Georges Ondet, éditeur, 1903.

Ce sont des chants et poèmes héroïques — *Coups de clairon* destinés à sonner le réveil de la France — que Théodore Botrel publie aujourd'hui. La grande endormie secouera-

Digitized by Google

t-elle enfin la torpeur qui l'étreint? Nous l'espérons avec le poète, avec le Breton, avec le patriote.

Depuis que Déroulède expie dans l'exil le crime d'avoir été un trop bon Français, nul n'a paru plus digne que Botrel de ramasser et d'emboucher le clairon de l'auteur des *Chants du soldat*. Ce clairon sonne et vibre pour nos plus pures gloires, pour Du Guesclin et La Tour d'Auvergne, pour Charette et Villebois-Mareuil, pour Robert Surcouf, le roi des corsaires, et pour l'enseigne de vaisseau Paul Henry, qui montra aux Chinois comment les Bretons savent encore mourir.

Si éclatant quand il court au feu, quand il rythme l'élan de la charge, le clairon parfois s'entoure d'un crêpe, ses appels deviennent plus sourds comme ceux d'un tambour voilé; c'est qu'il accompagne « *les larmes de Kruger, la douleur du drapeau, la mort du général Lambert;* c'est aussi, hélas! que le départ des *frères noirs*, des *sœurs blanches* lui arrache des sons plaintifs, tristes comme des glas, et qu'il chante en sourdine le refrain imité de celui qu'inspirait aux Alsaciens de France la proscription de leur idiôme national :

Parler Breton n'est plus permis
Aux petits enfants de Bretagne.

Toutes les fois qu'il est question de sainte résistance, de foi, d'honneur, de patrie, c'est-à-dire à chaque page de ce dernier livre, un des meilleurs qui soient sortis de sa plume et de son cœur, Théodore Botrel se retrouve, reste Breton, et si, sur la couverture superbement enluminée, un Breton armé d'une faulx voisine avec un marin. avec un soldat, c'est que tous trois paraissent au poète également dignes d'entendre les *Coups de clairon* de la France.

OLIVIER DE GOURCUFF.

Digitized by Google

*
* *

CHANTS DES OFFICES, extraits du paroissien romain noté d'après l'édition de G. G. Nivers dite *Chant de Rennes*, par M. le chanoine Caharel. — Paris, Poussielgue, 1903.

L'édition plain-chantale, connue sous le nom de *Chant de Rennes*, n'est qu'un abrégé du chant grégorien édité au XVIIe siècle par Nivers et revu par Nisard dans la première moitié du XIXe. M. le chanoine Caharel, directeur au grand séminaire de Saint-Brieuc, a eu l'heureuse idée de tenter la vulgarisation du vieux Chant de Rennes en le mettant par une traduction en notation musicale moderne corrigée et rythmée à l'usage des paroisses, des communautés et des écoles. L'auteur déclare d'ailleurs s'être inspiré des travaux de Dom Pothier et de l'Ecole musicale de Solesmes ; et pouvait-il choisir de meilleurs guides que ces savants bénédictins qui ont consacré leur vie à la reconstitution du chant liturgique primitif ? R. DE L.

*
* *

DOLMENS ET MENHIRS ARMORICAINS ; LEUR DESTINATION, par M. l'abbé A. Millon. — Rennes, Plihon et Hommay, 1903. Prix : 0 fr. 75.

Que n'a-t-on pas dit déjà des dolmens et des menhirs ? Les suppositions les plus bizarres, les idées les plus extraordinaires ont germé dans les cerveaux des archéologues à leur égard. Maintenant, grâce aux fouilles et aux travaux des Closmadeuc, des du Châtellier, etc., on est en mesure de se faire une opinion sérieuse sur la destination des mégalithes, et, pour notre part, nous partageons absolument celle de notre ami, M. l'abbé Millon : les dolmens sont des sépultures, les menhirs sont des monuments religieux et les alignements sont l'un et l'autre ; mais nous n'aurions jamais été capable de le dire en un style aussi attachant et d'une façon aussi claire. R. DE L.

Digitized by Google

*
* *

Sous les Pommiers, saynète bretonne, par M. Jean Le Fustec. — Paris, Le Dault, 1903.

Cette délicieuse saynète — dédiée à notre éminent collaborateur Charles Le Goffic — fut représentée pour la première fois le 3 février dernier à l'Athénée Saint-Germain. Elle sera bientôt jouée dans tous les salons où elle apportera un véritable parfum de Bretagne.

R. de L.

*
* *

L'Imprimerie a Brest. Les Malassis (1685-1813), par M. L. Delourmel. — Brest, Kaigre, 1903.

Elles ne sont pas rares en Bretagne ces grandes familles d'industriels qui pendant des siècles ont maintenu et fait honorer leurs professions, et on en retrouve encore un certain nombre notamment à Rennes, à Vannes, etc. M. Delourmel bibliothécaire archiviste de la ville de Brest, en publiant la monographie détaillée des Malassis et leur généalogie, vient d'apporter sa bonne pierre au monument que tous les érudits sont en train d'élever aux gloires bretonnes.

*
* *

Le *Bulletin* de l'*Union Régionaliste Bretonne*, qui vient de paraître (Saint-Brieuc, imprimerie Saint-Guillaume, 1903) est d'un intérêt tout particulier.

Les secrétaires de l'*Union*, MM. Yves Berthou et L. Le Berre, ne se sont pas contentés de reproduire les documents d'usage et de nous rendre compte de la plus notable manifestation de la Société en 1902, le Congrès d'Auray. Ils ont voulu que l'agitation produite en Bretagne et chez tous les Bretons par la fâcheuse circulaire Combes eût son écho prolongé dans le *Bulletin* ; ils ont emprunté au *Journal Officiel* le compte rendu de la mémorable séance du 16 janvier 1903, aux journaux des

Digitized by Google

cinq départements de la Bretagne, les procès-verbaux des séances des conseils généraux où a été traitée la question du breton. Deux listes bien édifiantes sont celles des députés qui ont voté pour et contre l'ordre du jour de confiance, des prêtres bretons à qui leur attachement à leur langue nationale a valu la suppression de leur traitement. En publiant ces documents, en donnant l'hospitalité du Bulletin à de vibrants articles protestataires de MM. Jaffrennou, Cavalier, les secrétaires de l'Union Régionaliste démontrent l'importance de l'œuvre, que le prochain Congrès de Lesneven va encore affirmer.

O. DE G.

*
* *

Sous ce titre, les *Artistes Artésiens aux Expositions de 1903*, notre collaborateur, M. Emile Langlade, a publié dans un journal d'Arras des articles que l'éditeur vient de réunir en brochure. C'est une fine et consciencieuse étude ; on ne pourrait que souhaiter à tous nos artistes exposants aux Salons la bonne fortune qui est échue à quelques-uns de leurs confrères du Nord, de rencontrer un critique aussi impartial que compétent. Les Artésiens n'ont qu'un peintre célèbre, M. Jules Breton et un peintre connu, M. Tattegrain. M. Emile Langlade les a bien caractérisés l'un et l'autre, sans oublier aucun de leurs plus modestes compatriotes. Un appendice consacré aux artistes douaisiens complète cette excellente contribution à l'histoire de l'art provincial.

O. DE G.

*
* *

SIJENNA — « HUMBLE MOISSON ! » — Poésies, Paris. Le Dault, 6, rue du Val-de-Grâce, VIIe, in-18 broché, 2 francs.

Humble Moisson ! Tel est le titre d'un nouveau recueil de poésies, fraîchement écloses elles aussi comme ces œillets de mer qu'on est tout étonné de trouver au matin sur les dunes

Digitized by Google

désertes. Cette humble moisson a poussé sur les rives de l'Océan brumeux d'Audierne et du Raz de Sein. Quelques tiges éparses cependant ont jadis frémi au vent d'Albion. .

Sijenna cause avec ce petit volume une très agréable surprise à la masse des lecteurs las des fatigants symbolismes et des gymnastiques intellectuelles qu'il leur faut faire trop souvent pour atteindre la pensée indécise d'un auteur. Plus qu'aucun autre et en raison même de ce qu'elle est femme, on avait à redouter pour elle cet écueil. Elle a sû s'en préserver... .

Le « *jeune poète* » chante l'amour et cette mer en furie qui déferle sur les côtes sauvages d' « *Od-Thiern la cité meur* ». J'avoue que je préfère Sijenna chantant la mer et la race forte des matelots, à Sijenna, soupirant, nouvelle Velléda, dans les brises du soir. Les curieux d'émotions rares et d'investigations virginales aimeront sans doute cette révélation des secrets intimes d'un cœur de jeune fille. Je ne doute pas que beaucoup, comme moi, ne s'arrêtent avec plus de plaisir sur des strophes où l'amour se virilise comme dans les « *Sardinières* ».

Race virile et vigoureuse,
O jeune espoir du vieux Pays,
Gardez vos amours de promis
Brave pêcheur... belle friteuse.

Il est surtout une poésie qui m'a frappé. Elle est intitulée « *Les Epaves* » et nous donne la révélation d'une Sijenna vraiment bretonne. On croirait, au tableau qu'elle évoque, lire un des plus sombres passages des « *Légendes de la Mort* ». C'est en mars 1903, que le gracieux ménestrel vécut cette vision. On peut dire que ce jour-là il communia avec l'esprit de la « Terre Bretonne », terre battue des vagues mouvantes, images de cette imprécise contrée où séjournent les âmes des morts qui parlent si distinctement à qui les écoute.

LÉON LE BERRE.
(Ab. Alor).

Digitized by Google

*
* *

ALBUM DES PÊCHEURS BRETONS (Nantes, Dugas, 1 fr. 50.)

Au moment où la misère éprouve de plus en plus durement la population des côtes bretonnes, car la pêche à la sardine semble devoir être aussi désastreuse que l'an passé, chacun voudra acheter cet album édité à leur profit, avec le concours d'artistes et de littérateurs de la province. Imprimé avec grand luxe, il contient des reproductions de F. Berteaux, Luc-Olivier Merson, Dauchez, Charles Cottet, Lucien Simon, Maxence, Charles Toché, Alfred Guillou, Paul Chabas, Donatien Roy, Georges Riom, J. Pohier, Malteste, Wély ; des poésies de Botrel, Paul Eudel, Le Goffic, Paul Sébillot, et une page charmante de Le Braz. La modicité du prix fera participer tous les voyageurs et baigneurs de la saison à cette œuvre charitable, consacrée par un charmant souvenir artistique.

Le Gérant : LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, FRÈRES, 2, places des Lices.

Digitized by Google

BRIZEUX

La terre du pays restait à ses semelles.

Pays brumeux, pays de rêves,
L'immortelle lyre d'Armor
A vibré dans le vent des grèves,
Sur les landes aux genêts d'or.

Mais toi, Brizeux, banni de la terre natale,
Qu'emprisonne, à Paris, un cercle de maisons,
Ne regrettes-tu point l'enivrante rafale
Qui respire la mer aux vastes horizons ?

Toi, qui tant chérissais la terre graniteuse,
La terre maternelle où dorment les aïeux,
Que viens-tu faire, seul, dans la ville joyeuse
Dont le rire et le bruit feront pleurer tes yeux ?

Dont le rire et le bruit te rendront plus lointaine
La paisible demeure où tu vécus enfant,
Sans te faire oublier aux rives de la Seine
Les coiffes d'Arzanno que soulève le vent.

Les souvenirs sont de beaux rêves.
L'immortelle lyre d'Armor
Qui vibrait dans le vent des grèves,
Il te semble l'entendre encor.

Digitized by Google

Ah ! chante, doux poète ! Aux échos de Bretagne,
Réponds ! Ne brise pas le luth entre tes mains ;
Chante la mer immense et la verte campagne
Dont ton amour souvent suit encor les chemins.

Ecoute... c'est le soir. Là-bas, tout est silence.
L'angelus a tinté dans les clochers à jours.
Ne fredonnes-tu point l'aimable souvenance
De Noëls oubliés et de couplets d'amour ?

La brise apporte à toi la lente mélopée
Dont te berçait jadis le biniou breton,
Ne vois-tu pas courir, — douce image estompée, —
Bras dessus, bras dessous les filles au pardon ?

Renais au passé de tes rêves ;
L'écho de la lyre d'Armor
Qui vibre dans le vent des grèves,
Brizeux, en ton cœur n'est pas mort !

Chante ! chante ! ton chant fleurera la bruyère,
Tes vers auront un goût d'ajoncs chargés de sel,
Et tes frères d'exil, en fermant leur paupière,
Croiront voir avec toi Scaër ou Kernevel.

Paris te frolera de son frou-frou de soie,
Vas-tu lui consacrer ta dernière Fleur d'Or ?
Effeuille-t-on son âme à des filles de joie,
Lorsque l'on est vêtu de la bure d'Armor ?

Non, non, tu chanteras le poème rustique
De ce pays si cher au cœur de l'exilé,
Et l'hymne rénové de la harpe bardique
S'en ira réveiller les Muses de l'Ellé.

EMILE LANGLADE

Digitized by Google

BRIZEUX A MONTPELLIER

L'hiver dernier, en passant dans une petite rue de Montpellier qui descend au versant nord de la magnifique promenade du Peyrou, mes yeux s'arrêtèrent sur un marbre commémoratif placé au frontispice d'une maison de fort modeste apparence ; ce marbre blanc portait en lettres d'or l'inscription suivante :

Ici mourut Brizeux
le 3 mai 1858

--

Aman e varvaz Brizeuk
ann 3 a viz Maê 1858

—

17 de Juin 1893

Brizeux, un Breton, le chantre de *Marie* ! Mon étonnement fut grand et mon émotion profonde. Ceux que les circonstances forcent à vivre loin du sol natal, ne serait-ce que quelques mois chaque année, comprendront sans doute mon impression. La rencontre d'un compatriote dans une contrée lointaine, même fut-il un inconnu, cause toujours une agréable surprise. En cette occurrence ces vers que Brizeux adressait aux poètes

Digitized by Google

provençaux me revinrent naturellement à la mémoire : (1)

« Un mot dit en passant vous fait trouver un frère,
Joyeux on s'aborde en chemin :
— « Vous êtes de mon bourg ! Vous connaissez ma mère ! »
Et la main vient serrer la main.

Cette inscription était l'œuvre de l'association des *Félibres montpellierains*, soucieux de perpétuer le souvenir de Brizeux dans leur ville. Le 17 juin 1893, le président du *Félibrige latin*, M. Roque-Ferrier, la plaça solennellement sur la petite maison de la rue Gouan où le poète breton avait rendu le dernier soupir. A cette occasion la Bretagne et le Languedoc s'unirent pour faire son éloge. Des télégrammes approbateurs de l'acte des Félibres, entre autres celui de M. Léon y Castillo au nom de l'Espagne dont il était l'ambassadeur, furent lus pendant la cérémonie. Jules Simon envoya quelques pages empreintes d'une profonde émotion. Un Breton, M. Marquer, professeur au lycée, récita une poésie de Luzel, archiviste du Finistère, composée pour la circonstance. Un félibre, M. Cavaillé, fit son éloge en languedocien. (2)

Pendant sa vie Brizeux avait séjourné plusieurs fois dans le Midi ; il y était attiré par les liens d'une étroite amitié. Un de ceux qui l'ont le mieux connu et apprécié, Saint-René Taillandier, occupait la chaire de littérature française dans l'antique et célèbre université de Montpellier : il réunissait autour de lui l'élite de la société intellectuelle comme il le fera plus tard à la

(1) *Œuvres complètes de Brizeux*, tome II, p. 163.
(2) *Petit Méridional* du 17 juin 1893.

Digitized by Google

Sorbonne. Il avait voué au chantre de *Marie* une affection vive, qui ne se démentit pas pendant plus de dix-huit ans. Brizeux explique lui-même l'origine de cette liaison si grande (1) :

« Dans ce monde où vers moi l'art pur vous attira,... »

Donc une même conception de l'art, des sentiments également élevés en poésie et en philosophie avaient rapprochés ces deux belles âmes. Souvent Saint-René Taillandier citait dans ses cours les poésies de son ami, qui, mises en relief par son enseignement lumineux, excitaient l'admiration de ses auditeurs.

L'illustre professeur habitait à Montpellier un hôtel situé rue de la Merci en face de l'église Sainte-Eulalie : c'est aujourd'hui le presbytère de cette paroisse. Il y avait succédé à Auguste Comte. Cette habitation, séparée de la rue par un mur élevé, donnait sur un jardin qu'ombrageaient deux beaux platanes. Sa façade, orientée au sud, ne laissait rien perdre des rayons du soleil pendant les belles journées d'hiver (2).

Saint-René Taillandier était très hospitalier. Il aimait à recevoir particulièrement ceux qui se distinguaient dans les arts et la littérature ; c'est ainsi qu'il réunit autour de sa table des poètes français comme Victor de Laprade et Auguste Barbier ; des littérateurs languedociens et provençaux comme Roumanille, le traducteur de *Marie* en provençal, Coffinières, le directeur des *Échos de Tamaris*, Frédéric Mistral ; des artistes comme Cabanel et Flandrin : Brizeux faisait partie de

(1) *Œuvres complètes*, t. II, p. 208.

(2) Je dois un grand nombre de ces renseignements à M. H. Saint-René Taillandier, propriétaire à la Paillade près Tarascon : je lui en témoigne ici toute ma reconnaissance.

Digitized by Google

ce petit cercle. On discourait, on discutait sous les larges platanes ; il est facile de soupçonner quelles vues élevées, quelles idées fécondes furent échangées sur l'art et la poésie, sur la manière de les concevoir.

L'art, c'est l'harmonie des choses ; les natures les mieux équilibrées lui donnent sa plus parfaite expression. Brizeux possédait le sentiment de l'art à un degré très élevé ; peut-être, par tempérament l'équilibre lui aurait-il fait défaut dans l'expression harmonieuse de sa pensée, s'il n'avait pas corrigé les extrêmes par la réflexion, la méditation et en mettant à profit les divers milieux où il vécut. Son exquise sensibilité, son horreur du mal l'auraient facilement porté à s'abîmer dans la tristesse. Du Celte il avait l'âme endolorie, cette mélancolie qui est un des attributs de la race et qui se manifeste dans sa littérature et dans ses chants. La lande bretonne avec ses horizons brumeux, les rochers gris du rivage, le souffle haletant des flots, la sombre profondeur des forêts de chênes, tout cela ravivait dans son cœur une blessure qui ne tendait qu'à s'élargir. Une réaction était nécessaire : le contact avec le Midi la lui donna.

La joie, comme la douleur, est communicative. La fréquentation des *Juges du Gai-Savoir* répandit un baume sur sa blessure ; leur exubérante gaîté le pénétra peu à peu, ses vers en ont conservé quelques empreintes. Un peu trop sombre d'abord, son style s'illumine dans la suite ; il y cristallise des rayons solaires qui éclairent le ciel gris du pays natal. Dans la *Fleur d'or*, dans les *Histoires poétiques*, on sent moins la note douloureuse que dans *Marie* et les *Bretons*, il a plus de sérénité, plus de calme, ce qui d'ailleurs ne nuit en rien à son art.

Digitized by Google

D'autre part l'exubérance méridionale eut un écho dans l'âme du Breton. D'un naturel enthousiaste, exalté, Brizeux trouve dans ses rapports avec le Midi un aliment facile au développement de cette double tendance. Le Midi et le Nord, au point de vue du caractère, présentent deux aspects bien différents : l'un est chaud, l'autre froid ; le premier admire avec violence, pour ainsi dire, son diapason monte de suite à la note la plus aiguë, mais il retombe non moins rapidement ; Brizeux atteignit de son côté ce degré élevé d'exaltation, mais avec cette différence qu'il sut s'y maintenir, toute sa vie ne fut qu'un enthousiasme continu pour le bien et pour le beau.

Saint-René Taillandier montre, dans sa préface des *Œuvres complètes de Brizeux*, comment ses voyages en Italie affermirent chez lui le sentiment de l'art. Les longues heures qu'il passait dans les musées, en face des chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome, l'architecture, la sculpture, la peinture, impressionnèrent son âme de manière à y laisser les empreintes de la plus ravissante beauté : le *Voyage d'Italie, au Bord de la Méditerranée*, *Gianina*, offrent de nombreux traits de ses impressions artistiques. Mais ce n'est pas dans les musées seulement que le chantre de *Marie* subit cette influence ; dans le Midi de la France, aux environs de Montpellier il put admirer cette beauté plastique vivante. Aux environs d'Arles et de Saint-Gilles du Gard, dans la campagne d'Agde et de Béziers il n'est pas rare de voir se dessiner un beau profil hellénique, sous la forme d'une jeune fille de quinze à vingt ans, avec ses lignes pures et ses moelleux contours. La race grecque, qui chercha des ports de sûreté sur les bords de la Méditerranée, de Marseille au Roussillon, se fixa

Digitized by Google

sur les rivages de l'antique Maguelonne, de Cette et d'Agde; elle y a perpétué son sang presque sans mélange, et, si Praxitèle revenait se promener dans ces parages, il y retrouverait quelques-uns de ses modèles revivant sous des traits non moins purs et non moins réguliers que ceux de l'Hellade. Pendant les promenades qu'il faisait avec son ami dans la campagne languedocienne Brizeux eut sûrement plus d'une fois l'occasion d'exercer sou goût affiné devant ce spectacle, d'en réjouir ses yeux d'artiste et d'en faire son profit.

Par contre, si le Midi excita son enthousiasme pour le beau, d'un autre côté il dut laisser dans son âme de douloureux regrets. Le tempérament méridional est facilement accessible aux nouveautés ; il les adopte rapidement, quelquefois peut-être sans beaucoup de réflexion sur leur valeur et leur portée. L'histoire en donne la preuve. Aux temps antiques le Midi fit peu d'efforts pour garder son indépendance ; il n'eut pas de Vercingétorix ; la civilisation romaine, qui d'ailleurs était bien supérieure à la sienne, le pénétra rapidement. Le premier, il accepta le christianisme avec fougue ; le premier il l'abandonna. Aujourd'hui n'est-ce pas la région de France qui est la plus avancée dans le sens de ce qu'on est convenu d'appeler le progrès moderne ? Est-ce un bien, est-ce un mal, je n'ai pas à trancher la question ; je constate seulement que les idées et les traditions anciennes laissent peu de traces dans sa mémoire. C'est en vain qu'on chercherait, même au fond des campagnes, quelques-unes des légendes qui le bercèrent : on ne trouve plus rien de celles qui symbolisaient les belles actions ou qui poétisaient les beaux sites ou les mystères de la nature. Les nymphes qui

Digitized by Google

jouaient autour de la fontaine déifiée de Nîmes ou des sources du Lez sont absolument ignorées.

Brizeux souffrit de cet oubli chez un peuple si artiste par ailleurs. La légende, cette fleur de l'idéal, est pourtant une des expressions de l'éternellement beau. Ce fut l'occasion pour son génie poétique d'adresser d'énergiques appels à ses compatriotes, pour les conjurer de ne pas perdre leurs traditions. Un peuple qui ne raconte plus ses légendes et qui ne les sait plus voit disparaître peu à peu son idéal.

Il constatait avec non moins de regrets que les limites du Provençal et du Languedocien se restreignaient, ces deux frères jumeaux qui se ressemblent jusqu'à se confondre. C'est l'esprit, c'est le cœur d'un peuple qui crée sa langue, et elle seule est apte à exprimer directement et avec vie ses pensées et ses sensations, à tel point qu'elles ne supportent pas la traduction dans une autre langue ; et, si on leur fait subir cette torture, elles perdent la plus grande somme de leur énergie, elles sont pâles, anémiées ; je suis sûr que ni la Bretagne ni la Provence ne contrediront cette affirmation.

Le Provençal a son passé glorieux, sa poésie, ses images qui rendent mieux que tout autre idiome l'âme méridionale ; c'est la langue des troubadours faite en rapport avec ses tendances, ses aspirations et ses passions. Brizeux l'aimait comme il aimait le breton. Souvent il l'entendit parler pendant ses séjours dans le Midi ; il lut ses poètes ; son intuition artistique lui en fit comprendre toute la beauté et toute la vie. Il l'admirait aussi à cause de sa forme, de ses sons harmonieux : autant un méridional est désagréable à entendre quand avec son accent il massacre le français, autant il flatte l'oreille quand il s'exprime dans sa lan-

Digitized by Google

gue ; musicien par nature il fait entrer l'harmonie jusque dans ses expressions vulgaires.

Cet attrait du poète breton pour le provençal n'eut-il pas comme origine une réminiscence antique et lointaine des temps où Celtes et Latins vivaient ensemble sur les hauts plateaux de l'Asie ? En tout cas il lui inspira les belles strophes adressées *Aux Poèmes provençaux* qui l'invitaient à une de leurs réunions ; il y burina en traits vigoureux toutes les beautés d'une langue et les motifs qui nécessitent sa conservation (1).

La langue du pays, c'est la chaîne éternelle
Par qui sans efforts tout se tient ;
Les choses de la vie, on les apprend par elle,
Par elle encore on s'en souvient.

Déjà il avait adressé un appel pressant *Aux Prêtres de Bretagne* pour les conjurer de ne pas abandonner la langue des bardes, et surtout de ne pas contribuer à cet abandon. N'est-ce pas elle qui a revêtu de leur plus belle parure les traditions bretonnes ? Il me semble qu'en notre temps une des strophes de ce petit poème accuse une extraordinaire note prophétique ; je me permets de la citer au lecteur (2).

« Niveleurs imprudents ! la vieille langue éteinte ;
Tous les vices nouveaux chez vous arriveront,
Et si vous enlevez sur l'autel la croix sainte
Nul au pied de la croix n'inclinera son front. »

La Bretagne entrait toujours pour une grande part dans ses conceptions ; de loin comme de près il ne

(1) *Œuvres complètes*, t. II, p. 162.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

l'oubliait jamais ; elle était dans son cœur ; elle était son âme ; elle lui servait de thème pour exprimer ses idées générales sur l'art, la philosophie et la morale de l'humanité. Un de ceux qui se rappellent de lui à Montpellier me racontait l'avoir vu se promener seul au Peyrou ; lui, nerveux à l'habitude, agité, fixait ses yeux dans la direction des Cévennes, demeurait immobile en face de l'horizon ; sa pensée franchissait les hauts pics de Cabrières et venait errer sur les bords de l'Izôl et du Scorff ; elle y errait à la manière des korrigans dont il évoquait si souvent le souvenir pour y recueillir les émotions de son enfance, les chemins creux, les rochers abrupts, les landes et le bourg d'Arzanno. Sur tous ces souvenirs il méditait longuement, et il en sortait cette plainte si humaine qu'il a rendue avec tant d'émotion dans l'*Élégie à la Bretagne*.

L'année qui précéda sa mort, Brizeux revint à Montpellier ; il y fit un assez long séjour chez son ami. Déjà il se sentait atteint du mal qui devait l'emporter. Ses poésies le préoccupaient ; il n'aurait pas voulu qu'elles périssent ; non pas qu'il voulut en tirer une sotte vanité, ceux qui l'ont connu sont unanimes à dire qu'il était l'homme le plus éloigné d'un si vulgaire sentiment, mais il espérait que le fruit de ses réflexions ferait du bien à ses contemporains et surtout à ses compatriotes. Saint-René Taillandier, qui avait su l'apprécier, était tout indiqué pour les recueillir ; il les lui légua.

Son testament est un petit poème de quelques pages, mais qui a tous les mérites d'une grande œuvre. Il l'a intitulé : *Les Dépositaires* (1) ; sous ce titre il cache tout

(1) *Œuvres complètes*, t. II, p. 205.

Digitized by Google

un drame humain. Il le composa dans le jardin de son ami, rue de la Merci, sous l'ombrage des grands platanes qui le décoraient, entouré des « enfants rieurs », dont l'un m'a communiqué ces détails, et de leur mère « au profil de Toscane ». A leur prière il l'écrivit, de cette écriture nette et souple qui était la sienne, sur un album de famille où figuraient déjà, à côté des dessins de Cabanel et de Flandrin, des poésies inédites de Victor de Laprade.

C'est encore la Bretagne qui lui fournit le cadre de son histoire, dont il va tirer un profond enseignement moral. Un meunier du Léon, — qui n'a pas connu ce type fin, narquois, hâbleur, *courant la pochée* dans nos villages de Bretagne il y a moins de vingt ans? — s'en va chez ses clients « juché sur son mulet » ; tout en suivant les chemins creux il chante ; d'un vigoureux tour de bras il fait claquer son grand fouet au manche court, c'est une manière de prévenir de son arrivée, et il raconte ce que fait le notaire du bourg dont les actes ne sont pas toujours conformes aux vœux de Thémis.

Le notaire du bourg est un excellent homme,
Du richard et de l'indigent
A deux mains il reçoit l'argent
Et fiez-vous à lui pour bien garder la somme
Allons, Jean-Pierre, allons, gros Jean
Mes gars, apportez votre argent (1).

Ce notaire qui remplit son escarcelle, et le mendiant, sa victime, qui se dresse devant son spoliateur comme le remords, il me semble que c'est une histoire vécue ; elle a dû avoir pour théâtre quelque bourg de la Basse-

(1) *Les Dépositaires*, t. II, p. 200.

Digitized by Google

Bretagne. Mais elle n'est pas seulement bretonne ; elle est de partout, car elle est humaine. Hélas! la loi vengeresse que Brizeux appelait de tous ses vœux, n'a chassé de la terre ni l'usure, ni l'abus de confiance ; le principal coupable sait passer entre les mailles de ses filets, et comme le notaire du bourg breton :

Patriarche entouré de sa jeune famille,

tout le monde l'estime au moins en apparence et l'honore.

Plus heureux que les déposants bretons, Brizeux trouva un fidèle exécuteur de ses volontés. Deux ans après sa mort, Saint-René Taillandier publia les *Œuvres complètes* de son ami en les précédant d'une préface qui en est la plus judicieuse appréciation ; ce monument qu'il lui éleva est autant à la gloire de la Bretagne qu'à celle de son poète.

Ce fut une des dernières compositions du chantre de *Marie :* ne serait-ce pas le chant du Cygne ? La maladie de poitrine, dont il était atteint, fit de rapides progrès pendant les mois qu'il passa en Bretagne et à Paris. Vers la fin de l'hiver de 1858, il fit part à Saint-René Taillandier de sa résolution de venir se soigner sous le beau ciel de Montpellier ; mais il était trop tard. Son ami lui offrit une généreuse hospitalité ; Brizeux ne crut pas pouvoir l'accepter, son extrême délicatesse le lui interdit. On ne vient pas chez un ami pour y mourir, mais pour partager ses tristesses comme ses joies, pour le réconforter dans la douleur, pour lui serrer affectueusement la main aux heures des défections et des abandons.

En arrivant à Montpellier Brizeux descendit à l'hôtel

Digitized by Google

du Midi. Pendant ce temps Saint-René Taillandier lui trouva une petite villa bien ensoleillée au fond d'un jardin en dessous de la promenade du Peyrou, rue Gouan (1) ; le poète s'y transporta en voiture, ce fut sa dernière sortie (2).

Ce jardin assez grand, verdoyant, était ombragé par la ramure d'un gigantesque tulipier ; les rayons du soleil méridional l'inondaient et la terrasse du Peyrou l'abritait contre le vent marin ou siroco assez pernicieux vers la fin d'avril malgré la douceur du climat. Brizeux passait les journées dans le jardin assis devant la porte de sa chambre. Malgré ses souffrances, il avait toujours pour le jeune Henri Saint-René Taillandier, qui venait essayer de le distraire, un mot aimable et enjoué.

En face de lui, sur le mur d'une maison attenant au même jardin, il y avait un cadran solaire avec cette inscription : « *quo gratiores eo breviores* » : hélas ! ses heures furent brèves dans cette maison, il n'y demeura que trois semaines, mais elles ne furent pas douces ; il souffrit horriblement, il endura de véritables tortures. Son extrême sensibilité physique et morale donnait tant de prise à la douleur !

Du moins les soins de l'amitié la plus dévouée ne lui firent pas défaut pendant sa cruelle agonie ; Coffinières passa de longues heures près de lui ; Saint-René Taillandier et sa jeune épouse l'assistèrent jusqu'au dernier moment. Le 3 mai 1858, à cinq heures du matin, Brizeux expira dans les bras de Saint-René Taillandier.

(1) Cette maison est aujourd'hui occupée par une agence de la compagnie l'*Abeille*.

(2) Notes de M. H. Saint-René Taillandier.

Digitized by Google

Voici à titre de document l'acte civil de son décès :

VILLE
DE MONTPELLIER
—
Bureau
DE
L'ÉTAT-CIVIL
—
Décès
AUGUSTE BRIZEUX
55 ans.
—
N° de l'acte : 618.

L'an mil huit cent cinquante huit et le trois mai à dix heures du matin, dans l'hôtel de la ville de Montpellier (Hérault), acte de décès du sieur Auguste Brizeux, homme de lettres, décédé ce matin, à cinq heures, dans la maison Gaspart, rue Gouan, en cette ville, ainsi que nous nous en sommes assuré par le certificat du docteur en médecine délégué, âgé de cinquante-cinq ans, né à Lorient (Morbihan), domicilié à Paris (Seine), non marié, sans autres renseignements, sur la déclaration à nous faite par les sieurs René-Gaspard-Ernest Tailhandier (*sic*), professeur à la Faculté des lettres, âgé de quarante ans, chevalier de la Légion d'honneur, et Pierre Gasquet, professeur de gymnase, âgé de cinquante-huit ans, tous deux domiciliés en cette ville. Constaté par nous Jules Poutingon, adjoint au maire de Montpellier, délégué par lui pour remplir les fonctions de l'état-civil de ladite ville ; et ont les déclarants signé avec nous le présent acte, après lecture faite.

Ont signé au registre : Taillandier, Gasquet, J. Poutingon.

Les obsèques de Brizeux eurent lieu le lendemain matin, 4 mai, à 10 heures, dans l'église de Sainte-Eulalie. J'aurais voulu donner aussi l'acte religieux de son décès, mais l'ordre relatif qui règne dans les archives de cette paroisse n'a pas permis de le retrouver ; les registres des sépultures ont disparu ; ils ne

Digitized by Google

sont pas plus à l'évêché où cependant l'on doit envoyer le double. Il fut inhumé provisoirement au cimetière Saint-Lazare de Montpellier, où l'on a conservé la date de son entrée et de sa sortie.

La veille de sa mort, au milieu des plus terribles souffrances, il répétait en y mêlant le nom de Jésus : « Oh ! ma mère ; oh ! ma Bretagne... » puis quelques instants de silence ; et il ajoutait en regardant Saint-René Taillandier : « Que je repose en Bretagne à l'ombre d'une croix et d'un chêne ! » Il y est au sol natal : l'amour de sa famille, de ses amis et de ses compatriotes l'y ont ramené, et les deux emblèmes qu'il aimait tant, le chrétien et le celtique, la croix et le chêne ombragent sa tombe.

L'abbé Pierre Bossard.

Digitized by Google

A BRIZEUX

Souffle, souffle, grand vent ! Air pur, brises du large,
Soufflez ! fouettez les rocs, vagues, de vos embruns.
Aromes des varechs, vapeurs que le sel charge,
Baignez la tête blonde et les visages bruns.

Sur l'or mouvant des blés, faisant taire, ô tempêtes,
Les lamentations de vos multiples voix,
Laissez en longs frissons vibrer au loin les fêtes
Et toutes les chansons résonner à la fois ;

Le fredon de la source et les rumeurs du chêne,
Le poème de l'être et de l'Immensité
Et dans l'air radieux l'hymne à travers la plaine
De la terre pâmée aux lèvres de l'Eté.

Sous l'acier de ton ciel, terre de l'Armorique,
Dans ta vertu, ta force et ta mâle beauté,
Découvrant sous les plis de ta robe historique
Tout un noble passé de fière loyauté,

Lève ton front superbe et franc, montre-toi telle
Que Brizeux t'a chantée et que tu fus toujours,
Recueillie ou sans peur debout, sous la dentelle
Des gothiques clochers ou le créneau des tours,

Avec les purs refrains qui coulent des fontaines
Sous le couvert des bois, et vers Douarnenez
Les clameurs qu'on entend confusément lointaines
Derrière le rempart embaumé des genêts ;

Digitized by Google

Avec ton gui sacré, tes récits, tes légendes,
Tes druides porteurs de la faucille d'or
Sous les dolmens sacrés où fument les offrandes
Évoquant Teutatès et les esprits d'Armor,

Tes souvenirs, tes preux, race à l'honneur fidèle,
Le cycle fabuleux d'Arthur et de Merlin
Et parmi tant de noms que ta gloire rappelle
Comme un rude joyau le nom de Duguesclin,

Tes apparitions glissant sveltes et blanches
Autour des noirs cromlechs en des lueurs d'argent
Et les elfes guettant, blottis sous les pervenches,
Le sentier où, le soir, le pâtre va songeant,

Aux marches des autels, à genoux sous les cierges,
Ou dans les gais pardons par la joie embrasés,
La vigueur de tes gars et la grâce des vierges
Et l'exquise douceur de leurs chastes baisers.

* * *

C'est que ta grande voix, Bretagne, est si profonde
Et dans ton vaste ciel, qu'il sourie ou qu'il gronde,
Eveille des accents si puissants et si doux
Qu'écoutée une fois, émue ou formidable,
Elle anime à jamais de son écho durable
L'archet mystérieux qui vibre au fond de nous.

C'est que tes chants si clairs et tes vieilles complaintes,
De ta ferme croyance et de ton âme empreintes,
Qui forcent le respect de nos âges moqueurs
Et tes traditions saintement conservées,
Coutumes des aïeux au foyer observées,
Et tout ce qui te fait tant pieuse à nos cœurs,

Digitized by Google

Ces visions courant éparses dans les nues
Qu'on ne peut oublier quand on les a connues,
Dont la magie échappe au Destin moissonneur,
Dont l'esprit cherche encor la fine silhouette,
Dans l'espace imprécis quand monte l'alouette,
Et dont, les yeux mi-clos, on rêve avec bonheur ;

Le lent attristement des feuilles qui grisonnent,
Et tous ces angelus, sons épars qui frissonnent
Dans la verte ravine et le sombre des bois,
A travers la feuillée où s'éteignent les teintes
Soupirs mystérieux ponctuant de leurs plaintes
Le calme crépuscule en notes de hautbois ;

Les émanations agrestes de ta flore,
Tes lointains emperlés d'une nacre d'aurore,
Ton océan sauvage, et tes rocs, et surtout
Dans les ajoncs fleuris, et les bois, et les roses,
Le charme exquis et le ravissement des choses,
Extase au cœur, prière au temple, hymne partout,

Toute cette grandeur et cette poésie
S'incarne, exulte, vit, s'éternise ravie
Dans l'immortalité des poèmes relus ;
C'est qu'à l'airain viril de la harpe du Barde
Brizeux a mis la corde où ton âme s'attarde .
Et pour t'avoir chantée il ne périra plus !

C'est qu'en fêtant celui dont la tête se dresse,
Dominant les remous du peuple qui se presse,
Pardessus les murs gris et le large horizon,
Pardessus les coteaux et pardessus la plaine
Et pardessus la mer clamant à perdre haleine,
Cœur du pays natal, Esprit de la maison,

C'est toi-même, c'est toi, forte race bretonne,
C'est à travers la ruche humaine qui bourdonne

Digitized by Google

Ton sang, ta foi, tes fils et, dans la froide nuit
Du siècle à son déclin, rayonnant attendrie,
Ta Muse, sous le nom si touchant de *Marie*,
Ta Muse, qu'on acclame et qu'on fête aujourd'hui !

C'est que nous retrouvons, ô Brizeux, tout le charme,
Dans ton œuvre où parmi les fleurs brille une larme,
Le charme du pays où comme d'un exil
Sans cesse l'on revient comme à tout ce qu'on aime
Et pénétrante encor notre jeunesse même
En l'émanation des floraisons d'Avril.

Le retentissement rauque, le long des côtes,
Des vagues se ruant de loin rudes et hautes
Comme sur la falaise y mugit sur les rocs ;
Et l'on croit voir parfois, tout humides d'écume ;
Pareils à des Pathmos blanchissant dans la brume
Les granits de Penmarch ruisseler sous leurs chocs.

Par les prés, tête nue, aux souffles de l'Espace,
Imprégné des senteurs de la brise qui passe,
Ton poème va droit sous la clarté des cieux
Et, comme dans son chant bourdonnent les abeilles,
Les filles au front pur, rieuses et vermeilles,
Dans sa limpidité peuvent mirer leurs yeux.

Dans la paix du pacage ou la tiédeur des gerbes,
Au frais chuchottement des sources sous les herbes,
Ton œuvre, pas à pas sous le ciel étoilé,
Suit son rêve fouetté par les senteurs marines
Et surprend le secret des chastes Mélusines
Dans le calme de leur mystère irrévélé.

Tes vers ont le bouquet de la mûre sauvage
Qu'aiguise l'âcre goût de l'algue du rivage,
Le charme des bleuets, tout imprégnés des sels
Du sol, fleurant l'iris de la santé native,
L'arome évocateur de la piété naïve
Et la saveur de miel qu'on trouve aux vieux missels.

Digitized by Google

Comme en un songe ambré de délice et de grâce,
Vierge au regard divin que la Pudeur enlace
En sa candeur troublée et suave apparaît
Lumineuse et pour plaire entre toutes choisie,
Heureuse, en plein pays natal, ta poésie,
Telle Ruth qu'Israël en son espoir parait.

Et comme enveloppés d'une vapeur légère,
Sur la lande et les blés haleine de la terre,
Reflet d'aube flottant sur sa virginité,
Brillants de la rosée idéale des larmes,
Tes rêves font courir leurs rayons et leurs charmes
Sur le front de Marie en son exquisité.

C'est en nous déchirant aux épines des roses
Que nous suivons le cours de nos métamorphoses ;
Souffrir est le destin et pleurer est la loi ;
Mais du moins notre esprit peut dans la transparence
De ton vers entrevoir un rayon d'espérance,
Et nos yeux vers le ciel se lèvent avec toi !

Jouis donc, ô Brizeux, de tout ce que le culte,
De la Cité vibrante à la falaise inculte,
Rend d'hommage à ton œuvre et d'amour à ton nom,
Heureux de ta mémoire à jamais acclamée
Et de retrouver ta Bretagne tant aimée
Ainsi qu'à ton poème unie à ton renom,

Méditatif avec ton fin et doux sourire,
Debout, Poète épris de tout ce qu'on admire,
Au-dessus des reflux de notre Humanité,
Entre l'espace immense où la vague moutonne
Et les parfums aimés de la lande bretonne,
Dans ton rêve éternel et ta sérénité !

OCTAVE JUSTICE.

Digitized by Google

UN VIEUX TÉMOIGNAGE
DU PATRIOTISME BRETON

En fouillant les manuscrits de la bibliothèque municipale de Tours, j'ai trouvé une *Balade faite pour la duchesse Margarite de Foix quant elle vint en Bretagne.* Le manuscrit qui la contient (1) date de la fin du quinzième siècle. Il est en beau parchemin et l'écriture du copiste a plusieurs traits de ressemblance avec celle d'un autre codex, également de la fin du XVe siècle, qui contient les vies françaises de sainte Claire et de sainte Colette, et qui appartient au couvent des Capucins de Chambéry en Savoie.

La *Balade* du manuscrit tourangeau est d'un auteur bien connu ; elle est de Jean Meschinot, sieur des Mortières. Né à Nantes, Jean Meschinot, qui se surnommait le *banni de Liesse*, serviteur qualifié de maître d'hôtel des ducs derniers de Bretagne, François I, Pierre II, Arthur III, François II, et finalement Anne, au service de laquelle il mourut très âgé, le 12 septembre 1509. Ses œuvres poétiques ont été plusieurs fois imprimées au XVIe siècle comme en font foi le *Repertorium Bibliographicum* de Hain. tom III. n°s 11099-11102, la *Biblio-*

(1) Bibl. de Tours, man. 905. fol. 83 r°-842°. Ce même manuscrit contient, entre autres choses, une supplication de Meschinot au duc de Bretagne (id. f. 67) ; — une prière pour le duc (f. 71 v°). Sur les marges des huit premiers feuillets, on trouve des mentions d'événements concernant la famille de Bois-de-Fontaine et Racan, mariages, décès, naissances. M. S. Collon les a déjà signalées dans le *Bull. de la Soc. Arch. de Touraine*, tom XII, p. 188-189.

Digitized by Google

thèque Française de Goujet, tom. IX, p. 404-419, et le P. Niceron (*Hommes illustres*, tom. XXXVI.)

J'ignore du reste si la *Balade* qui nous occupe a été publiée dans l'édition des *Vingt-cinq ballades* de Jean Meschinot.

Quant à la date de sa composition, on peut la fixer à quelques années près entre le mariage de François II de Bretagne et la naissance de sa fille la bonne duchesse Anne. Marguerite de Foix, à qui la poésie s'adresse, était en effet la fille du fameux Gaston IV de Foix marié, en 1434, à Eléonore de Navarre. Recherchée par divers prétendants, elle fut définitivement accordée en 1471 à François II. On sait qu'à cette époque le roi de France nourrissait le projet d'annexer le territoire breton à son propre domaine. Les ducs avaient donc tout intérêt à ne pas laisser tomber leurs droits en déshérence et à ne pas voir leur race privée d'héritiers mâles et directs (1). Telle était bien aussi l'idée du peuple en Bretagne et la *Balade* n'est au fond qu'une explosion spontanée du sentiment patriotique en Bretagne à cette époque.

Voici cette ballade :

Balade faicte pour la duchesse Margarite de Foix quant elle vint en Bretaigne.

Riche païs, contrée très [h]eureuse,
Amés de Dieu, ce voit-on clèrement
Duché sans per (2), Bretaigne plantureuse,
De noblesse trésor et parement,
Plus qu'oncques mais deuez (3) ioyeusement

(1) Lobineau, *Nouv. hist. de Bretagne*, 1707.
(2) Sans égal.
(3) Plus que jamais vous devez.

Digitized by Google

Vser voz iours par raison et droicture ;
Princesse, auez très noble créature
Et en vertuz non pareille tenue,
Semblant des cieulx estre sa nourriture,
Benoiste soit sa ioyeuse venue.

C'est la belle fleurecte precieuse
De trois couleurs ornée doulcement,
Par le blanc, vert et vermeil lumineuse
Et au milieu parest l'or proprement
Qui sont choses de grand entendement (1).
Vert, c'est grâce de Dieu et de nature ;
D'innocence, chasteté necte et pure.
Blanc et vermeil ont l'enseigne obtenue ;
L'or dénocte royalle géniture,
Benoiste voit sa ioyeuse venue.

De sens, honneur et bonté amoureuse
Est tant que peut comprendre sentement (2) ;
Maintien rassis, parolle gracieuse,
Amour, doulceur et valeur tellement
L'acompaignent et vit tout sobrement
Qu'elle ressemble à divine facture
Plus qu'humaine (3) dont très bonne aduenture
Bretaigne est dieu merci aduenue,
Parquoy pouons dire sans couverture (4) :
Benoiste soit sa ioyeuse venue.

Prince parfait (5), mectez sans temps et cure
A la chérir tant qu'elle nous procure
Le plus grant bien qui soit dessoubz la nue :
C'est ung beau filz ; lors dirons sans mesure :
Benoiste soit sa ioyeuse venue.

(1) Allusion aux armes de la nouvelle duchesse.
(2) L'intelligence.
(3) On la croirait plutôt de facture divine que de facture humaine.
(4) Sans nous en cacher.
(5) François II, duc de Bretagne.

Digitized by Google

Le désir si légitime du poète breton, le vœu sorti du cœur national de la petite patrie ne fut pas réalisé. Marguerite de Foix n'eut jamais de fils. Elle ne laissa qu'une fille : Anne de Bretagne qui devint l'épouse de Charles VII, le 6 décembre 1491, et plus tard en 1498, celle de Louis XII. Une autre fille Isabelle, mourut en 1490. Et la Bretagne en donnant une reine à la France, consacra la perte de ses droits indépendants. Le mari de Marguerite de Foix fut en effet le dernier duc de Bretagne ; il survécut peu de temps à sa défaite de Saint-Aubin-du-Cormier (28 juillet 1488) et à la signature du traité du Verger. Il mourt le 6 septembre de la même année. Et Jean Meschinot le cœur navré, l'âme tout en deuil, écrira ces deux autres vers (1) en versant des pleurs :

Las ! désolée maison
Où ny aura jamais hom.

Tours, 30 janvier 1903

F. Ubald d'Alençon.

(1) *Id.* ms. 905. fol. 71 v°.

Digitized by Google

SON MARI

D'APRÈS DES PAPIERS DE FAMILLE (1)

Au marche-pied de leur *mylord* ce ne fut pas le valet de pied que les hôtes de madame Bonaparte trouvèrent pour les assister, mais un grand jeune homme blond qui plongea ses yeux bleus, plus hardis que des noirs, dans les profondeurs rêveuses de ceux de Lasthénie et, saisissant sa main, la tint une minute arrêtée sous la lueur des lanternes de la voiture et des réverbères éclairant les abords.

« Que signifie? » commença le chevalier songeant déjà à l'enlèvement des Sabines. Hautain, il avançait le bras pour repousser l'intrus, aider lui-même sa pupille. Mais déjà l'officier s'était effacé et Lasthénie, pelotonnée au fond de la voiture, ne semblait pas offusquée de son audace.

« L'impertinent! » marmotta son protecteur, prenant place. » Le connaissez-vous, mon enfant ? »

« Qui ? » repartit la jeune fille, jouant une insouciance démentie par ses joues colorées, sonœ il brillant, l'agitation de son corsage.

« Mais cet officier, parbleu! lequel sans présentation, s'est permis »……

(1) Voir la *Revue* d'août 1903.

Digitized by Google

« De me garer du passant qui me heurtait », intervint Lasthénie vivement. « N'est-ce que cela, chevalier ? Le temps lui a manqué pour recourir aux formes et formules. Non moins qu'en victoires, ils vont vite les hommes d'à présent ! Excusons-le donc, et ne retenons de cette soirée que l'heureuse assurance, que sous peu de jours, je reverrai la Bretagne, la vieille demeure, mausolés sacrés des ombres chères. »

Comme assaillie par les souvenirs, Mademoiselle de Kéroman se tut, imitée par le chevalier qui, tout en fredonnant un air de menuet, songeait, lui aussi, que la danse macabre, menée au son des fanfares et des proclamations, finirait d'épuiser la France, déjà bien anémiée par la guillotine.

Dévêtue et seule, enfin, dans sa chambre, dont Miss Patience gardait l'entrée comme le mameluck de Napoléon les abords de son lit de camp aux rideaux verts, Lasthénie laissa cours à des réflexions dont elle craignait que le reflet même ne la trahit.

Quoi ! ce beau jeune homme, cet officier de la République, ce serait Victurnien ! Son fiancé ! son mari ! Du premier coup d'œil elle l'avait deviné, plutôt que reconnu. Et lui-même... Des sentiments tumultueux la faisaient se lever, s'asseoir, aller, venir, dans la vaste pièce. De la joie, une vague terreur de se sentir un maître, de ne plus s'appartenir. Si, cependant, il ne l'avait pas remise ? Si, ignorant son nom, elle lui avait plu en étrangère ? Quel serait alors son devoir ? Le chercher, se nommer, l'éclairer, le réclamer comme son bien ? Et s'il l'avait oubliée ? S'il aimait ailleurs ? Oh ! ce regard n'était qu'une licence, coutumière de ces victorieux, gâtés par la gloire et l'amour... Une dénégation monta de son cœur à ses lèvres. Elle sourit. Ce

Digitized by Google

regard n'était-ce pas l'éclair du coup de foudre? Ou celui du souvenir?

S'ouvrir alors, se confier à sa protectrice, au chevalier? Mais ne repousseraient-ils pas, avec horreur, l'alliance d'un transfuge, d'un rénégat? Quoi! l'uniforme d'Hoche sur les épaules du blessé de Quiberon? Quoi! dans les salons de l'usurpateur le fils d'un père, d'une mère, guillotinés? Et n'iraient-ils pas en Cour de Rome pétitionner l'annulation de ce mariage prématuré, devenu monstrueux, du Cid et de Chimène? Car si Victurnien n'avait pas tué l'oncle et la tante de Lasthénie, il pactisait avec leurs bourreaux, il servait cette Révolution qui libérait les peuples et balayait les tyrans, les nobles, au chant de la *Marseillaise*... Alors, comment, fille de race, si intransigeante d'habitude, que demander la restitution d'apanages, qu'en toute justice, elle savait siens, lui avait tant coûté, comment, repousserait-elle l'ingérence de ses amis, de ses défenseurs, plaidant sa juste cause, ses légitimes rancœurs? Et, pourtant, elle redoutait, elle préviendrait cette séparation. Toute son énergie, se fermeté se réveillaient pour défendre son amour menacé. Car elle aimait Victurnien, car le reconnaissant, son être entier s'était rempli d'un afflux de pensées, de douceurs, d'espoirs, qu'aucune autre tendresse ne lui avait donnés. L'enfance, les sites familiers, les caresses, les baisers de sa tante, les bénédictions de son oncle lui revenaient. C'était en Victurnien qu'elle retrouvait, qu'elle ressentait ce cher passé, ressuscitant avec lui d'une tombe où elle n'avait jamais voulu les croire enmurés.

Et après avoir prié devant les portraits de ses parents, les yeux sur le crucifix appendu à son virginal chevet, Lasthénie se releva, calmée, résolue. Elle ne cherche-

Digitized by Google

rait pas Victurnien, elle se tairait de leur rencontre, s'en remettant à Dieu de rejoindre ce qu'il avait uni et, dès le lendemain, elle regagnerait Kéroman pour y attendre celui, lequel, son cœur l'affirmait, saurait l'y retrouver.

VI

Le trajet était de huit jours ; il dura un mois. Miss Patience Kennedy, tombée malade au troisième relais, y retint Lasthénie. Mais les ordres du premier Consul allaient vite, et quand, sous un ciel tourmenté d'averses furieuses et de brûlants coups de soleil, le manoir apparut à Lasthénie, il lui était dûment et légalement restitué. Presque aussi fruste, aussi désolé que les menhirs de la lande, il semblait tout sonore, dans son délabrement, des plaintes d'âmes en peine dont les corps mutilés, recueillis par des mains pieuses, reposaient, pourtant, dans le caveau familial.

Certes la jeune héritière de tant de deuils ne reculerait pas devant sa lourde tâche. Restaurer ces ruines, faire du bien aux fils des rudes amis de ses parents, dont plusieurs, compromis par leur dévouement l'avaient payé de la vie, pardonner surtout, afin que le sang répandu, au lieu de la condamner, lavât la patrie des forfaits des bourreaux, des torts sociaux des victimes, telle était, cette dure, mais chrétienne obligation. Lasthénie y contraignait son âme révoltée, son cœur déchiré, tandis qu'à genoux dans la chapelle où, dix ans plus tôt, elle épousait Victurnien, tout le passé s'éclairait, ravivé par le contact des choses, des objets usuels le goût de l'air, par l'odeur des buis amers, des algues roulées sous le reflux.

Digitized by Google

A travers le manoir empli de vide, de silence, Lasthénie vaquait, solitaire. Frôlantes, presque visibles, les ombres lui tenaient fidèle compagnie ! Comme pour leur complaire, elle redressa, l'un après l'autre, elle rangea, dans leur ordre accoutumé, les meubles brisés, tachés, ouvrit l'épinette et, soutenue de ses sons chevrotants, chanta, d'une voix mouillée :

« Tout au beau milieu des Ardennes. »

Ballade composée par le marquis de Cazotte, prophétique Cassandre de la Terreur, et que la chanoinesse alternait, pour endormir la mutine enfant avec : « *C'est mon ami* » ou « *Il était un oiseau gris* » notes puériles, sensibles, formant l'habituel et bizarre contraste, des cris de colère, d'épouvante, des époques tragiques.

Pieusement, elle feuilleta un bréviaire, tombé sur le carreau de la cellule monacale où vivait l'abbé, et marqué du signet aux prières des agonisants; puis rencontrant le grossier ouvrage, où les mains aristocratiques de sa tante se durcissaient au service des pauvres, elle sentit ses yeux déborder.

De pièce en pièce, évoquant un geste, une parole, un acte coutumier, l'orpheline allait, l'oreille ouverte, l'œil attentif, la main sur son cœur, tandis que son pas, son murmure, troublaient le silence du décor où se levaient ses souvenirs. Appelés par son désir, n'apparaîtraient-ils pas, les chers disparus ! Tels qu'ils étaient lors de sa fuite avec Gaït, debout sur le haut perron, disjoint, maintenant, feutré et verdi de pariétaires, entre les griffons aux pattes brisées, devant le cadre de la porte dont les lourds venteaux ferrés pendaient, arrachés de leurs gonds séculaires ?

Digitized by Google

Tout le passé, la séparation, la mort n'étaient-ils qu'un rêve, cauchemar et féerie ; et la petite mariée, d'antan, allait-elle s'éveiller sous le baiser de sa tante, de sa vieille bonne, pour revêtir le grand habit des noces prématurées?

Avec un geste las, Lasthénie essuya ses yeux emplis de tristes, de tangibles réalités, soulagea son cœur oppressé par un long soupir.

Un soupir lui répondit. Qui soupirait ainsi ? Les morts qu'elle pleurait ? Un mortel, partageant ses regrets ?

Bravement, Lasthénie fouilla du regard la pièce sur le seuil de laquelle ses pas errants l'avaient portée. Cuisine sombre, voûtée, où, sur le banc de l'âtre profond, tant de pauvres s'étaient assis, où, pelotonnée sous la cape de Gaït, elle écoutait, en contrebande, les légendes de l'Armorique.

Qui donc soupirait ainsi ? Un vieil homme, le chef branlant, la tête blanche, le visage glabre, sillonné comme un champ d'hiver. Courbé, les mains aux genoux, le menton sur son gilet tricoté, il paraissait sculpté dans le granit des montants; mais au bruit des pas légers de mademoiselle de Kéroman, il leva son œil bleu, brillant comme un phare dans la brume de son visage fané, et ses lèvres murmurèrent.

« L'*Ankou*, Gaït ! Si c'est pour toi ou pour moi, qu'importe ! Sauve la demoiselle. Je retournerai mourir avec eux ».

Yves Le Gaour ! pensa Lasthénie. Et, prenant dans ses paumes douces le visage du pilote, pieusement, filialement, elle baisa son front dégarni.

Oui, c'était vraiment Yves, qui revenu au château, avait lutté seul contre la horde des pourvoyeurs et,

Digitized by Google

laissé pour mort, le crâne ouvert, survécut, mais privé de raison et demeuré au point où sa cruelle blessure l'avait abolie.

Caché, nourri, par d'aussi pauvres, d'aussi fidèles que lui, il n'avait jamais voulu quitter le manoir. L'acquéreur, un tabellion de Vannes, qui y vit mourir successivement sa femme et ses fils, l'y souffrait, et quand, lui-même, emporté par une lame de fond, en vue des tours mal acquises, disparut, personne ne revendiqua la demeure, hantée, disaient en se signant les crédules, et en ricanant, mais gagnant au large, les incrédules.

Le vieux fidèle eut-il conscience de ce baiser, ranima-t-il son cœur ? Qui sait ? mais un sourire erra sur sa bouche ; doucement il murmura le nom de Lasthénie ; puis il reprit son attitude écrasée et la jeune fille vit, qu'entre ses doigts, les grains d'un long rosaire glissaient, chaîne mystérieuse qui reliait son présent éteint, à son passé mort, par l'invincible foi, l'impérissable espérance.

Profondément impressionnée, Lasthénie contempla, pleine de vénération, de tendresse, le vieillard, qui, lui, ne la voyait plus, et pour ne pas troubler la paix des régions mystérieuses où il était déjà entré, elle se détourna. Par la fenêtre grillée, ajourée sur la lande, elle vit que la pluie, le vent avaient cessé et que le coucher de pourpre et d'or qui enflamme l'horizon, à la tombée des jours pluvieux, embrasait la mer. Alors, obéissant à un dernier appel de l'autrefois, Lasthénie résolut d'aller s'asseoir au bout du jardin entre deux créneaux, d'où elle aimait, enfant, à contempler le large, cette limite du monde vers laquelle son imagination neuve naviguait aux pays inconnus, sans terres visi-

Digitized by Google

bles, mais faits de l'éther bleu, fondu avec la houle grise, dans l'infini.

Moins ravagé que l'habitation, le jardin avait, en outre, recouvert ses blessures des frondaisons de dix printemps. Seulement, l'éventail des cyprès d'Illyrie, les pyramides des ifs, jetaient des branches audacieuses, enmêlées de plantes grimpantes ; l'aiguille du cadran solaire s'enchevêtrait de lierre ; les nénuphars avaient bu toute l'eau du bassin où le triton ne versait plus son tribut tari. Envahies d'herbe, les platebandes, si soignées jadis, se paraient, encore, de rares pieds résistants qui dressaient leurs fleurs parmi les graminées, les traînées de rosiers, étoilées de pâles corolles, retournées au type simple de l'églantier.

Plus dominée, d'instant en instant, par de douces mémoires, de poignants regrets, Lasthénie cueillit ces tiges éparses et, bientôt, une gerbe lourde emplit ses mains. Avidemment, elle y plongea son visage un peu enfiévré par les larmes, tout en écoutant la mer déferlée, clamer, ce qui lui semblait un *Requiem*, pour tous les morts endormis sur ses bords, et dans son vaste linceul.

Au bout de l'allée droite, promenade habituelle de l'Abbé à l'heure de l'office, s'ouvrait le quinconce des tilleuls, où, sur l'étoile de gazon, un socle moussu se dressait, surmonté d'un amour de pierre, marbré, effrité, un peu, par les rosées, les embruns, l'égouttement des épais feuillages. Protégée de l'ombre opaque, l'allée n'était pas effacée et son cercle brun, ouaté des feuilles mortes du précédent automne, entourait encore la pelouse bordée des vieux bancs, où de petits creux d'eau dormaient, envahis de lentilles et de bestioles, dans les dépressions du granit.

Digitized by Google

Vers le plus proche de ces sièges, Lasthénie se dirigea, frissonnant presque d'une inexplicable attente. Indécise, en l'obscurité verte, une forme se leva du plus reculé des bancs. Encore un fantôme ? pensa la jeune fille. Lasse des vivants, elle ne craignait pas les morts. Au surplus, celui-là paraissait bien solide pour une ombre et le visage qu'il découvrit, en s'avançant, n'avait rien de cadavérique, de falot. Blond, coloré, le revenant, aussi grand que ses pareils, mais plus fort, était correctement vêtu, non d'un suaire, d'une voile de navire, mais d'un costume élégant, et avait, incontestablement, bon air. Très chaude, en outre la main qui frôla celle de la jeune fille, tandis que, sans façon, le fantôme s'appropriait la gerbe tombée des doigts tremblants de Lasthénie sur le basin blanc de sa robe. Très vibrante et très douce, à la fois, la voix qui disait :

« Ne voulez-vous pas, Lasthénie, donner ces fleurs en offrande à l'amour ? »

Ramenée toute entière, et lucidement, à une scène semblable, Lasthénie répondit, se servant des mots précis, des mots d'autrefois, revenus à sa mémoire, dont un afflux plus net, monté du cœur, rouvrait les portes secrètes : « Méchant ! C'est pour Notre-Dame des Marins que je les avais cueillies ? »

« Nous lui en donnerons de plus belles », répondit Victurnien. Attirant la jeune châtelaine, il l'assit à son côté. Alors en quelques mots, qui semblaient fixer pour mademoiselle de Kéroman des événements pressentis, sinon connus, Victurnien d'Estando d'Itorros, le capitaine Phœbus, son fiancé, son époux, lui apprit que, laissé pour mort à Quiberon, où sa fougue de tout jeune royaliste l'avait engagé, afin de venger, par l'épée, la hache qui fit rouler la tête de son père, de sa

Digitized by Google

mère, après celle de son roi, il fut recueilli, pansé, guéri, par de braves paysans dans le clos desquels il s'était traîné, hors du charnier des nobles victimes de la plus félone des trahisons, avec celle qui devait, quelques années plus tard, abattre le fils des Condés dans les fossés de Vincennes.

Pourquoi alors s'enrôler sous les drapeaux de la République ? Suivre l'aventurier de génie dans son vertigineux élan ? En même temps que la bouche, les yeux de Lasthénie le lui demandèrent. Sans détourner les siens, il répondit :

« Aux armées était la patrie. La patrie est une mère. Même pour restaurer son roi il n'est pas permis de la frapper. Fidèle aux conseils de son père » : « reste, mon fils, Français de cœur », il s'était détourné des ambitieux pervers qui déchiraient le sol sacré. Il avait couru se joindre à ceux dont le corps couvrait nos frontières, dont l'héroïsme, lavait ses forfaits.

Entraîné dans le sillage éblouissant du Corse, quel soldat eut pu regarder en arrière ? Et quand, à l'ombre des Pyramides, le gentilhomme voyait briller sur le tombeau des Pharaons, l'étoile du jeune capitaine, pouvait-il échapper à son irrésistible, à son fulgurant éclat ? Ah ! s'il avait pu voir cet astre, levé sur la terre de servitude, se fixer à travers les brumes sanglantes de tant de victoires, d'hécatombes, au-dessus du fatal rocher, combien n'eut-il pas désiré qu'un coup de simoun ensevelît, dans les sables, cette tête puissante dont l'orgueil, sans frein, devait allumer tant d'incendies, et, qui ne brûlait encore que de génie, de patriotisme, pour la sauver des fourches caudines de l'ennemi héréditaire, du perfide anglais.

Aux paroles ardentes de Victurnien, Lasthénie sourit.

Digitized by Google

Elle-même n'avait-elle pas, en cette heure inoubliable, où les yeux du premier Consul plongeaient dans ses yeux, où sa main touchait sa main sentit ses irréductibles fiertés, ses vivaces préjugés, fléchirent devant cette jeune gloire ? Et tout homme n'eût-il pas perdu sa place dans son cœur, qui, comme plus tard Wellington à Mᵉ Récamier, se fut vanté de l'avoir bien battu ?

« Alors, demanda-t-elle, touchant le bras de l'enthousiaste officier, pourquoi avez-vous quitté l'uniforme ? »

Avec une nuance de tristesse, monsieur d'Estando répondit :

« C'est que sous la statue de bronze, j'ai vu les pieds d'argile. C'est que l'humanité du demi-dieu m'est apparue, que son froid égoïsme, ses provocations injustes, son mépris de la vie humaine, son scepticisme, m'ont effrayé. J'ai servi le capitaine, je l'admire, je le célèbre ; je ne servirai point l'Imperator. La victoire, dans son vol impétueux, peut le porter au trône. C'est celui de mes rois. Je ne l'y affermirai pas. Et je rentre dans nos campagnes ; je reviens au berceau, à la Bretagne, terre héroïque et fidèle que le républicain, lui-même, a saluée. Inapaisées, peut-être, par mon apparente défection, les mânes chères ne peuvent reposer. Je leur donnerai la paix, je reprendrai leur tâche, je vivrai parmi mes vrais frères, les croyants, les dévoués, les humbles, et si voulez m'y aider, Lasthénie, je vieillirai, grave, recueilli, car le passé est plein de larmes, mais confiant, et même, heureux, car ses ruines n'ont pas aboli les espoirs, les joies, les renouveaux. L'avenir est à nous et Dieu nous donnera des fils, qui, à leur tour, serviront le Roi »....

La tête sur son épaule, Lasthénie parla ensuite, et quand ils surent, l'un de l'autre, tout ce qu'ils n'avaient

Digitized by Google

pas deviné, une question, qui, tout d'abord, eût dû venir à leurs lèvres, y monta.

« M'aimez-vous toujours, ami ? M'aimez-vous toujours, amie ? Avez-vous gardé le gage que, tout enfant, ici même, je vous ai donné ? »

Tandis que Lasthénie tendait à Victurnien le médaillon où les thyrses fanés du réséda enserraient encore les deux chères images, Victurnien tirait de son sein un porte-feuille, où une mèche brune et bouclée, avait toujours protégé son cœur.

Alors, attirant sur sa poitrine l'épouse retrouvée, l'époux lui donna le chaste et brûlant baiser, dont Adam scella sur la bouche d'Eve l'imprescriptible serment du mariage.

« Aoh ! » fit une voix un peu rauque et, assurément, fort scandalisée. Et Miss Patience, qui cherchait la jeune châtelaine pour le premier dîner au château, rite important, dont aucune émotion n'abrogeait la gravité, Miss Kennedy se dressa, à l'entrée du quinconce les sourcils froncés, le teint animé de toutes les pudeurs de la pharisaïque Albion.

Aussitôt Lasthénie, prenant la main de Victurnien, se leva, et présentant le jeune homme à son porte respect :

« Mon mari », dit-elle simplement, « le marquis Victurnien d'Estando d'Itorros. »

VII

Le dîner ce soir-là fut un dîner de fiançailles. Faute de plus brillants convives, Miss Patience y invita le curé et le notaire, rouages d'ancien régime, terrés encore dans une demi-retraite et ravis de voir se renouer, si heu-

Digitized by Google

reusement, le passé au présent. Du haut de leurs cadres brisés, les portraits, miraculeusement intacts, de l'abbé, de la chanoinesse, souriaient aux époux et quelques anciens serviteurs, retrouvés avec le manoir, reprirent leur place, derrière la chaise des nouveaux maîtres pour servir, avec cérémonie, le modeste menu dans la faïence ébrêchée.

Craignant l'hétérodoxie, Miss Patience voulut une nouvelle bénédiction. Elle fut donnée à minuit, comme la première, et fit, à n'en pouvoir douter, de Victurnien et de Lasthénie d'incontestables époux. L'étaient-ils avant? Qu'un plus casuiste que moi en décide. Pour les papiers de famille, mis en œuvre, en changeant les noms, ils s'en taisent, mais non du bonheur du couple, qui, selon le programme de Victurnien, se fixa dans ses terres, y fut aumônier, secourable, et donna, au cours des années, un évêque à X***, deux pages à Charles X, et trois filles à trois maisons de Bretagne et d'Armagnac.

(Fin.) Clesse OLGA.

Digitized by Google

L'IDÉE DÉCENTRALISATRICE

ET

LES PARTIS POLITIQUES

SOUS LA RESTAURATION

III

Les adversaires de la décentralisation : le parti libéral, les doctrinaires (1)

En reconstituant une assemblée nationale permanente sans avoir préalablement permis aux associations d'intérêts de se reformer pour assurer leur représentation vraie et libre, la Révolution avait donc élaboré une œuvre absolument nouvelle. Elle avait donné une garantie précieuse à la liberté, puisque l'oppression d'un peuple par la volonté d'un seul n'était plus possible. Mais il fallait prévoir le cas où les électeurs seraient contraints d'envoyer près du chef de l'Etat une assemblée muette, ou subordonnée docilement aux ordres d'une majorité. Les doctrinaires croyaient que le sentiment de liberté était trop ancré dans les âmes, trop impératif pour que cette éventualité fût à craindre;

(1) Voir la *Revue* de juillet 1903.

Digitized by Google

leur belle nature, fière et dédaigneuse, croyait au courage civique dont Royer-Collard avait donné plus d'un exemple. Mais l'histoire contemporaine est venue démentir ces belles espérances et donner raison à ceux qui, plus défiants, cherchaient déjà à l'aurore du dernier siècle, à prévenir par la décentralisation, par la formation de groupements communaux ou corporatifs les défaillances trop naturelles de l'individu faible et isolé devant le fort.

Il arriva d'ailleurs un jour où les doctrinaires sentirent s'altérer leur belle sérénité et commencèrent à jeter un regard anxieux sur les destinées réservées à la monarchie constitutionnelle. Le ministère Decazes, puis le second ministère Richelieu étaient successivement disparus ; un ministère de Villèle s'était formé, tant l'imminence du danger démocratique qui s'était traduite par l'élection de l'abbé Grégoire, l'assassinat du duc de Berry, la multiplicité des conspirations révolutionnaires avait amené une formidable poussée en faveur des idées de la droite. Les doctrinaires se trouvaient rejetés dans l'opposition et ils voyaient, complètement désarmés, le régime parlementaire exercer sa puissance dans un sens absolument contraire à leurs principes. Ils comprirent alors le péril d'un système de gouvernement qui donnait à la majorité d'un parlement un pouvoir sans contrepoids. C'est le malheur de l'idée décentralisatrice de ne rendre ses avantages sensibles qu'à ceux qui sont dans l'opposition, pour les voir oubliés de tous ceux qui occupent le pouvoir. Les doctrinaires se prirent à regretter que le pays ne leur offrît aucun levier de résistance. M. de Villèle avait pour lui le Roi, c'est-à-dire le principe d'autorité, et les deux chambres, c'est-à-dire le principe de liberté ; il dispo-

Digitized by Google

sait des préfets, des maires et des conseils locaux réduits, par une organisation que les doctrinaires trouvaient excellente la veille et qu'ils déploraient aujourd'hui, à être de simples administrateurs au lieu d'être de véritables corps sociaux choisis à l'élection.

Cette constatation amena dans l'esprit des doctrinaires un certain désarroi qui a son reflet dans leurs écrits de l'époque, aussi bien dans leurs lettres privées que dans les ouvrages destinés à la publicité. Guizot mandait à l'un de ses amis, le 7 juillet 1821 : « Dans l'état actuel de l'administration et de l'ordre social, les départements sont condamnés à la politique expectante ; la moindre politique active leur est absolument impossible ; tant qu'il en sera ainsi, il n'y a rien à fonder, rien à espérer. De toute nécessité, il faut sortir de cette ornière, appeler les influences au pouvoir et permettre à la vie de se manifester là où elle est. La raison ne peut venir que d'en haut, cela est sûr ; mais la vie ne peut monter que d'en bas ; elle est dans les racines de la société comme dans celles de l'arbre. Il est fou de prétendre expédier du pouvoir sous bande... » Et dans une autre lettre adressée à M. de Rémusat, il disait : « Il faut mettre de l'action partout, provoquer l'action, la spontanéité : c'est la condition de la liberté ; vous n'obtiendrez jamais autrement les influences réelles dont vous avez besoin pour gouverner. » La brochure : *Des communes et de l'aristocratie* résumait les craintes du parti doctrinaire et les réformes que les circonstances semblaient indiquer à l'auteur, M. de Barante. Les prétentions de l'aristocratie y étaient vivement critiquées ; l'auteur lui faisait un grief de n'être plus qu'une ombre et de s'isoler de plus en plus de la nation, — remarque exacte mais reproche immérité, car ce n'était pas la faute à la

Digitized by Google

noblesse seule si elle se détachait des intérêts communs ; les institutions y étaient bien pour quelque chose. L'auteur demandait l'extension des libertés locales, et comme pour mieux marquer le changement de front du parti doctrinaire, étudiait avec une très grande sollicitude les moyens les plus propres selon lui à maintenir l'équilibre entre l'usage des nouvelles libertés locales et l'action des pouvoirs supérieurs. Le livre publié vers la fin de 1821 au moment où M. de Villèle prenait la direction du ministère fut considéré comme le manifeste de l'opposition constitutionnelle et eut un certain retentissement.

Les discours de Royer-Collard étaient destinés à en avoir plus encore. A l'occasion de la loi de septennalité (session de 1824), étudiant les difficultés qui s'opposaient en France à la pratique d'un gouvernement représentatif sincère, le grand orateur s'en prit à la centralisation et en montra les dangers avec une largeur et une justesse de vue qui n'ont jamais été égalées. « Par la suppression des fondements de l'ancienne société et notamment des magistratures, le pouvoir a fait la conquête du droit ; il s'est enrichi des dépouilles de la société. Là où se rencontre la facilité de mal faire avec profit et impunité, là se rencontre tôt ou tard la volonté ; c'est sur cette vérité d'expérience que repose la nécessité des gouvernements ; mais elle comprend les gouvernements eux-mêmes et elle est la raison de la limitation, de la division et de la balance des pouvoirs dans les constitutions libres. » Le gouvernement représentatif avait été placé précisément en face de ce pouvoir excessif pour le préserver de tentations dangereuses, et sauvegarder les droits de la société. Mais il avait été vicié dès l'origine dans son fonctionne-

Digitized by Google

ment par l'action inévitable de la centralisation. « Le ministère a formé des collèges ; qui votera dans ces collèges ? Tous les électeurs, sans doute ? Non ; ce sera, pour un très grand nombre, le ministère. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est lui ; c'est sa prétention publique, officielle, raisonnée. Le ministère vote par l'universalité des emplois et des salaires que l'Etat distribue, et qui, directement ou indirectement, sont le prix de la docilité prouvée ; il vote par l'universalité des affaires ou des intérêts que la centralité lui soumet ; il vote par tous les établissements religieux, civils, militaires, scientifiques que les localités ont à perdre ou qu'elles sollicitent ; il vote par les routes, les canaux, les ponts, les hôtels de ville ; car les besoins publics satisfaits sont des faveurs de l'administration, et, pour les obtenir, les peuples, nouveaux courtisans, doivent plaire. En un mot, le ministère vote de tout le poids du gouvernement qu'il fait peser en entier sur chaque département, chaque commune, chaque profession, chaque particulier..... Le mal ne vient pas seulement des élections, il vient de la société dissoute et du pouvoir monstrueux et déréglé qui s'est élevé sur la ruine de toutes les institutions. Une société sans institutions ne peut être que la proie de son gouvernement. En vain on lui écrira quelque part des droits, elle ne saura pas les exercer et ne pourra pas les conserver. Peu d'années ont suffi pour divulguer ce fatal secret. Aussi longtemps que la société sera dépourvue d'institutions gardiennes de ses lois et capables de rendre un long gémissement quand elle sera frappée, le gouvernement représentatif ne sera qu'une ombre. »

Hélas ! le fatal secret avait trop tardé à se divulguer. C'était au début de la Restauration qu'il eût fallu s'a-

Digitized by Google

percevoir de la nécessité de ces institutions gardiennes des lois. Sept ans après la rentrée des Bourbons en France, les esprits étaient déjà trop divisés, les grands partis s'étaient trop attachés à tirer les conséquences extrêmes de leurs principes pour que l'on pût espérer leur rapprochement et leur fusion dans la question grave, fondamentale, passionnante des réformes décentralisatrices. D'ailleurs la philippique que la crainte du danger aristocratique inspirait à Royer-Collard contre « l'autorité monstrueuse » de l'administration et du pouvoir central, ne fut qu'un accident passager dans sa vie ; les doctrinaires tenaient trop à la centralisation, ils avaient trop de confiance en elle, pour que le dépit d'un moment, qui leur rendait manifestes ses inconvénients, les fît renoncer à elle d'une façon absolue.

Nous pensons que ces jours de défaillance furent précisément ceux où la vérité vint luire à leurs yeux, et que leur ferme logique, leur haute raison les engagèrent au contraire à persévérer dans une voie fâcheuse. Reconnaissons toutefois qu'à eux, plus qu'à tout autre, l'erreur était facile et qu'elle mérite d'être excusée. Durant les trente années que le gouvernement de leur choix présida aux affaires de la France, et notamment sous la monarchie de juillet où ils en furent les maîtres à peu près incontestés, ils assurèrent au pays un régime timidement mais honnêtement liberal. Qu'en conclure sinon qu'ils étaient du nombre de ces beaux caractères, de ces volontés maîtresses des appétits, avec lesquels la liberté peut se passer de garanties ? Leur erreur fut de croire que toute l'humanité leur ressemblait, et de cette erreur même quelques-uns pourraient être tentés de leur faire un mérite. La plupart vécurent assez longtemps pour être brutalement arrachés à leur rêve, pour

Digitized by Google

voir tomber l'établissement fondé par eux, pour connaître au pouvoir des gens qui l'employèrent à confondre tous les rangs, à supprimer toute hiérarchie, à abattre toutes les influences, à désorganiser la société ; pour retrouver, — chose plus cruelle ! — dans la bouche de ces perturbateurs plus d'une de leurs anciennes maximes sur l'égalité, la liberté individuelle et les bienfaits de l'administration. Ainsi la passion du disciple prouvait, en l'exagérant, l'erreur initiale du maître et la nécessité de la décentralisation nous apparaît plus clairement, après l'échec de ses adversaires et leur impuissance à fonder un régime durable d'ordre et de liberté.

(*Fin.*) DOCTEUR A. ROUSSEAU.

Digitized by Google

LES PRÊTRES DE BAUD

PENDANT LA RÉVOLUTION[1]

III. — *Epreuves de M. Calvé.*

M. Calvé, qui avait fait sa déclaration de départ, n'en restait pas moins odieux à l'administration. Les gendarmes l'arrêtèrent et le conduisirent à la citadelle de Port-Louis (2), où il devait demeurer en détention jusqu'à son prochain embarquement pour l'exil. Réussit-il à s'évader de la citadelle, ou fut-il réellement déporté, sauf à rentrer bientôt dans son pays ? On ne saurait le dire ; mais il est hors de doute qu'en 1794 il exerçait le ministère en Baud (3).

A. Le Louer a consigné le fait dans ses *Mémoires*, et cet auteur, dont les récits sont sur bien des points sujets à caution, ne peut être suspect dans le cas spécial qui nous occupe. Il raconte qu'ayant fui le bourg de Baud pour se soustraire à un enrôlement forcé, il se rendit au village de Saint-Corentin où trois déserteurs vinrent le rejoindre et demandèrent à entendre la messe : « Quelque temps après M. Calvé arriva et nous la dit. Nous y assistâmes dans la chapelle de Saint-Co-

(1) Voir la *Revue* d'août 1903.
(2) L. 772.
(3) A. Le Louer, *Mémoires inédits*.

Digitized by Google

rentin (1). » Les déserteurs paraissaient si heureux qu'ils dirent aux jeunes gens présents : « Nous mourrons pour la défense du prêtre si les républcains viennent pour l'attaquer (2). » Ce sont là des choses qu'on peut retenir et raconter, sans exagération.

Trop délicat encore pour porter les armes, A. Le Louer se fit le compagnon du proscrit et son répondant de messe. Le dévouement du jeune homme fut mis à de terribles épreuves et on ne saurait sans frémir entendre la pénitence qu'il en a faite : « Nous ne faisions tous les deux que marcher à droite et à gauche, et pendant toutes nos routes nous ne faisions que prier et réciter nos chapelets et autres formules de prières, jour et nuit ..... Il n'y avait pas de temps doux pour nous, nous voyagions comme deux misérables sous la pluie, la neige, sous le vent, le tonnerre..... dans la boue, les marécages, les taillis..... sans routes ni chemins praticables pour nous rendre où il était demandé pour administrer les sacrements..... Nos habits déchirés, nos culottes frangées et défoncées, nos chapeaux rabattus et attachés souvent avec des tresses... sans force et presque sans vie, dans l'état le plus pitoyable... Les bonnes gens nous faisaient bon feu lorsque nous entrions dans les maisons et avaient pitié de nous. On nous donnait de chemises et autres hardes à changer... de temps à autre nous étions habillés à faire rire le monde, nos hardes se trouvaient trop petits ou trop grands... » (3).

Bien que la situation offrît certains côtés comiques, elle était avant tout lamentable ; et sans prétendre que le proscrit la trouvait à son goût, elle ne le découra-

(1) A Le Louer, *Mémoires inédits*.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

Digitized by Google

geait pas non plus. Il y puisait de la matière à mérite et l'occasion de se dépenser pour le prochain. Ses fatigues étaient si excessives qu'elles dépassèrent ses forces : « Il en tomba malade grièvement et dangereusement (1). »

Son zèle cependant était localisé. On dirait du moins qu'il se partageait entre l'ancien quartier de Baud qui comprend aujourd'hui la paroisse de Saint-Barthélemy, et Guénin. Nous l'avons vu ci-dessus, suivant Alexis Le Louer, disant en 1794 la messe à Saint-Corentin. Nous lisons dans le même auteur que l'année suivante, quelques jours avant la capitulation de Quiberon, il faisait en Guénin le pardon de Manéguen, en présence de nombreux fidèles de Baud, heureux de le revoir (2). Il se trouvait encore dans la même paroisse, le 28 octobre, d'après un document officiel intitulé : « Tableau des ministres qui ne se sont point soumis à la loi ou qui sont errans dans les communes rurales parmi les brigands qui les infestent ». Les brigands dans le style du jour n'étaient autres que les chouans insurgés pour la défense des autels et la résistance à l'oppression.

Vers le milieu de 1796, les révolutionnaires poussèrent un cri de joie. Un prêtre ayant été cruellement massacré sur les limites de Saint-Barthélemy et de Plumélian, ils crurent en avoir fini avec M. Calvé, et Le Bare, commissaire du pouvoir exécutif près l'administration cantonale de Pontivy, s'empressa, le 3 juin, d'annoncer cette nouvelle à Vannes. Renseignements pris, il fallut rectifier : « Je vous mandais, écrivait-il deux jours après, que Le Calvé, prêtre, avait été tué ; je me trompais de

(1) A. Le Louer, *Mémoires*.
(2) *Ibid.*
(3) Arch. dép. L. 771.

Digitized by Google

nom : c'est Le Turnier, habitué de la frairie de Saint-Hilaire en Pluméliau (1). » C'était toujours un de moins. L'abbé Le Turnier d'ailleurs était lui-même prêtre de Baud dans ce sens qu'il en était originaire, étant né au village de Kerbedic en cette paroisse (2).

L'accalmie momentanée dont jouit la France en 1797 permit à M. Calvé de faire une apparition dans son pays natal. Son arrivée ne put échapper aux argus de l'endroit. Le 5 septembre, le commissaire cantonal, Delaizir, la signalait en ces termes au commissaire central, Le Malliaud : « Tous les prêtres du canton de Baden sont rentrés mais paraissent assez tranquils, à l'exception d'un nommé Calvé de l'Ile-aux-Moines, qui prêche publiquement contre la république. Les autres dans les îles d'Artz et Aux-Moines disent la messe dans les églises : mais lui, pour mieux fanatiser, préfère les granges, heureusement il n'a pas beaucoup de sectateurs. Aussi compte-il retourner à Baud d'où il est parti pour être mieux écouté (3). »

Il retourna effectivement dans la région de Baud et y reprit avec zèle l'exercice de son ministère en dépit de toutes les recherches dont les prêtres furent l'objet durant la seconde terreur. Les Jacobins de Baud en conçurent un violent dépit. Le maire Corbel en particulier, ex-conventionnel, lui témoignait tant de haine qu'à la veille du Concordat, alors que les proscrits se montraient de toutes parts, il le fit jeter en prison. Voici dans quels termes la *biographie de M. Calvé, qu'un auteur anonyme* a

(1) Arch. dép. L. 263.

(2) Sur la foi de la tradition, j'ai écrit à tort, dans mon *Etude sur les Prêtres de Pluméliau*, qu'il était en Moustoir-Ac.

(3) Note de Luco.

Digitized by Google

déposée dans les archives de Guénin, rapporte cette arrestation :

« Dans le printemps de la même année (1800).

M. Calvé venant de Toulpous (Saint-Barthélemy) en Baud, fut arrêté un samedi matin par les gendarmes de Baud, au moment où il traversait la grand'route qui conduit de cette ville à Pontivy. Ils le conduisirent en prison à Baud, où je me trouvais avec ma tante. La première nouvelle qu'on nous y annonça, c'était l'arrestation de M. Calvé. Entre 11 heures et midi, nous le vîmes conduire à la municipalité composée des citoyens Corbel, Dagorn, Guégan, Poliquen, etc. Il était habillé en paysan, et traversa la place du marché, sans regarder personne, son bissac au bras et son chapeau sur la tête. Après son interrogatoire il fut conduit en prison, en attendant qu'il fut le lendemain conduit à Pontivy. Les habitants de Baud eurent pitié de lui et lui envoyèrent un lit, un matelas, etc. pour passer la nuit. Le lendemain, les mêmes bonnes gens, entre autres notre cousin Lavenant, qui lui fournit un cheval, l'accompagnèrent jusqu'à Pontivy de crainte qu'il fût tué en route. Les gendarmes le conduisirent devant M. Daucourt qui remplissait les fonctions de sous-préfet. L'amnistie empêchait alors de poursuivre le clergé et M. Calvé fut renvoyé absous (1).

L'auteur anonyme se trompe sur quelques points, par exemple en attribuant à une amnistie la fin de la persécution ; la persécution ne cessa que pour les prêtres qui promettaient fidélité à la constitution. Il a tort également d'assigner au printemps l'époque de l'incarcération de M. Calvé. Elle eut lieu au cœur de

(1) Arch. de Guénin.

Digitized by Google

l'hiver, le samedi 28 décembre 1799. La relation nous apprend que le prêtre venait de Saint-Barthélemy : c'est dire qu'il y avait passé les fêtes de Noël, officiant et administrant les sacrements, suivant son habitude. Ce fut peut-être cette circonstance qui avait rallumé les passions antireligieuses de l'ancien conventionnel. Par bonheur les temps étaient changés. Dès que la nouvelle de cet événement fut connue à Vannes le préfet de Guraud n'eût aucune envie d'y applaudir. Il écrivit au sous-préfet de Pontivy :

« On m'assure que toute cette affaire n'est que le résultat de la haine ecclésiastique entre le prêtre et le recteur actuel de Baud ; que Corbel, maire de cette commune (mauvaise teste) a tout conduit sous le nom de juge de paix. Tâchez d'approfondir tous ces faits ; il y a des têtes sulphureuses qui ramèneraient la guerre civile si on les laissait faire. Ce prêtre à la vérité n'est point sur le catalogue de ceux qui m'ont demandé des passes, et par cela seul il est en faute s'il a voulu exercer son culte (1). » Cependant à en croire le bruit public, le prêtre était l'homme le plus tranquille du monde. Le sous-préfet devait le voir et dire si sans nuire à la chose publique on pouvait apaiser une procédure qui allait sans doute réjouir les chouans, « puisqu'elle peut diminuer la confiance que les prêtres annonçaient pour les autorités actuelles (2) ».

Cette lettre n'était pas probablement arrivée à sa destination que M. Calvé était rendu à la liberté. Il fut « relâché le même jour », déclara le sous-préfet dans sa réponse du 4 janvier (3). Il ajouta ces lignes qui con-

(1) L. à répartir.
(2) L. *Ibid.*
(3) M. haute et simple police (1801-1803).

Digitized by Google

firment entièrement la mauvaise idée qu'on avait de Corbel dans les sphères gouvernementales :

« Le maire de Baud a mis dans cette affaire beaucoup de passion. Il a manqué aux égards dûs à l'humanité. Il n'en faudrait pas beaucoup de son espèce pour tout bouleverser. J'étais trop lié avec lui pour lui en faire des reproches officiels, mais je crois que vous lui devrez écrire un mot à ce sujet (1) ». Corbel, ne pouvant supporter un reproche officieux d'ami, parla de donner sa démission : « Gardez-vous de l'accepter, s'écriait d'Haucour dans sa lettre, car n'étant plus occupé à tourmenter le sous-préfet, il s'en prendra à son successeur qui ne pourra tenir (2). »

Ces appréciations ne font pas beaucoup d'honneur au caractère de Corbel. Esprit étroit, sectaire, tyrannique, il semblait regretter l'époque où la religion était mise au banc de la société et ses ministres proscrits ou envoyés à l'échafaud.

Pendant ce temps que devenait M. Tanguy ?

(1) M. haute et simple police (1801-1803).
(2) *Ibid.*

(*A suivre.*) ABBÉ GUILLOUX.

Digitized by Google

PREUVES DE NOBLESSE

D'UN

CHEVALIER DE MALTE

DE

LA MAISON DE LA LANDE-CALAN

(*Suite*[1].)

PREUVES LITTÉRALES

PARTAGE NOBLE, 1719. — Transaction de partage noble, fait entre messire Maurice de Quelen chevalier seigneur dudit lieu, veuf et communier de feue Julienne-Radegonde de la Lande son épouse, d'une part : et messire Claude de la Lande héritier colatéral et noble, pur et simple, de la dite défunte Julienne de la Lande, et messire Jan-Julien de la Lande et messire Clair-Gervais de la Lande, et damoiselle Françoise de la Lande, damoiselle de la Villerault, et messire Louis le Veneur mari de dame Reyne de la Lande et son procureur de droits, comme héritiers au tiers, aux meubles. Ladite transaction, signée des parties, 1719, passée à Saint-Brieuc sous signatures privées et papier timbré où les parties s'obligent et ratifient ce qui a été fait dans le partage ci-dessus en date du 19 janvier 1714.

AÏEUL PATERNEL. — Nous avons vu le contrat de mariage de messire François dela Lande Chevalier Seigneur de Calan

(1) Voir la *Revue* d'août 1903.

Digitized by Google

et de la Villerault etc. avec dame Marie du Boisgelin, lequel François est fils aîné héritier principal et noble de messire René de la Lande seigneur de Calan et de dame Marie de Tannoüarn son épouse laquelle dame Marie de Boisgelin est fille aînée de messire Claude de Boisgelin et de dame Julienne Berthou, son épouse seigneur et dame de la Villemarquer en date du 3 mai 1673, signé Le Michel et Thomas, notaires ducaux.

Partage noble, 1688. — Nous avons vu le partage noble de messire François de la Lande, Seigneur de Calan, fils aîné de messire René de la Lande et de dame Marie de Tannoüarn dans lequel nous avons remarqué qu'ils sont nobles et se sont toujours gouvernés noblement eux et leurs prédécesseurs dès avant deux ou trois siècles derniers et suivant l'assise du comte Geffroy, où il paraît et prouve qu'ils sont d'ancienne extraction noble et d'ancienne chevalerie, ledit contrat en date du 19 février 1688, fait par maître C. Marion et F. Desbois, notaires de la Rochesuhart. Ledit partage fait entre ledit aîné et Yves de la Lande et ses autres puînés.

Aveu reçu, 1697. — Plus avons vu un aveu que le Seigneur de Calan a rendu à la Seigneurie de Matignon, le 3 mars 1697, signé F. Hamon et F. Desbois notaires de Penthièvre, où nous avons remarqué que François de la Lande a pris les qualités de noble, de messire et de chevalier et qu'il a des prééminences dans l'église paroissiale de Saint-Pothan et droit d'enfeu avec une tombe et accoudoir dans ladite église devant l'autel Saint-Vincent vers le midi, prohibitif à tout autre sauf à son dit seigneur, sans aucune charge de rente. Nous avons aussi remarqué que les seigneurs de Calan ont fief et juridiction dans lad. seigneurie de Calan, création d'officiers, et institution de sergents.

Aveu rendu, 1690. — Plus nous avons vu un autre aveu que le Seigneur de Calan a rendu à la seigneurie de Penthièvre

Digitized by Google

de la terre et seigneurie de la Vilerault par lequel il prend les qualités de messire, etc. et qu'il a écusson, chapelle prohibée, et armoiries dans la grande vitre de l'église paroissiale de Plerin, du côté du midi, accoudoir, enfeux, escabeau, droit de sépultures et pierre tombale dans la chapelle de Saint-Yves dans ladite église de Plérin et que ses armes sont sur les tombeaux, piliers et vitres de lad. église, en date du 27 juin 1690. Signé F. Hamon et F. Desbois, notaire ducal.

Hommage au roi et aveu, 1696-97 — Plus avons vu un hommage rendu au roi par led. messire de Calan où il prend les qualités d'écuyer, de messire et chevalier. Ledit aveu de la Terre de la Ville-Gouya, en date du 24 août 1696. Signé Bidau pour le greffe et scellé, le 24 août 1696. Et en réception d'aveu rendu au roi le 30 avril 1697, ledit Seigneur de Calan prend les mêmes qualités. Signé Compadre, notaire royal et contrôlé à Saint-Brieuc, le 31 août 1699. Signé Genvro, commis et scellé à Saint-Brieuc, le même jour et an. Signé La Tour.

Bisaïeul paternel. Contrat de mariage, 1649. — Pour prouver la filiation de messire René de la Lande, père dudit messire François, avons vu un contrat de mariage de messire René de la Lande, bisaïeul paternel du présenté avec dame Marie de Tannoüarn. Lequel René est fils aîné, héritier principal et noble de messire François de la Lande et de dame Isabeau de Tournegouët, par lequel contrat nous avons remarqué qu'il prend les qualités d'écuyer, de messire et seigneur de Calan et de la Ville-Rault, en date du 11 avril 1649. Signé D. Chevalier et Jac Le Maistre, notaires de la Roche-Suhart.

Partage noble, 1650. — Le Partage noble dudit messire René de La Lande avec ses puînés et messire Marc Gouyon de Beaufort seigneur de la Vieuville époux de damoiselle Isabeau de La Lande où nous avons remarqués qu'ils prennent les mêmes qualités de messire et d'écuyer et que ses cadets reconnaissent être ses juveigneurs et qu'il est leur seigneur suivant

Digitized by Google

la coutume de Bretagne en date du 16 septembre 1650. Signé, L. Camus et F. Morvan, notaires de Matignon.

Trisaieul paternel. — Contrat de mariage, 1611. — Pour prouver la filiation dudit noble René de La Lande nous avons vu le contrat de mariage de messire François de La Lande et de dame Isabeau de Tournegouët père et mère dudit René, fille et héritière d'écuyer François de Tournegouët et de damoiselle Julienne de Brehand où nous avons remarqué, qu'il prend les qualités d'écuyer et de seigneur de Calan. Signé, Hamonet, 7 février 1611. Ledit François est père de René trisaïeul du présenté.

Partage noble, 1607 — 4e aieul du présenté. — Pour prouver la noblesse d'écuyer François de La Lande, avons vu un partage noble donné à ses cadets où il prend les qualités de noble et d'écuyer, et partage noblement les successions de noble écuyer Gilles de La Lande et de damoiselle Olive Bertho ses père et mère et que ses cadets le reconnaissent comme seigneur et qu'ils sont ses juveigneurs Ledit partage en date du 29 septembre 1607. Signé, Bigon et Sohier notaires à Lamballe.

Aveu rendu, 1616. — Nous avons vu un aveu rendu à très haute et puissante princesse Anne-Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur, par écuyer François de La Lande mari de demoiselle Isabeau de Tournegouët, nous avons remarqué que le Seigneur de Calan possède noblement la seigneurie, fief et juridiction et moulin de la Ville-Rault en date du 29 octobre 1616. Signé : Bigon et Jac Le Maistre notaire ducal.

Contrat de mariage, 1594. — Le contrat de mariage d'écuyer François de Tournegouët et damoiselle Julienne de Brehand de L'Isle, père et mère de la dite damoiselle Isabeau de Tournegouët unique héritière en date du 13 novembre 1594

Digitized by Google

lequel écuyer François avait épousé Anne Budes, fille d'écuyer François Budes et de dame Barbe de Gourvigné, seigneur et dame du Tertre Joüan.

Partage noble, 1582. — Vu un partage noble d'écuyer François de Tournegouët de la succession de damoiselle Catherine Collet, sa mère, en date du 18 septembre 1582. Signé : Bernard et Husson, notaires de Rennes.

Partage noble, 1600. — Plus un partage noble donné par écuyer messire Jan de Brehand, Seigneur de L'Isle son neveu, à dame Julienne de Brehand, femme d'écuyer François de Tournegouët, en date du 4 août 1600. Signé : Le maistre greffier de Saint-Brieuc.

Partage noble, 1581. — Autre partage noble entre écuyer François de Tournegouët de la succession de Jacques de Tournegouët et dame Catherine Collet, ses père et mère, avec ses puînés en date du 18 septembre 1581, où il fait raison à sa sœur de la succession de Jacquette de Quelen, femme de Christophe de Tournegouët, aïeul et aïeule de ladite Françoise de Tournegouët, dame du Boisbertelot.

Partage noble, 1521. — Partage noble donné à damoiselle Jacquette de Quelen. épouse d'écuyer Christophe de Tournegouët, par messire René de Quelen, chevalier seigneur de Saint-Bihy, héritier principal et noble d'écuyer Raoul de Quelen et de dame Anne de Quatrebarbe, fille de messire Jan de Quatrebarbe, seigneur de la Rongère et de dame Isabeau de Freseau, en date du 24 octobre 1521. Signé : Dumangenait et Thérisien, notaires, passé de Plélan. La dame Anne avait pour frère et sœur Pierre et Catherine de Quatrebarbe. Pierre époux de René de La Jaille et Catherine épouse de Gilles Duguesclin.

Digitized by Google

MAISON DE TANNOUARN

Première bisaïeule paternelle. — Pour reprendre le contrat de mariage, 1649. — Filiation de René de La Lande, fils de François de La Lande et d'Isabeau de Tournegouët et pour prouver la filiation et noblesse de Marie de Tannoüarn, femme de René et bisaïeule du présenté, avons revu le contrat de mariage de messire René de La Lande avec dame Marie de Tannoüarn, fille de messire Thebault de Tannoüarn et de dame Marie Raoult, en date du 11 avril 1649. Signé : B. Chevalier et Jac Lemaistre, notaires de Saint-Brieuc.

Partage noble, 1617. Marie de Tannouarn, première bisaïeule paternelle. — Pour prouver la noblesse de ladite dame Marie de Tannoüarn, avons vu le partage noble de messire Thebault de Tannoüarn, avec ses puînés de la succession de noble feu écuyer Jan de Tannoüarn et de dame de Courvran, leur père et mère, du 15 janvier. Signé : Jac Lemaistre et Quemas, notaires de la Rochesuhart, par lequel nous avons remarqué qu'il prend la qualité d'écuyer et d'héritier principal et noble dudit Jan de Tannoüarn et de dame Marie Roquel, ses père et mère.

Partage noble, 1580. — Le Partage noble donné par écuyer Christophe de Tannoüarn en Juveigneurie à écuyer Jan de Tannoüarn son puîné, des successions nobles d'écuyer Vincent de Tannoüarn, Seigneur de Kertannoüarn et de dame Catherine du Boisgelin, ses père et mère, par lequel nous avons vu qu'ils prennent les qualités de noble et d'écuyer et que de tout temps immémorial ils se sont gouvernés noblement et avantageusement. Ledit partage comme dessus en Juveigneurie daté du 7 janvier 1580. Signé : Le Ribot, notaire de Saint-Brieuc.

Digitized by Google

Partage noble, 1619. — Et pour prouver de plus que dame Marie Raoult, femme de Thébault, et mère de dame Marie de Tannoüarn ; était noble avons vu un partage noble donné à dame Marie Raoult sa mère, par messire Jacques Raoult son frère, évêque de Saintes et premier évêque de la Rochelle par lequel nous avons remarqué qu'il prend la qualité de messire et qu'il partage noblement sa dite sœur en date du 24 juillet 1619. Signé : Monjoinces et Gicquel, notaires de Rennes. Et avons vu par iceluy partage qu'il partage noblement la succession de Guillaume Raoult et de dame Françoise, leur père et mère.

Acte, 1615. — Nous avons vu un acte qui prouve le partage et filiation noble de Françoise Simon, mère de messire Jacques Raoult et de dame Marie Raoul en date du 17 novembre 1615. Signé : Le Tourneur, notaire royal de Saintes.

Testament, 1611. — Le testament et le partage noble d'écuyer Guillaume Raoult à ses enfants, par lequel nous avons remarqué qu'il prend la qualité d'écuyer et qu'il partage noblement à ses enfants en date du 6 mai 1611. Signé : Dunomal et J. Brien et Le Fran, notaires de Rennes.

MAISON DE BOISGELIN

Aïeule paternelle. Contrat de mariage, 1673. — Et pour reprendre la filiation de messire François de La Lande, chevalier, seigneur de Calan, fils de René et de dame Marie de Tannoüarn, et pour preuves la noblesse de dame Marie de Boisgelin son épouse, nous avons revu le contrat de mariage avec dame Marie de Boisgelin, fille de messire Claude de Boisgelin et de dame Julienne Berthou, aïeul et aïeule dudit présenté, par lequel nous avons remarqué que ladite dame Marie de Boisgelin est fille de messire Claude de Boisgelin et de Julienne Berthou, seigneur et dame de la Villemarquer, en

Digitized by Google

date du 3 mai 1673. Signé : Thomas, notaire ducal et Louis Michel, notaire de Buhen.

Partage noble 1687. — Les deux partages nobles donnés par dame Marie de Boisgelin héritier principale et noble de messire Claude de Boisgelin à dame Jeanne de Boisgelin sa puîné, par lequel nous avons vu qu'elle transige sur le prisage des biens de messire Claude de Boisgelin leur père en présence de dame Julienne Berthou leur mère et qu'elle eut partagé noblement ladite succession en date des 21 mai et juillet 1687. Signé Vitel et Thomas notaire ducal.

Bisaieul paternel.— Messire Claude de Boisgelin, seigneur de la Villemarquer, Lourcière. Les Villemains etc, époux de damoiselle Julienne Berthou, fils aîné d'écuyer Gilles du Boisgelin et de dame Renée de Coniac son épouse, bisaïeux du présenté.

Contrat de mariage, 1645. — Contrat de mariage d'écuyer Claude de Boisgelin et de dame Julienne Berthou, fille aînée de Jan Berthou, écuyer et de dame Guillemette Tiercelin en date du 30 d'octobre 1645. Signé Eveillard Greffier de Quintin.

Transaction, 1575-1607. — Plus avons vu une ratification de partage noble de noble homme Thébault du Boisgelin et de dame Radegonde de Rosmadec son épouse à écuyer François de Boisgelin son juveigneur, et le seigneur Thébault de Boisgelin représenté pas son épouse, pour la succession de Christophe de Boisgelin et de dame Marie de Brehand signé Collas notaire de Pordic 1575.

Thébault de Boisgelin frère aîné dudit François représenté par messire Gabriel de Boisgelin chevalier marquis de Cucé président à Mortier au Parlement de Bretagne est saisi des anciens titres comme aîné dudit seigneur de la Villemarquer.

Digitized by Google

MAISON DE BERTHOU

Pour prouver la filiation de noblesse de dame Julienne Berthou, avons vu son contrat de mariage avec messire Claude de Boisgelin où nous avons remarqué qu'elle est fille d'écuyer Jan Berthou et de dame Guillemette Tiercelin son épouse seigneur et dame de Launay et Kerandry en date du 16 janvier 1646. Signé Jehannin et Lainé notaires de Rennes.

Partage noble, 1623. — Avons vu le partage noble donné à écuyer Jan Berthou seigneur de Launay par noble homme Raoul Harscoët seigneur de Kerversion son frère uterin en la succession de demoiselle Françoise Emery leur mère du 9 août 1623. Signé le Mahon notaire à Lanvollon. Jan Berthou est fils de Guillaume Berthou seigneur de Kerandry comme l'indique son arrest de noblesse donné à Rennes le 3 janvier 1669 lequel Guillaume est fils de écuyer Pierre Berthou et de dame Perronelle Le Veer.

Partage noble, 1511. — Partage noble donné par écuyer Pierre Berthou seigneur des Fontaines, mari de Perronnelle Le Veer père de Guillaume Berthou, fils aîné de feu écuyer Jan Berthou et de dame Catherine Le Maitre, à écuyer Jean Berthou son frère et son juveigneur pour la succession de leur père. Signé en date du 7 juin notaires de Saint-Quay. Poüences et Dumaugaüer.

Attestation de service, 1591. — Attestation de service dudit écuyer Guillaume Berthou assisté d'un de ses frères en cheval léger, exempt néanmoins de la faction militaire étant jouvigneur suivant la loy de Bretagne pour avoir ledit Guillaume Berthou servi le roy de France avec six arquebusiers entretenus à ses frais pendant le mois de juin 1590. Donné par seigneur de Kergomart, chevalier de l'ordre du Roy, gouver-

Digitized by Google

neur des villes et châteaux de Guingamp en date du 14 novembre 1590. Signé Kergomart et Julo, secrétaire.

Passeport et sauvegarde donné à écuyer Guillaume Berthou pour se retirer où bon lui semblera, comme étant bon sujet et serviteur du Roy. Fait et donné au camp de Châteuladren, le 25 juin 1591. Signé, Henri de Bourbon et plus bas : par mon dit seigneur le prince. Basset.

Nous avons vu que les seigneurs du nom de Berthou, ont toujours paru dans les réformations et montres générales de ce pays, au nombre des gentilhommes et sont marqués, dans l'histoire de Bretagne en plusieurs endroits avec distinction, et ont eu des alliances dans plusieurs maisons très nobles, comme en celle de Lannion, suivant actes et arrests de noblesse donnés sur les dits titres, en la chambre et parlement de Rennes, le 30 janvier 1669. Signé : Malescot.

Avons repris et examiné la filiation d'Escuyer Gilles de La Lande, mari de dame Olive Bertho, père et mère d'écuyer François de La Lande, mari d'Isabeau de Tournegouët, comme nous avons vu par une transaction, et partage noble donné par dame Catherine Simon, veuve d'écuyer Jean de La Lande, à dame Perronne de La Lande, fille en secondes noces d'écuyer François de La Lande et de damoiselle Jacqueline Gouyon, laquelle Perronne est autorisée de noble Bertrand de Tremereuc son mari, en date du 17 mai 1566. Signé : Gouyon, avec le sceau de la Juridiction de Matignon. Ladite Simon, mère et tutrice de son fils écuyer Gilles de La Lande seigneur de Calan fait raison à la dite Peronne de la succession d'écuyer François de la Lande, seigneur de Calan, son aïeul.

Partage noble 1581. — Partage noble donné à dame Olive Bertho, femme d'écuyer Gilles de La Lande, par lequel il autorise ladite dame à partager les successions de noble homme Alain Bertho ét de dame Gillette de La Motte, seigneur et dame de Cargouët ses père et mère, lequel partage est donnée en Juveignerie par noble écuyer Mathurin Bertho, frère de ladite dame, des biens provenus de leurs ancêtres.

Digitized by Google

Entre autres : dame Jeanne de Cargouët : dame Jeanne du Marchie, fille de monsieur Bertrand du Marchie : Messire Pierre de Largentais, chevalier : Messire Alain de La Motte, chevalier seigneur et sorti des maisons de La Motte de L'Orfeuil et de Vauclair, auxquels succéda Messire Pierre de La Motte chevalier et après lui messires Guillaume et Guy de La Motte aussi chevaliers, lesquels prirent en mariage et alliance savoir : dame Jeanne du Chaffault, fille de Bertrand Seigneur du Chaffault et de dame Marie de Rochefort : dame Jeanne de La Vache, dame de La Touche à La Vache, de la Guibonnaye et Montigny : dame Françoise de Malestroit mariée audit Guillaume de La Motte : Georgine Le Voyer fille de la maison de Trégonnart : dame Jeanne de Vignac. Desquelles successions ledit Mathurin Bertho fait raison à ladite Olive Bertho en date du 3 mars 1581. Signé : Morel et Bosdrier notaires à Lamballe. Ce qui prouve l'ancienne noblesse de ladite dame Bertho dame de Calan. La maison de La Motte du Vauclair de l'Orfeuil est entrée dans la maison de Rieux.

1588. — Plus nous avons vu l'inventaire fait à la mort d'écuyer Gilles de La Lande, des papiers et titres trouvés dans la maison de Calan sous l'apposition des scellés et sceaux mis lors du décès de défunt écuyer Gilles de La Lande en présence des parents et des mineurs et de dame Olive Bertho leur tutrice, par lequel sont inventoriés plusieurs titres, contrats et partages. Entre autres une transaction sur parchemin entre nobles Genet et François de La Lande son juveigneur en date du 25 septembre 1506. Signé : J. Moissan, passés et autres contrat sur velin entre Jean Pean d'une part, et écuyer Guillaume de La Lande, seigneur de Calan en date du 5 janvier 1497. Signé : Hervé. Au pied duquel est écrite une reconnaissance faite par Jean Pean à noble écuyer François de La Lande, héritier noble dudit noble Guillaume de La Lande en date du 18 octobre 1505. Signé : Moëssan et J. de Saint-Meloir, lequel inventaire est signé des parents et de Paslines greffier

Digitized by Google

de Matignon. Ce qui prouve que François de La Lande est fils de Guillaume de La Lande, 17 mai 1588.

Contrat de mariage, 1544. — Contrat de mariage d'écuyer Jean de La Lande, père d'écuyer Gilles de La Lande avec dame Catherine Simon, fille de noble homme Jean Simon et de damoiselle Françoise Richeboüart par lequel nous avons remarqués qu'ils prennent les qualités de nobles en date du 11 octobre 1544. Signé : Laurent et Gouyon notaires.

Partage noble, 1550. — Partage noble donné en juveigneurie par écuyer Jan de La Lande à dame Catherine de La Lande dame du Meurtel par lequel avons vu qu'il est qualifié comme ci-dessus et partagé les successions d'écuyer François de La Lande et de dame Catherine Le Borgne ses père et mère, en date du 2 juillet 1550, signé J. Gouyon et Langlais notaires de Matignon.

Partage noble, 1561. — Partage noble donné à dame Catherine Simon et Jehan de La Lande son mari par écuyer Jan Simon héritier principal et noble de la succession de dame Françoise de Richeboüart leur mère par lequel nous avons remarqué que la dite succession à été partagée noblement en date du 28 août 1561 signé, Lesquen et Borias notaires de Saint-Potan.

Contrat de mariage, 1503. — Contrat de mariage de noble écuyer François de La Lande et de dame Marie Duval ses père et mère avec dame Catherine Le Borgne fille aînée de noble homme Roland Le Borgne seigneur et dame de la Ville Even et de dame Catherine de Gaulteron dans le lequel nous avons remarqué qu'ils ont pris les qualités de noblesse d'écuyer en date du 22 juillet 1503 signé Moüessan et Gicquel notaires passés de Matignon.

Transaction, 1528. — Transaction faite sur procès entre écuyer François de La Lande seigneur de Calan et damoiselle

Digitized by Google

Jacquemine Rimo, veuve de feu François de La Lande le jeune juveigneur et puîné du dit François seigneur de Calan dans laquelle nous avons vu quil fait raison à la dite dame veuve des acquisitions et meubles de la communauté de son frère mort sans enfant la dite dame de Rimo autorisé d'écuyer Lancelot Gouyon seigneur de Saint-Jean son mari en seconde noce en date du 10 octobre 1528, signé Moëssan et Saint-Méloir notaires passés de Matignon.

Partage noble, 1470. — Partage noble donné par noble homme Hervé de La Lande à noble homme Guillaume de La Lande son juveigeur père du dit François comme fils aîné et héritier principal et noble de noble homme Ollivier de La Lande et de dame Jeanne de la Vache, leur père et mère, par lequel nous avons remarqué qu'il donne la terre manoir noble et seigneurie de Calan acquit par noble Ollivier de La Lande, son père, décédé depuis 30 ans avant ledit partage et en présence de Jeanne de la Vache, leur mère, par lequel partage avons vu qu'il prend les qualités ci-dessus et qu'il donne ledit partage à son dit frère en juveigneurie, en date du 23 mai 1440. Signé : V. Fourmie et Jacques Piré, notaires, passés de Matignon hors les maisons et clôtures du parc près du portail du dit lieu de la Lande et plus bas est écrit le partage de la succession noble leur feue de mère, dame Jeanne de la Vache, où nous avons remarqué que ledit Guillaume est juveigneur dudit Hervé et s'est ledit Guillaume présenté et offert de faire la foi et hommage comme en tel cas est tenu auquel mon dit seigneur noble Hervé a dit le recevoir à l'homme et l'accepter en date du 29 septembre 1473. Signé comme dessus.

Partage noble, 1480. — Acte de ragrandissement entre noble Guillaume de la Lande seigneur de Calan et noble Jehan du Val et son fils seigneur du Val, touchant les meubles et immeubles de dame Isabeau de Coasquen, mère de dame Marie du Val, femme du dit Guillaume de la Lande, en forme

Digitized by Google

de donation en date du 7 avril 1480. Signé : du Val et Le Forestier, notaire, passés au dit manoir du Val.

Transaction et retour de partage, 1492. — Transaction entre noble écuyer Guillaume de la Lande seigneur de Calan et noble écuyer Pierre de la Vache, seigneur du Miroir, au sujet d'un retour de partage dû par écuyer Pierre de la Vache, mari époux de dame Olive du Val, au sujet de la succession de dame Isabeau de Coatquen, mère commune de dame Marie du Val, sœur de la dite dame Olive du Val et épouse dudit noble écuyer Guillaume de la Lande, par lequel nous avons vu qu'ils prennent les qualités de nobles et seigneurs de Calan et du Miroir. Signé Labbé et Gorgette, notaires, passés à Matignies, en date du 19 septembre 1492.

Commission de la duchesse Anne. — Comme nous avons vu comme il suit. Anne par la grâce de Dieu duchesse de Bretagne, comtesse de Montfort, de Richemont, d'Estampes et de Vertu à notre bien aimé écuyer Pierre de la Lande, par nous commis à la garde du château de la Bertaische salut. Pour ce que avons été avertis d'aucunes entreprises qui ont été et sont faites sur la dite place nous vous prohibons et très expressément défendons de en ladite place recueillir ni mettre personne que qu'elle soit et de quelque nation qu'elle soit. dans nos exprés congez, licence et mandement en tous mandant et mandons icelle seurement vous garder sans aucune faute y faire ainsi qu'en vous avons notre fiance. Car il nous plaît de donné en notre ville de Rennes le derrayn jour de may, l'an 1490. Signé : Anne, et plus bas par la duchesse ses commandements. Signé : Harzeau, et à côté est écrit : Et voulant et vous mandant en outre que si connaissez aucun de ceux qui sont en la dite place ne tous soient seur et estable que vous les mettiez tout incontinent hors de la dite place donné comme dessus. Signé : Richard. Nous avons de plus vu la commission qui suit.

Digitized by Google

Commission, 1499. — Louis, par la grâce de Dieu, roi de France, à notre amé et féal Pierre de La Lande, écuyer, salut convié pour la conduite des 50 gentilshommes de notre très chère et très amée compagne, la reyne : étant sous la charge de notre amé et féal Gitibé, chevalier, lesquels présentement envoyons de là les monts pour notre service à la conquête de notre duché de Milan, soit besoin, commettre et député aucun personnage à nous sûr et féal ; nous à ces causes confions entièrement à votre personne et de vos sens suffisance et bonne expérience, avons commis et député commettons et députons, par ces présentes, à la conduite des dits 50 gentilshommes de là les monts et vous mandons que, incontinent, vous les meniez et conduisiez où permis que par nos lieutenants, étant de par là pour la dite conquête, vous sera ordonné pour notre service et les faites vivre sur les champs en payant leurs dépenses raisonnables à la moindre charge et foulle de notre peuple que faire se pourra. De ce faire nous vous avons donné plein pouvoir, autorité, commission et mandement espécial. Donné à Lyon, le 23e jour de juillet, l'an de grâce 1499 et de notre règne le second. Signé : par le roi : de Gyé, maréchal de France, et plus bas signé : Cotereau ; et nous avons remarqué et vu que le dit noble Pierre de La Lande était le fils de Guillaume de La Lande, seigneur de Calan, et que François, son frère, a recueilli sa succession, lequel est mort sans enfant, et que son frère, François, a pris la qualité principale et noble de la seigneurie de Calan, comme étant fils aîné de noble Guillaume de La Lande et de dame Marie du Val, comme il est ci-devant prouvé. Nous avons vu l'arrest de noblesse rendu au parlement de Bretagne, d'écuyer René de La Lande, par lequel il est déclaré noble issu d'ancienne extraction noble, en date du 15 novembre 1668. Signé : Malescot.

Les seigneurs du nom de La Lande ont eu alliance de plusieurs grandes maisons de la province de Bretagne, Jeanne de La Lande, femme de Jean, sire d'Assigné, puisné de Vitré, issu des comtes de Rennes, cadet de Bretagne, mourut le 4 janvier

Digitized by Google

1467 ; elle fut inhumée dans l'église de St-François de Rennes et laissa des enfants (1). Dame Catherine de Châteaubriand épousa noble homme Gille de la Lande, fils de noble Hervé de la Lande, elle eut plusieurs enfants, entre autres Charles de la Lande qui donna sa voix à la tutelle de noble Gilles de la Lande de Calan et pour noble fille aînée Marguerite de la Lande, qui épousa noble homme Charles de Cleuz seigneur du Gage Monsieur le comte de Mauron de Bréhaud (et ses ancêtres en ont longtemps possédé la terre) est saisi des anciens titres de cette maison qui a eu plusieurs alliances avec la maison de Bréhaud comme il est marqué dans l'histoire généalogique des seigneurs de Bréhaud.

(1) Dupas. Histoire généalogique de Bretagne, page 597.

(A suivre.) Comte de Gouzillon de Bélizal.

Digitized by Google

CHOSES DE CHEZ NOUS

SOMMAIRE. — Les statues : Surcouf, Jules Simon, Commandant de Mauduit. — Spectacles-concerts à Vannes et à Morlaix. — La guerre à la langue bretonne ; le *Jabadao*. — Le vandalisme. Société pour la protection des monuments. — Congrès de l'Association Bretonne et de l'Union Régionaliste.

Tout le monde sait qu'à notre époque on pratique en France avec une remarquable intelligence les trois mots, dont notre gouvernement a fait sa devise, et qui s'étalent avec orgueil sur la façade de tous nos monuments publics. Ainsi on prône bien haut la liberté, en défendant aux citoyens d'aller où bon leur semble, d'habiter où il leur plaît, de penser ce qu'ils veulent et d'exprimer ce qu'ils pensent. De même qu'on leur enseigne la fraternité, en leur prêchant la haine et la discorde, en les armant les uns contre les autres, et en provoquant des troubles qui dégénèrent souvent en sanglantes batailles. Quant à l'égalité, elle brille de tout son éclat, puisque plus que jamais les puissants écrasent les faibles, les riches oppriment les pauvres ; puisque ceux, qui devraient donner l'exemple de l'abnégation et du désintéressement, se ruent avec une rage folle à l'assaut de toutes les dignités et de tous les honneurs.

Une des conséquences de ces principes si éminemment égalitaires est une maladie, qui devient chronique en nos temps modernes, et que j'appellerai, faute d'un autre mot pour la définir : la *statuomanie*. L'Aca-

Digitized by Google

démie me pardonnera ce barbarisme ; si bizarre qu'il soit, il convient parfaitement pour désigner cette folie d'élever partout des piédestaux et d'y installer, d'y visser des personnages quelconques. Encore si ces gens, que l'on impose ainsi à la postérité, comme si elle ne s'en serait pas passée très volontiers, étaient illustres ; s'ils avaient fait quelque action d'éclat ; s'ils s'étaient distingués dans les lettres, dans les sciences, ou dans les arts ; on comprendrait cette gloire posthume. Mais non ; pour la plupart ce sont de grands hommes, qui ne se sont distingués, qu'en vivant comme les autres et souvent plus mal que les autres et qui ne se sont rendus utiles qu'après leur mort, en fournissant du travail, à ceux qui ont sculpté leurs traits dans le marbre, ou coulé dans le bronze leur effigie. Parcourez les allées de nos cimetières, les rues de nos cités, nos places publiques et vous en verrez partout ; les uns sont assis et les autres debout ; les uns lisent ou écrivent, les autres ne font rien du tout, et semblent jeter un regard mélancolique et tout chargé de reproches sur la foule, qui ne daigne pas s'arrêter pour les contempler. Si, intrigués et surpris ; si, honteux de votre ignorance, vous interrogez les concitoyens de ces illustres inconnus, on vous répondra : « Celui-ci fut un maire, qui administra très bien sa commune », ou bien : « Celui-là fut un médecin, qui soigna parfaitement ses malades », ou enfin : « Cet autre fut un avocat, qui plaida pendant toute sa vie... Et dire qu'alors que Burdeau, l'intègre (?), a depuis longtemps sa statue, Mme de Sévigné n'a pas encore la sienne dans cette Bretagne, qu'elle aima tant, qu'elle habita avec tant de joie et qu'elle glorifia dans ses Lettres immortelles !...

Il y avait naguère à Paris un cabaret fameux, nommé

Digitized by Google

Chat Noir, où, pendant de longues années, on tourna en ridicule, dans des chansons très spirituelles, les travers de notre époque. Un soir, on y chanta ces couplets d'Elie Frébaut, qui eurent un immense succès, et que vous me pardonnerez, chers lecteurs, de vous citer, parce que, sous l'exagération de la satire, ils contiennent une forte dose de vérité :

Dans nos esquar et dans nos rues,
Pour rapp'ler ceux qui ne sont plus là,
On vous en flanq' des estatues !
Et ça cout' rud'ment cher tout çà !

C'est certain qu' nous, des anarchisses,
Nous craignons pas c' qu'est rigolo ;
Qu'on fass' travailler des artisses ;
Pass' que les artiss' il en faut.

Seul'ment avant d' peupler la ville
Avec des bonshomm' en métal,
Si l'on donnait un domicile,
A ceux qu'ils n'ont pas de local !

C'est y ça d' la démocratie ?
Avant d'y construir' des monuments,
A ceux qu'ils ont perdu la vie,
Songez à ceux qui sont vivants !

De quoi !.. Vous m' direz que la France,
Ell' veut honorer ses anciens ;
Moi, j' soutiens qu' la première dépense,
Ça doit êtr' pour les citoyens !

Il est certain que Sully-Prud'homme ou Coppée, Leconte de Lisle ou de Hérédia, n'auraient point signé ces vers ; mais la thèse, cachée sous cette forme par trop

Digitized by Google

chatnoiresque, n'est-elle pas parfaitement juste? Ne ferait-on pas mieux souvent d'employer à soulager l'infortune et la misère cet argent, que l'on dépense sans compter, pour dresser tant de socles, tant de bustes inutiles? Il y en a tant, que cela me rappelle une phrase d'un monologue célèbre : « Tout-à-coup s'avança un Monsieur d'un air respectable, *quoique* décoré ! » Cette conjonction est une trouvaille. Vous verrez que l'on dira bientôt : « Il fut illustre, *quoique* il ait sa statue ! »...

Il n'en est pas de même des monuments, dont je veux vous parler aujourd'hui ; car si l'on doit blâmer tous ceux qui sont consacrés à la mémoire de gens, qui auraient dû rester éternellement plongés dans un honorable oubli, on doit applaudir aux hommages décernés à ceux, qui se sont élevés au-dessus des autres, par leurs qualités et leurs vertus, ou qui ont servi héroïquement leur patrie. Surcouf fut de ceux-là ! Il naquit, le 12 décembre 1773, à Saint-Malo, dans cette pittoresque et fière cité, dont les remparts se dressent avec tant d'orgueil en face de la mer attirante et perfide ; dans cette ville si petite, mais si grande par toute son histoire et par tous les hommes de valeur qu'elle a produits. N'est-ce pas elle, qui a donné Onfroy de la Mettrie et Broussais à la médecine, Maupertuis à la géométrie, Vincent de Gournay à l'économie politique, Châteaubriant aux lettres et à la diplomatie? N'est-ce pas sous son ciel brumeux que sont nés Jacques Cartier, Duguay-Trouin, Porcon de la Barbinais, tous ces hardis navigateurs, tous ces intrépides corsaires, qui ont fait flotter notre pavillon sur toutes les mers du globe et que Surcouf devait surpasser par son indomptable courage, par sa bravoure sans égale ? Et pourtant,

Digitized by Google

depuis près d'un siècle qu'il est mort, l'héroïque commandant de l'*Emilie* et de la *Clarisse* n'avait pas de statue. Saint-Malo a compris enfin qu'il était temps de donner à la gloire du plus patriote de ses enfants la seule consécration qui lui manquât, et, le 6 juillet dernier, une foule innombrable était réunie au pied du monument qu'on lui élevait.

Commençons par les critiques. Sur son piédestal, en magnifique granit, on avait gravé en lettres d'or l'inscription suivante : « Robert Surcouf. Roi des corsaires. Baron de l'Empire. » Aussitôt de toutes parts s'élevèrent des récriminations et des plaisanteries. On fit remarquer (qui l'eut crû ?) que ces mots étaient bien peu démocratiques et qu'ils devaient être une protestation contre le gouvernement de la République. Roi !... Empire !... ces souvenirs-là doivent être rayés de l'histoire comme de la langue française ; il n'en faut plus ! On fit observer, qu'on est roi ou baron, mais qu'on n'est pas les deux ensemble et qu'en donnant du « baron » à Surcouf après l'avoir fait roi, on le faisait déchoir. Enfin on tourna au ridicule cette « royauté » des corsaires, royauté de nature toute romantique, on en conviendra, et qu'il faut laisser à l'opérette de Planquette. Bref, on résolut de gratter l'inscription séditeuse, ridicule et grotesque etc... etc.., et de la remplacer par celle-ci : «Robert Surcouf. Combats du *Triton* (1796), du *Kent* (1800). » C'est mieux sans doute, mais pourquoi signaler ces deux combats, si glorieux qu'ils aient été, si on ne mentionne pas les autres ? Pourquoi ajouter quoi que ce soit au nom du corsaire malouin ? Ce nom-là est de ceux, qui sont assez éloquents par eux-mêmes, qui sonnent assez haut dans toutes les mémoires et dans tous les cœurs, pour qu'ils puissent se passer

Digitized by Google

de vains ornements et rien n'eût valu ce seul mot : *Surcouf*, avec la date de sa naissance et celle de sa mort: *1773-1827*. — En outre l'emplacement est très mal choisi et ne pouvait être plus défectueux. Placée sur le quai de Dinan, qui est très étroit ; resserrée entre les murs, les ruines des baraquements du Bac, la Halle à la criée et à la Bourse, la statue paraît maigre, minuscule, et est écrassée par tout ce qui l'entoure. Du haut de son socle, le célèbre capitaine semble menacer, non pas l'Angleterre, mais sa ville natale ; ou bien il a l'air de dire aux étrangers : « Mes amis, croyez-moi,... montez sur les remparts,... faites-en le tour... la promenade en vaut la peine. » Pourquoi ne l'a-t-on pas mis sur le Fort-la-Reine par exemple, en face de la mer, de la grande mer, qui fut son unique passion et son glorieux champ de bataille...?

Pour le reste, nous n'avons que des éloges à faire. La statue d'abord est superbe et digne de Caravanniez, le célèbre artiste breton, qui l'a conçue et exécutée. Debout, ayant la hache et le grappin à ses pieds, le pistolet à la ceinture, Surcouf, le col ouvert, l'œil en feu, s'élance à l'abordage. Sa main gauche tient un sabre et de la main droite il menace l'ennemi héréditaire, l'Anglais, d'un geste plein de noblesse et de bravoure, avec cette intrépidité farouche qui convient aux héros. — La cérémonie fut, aussi elle, très réussie ; très simple, très solennelle et très touchante à la fois. On y entendit d'éloquents discours. M. Brice, député, retraça la vie et les victoires du corsaire; le maire de Saint-Malo dit combien la ville, qu'il administre, est fière de son enfant ; M. La Chambre, député, retraça les gloires de la cité malouine, et M. Joseph Surcouf, descendant direct du héros, dit en termes émus sa reconnaissance et remercia le sculp-

Digitized by Google

teur, l'architecte, le comité, tous ceux qui s'étaient dépensés pour fêter son aïeul. Des applaudissements frénétiques interrompirent à plusieurs reprises les orateurs ; ils redoublèrent, quand une délégation de capitaines au long-cours vint déposer une couronne au pied du monument et quand un artiste du casino de Paramé vint réciter une splendide poésie de Tiercelin, dont on nous sera reconnaissant de citer quelques strophes :

« Aujourd'hui vous sacrez son nom ! Et sa statue
« En face de la mer exprime tout cela ;
« C'est pourquoi, de splendeur artistique vêtue,
« Il est juste, il est bon, qu'elle se dresse là.

« Et toi, ville natale, à jamais sois en fière,
« Et reçois-le parmi tes enfants glorieux,
« Ce grand homme, sorti de ta ruche de pierre,
« Et qui doit essaimer au pays des aïeux.

« Petite ville grande, aux contrastes étranges,
« Ton cœur bat à l'étroit dans les murs de Vauban ;
« Mais on en voit surgir d'énergiques phalanges,
« Pour l'aventure ou pour la gloire, au premier ban.

« Il en naîtra toujours dans l'éternelle aurore,
« Où montent Lamennais, Cartier, Duguay-Trouin,
« Châteaubriant, Surcouf, afin qu'on dise encore :
« C'est un héros breton et c'est un Malouin ! »

La veille même du jour où la Bretagne fêtait Surcouf, la France dressait une statue à un autre Breton, à Jules Simon, sur la place de la Madeleine, à Paris, en face de l'appartement qu'il habita pendant près d'un demi-siècle. On sait que, né à Lorient de parents pau-

Digitized by Google

vres, Jules Simon fit gratuitement ses humanités au collège de Vannes et entra tout jeune, comme maître d'études, au lycée de Rennes. Reçu troisième à l'Ecole Normale à dix-neuf ans, agrégé de philosophie à vingt et un ans, il devint ensuite suppléant, à la Sorbonne, du célèbre professeur, Victor Cousin, dont il fut un des disciples les plus brillants. Puis il se lança dans la politique. Nous ne retracerons pas les étapes de sa longue carrière ; nous ne parlerons pas non plus de ses livres : *Le Devoir*, *La Liberté*, *L'Ouvrière*, écrits dans une langue claire et sévère, empreints d'une si belle sérénité d'âme. Comme politique, notre compatriote fut un militant jusqu'au Seize-Mai et, bien qu'il tombât du pouvoir avec dignité et au nom de ses principes républicains, il n'en fut pas plus populaire ; au contraire, il entra vivant dans l'oubli. Comme philosophe, il fut pendant toute sa vie l'opposé d'un sectaire. Profondément spiritualiste, il rappella le type parfait des hommes d'Etat des républiques anciennes. Cicéron d'une époque où Cicéron eût été méconnu, il fut comme lui orateur et moraliste. S'il n'eût pas sa vanité, il eut peut-être son indécision dans l'action, cette faiblesse commune aux modérés.

Jules Simon vécut pauvre en sa jeunesse, modestement plus tard, et mourut sans aucune fortune, pratiquant ainsi les principes qu'il avait tant de fois professés et défendus dans ses discours. Comme l'a si bien dit M. Paul Deschanel, lors de l'inauguration de son monument : « Il apparut à Jules Simon que le monde de la logique est au monde de la réalité ce que le droit est à nos actions et qu'il contient la réalité toute entière sous quelques puissantes formules. Pour lui la liberté est une part de la vérité et elle en est l'instrument. Elle ne

Digitized by Google

fait qu'un avec la justice. Une loi unique, la loi du devoir, gouverne la conscience des hommes et celle des nations. Le pouvoir social est le devoir armé. L'Etat est le représentant de la morale. Et lorsque le philosophe descendra sur la place publique il appliquera ces maximes à l'école et à l'usine. Le politique sera le moraliste en action. » Ce beau rêve, si loin, hélas ! de la réalité, résume toute la vie de Jules Simon, toute cette existence, qui fut orageuse souvent, mais qu'il traversa en sage, dont la bravoure n'a pas besoin de panache.

Il y a quelques années, un jeune et brillant officier de marine parcourait une de ses propriétés : l'ancien manoir de La Chèze, situé dans la commune de Plélan, en Ille-et-Vilaine. S'arrêtant à la lisière d'un bois, au sommet d'un tertre, il regarda longuement l'étang qu'il avait à ses pieds, l'immense horizon qui se déroulait devant lui : ces coteaux valonnés, montant comme par étages jusqu'à la forêt de Paimpont, et il dit à son garde : « Voici un endroit, où il serait bon d'élever une croix. » Cet officier de marine est mort ; mais l'amour maternel, le plus tendre et le plus sacré de tous, n'avait pas oublié cette parole, sortie des lèvres d'un fils tendrement chéri. Le 26 juillet dernier fut le jour, où devait être réalisé ce vœu si chrétien. Ce jour-là, six cents personnes environ, châtelains et paysans, mûs par la même pensée, sous l'empire d'une même émotion, étaient réunis à La Chèze et entouraient une modeste croix de pierre. Sur cette croix on avait inscrit un nom, qui est celui d'un héros ; un de ces noms, que les siècles se passeront avec vénération et que les pères graveront dans la mémoire de leurs fils. On y avait inscrit aussi une date ; date fatale et lugubre, si l'on veut ; mais date glorieuse, puisqu'elle a révélé au monde, tout ce qu'il peut y avoir

Digitized by Google

de dévouement dans le cœur d'un Français et de charité dans l'âme d'un chrétien. On y laissait : « Souvenir du commandant Mauduit, mort le 11 août 1900. »

Si nous vivions dans d'autres temps que les nôtres, il y a longtemps déjà que l'Etat aurait élevé une statue à cet homme, qui avait devant lui le plus brillant avenir et qui devait le voir si tragiquement brisé dans cette nuit terrible, où son bâtiment, la *Framée*, fut coulé par le *Brennus !* Il y a longtemps qu'on aurait célébré dans de longs discours et vanté bien haut son impassible courage, alors que, debout sur le pont de son navire, il ne le quitta que lorsque l'eau atteignit sa ceinture ! On aurait solennellement et officiellement raconté, qu'il se dévoua volontairement pour tous ses hommes et qu'après avoir nagé pendant près de trois quarts d'heure, son dernier mouvement fut de repousser une bouée de sauvetage qu'on lui jetait, et de la lancer de sa main mourante à un marin qui se noyait, en lui disant : « Prends cette bouée ; ne crie pas ; on va te sauver ! » Henri de Mauduit n'a pas eu de statue, mais il a eu une croix et cela vaut mieux ! Il n'a pas eu de statue ; c'est-à-dire qu'il n'a pas eu de pompeuses harangues, des déclamations ampoulées, des phrases creuses et ronflantes. Il a eu une croix ; c'est-à-dire qu'il a eu des pensées pieuses, des prières ferventes, des larmes émues. Au pied d'une statue, c'est la foule innombrable, bruyante et souvent indifférente qui passe ; au pied d'une croix, ce sont les amis sincères, les vrais amis, qui viennent s'agenouiller... On chante parfois devant une statue ; ce n'est que devant une croix que l'on pleure...

Elle fut plus touchante que toutes celles qu'on aurait pu lui faire ; elle fut surtout plus digne de ce chrétien,

Digitized by Google

cette cérémonie si simple et si émouvante, où M. le curé de Plélan retraça en termes parfaits la vie et la mort du commandant, et où son frère, qui porte la robe de ceux que l'on exile et que l'on persécute, distribua à tous les assistants un souvenir mortuaire de celui qui n'est plus. Et les yeux allaient à une femme qui, digne mère d'un tel fils, et à l'exemple de la plus malheureuse mais aussi de la plus bénie de toutes les mères, se tenait debout au pied de la croix. On la plaignait mais en même temps on l'enviait, car il y avait sur son front cette fierté douloureuse, cette douleur fière, que l'on doit avoir quand on pleure un martyr et je suis sûr, que si on avait pu descendre dans le cœur de tous ceux qui la regardaient et qui regardaient la croix, on y aurait vu une immense compassion, un amer regret sans doute, mais on y aurait trouvé aussi un autre sentiment, qui aurait pu s'exprimer par ces mots : « Heureux fils d'avoir eu une telle mère ; heureuse mère d'avoir eu un tel fils. »

*
* *

Si paradoxale que cette assertion puisse paraître au premier abord, on peut affirmer que les Parisiens ne connaissent pas Paris. On ne saurait faire ce reproche aux étrangers, qui ne se lassent pas d'y aller, d'en fouiller tous les coins et les recoins, d'admirer ses monuments, ses musées, et qui font de jour en jour une étude plus approfondie de toutes les curiosités de la Ville Lumière. Il serait tout aussi vrai de dire que les Bretons ne connaissent pas la Bretagne. A part un petit groupe d'élite, à part quelques poètes, quelques érudits et quelques savants, qui lui consacrent leurs

Digitized by Google

travaux et leurs veilles, qui mettent à son service toutes les ressources de leur intelligence, la masse de nos compatriotes ne soupçonne pas ses richesses et sa beauté. Ses richesses sont innombrables pourtant ; sa beauté est incomparable. Soit que l'on parcoure ses campagnes, dont la variété pittoresque déconcerte et éblouit, ou ses rivages, que l'Océan et la Manche ont si amoureusement sculptés ; soit que l'on entre dans ses chaumières, pour y retrouver ces usages, ces mœurs, ces coutumes, ces superstitions, qui se transmettent à travers les âges avec une fidélité, que ni le temps, ni la civilisation n'ont pu entamer ; soit que l'on apprenne son histoire si riche, si chevaleresque, si féconde, ou que l'on étudie ses grands hommes, tant passés que présents, qui se sont distingués, ou se distinguent encore, dans les sciences ou dans les arts ;..... on ne peut s'empêcher de constater, que notre pays est un pays privilégié, que l'on ne connaîtra jamais assez et que l'on n'admirera jamais trop !

Et voilà pourquoi il est bon d'encourager ceux qui s'imposent la tâche de faire aimer la Bretagne, en la faisant apprécier davantage par ses enfants. Deux spectacles-concerts ont été essayés récemment dans ce sens et leur succès a répondu à l'idée qui les avait fait naître, comme il a comblé tous les désirs des lettrés, doublés d'ardents patriotes, qui en avaient été les instigateurs. La première de ces soirées eut lieu à Vannes à propos du centenaire de Brizeux. On y entendit d'abord une savante conférence de M. René Saïb, dans laquelle le directeur du *Clocher Breton* retraça toute l'histoire héroïque de notre nation, faite des lambeaux d'un peuple chassé de sa patrie et qui gardait intact et qui portait à la terre nouvelle tout le

Digitized by Google

génie de son cœur et de sa race. Puis il montra que cette épopée grandiose vit tout entière et chante dans l'œuvre du poète, qui nous vint d'Arzannô, le pays de ces ruisseaux, dont les noms sont si jolis et dans lesquels « Marie » baignait ses pieds nus. Ensuite quatre artistes, représentant la Cornouaille, le Léon, le Trégor et le Vannetais, jouèrent une saynète, où était peinte, dans de ravissantes chansons de pâtours et de mendiants, la différence caractéristique des idiômes et des mœurs sur les divers points de notre presqu'île.

La seconde de ces soirées, qui eut lieu à Morlaix, fut consacrée à la musique, à cette musique bretonne, que ceux qui ne la connaissent pas ou qui la connaissent mal, traitent de banale, de monotone. et qui est en réalité si si riche, si variée, si harmonieuse, qu'elle pourrait au besoin venir au secours de la musique moderne qui se meurt d'anémie. On y éxécuta *les Deux Bretagnes*, ce chef-d'œuvre de Thielemans, que l'on oublie trop, et des chants irlandais, mélodies un peu tristes et mystiques, mais énergiques cependant et suaves sans fadeur. Taldir, qui n'est autre que Jaffrennou, fit courrir des frissons dans l'auditoire et le remua jusqu'au fond de l'âme, en déclamant quelques-unes de ses pièces et enfin on termina par un drame : « Alan al Louarn », qui retraçait les victoires du roi Alain le Renard sur les Normands et que les acteurs jouèrent de façon à prouver, qu'ils étaient les dignes descendants de leurs fameux ancêtres, de ces merveilleux interprètes, qui, dans les siècles passés, firent de Morlaix le berceau des mystères bretons. Ces séances provoquèrent un tel enthousiasme et eurent des résultats si consolants, que nous voulons espérer qu'elles se généraliseront, qu'elles se multipleront par-

Digitized by Google

tout, et que, poursuivant leur but si moralisateur, elles développeront de plus en plus dans les cœurs la fierté de notre petite patrie et l'amour du sol natal.

*
* *

Ce vœu, que nous formons, n'est-il pas séditeux et ne va-t-on pas nous accuser de conspirer contre les décisions gouvernementales? Car, il faut bien que je vous le dise ; au second de ces concerts, ouvertures d'opéras, hymnes, poèmes, tout fut chanté, tout fut exécuté en breton ; dans la vaste salle des fêtes du patronage Saint-Martin à Morlaix, on n'entendit ce soir-là que la langue celtique. Je vous en supplie ; ne révélez pas ce détail à Monsieur le Président du Conseil ; car il supprimerait immédiatement le traitement de deux ou trois curés et de cinq ou six vicaires. Personne n'ignore, en effet, que jusqu'à présent c'est le moyen, que l'on a employé, pour anéantir notre vieil idiôme national. Ce moyen est certainement beaucoup plus anticlérical que logique ; ce qui prouve qu'il convient bien à notre époque. Ne craignez rien ; des représailles aussi injustes et aussi stupides que celles-là n'aboutiront jamais; au contraire, nos braves paysans, par ce qu'on enlève le pain de la bouche de leurs prêtres, les en aimeront un peu plus et se feront un malin plaisir de parler plus que jamais breton avec eux.

Hélas! ce n'est pas chez nous comme en Pologne! Le 7 juin dernier, le ministre de l'instruction publique reçut une lettre autographe de l'empereur, qui prescrivait d'autoriser, à partir du commencement de la nouvelle année scolaire, l'usage de la langue polonaise pour l'enseignement *religieux catholique* dans tous les

Digitized by Google

établissements secondaires de la Pologne russe. Cette décision m'a tout l'air d'être pour nos gouvernants, ce que l'on appelle en escrime : un coup droit ; elle devrait être aussi pour eux une leçon ; mais n'y comptez pas trop : « *Aures habent et non audient ; oculos habent et non videbunt* ». Cette persécution, comme toutes les autres du reste, à tous les temps et à toutes les époques, devra être bénie ; on devrait en être enchanté dès maintenant, puisqu'on ne s'est jamais autant occupé de la langue bretonne, on ne l'a jamais autant vantée, prônée et étudiée, que depuis le jour où parut cette fameuse ordonnance qui devait la tuer d'un seul coup. Une nouvelle preuve m'en arrive aujourd'hui.

Savez-vous ce que c'est que le *Jabadao ?* C'est une vieille danse d'autrefois qui est toujours en honneur autour des pierres moussues de la Cornouaille et dans les frais vallons du Trégor. Mais c'est autre chose encore. C'est un prix, que l'on vient de fonder, pour les élèves des classes de seconde, de rhétorique et de philosophie, des lycées de Saint-Brieuc, Pontivy, Lorient, Quimper et Brest, des collèges de Vannes, Morlaix, Saint-Pol-de-Léon et Lesneven et aussi pour les jeunes filles qui préparent leur brevet supérieur. Ce prix s'obtiendra à la suite d'un concours et ce concours aura pour sujet une étude relative à la Bretagne, telle que : l'historique ou les légendes d'un bourg, la description pittoresque de ses monuments, de ses maisons, de ses travaux, de ses fêtes, la biographie d'un Breton célèbre, le récit d'événements locaux, etc... Comme on le voit, un large champ est laissé aux candidats ; une seule condition, mais celle-là *sine quâ non*, leur est imposée : la narration doit être écrite *en breton ;* car c'est là l'unique but de ce concours : développer l'âme et la

Digitized by Google

langue celtiques chez nos étudiants. Le jury, qui a pour président d'honneur, M. Loth, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes, est composé de quatre membres, un pour chaque dialecte : MM. Le Roux, Malmanche, Jan et Cotonnec. Le prospectus du *Jabadao* se termine par cette phrase : « Le devoir présent et même — on le sait maintenant en tous lieux — l'intérêt premier des jeunes gens instruits est de s'unifier de cœur avec les illettrés de leur pays. Quand un fossé se creuse entre l'élite intellectuelle et la masse d'une nation, l'une des deux y tombe, celle qui l'a creusé, et ce n'est jamais la masse. Jeune Breton de l'élite, si tu n'écris pas couramment ta langue nationale, tu es, avec tes bras croisés, terrassier de ce funeste fossé. » On ne saurait mieux dire, ni exprimer en termes plus choisis et plus éloquents une vérité, dont l'importance pour notre Bretagne n'échappera à personne. Souhaitons donc au sympathique *Jabadao :* bonne chance, longue vie, pleine et entière réussite.

* * *

La langue bretonne, Dieu merci ! n'est pas sérieusement menacée et vivra encore longtemps. Il n'en est pas ainsi des monuments qui couvrent notre Bretagne, de tous ces chefs-d'œuvre artistiques, qui tombent l'un après l'autre sous les coups de nos barbares modernes. Où s'élevaient autrefois des chapelles couvertes de merveilleuses dentelles de granit, d'élégants calvaires aux scènes bibliques ou allégoriques, des fontaines dont les gracieux édicules se perdaient dans le feuillage, des dolmens ou des menhirs dont la sauvage majesté faisait si bien au milieu de nos landes, s'amoncellent maintenant des décombres informes, ou bien se

Digitized by Google

dressent bêtement des bâtiments modernes, flambants de mauvais goût, qui jettent une couleur discordante, là où le vieux gris des pierres s'harmonisait si bien avec la teinte triste des paysages. Ou encore ce sont de vieilles églises, dont on devrait respecter l'antiquité plusieurs fois séculaire, comme on respecte les cheveux blancs de sa mère, que l'on répare en les mordernisant d'une façon si grostesque, que l'on aimerait mieux les voir abattues, tandis que leurs saints de bois s'en sont allés garnir le magasin d'un antiquaire plus ou moins juif, ou orner la collection d'un Anglais plus ou moins naïf.

Notre illustre historien, celui que nous tous, qui étudions la Bretagne, nous devons regarder toujours comme notre maître, M. de la Borderie, trouva naguères un mot pour désigner cette impitoyable destruction, il l'appela : vandalisme. De ce vandalisme-là, je parlerai peut-être longuement un jour. Je dirai que je connais des prêtres, qui mettent les tombeaux des saints à recevoir dans leur jardin l'eau des gouttières et qu'il en est d'autres, qui brisent des vitraux du XVIe siècle pour faire des mosaïques dans leur tonnelle. Je dirai que je connais des propriétaires, qui détruisent des mégalithes pour empierrer leurs chemins et qu'il en est d'autres, qui se servent des pierres tombales de leurs ancêtres pour tapisser leurs écuries. Je dirai tout cela et bien d'autres choses encore ; s'il le faut, et au risque de me faire lapider, je citerai des noms ; j'accumulerai, je publierai tous ces faits monstrueux, qui ne sont pas exceptionnels, qui se passent chaque jour devant nos yeux attristés et qui ne peuvent avoir pour excuse, qu'une avarice sordide, une ignorance crasse ou un parti-pris cynique et imbécile. Il est grand temps de

Digitized by Google

réagir contre ce courant destructeur qui, si l'on n'y prend garde, fera bientôt perdre à notre chère Bretagne toute son originalité et tout son cachet artistique. L'Etat protège bien quelques-uns des plus riches et des plus intéressants de nos monuments ; mais il paraît que l'Etat est pauvre et ne peut pas faire plus. Ce n'est pas suffisant, il faut que nous, Bretons, nous nous unissions pour défendre énergiquement, pour sauver nos richesses séculaires.

Il y a longtemps que nous appellions de tous nos vœux l'établissement d'une Société pour la protection de nos monuments. Cette Société vient d'être constituée et son comité d'honneur, d'organisation, est pour nous le plus sûr garant que ses efforts ne seront pas vains et que ses travaux seront féconds. On voit à sa tête le chef incontesté de nos archéologues, celui pour lequel la préhistoire n'a plus de secrets, et qui a su amonceler dans son château de Kernuz ces inestimables trésors, que chaque année tant d'étrangers et de touristes ne se lassent pas d'admirer ; nous voulons parler : de M. Paul du Chatellier, président de la Société Archéologique du Finistère, lauréat de l'Institut. A ses côtés on a groupé toute l'élite intellectuelle de la Bretagne ; des historiens, des écrivains, des savants, des poètes, parmi lesquels nous citons au hasard : Mgr Dubillard, évêque de Quimper ; MM. de l'Estourbeillon et Guieysse, députés du Morbihan ; Le Braz, professeur à l'Université de Rennes ; Cte de Mun, de l'Académie française ; Cte de Palys, président de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine ; de Kerviler, président de l'Union Régionaliste ; Tiercelin, directeur de l'*Hermine*. Ce comité, composé d'hommes si éminents et si compétents, entreprend une œuvre essentiellement patriotique,

Digitized by Google

uniquement artistique. Sous sa bannière doivent venir se ranger tous ceux qui ont encore du goût et qui ont au cœur l'amour de notre province ; à son appel doivent répondre tous ceux qui ont le culte du beau, qui gémissent depuis si longtemps sur la perte de nos antiques souvenirs, de nos vieilles choses, sacrées par l'art et par le temps, tous ceux qui sont résolus à tout essayer, à tout faire pour les sauver.

*
* *

Si la langue bretonne est encore en usage dans trois de nos départements, s'il y a encore des monuments curieux qui restent debout dans notre presqu'île, si nos vieux costumes sont encore portés dans nombre de nos campagnes, si l'agriculture est chez nous de jour en jour plus florissante, tout cela est dû, soyez en sûrs, aux efforts de l'Association Bretonne, qui depuis longtemps groupe toutes les bonnes volontés et rassemble tous les dévouements pour atteindre ces résultats. Elle tiendra cette année son congrès à La Roche-Bernard, du 31 août au 5 septembre. Sa jeune sœur, l'Union Régionaliste, tiendra le sien immédiatement après, du 5 au 10 septembre, à Lesneven. N'allez pas croire que je lui lance une pointe ; mais il faut bien employer la langue de son temps et se servir des expressions, si bizarres qu'elles soient, qui sont à la mode : donc le Congrès de l'Union Régionaliste aura cette année *un clou*. Ce sera un concours de cartes postales illustrées, représentant des costumes, paysages, monuments, églises, calvaires et châteaux de notre pays. Si cette idée n'a pas le mérite de la nouveauté, elle a certainement celui de l'actualité, et si, en commençant cette causerie, je vous ai signalé

Digitized by Google

une de nos maladies modernes, qui s'appelle : la *statuomanie ;* je puis bien, en terminant, vous en indiquer une autre, qui se nomme : la *cartomanie.*

Les cartes postales !.. il y en a de jolies et il y en a d'atroces ; il y en a qui sont intéressantes et d'autres qui sont ignobles. Jusqu'ici elles avaient toutes le même format ; maintenant elles s'allongent, elles grandissent, elles s'étirent... on ne sait plus où elles s'arrêteront. Jusqu'ici on n'en trouvait que chez les libraires; maintenant on en voit à la devanture des bouchers, des boulangers, des merciers, des bandagistes, dans toutes les rues, à tous les carrefours, sur tous les trottoirs ; tout le monde les ramasse, en envoie, en reçoit ; on ne parle plus que de cela, on ne pense plus qu'à cela ; ces petits carrés de papier, comme un immense raz-de-marée, submergent tout ; c'est une manie, c'est une passion, c'est une rage et une folie ! L'Union Régionaliste est donc dans le mouvement en organisant son concours ; mais il aura ceci de bon, qu'il fera une sélection au milieu de ce débordement,de cette inondation cartographique et que les cartes, qu'il nous donnera, feront la joie non seulement des collectionneurs, mais encore de tous ceux qui, chez nous comme ailleurs, aiment tout ce qui leur rappelle le pays, cette vieille Armor, dont le souvenir met des larmes dans les yeux des absents.

On se moque de tout à présent, on se moque donc de nos Congrès ; mais ces railleries ne les empêchent pas d'être charmants et fructueux. Ils le savent bien ceux qui s'y rendent fidèlement et qui pourraient prendre pour devise : « Bien faire et laisser dire. » Passer huit jours avec de bons amis ; entendre de savants mémoires sur l'histoire et l'archéologie ; discuter parfois et ne se disputer jamais ; admirer ensemble de ravissants pays ;

Digitized by Google

travailler pour la Bretagne, pour sa langue, pour sa moralité, pour sa prospérité et pour son bonheur ; chanter ses *gwerzs* si farouches et ses *sônes* si tendres ; étudier son passé, ses hauts faits, ses grands hommes ; s'occuper de tout, excepté de politique ; lire tout, excepté les journaux..... n'y a-t-il pas là de quoi tenter les plus rebelles et de quoi décider les plus hésitants ?

Abbé A. Millon.

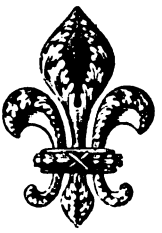

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

IDYLLE D'ARTISTE, par Bernard Steller, 1 vol. 3f,50. — Paris, F. R. de Rudeval, 4, rue Antoine Dubois, 1903.

Franz Herder, l'artiste dont Bernard Steller nous décrit l'honnête et tendre Idylle, est un brave garçon un peu naïf, mais très sympathique. Si sympathique même, qu'on s'attache à lui au point de se réjouir presque de tous les malheurs qui viennent accabler celle qu'il aime, parce que ces malheurs comblent peu à peu l'abîme qui sépare le modeste professeur de musique de la brillante Solange de Langladel, son élève. Brillante, Solange ne l'est pas seulement, mais aussi sérieuse et dévouée. Par plus d'un côté, elle nous rappelle cette délicieuse femme-enfant de Dickens et nous tient sous son charme, comme la jolie Dora tint le sage David Copperfield. Comme tout ce qu'écrit Bernard Steller *Idylle d'Artiste* se lit avec plaisir et intérêt. Mais, mon Dieu ! qu'a donc fait la noblesse à l'auteur pour qu'il la traite avec aussi peu de bienveillance de : « Vieux moule qui va se brisant chaque jour... et auquel dans un siècle personne ne pensera plus. » — La noblesse ne servit-elle qu'à produire des êtres raffinés et d'exquise distinction comme Solange de Langladel, aurait encore, il me semble, son utilité. Et Franz Herder, lui-même, ne me paraît pas aussi hostile que l'auteur à ce charme si spécial que donne « la race ». Il est vrai de reconnaître que l'amoureux artiste possède pour son compte la meilleure des noblesses, celle du cœur ; aussi a-t-il bien mérité le bonheur qui lui échoit enfin et qui pourrait permettre d'intituler son Idylle : « Tout est bien qui finit bien. »

GWENN.

Digitized by Google

*
* *

MES VINGT ET UN JOURS A LA BOURBOULE, par Paul Eudel. — Niort, Clouzot, éditeur.

Voici, de l'infatigable auteur du *Truquage*, un nouveau et charmant livre qui paraît bien à son heure Les malades et les touristes ne pourront avoir, pour leur prochain séjour à La Bourboule, de *guide* plus aimable et plus sûr à la fois. Selon son habitude, quand il traite un sujet, M. Paul Eudel a tout étudié, tout vu de *La Bourboule*, sur laquelle il a déjà écrit un livre ; sachant tout, il sait aussi tout décrire, ce qui est l'apanage des érudits lettrés tels que lui.

Si la vertu des eaux de La Bourboule est connue depuis longtemps, leur exploitation est encore récente et ne peut rivaliser, comme antiquité, avec celles de Vichy où Madame de Sévigné fit une cure, de la station voisine du Mont-Dore, que du Bartas a célébrée. Mais la jeune Bourboule marche brillamment sur les traces de ses devancières. Après des débuts, incertains, qu'un bail du XVe siècle, passé entre un habitant du pays et les seigneurs de Muret-le-Quare peut seul aider à fixer, les Bains sont entrés dans une ère de prospérité toujours croissante. Il suffira à ceux qui ne les ont point visités, pour s'en rendre compte, de lire les chapitres du livre de M. Eudel sur les Thermes, sur l'établissement Choussy, sur l'établissement Mabru. Quant aux lecteurs qui veulent passer une heure agréable, ils iront de préférence au dernier chapitre « Hôtels et Médecins » où l'auteur multiplie les anecdotes avec une douce ironie qui sent le chroniqueur, avec un art du récit qui rappelle l'homme de théâtre. *Mes Vingt et un jours à La Bourboule* seront pour le voyageur un *vade mecum* des plus appréciés. Edité et imprimé avec un goût parfait par M. Clouzot de Niort, l'ouvrage, que M. Paul Eudel a eu la bonne pensée de dédier à Madame Vimal Choussy (dernière descendante des Choussy qui fondèrent La Bourboule), ne peut qu'ajouter au renom d'un écrivain cher à beaucoup de titres à la Bretagne.

O. DE GOURCUFF.

Digitized by Google

*
* *

JEAN-LOUIS HAMON, peintre, par Eugène Hoffmann. — Paris chez l'auteur, 193 bis, rue Croix-Nivert, 1903.

La Bretagne n'a pas produit d'artiste au talent plus original que ce Jean-Louis Hamon, sur lequel M. Eugène Hoffmann vient de publier une excellente étude, M. Hoffmann qui, malgré l'aspect de son nom, est Breton de race et de cœur, était tout désigné pour un pareil travail ; critique d'art distingué il est le fils d'un camarade d'atelier, d'un ami de Hamon; il a pu commenter les œuvres du peintre par sa vie.

Les œuvres sont délicieuses ; la vie jusqu'aux dernières années fut rude, lutte perpétuelle contre la destinée. Le peintre des grâces et des amours en qui se retrouvent et se combinent le charme grec et l'élégance du XVIIIe siècle, avait vu le jour au hameau de Saint-Loup, dans une des plus âpres régions de la Bretagne ; son enfance fut sauvage comme la nature qui l'entourait et, après une période de calme où il porta la robe des frères de La Mennais, il connut la misère parisienne, il fut (dit dans la préface du livre un de ses amis, le maître Gérôme), *le plus dénué* d'un groupe de jeunes peintres fort légers d'argent.

Il faut suivre, dans l'ouvrage si sincère et si attachant de M Hoffmann, les étapes de cette carrière vouée au culte de l'art, depuis les humbles débuts du petit « frère » de Ploërmel, illustrant murs de couvent et de chapelles comme un autre Murillo, jusqu'aux succès définitifs. A aucune époque de sa vie, même quand le second Empire le nomma chevalier de la Légion d'Honneur, même quand l'Italie réchauffa son inspiration, Hamon n'obtint la consécration de son exquis talent; quand il mourut, en 1874, plus apprécié des étrangers que de ses compatriotes, Paris ne porta point le deuil de celui de nos artistes que rappelle le mieux Corrège et Albane.

Il appartenait à un critique breton de replacer en pleine

Digitized by Google

lumière un artiste qui, s'il ne fut guère breton par le choix des sujets, le resta par la droiture et la ténacité de son caractère ; fils de chouan, le peintre de la *Comédie humaine* et de l'*Escamoteur* a montré que bon sang ne peut mentir.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DE BIO-BIBLIOGRAPHIE BRETONNE, par René Kerviler — fascicule 39. — Rennes, Plihon et Hommay, 1903.

Il ne m'a pas été donné de rendre compte des fascicules de la *Bio-Bibliographie bretonne* de M. René Kerviler à partir du 33e. Je les ai aujourd'hui sous les yeux, et dois me borner à dire qu'ils ne sont à aucun point de vue inférieurs à leurs aînés. Notons surtout, dans les cinq premiers, les articles Drouet, Duault, Dubois, Dubuisson, Duchêne, Dugué de La Fauconnerie, Dupont, Dupré, Durand, Duringer (pseudo Durocher), Duval, Even, Eon, Epivent, Ernault, Estourbeillon, Euzenou, Farcy, Favé, Ferron de la Ferronnays. Cette simple nomenclature très incomplète indique une foule d'illustrations bretonnes dans tous les genres. Mais je ne peux revenir sur ces fascicules imprimés du mois de septembre 1900 au mois de mai 1902. Le 39e qui vient de paraître, continue dignement la série.

Ici deux noms dominent et relèguent les autres dans l'ombre : celui de Fouché, duc d'Otrante, l'élève de l'Oratoire de Nantes devenu ministre de la police de l'Empire, le rival en apostasies et en palinodies de Talleyrand lui-même, mais l'intrigant de génie dont M. Kerviler, qui a tout interrogé sur lui et publié la plus documentée des notices, peut dire qu'il fut, de 1792 à 1820, l'homme le plus important dans l'histoire de France après Napoléon ; celui de Fouquet.

Aucune monographie familiale ne m'a paru plus intéressante que celle des Fouquet, traitée par M. Kerviler. Les

Digitized by Google

Fouquet sont bretons (ayant eu avant le célèbre surintendant des conseillers au Parlement de Bretagne). Voilà ce que dit, un peu légèrement, Saint-Simon, confondant les titulaires de charges d'une province avec les originaires de cette province. M. Kerviler remet les choses au point, rendant à la Bretagne et à l'Anjou ce qui appartient à celui-ci et à celle-là, mais de ce que des membres de la famille ont acheté des terres, des charges bretonnes, et se sont, comme le fameux Nicolas, appelés marquis et ducs de Belle-Ile, il infère justement que la Bretagne peut les revendiquer. Nous sommes redevables à cette revendication d'excellentes notices sur le surintendant, châtelain de Vaux, ami de La Fontaine prisonnier d'Etat à Nantes, sur ses frères, son fils, son petit-fils qui, sous le nom du maréchal, duc de Belle-Ile, fit beaucoup parler de lui au XVIIIe siècle. Les Fouquet de Chalain et de La Bouchofelière, un Alfred Fouquet, natif de Redon et médecin à Vannes, un Robert Fouquet, imprimeur à Bréhan-Loudéac au XVe siècle (et le plus ancien imprimeur breton), enfin un abbé Fouquet, recteur de Noyal-sur-Seiche et protestataire énergique contre les décrets de proscription de 1902, sont au nombre des Fouquet, nobles ou bourgeois, dont M. Kerviler a minutieusement dressé la liste.

Si Fouché et Fouquet tiennent la plus large place en ce 39e fascicule, il ne s'ensuit pas que d'autres noms n'y sollicitent notre attention. Je les cite dans l'ordre alphabétique : le chimiste Fordoz ; l'imprimeur Vincent Forest, beau-père et associé du regretté Emile Grimaud; les de la Forest d'Armaillé (branche bretonne) ; le P. Le Forestier, savant Jésuite ; Mgr de Forges, de Redon, vicaire capitulaire de Rennes, fondateur à Paris de l'œuvre des pauvres et des orphelins ; Charles Forget, le geôlier de la prison des Saintes-Claires au temps de Carrier ; M. Eugène Fourier, conseiller à la Cour d'appel de Rennes, le vicomte de Forsanz, député du Finistère à l'Assemblée nationale de 1871 ; le Dr Fortineau, qui (M. Kerviler aurait pu le rappeler) dirige à Nantes une maison de santé très fréquentée ; Les du Fou, très ancienne famille, parmi les

Digitized by Google

représentants de laquelle je ne trouve point un consul de Brême à Nantes, que j'ai connu vers 1860 ; le peintre Fouace, qui s'était fait une spécialité des natures mortes, mais que je crois normand ; les Foucauld et de Foucaud, qui comptent un médecin poète, François Foucauld de l'Espagnery, de Petit-Mars ; Alain Fouchart, l'un des réviseurs du *Missale Redonense* de 1500 ; le comte Foucher de Careil, homme politique et philanthrope, que sa veuve suit généreusement dans la voie de la charité ; l'abbé Fouéré-Macé, le si méritant recteur de Lehon, le P. Fougeray, Jésuite ; le poète et romancier nantais, Ernest Fouinet, sur lequel je renvois aux excellents *Souvenirs poétiques de l'école romantique* d'Edouard Fournier et qui fournit à Victor Hugo les épigraphes des *Orientales* ; le docteur Foulon-Ménard et son confrère nantais Julien Fouré, les frères de Fournas, députés de Bretagne en 1848.

On voit que M. René Kerviler, qui s'arrête au commencement de l'article Fournier, n'avait pas besoin de s'excuser, dans un avis au lecteur, des erreurs ou omissions susceptibles de s'être glissées en ce dernier fascicule, absolument digne des précédents.

O. DE GOURCUFF.

Digitized by Google

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'OUEST

PAIEMENT D'INTÉRÊTS ET ESCOMPTE DE CE PAIEMENT

Echéance du 1er octobre 1903.

ACTIONS DE CAPITAL

Obligations 3 0/0, 2e Série — Obligations 2 1/2 0/0 3e Série

Le Conseil d'Administration a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires des titres ci-dessus désignés de la mise en paiement, à l'échéance du 1er octobre prochain (avec faculté d'escompte en septembre sur justification d'identité), des coupons d'intérêt ci-après :

	N° du coupon.	MONTANT NET D'IMPOTS Titres nominatifs.	Titres au porteur.
Actions de Capital (Intérêt annuel).	97	16f,80	15f,813
Obligations 3 0/0, 2e Série (Intérêt semestriel).	41	7f,20	6f,737
Obligations 2 1/2 0/0, 3e Série (Intérêt semestriel)	14	6f, »	5f,584

Les paiements seront faits :

1° A présentation, à la Caisse de la Compagnie, à Paris, gare Saint-Lazare (Mouvement des Titres), de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi, les dimanches et fêtes exceptés ;

2° Sous un délai de quinze jours, à dater du dépôt des coupons ou des titres nominatifs ne donnant pas lieu à d'autres opérations que celles de la vérification :

Dans les gares du réseau de l'Ouest désignées pour ce service.

Dans toutes les gares de province du réseau français de la Compagnie P. L. M. et à ses bureaux des titres de Lyon, de Marseille et d'Alger.

Dans toutes les gares du réseau d'Orléans.

Dans les principales gares du réseau de l'Est ;

3° Sous un délai de vingt jours, dans les principales gares du réseau du Midi (Bordeaux excepté) ;

4° Sans frais ni commission mais sous réserve de délais, à tous les guichets :

De la Société Générale,

De la Société Générale Alsacienne de Banque,

Du Crédit Lyonnais,

Du Crédit Industriel et Commercial et chez tous ses correspondants de province,

Du Comptoir National d'Escompte de Paris ;

5° A tous les guichets de la Banque de France dans les délais et conditions d'usage.

Les dépôts de coupons et de tit es nominatifs seront reçus :

Quinze jours avant l'échéance, à Paris, au siège de la Compagnie et dans les gares désignées des réseaux de l'Ouest, de P. L. M., d'Orléans et de l'Est ;

Vingt jours avant l'échéance, dans les gares désignées de la Compagnie du Midi

Le Gérant : LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.

Digitized by Google

LE CENTENAIRE DE BRIZEUX

A l'heure même où M. Combes inaugurait à Tréguier la statue de Renan, le barde breton Théodore Botrel récitait à Lorient, devant le monument de Brizeux, le poème suivant qui provoquait une émotion indescriptible :

LES BRETONS DE BRIZEUX

Gloire à toi, Lorient ! Rude et vaillante ville
Dont les noirs arsenaux trépident nuit et jour,
Oubliant les terreurs de la guerre civile
Tu fêtes aujourd'hui ton fils, le doux Virgile,
L'apôtre de la Paix, le chantre de l'Amour !

« Brizeux... » Il a suffi de ce souffle de brise
Murmuré par les champs et dans les ateliers...
...Et, le cœur attendri soudain, l'âme surprise,
Sur le Forum vibrant de la dernière crise,
Les ennemis d'hier se sont réconciliés !

Tous ceux qu'il a chantés sur la harpe celtique
Le grand barde immortel, si candide et si fier :
Le berger, le pêcheur, l'humble artisan rustique,
Les yeux clairs à l'abri du feutre noir antique
S'en sont venus des champs, des bois et de la Mer !

O toi, qui leur appris à chérir leur patrie,
Vois-les, par les chemins qui viennent d'Arzanno,

Digitized by Google

Accourir deux à deux, en longue théorie,
Chacun tenant en main sa petite *Marie*,
Qu'il a dû rencontrer au bout du pont Kerlo ;

Les voici les enfants de ton Rêve, regarde :
Elo, Daniel, Yvon, Tal-Houarn, Primel, Nola,
Bangor le blanc meunier, le sonneur de bombarde,
Mor-Vran le fier marin, Jean-le-Guenn le vieux barde,
Oui, tous les vrais Bretons chantés par toi, sont là !

Tu les reconnais tous, n'est-ce pas, ô poète ?
Nul n'est dégénéré de tes héros obscurs :
Ils sont bien de la Race indomptée et muette
Qui devant le danger ne courbe pas la tête
Et regarde le Ciel avec des yeux très purs ?

Ah ! si — comme d'aucuns le voudraient faire accroire —
Tu trouvais quelques-uns des tiens assez changés
Pour fuir le clair Soleil de leur magique Histoire
Et, farouches, rejoindre à travers la nuit noire
Les troupeaux égarés par leurs mauvais bergers,

Comme un nouveau Lazare à l'appel de son Maître
Ressuscité, debout au seuil de ton charnier,
Tu lancerais d'un cœur qui jamais ne fut traître
Un ultime bardit qu'on entendrait, peut-être,
De Lorient à Brest et de Brest à Tréguier :

« Bretagne ! — dirais-tu — Vierge douce et chrétienne
En qui la France aimait à se mirer, jadis,
Quelle étrange folie est aujourd'hui la tienne ?
Vas-tu redevenir incrédule et païenne
Et sont-ils donc venus les mauvais temps prédits ?

« Les Saints bretons sculptés au cœur des roches grises
L'un vers l'autre, apeurés soudain, se sont penchés :
— Ah ! — disent-ils — nos voix sont-elles plus comprises ?
Ne sait-on plus trouver le chemin des églises
Et ne comprend-on plus l'appel des vieux clochers ?

Digitized by Google

« Des Morts qui, près de moi, dorment leur nuit dernière
M'ont dit : — Hélas à nous ! nos gâs sont oublieux...
Quand l'un d'eux, par hasard, s'arrête au Cimetière,
Nous ne comprenons pas l'accent de sa prière :
Ne sait-on plus, là-haut, la langue des Aïeux ?

« D'autres m'ont dit encor : — La Race dégénère :
Le « gwinn-ardent » triomphe au fond des cabarets
Et, débordant comme la lave d'un cratère,
Déverse dans la foule un torrent de colère
Qui dessèche les corps d'abord, les cœurs après !

« Alerte, malheureux ! Fils des Celtes solides,
Descendants des Artus et des Nominoë,
Allez-vous oublier vos Légendes splendides
Et livrer entre vous des combats fratricides
Dont le renom d'Arvor sera diminué ?

« Ah ! ne croyez jamais aux paroles de Haine,
Qu'un utopiste aveugle un jour vous a jetés :
Aimez votre Labeur, sanctifiez votre Peine
Et, le cœur plein d'amour pour la Famille humaine,
N'entonnez que le Chant de la Fraternité ! »

*
* *

... Mais pourquoi m'en venir, Brizeux, dans cette Fête
Mêler ce brin d'absinthe amère à tes lauriers ?
J'aime trop ma Bretagne et la veux trop parfaite
Et mon cœur plein d'angoisse et mon âme inquiète
Ont poussé, malgré moi, ces soupirs à tes pieds ;

Mais, va, rassure-toi ! dors en la paix profonde
Bercé par tes refrains que toujours nous chantons :
Ton Pays est encor le plus noble du Monde,
Et la Race est têtue, et la Race est féconde,
Et... **nous ne sommes pas les derniers des Bretons**

THÉODORE BOTREL.

Digitized by Google

LE SIXIÈME CONGRÈS

DE

L'UNION RÉGIONALISTE BRETONNE

A LESNEVEN

Dès le samedi 5 septembre les habitués de nos congrès annuels, accourus de tous les points de la Bretagne et même de plus loin, envahissaient les hôtels de Lesneven et le soir à 8 heures 1/2 la salle Le Chevalier était remplie d'une nombreuse assemblée qui attendait avec une curiosité sympathique l'ouverture de notre sixième congrès.

Autour de notre cher président, M. le marquis de l'Estourbeillon, se groupent Mme Mosher ; MM. Soubigou, maire de Lesneven, et Nicol, adjoint ; Pichon, sénateur du Finistère ; M. le Curé de Lesneven ; M. l'abbé Bossard ; Jos Parker ; le colonel Bourgeois, etc.

M. Soubigou, avec cette clarté et cette simplicité qu'on lui connaît, souhaite la bienvenue aux congressistes, sans oublier Mme Mosher « Bretonez Tramor ». M. Soubigou rappelle la fidélité du pays du Léon à toutes ses traditions, à ses costumes, à sa langue et à sa foi. Tout cela, dit-il, on ne peut l'enlever qu'à un peuple d'esclaves, mais non à nous qui sommes « Bretons avant tout et Français par dessus tout ». Le vaillant maire de Lesneven termine en langue bretonne

Digitized by Google

cette harangue si pleine de sentiments généreux et, quand il se rassied, les applaudissements, qui avaient déjà souligné divers passages de son discours, éclatent plus nourris que jamais.

M. le marquis de l'Estourbeillon se lève à son tour et prononce une allocution dont on pourra se faire une faible idée en lisant les passages suivants :

« C'est un véritable élan de foi et de patriotisme qui « réunit aujourd'hui les Bretons de tous les dialectes « d'Armorique à ce sixième congrès de l'Union Régio- « naliste Bretonne : élan de foi consolant et plein de « promesses pour l'avenir de notre chère petite patrie, « au milieu d'une époque de scepticisme haineux, géné- « ratrice de tant de ruines ; élan de patriotisme admi- « rable alors que toute une école et nombre de mauvais « citoyens semblent prendre quotidiennement à tâche de « bafouer notre attachement à ce passé, à ces traditions « des ancêtres, source à jamais féconde de la grandeur « bretonne. »

. . . . . .

« Sachons aussi surtout demeurer nous-mêmes et « mettre largement en œuvre ce vieil esprit celtique « qui fait vibrer nos âmes, aussi bien, sinon mieux en « Bretagne que dans maintes régions de la France, où « il constitua toujours la meilleure partie du tempé- « rament français, avant son altération par les idées latines » (*Applaudissements frénétiques de toute la salle*). « Or, « c'est par la seule décentralisation que nous récupé- « rerons, non pas une sorte d'autonomie de fait qu'il « serait aussi chimérique d'espérer que coupable de « vouloir, mais cette autonomie morale constituée par « un respect plus équitable de nos traditions et de nos li- « bertés auquel nous avons d'indéniables droits. Telle

Digitized by Google

« est la règle immuable qu'a toujours commandée aux
« Bretons leur loyalisme intangible envers notre chère
« grande patrie, quelles que soient les tyranniques
« mesures qu'elle essaye de prendre parfois sans raison
« contre une de ses filles les plus vaillantes. »

L'éloquente péroraison de M. de l'Estourbeillon lui vaut une véritable acclamation et nous sentons tous dès ce moment qu'un courant de vive sympathie est déjà établi entre l'Union Régionaliste Bretonne et la population du Léon. Aussi m'est-il, à mon tour, particulièrement agréable de saluer cette terre hospitalière par les vers suivants :

BRO-LEON

A M. DE L'ESTOURBEILLON.

« Entre l'Arè farouche et la Manche sauvage,
« Du pays de Morlaix jusqu'au cap Saint-Mathieu,
« S'étend le Bro-Leon, fidèle à son langage,
« A ses traditions, à ses mœurs, à son Dieu.

« C'est ici le pays des grandes basiliques :
« Sonnez, cloches, sonnez, au Kreisker, au Folgoat !
« Sonnez, pour appeler les Bretons catholiques
« Des plaines de l'Armor ou des monts de l'Argoat !

« Puis-je vous oublier, ô merveilleux calvaires
« Où le granit redit la bonté du Très-Haut ?
« Quels artistes ont su faire parler les pierres
« Comme à Saint-Thégonnek et comme à Guimiliau ?

« Salut aussi, salut, ô pimpante campagne,
« Où l'on entend hennir mille chevaux joyeux :
« Salut, champs du Léon, jardin de la Bretagne,
« Qu'entourent de leurs soins tes fils industrieux !

« Salut à vous, rochers qui gardez ces rivages
« Des assauts d'une mer où gronde l'ouragan !

Digitized by Google

« Salut à vous, salut, vaste désert des plages,
« Grêves de Plouëskat, grêves de Brignogan !

« Que tes hommes sont beaux sous leurs sombres costumes,
« Bro-Léon ! Qu'il nous plaît, à nous Cornouaillais,
« De les voir conserver leurs antiques coutumes,
« Héritage si pur des siècles écoulés !

« Bro Leon, tu fournis des héros à l'histoire,
« Des prêtres, des soldats, des marins, des savants :
« Le général Le Flô, mort couronné de gloire,
« N'est-il pas, Lesneven, un de les fils vaillants ?

« Que l'ardeur d'autrefois jamais ne t'abandonne,
« O race si fidèle à tes grands souvenirs !
« Continue à chanter sur la lande bretonne,
« Continue à prier à l'ombre des menhirs !

« Continue à creuser dans ton sol séculaire,
« Les sillons où les blés dresseront leurs épis ;
« Que les blondes moissons recouvrent cette terre,
« Durant tous les étés, d'un immense tapis !

« Fuyant le faux progrès qui fait périr les races,
« Garde en face de lui ton vieil esprit breton ;
« Le temps émoussera sur toi ses dents voraces :
« L'Avenir t'appartient, ô pays du Léon ! »

L'accueil qui fut fait à ma poésie me montra que, moi aussi, j'avais su toucher la corde de mon auditoire, mais le triomphe de nos idées augmenta encore, si c'était possible, avec la conférence de notre spirituel vice-président de la section des Beaux-Arts, M. Jean Le Fustec, un Cornouaillais lui aussi. M. Jean Le Fustec — « en religion *Yan Ab Guillerm* » comme on le dit là-bas — nous montra dans une vigoureuse conférence sur *Le Barzaz Breiz et l'âme poétique de la Bretagne*, les différents aspects que revêtent l'esprit et la tradition dans le

Digitized by Google

beau livre de l'illustre membre de l'Institut, H. de la Villemarqué. Au début, accentuant la pensée de notre cher président, il nous fit voir comment les fils des Gaulois, aujourd'hui Français, étaient devenus, par l'envahissement de l'esprit latin, de véritables étrangers sur la terre de Gaule, alors que les Bretons conservaient *seuls* les traditions et la langue oubliées et méprisées par le peuple français ; *que les séparatistes, en un mot, ce n'étaient pas les Bretons, mais bien les autres Français. Yan Ab Guillerm*, en étalant toutes les richesses de la tradition bretonne, réhabilite, avec ce bonheur et cette hardiesse d'expressions qui lui sont familières, le corps druidique que l'on a si souvent accusé de barbarie. Il nous montre la philosophie bardique rayonnant jusqu'en Grèce et inspirant les doctrines de Pytagore ; il nous montre les Druides connaissant déjà le quatrième état de la matière ; il nous explique ce qu'était le sacrifice humain, appliqué seulement à des condamnés à mort auxquels on accordait cinq ans pour faire pénitence et racheter leurs fautes aux yeux de l'Eternel ; il nous montre ces condamnés marchant au sacrifice *volontaire* accompagnés des chants pieux qui donnaient du courage à une âme dont ils célébraient la rayonnante immortalité. Il est impossible dans un rapide résumé de rendre la physionomie de ces pages magistrales où, tour à tour, l'éminent conférencier à la voix si bien timbrée, a fait vibrer nos cœurs des plus purs élans de patriotisme ou nous a secoués du rire le plus sain, disons le mot, du rire celtique ! Aussi, me faut-il faire quelques citations :

« Par le *Barzaz Breiz* nous suivons, siècle à siècle, « l'âme de notre race depuis quinze cents ans. Nous la « voyons se manifester de génération en génération,

Digitized by Google

« une dans sa pensée, une dans sa langue, toujours « intransigeante dans son indépendance. Elle ne chante « qu'une gloire, celle de la race ; qu'une foi, celle de la « race ; qu'un amour, le chaste amour qui germe au « cœur des Bretons. Elle célèbre l'héroïsme et ne songe « pas à la conquête ; elle glorifie la liberté et ne rêve « d'opprimer personne.

« Nous pouvons dire qu'elle est sans reproche au « moins devant les hommes, et qu'elle a toujours as- « piré à être pure aux yeux de l'Eternel Protecteur de « notre race.

« Voilà l'attitude dans laquelle la personnalité cel- « tique a pu traverser le siècle, triompher de tous les « conquérants, surmonter tous les périls, dédaigner « toutes les haines et se retrouver en plein monde mo- « derne, saine, robute et vaillante.

« ... Vous êtes-vous jamais demandé d'où provient « cette guerre sourde qui s'acharne contre notre race ; « pourquoi la frénésie de la calomnie qui cherche à se « satisfaire et n'y arrive pas, en nous prêtant les mœurs « les plus grossières ; la raison des pièges séduisants « tendus à notre bonne foi ? C'est qu'il existe entre les « Celtes de France et nous un malentendu désastreux, « d'autant plus déplorable qu'il n'a d'autre cause que « l'aveuglement volontaire de nos frères ennemis. De « sang celte comme nous, ils ont eu le malheur de « déchoir de leur tradition, de déchoir de leur race. « L'histoire que l'on enseigne à eux et à nous est pleine « du souvenir de leurs servitudes et ils ont subi la pire « de toutes, l'asservissement de leur génie primitif à « une langue artificielle qui a brisé la liberté de son « essor. Un tel passé qui ne leur montre que les ruines « d'eux-mêmes leur est en horreur. Ils ne veulent plus

Digitized by Google

« reconnaître aucun lien entre leur ancien état et « leur état présent, alors qu'il leur serait peut-être un « devoir de piété de baiser et glorifier les chaînes de « ceux qui ont souffert pour eux. La Bretagne est le « témoin que la tradition celtique maintient en face de « cette déchéance. »

Yan Ab Guillerm termine par cette magistrale péroraison : « Vous vous conformerez au plus élevé, au plus « nécessaire des devoirs en cultivant cette personnalité « celtique dont les *Triades* et le *Barzaz-Breiz* vous donnent « la définition certaine. Et vous ne permettrez pas « qu'aucun sacrifice de cette personnalité, de ses droits, « de ses œuvres, qu'aucune diminution de sa prépon- « dérance soit confiée en mandat à qui que ce soit. « Vienne à nous qui veut retrouver sa race et sa cons- « cience celtique : il sera le bienvenu. Mais nous, notre « devoir rigoureux nous impose d'avoir toujours pré- « sentes à l'esprit la loi d'amour et la loi d'énergie de « notre race ainsi que notre rôle à venir inscrits l'un et « les autres dans l'immortelle devise bardique :

Ar gwir a eneb d'ar bed ! »

La salle frémissante d'enthousiasme acclame l'orateur que félicite M. de l'Estourbeillon et nous avons la parole, M. Masseron et moi, pour jouer ma saynète, *La Messe de Minuit.* Je remercie de tout cœur le public pour l'aimable accueil qu'il a fait à la pièce et aux interprètes ; que les Bretons se souviennent toujours des derniers vers :

« Et les peuples latins s'en allant de vieillesse,
« Aux Celtes s'ouvrira l'éternelle jeunesse ..

Digitized by Google

Epris de la justice et de la liberté,
« Le cœur bon, charitable, et pourtant indompté,
« Ils sauront demeurer à jamais sans entraves ;
« Nul tyran ici-bas n'en fera des esclaves :
« Non : sentant sur leur cou la hache du bourreau,
« Ils rediront encore : *evit Doue hag ar Vro !* »

Je m'en voudrais d'oublier mon vieil ami Taldir (Jaffrennou), qui nous récita de sa voix dramatique *Peden d'an Aotrou Doue*, et *Ar C'hleuziou* retrouvant ici le succès éclatant qui lui avait été réservé à Morlaix, quelques semaines auparavant. Déclamés par lui ses beaux poèmes paraissent encore plus beaux.

Enfin, la soirée se termina par le chant national des Bretons, *Bro Goz ma Zadou*, dont l'imposante grandeur fit à nouveau passer par toute la salle l'espoir de la grandeur future de notre race.

Puis-je oublier la fanfare *La Lesnevienne* sous la solide direction de son habile chef, et nos bons *sonneurs* cornouaillais MM. Lalaizon, père et fils, qui ont soulevé l'enthousiasme de la foule accourue à cette première réunion ? Puis-je oublier l'aimable réception intime que nous ménagea, à l'issue de cette soirée, le distingué maire de Lesneven ? Je n'en aurai garde, car ce sont des souvenirs qu'il est agréable de se rappeler.

Le lendemain matin, dimanche, des groupes animés se forment de bonne heure sur la place Le Flô et les congressistes se rendent à la rencontre des *Potred Sant Marzin* et de la *Chorale Celtique* qui reviennent d'un pèlerinage au Folgoat. Notre savant collègue A. Lajat est à leur tête... Ils se dirigent vers la ville ; la fanfare joue le *Kan-Bale Tud Breiz* (Marche des hommes de Bretagne) et, bannière en tête, nous pénétrons dans Lesneven en chantant à pleins poumons les belles strophes écrites

Digitized by Google

par Taldir. Sur la place Le Flô se groupent la fanfare, la chorale, les bardes faisant partie de l'Union Régionaliste Bretonne revêtus pour la plupart de beaux costumes bretons. La fanfare entame le *Bro Goz ma Zadou* ; les têtes se découvrent ; le moment est solennel ; des poitrines des chanteurs bretons s'échappent et montent vers notre « Eternel Protecteur » les accents de l'hymne national :

« *Ni Breizis a galon karomp hon gwir vro...* »

L'on se sépare pour se retrouver après le déjeuner dans la vaste salle du patronage où devant une foule compacte, entassée, se déroulent les différents numéros du programme élaboré par le barde A. Lajat *(Mab an Argoat)*. Notre collègue, avant de céder la place à la Chorale Celtique, fait une intéressante conférence sur la musique bretonne. La chorale, sous la solide direction de M. l'abbé Pronost, se fait acclamer en exécutant plusieurs airs celtiques : *Kan Broaduz Iverzon*, etc... Mais le morceau de consistance, c'est *An Diou Vreiz* de Thielmans, chanté pour la première fois en langue bretonne, et accompagné avec beaucoup de goût par M. Ropars, l'excellent pianiste ; l'effet produit est immense.

Je dois citer aussi le spirituel *Barz Treflez* (Pierre Pronost) qui avec une verve endiablée nous débite plusieurs de ses monologues comiques, en langue bretonne, qui témoignent de la variété de son talent.

Enfin, l'on attendait avec une sympathique curiosité la pièce de Toussaint Le Garrek « *Alan al Louarn* » (Alain Le Renard). Notre espoir ne fut pas trompé et tous nous pûmes apprécier et la valeur du barde Le

Digitized by Google

Garrek et la valeur de ses interprètes. Pour bien faire, il faudrait les citer tous, particulièrement l'acteur qui tenait le rôle du barde *Hilligern*. Les applaudissements unanimes et répétés du public prouvèrent le plaisir que lui procurait cette manifestation de l'art breton et l'auteur fut dans la douce obligation de monter sur la scène pour y être acclamé comme il convenait. Le chant du *Sao Breiz-Izel* termina cette inoubliable matinée.

Le soir nous fumes de nouveau réunis au *Ty-Kaniri Breiz* pour une séance entièrement bretonne rehaussée par la présence des deux sonneurs cornouaillais; on s'amusa ferme à entendre les drôleries débitées par certains d'entre nous, par votre serviteur en particulier, et on sentit battre aussi son cœur celtique aux mâles accents des bardes qui cultivent le genre dramatique. Nous avons eu MM. Berthou, Le Garrek, Lajat, Jaffrennou, Loeis Herrieu, Bihan, et moi, les honneurs de la soirée, secondés par MM. Lalaison qui ont eu, de leur côté, autant de succès que nous.

Le lundi matin, vers neuf heures commencent les travaux du congrès. Deux salles de l'hôtel de ville ont été mises gracieusement à notre disposition par M. Soubigou : l'une pour nos séances de travail, l'autre pour l'exposition photographique où la catégorie des professionnels est admirablement représentée par les envois de notre collègue J. Villard (*Barz Skeudenner*) et celle des amateurs par les envois de Mlle Carmejeanne, de MM. le chanoine Abgrall, Le Doaré, Salaun, Jehan de la Lande, Jestin, abbé Celton, Le Joncour, Le Toscer, de Kérouartz, E. Le Roux.

Je n'ai pas l'intention de réduire ce travail à un résumé, séance par séance, des travaux du congrès. Ce serait rééditer ce qu'ont dit tous nos confrères de la

Digitized by Google

presse quotidienne de Bretagne ou de Paris, *Le Nouvelliste de Bretagne*, *L'Ouest-Eclair*, *La Dépêche de Brest*, *Le Soleil*. Je me bornerai à rappeler que nous avons tenu des séances de travail le lundi matin et le lundi après-midi, le mardi après-midi, le mercredi matin et le mercredi après-midi et je claserai maintenant par sections les travaux, qui ont été présentés au congrès ».

Section économique. — Dans un mémoire fort bien documenté M. Y. Le Bras, de Pont-Croix, nous a initiés aux détails de la *Pêche au chalut* et nous a montré la nécessité de reculer vers le large les limites où cette pêche doit être permise. Il a insisté aussi sur quelques détails de la biologie marine qui la conduisent à demander une réglementation sévère de la coupe des goëmons parmi lesquels se trouvent beaucoup d'œufs et d'embryons d'animaux marins.

M. Choleau (*Yan Kerper*) nous a apporté le fruit de ses études sur les *Industries locales de la Haute-Bretagne*. Avec sa compétence spéciale, notre collègue nous a montré l'état de marasme où se débat l'industrie textile par suite de l'envahissement des produits déversés chez nous par diverses régions de la France ; nous devons lui savoir gré de nous avoir signalé le péril, mais nous ne savons s'il sera possible de le conjurer.

Dans une première communication, M. l'abbé Cadic nous a montré l'œuvre accomplie par *La Paroisse Bretonne de Paris*, qu'il dirige avec autant de zèle que de compétence. Nombre de Bretons émigrés à Paris (on en compte en moyenne 2.000 par an) ont été placés rapidement par ses soins. Notre éminent compatriote a fondé une revue qui sert d'intermédiaire entre tous les affiliés de *La Paroisse Bretonne* ; il réunit souvent ses Bretons pour des conférences où l'on chante des

Digitized by Google

airs du pays ; en un mot, il a établi entre eux un solide lien moral qui adoucit quelque peu l'amertume de l'exil.

Dans une autre communication, M. l'abbé Cadic nous indique de quelle manière il entend canaliser l'exode des Bretons qui débordent constamment de leur patrie devenue trop petite pour les contenir; pourquoi n'enverrait-on pas nos marins sur les côtes poissonneuses de la Tunisie ? Pourquoi n'emploierait-on pas nos cultivateurs à repeupler certaines régions de la France ou même les possessions françaises *où, en fait de colons, il n'y a guère que des fonctionnaires* ? Mais la perspective d'une colonisation en France lui paraît la meilleure solution de la question. Des essais tentés en Normandie lui ont donné d'excellents résultats. Là, de vastes territoires, loués naguère jusqu'à 10.000 francs, demeuraient en friche, faute de fermiers. Un groupe de familles bretonnes y fut envoyé à titre de métayers et la situation de nos compatriotes devint rapidement si prospère qu'au lieu d'acquitter leurs fermages en nature, ils purent, au bout de trois ans, les solder en argent. Qu'on envoie donc des Bretons là-bas, partout où ils pourront se trouver par petits groupes de familles, de manière à leur éviter les effets de l'isolement, au milieu d'un peuple étranger et, peu à peu, la race prolifique entre toutes envahira la Normandie et, par une conquête pacifique, l'étendue de la Bretagne sera doublée !...

Une véritable ovation accueille ce projet de rénovation celtique, montrant bien que M. l'abbé Cadic a marqué leur véritable voie aux énergies inemployées ou mal employées de notre chère Bretagne.

Notre collègue M. A. Lajat *(Mab an Argoat)* nous a

Digitized by Google

rendu compte des travaux de la section économique en 1902-1903. Cette section, qui n'existait guère que de nom jusqu'au congrès d'Auray a, depuis, donné de multiples preuves de son activité. M. le Comte de Laigue, président de la section, rend hautemement justice au zèle dévoué de son secrétaire M. A. Lajat. Celui-ci a lancé beaucoup d'idées essentiellement pratiques et qui feront leur chemin.

Section de décentralisation administrative. — Mon savant confrère et ami, le docteur Rousseau, a présenté au congrès un mémoire fort détaillé qu'a résumé notre collègue M. Philouze. Le docteur Rousseau étudie l'organisation politique de la France où la commune, le conseil d'arrondissement et même le conseil général sont de plus en plus opprimés par le régime centralisateur. Nous devons savoir gré au docteur Rousseau de nous avoir montré l'étendue du mal. Son mémoire était bien le corollaire du vœu suivant soumis au vote de l'Union Régionaliste Bretonne par son auteur M. G. Corfec :

« L'Union Régionaliste Bretonne.

« Considérant que les lois récentes, ainsi que les propositions nouvelles soumises au Parlement, qu'il s'agisse d'hygiène, d'assistance, d'instruction ou d'impôts, tendent à concentrer, de plus en plus, les pouvoirs entre les mains des fonctionnaires, serviteurs du pouvoir central, et à restreindre ainsi, graduellement, les assemblées départementales et communales ;

« Considérant que l'interprétation donnée aux lois par les fonctionnaires accentue encore la dépossession des conseils élus par le peuple ;

« Considérant que cette tendance est dangereuse pour les finances et menaçante pour les libertés publiques ;

Digitized by Google

« Considérant que les économistes les plus compétents, les publicistes les plus autorisés et les patriotes les plus ardents s'élèvent, chaque jour, contre cette centralisation outrancière, et réclament, dans l'intérêt général du pays et celui du développement des initiatives locales, une décentralisation raisonnable ;

« Emet un vœu en faveur de cette décentralisation et demande qu'au lieu de restreindre les attributions des assemblées départementales, il leur soit fait, au contraire, une part plus large dans l'administration du pays, conformément aux principes posés dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. »

Ce vœu, adopté à l'unanimité et transformé en pétition, sera déposé, à la rentrée, sur le bureau de la Chambre des députés par M. le marquis de l'Estourbeillon.

Section d'histoire et de littérature. — M. de la Guichardière *(Telen Aour)*, secrétaire de cette section, nous a donné le compte rendu des principales œuvres littéraires ou historiques parues en 1902. Citons : *Le Pays qui parle* d'Yves Berthou *(Alc'houeder Treger)* ; *Sous les Pommiers*, saynète de J. Le Fustec *(Ab Guillerm)* ; *La Victoire de Mgr Sainct Ronan*, récit en prose de Léon Le Berre *(Ab Alor)*, et l'*Histoire du peuple breton* d'Y. Sébillot.

Le Pays qui parle nous montre que l'auteur est aussi maître de sa langue et de sa pensée en français qu'en breton : nous avons affaire à un chef-d'œuvre.

Sous les Pommiers est une délicieuse pièce de salon dont le sujet est emprunté à un poétique usage local. Elle consacre une fois de plus le talent de J. Le Fustec.

La Victoire de Mgr Sainct Ronan est aussi un pur chef-d'œuvre où l'auteur, sous le manteau humoristique du vieux français, a donné libre cours à sa verve intaris-

Digitized by Google

sable et nous a ouvert des horizons nouveaux sur la fin de Ronan, sauvé des griffes de maître *Polic* par le grand thaumaturge saint Ronan.

L'*Histoire du peuple breton* d'Yves Sébillot est un utile manuel, qui renferme à peu près tout ce qu'il est essentiel de connaître sur l'histoire de notre Bretagne. Cependant ce n'est pas une histoire populaire ; aussi, lorsque le congrès a eu à discuter l'opportunité de la rédaction d'une histoire populaire de notre pays, l'on s'est arrêté au projet suivant inspiré par M. le vicomte de Calan qui est bien l'homme de la situation. Il a été décidé que cette histoire se composerait de *sommaires* avec *récits où seront développés seulement les points les plus importants du sommaire*. Cette histoire populaire sera rédigée en français et dans les quatre dialectes bretons.

M. Sarrazin a présenté un mémoire étendu sur les *Invasions des Normands en Bretagne*. Ce travail n'est pas de ceux que l'on peut analyser : l'auteur y a fait preuve de beaucoup d'érudition et le comité de l'Union Régionaliste Bretonne lui a accordé la récompense qui lui était due.

M. Naudin (*Yann Rumengol*) a exposé les détails de l'œuvre du *Sou Breton* qui est destinée à la publication d'œuvres populaires en français et en breton. Son projet, fort bien conçu, nous permet de former les plus grandes espérances sur le résultat final.

Enfin, notre collègue M. l'abbé Bossard nous a donné communication de deux poésies provençales où il croit retrouver la trace d'une inspiration bretonne, abstraction faite de remaniements dus au génie latin. Cette communication a donné lieu à d'intéressantes observations.

Section bretonne. — Notre cher collègue et ami le barde F. Jaffrennou (*Taldir Ab Herninn*) a donné lecture en

Digitized by Google

breton d'un rapport sur les productions littéraires écloses en notre pays depuis un an. Cette période a été particulièrement brillante. La poésie est représentée par le drame *En Eutru Keriolet* de notre distingué barde M. l'abbé J. Le Bayon (*Job er Glean*). On sait le succès mérité obtenu par *En Eutru Keriolet*, à Auray et à Vannes en 1902, et tout recemment à Pluvigner où une interprétation hors ligne soulignait encore mieux la beauté de la pièce.

La poésie est aussi représentée, toujours dans le dialecte vannetais, par les *Sonnenneu* de Louis Herrieu (*Er barh Labourer*) publiées en feuilles volantes et déjà répandues dans les campagnes par les soins du barde de Caudan que tous nous aimons tant à applaudir, tant pour les sentiments qu'il exprime dans ses vers que pour la rare élégance avec laquelle il sait les présenter.

Ma beach Jerusalem est un récit pittoresque et étendu sorti de la plume de M. l'abbé Le Clerc (*Kloarek ar Wern*). S'il nous est permis de formuler un vœu, c'est que la fin de ce livre paraisse au plus vite : ce sera une excellente lecture pour les veillées dans les campagnes et ce sera en même temps un régal pour les lettrés.

Enfin, faut-il parler de *Yan Zeitek*, cette satire en six chapitres où les bourgeois repus, oublieux et dédaigneux de leurs origines rustiques, comme il en existe un certain nombre dans nos petites villes, peuvent trouver de dures vérités, plus ou moins adoucies par le manteau de la poésie, dont l'auteur, *Ar Barz Melen*, a pris soin de les recouvrir ? Pourquoi pas ? N'ai-je pas appliqué là le précepte d'Horace « *mores castigare ridendo* » et n'ai-je pas senti, lorsque je chantais la sône qui en forme le quatrième chapitre, que j'avais frappé juste, si j'en juge par les applaudissements qui, au *Ty*

Digitized by Google

Kaniri Breiz de Lesneven, soulignaient chaque strophe de cette satire ?

Tous ceux qui s'intéressent aux progrès des études bretonnes ont pu apprécier les *Leçons élémentaires de Grammaire Bretonne* de M. F. Vallée *(Abherve)* où, sous un titre modeste, on trouve une science complète de notre langue nationale. Une fois terminé, cet ouvrage constituera un guide sûr pour tous ceux qui veulent s'initier au parler breton. C'est le plus bel éloge que j'en puisse faire.

Un autre professeur de langue bretonne, M. l'abbé Normant, a fort utilement résumé le fruit de ses études et de ses leçons dans son *Lexique Breton-Français* dont je trouve également le titre trop modeste : mais, Dieu merci, tous ceux qui l'ont approché connaissent le mérite personnel de M. l'abbé Normant et tous ceux qui ont parcouru son livre ont pu apprécier son but essentiellement pratique. Après avoir exposé fort simplement les règles des mutations, l'auteur résume très clairement la conjugaison bretonne et fait suivre cette première partie d'un vocabulaire où se trouvent, avec leurs mutations, leurs synonymes et leurs homographes, tous les mots employés dans le Catéchisme diocésain. Ce lexique est un petit chef-d'œuvre.

Taldir, dans son rapport, a passé sous silence et son *Barzaz Taldir* et sa belle tragédie de *Pontkallek*. Tous les journaux ou revues qui s'intéressent à notre littérature ont parlé de ces deux ouvrages qui nous montrent la variété du génie du barde de Carnoët. Je ne suis pas resté muet dans ce concert d'éloges et j'avoue humblement que les épithètes me manquent pour louer comme il convient l'œuvre de notre ami.

Enfin, je dois aussi signaler *Mouez an Aochou* du

Digitized by Google

barde J. Cuillandre *(Glanmor)*, paru à l'époque de notre congrès. Ce livre, écrit en breton du Bas-Léon, m'a laissé l'impression d'un talent hors de pair. Comme l'auteur y a traité de beaux sujets et comme il a été habile metteur en scène ! *Mouez an Aochou* sera, sans doute, suivi d'autres recueils du même auteur, mais je doute, étant donnée la valeur de celui-ci, que Glanmor puisse faire mieux.

Notre collègue Morvran, qui s'était révélé à nous lors du congrès d'Auray, nous a adressé cette année un mémoire sur *L'éducation bilingue*. Cet habile écrivain est, peut-être, pessimiste, mais cela tient à ce qu'il a vécu un peu éloigné de notre Bretagne et qu'il n'a pu connaître ce réveil de la race (1) qu'il souhaite au cours de son travail. Ces restrictions faites, nous applaudissons aux idées qui y sont développées et nous désirons vivement voir l'éducation bilingue appliquée dans notre Basse-Bretagne avec le même succès que dans les autres pays de langue celtique.

Section des Beaux-Arts. — Le brillant mémoire de M. l'abbé Guillerm sur les *Mélodies bretonnes* est au nombre de ceux qu'il est impossible d'analyser. L'auteur, avec l'aisance de quelqu'un qui connaît à fond son sujet, nous a joué sur l'harmonium les gammes utiles à connaître pour l'intelligence de son travail et nous a chanté de nombreuses mélodies fort belles et fort bien choisies. Nous souhaitons de tout cœur de le voir publier son mémoire qui met complètement à jour les connaissances que l'on possède sur la musique populaire bretonne. M. l'abbé Guillerm a littéralement transporté son auditoire et l'ovation enthousiaste dont il a été l'objet de la

(1) Réveil dont on ne peut douter en face d'un congrès *populaire* comme l'a été celui de Lesneven.

Digitized by Google

part de l'assemblée lui a montré qu'il avait fait œuvre utile, œuvre saine, œuvre bretonne, en un mot.

M. l'abbé Favé a présenté en son nom et au nom de M. le chanoine Abgrall, professeur au grand séminaire de Kemper, un travail sur les *Maisons peintes ou à fresques*. Ce travail, qui témoigne d'un sens artistique profond, a beaucoup plu à tous ceux qui ont horreur de la banalité de nos constructions modernes. Nous savons tous, d'ailleurs, que M. le chanoine Abgrall est un apôtre et que, non content de parler, il agit et cela depuis longtemps : notre diocèse et les diocèses voisins lui doivent des merveilles architecturales et nous n'avons pas été étonnés de voir cet infatigable travailleur quitter un instant son champ de travail favori pour s'occuper de... la « vulgaire » bâtisse. M. le chanoine Abgrall nous a prouvé une fois de plus qu'il était un véritable artiste et qu'en vrai Breton il rêvait une Bretagne encore plus noble, encore plus belle.

Enfin, j'ai donné lecture de mon étude sur *L'Évolution moderne du chupen et du gilet dans le costume masculin des environs de Kemper*. Je n'ai pas l'intention de résumer en ce moment ce travail étendu (où je n'ai pourtant fait entrer que des détails précis et utiles. Qu'il me suffise de dire qu'il paraîtra in-extenso dans la *Revue de Bretagne*.

En même temps que nous tenions des séances de travail à l'hôtel de ville de Lesneven, nous manifestions notre activité en nous réunissant chaque soir à la salle Le Chevalier pour le *Ty Kaniri Breiz*. Les membres de cette Société, des personnes faisant partie de l'Union Régionaliste Bretonne et de bons Bretons de Lesneven et des environs y rivalisaient d'entrain.

Le lundi soir, nous assistâmes à la procession aux

Digitized by Google

lumières qui se déroula autour de la grande place du Folgoat. Ce fut pour nous un spectacle inoubliable : tous nos amis de Petite-Bretagne ou de Grande-Bretagne comme Madame Mosher, M. et Madame Jenner prirent part à cette grande manifestation religieuse et dix mille voix lancèrent vers les cieux les suaves accents du cantique :

Patrounez dous ar Folgoat,
Hor mam hag hon Itron,
An dour en hon daoulagad
Ni ho ped a galon !...

Le lendemain, une bonne partie des congressistes se trouva réunie à la grand'messe solennelle célébrée en plein air sur la place du Folgoat. Un ami dévoué de l'Union Régionaliste Bretonne, M. Bihan-Poudec, maire du Folgoat, nous avait réservé des places d'honneur et M. le prédicateur voulut bien adreser des paroles élogieuses aux congressistes présents. Ajoutons que l'assemblée de l'Union Régionaliste Bretonne l'en remercia par un vote unanime.

Le mercredi à 1 heure 1/2 les congressistes se trouvèrent réunis dans le vaste parc de M. Nicol, adjoint au maire de Lesneven, et ils y reçurent un accueil charmant de la part des aimables propriétaires. Notre collègue, l'habile photographe J. Villard, nous a conservé un souvenir de cette visite sous forme de superbes clichés : aussi nous sera-t-il possible, en revoyant ses épreuves, de nous reporter par le souvenir vers ce lieu que nous quittâmes à regret.

A l'issue de la séance qui suivit, eut lieu à l'hôtel de ville de Lesneven la proclamation des lauréats des

Digitized by Google

différents concours institués par l'Union Régionaliste Bretonne pour 1903. Voici le palmarès.

A — Concours en langue bretonne.

1° Prix Mosher.

Sujet : un poème panceltique.

Prix de 200 francs, à M. T. Le Garrec.

2° Prix de la Bretagne.

Destiné à récompenser l'œuvre la plus utile à la Bretagne accomplie depuis le 1er octobre 1902. — *Offert par M. de l'Estourbeillon.*

Prix de 50 francs, à M. A. Lajat, pour l'organisation du cours de langue bretonne de Morlaix, de la troupe des Potred Sant Marzin et de la Chorale Celtique.

Prix de 50 francs, à M. l'abbé M. Bulion, pour l'organisation des représentations théâtrales des Pautred Paern et de concerts bretons.

3° Prix Théodore Botrel

Décerné à une chanson populaire antialcoolique.

Prix de 10 francs à M. Droniou, du Havre.

Prix de 10 francs à M. l'abbé J. Le Bayon, de Pluvigner.

4° Prix des Ecoles.

Sujet : de la nécessité de conserver le breton.

1er prix : 30 francs.

Mab Ar Boutaouer, de Carnoët ; Melle Marie Jouan, de Riantec.

2e prix : 20 francs.

Mlle J. Nameroux, de Riantec.

Digitized by Google

3e prix : 10 francs.

Melle Marie Quer, de Riantec ; Melle E. Bouvre, de Riantec ; M. Y. Robic, de Colpo.

5° Prix de l'Union Régionaliste Bretonne

Sujet : une sône, autant que possible accompagnée d'une mélodie inédite.

1er prix : 25 francs.

M. T. Le Garrec ; M. Job Er Glean.

2e prix : 15 francs.

M. Le Scour ; Blei Lanvauz.

3e prix : 10 francs.

M. Azenor ; M. Er Barh Labourer ; M. Dirnador.

6° Prix de la Tradition.

Sujet : une gwerze tirée de l'histoire de Bretagne ou de la vie des saints et héros bretons.

1er prix : 35 francs.

M. T. Le Garrec.

2e prix : 15 francs.

M. Y. Le Page, de Carnoët.

7° Prix Webb.

Sujet : un drame antialcoolique en dialecte vannetais.

Prix unique : 120 francs.

M. Job Er Glean.

8° Prix Hémon et Picquenard.

Sujet : un ou deux chapitres d'histoire de Bretagne.

1er prix : 50 francs.

M. Le Garrec.

2e prix : 50 francs.

M. Y. Berthou.

Digitized by Google

B. — Médailles offertes par M. de l'Estourbeillon.

1° Médailles d'Argent.

M. F. Vallée, pour ses *Leçons élémentaires de grammaire bretonne.*

M l'Abbé Guillevic, pour sa *Grammaire bretonne.*

M. Jaffrennou, pour son *Barzaz Taldir* et l'ensemble de ses œuvres poétiques.

2° Médailles de bronze.

M. Yves Berthou, pour son recueil *Le Pays qui parle.*

M. l'Abbé Guillerm, pour son mémoire sur les *Mélodies bretonnes.*

M. l'Abbé Le Bayon, pour sa tragédie *En Eutru Keriolet.*

M. Loeis Herrieu, pour ses œuvres poétiques.

M. Morvran, pour ses travaux sur l'enseignement du breton.

M. Dr Rousseau, pour son mémoire sur *La Décentralisation.*

Après l'appel des lauréats, M. de l'Estourbeillon émit un vœu, adopté par acclamation, en faveur de l'érection d'une statue à Noménoé qui fut un aussi grand et même un plus grand général que Vercingétorix puisque la victoire couronna ses efforts.

Puis, notre président, en quelques paroles émues, remercia Lesneven de l'accueil fait aux congressistes.

M. Soubigou lui répondit avec son amabilité habituelle et, vers 7 heures, nous regagnâmes nos hôtels en nous promettant d'assister à la représentation organisée pour 8 heures au patronage de Lesneven par les soins de son zélé directeur, M. l'abbé Le Gall.

La fanfare municipale prêtait son concours à cette

Digitized by Google

séance et en rehaussa l'éclat par l'exécution des meilleurs morceaux de son répertoire.

Les *Potred Lesneven* ne m'en voudront pas de dire un mot, avant de narrer la représentation d'*Ar Mab Prodik*, des vaillants chanteurs qui prêtèrent leur concours pour cette soirée.

MM. Victor Maguet et Le Hir, de Lannilis, qui possèdent de belles voix, qu'ils savent diriger, nous chantèrent délicieusement *Bombard ar Barz Koz*, de M. l'abbé Roudot.

M. Maguet chanta seul, avec un vif succès de rire, la désopilante sône *Ar Plac'h Plougerne*.

M. Bihan-Poudec soutint ferme aussi sa réputation de chanteur.

M. Spagnol, de Lesneven, nous révéla la variété de son répertoire et aussi les ressources de son talent en nous chantant des airs variés qui eurent un franc succès.

Mais le clou de la soirée ce fut la représentation d'*Ar Mab Prodik*. Cette pièce est d'une belle envolée : rendue par la troupe du patronage de Lesneven, elle nous plongea dans le ravissement. M. Félix Bellec y est sublime : je veux bien que le physique y soit pour quelque chose, mais on ne peut nier ses grandes qualités scéniques. Je n'hésite pas à le classer au-dessus des meilleurs acteurs bretons, Guivarc'h et Bouler, par exemple. L'ensemble fut d'ailleurs, excellent et tous les partenaires de l' « Enfant Prodigue » eurent à cœur de se surpasser. Nous leur fîmes une ovation justement méritée.

Après la représentation, bardes et *Potred Lesveven* fraternisèrent largement, et groupés sur la scène, des deux côtés d'un personnage figurant la Bretagne, chantèrent accompagnés par la musique municipale le *Kan-*

Digitized by Google

Bale Tud Breiz. La soirée se termina au milieu d'un enthousiasme indescriptible.

Les infatigables congressistes étaient réunis avant huit heures le jeudi matin pour prendre part à l'excursion que nous allions faire à Brignogan.

Aussitôt arrivés, les voitures sont prises d'assaut et nous voilà partis à travers les collines et les vallons qui se succèdent jusqu'au bord de la mer. Nous descendons dans les bourgs que nous rencontrons sur notre route. Les municipalités et le clergé nous font fête partout. A Plonéour-Trez, en particulier, M. le Curé nous réunit au presbytère où l'on trinque gaiement. Partout nous remercions de notre hospitalité en chantant, dans les églises, le cantique de Notre Dame du Folgoat et, sur les places publiques, le *Kan-Bale Tud Breiz* et le *Bro Goz ma Zadou.*

A Plonéour-Trez, entre onze heures et midi, les membres du *Gorsez Barzed Gourenez Breiz* se réunissent dans une prairie voisine du dolmen de Kerroc'h et se revêtent, les druides de leurs robes blanches ; les bardes, de leurs robes bleues. La foule sympathique, composée de prêtres, de citadins et de bons paysans, se range autour du dolmen et, aux accents d'un hymne bardique, le cortège des druides et des bardes, précédé des bannières du *Gorsedd* et du *Ty Kaniri Breiz*, se dirige vers le dolmen.

Le *Drouiz-Veur* (Grand-Druide) *Yan Ab Guillerm*, y monte, accompagné du druide *Alc'houeder Treger*, des bardes *Telen Aour*, porteur du glaive, *Barh Labourer*, porteur du gui, *Taldir*, barde-hérault ; *Barz Melen*, porteur de la *korn-hirlas*, se tient au pied du dolmen. Le *Drouiz-Veur* tire trois fois l'épée hors du fourreau en demandant : *peoc'h a zo* et les bardes répondent : *peoc'h !*

Digitized by Google

Suit une belle harangue du *Drouiz-Veur* qui met le gui dans la *korn-hirlas* et procède à l'appel des nouveaux bardes. Ceux-ci, à tour de rôle, montent sur le dolmen, touchent la lame et la poignée du glaive, et approchent leurs lèvres de la *korn-hirlas* et jurent fidélité à notre langue bretonne et à notre race. On reçoit successivement dans le sein du *Gorsedd* : M. M. Le Moal *(Dirnador)*, Jos Parker *(Kloarek Kerne)*, L. Soubigou *(Mab Leon)*, Henry Jenner *(Gwas Mikael)*, Madame Mosher *(Bretonez Tramor)*, M. M. Caurel *(Evnik Arvor)*, Le Men *(Yan ar Pagan)*, Esnaud *(Kistinen vor)* ; l'on attache aussi le ruban bleu à la bannière du *Ty Kaniri Breiz*.

Cette imposante cérémonie se termine par le chant du *Broz Goz ma Zadou* et le cortège retourne à la prairie voisine aux accents du *Kan arwezuz*, sur l'air de *Lez-Breiz*.

Après le déjeuner, eut lieu, au pied du menhir de Brignogan, une deuxième séance du *Gorsedd* pour la réception des bardes Nicol *(Mab Guissény)*, Odeyé *(Barz Kerne)*, Pronost *(Barz Treflez)* et Villard *(Barz Skeudenner)*. Cette seconde réunion suivie d'une audition en plein air, donnée par le *Ty Kaniri Breiz*, au milieu d'une foule attentive que n'effrayait pas la bourrasque déchaînée sur le littoral de Brignogan.

Nous rentrâmes à Lesneven par un temps maussade, non sans avoir pu admirer au passage la jolie église de Goulven. Notre voiture emportait, en outre de votre serviteur, Mme Mosher, MM. l'abbé Guillerm, le Mis de l'Estourbeillon, le Cte de Laigue et le Vte de Calan, et je puis vous assurer que l'on devisa ferme pendant tout le trajet. Je n'oublierai même jamais certaine histoire d'un saumon *baptisé* par saint Patrice qui nous fut racontée avec une verve admirable par le spirituel professeur d'histoire de Bretagne de l'Université de Rennes.

Digitized by Google

La place me manque pour la raconter, mais, si vous rencontrez quelque jour notre sympathie collègue, n'oubliez pas, chers lecteurs, de lui demander de vous narrer cet épisode de la vie du fondateur de l'église d'Irlande

Le banquet, où se trouvèrent réunis le soir à l'hôtel Jézéquel les congressistes des deux sexes, fut empreint de la plus franche cordialité. Les beaux costumes bretons y étaient nombreux. Un superbe *glazik* présidait à la table d'honneur; en face de lui MM. Soubigou et Perrot, plus austères sous leurs vêtements de *Julots*, et M. Nicol, en costume de vieux *pagane*, y compris le petit bonnet bleu avec la petite *korn-butun* cachée dans un repli dudit bonnet. *Mab Guissény* avait poussé le souci de l'exactitude jusqu'à faire le sacrifice de sa moustache : il était superbe !

Le repas fut excellent et, au dessert, les toasts se succédèrent nombreux. Je dois citer particulièrement celui de M. de l'Estourbeillon qui fut, comme toujours, admirable de force et d'entrain. M. L. Soubigou sut, à son tour, trouver facilement de beaux accents dans son cœur de pur Breton. En terminant il leva son verre en l'honneur de la Bretagne en s'écriant :

« Je bois à son immortalité ! » De toutes parts éclata un tonnerre d'applaudissements.

Enfin ce fut le tour des Celtes d'outre-mer. Madame Mosher, notre bonne, notre excellente « *mam goz* », nous charma par la délicatesse des sentiments qu'elle exprima et son toast fut accueilli par les vivats de l'assemblée.

Enfin M. H. Jenner se leva et parla au nom de la Cornouaille de Grande-Bretagne, dont il est un des représentants les plus autorisés. Son magnifique discours fut souvent entrecoupé par des salves d'applaudisse-

Digitized by Google

ments et je m'en voudrais de ne pas citer en entier ce morceau d'éloquence d'une belle envolée, en regrettant de ne pouvoir rendre la diction si parfaite de l'éminent celtiste (1) :

« Itronezed hag Aotronez, pardonit d'in penaoz na « gomzan nemet eun nebeut Brezonek fall. Ha gant « ho permission, komza rinn de-hoc'h en yez koz ker- « unak.

« Mil ras dheugh why ol, Arledheseth hag Arledhy, « rag an kemeryans mas a wreithough why e wil dhen « ny (hedna yu, dhô'm gwreg ha dhemmo-vi) ow tos « dres mor, dhô'gas gweles. Ken wreithon ny dos dres « mor, nag on ny divresow en Brethen. Nag yu Ker- « now divres ubma, rag an Kernewan ha'n Brethonen « dhyu bredereth.

« Ema re a lavar : » Edhyu marow an tavas Kernuak « kens cans bledhan ». Nag yu hedna ol an gwirio- « neth. Na el den vith lavaral hanow chy, trey, plew, « nans, carrak, menedh, mên, pen-tîr, po teller aral « vith en kernow, heb cowsa an tavas coth.

« Onnen agas bardhow — martesen an gwella ha'n « brassa a lavaras :

« Kerne paour, sethu te maro !
« Da c'hoarezed a skuill daero. »

« Mez gans ol woolak da dhô'gas bardh bras, mi a lavar « (ha mi a dhal gothvos) — Nag yu kernow marow. « Nag yu reys dhô skillya dagrow. Pocar a Vergh Jairus

(1) Le cornique, étant devenu un patois dans les milieux populaires, n'est plus cultivé que par les lettrés. Il y avait deux cents ans qu'aucun discours en cette langue n'avait été prononcé en public. La renaissance ayant commencé en Cornouaille insulaire, nul doute que d'autres manifestations du même genre suivent celle de M. Jenner.

Digitized by Google

« en Awayl Sanz « Nag yu an vowes marow, hy a « gûsk. Idn dêdh hy a vedn difuny. Idn dêdh ì fedh ha'ì « thavas a vedn dos arta. Celtek en calon, Catholik en « calon, ken nahen en semblanz, idn dedh Kernow a « vedh Bro Geltek magata vel an re erel. Pan a dehe- « wa arta ì fedh, ì thavas a vedn dos arta enwedh, rag « an eil edhyw maga liklan vel egila.

« Idn ger moy. En bledhan Agan Arledh mìl ha « seyth cans, den en Kernow a wrig skriva levar bìan « en Kernuak, ha'i hanow, « Nebas gerryow dro dhô « Kernuak ». En levar-na ev a lavaras « Na orama « pandra wra an Brethonen gîl dhô witha aga thavas ». « Mar calja an den-na bewa dhô weles an dedh-ma, ev « a wressa lavaral « Mì a wor pur dha an Brethonen « dhô wîl lìas tra dhô witha' ga thavas, ha'n gwella « ha'n brassa a'n traow-na yu kevredigez Broad Breiz ». « Ema lavar coth en agan tavas ny :

« Cowsa nebas ha cowsa da
« Mez cowsa nebas an gwella.

« Ow perthy cov an lavar-na, mì a vedn gîl diwedh « ow hows. Arta hag arta, mì a re grassow dheugh why « rag agas kemeryans da, ha kekefres mî a dhre dheugh « why denerhyans'an gwella dhort an Cowethas Kelto- « Kernuak. Brethen ha Kernow rag besqueth ! »

Après ces paroles si flatteuses pour les Bretons et pour l'Union Régionaliste Bretonne, il ne me restait plus qu'un parti à prendre. J'étais le seul membre de l'Union Régionaliste Bretonne présent au banquet qui eut quelque peu étudié la langue cornique. J'avais, de plus, reçu communication de l'hymne *Bro-Goth agan Tassow*, composé par M. H. Jenner. Je le savais par

Digitized by Google

cœur ; je me levai donc et j'entonnai ce chant dont l'assistance reprit en chœur le refrain. On me permettra d'en citer la première et la quatrième strophe :

1.

« Vro goth agan tassow dha flehes ath gar !
« Wlas ger an Howlsedhas pa vro yu dha bar ?
« Heb own barh an bresel dha gaswyr mar vas
« Ragosdi 'ga goys a skillyas !

« Kernow ! Kernow ! Ny gar Kernow !
« Hedre bedh an mor vel fos ol adro
« Dhô'n » Onnen hag Ol » rag Kernow !

4.

« Ken na wrig an Sowson dha fethy en cas
« An Sowsneg a fethas en prês dha dhavas ;
« Mez calon pur Geltek en dha vron a lam :
« Idn dedh a dhifuni, 'gan mam !

« Kernow ! Kernow ! » *Ha traow erel...*

Madame Berthou nous lut aussi, d'une voix fort bien timbrée et avec beaucoup de sentiment, une des plus belles poésies du *Pays qui parle* et, sur l'invitation d'*Alchoueder Treger*, nous nous rendîmes à onze heures du soir à la salle Le Chevalier où eut lieu une courte séance du *Ty Kaniri Breiz*, pendant que l'on buvait une dernière fois à notre petite patrie et à ses représentants à Lesneven.

Jusqu'au dernier moment de notre séjour là-bas nous retrouvâmes devant nous les visages aimables des Lesneviens qui nous avaient tant fêtés pendant ces jours trop vite écoulés. On nous priait de ne pas trop tarder à re-

Digitized by Google

venir... Aussi le cœur plein de bons souvenirs et de reconnaissance, nous nous tînmes, M. de l'Estourbeillon, M. l'abbé Bossard et moi, sur la plateforme du wagon qui nous emportait vers Landerneau, et aux amis du clergé et de la bourgeoisie, groupés sur le quai de la gare et près du passage à niveau, nous lançâmes à pleins poumons le cri de foi, le cri d'espérance, le cri d'immortalité :

« *Breiz da virviken !* »

1° Concours photographique. — L'exposition photographique bretonne organisée par l'Union Régionaliste Bretonne a été très brillante, à tel point que la valeur des envois a plongé dans l'embarras MM. Le Fustec, Jenner et Jos Parker, qui constituaient le jury chargé de l'attribution des prix. Ils n'ont donc établi que tardivement le classement suivant :

Professionnels. — Prix d'honneur : M. J. Villard, photographe éditeur à Quimper.

Amateurs. — 1er prix : M. le Vte Alain de Kerouartz ;
2me prix : M. le Chanoine Abgrall ;
1re mention : M. Joncour ;
2me — M. Salaun ;
3me — M. Jestin ;
4me — M. Le Doaré ;
5me — M. Toscer.

2° Timbres-vignettes bretons. — L'Union Régionaliste Bretonne accomplit, on le sait, beaucoup d'œuvres utiles à notre pays ; mais, en raison de l'étendue de son programme et de la modicité des cotisations qu'elle demande à ses membres, elle ne saurait faire fi d'aucune source de revenus. Son zélé Président, M. de l'Estourbeillon, s'inspirant d'une idée généreuse, a eu l'idée de faire éditer, pour les revendre au profit de l'Union Régionaliste Bretonne, deux jolies séries de timbres-

Digitized by Google

vignettes portant des emblêmes bretons : au milieu une harpe ; en haut le mot *Breiz*, une croix et les signes bardiques ; sur les côtés, une branche de gui, à droite et une branche de chêne, à gauche; en bas, deux hermines et le mot *Unvaniez*. Ces timbres édités en couleur rose ou mauve sont en vente au prix de 5 francs la feuille de 100 soit chez le Président, soit chez le Trésorier-Général de l'Union Régionaliste Bretonne.

Inutile d'ajouter qu'ils n'ont pas de valeur postale, qu'ils ne constituent qu'une vignette dont la présence sur une lettre ou sur une carte ne dispense aucunement de l'affranchissement avec le timbre français, seul légalement reconnu.

Dr C. A. Picquenard.

Digitized by Google

DOCUMENTS

TOUCHANT L'INSURRECTION DU LÉON EN MARS 1793 (1)

Quatrième Partie

Soumission des rebelles

La commune de Cléder fut une des premières à se soumettre à la loi de la conscription : voici la lettre que la municipalité écrivait dès le 25 mars 1793 aux commissaires (2).

« Nos soins et nos efforts ont été jusqu'ici infructueux vu que le 19 de ce mois, jour fixé pour le tirage, les habitants de plusieurs paroisses voisines armés de fourches de fer, bâtons et fusils, se transportèrent en grande bande dans notre bourg, troublèrent, *dissolurent* par menaces et voies de fait nos concitoyens qui s'y étaient assemblés paisiblement et sans armes, et forcèrent même notre maire à les accompagner comme un criminel, à leur destination, menaçant de mort quiconque oserait se décorer d'écharpe et de cocarde tricolore.

« Mais aujourd'hui, ayant fait assembler nos jeunes gens, ils demandent à tirer au sort et à voler à la défense de la patrie ; c'est ce que nous voyons avec un plaisir sans égal, vous priant de pardonner à quelques parti-

(1) Voyez la *Revue* d'août 1902.
(2) Série L. 16.

Digitized by Google

culiers qui ont été pendant quelques jours les dupes des mauvais conseils qu'ils recevaient d'ailleurs. »

Ives ROUDAUT, *maire*, Gabriel CADIOU, *proc^r syndic*.

Les commissaires répondirent à cette lettre en ces termes (1) :

« Citoyens, nous avons lu votre lettre avec toute la satisfaction qu'éprouvent d'honnêtes gens en voyant la résipiscence et le retour à l'ordre d'hommes égarés par des insinuations perfides ; vous avouez vous-mêmes, citoyens, cette cause de votre égarement et quelque funeste qu'il ait été, nous le détestons moins que nous ne nous réjouissons de votre repentir. S'il est sincère, comme nous aimons à le croire, vous recouvrerez bientôt la tranquillité qui n'aurait jamais dû être troublée dans votre commune, vous trouverez ci-jointe une exhortation, que nous avons cru devoir faire aux communes mutinées avant de laisser déployer contre elles les efforts désastreux de la force armée, vous y trouverez les conditions auxquelles la paix vous est offerte et le délai qui vous est accordé pour les adopter ; elles sont toutes justes puisqu'elles n'ont pour objet que l'exécution d'une loi dont aucune commune de la République n'est exceptée et le payement des dépenses que la révolte ouverte de la vôtre et de ses voisines a occasionnées ; nous espérons que vous ne tarderez pas à vous y soumettre, nous attendons en conséquence les députés que vous nous enverrez et il nous tarde de vous donner en

(1) L. 85.

Digitized by Google

leurs personnes le baiser d'une cordiale fraternité et d'une sincère réconciliation. Nous désirerions que les autres communes qui ont participé à votre rebellion patageassent aussi vos regrets et s'empressassent de venir l'expier par une prompte soumission, après demain il n'en sera plus temps et, ce délai expiré, rien n'arrêtera la marche du général Canclaux et l'exécution de la mission terrible qui lui est confiée. »

Voici l'exhortation à laquelle il est fait allusion dans cette lettre.

« Citoyens nos frères, n'êtes-vous pas enfin las des révoltes où vous ont entraînés des ennemis d'autant plus cruels qu'ils paraissent être vos plus grands amis ? Pouvez-vous encore voir sans frémir couler tous les jours le sang de vos frères, de vos parens, de vos concitoyens ? Ne voudrez-vous donc plus écouter la voix d'honnêtes gens qui pleurent vos malheurs et votre aveuglement ? Ne pouvons-nous pas enfin vous ouvrir les yeux sur la perfidie des indignes à qui vous donnez votre confiance et qui vous trompent, vous ruinent et vous font égorger, par leurs conseils pervers ?

« Vous vous plaignez du nombre d'hommes qu'on vous demande pour le recrutement, mais pourquoi vous plaindre aujourd'hui de ce que vous avez si promptement exécuté l'été dernier ? Vous ne voulez pas que vos fils aillent sur les frontières éloignées ; ils ne sont destinés que pour la défense de vos côtes et de vos environs, ils n'iront jamais plus loin que les côtes du département du Finistère, nous vous le promettons, nous vous le jurons et ceux qui vous disent le contraire vous trompent et vous font servir d'instrument à leurs projets séditieux, vous font égorger pour servir leur propre cause.

Digitized by Google

« Vous criez sur le nombre d'hommes à fournir; comment pouvez-vous vous révolter pour fournir ce petit nombre d'hommes pendant que, depuis que vous êtes en révolte, on vous a tué vingt fois plus de monde qu'on ne vous en a demandé.

« Vous criez sur l'excès de vos contributions et vous accumulez depuis votre insurrection au moins 60.000 livres par jour sur vos paroisses et qu'il faudra bien que vous payiez.

« Ah! nos frères, nos chers concitoyens, tandis qu'il en est tems encore, ouvrez les yeux sur vos malheurs passés, distinguez enfin qui sont vos vrais amis de vos ennemis secrets qui vous abusent et qui vous perdent. Vos désastres nous affligent, il n'est pas un coup de fusil tiré sur vous qui ne nous déchire le cœur. Abandonnez donc cet esprit d'insurrection, renoncez à ces attroupements parricides qui portent la mort dans vos familles. Mettez bas les armes, réconciliez-vous avec vos frères, vos amis, ceux que vous avez choisis vous-mêmes pour vous gouverner, prouvez que vous êtes au repentir de ces révoltes, venez vers nous avec confiance, nous sommes éloignés de vous chercher des torts, nous serons les premiers à demander votre grâce et à tout faire pour l'obtenir.

« Si vous craignez de venir jusqu'à Saint-Pol, entendez-vous avec quatre braves gens de chaque paroisse, rendez-vous dans un endroit que vous indiquerez, nous nous y rendrons comme vous sans armes, sans soldats; enfin nous nous embrasserons encore une fois en frères et tout sera oublié, mais rappelez-vous bien qu'il faut être résolus à fournir votre monde pour ce recrutement et vous obliger à payer les frais des marches de troupes que vous avez provoquées et pour cau-

Digitized by Google

tionnement vous viendrez quatre hommes choisis de chaque paroisse à Saint-Paul, à Morlaix ou à Lesneven et y demeurerez, non pas en prison ni gardés à vue, mais sur votre parole vous y serez libres et vous mangerez avec nous, en un mot nous vivrons et travaillerons ensemble pour assoupir et terminer cette affaire au plus vite et à la satisfaction commune. Vous trouverez en nous des protecteurs, des frères ; comptez sur notre dévouement et croyez que nous sommes prêts de nous sacrifier pour le salut commun, mais songez qu'il n'y a pas un instant à perdre pour vous sauver.

« Aussitôt notre lettre reçue, assemblez-vous, délibérez de suite et faites-nous passer sur-le-champ votre décision ; nous vous en prévenons avec franchise, il faut que votre réponse bien positive et signée des municipaux et notables de votre paroisse nous soit parvenue sans faute au plus tard dans la journée de demain (27 mars).

« Nous vous déclarons que, le jour de demain écoulé, sans un traité passé entre nous, il n'est plus en notre pouvoir de vous soustraire aux peines portées sur les attroupements et les rebellions et que le général Canclaux, qui est ici avec une force armée immense, va dès le lendemain matin se porter sur vos communes et vous traiter avec toutes les rigueurs des lois. Ne croyez pas, nos malheureux frères, que ce que nous vous disons soit un vain épouvantail, nous ne vous disons que la vérité, nous avons promis, nous avons juré de vous recevoir en frères si vous revenez sincèrement, mais nous vous jurons aussi que, si vous persistez dans vos rebellions, les lois de la guerre les plus rigoureuses vont s'exécuter chez vous. Réfléchissez donc, agissez et rendez-vous à la loi, donnez-nous

Digitized by Google

une réponse précise et à l'heure, ou nous vous disons un dernier adieu. »

Signé : Le Denmat, Pinchon, Prat, Guillier, Canclaux.

Le jour même de l'envoi de cette pressante invitation. le 26 mars, les paroisses de Cléder, Plougoulm et Sibiril signaient la convention suivante. (L.-16.)

« Entre les soussignés commissaires pour le recrutement, fondés en pouvoir par ceux de la Convention, les administrateurs du département et du district de Lesneven d'une part, et d'autre part les députés des généraux des paroisses de Plougoulm, Sibiril et Cléder, savoir pour Plougoulm : François Cousquer, Henri Milin, François Ollivier et Claude Roualec ; pour Sibiril : Hervé Péron, procureur de la commune, François Bihan, notable, François Stéphan, notable, et Henri Quiviger, et pour Cléder: Ollivier Riou, officier municipal, Vincent Grall, notable, Pierre Roignan, notable, et Jean Postec, secrétaire greffier.

Est reconnu et convenu ce qui suit.

I

Une insurrection à main armée a éclaté dans le voisinage de Saint-Paul contre l'exécution de la loi du recrutement.

II

Une troupe de rebelles s'est portée en armes sur cette ville le mardi 19 de ce mois, y a entré et tué quatre et blessé plus de trente défenseurs de la liberté.

Digitized by Google

III

Depuis ce jour jusqu'à et y compris le dimanche 24 les attroupements des paroisses insurgées n'ont pas discontinué et le dit jour 24 ils ont attaqué et fusillé deux détachements de gardes nationaux et de troupe de ligne dont la jonction s'est opérée sous le commandement du général divisionnaire Canclaux au pont de Kerguiduff que les rebelles avaient rompu.

IV

Les communes insurgées ont été invitées à rentrer sous le joug de la loi et à se procurer ainsi la paix par une proclamation des commissaires soussignés et du général Canclaux du jour d'hier aux conditions y énon cées.

V

Les communes de Plougoulm, Sibiril et Cléder ont délibéré sur ces conditions et envoyé les députés ci-dessus nommés pour traiter avec les commissaires soussignés.

VI

Ce traité a été fait aux conditions suivantes :

La 1re, tous les particuliers des communes de Plougoulm, Sibiril et Cléder seront désarmés dans tiers jours à la diligence de leurs conseils généraux et sous leur surveillance et tous les fusils pris seront remis et toutes autres armes offensives, aux administrateurs de leurs districts respectifs, par inventaire.

Digitized by Google

La 2e, le contingent des dites communes sera fourni dans tout délai de demain et constaté par des procès-verbaux dont expédition sera donnée aux commissaires.

La 3e, les frais de l'emploi de la force armée et autres dépenses nécessitées par la révolte des paroisses seront payés par une contribution dont la masse sera réglée et répartie entre les dites paroisses de Plougoulm, Sibiril et Cléder, et payée dans tiers jours après qu'elle sera connue.

La 4e, les principaux coupables et les chefs de l'insurrection dans chacune des trois communes seront désignés par elles aux commissaires.

La 5e, les cloches des dites paroisses seront descendues à la diligence des conseils généraux, aussi dans tiers jours.

La 6e, les ponts abattus par les rebelles seront rétablis aux frais des paroisses insurgées, lesquels frais seront compris dans la masse des dépenses ci-dessus si mieux n'aiment les paroisses s'entendre pour rétablir eux-mêmes les dits ponts suivant devis des ingénieurs de département, sous 15 jours dans les deux cas.

La 7e, la veuve et les enfants de Grégoire Mercier, canonnier de la garde nationale de Morlaix tué dans la journée du 19 par les rebelles qui fondirent ce jour, sur Saint-Pol, auront un dédommagement de 3,000 #.

La 8e, les communes de Plougoulm, Sibiril et Cléder, fourniront chacune 4 otages de choix et parmi leurs notables habitants pour sûreté de l'accomplissement des conditions ci-dessus, en ce que le fait les touche.

Digitized by Google

La 9e, les clauses ci-dessus seront soumises aux généraux de Plougoulm, Sibiril et Cléder pour être par eux ratifiées ou rejetées dans le délai de tout demain et jusque-là le général Canclaux suspendra la marche de la force armée contre les dites communes à l'effet de les traiter comme pays ennemi.

Fait sous les signes des partis :

CANCLAUX, PERRIN, TROBERT, RAGEUL, GUILLIER, PINCHON, HOMON, PRAT, GOEZ, LE ROUX LE DENMAT.

Le 27 mars, le conseil général de Sibiril souscrivait un traité « sauf que nous ne pouvons répondre d'exercer aucune voie à l'égard des coupables, reconnaissant tous notre faute, ne voulant dorénavant vivre qu'en qualité de frères, d'amis de la patrie et de bons citoyens, » il nommait pour otages : HERVÉ PÉRON, procureur de la commune, FRANÇOIS STÉPHAN et HENRY QUEVIGER.

Le même jour Cléder adhérait à la convention et nommait pour otage : François Guillou, de Pereu ; Jérôme Riou, de Kersaint ; Paul Penors, de Runion ; et René Bastard, de Pereu. (L. 16.)

Plouzévedé dénonçait comme coupables Jean Le Roux, « qu'on avait vu monter à cheval pour chercher le monde », et Joseph Le Roux, « qui avait dit que celui qui reculerait serait brûlé » ; Jean Prigent, maire, et Olivier Mesguen, juge de paix de cette commune, sont également arrêtés. (L. 85.)

Les communes de Plouvorn et Trefflaouënan envoyèrent également leurs otages et leur adhésion.

Les frais de contributions furent réglés comme il suit : (L. 85.)

Digitized by Google

Plougoulm fut taxée à.	9,000#
Cléder.	13,450#
Sibiril.	9,000#
Plouvorn.	13,000#
Plouzévedé et Saint-Vougay.	13,632,#8s
Trefflaouënan.	6,000#
Plouescat.	6,000#
TOTAL.	70,082,#8s

Le 30 mars, les commissaires écrivirent de Saint-Paul: (L. 16.)

Vive la République

« Frères et amis, nous vous annonçons enfin la paix rétablie dans le pays du ci-devant Léon.

« Nous avons une quarantaine au moins de prisonniers dont un grand nombre de coupables, déjà 24 sont envoyés à Morlaix pour passer au jury et le reste va y être conduit des premiers jours.

« Nous faisons aux gendarmes courir jour et nuit les campagnes pour saisir les coupables contre lesquels il y a des mandats d'arrêt. Le juge de Paix vient de nous dire que les gendarmes n'avaient encore amené personne parce que la plupart des accusés ont fui, mais au surplus nous tenons les chefs, le maire et le juge de Paix, de Plouzévedé qui ont été, à la tête des révoltés de leur paroisse, provoquer les autres communes, y sonner le tocsin etc....

« Les cloches sont descendues en grande partie, mais comme il y en a qu'il coûterait trop cher de retirer, nous avons donné ordre de maçonner les entrées des tours.

Le drapeau rouge est rentré depuis hier et le drapeau blanc flotte aujourd'hui à sa place. Nous devons au patriote général Canclaux les plus grands éloges... »

Digitized by Google

La répression fut d'autant plus terrible qu'on appliqua contre les insurgés une loi du 20 mars postérieure à l'insurrection. Le 31 mars les commissaires écrivaient de Saint-Paul : (L. 16.) « Frères et collègues, nous venons d'avoir connaissance de l'enregistrement officiel de la loi du 20 mars contre les rebelles à Morlaix et Lesneven. elle a même été rendue hier aux paroisses révoltées, ce qui fait changer entièrement le cours de cette procédure ; nous croyons donc que tous les prévenus qui nous seront amenés doivent être transférés directement à Quimper pour y être jugés et exécutés dans les 24 heures, de même que ceux que nous avons déjà fait passer à Morlaix et parmi lesquels se trouvent les deux chefs, le maire et le juge de paix de Plouzévédé. (Jean Prigent et Olivier Mesguen.)

« Nous apprenons même par le citoyen Raoul, commissaire national de Morlaix, que le tribunal s'y assemble aujourd'hui pour y vérifier les procédures et vous envoyer de suite ceux qui doivent être traduits au tribunal criminel du département, et renvoyer ici au général Canclaux ceux pris les armes à la main.

« Mais il n'y a pas de guillotine ici, ni même à Morlaix, cependant il est nécessaire et du plus grand intérêt que des *expéditions* s'y fassent afin que cet exemple porte la terreur au milieu du peuple, mais il est urgent que ces punitions se fassent pendant que la troupe est ici.

« Il y a une guillotine même montée à Lesneven et qu'il ne coûterait pas fort cher de transporter ici.

« Nous donnons à l'instant ordre d'arrêter Cren, ex-procureur-syndic du district de Lesneven qui vient de nous être dénoncé comme ayant rédigé le compromis de coalition signé par les paroisses rebelles. »

Digitized by Google

Deux jours plus tard le 2 avril les mêmes commissaires prévenaient leurs confrères de Morlaix des nouveaux ordres venus de Quimper touchant le jugement et l'exécution des coupables. (L. 16.)

« Citoyens nous venons de recevoir des dépêches du Département et par lettre du 1er il nous prévient que, trouvant très dangereux de faire passer à Quimper les coupables révoltés qui sont actuellement dans les prisons de Brest, il a arrêté d'inviter le tribunal criminel du département à se rendre à Brest, Plabennec, Lesneven, Saint-Pol et Morlaix pour y juger et faire exécuter dans ces différents points les condamnés. Les juges ont accédé à cette invitation et sont partis hier pour Brest d'où ils vont se rendre successivement jusqu'à Morlaix avec une guillotine et un exécuteur. Nous vous en prévenons pour que les détenus ne soient pas envoyés à Quimper. Nous croyons même qu'ils se porteront à renvoyer ici et à Lesneven une partie des justiciables afin que ces exemples faits sur les lieux impriment dans ces lieux fanatisés une terreur capable de les détourner de toute récidive. »

Nous terminons ici cette longue suite de documents qui nous ont montré d'une manière si vivante tout un peuple soulevé contre un gouvernement qui n'a su se présenter à lui que pour le contrarier et le vexer dans ses affections les plus chères, dans son attachement à la foi catholique en fermant les églises, dans son attachement au sol du pays, par la loi de la conscription. Ce dernier sentiment, le Breton est parvenu à le maîtriser et on ne trouve pas désormais de plus fidèle serviteur du pays dans nos armées de terre et de mer ; mais l'attachement à la foi est toujours aussi vivace et les dernières émotions dont la Bretagne et notamment

Digitized by Google

le Léon et la Cornouaille viennent d'être le théâtre, sont bien faites pour nous assurer que cette foi séculaire trouve encore de vaillants défenseurs.

Quimper, le 1er octobre 1902.

PEYRON, *chanoine*.

FIN

Digitized by Google

HUNVRE ANNAIK

Ton : *Greg ar C'hroazour.*

I

An oabl a oa ténval ; an amzer 'oa yen-skorn ;
Me 'gleve o yudal emez avel-gwalorn ;
Chouchet tom ém gwele, me a jonje en poân
Ar vugaligou baour a oa hep ti na tân.

II

Hag a kredis gwelet o tostaât em c'hichen,
E diouskoaz golôet gant eur pez mantel wen,
Eun dén koz... Gant ar frim e dremm'oa morlivet ;
E gurunen 'oa skorn ; spontus 'oa hén gwelet.

III

Horjellat 're e benn, ha, dre ma tostae,
An erc'h deuz e vantel stank ha puill a gouee.
Eur c'hlizen war ma zâl, an dour em daoulagad,
A vec'h' c'hallis laret : « Piou oc'h-u, ma dén mad ? »

IV

« — Ar Goanv, 'me an den koz, a ve gret ac'hanon ;
« Me zo gant kals doujet, didrue 'vel ma c'hon ;
« Te, plac'hik, bez dinec'h ; c'hoant am oa d'as kwelet... »
Ha, pa dizhalane, me 'n em gave skornet....

Digitized by Google

V

« — Ar Goanv ?... Otro, mar plich, selaouet ma feden...
« Neo ket 'fad évidon.... Me am eus eul lochen,
« Eul lochen toet mad, dillad tom da wiskan ;
« Ha pa deuio ar riou, eun tân mad da domman.

VI

« Na rin ket ma feden evit mignonezed
« A glask an amzer vad da ziskoue ho gened
« Ekreiz ar jolori, ebarz an nozveziou ;
« Neo ket 'vit ar reze 'ran ma feden, otrou.

VII

« Me ho ped 'vit ar re a zo en dienez,
« 'Vit an artizan paour, evit an intanvez
« A vénv hep tân na boed en eur c'hrignelik noaz,
« Dalc'het gant ar c'hlenved, ha dilabour, allas !

VIII

« Bet true ouz ar re a glask an aluzen
« Ouz ar bugelik kez a gân e ganaouen
« Ouz toul-dôr ar pinvik, 'neur c'houl eun tam bara...
« Ouz ar c'hlanvour hep tam, hep linser, hep netra....

IX

« Ouz evnigou Doue bet ie true c'hoaz.... » —
Hag an dén koz, ar Goanv, neuze a vousc'hoarzas
Hag a laras : « Bugel, me garje rei did-te
« Da vennad... mœs ma hent'zo grœt dîn gant Doue :

Digitized by Google

X

« Diouzin euz c'hreunen ed 'n euz ezom er parkou,
« Hag ar wezen er c'hoad, hag ar bleun er prajou ;
« Hep-hon traou an douar 'yafe da goll abred ;
« Etouez an-dud zoken 'nes-hon neus mui yec'hed.

XI

« En despect diñ c'hoarve an droug a ran, bugel....
« Da galon vad a c'hall hén dousaat, ha kalz... zell. . » —
Hag a welis tost dìn braouigou, gwenneien,
Hag a-uz de skrivet : « Dizro mad ar beorien ».

XII

An noz a dremenas, ha ganthi an hunvre...
Pa dihunis, seder, e laris : « 'vidon-me,
Dan dudou (1) ezomek me a viro dalc'hmad
Kement'vo dìn roet evit ma dizro mad.

Kerfot, ar 1an a viz here 1903.

BARZ MENEZ-BRÉ.

(1) Diminutif de *tad*. (Goëllo.)

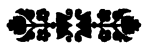

Digitized by Google

TRADUCTION

LE RÊVE DE LA PETITE ANNA

AIR : *L'Épousé du Croisé (Barzaz-Breiz).*

1. — Le ciel était sombre, l'air glacial ; j'entendais rugir au dehors les sinistres rafales du nord-ouest ; blottie bien chaudement dans ma chère couchette, je songeais à la souffrance des pauvres petits enfants sans asile et sans feu.

2. — Je crus voir s'approcher de moi, les épaules revêtues d'un lourd manteau blanc, un vieillard au visage blêmi par le verglas, au front ceint d'une couronne de glace... sa vue me fit frissonner d'horreur et d'effroi...

3. — Sa tête était branlante, et, tandis qu'il s'avançait, d'épais flocons de neige se détachaient par intervalles de son vêtement... une sueur froide me gagna... je me pris à sangloter ; c'est à peine si je parvins à balbutier quelques mots : « Qui êtes-vous, brave homme ? »

4. — « Hiver est mon nom, fit le vieillard ; on me sait sans pitié, c'est pourquoi plusieurs me redoutent. Quant à toi, mignonne, sois sans crainte ; je désirais seulement te voir »... — Et quand le vieillard respirait, je me sentais toute glacée...

5. — « Hiver est votre nom ?... Seigneur hiver, auriez-vous la charité de prêter l'oreille à ma prière... Oh ! ce n'est pas pour moi que je vous l'adresse.... Moi, j'ai une chaumière bien abritée, des vêtements chauds, et, quand il me plaît, un bon feu...

Digitized by Google

6. — « Je ne vous l'adresse pas non plus en faveur de mes compagnes fortunées qui attendent avec impatience la rude saison pour faire montre de leurs grâces et de leurs toilettes tapageuses dans les soirées, au milieu des divertissements mondains... Non, ce n'est pas pour celles-là que je veux vous prier...

7. — « Je veux vous prier pour mes petites amies qui manquent de tout, pour l'ouvrier malheureux, pour la veuve sans ressources qui souffre dans la misérable mansarde, faute de santé, et de travail, hélas !

8. — « Pitié, je vous en conjure, pour l'infortuné pauvret qui fredonne sa mélancolique complainte en mendiant à la porte des heureux de la terre... Pitié pour le malade qui n'a rien pour se soulager...

9 — « Pitié aussi, s'il vous plaît, pour les oisillons du bon Dieu... » — Et le vieillard sourit. — « Mon bonheur, petite, serait d'acquiescer à ton désir... mais je ne suis, en tout ce que je fais, que l'exécuteur des volontés du Tout-Puissant...

10. — « Aux champs, le grain de blé réclame mes services desquels ne peuvent se passer, ni l'arbre de la forêt, ni la fleur de la prairie ; sans moi les produits de la terre seraient en souffrance ; sans moi plus de santé parmi les humains.

11. — « Si je cause quelques maux, mon enfant, c'est bien sans le vouloir. Mais ces maux, ton bon cœur peut les adoucir, et beaucoup... Tiens, regarde... » — Et j'aperçus à mes côtés une multitude de jouets et de sous au-dessus desquels je lus ces mots : « Etrennes des pauvres ».

12. — La nuit s'écoula, et avec elle disparut le rêve ; quand je me réveillai joyeuse, voici la résolution que je pris : « pour moi, dorénavant, tout ce que l'on m'offrira pour mes étrennes, je le réserverai toujours pour les pauvres besogneux. »

BARDE DU MENEZ-BRÉ.

Digitized by Google

M. MORIN

CURÉ DE FREIGNÉ (1)

GUILLOTINÉ A ANGERS (5 MARS 1794)

Le 24 février 1794, le citoyen Huart, agent national de la commune de Candé, écrivait à l'agent national du district de Segré (2).

Je fus averti hier au soir que Morin, l'ex-curé réfractaire, était dans la commune de Freigné, son ancienne paroisse, chez sa sœur ; il était pour lors 7 heures du soir. Je mis tout en œuvre pour le faire arrêter. Je requis la gendarmerie, mais il n'y avait que deux gendarmes. Je cherchai de nos gardes nationaux, le nombre en était petit, j'eus beaucoup de mal ; cependant une dizaine, que j'armai le mieux possible, se joignirent aux deux gendarmes et partirent malgré le temps affreux qu'il faisait. Ils se rendirent chez la Morin, mais les perquisitions furent inutiles, ils ne rencontrèrent pas ce calotin. Il était ou trop bien caché, ou venait de s'évader, ou était couché ailleurs. La plus grande preuve que ce calotin existait ce jour dans le bourg, c'était les hosties toutes fraîches coupées que je tenais avec la boîte, les ornements, surplis tout déployés et venant de servir. L'interdiction où s'est trouvée la Morin sa sœur, décelait son crime. — D'après ces faits, tu pèseras dans

(1) Freigné, commune du canton de Candé (Maine-et-Loire), fit partie du diocèse de Nantes jusqu'au 6 juin 1802.

(2) *Archives de la Cour d'Appel d'Angers.*

Digitized by Google

ta sagesse s'il n'est pas prudent de faire enlever généralement tous les ornements, linge, etc, de cette paroisse, et de faire condamner les églises. — La municipalité, dont une partie partage les crimes de ce scélérat, pourrait peut-être fomenter encore quelque chose .. Quand on est aussi mal administré, je t'avoue qu'on ne peut opérer le bien. Fais ôter à ce réfractaire les moyens de venir prêcher sa morale, tu verras ce que tu feras de la Morin Je t'envoie la boîte où sont les hosties (1).

Trois jours après, le 27 février, à 5 heures du soir, les gardes nationaux de Candé découvrent M. Morin (2) chez une sœur de charité de sa paroisse, nommée Marie Lardeux ou « sœur Saignette (3) ». Il est aussitôt conduit à la maison commune de Candé, où il subit un premier interrogatoire par les soins de l'agent national :

Depuis quand il est sur la commune de Freigné ? — Depuis trois semaines environ.

Où il se retirait ? — Dans les campagnes çà et là.

S'il a été dans la Vendée ? — Oui (4).

D'accord avec la municipalité (5), l'agent national décide d'en-

(1) Au reçu de cette lettre, le directoire du district de Segré ordonna à l'agent national de Candé de faire fermer les églises, d'enlever les ornements, d'arrêter le curé Morin et sa sœur, etc. En envoyant la boîte contenant les hosties au Comité révolutionnaire d'Angers, l'agent national du district, le citoyen Champroux, s'exprimait ainsi : « Le gueu de Morin passe la majeure partie du temps dans la commune de Freigné, où il entretient les habitants dans le fanatisme plus que jamais. Morin et sa sœur ont fait un mal incalculable à Freigné, dont il y a longtemps qu'eux et leurs partisans auraient dû être bannis » (27 février).

(2) Il était déguisé et caché dans le cellier.

(3) C'est-à-dire chirurgienne.

(4) *Voici l'interrogatoire de Marie Lardeux :*

Si Morin est chez elle depuis longtemps ? — Elle n'en sait rien.

Si elle le connaissait avant de l'avoir retiré ? — Il est entré chez elle comme malade, sans le connaître. (*Archives de la Cour.*)

(5) Lachèse, officier municipal, Besnard, notable, Commandeux, notable.

Digitized by Google

voyer, dès le lendemain, au Comité révolutionnaire d'Angers, le prêtre réfractaire et la sœur de charité. Comme le départ doit avoir lieu de grand matin, les officiers municipaux et l'agent rédigent, avant de se séparer la lettre suivante au Comité :

Vous devez être instruits par l'agent national du district de Segré des recherches que les gardes nationaux de notre commune ne cessent de faire dans notre campagne voisine pour déterrer les prêtres réfractaires qui y sont cachés. Leur activité vient de réussir, en arrêtant le nommé Morin, ci-devant curé de Freigné, ainsi que la sœur de charité chez laquelle il était caché. Nous vous envoyons ces deux êtres avec les papiers trouvés sur eux. Nous aurions désiré vous envoyer sa sœur (ce qui est différé n'est pas perdu), ainsi que d'autres calotins qui rôdent dans nos environs (1).

Amené devant le Comité révolutionnaire d'Angers dans la journée du 28 février, M. Morin fut aussitôt enfermé à la citadelle (2).

Le 5 mars, il comparaissait devant la Commission Militaire dans l'ancienne église des Jacobins, lieu de ses séances publiques (3). Le vice-président, le citoyen Laporte, l'interrogea comme suit (4) :

Avez-vous prêté le serment auquel vous étiez soumis par deux décrets différents? — Non. Cependant il s'est toujours assujéti à toutes autres lois comme citoyen (5).

(1) *Archives de la Cour.*

(2) L. 1125 bis.

(3) Le 4 mars, le Comité révolutionnaire écrivait à la Commission Militaire : « Nous vous faisons passer les pièces du scélérat Morin, curé réfractaire et vendéen de Freigné. Son interrogatoire est consigné sur un de nos registres. Quand vous voudrez travailler ce brigand sacré, vous le ferez prendre au Comité. »

(4) Antoine-Luc Morin, âgé alors de 51 ans, était né à Cobourg (Ille-et-Vilaine). Il avait été nommé curé de Freigné en 1771.

(5) Le 2 juillet 1791, il quitta son presbytère par ordre du district de Segré et se retira à Nantes, rue Saint-Clément.

Digitized by Google

Pourquoi vous êtes-vous refusé à la loi qui vous obligeait à la déportation ? — Il a obéi à cette loi en se rendant à Nantes pour choisir avec le secours de ses amis un pays étranger qui lui eût été plus avantageux ; mais, le bâtiment de transport ayant retardé, la nouvelle du décret qui autorisait les ecclésiastiques fermiers à rentrer dans leurs fermes et à les exploiter, le détourna de sa première résolution. Il se fit rendre au lieu du prieuré de Freigné, sa ferme (1), où il demeura autant de temps que le décret le lui permettait. Il fit part de sa résolution au procureur général syndic du département de Maine-et-Loire, Delaunay, qui lui adressa une lettre approbatrice de sa résolution.

Depuis la loi qui ordonnait l'exportation, il n'en existe pas une qui lui permît de rentrer dans son prieuré pour en exploiter les biens ; au contraire, la même loi avait dit qu'il serait désigné dans chaque département un lieu dans lequel se rendraient tous les prêtres réfractaires pour ensuite être ensemble déportés ? — Sans pouvoir donner la date du décret dont il a parlé dans sa précédente réponse (2), il a pour preuve la permission écrite de M. Delaunay et la visite de plusieurs membres du district de Segré, M. Champroux, procureur syndic, et M. Vallas, lesquels, étant venus à Freigné (3) dans les jours de l'arrivée du curé, lui protestèrent qu'en vertu du décret il pouvait demeurer tranquille. Quant à la seconde partie de l'interpellation, il est vrai qu'il y eut ordre de rassembler tous les curés non sermentés (4),

(1) Le prieuré de Freigné avait été réuni à la cure en 1786.

(2) C'est le 14 septembre 1791 que la Constituante prononça une amnistie pour tous les faits se rapportant à la Révolution.

(3) Le 19 novembre 1791

(4) Arrêté du département en date du 1er février 1792 : la loi de la déportation est du 26 août suivant.

Digitized by Google

mais c'était en vertu du premier décret qui ordonnait le serment (1).

N'auriez-vous pas été dans les communes envahies ou habitées par les insurgés par delà la Loire ? — Ne pouvant plus rester à Freigné comme il croyait pouvoir le faire, il reprit le chemin de Nantes. N'ayant pu trouver de vaisseau, ayant d'ailleurs entendu parler d'un second serment qu'il pouvait faire, et manquant de tout, il vint à Saint-Florent-le-Vieil consulter et visiter dom Dugas, ci-devant prieur; il lui exposa les motifs de son voyage.

A quelle époque fûtes-vous à Saint-Florent ?

— Vers la fin de juin ou le commencement de juillet 1793.

Pourquoi avez-vous été trouvé nanti de plusieurs papiers, surtout de chansons contre-révolutionnaires, à lui lues, montrées et exhibées ? — Il avait une chanson commençant par ces paroles : *Français, Français*, restée dans le portefeuille d'un domestique de sa sœur, portefeuille qui lui fut adressé avec des secours par le même mestique. Il nie le surplus de l'interrogation.

Combien de temps restâtes-vous à Saint-Florent, et quelles personnes y vîtes-vous ? — Arrivé, on le conduisit à la municipalité, dont il ne connaissait personne,

(1) Le 14 novembre 1791, Charlery, commandant de la garde nationale de Candé, écrivait au procureur général syndic : « Le sieur Morin, très dangereux voisin, vient de paraître à Freigné, son ancienne paroisse, qu'il avait désertée depuis du temps. Il y a célébré hier la grande messe Je ne saurais vous peindre parfaitement la fermentation que ce changement subit vient de causer dans nos cantons. Déjà les ennemis de la chose publique lèvent le masque hautement et disent qu'ils veulent, à l'exemple de Freigné, ravoir leurs prêtres non assermentés... Si le curé Morin n'est pas éloigné sur-le-champ, et si le mal n'est arrêté dans son principe, comment nous sera-t-il possible qu'avec une petite poignée de monde de bonne volonté nous puissions résister à plusieurs paroisses coalisées contre nous ? » (L. 365.)

Digitized by Google

excepté le curé qui en était membre et qu'il vit un peu plus tard.

Au mois de juillet les membres de la commune de Saint-Florent avaient évacué ; les brigands établirent là un comité contre-révolutionnaire : conséquemment il en impose dans sa réponse? — Le nom de municipalité lui étant plus connu, il l'a employé dans sa réponse pour exprimer l'assemblée de plusieurs personnes où il fut conduit forcément dans la ville de Saint-Florent.

Combien de temps restâtes-vous à Saint-Florent et avec qui avez-vous passé ce temps? — Deux mois et quelques jours, avec dom Dugas, logé chez un habitant dont il ne se rappelle pas le nom.

N'avez-vous pas été dans la Vendée? — En août il fut à Beaupreau, où il dîna après avoir vu une chapelle de grande renommée, et retourna de suite à Saint-Florent. Il a porté ses pas aussi tout près de Saint-Malo, pour chercher à sortir de la République.

Depuis que vous avez quitté Saint-Florent que devîntes vous? — Il passa ses jours chez son frère à Ceudre? où il fut toujours malade.

Lecture à lui faite d'une lettre du citoyen Champroux ? — A nié tout son contenu (1).

Lecture à lui faite d'une autre lettre signée de l'agent national (2) ? — En a nié aussi tout le contenu.

Vos réponses contiennent-elles vérité, y persistez-vous et voulez-vous signer ? — Oui.

Autant que l'humanité menacée d'une mort prochaine peut se rappeler, je signe comme ayant dit la vérité.

MORIN (3).

(1) Lettre du 27 février 1794, dont il a été parlé ci-dessus.
(2) Cf. ci-dessus lettre du 24 février.
(3) *Archives de la Cour.*

Digitized by Google

Le vaillant curé de Freigné ne s'était point trompé. Séance tenante, il fut condamné à mort (1), et exécuté sur la place du Ralliement le même jour, 5 mars, à quatre heures du soir (2).

F. UZUREAU
Directeur de l'*Anjou Historique*.

(1) *Voici les motifs de sa condamnation* : 1) Avoir eu des intelligences avec les brigands de la Vendée et fait partie de leur rassemblement ; 2) avoir tenu des propos tendant à propager l'esprit de révolte qui s'est manifesté dans les départements et avoir été trouvé nanti de chansons et écrits contre-révolutionnaires ; 3) avoir enfreint la loi qui ordonne sa déportation ; 4) avoir provoqué au rétablissement de la royauté et à la destruction de la République Française.

(2) Internée au Calvaire d'Angers le 26 février, Marie Lardeux fut interrogée dans sa prison le 8 mars : « Née et domiciliée à Freigné. On a trouvé chez elle Morin, curé de la commune, qui était entré chez elle en pluviôse, y est resté quinze jours, et a été amené avec elle au Comité d'Angers. Sur l'interpellation à elle faite si elle connaissait la loi qui regarde comme suspects ceux qui donnent retraite aux prêtres réfractaires, elle a déclaré qu'étant dans l'ignorance de cette loi, elle n'a pas cru être obligée à déclarer à sa municipalité qu'elle avait un prêtre chez elle. » — Nouvel interrogatoire au Calvaire le 1er avril : « Marie Lardeux, fille, de Freigné, âgée de 45 ans, chirurgienne. Ayant gardé chez elle l'ex-curé de sa paroisse pendant quinze jours. *Fanatique au superlatif.* » Au premier interrogatoire elle avait été déclarée digne de la guillotine ; cette fois elle fut condamnée à la fusillade. Le 16 avril 1794, elle fut, en compagnie de 97 autres victimes, fusillée au Champ-des-Martyrs près Angers.

Digitized by Google

LE FIL D'ARGENT

Te souviens-tu, sur la bruyère,
Ton bras appuyé sur le mien,
Tu me disais : mon petit Pierre,
Espère, tout marche bien ?

Mes cheveux noirs étaient d'ébène.
Et les tiens, dorés sur ton front,
Te faisaient, ma petite reine,
Un diadème tout blond.

Un jour enfin tu m'es promise,
Mettant alors tous tes atours,
Nous allâmes à notre église,
Faire bénir nos amours.

Depuis lors, ma douce, ma douce,
Rien n'est venu nous affliger,
Tu n'as point vu la lune rousse
Flétrir ta fleur d'oranger.

Puis le temps, que rien n'arrête,
Sur mon front a mis, le changeant,
D'un doux passé marque discrète,
Un tout petit fil d'argent.

Digitized by Google

Mais, loin d'éteindre en nous la flamme
Mise par Dieu dans nos amours,
Ce fil, au ciel, liera mon âme
A la tienne pour toujours.

En attendant, ma bien chérie,
A tout le reste indifférent,
A toi mon cœur, à toi ma vie,
Tous mes fils noirs et d'argent.

F. Le Bihan.

Digitized by Google

AU TEMPS DU DIRECTOIRE

Les plaisirs à Nantes. — Les goguettes de la Ville-en-Bois — Le jardin d'Esope. — La chasse démocratique (de l'an V, en l'an VIII).

Triste époque, en vérité, si on envisage les choses au point de vue politique. Le gouvernement d'en haut vit d'expédients, pratique la politique de bascule, s'appuye un jour sur les modérés par crainte des Jacobins et le lendemain sur les Jacobins par terreur des royalistes. En province, le pouvoir est aux mains de gens plus honnêtes que ceux de Paris, ce qui n'empêche que beaucoup de politiciens suivent l'exemple des gouvernants et trouvent dans l'exercice des fonctions publiques le moyen de faire leur beurre.

A Nantes, comme partout, l'argent, devenu roi, est une forte puissance ; tous les ambitieux issus des nouvelles couches se ruent sur la conquête de l'or qui est le meilleur piston pour parvenir.

Les parvenus ambitieux sont légion ; mais il y a aussi les viveurs qui n'ont d'autres soucis que de rire et de s'amuser. Ils trouvent partout des distractions, car la société offre le chaos le plus étrange et le plus piquant pour les rieurs. A la Ville-en-Bois on ne compte rien : ni le vin, ni la chère ; ce sont des festins continuels, sous les tonnelles où l'on dîne par petites tables. De cette manière le fils du proscrit retour d'émigration, et le riche acquéreur des biens d'Eglise, ne sont pas serrés à la même table, et peuvent manger l'un près de l'autre sans se coudoyer. On a tellement envie de rire qu'on com-

Digitized by Google

mence à ne plus se regarder comme chiens de faïence, il y a de la détente, et certains pince-sans-rire regardent tout ce qui se passe comme une farce qui ne peut durer longtemps. « Allez donc prendre un bon bain de son pour vous laver les mains souillées de notre sang, dit l'émigré au patriote ». Ces plaisanteries, si dures qu'elles sont, ne tirent pas à la moindre conséquence, tant on a envie de fraterniser.

On commence à envoyer à tous les diables les verbeux orateurs du Jacobinisme qui tonnent coutre les complots royalistes, et les compromissions directoriales.

Les Jacobins de Paris ne ménagent point à leurs collègues de Nantes les avertissements, et leur écrivent de s'abstenir de sucrer le café, car le sucre à Paris vaut quarante-deux sous la livre.

Les muscadins nantais n'ont souci des conseils des vieux pontifes surnommés la queue de Carrier ; les éléments les plus opposés de la société se rapprochent à certaines heures, et se confondent dans les billards.

La feuille nantaise de l'an VI nous conte l'histoire d'un muscadin parisien, débarqué à Nantes avec un lest de mille écus et qui fut si bien délesté par les merveilleuses et les incroyables, qu'il laissa en gage de ses dépenses de café ses malles et son beau jonc à pomme d'or. Les chercheurs, curieux de connaître les endroits les mieux fréquentés au temps du Directoire, compulseront les quelques journaux qu'on publiait à Nantes en l'an VI, et liront cette réclame du tenancier de l'établissement, le jardin d'Esope, rue Rubens, n° 67.

« Ici le citoyen Mercerat, jadis buvetier de la com-
« pagnie, donne à manger à toute heure et à prix fixe.
« Il a une carte à l'instar de Paris, pour les mets très
« variés comme dans les restaurants de la capitale, et

Digitized by Google

« on n'a rien à désirer à son dîner à 25 sous par tête. La « compagnie est servie proprement, et en entrant. »

Il est certain que ce lieu d'amusement n'était pas seulement mauvais au point de vue moral, il était aussi dangereux en politique ; car les conspirateurs redingotes grises, collets noirs, cravates vertes y entraient comme au moulin. Pour sauver l'établissement il était urgent d'amadouer les citoyens D., M., Le G., H., G., J. B. H., etc., etc., et tous les vieux mathurins solides au gouvernail du navire démocratique et qui voulaient arrêter la fureur des éléments réactionnaires déchaînés. Dans ce but, les habitués du jardin d'Esope, ceux qui pensaient bien, comme ceux qui pensaient mal, tombèrent d'accord pour organiser une grande fête démocratique, et exempte de cabotinisme. Ce n'était pas chose facile de faire du nouveau, d'interdire les costumes de trétaux qui étaient en honneur aux cérémonies officielles, et toutes les singeries qui accompagnaient les fêtes révolutionnaires qui commençaient à tomber en désuétude, et qu'on ne voulait pas rajeunir.

Enfin les organisateurs de la fête de l'an VII eurent une inspiration très heureuse, en décidant qu'au lieu de fêter la raison, la jeunesse, on fêterait la chasse démocratique. Ils convoquèrent les paysans des communes de Bouaye, Legé, Roche-Servière et autres lieux, à se rendre à l'étoile de la forêt de la Frendière pour prendre part à une chasse démocratique qui serait organisée à l'instar des grandes chasses réservées jadis aux privilégiés de l'ancien régime. Donc, au jour fixé, les vénérables des loges maçonniques de Nantes dépouillèrent leurs emblèmes, pour revêtir le complet de chasse en gros velours gris, et, coiffés de la casquette

Digitized by Google

traditionnelle, ils se rendirent à la maison commune d'où ils prirent le chemin de la campagne, en passant par les rues les plus populeuses de la ville, les rues de la Commune, Milton, Fontenelle, place du Change, Grand-Rue etc. Malheureusement les hauts dignitaires de la franc-maçonnerie, improvisés chasseurs, ne se livraient habituellement à d'autres sports que celui de la pêche à la ligne; ils étaient si inexpérimentés en matière de chasse qu'ils ne tuèrent que deux renards et trois lièvres. C'était bien maigre pour mettre chiens en curée. Pourtant le banquet démocratique ne laissa rien à désirer, et les orateurs qui n'avaient pas fait preuve d'adresse au moment de la chasse, firent preuve d'érudition au moment des toasts ; ils oublièrent même le proverbe qui dit : rien n'est plus nuisible aux bonnes sauces que les longs discours. C'eut été mieux de rappeler simplement aux invités de cette fête le vieil adage rapporté par l'historien Phœbus : « Bon veneur aura en ce monde joie, liesse et déduit, et après sa mort paradis. » Toutefois aucun incident fâcheux ne troubla la fête de la chasse démocratique. Au mois de mai suivant les muscadins vinrent aux régates les cheveux relevés de manière à simuler des oreilles de chiens, et porteurs d'une grosse canne surmontée d'une pomme d'argent. Ils s'étaient vantés de la résolution, prise par eux, d'assommer les patriotes qui trôneraient dans les tribunes officielles; ils avaient collé pendant la nuit une affiche injurieuse contre les citoyens qui avaient fait partie du corps administratif de l'an III. Il y eut des bagarres, qui entravèrent la distribution des récompenses, et on ferma un cercle, et plusieurs goguettes de la Ville-en-Bois, considérés comme des repaires de malfaiteurs politiques. La police avait été informée qu'on y avait chanté la chan-

Digitized by Google

son du *Canard blanc* pour conspuer les autorités et les calomnier en les accusant de concussions :

« Mon beau canard va s'y baignant,
« Le vent veut rire, et l'eau rire vent,
« Mais par le bec il rend le sang,
« Par les deux yeux l'or et l'argent.

Dans ce temps de liberté et de fraternité très relatives, ce fut suffisant pour faire fermer les goguettes sous prétexte de royalisme.

Heureusement un établissement qu'on ne ferma pas ce fut le jardin d'Esope dont nous avons parlé.

Souhaitons à nos petits-enfants de ne revoir jamais les mauvais jours du Directoire, les lois somptuaires, le papier monnaie, l'impôt progressif, et l'emprunt forcé. Par contre, puissent-ils revoir les temps heureux des bons dîners à vingt-cinq sous, arrosés du bon vin de Bouguenais qui valait le vin d'Espagne. Au dire de la chanson il coulait à flots dans les belles goguettes du hameau de la Ville-en-Bois, aux enseignes du château de Golo, à la Sagesse, à la Fauvette, à la Comète, au Chant-des-Grenouilles etc. etc.

« Maint luron chante à la Comète,
« Dans son gousset n'ayant plus rien.
« Quand on a rien, landeriette,
« On ne saurait manger son bien.
« Mais les Crésus qu'ont la finance
« Gaiement font sauter à la fois
« Dix bouchons de bon vin de France
« Aux goguettes de la Ville-en-Bois.

(Extrait des *Miettes d'histoire et Anecdotes Bretonnes*, ouvrage inédit.)

JOSEPH DE TRÉMAUDAN.

Digitized by Google

PREUVES DE NOBLESSE

D'UN

CHEVALIER DE MALTE

DE

LA MAISON DE LA LANDE-CALAN

(*Suite*[1].)

MAISON DE GESLIN DE TRÉMARGAT

CONTRAT DE MARIAGE. — Nous avons vu le contrat de mariage de dame Anne Geslin avec messire Claude de la Lande, chevalier, seigneur de Calan, par lequel nous avons remarqué que ladite Anne-Jeanne Geslin est fille de messire Gervais Geslin, chevalier, seigneur de Trémargat et de dame Anne Nepveu, son épouse, en date du 26 octobre 1696, signé : G. Collas et Marc Carbel, notaires de Plélou.

AÏEULE MATERNELLE. — Nous avons vu le contrat de mariage de messire Gervais de Tremargat, de Tréguidel, la Praie, etc., fils aîné et noble de messire Jean Geslin, de son vivant, chevalier et seigneur de Trémargat et dame Gilette Huart ses père et mère avec damoiselle Anne Nepveu, fille de défunt noble Jacques Nepveu, seigneur de la Villedu et de dame Jeanne de la Haye, ses père et mère, par lequel nous avons remarqué qu'ils prennent les qualités ci-dessus énoncées, en date du 12 mai 1678, signé : Berthu, notaire de Rennes et Legrand, notaire de Saint-Malo.

(1) Voir la *Revue* de septembre 1903.

Digitized by Google

PARTAGE NOBLE, 1684. — Donné à messire Gervais Geslin à dame Jeanne Geslin, marquise de Saint-Brice sa sœur, des successions nobles de messire Jean Geslin et de dame Gillette Huart et que ladite marquise de Saint-Brice reconnaît que ses ancêtres de temps immémorial partageaient noblement suivant les titres et partages qui lui ont été communiqués et à son défunt mari, en date du 18 février 1684, signé : Bertin et Berthelot, notaires de Rennes.

CONTRAT DE MARIAGE, 1649. — Contrat de mariage de messire Jean Geslin, seigneur de Trémargat, fils aîné et noble de messire François Geslin et de dame Marie de La Noë, avec damoiselle Gillette Huart, fille de messire Gervais Huart, conseiller au parlement de Bretagne et de dame Jeanne Loüys, seigneur et dame de la Grande rivière en date du 11 juillet 1649, signé : Berthelot et Mahé, notaires de Rennes.

TUTELLE, 1598. — Tutelle de messire François Geslin, fils aîné et noble d'écuyer Pierre Geslin et de dame Jeanne du Cosquer ses père et mère, en date du 4 juin 1598, signé : F. Cozobert, greffier de Tréguier.

DÉCRET DE MARIAGE. 1621. TROISIÈME AÏEULE MATERNELLE. — Décret de Mariage d'écuyer François Geslin seigneur de Trémargat et de l'Estoile fils aîné et noble d'écuyer Pierre Geslin et de dame Jeanne du Cosquer avec Marie de la Noë, fille de noble Jean de La Noë écuyer et de dame Marguerite Le Véer, seigneur et dame de Cœspeur, lequel Jean de La Noë, était fils de noble écuyer François de La Noë et de dame Marguerite Bude du Tertre Jouan, lequel François fils d'autre Jean de la Noë et de dame Françoise du Boisboissel en date du 15 septembre 1671. Signé : Martin, greffier.

TUTELLE 1594. — Tutelle faite à la requête de messire Olivier du Gouray seigneur de la Côte et de la Baudronnière parent de noble écuyer Pierre Geslin et Louise Geslin sa sœur, enfants

Digitized by Google

mineurs d'écuyer Jacques Geslin et de dame Isabeau de Lermor, seigneur et dame de Trémargat en date du 5 février l'an 1594. Signé : Boullois, greffier de Plélore.

CONTRAT DE MARIAGE 1596. 4e AÏEULE MATERNELLE. — Contrat et décret de mariage avec écuyer Pierre Geslin et damoiselle Jeanne du Cosquer, fille de noble écuyer Michel du Cosquer et de dame Constance de La Lande son épouse, par lequel nous avons remarqué qu'il prend les qualités de noble et seigneur de Trémargat en date du 27 avril 1594. Signé : Boullais à Guingamp.

PARTAGE NOBLE 1595. — Deux assiettes de partages nobles faites par noble écuyer Pierre Geslin, à demoiselles Jeanne Isabeau et Françoise Geslin ses tantes, où il leur fait raison des successions de feu nobles gens Pierre Geslin et Jacquette de Coatarel. seigneur et dame de Trémargat en date du 24 avril 1595. Martin, notaire à Guingamp.

CONTRAT DE MARIAGE 1565. — Contrat de mariage de noble écuyer Jacques Geslin avec damoiselle Isabelle de Lermor fille d'écuyer, Henri de Lermor et de damc Françoise de Kérever par lequel nous avons remarqué que ledit noble Jacques Geslin est fils atné de noble écuyer Pierre Geslin et dame Jacquette de Coatarel en date du 6 octobre 1555. Signé : Trogoff et Lestiquè notaires de Tréguier.

CONTRAT DE MARIAGE 1534. 6e AÏEULE MATERNELLE. — Contrat de mariagê de noble écuyer Pierre Geslin, fils aîné héritier principal et noble d'écuyer Jean Gelin, seigneur de Trémergat et de damoiselle Jeanne de Tournegoët, avec damoiselle Jacquette de Coatarel, fille aînée d'écuyer Louis de Coatarel seigneur de Kernenant et de dame Catherine Le Rouge en date du 21 avril 1504. Signé : Gaspar et du Mangoüart notaires à Lesneven.

Digitized by Google

PARTAGE NOBLE 1501. — Partage noble d'écuyer Jan Gelin seigneur de Trémergat, donné à dame Marie Gelin sa sœur, épouse de noble écuyer Roland Dollou, des successions de Guillaume Gelin et de dame Marguerite Boterel, septième aïeule du présenté pour le maternel, daté du 28 octobre 1501. Signé : de La Marche et Roland notaire de Chateaubriant.

TRANSACTION 1493. — Transaction qui prouve qu'écuyer Jan Gelin est fils et héritier noble de Guillaume Gelin et que le dit Guillaume est fils de noble Maurice Gelin et de dame Taillart, 5 mai 1498. Signé : Le Roux.

PARTAGE NOBLE, 1477. — Partage noble donné à noble homme Guillaume Gelin, écuyer seigneur de Trémargat, fils de noble homme Maurice Gélin et de dame Taillart, épouse de Marguerite Boterel de la Ville-Geffroy, par noble homme Nicolas Boterel, son frère, en date du 27 mai 1477. Signé : Robert Rault. Lesdits Boterel sont juveigneurs d'Avaugours, sortis de Quintin et puinés de Bretagne.

Nous avons vu les extraits des réformations de 1428, 1441, 1479 ou figurent au rang des nobles les Gélin.

ENQUÊTE, 1634. — Enquête civile faite par les juges royaux de Saint-Brieuc, qui prouve que les prédécesseurs de François Gelin, seigneur de Trémargat ont perdus leurs titres par l'incursion des troubles de la Ligue. Signé : Le Normand. Laquelle enquête nous avons vue et lue.

Il est marqué dans la chapelle prohibitive de Trémargat, dans l'église de Plélo, les armoiries de ladite dame Taillart et de Maurice Gélin en alliances, ainsi que celles de Maurice Gelin et de Marguerite Boterel.

Digitized by Google

MAISON HUART

Après avoir prouvé la légitimation et noblesse de dame Anne Gélin et de ses ancêtres, nous avons revu le contrat de mariage de messire Jan Gelin, seigneur de Trémargat et de damoiselle Gillette Huart, fille de messire Gervais Huart et de dame Janne Loüys en date du 11 juillet 1649. Signé : Berthelot et Mahé, notaires à Rennes.

Partage noble, 1669. — Partage donné par messire François Huart, seigneur de Beuvre, frère ainé de Gillette Huart, ou nous avons vu qu'il prend les qualités de nobles, écuyer et messire, 16 février 1669. Signé : Lohier et André, notaires à Rennes.

Extrait de baptême, 1618. — Nous avons vu l'extrait de baptême de François Huart, date du 10 août 1618 ou il prend les qualités de noble.

Nous avons de plus vu l'arrest de noblesse de messire François Huart, seigneur de Beuvre et La Guibourgère pour lequelle il est maintenu dans les qualités d'écuyer et de chevalier en date du 25 mai 1669. Signé Malescot.

Nous avons vu les extraits de baptêmes de Jacques Nepveu père d'Anne Nepveu dame de Tremargat ou il est mis qu'il est fils d'autre Jacques Nepveu et de Perrine Moreau en date du 10 septembre 1611.

Les extraits de baptêmes de Jeanne de la Haye, mère d'Anne Nepveu dame de Tremargat l'an 1616 le 13 avril.

Jacques Nepveu avait pour frère aîné François Nepveu père de madame des Vallesbriant et grand-père de madame la marquise de Guémadeuc qui a pour fille madame la marquise de Volvire et la comtesse de Vaudurand Gouyon, madame de Montboucher et madame de Pontüal sont aussi filles de madame des Vallesbriant.

Digitized by Google

Tout ce qui est ci-dessus et ce que nous avons cru devoir être inséré dans notre présent procès-verbal que nous certifions et affirmons véritable et y avons travaillé avec toute l'exactitude requise par nos statuts et notre commission et avons vu les titres que nous avons énoncés, bien vus, examinés et considérés prouvant suffisament et au-delà, la filiation, légitimation et noblesse ancienne dudit présenté, nous estimons que les présentes preuves peuvent et doivent être reçues comme bonne en foi de quoi nous avons signé le présent procès-verbal pour valoir et servir comme il appartiendra à messire Claude de La Lande seigneur de Calan, fait et arrêté à Saint-Brieuc le 1er mars 1727 et y avons apposé le sceau de nos armes empreint en cire rouge d'Espagne et a aussi signé avec nous maître Yves Guillaume Silly notaire royal apostolique à Saint-Brieuc y demeurant dont nous avons vu les provisions par lui-même obtinnes chez le roi, le 19 janvier 1724.

Le Chevalier frère René de MARTEL-HERCÉ
Commandeur de Nantes.

Frère Victor LE ROUX, Chevalier de la Corbinière
Commandeur de Théval.

Y.-G. SILLY,
Notaire apostolique et royal.

Les preuves secretes ont été faites et arrêtées par Messieurs les Commandeurs et notaires apostoliques de l'autre part dans l'Hôtel de Rohan et ont été témoins savoir. Le sieur Vanmeno le sieur Notadon, le sieur du Val des Touchets, le seigneur du Chalonge-Rufflet lesquels ont donnés leurs déclarations conformes à celles de messieurs les gentilshommes qui ont signé dans la preuve vocale.

Digitized by Google

Extrait des régistres de la vénérable Langue de France.

Ce jour 16 juillet 1727 avec permission de Son Altesse Eminentissime frère Antoine Manoël de Villehena digne grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et du Saint-Sépulcre s'est assemblé la vénérable Langue de France particulière dans le prieuré d'Aquitaine ; président en icelle : Illustrissime Monsieur le Bailly de Lemagne, lieutenant des grands hospitaliers. En laquelle se sont levés, messieurs les Chevaliers du Tavrets et de Sainte-Foy ci-devant nommés commissaires pour voir et examiner les preuves de Noblesse de Jean-Louis de La Lande de Calan pour être reçus au rang de Messieurs les Chevaliers de justice et page de Son Eminence dans le grand prieure d'Aquitaine lésquel après les avoir examinées avec toute la diligence possible ont rapporté qu'elles étaient faites selon les habitudes ordinaires de cette sacrée religion, ont été du sentiment qu'elles soient reçues bonnes et valables en quoi tous les seigneurs de la vénérable langue procédant avec voix ont suivi les sentiments ci-devant énoncés de messieurs les Commissaires. Signé :

Les procureurs de la vénérable langue de France :

Le chevalier DE ROUVILLE
Le chevalier DE LA BOURDONNAYE
Le chevalier DE CUSTINE
Frère Jean-Louis Godart de Beaulieu et scellé du sceau.

Comte DE GOUZILLON DE BÉLIZAL.

(*Fin.*)

Digitized by Google

LES PRÊTRES DE BAUD
PENDANT LA RÉVOLUTION [1]

IV. — *Epreuves de l'abbé Tanguy.*

En se réfugiant dans son pays d'origine, M. Tanguy ne se faisait aucune illusion sur la dure existence qui l'attendait. Le district en effet le regardait comme un homme dangereux ; le 23 juin 1792, il le qualifiait ainsi : « fanatique, nuisible, allant de maison en maison crier à la désolation et nuit beaucoup au curé constitutionnel » et, le 27 juillet, il le mettait sur la liste des prêtres à déporter (2) ; mais cette hostilité ne put le décider à la fuite ; ses compatriotes avaient besoin de son ministère et il était disposé à tout subir plutôt que de les abandonner.

Les révolutionnaires faillirent le surprendre au commencement de 1794 : « Il s'émancipait de venir prendre son logement chez Lamour », cultivateur au village de Lallemand (3). Il y avait même dit la messe, le 1er janvier. Lamour goûtait peu cet excès d'honneur, et il voulut se débarrasser de son hôte en le dénonçant lui-même au maréchal des logis Dupré de Pontivy. Ce

(1) Voir la *Revue* de septembre 1903.
(2) L. à répartir.
(3) L. 283.

Digitized by Google

gendarme n'avait pas son pareil pour ces sortes d'exploits. Heureux de cette nouvelle, il se mit en route le lendemain matin à 7 heures et se dirigea tout droit vers le village. Après l'avoir cerné, il se présenta devant la maison du dénonciateur, qui ouvrit aussitôt sa porte. Dieu merci, le *réfractaire,* cette nuit, n'y avait pas couché. Cependant le fruit du voyage n'était pas entièrement perdu : « Les ustensiles de l'église sont ici, s'écria Lamour, entrez, je vais vous les donner (1) ».

Les *ustensiles*, pour répéter le mot, comprenaient un calice, deux patènes en argent, trois boîtes des saintes huiles, une boîte aux hosties, une bourse renfermant une palle, un corporal et sept petits linges ; une aube avec son cordon, un livre, une chasuble noire en mauvais état et deux soutanes usées. Ces différents objets étaient cachés dans une armoire neuve. Dupré s'en empara et partit pour continuer ses recherches ; il fouilla au bourg chez le père du proscrit ; puis à Villeneuve, chez sa sœur ; mais sans aucun succès (2).

Echappé cette fois à ses ennemis, l'abbé Tanguy ne perdit rien pour attendre, et l'année ne s'était pas écoulée qu'il tomba entre leurs mains. A la fin du mois de décembre, une patrouille l'arrêta on ne sait en quel endroit et, le 29, il était incarcéré au Petit-Couvent (3). N'étant ni sexagénaire ni infirme, il n'eût pas manqué de porter sa tête à l'échafaud, si sa capture avait eu lieu quelques semaines auparavant ; mais en ce moment la Convention inclinait vers la clémence et le titre de réfractaire ne suffisait plus pour entraîner le dernier supplice.

(1) L. 283.
(2) *Ibid.*
(3) L. 1019.

Digitized by Google

Ce changement d'attitude ne mettait pas la vie du prêtre à l'abri de tout danger. Le pays se trouvait en pleine insurrection, les commissions militaires jugeaient les questions de leur ressort et n'étaient pas disposées à faire grâce aux personnes soupçonnées d'avoir paru dans un attroupement. Etait-ce le cas de l'abbé Tanguy ? Il prétendait s'être toujours « conduit en honnête homme, ses opinions religieuses exceptées (1) », avoir empêché une commune de prendre les armes et de se joindre aux insurgés de Mangolérian, d'être même en butte à l'hostilité des chouans comme à celle des patriotes. Ces actes étaient de nature à plaider en sa faveur, à condition que leur véracité fût établie. Pour s'en assurer, le central de la 3e division à Vannes pria, le 31 décembre, l'agent national du district de Josselin de lui « faire passer une note » sur le prévenu (2). Les renseignements demandés tardèrent à venir ; le 13 janvier, Mériage, au nom du bureau, insista auprès de l'agent national : « Informe-toi de la moralité de cet homme qui prétend avoir fait plusieurs actes de civisme et d'honnêteté dont la vérité peut influer sur son sort (3). »

Quel fut le résultat de l'enquête ? on l'ignore ; mais nous le voyons encore en détention le 21 mars, et il ne fut libéré avec les autres proscrits que quelques jours plus tard.

L'accalmie à laquelle les prêtres durent leur libération ne fut pas de longue durée. Le vent de la persécution recommença peu à peu à souffler et, au mois d'octobre, la tempête battait son plein. M. Tanguy, qui était rentré à Réguiny, habitait le bourg avec son recteur

(1) L. 1019.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

Digitized by Google

M. Després. Cette circonstance était connue de leurs ennemis, et l'agent national de Josselin ne désespérait pas de les capturer. Le 18 brumaire (9 novembre), il écrivait au commandant de la force armée, à l'occasion d'une réquisition de deux voitures que la troupe devait opérer dans la commune :

« ...Il est possible, citoyen, que la même force armée saisisse dans le bourg le nommé Després, ci-devant curé de cette commune, et le nommé Tanguy, vicaire de Réguiny, et rende par là un service signalé à la chose publique. Ces deux ecclésiastiques, qui ont constamment refusé de se soumettre aux lois de la république, et qui entretiennent par leurs discours et leur présence l'esprit de révolte et de fanatisme dans cette commune, sont dans le cas de la loi du 3 de ce mois qui enjoint aux autorités constituées de faire capturer pour être déportés ou reclus, et qui prononce contre la négligence des autorités deux ans de détention (1). » En conséquence il requit le commandant d'ordonner à l'officier de les saisir.

L'ordre fut donné sans doute, et l'officier s'empressa d'y obéir ; mais ses perquisitions furent vaines : les deux prêtres avaient quitté leur domicile, il ne put les arrêter.

De là à 1800, les archives sont muettes sur ce qui concerne l'abbé Tanguy. Il est clair cependant qu'il ne resta pas inactif, et sous le Consulat son zèle s'exerçait avec d'autant plus d'ardeur que la tourmente paraissait enfin près de se calmer. La perspective de meilleurs jours ne le rendit pas plus tendre à l'égard des assermentés. Le 6 mars 1801, prêchant en l'église de Naizin,

(1) L. 1012.

Digitized by Google

il recommanda vivement d'éviter ces prêtres « comme des membres pourris et hors d'Église, qu'il ne fallait point s'adresser à eux pour aucune fonction ecclésiastique, que les personnes mariées par eux vivaient en vrais concubinaires, que les enfants provenant de leurs mariages sont de vrais bâtards, et que ceux qui se sont confessés à eux ont fait des sacrilèges et des confessions nulles... (1)

Ce discours fit grande sensation. L'ancien recteur constitutionnel de Naizin, Guillouzic, passé à Rohan, le connut presque aussitôt, et il chargea le maréchal-des-logis Dupré d'en avertir sans retard le sous-préfet de Pontivy. Le pauvre Guillouzic ne pouvait croire à tant de perversité. « Quel coup fatal pour les consciences timorées ! Quel dérangement pour les époux qui, jusqu'à ce moment, se sont mutuellement aimés !... A-t-on le droit de nous décrier et de nous calomnier à cause de notre obéissance aux lois de la république? (2) »

Les bonnes dispositions du gouvernement ne le rassuraient que de sorte. Une réaction vigoureuse s'annonçait à l'horizon et il sentait la terre trembler sous ses pieds. L'abbé Tanguy pût jouir des transes qui agitaient ce jureur et ses pareils. L'abbé Le Dastumer n'eût pas le même avantage : les persécuteurs l'avaient assassiné deux ans auparavant.

(1) Arch. dép. Haute et simple police (1800-1801).
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

V. — *Martyre de M. Le Dastumer.*

Bien que l'abbé Le Dastumer eût pris un passeport, il n'est pas certain qu'il se fut éloigné de Locminé et des campagnes environnantes, totalement peuplées de réactionnaires et capables de lui offrir un refuge assuré. Pourtant rien ne le signale aux poursuites révolutionnaires pendant les sombres jours de la terreur.

Le 27 août 1795, un document officiel mentionne sa présence pour la première fois. Le citoyen Le Bare, procureur-syndic de Pontivy, écrivait en ce jour ce qui suit au procureur-général du département : « Les habitants de Locminé ne nous ont malheureusement jamais mis à lieu de douter que leur cité fût le repaire de beaucoup de brigands et de scélérats.... Dastumer, autre prêtre, est toujours chez sa mère demeurante à l'entrée de la rue Neuve.... » Il demandait l'arrestation de ce prêtre, celle de son confrère, M. Richard, et de 17 autres citoyens suspects (1).

L'abbé Le Dastumer se tenait sur ses gardes. Mis au courant de ce qui se tramait, il disparut sans cesser de remplir aux alentours les devoirs de son ministère. Un état du clergé rédigé en 1797, à la reprise de la persécution par les administrateurs de Pontivy, le dit en Moustoir-Remungol (2), le 16 juin 1798 il « fiança » Joseph Jan, veuf de feue Claudine Gunehec, et Jeanne Le Thies, fille majeure de feu Yves et de Françoise Bellégo, originaire de Plumelin; le 14 janvier 1799 il reçut les promesses de mariage à contracter entre Jean Guil-

(1) L. 258.
(2) L. 770.

Digitized by Google

louzo, fils majeur de Robert et de Louise Guillard, de Remungol, et Vincente Gautier, fille majeure de Jean et de Guillemette Guillermo, de Plumelin (1). Quelques semaines plus tard, il tombait sous les coups d'odieux assassins dans les circonstances que nous allons retracer.

Le lundi 25 février 1799, la colonne d'Auray faisait une tournée militaire dans les campagnes qui avoisinent Locminé (2). Cette marche forcée n'était pas du goût des trois volontaires Armand Pied Noël, Pierre Broxolle et Jacques Hébert, qui en faisaient partie. Ils lâchèrent leurs camarades au bourg de Pluméliau (3), poussés sans doute par l'envie de vagabonder à leur aise. Dans l'après-midi ils s'en retournaient par le chemin ordinaire à Locminé où la colonne était déjà rentrée, lorsque, vers quatre heures et demie, dans un champ situé au-dessus du village de Kerascouit, en Rumungol, un homme occupé à lire attira leur attention. Cette occupation leur paraissant suspecte, ils se hâtèrent de l'arrêter : c'était l'abbé Le Dastumer qui disait son office (4). Ils n'eurent pas plutôt établi son identité qu'ils se remirent en route, pleins de joie à la pensée de la gratification de 100 francs que la loi accordait à ceux qui s'emparaient d'un prêtre.

Le prisonnier suivait sans résistance. Non que tout espoir de salut l'eût abandonné. Seulement il avait son plan, qui était d'attendre le déclin du jour et de profiter d'une occasion favorable. Le moment lui sembla venu à un endroit éloigné de la petite ville d'envi-

(1) L. 770.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) Alexis Le Louer, *Mémoires.*

Digitized by Google

ron cinq-cents mètres. Tout à coup il se dégagea des mains qui le tenaient et s'enfuit à toutes jambes. Les militaires ne se donnèrent pas la peine de le poursuivre. Pour le reprendre, ils eurent recours à un moyen plus expéditif : « Ils firent feu sur lui, le blessèrent à la tête mortellement de deux coups de feu (1). » Si les balles l'atteignirent d'une manière si terrible, c'est qu'il se trouvait encore à une courte distance : « Les larges blessures dont il était couvert annoncent » qu'il fut frappé « à bout touchant (2) ». Loin de calmer ces forcenés, la vue du sang ne servit qu'à les surexciter davantage. Ils s'acharnèrent sur le fugitif, et le lardèrent de coups de sabre avec une vraie furie : « Il était percé d'une quantité innombrable de coups de bayonnettes sur plusieurs parties du corps. Le procès-verbal du juge de paix et de l'officier de santé qui ont constaté sa mort, en fait mention » (3).

Ce que ne rapporte pas le procès-verbal, ce sont les cris plaintifs arrachés au patient par les souffrances qu'il endura. Nous avons heureusement, pour y suppléer, le témoignage d'un contemporain : « Ainsi bayonnetté... on entendit les cris qu'il poussait aux cieux et les lamentations qu'il fit..... de Locminé même (4). » Ces lamentations auraient remué un tigre, elles n'ébranlèrent pas les trois misérables que la haine du clergé avait dépouillés de tout sentiment humain et rendus pires que des bêtes féroces.

Telle était leur férocité qu'ayant remarqué dans le pauvre prêtre un reste de vie après un si affreux traite-

(1) L. 289.
(2) L. 774.
(3) *Ibid.*
(4) Alexis Le Louer, *Mémoires.*

Digitized by Google

ment, ils s'abstinrent de l'achever. Peut-être l'avaient-ils ménagé à dessein, pour permettre aux autorités locales de constater plus facilement la capture qu'ils avaient faite. Tout le chagrin qu'ils eurent, fut de se voir obligés de le porter : « ils le mirent dans un panier » (1), et le déposèrent vers six heures chez le citoyen Esqueter, officier de santé, qui demeurait au haut de la place (2). Il y expira au bout de quelques minutes (3). C'est alors probablement qu'on le fouilla. Il avait sur lui « deux petites boîtes en étain, une étole, un bréviare, un autre livre intitulé *Sacerdotum*, un chapelet et une tabatière (4), tous objets qui furent naturellement confisqués.

L'Etat civil n'est pas d'accord avec ce qui précède sur le moment où la mort se déclara. A l'en croire, l'agonie de M. Le Dastumer aurait duré deux heures. En ce cas, ses parents auraient eu le temps de se rendre auprès de lui et de recueillir son dernier soupir. Quoi qu'il en soit, ce furent eux qui remplirent le lendemain les formalités légales, comme en témoigne l'acte que voici :

« Aujourd'hui huit ventôse an VII de la République par-devant moi Jacques Colombon Cassac, adjoint municipal de la commune de Locminé, sont comparus Olivier Cassac, Pierre Le Dastumer et Yves Guillet, les trois domiciliés à Locminé, ledit Pierre Le Dastumer cousin germain et les deux autres remués de germain de Jean-Marie Le Dastumer, prêtre, lesquels comparant m'ont déclaré que le dit Jean Marie Le Dastumer est dé-

(1) L. 289.
(2) L. 302.
(3) L. 289.
(4) *Ibid.*

Digitized by Google

cédé, le jour d'hier à 8 heures du soir âgé de 36 ans(1). »

Le cruel événement, connu aussitôt de la ville, ne resta pas longtemps ignoré des alentours. Le bruit s'en répandit comme une traînée de poudre et les fidèles accoururent de tous côtés pour contempler les traits de leur bienfaiteur et lui rendre les derniers devoirs. La cérémonie de l'enterrement, qui eut lieu le 26 à trois heures du soir, fut un véritable triomphe ; elle avait attiré « une grande affluence du peuple de Locminé et des communes adjacentes (2) ».

La nouvelle de ce triomphe grossit à mesure qu'elle s'étendait au loin. A Vannes, on alla jusqu'à dire que le corps avait été « promené dans toute la commune de Locminé, précédé de trois croix, garnies de fleurs de lys et qu'on avait gravé sur sa fosse une tombe de pierre avec des inscriptions » (3). Voici en réalité ce qui s'était passé : « le convoi était précédé de deux croix » (4). Mais elles n'avaient aucune garniture ; le cortège avait traversé la ville, mais du haut de la place seulement jusqu'au cimetière : une dalle funéraire enfin fut placée sur la tombe, mais cette pierre, qui portait la date de 1763, était au nom de M. Largement, ancien recteur (5).

Ces rectifications, relatives à des points de détail, ne diminuaient en rien l'importance de la manifestation. Les persécuteurs s'en indignèrent naturellement et, dans la stupeur où elle les jeta, ils la qualifièrent de « scandale ». C'est le terme dont se servit pour la caractériser le commissaire Toursaint, qui se trouvait à Vannes le jour

(1) L. 302.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*
(5) *Ibid.*

Digitized by Google

où elle s'était produite : « Je vous assure, écrivait-il le 7 mars, que, si j'avais été présent, j'aurais mis un frein aux exaltations d'un tel fanatisme, mais il est vrai que, tout l'étalage de cette pompe funèbre n'ayant point été annoncé, aucune personne censée ne l'aurait pu croire (1). » L'envie ne lui manquait pas sans doute de châtier les Locminois. N'osant s'en prendre à eux il s'empara des deux croix qu'il expédia à Vannes quelques jours plus tard (2).

Si Toursaint protesta contre les honneurs rendus au « réfractaire », aucun mot de blâme ne sortit de sa plume contre l'attentat dont il avait été victime. L'administration cantonale, représentée par les citoyens Le Padrun, Mouillard et Debroise, montra plus de générosité. Elle fit ressortir la différence du traitement infligé à l'abbé Le Dastumer et à l'abbé Morvan de Plumelin, pris cinq jours auparavant Celui-ci fut conduit saint et sauf à Baud et à Vannes pour être déporté à l'île de Ré; celui-là, qui aurait dû subir la même peine, fut mis à mort avec un raffinement de cruauté inouïe. Y avait-il rien de plus contraire « aux règles de bonne police qui répriment les outrages envers l'humanité (3). »

Lorsque cette plainte lui fut remise, l'administration centrale l'adressa au général Schilt en appuyant sur les mêmes observations : « Ces deux prêtres n'ont pas été à beaucoup près traités de la même manière. Cependant rien ne les différenciait. Morvan est parti pour l'île de Ré, et Le Dastumer en meurt (4). » Ce simple rapprochement suffisait à la condamnation des volon-

(1) Arch. de Locminé.
(2) L. 302.
(3) L. 774.
(4) *Ibid.*

Digitized by Google

taires ; et, si l'on envisageait l'intérêt public, une semblable brutalité n'était-elle pas de nature à provoquer dans le pays une insurrection ? « Vous sentirez comme nous que, si ces sortes d'exécutions se répétaient, elles ne feraient qu'aigrir l'esprit déjà mal disposé des habitants des campagnes, et nous vous invitons à donner les ordres les plus précis à la troupe, pour que l'article des droits de l'homme et 232 de l'acte constitutionnel dorénavant soient religieusement observés dans votre ressort (1). » Le général tint compte de cet avis, et les meurtriers furent envoyés à Quimper avec la demi-brigade à laquelle ils appartenaient (2).

(*A suivre*) Abbé Guilloux.

(1) L. 774.
(2) L. 289.

Digitized by Google

VARIÉTÉS NANTAISES

L'APRÈS-DINÉE DES DAMES DE LA JUIVERIE

Un petit livre d'une rareté insigne, recherché par les amateurs d'impressions nantaises à l'égal d'un merle blanc, est celui dont nous venons de transcrire le titre, qui a pour auteur le sieur de Nonnantes[xx] (?) et fut édité à Nantes, chez N. Verger, *imprimeur de la ville, de la police et du collège*, en 1722.

C'est une « conversation comique », divisée en trois actes et dix-neuf scènes entre divers personnages dont les principaux sont Mesdemoiselles Babil, de Sens et Secret, commères de l'époque. N'en déplaise à leur titre de demoiselle que portaient alors les bourgeoises mariées (témoin *Mademoiselle Molière*, femme du grand Poquelin), ces commères sont des... mères de famille. Mlle Babil, qui, pour sa part, nous exhibe un petit Pierrot, « dix-septième produit des amusements de son hymen », est la seule bien nommée. Ces dames ont peu *de sens* et n'ont rien de *secret*. Le sieur de Nonnantes, après les avoir improprement baptisées, nous dit, dans son épître dédicatoire, que « leur fureur est de beau-« coup parler, de ne rien cacher et de tout dire, au pré-« judice même de leur propre repos et de leur félicité. »

La rue de la Juiverie, où se passe la *conversation comique*, est aujourd'hui, avec ses maisons de bois qui me-

Digitized by Google

nacent ruine, bien déchue de son ancienne splendeur. Au commencement du XVIII' siècle, elle devait être un peu ce qu'était, à la même époque le Marais à Paris, le rendez-vous des gens de qualité et des beaux esprits.

Le *premier acte de l'après-dînée* ne présente point grand intérêt ; ce sont propos légers, médisances sans portée entre trois femmes « qui n'ont jamais démenti leur naturel » : Mlle de Sens se plaint de l'infidélité de son mari, Mlle Babil et Secret gémissent sur l'incommodité de leurs enfants, le petit Pierrot et Clairiche l'éveillée, toutes trois font chorus pour déchirer à belles dents la fille d'une dame de leur connaissance, devenue « grisette banale de dix hommes de robe et d'épée ». Une perruche qui tombe par la fenêtre (car il faut vous dire que la scène est en plein air, *au portail de l'hostel des trois Vermines*) détourne et termine l'entretien

Avec le second acte, bien plus varié de ton paraissent des personnages épisodiques. C'est, d'abord, *Metamorphon*, un jeune homme dont l'habit change incessamment de couleur, car il s'est transformé au gré de son père, qui lui a laissé pour héritage trois fusils, six chiens, trois bouteilles vides, un ameublement hypothéqué, une maison prête à tomber située au bord de la rivière de Barbin et le terrain contesté d'un moulin à vent — de sa mère également prodigue, de son tuteur et du duc de Clarendal son patron. Après le départ de ce pauvre hère, voici venir Charlot, un niais de seize ans, dont on regarde « la prématurité » comme un chef d'œuvre de la nature.

Tout cela languit un peu ; les réflexions sur l'éducation que M. de Bradanvol donne à ses fils et Mme de Chervalon à ses filles ne sont guère relevées que par cette phrase de Mlle Secret : « Vous ne citez point ces Mes-

Digitized by Google

« sieurs de basse, moyenne et haute fortune, autrefois « trottins, porte-couleurs, mousses, dénicheurs d'hiron- « delles, qui savent si bien donner à leur progéniture « les principes du bel air. » Mais voici Rondineau qui va nous mettre en joie ! qu'est-ce que Rondineau ? Ecoutons-le :

Rondineau (embarrassé de matériaux).

Je suis pourtant un joli garçon quand j'ai bu, je ne veux plus boire (Il bronche). Oh ! oh ! messieurs les maçons, on vous apprendra votre métier ; vous vous mêlez de bâtir des villes pour embarrasser les mers qui doivent être libres aux gens de mon espèce (il bronche encore). N'importe, allons notre chemin. Que j'aime, je suis fou; que je boive, je suis sou ; il y a de la rime et de la raison. Ma foi, si quelqu'un me demande la mienne, je l'enverrai au cabaret où je l'ai laissée.

Un bel ivrogne comme on voit, et s'il se contentait de broncher... Il éructe presque à chaque mot, et d'aussi tonitruante façon que certain Chinois de haut parage, qui prétendait en imposer ainsi aux Européens ! Rondineau, qui se trouve toujours en bonne compagnie quand il est avec lui-même, est en puissance de femme, et sa femme vient le réclamer. Cette Justine me fait penser à la Martine du *Médecin malgré lui*; elle a des façons moliéresques d'apostropher Rondineau - Sganarelle. « Pendant que ton peste de ventre est à se remplir du matin au soir, tu ne songes pas aux besoins d'une femme et de quatre enfants qui seront bientôt au nombre de cinq ou peut-être de six. » — Moins patiente que Martine, Justine prend un siège pour le jeter à la tête de son mari, qui se sauve. Tous deux vont achever dans la coulisse

Digitized by Google

cet intermède assez drôle, et c'est aussi la fin du second acte.

Le troisième et dernier n'est pas le moins amusant. On pourrait l'appeler l'acte des vendanges, ce qui indique bien son caractère nantais. Les dames du quartier Graslin ne sont pas moins préoccupées aujourd'hui de la qualité de leur gros plant ou de leur muscadet que ne l'étaient, au temps de la Régence, les commères de la Juifverie. On y allait alors en bateau, sans doute passait-on la Loire pour vendanger à Bouguenais ou au Pellerin. Mlle Babil se soucie peu d'y emmener son mari, car il ne songe qu'à dormir, sans cultiver, comme on dit, la vigne du Seigneur ; « un mari qui n'est aux « vendanges que pour les voir faire et user ce qui reste « des dernières n'est pas pour une femme d'une grande « utilité. » Mais attendons la fin. Par opposition à Rondineau, qui était une manière de Citadin, nous allons faire connaissance avec Bastien, un *bourgeois de not' village*, un vrai vigneron de campagne qui vient *en souliers de forest*. La scène de Bastien est précieuse pour l'étude du langage populaire nantais, qui a peu varié depuis deux cents ans ; indiquons en quelques traits.

Bastien exerce une profession bien connue dans les pays vignobles ; il est *marchand de sarcles* (cercles de barriques). Il vient de perdre sa femme qu'il regrette peu ou prou, morte « d'une inflammation de cervelle, « car alle étet d'un tempérament à faire enrager to le « monde ». La Jacqueline avait le cœur tendre pour Pierre, le valet, et, sur une observation de Mlle Babil, que le valet servait peut-être à la maison plus que le maître, voici Bastien de répondre : « I n'y sarvet que « trop, ma fay ; quand le gas savet que j'étai à la faire, « au marché, par cy, par là, il étet toujours auprez de

Digitized by Google

« noute ménagère, qui n'en étet point fâchée ; quand il « avet bian jargonné et bian fait son personnage, alle « l'y diset : prends le pichet, bais un coup, t'as peut-« être chaud, Piarre. D'autres fais elle l'y diset encore : « va mejurer du blay pour mettre au moulin, je t'iré « aidaj -- et pis aprez i montiaus au grenier. » Je laisse aux philologues nantais le soin de faire la distinction entre le jargon littéraire du sieur de Nonnantes et le véritable idiôme des paysans de la Basse-Loire, tel qu'il se parle encore aujourd'hui presque sans altération ; les miettes du festin des dames de la Juiverie, auquel vient s'asseoir un troisième ivrogne, non moins drôle que les deux précédents, M. Egrillon, sont assez savoureuses. On se prend à regretter que la conversation comique soit brusquement interrompue par un tintamarre qui met Mesdemoiselles en fuite. Ce sont — dit le petit Jeannot, le fils de l'hologeur (*sic*) — « des commis qui ont confisqué une bouteille de vin d'absinthe pour une de vin d'Espagne. » Ce *vin d'absinthe* me rend rêveur et je le trouve fort à sa place à la fin d'un petit livre, où il est surtout question de *beuverie*. Mais c'est ici, nonobstant, l'enfance de l'art de l'argot : bienheureux habitants de la Juiverie nantaise, qui ne savaient pas encore *étrangler un perroquet* !

Inédit. OLIVIER DE GOURCUFF.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS
ET DE
L'HISTOIRE DE BRETAGNE

Séance du 4 septembre 1903

Présidence de M. le Mis de L'Estourbeillon, vice-président,

La séance est ouverte à onze heures dans la grande salle de la Mairie de la Roche-Bernard (Morbihan).

Étaient présents : MM. le comte de Palys, le baron de Wismes, Sullian Collin, le comte de Laigue et J. Plihon.

M. le président présente les excuses de M. Henri Le Meignen président de la Société, empêché de venir à la Roche-Bernard.

Publications. — M. le président expose que les membres de la Société des Bibliophiles Bretons ont reçu récemment le fascicule consacré aux pêcheurs bretons, fascicule dont la distribution avait été annoncée à la séance du 1er juin 1903. Ce premier envoi a été suivi d'un second. En effet le tome I des *Réformations de Bretagne aux XVe et XVIe siècles* (*Evêché de Vannes*, première partie), ouvrage de M. le comte René de Laigue, a été lui aussi distribué dans le courant du dernier mois ; le tome II (*Evêché de Vannes*, seconde partie), sera remis aux membres de la Société en janvier 1904. Le résumé des statuts synodaux de Saint-Brieuc, lequel est dû, on le sait, à M. de Berthou, paraîtra sous peu.

Exhibition. — Par M. J. Plihon :

Un volume in-8° en ancienne reliure de maroquin noir très bien conservée, intitulé *Constitution des Religieuses Bénédictines de l'Abbaye de Saint-Sulpice, dans le diocèse de Rennes, 1685* ;

Digitized by Google

avec, sur le titre, les armes de l'Abbesse en fonctions Marguerite de Morais de Brezolles (1662-1704), nièce de Marguerite d'Angennes qui fut au commencement du XVIIe siècle la réformatrice de l'Abbaye.

*
* *

VIE DE Mgr BÉCEL, Evêque de Vannes, par M. le chanoine Max. Nicol. — Vannes, Lafolye, 1903. Prix : 3f,50.

On peut dire que la caractéristique de Mgr Bécel fut de savoir se faire aimer toujours et partout dans toutes les phases si diverses de sa vie de prêtre et d'évêque. Partout où il a passé avant et pendant son épiscopat, il a exercé une très grande et très heureuse influence. Il convenait de la prolonger après sa mort et de la perpétuer par le récit édifiant de sa vie qui fut vraiment celle d'un Apôtre. C'est le but que s'est proposé la piété filiale de son ami M. le Chanoine Max. Nicol dont la réputation d'écrivain n'est plus à faire et qui cependant s'est encore surpassé dans cette œuvre par laquelle il a voulu étendre et prolonger les heureux fruits d'une vie féconde. Oui, la *Vie de Mgr Bécel* est un beau et bon livre qu'on ne saurait analyser sans le déflorer, mais dont nous nous faisons un devoir de conseiller la lecture toute pleine d'un charme captivant, d'un intérêt soutenu dans le style si clair, si sincère, si personnel de l'auteur. Il y a cinq mots qui reviennent sans cesse sous sa plume amie, et ces mots semblent résumer toute la vie du pieux prélat : « ... Il se recueillit... et pria. » Puissent les lecteurs de M. l'abbé Nicol se pénétrer du grand enseignement contenu dans ces cinq mots ! Que notre faible humanité gagnerait de force si elle savait mieux s'appuyer sur ces deux grands soutiens de l'âme : le recueillement et la prière. . ! —

En terminant la *Vie de Mgr Bécel* il semble que l'on se sent meilleur et plus fort ; aussi souhaitons-nous que « le souffle de l'Esprit » emporte au loin ces pages vivifiantes et leur permette de relever et d'encourager tant de pauvres âmes fatiguées ! ....

GWENN.

Digitized by Google

*
* *

Un Moine, le P. Antonin Dauzas, par le P. Ingold. — Paris, ancienne maison Charles Douniol, Tequi, libraire, éditeur, 1903.

Nous avons rendu compte dans cette *Revue*, quand elle s'appelait encore la *Revue de Bretagne et de Vendée*, de la publication d'un sermon inédit de Richelieu, évêque de Luçon, par un religieux distingué et érudit, le P. Ingold. Aussi recommandons-nous bien volontiers à nos lecteurs une très attachante biographie du P. Antonin Dauzas, frère-prêcheur, dont le P. Ingold est l'auteur. A ses éminentes vertus le P. Dauzas, choisi par le P. Lacordaire pour fonder la province dominicaine de Lyon, joignait un double talent d'écrivain et d'artiste ; ses peintures et vitraux du couvent de Lyon sont admirables, et le P. Ingold peut dire que la ville de Colmar, d'où il était originaire n'a pas, depuis Martin Schongauer, produit d'artiste aussi distingué.

L'éditeur d'*Un Moine*, M. Téqui, nous envoie son catalogue, petit *vade mecum* des amateurs de bons livres. O. de G.

*
* *

Sous ce titre, *Divertissements hygiéniques*, un très spirituel Nantais, M. Augustin Chéreau, qui se déclare simplement « représentant de la Pharmacie Centrale de France », publie un recueil de petits vers qui lui assureront une bonne place sur le *Parnasse médical*. Les convalescents pourront achever leur guérison par la lecture de ces aimables et honnêtes rimes qui m'ont souvent rappelé cette précaution oratoire d'un des prédécesseurs de M. Chéreau,

En faveur du badinage
Faites grâce à la raison...

Il y a, en effet, beaucoup de sel et de sens dans ce gai recueil et sous le masque de Momus apparaissent souvent les

Digitized by Google

traits d Hippocrate lui-même. J'ajoute que l'auteur se souvient volontiers de son origine bretonne et la rappelle ; il est collaborateur de l'*Entr'acte*, journal artistique de Nantes ; l'un de ses plus jolis colifichets rimés se nomme *Trente et quarante*, promène le lecteur de Ploërmel à Josselin et finit par donner l'avantage aux *Trente* du combat sur les *Quarante* de l'Académie.

Ici tombèrent les Trente
En combattant,
Je suis sûr que les Quarante
N'en feront jamais autant.

M. Georges Montorgueil, auteur de la préface, a raison de recommander la spécialité « Augustin Chéreau » contre l'hypocondrie.

O. DE G.

∴

LA DÉFENSE DE LA LIBERTÉ DU CULTE A PARIS, par J. Fonssagrives. — Paris, ancienne maison Douniol, Téqui, successeur, 1903.

Ce petit livre sera lu avec d'autant plus d intérêt par les Bretons qu'il a pour auteur le vaillant prêtre, leur compatriote, qui dirige avec beaucoup de zèle et de succès le Cercle du Luxembourg. M. l'abbé Fonssagrives retrace, avec la simple éloquence qui vient du cœur et de l'exposé des faits, les épisodes de la résistance des catholiques parisiens aux vilenies socialistes que le gouvernement anti-libéral a sinon soudoyées, au moins encouragées. Les « affaires » de Plaisance, de Belleville, d'Aubervilliers ont mis en relief des caractères et stimulé des énergies ; quant aux belles paroles prononcées par les orateurs chrétiens, un Piou, un Joseph Ménard, un de Mun, un Coppée, elles méritaient aussi d'être rappelées, car elles honorent grandement leurs auteurs. Les dernières phrases de toutes ces harangues, comme celles du livre même de M. l'abbé Fonssagrives, sont des actes de foi et d'espérance. Les hommes passent vite et l'Eglise en a vu bien d'autres.

O. DE GOURCUFF.

Digitized by Google

*
* *

Sous les Pommiers, saynète bretonne, par Jean Le Fustec. Prix : 1 franc.

La Librairie Bretonne met en vente un acte en prose de notre confrère Jean Le Fustec, « *Sous les Pommiers* ».

Cette pièce peut être à sa place dans tous les salons aussi bien que sur toutes les scènes, sa gaîté étant du meilleur ton.

Librairie Bretonne, 6, rue du Val-de-Grâce, Paris (Ve). — Prix : 1 franc.

Le Gérant : J. Le Bayon.

Vannes. — Imp. Lafolye Frères, 2, place des Lices.

Digitized by Google

RÉCEPTION D'UN MONAYER

EN LA MONNAIE DE RENNES

1580-1583

Les fonctionnaires et ouvriers attachés à l'hôtel des Monnaies de Rennes appartenaient à une corporation dont les privilèges étaient officiellement reconnus depuis une époque très reculée ; ces privilèges étaient assez importants pour que l'on fût jaloux d'être admis dans cette association qui n'était pas sans analogie avec l'ancienne *familia menetalis* des Romains. Les souverains, à leur avènement, avaient le droit de créer un monnayer, mais la règle était que les membres de la corporation se recrutassent entre eux, par droit d'hérédité, après avoir fait preuve de leur aptitude. Les hommes et les femmes pouvaient être admis lorsqu'ils remplissaient les conditions. Il se présentait quelquefois ce fait singulier que, dans une localité où on ne frappait plus monnaie depuis longtemps, les familles issues de monnayers continuaient à jouir des privilèges attachés à cette fonction, et cela à titre héréditaire.

Ces privilèges étaient assez sérieux pour que les monnayers formassent une espèce de caste à part dont les membres, à certain moment, se considéraient comme

Digitized by Google

nobles et arrivaient à le faire croire : on s'y enrichissait et alors on pouvait acquérir des charges de magistrature qui faisaient passer facilement la limite. Je pourrais citer un certain atelier monétaire qui a ainsi peuplé le Parlement de Paris et la Cour des Aides. Il est probable que cette origine est oubliée aujourd'hui par nos contemporains qui y sont intéressés, et je ne vois pas l'utilité de les éclairer.

On peut lire dans la *Collection des pièces originales* de la Bibliothèque Nationale (Dép. des mss.), deux pièces qui sont relatives à l'admission d'un monnayer à la Monnaie de Rennes. Dans l'une, du 23 janvier 1580, nous voyons Pierre Deschamps, fils de Jean, monnayer, depuis 1556 et de Marie Regnard présenter à l'assemblée des monnayers de Rennes une requête tendant à être admis « aux droits, privilèges, prérogatives, franchises « et libertés concédés aux compagnons ouvriers et « monnaiers à Rennes. »

Ici, nous trouvons deux témoins, dom Thomas Lebigre et Laurent Philippes, tous deux septuagénaires, affirmer la descendance légitime de l'impétrant, et le père de celui-ci présenter sa lettre de réception. Pierre Deschamps prêta le serment professionnel, il ne lui restait plus qu'à fournir la preuve de sa capacité : c'est ce qui est constaté, trois ans après, par le second document.

On lui livre 5 marcs 3 gros de royaux d'argent pour fabriquer des quarts d'écus, et l'épreuve fut jugée suffisante par le personnel de la monnaie de Rennes.

A. DE BARTHÉLEMY.

Digitized by Google

1580, 28 janvier.

I

A tous ceulx que ses presentes lettres veoiront et auront, salut. Scavoir faisons que ès maisons et fournaises de la monnaye de Rennes, par davant Pierre Tillon, lieutenant de Thomas Derolles, sieur de Champourg, provost des ouveriers de ladicte monnaye, et de la Rue, sieur dudict lieu, provost des monnayers de ladicte monnaye, ou estoient presans Pierre Bourdaye-Nantinelle, Robert Vallée, Jean Trescaut, Gilles Vallée, cheffs de fournaise, Jan Vallée-Bretonnière, Pierre Vallée, Jan Vallée-Bretonnière, Basse Vallée, aussi cheffs de fournaise, Armel Vallée, Jan Jullien-Bourdaye, Guillaume de Launay, cheffs de fournaise, Jan Amiral, Pierre Lucas, Lucas Deschamps, Jan Pellerin, aussy cheffs de fournaise, Jullien Fotin, Hierosme Bourdaye, Jan Marion et chauscun ouveriés Guillaume Maigneux. Thomas des Ourmes, Jan Farcy, Collas des Champs, Jacques Amiral, Pierre Amiral, Jacques André, Pierre André, Jan Pichot, Jullien Tizon, Guillaume des Ourmes, Jan Farcy, Macé Bernard, et chauscun monnayers. A comparu Pierre des Champs de Sainct-Gregoire, lequel à dict et remonstré estre le fils de Jan des Champs et de Marie Regnard, son père et mère, nay et procréyé d'eux deux en loyal mariage et avoir droict en ceste monnaye par cause de son dict père y reçeu, requérant y estre reçeu ; o son offre de informer de sa filliation a produict à thesmoigner dom Thoumas Lebigre, aagé de soixante dix

Digitized by Google

ans comme a dict, Lorens Phelipes, aussy aagé de soixante dix ans comme a dict, faict jurer dire vérité, purgez de conseil et emquiz, depposent le loyal mariage, filliation, et houayrie dudict Jan des Champs et Marie Regnard et que ledict des Champs est de ceste monnaye et jouist des previllaiges. Attendu et veu laquelle information, et oultre a monstré sa lettre de reception en ceste monnaye de la part des ouveriers, dattée le vingt-huictiesme jour d'octobre l'an mil cinq cens cinquante seix, signée de F. Fauchet, provost lors des ouveriers, et du greffe soubscript et sellée ; et a ledict Jan avoué ledict Pierre, son filz, et partant receu de la part des ouveriers, nully le contrariant à jouir et user de ces droicts proficts privillaiges, prérogatiffves, franchises et libertéz donnez et concédez ausdicts compaignons ouveriers et monnaiers de ladicte monnaye par le sermant que nous a ledict Pierre des Champs faict de bien et fidellement y servir le Roy, garder et observer ses éédictz, ordonnances et constittutions sur cest effect et pour luy valloir et servir ou mestier en aura, luy en avons au requérant baillé et delivré cestes presentes sellées du sceau dont l'on use en icelle. Faicts aus dict monnaye le sabmedy matin vingt troisième jour de janvier l'an mil cinq cens quatre vingts. Faict et délivré suyvant le commandement ordonné audict Bernard, greffier.

BERNARD, greffier. DE LA RUE. P. TILLON.

Digitized by Google

1583, 22 avril.

II

Le vingt deuxiesme jour d'apvril mil cinq cens quatre vingts trouais, a esté baillé à Pierre des Champs fils Jan le pouais de cinq mars trouais gros de ruaulx d'argent pour faire cars d'escu et faire son esprouve, et luy a esté baillé par son provost Jullien Sotin, cheff de fournaise, pour son garde en présence de Me Guillaume Pasvaiget. Me particullier, sire Jan Monne raye et Léonard le Boutailler, gardes, maistre Pierre de Roller, provost des ouveriers, Jacques Eien, lieutenant de maistre Jacques Dellarves, provost des monnoyers, ou estoint présans Guillaume des Champs, Jullien des Champs, Rolland Bourdaye, André des Champs, Jullien des Champs, fils Jan, Jan Marion, Jullien Marion, Rolland Sotin, Rolland Sotin (*sic*), Guillaume Vallée, Robert Vallée, et chascun ouveriers, Guillaume Maignac, Guillaume des Ourmes, Jan Farcy, Jacques Amyrel, Jan Pichot, Georges Vallée, Jan Vallée, Ollivier Bourdaye, et chascun monnayers; et le mesme jour a esté par ledict Pierre des Champs et Jullien Sotin, son parain et garde aparu ladicte esprouve en la présance desdicts Monneraye, le Boutailler, gardes et ledit de Roller et Eien provost,.... que les ouveriers et monnoyers y dénommés, laquelle a esté veue et visitée par eulx et icelle trouvée bien et deumant faicte et s'en sont contantés. Faict lesdict jour que dessus et lesdits gardes ont signé au papier du greffe.

MONNERAYE, LE BOUTAILLER, BERNARD, greffier.

(Au bas, un sceau plaqué en papier dont la légende est effacée et portant un écusson semé d'hermines.)

Digitized by Google

SILHOUETTES BRETONNES

FRANÇOIS VALLÉE "AB HERVÉ"

La Providence qui veille aux destinées de la race bretonne me fit connaître François Vallée dans des circonstances qui méritent d'être contées, car de cette liaison, je puis le dire, sortit ensuite un petit groupe d'humbles « escholiers » profondément imbus de l'idée bretonne. Ce groupe s'accrut d'adhérents et de convertis nouveaux, devint escouade, et est maintenant cette légion disciplinée de bardes qui communique à la vieille Bretagne un renouveau de poésie, de jeunesse, d'amour et d'action.

C'était en l'an de grâce 1895. Ce n'est pas encore de l'histoire ancienne! Je commençais ma seconde au collège Saint-Charles de Saint-Brieuc. Mais, pour que le lecteur comprenne la suite de l'histoire, je dois lui confesser que depuis l'âge de douze ans, (époque à laquelle je dénichai en un bahut le *Barzaz Breiz* de La Villemarqué et le *Bombard Kerne* de Prosper Proux) je rimaillais au petit séminaire de Guingamp des sones et des gwerzes bretonnes. Autant ces chansons faisaient le plaisir et la distraction de mes petits camarades, autant elles désespéraient mes bons magisters ! Ces braves prêtres, devenus professeurs, s'arrachaient les cheveux

Digitized by Google

en pensant qu'un de leurs élèves et qui commençait ses humanités avec un bagage déjà bien minime de français s'entêtait à noircir ses cahiers de couplets bretons. Ecrire *en breton*... au petit séminaire... pensez donc ! « Triste signe des mauvais temps que nous traversons », murmuraient-ils avec quelque résignation (1).

Cependant, cette manie que j'avais au petit séminaire de Guingamp de versifier avec rage me suivit à l'institution Saint-Charles. Mais c'est grâce à elle que je connus François Vallée — qui fut le sage Mentor de ma muse.

François Vallée — le barde Ab Hervé — naquit à Plounévez-Moédec, d'une famille de riches usiniers du pays. Son père y dirigeait une papeterie célèbre. Il fit ses études classiques à Saint-Charles, puis, ayant passé à Rennes sa licence ès-lettres (philosophie), il enseigna quelque temps au collège Saint-Vincent. C'est à Rennes qu'il connut M. Loth dont les travaux philologiques et celtiques ont fait admettre le dialecte breton dans l'Université, et M. de la Borderie qui avait déjà acquis des titres à être l'historien national de la Bretagne. Il suivit régulièrement leurs leçons et leurs directions et ne tarda pas à acquérir de solides connaissances bretonnes. Il travailla passionnément nos origines, notre langue, notre histoire, à ce point que sa santé, déjà chancelante, s'affaiblit rapidement et qu'il se vit réduit à quitter l'enseignement. Il vint chez sa mère, alors veuve, et qui habitait à Saint-Brieuc une charmante villa de la rue Saint-Benoît. Sa santé depuis ne fut jamais brillante : de fréquents malaises l'ont obligé souvent à suspendre

(1) Je dois dire que grâce à l'influence de l'abbé Le Clerc, l'esprit de l'Institution a changé depuis, et qu'on y enseigne aujourd'hui officiellement le breton.

Digitized by Google

le cours de ses études. Mais la maladie n'avait pas de prise sur cette volonté de fer.

Doué d'une grande faculté d'assimilation, François Vallée travaillait dans l'ombre. En 1895, son nom était presque inconnu de la Bretagne lettrée. Il n'avait d'ailleurs publié que quelques brochures sans nom d'auteur — comme *La Langue Bretonne et les Ecoles*, — et seuls, un petit nombre d'amis, comme Joseph Loth, Arthur de la Borderie, l'abbé Buléon, Emile Ernault, le chanoine de la Villerabel, l'abbé Le Clerc, connaissaient cette âme noble et généreuse qui mûrissait et s'affermissait dans la solitude pour l'apostolat prochain et la lutte future.

Saint-Brieuc le connaissait peu. Dans certains milieux sympathiques où dominait l'esprit de l'*Association Bretonne*, on appréciait fort sa science, mais on suivait peu ses conseils. Ailleurs, on disait tout simplement que François Vallée avait une « marotte » : celle du breton ! Il souffrait aussi que ses amis et ses proches le traitassent d'*original*, et, de fait, il est certain que la belle âme de ce vrai Breton était, par certains côtés, douée d'originalités qui rendaient l'individu encore plus cher à ceux qui le connaissaient mieux.

Son cœur avait donné tout son amour à la Bretagne, il ne vivait que d'elle et pour elle : il ne connut jamais, je pense, d'autre amour humain. La passion qu'il ressentait pour sa langue maternelle le rendait d'une intransigeance étonnante. Il préférait se taire que parler français à un bretonnant. Il parlait breton à son chien, à son chat. A l'église il n'invoquait que les Saints bretons : il assistait aux basses messes afin d'épargner à ses oreilles l'audition d'un sermon français dans la cité de Brieuc le Saint. Cette intransigeance ne l'abandonna pas lorsque nous traversâmes plus tard l'Angleterre pour

Digitized by Google

nous rendre à l'Eisteddfod de Caerdiff. Quoique très connaisseur de la langue anglaise, oncques ses lèvres n'en proférèrent un seul mot, afin de ne pas parler la langue du vainqueur dans l'île sainte de Bretagne.

Simple et candide, comme tous les grands esprits, il n'a jamais supposé chez les autres le mal qui n'existe pas chez lui. Il ne s'est jamais occupé des biens de ce monde. Il se laisse habiller, nourrir, soigner avec une douceur ingénue. C'est sans compter qu'il donne pour le mouvement breton, et parfois il a été dupe de vulgaires exploiteurs pour cause d'une trop grande générosité.

Il m'était donné d'avoir ce caractère pour maître.

Toujours à l'affût de nouvelles bretonnes, il advint aux oreilles de François Vallée que l'Institution Saint-Charles possédait un élève qui avait, lui aussi, la « marotte » du breton. François Vallée en fut grandement réjoui. Sans attendre davantage, il se précautionna de son inséparable « pépin » et se dirigea vers ledit collège. Il m'appela au parloir.

Mon étrange interlocuteur me parut avoir atteint la cinquantaine, tant il était voûté, débile ; toute sa vie semblait s'être concentrée dans ses deux petits yeux d'acier, qui brillaient très loin derrière d'énormes besicles. — Ce qui fit plus tard mon étonnement c'est que ce corps en apparence débilité conservait des provisions de force musculaire énorme.

François Vallée n'avait que 37 ans. Dès notre première entrevue, il se prit pour moi d'une grande amitié et me fit cadeau d'une foule de petits tracts bretons dont il avait toujours des quantités dans les poches profondes de sa houppelande légèrement passée. Par contre, il me demanda de lui confier mes premières

Digitized by Google

poésies qu'il serra précieusement, promettant de les rapporter corrigées. Il les corrigea, en effet, scrupuleusement. Chaque faute d'orthographe fut notée à l'encre rouge, et le mot écrit correctement en marge, avec force annotations, exemples, comparaisons avec l'anglais et le grec. A pareille école je ne pouvais pas ne pas me perfectionner dans la connaissance de ma langue !

Et lorsque Vallée, qui faisait de fréquentes visites à son « cher prisonnier », me crut mûr pour le bon combat, il me confia enfin, tout bas, un grand projet qu'il nourrissait depuis longtemps. Il s'agissait tout simplement de fonder à Saint-Charles même un cours de breton dont il serait le professeur et moi le répétiteur. Je trouvai, comme de juste, l'idée resplendissante, et promis mon concours le plus actif auprès des élèves.

De la nuit, François Vallée ne ferma pas l'œil. Il amassa des foules d'arguments, de considérants, de démonstrations, pour les jeter aux pieds du directeur de l'école, et le convaincre de l'absolue nécessité de fonder un cours de breton ! Le lendemain, il s'achemina à grands pas vers le cabinet du directeur. Mais, hélas ! devant l'attitude souveraine qu'affectait monsieur Lebon, marianite avisé, l'échafaudage savant du timide François Vallée croula, laissant voir à nu son dévouement. Il offrait son temps et sa peine. Il ne demandait pas un sou. Bien au contraire, ferait-il lui-même les frais des livres nécessaires ; il ne demandait qu'une salle, une toute petite salle, deux heures par semaine, le jeudi et le dimanche ; les cours seraient facultatifs, accessibles aux seuls élèves de seconde, rhéto, philo etc. etc. Bref, monsieur Lebon, homme intelligent et savant remarquable, promit d'étudier la chose. Il consulta l'évêque, qui répondit éva-

Digitized by Google

siment et fit quelques bons mots. Alors le distingué marianite, n'écoutant que son cœur et ses sentiments décentralisateurs, autorisa Vallée, au mois de mars 1896, à professer à Saint-Charles un cours libre de langue bretonne.

De mon côté, j'avais lancé l'idée parmi mes condisciples — mais je dois avouer qu'ici ça ne marcha pas tout seul. La plupart d'entre eux, fils de nobles d'épée, de robe, ou de comptoir, restèrent sceptiques. Ils ne se montrèrent pas du tout disposés à suivre un cours de breton, langue que des préjugés regrettables autant qu'insensés leur faisaient prendre pour le parler digne des seuls fermiers en sabots, manouvriers hâlés, et sauteruisseaux de la « boutique à papa (1) ».

Je parvins à recruter tout de même six jeunes hommes disposés à suivre le cours de Vallée. Ils firent preuve alors d'un réel courage, voilà pourquoi je les veux citer. C'étaient : *Emile Abéré*, de Plougastel-Daoulaz ; *Jean Savidan*, de la Roche-Derrien ; *Pierre Symoneaux*, de Bégard ; *Olivier Vallée*, frère de François, de Saint-Brieuc ; *Joseph de Poulpiquet*, de Quéméneven ; *René du Plessix de Grénédan*, du Quessoy. (Ces deux derniers sont morts, hélas ! à peine sortis du collège !)

Vallée commença donc ses cours bihebdomadaires, et, avant la fin de l'année scolaire, nous étions tous ferrés en breton. L'année suivante, le nombre des élèves de breton doubla ; quand je faisais ma philosophie, nous étions à seize, dont Olivier Sagory, de Moncontour, qui apprit la langue avec une rapidité étonnante,

(1) J'ajoute que, six mois après, mes jeunes détracteurs avaient complètement changé, et se montrèrent dans la suite plus intelligents et meilleurs Bretons.

Digitized by Google

et fait aujourd'hui partie du Gorsedd des Bardes sous le nom de « Olier Barr-Avel ».

Les leçons continuèrent après notre départ de la « boîte ». Le bon grain germait vite. Les élèves devinrent même tellement nombreux, que le nouveau directeur, M. Bonnet, fut dans l'obligation de dédoubler le cours, et de confier les plus jeunes adhérents à Yves Le Moal, le sympathique barde « Dir-na-dor », qui venait de se fixer à Saint-Brieuc.

Depuis lors, six années se sont écoulées, mais, toujours inlassable, Vallée a fait son cours chaque jeudi et chaque dimanche, malade ou non. Il a ainsi insufflé l'esprit breton à des centaines de jeunes gens, leur révélant leurs origines, leur communiquant l'amour raisonné de leur littérature, leur *apprenant* leur langue. Honneur à lui !.....

En dehors des heures de cours, je voyais souvent Vallée. Je sortais chez lui, et nous passions de bons moments à nous affermir l'un et l'autre dans notre foi celtique, à concerter des plans pour des guerres à venir ! Un jour, nous formâmes un vaste projet. Il s'agissait d'apprendre le gallois et l'irlandais. On le voit

Nihil a nobis celticum alienum putavimus,

comme disait Plaute, je crois, en des termes quelque peu différents. Aussitôt dit, aussitôt fait. Nous faisons venir de chez le libraire Hughes and Son des piles de volumes gallois et anglais ; de Dublin, nous achetons à la *Ligue Gaëlique* les grammaires et les exercices de Douglas Hyde et de O'Growney ; puis nous prenons des abonnements collectifs aux *Cymru'r plant*, de Carnarvon et au *Fainne an laë* de Dublin. Entre temps nous cor-

Digitized by Google

respondions avec de nombreux Celtes d'Outre-Manche; bref, en moins de deux ans nous savions bien le gallois, et passablement l'irlandais. *Doue a ra mad kemend a ra*, Dieu fait bien ce qu'il fait. Cette connaissance des langues sœurs de la nôtre élargit, jusqu'au panceltisme, les vues celtiques de Vallée. Et je puis dire qu'il fut en Basse-Bretagne le plus ardent pionnier de cette conception des communautés celtes.

En fin janvier 1898, François Vallée, qui déplorait depuis longtemps l'absence d'un petit journal en breton pour unir les bonnes volontés bretonnes, obtint, non sans difficulté, de l'administration de la *Croix des Côtes-du-Nord* la création d'un supplément en breton qu'il nomma *Kroaz ar Vretoned*. *Kroaz ar Vretoned* eut des origines bien humbles, elle aussi. Personne n'en voulait, de la pauvre *Kroaz!* Le plus comique dans l'affaire c'était de voir le linguiste François Vallée aligner de longs factums sur l'agriculture, à seule fin de faire « prendre » le journal, et moi, de mon côté, accouchant de Gwerzes interminables sur le crime horrible de Plou ceci ou cela, histoire de remplir les vides... N'importe, ici encore la constance du père Vallée (Tata Vallée, comme nous l'appelions familièrement sans qu'il s'en offensât aucunement) triompha sur toute la ligne. Aujourd'hui la *Kroaz ar Vretoned*, à son 300e numéro, tire toutes les semaines à 7000 exemplaires, et ce n'est pas la copie qui manque, je vous prie de le croire !

Puis, les événements bretons se précipitent. Des hommes surgissent, unis par un commun amour et une commune haine. Des journaux ouvrent leurs colonnes à notre langue. Des revues régionalistes se fondent. En août 1898, l'*Union Régionaliste Bretonne* s'organise à Morlaix, dans un but de « décentralisation *artistique* ».

Digitized by Google

Mais François Vallée voit le point faible. Il accourt de Saint-Brieuc, résolu à faire pénétrer avec lui dans la nouvelle *Union* la langue bretonne. Quelques disciples l'accompagnent : Guillaume Corfec; Francis Even; votre serviteur. Quelques amis l'assurent de leur concours : Anatole Le Braz; Charles Le Goffic; Jean Le Fustec; Charles Gwennou; Fournier d'Albe, le délégué irlandais.

Les « artistes » bretons cédèrent donc, mais à contre cœur, et acceptèrent la création d'une « Section de Langue et de Littérature Bretonnes. » Avaient-ils le pressentiment de l'influence future de cette section, qui devait les éliminer un à un des bureaux de l'U. R. B ? Peut-être. En tout cas, la dite section fut la seule qui, pendant trois ans, infusa un peu de vie à l'U. R. B. défaillante, jusqu'à ce qu'enfin cette société, s'étant de plus en plus orientée vers un but précis, et devenant de plus en plus « nationale bretonne », se fût donné un président de son choix (1), et eût commencé son œuvre populaire.

Depuis ce jour, François Vallée fut de toutes les fêtes celtiques, et de toutes les luttes aussi.

On l'aperçoit toujours là-bas dans son poste avancé de Saint-Brieuc, armé de pied en cap, soit qu'il faille défendre une liberté bretonne, soit qu'il faille pousser « l'ennemi » l'épée dans les reins. Il porte aujourd'hui ses efforts sur l'École qu'il s'efforce de rendre plus bretonne; il obtient même, vu son entêtement louable, de brillantes promesses du chanoine Allo, inspecteur diocésain, qui trop tôt les oublie, hélas !

En juillet 1899 nous le voyons à Cardiff parmi les

(1) M. de l'Estourbeillon « *Hoël Bro-Werok.* »

Digitized by Google

délégues bretons à l'Eisteddfod. Le R. P. Hayde lui offre l'hospitalité au presbytère catholique. Il reçoit l'investiture bardique sous le nom d'*Ab Hervé*, puis est prié par la marquise Herbert de passer quinze jours en son château de Llanover, en compagnie de quelques autres invités bretons. Vallée s'y perfectionna beaucoup dans la connaissance du gallois parlé.

En août 1900, il refait le voyage de Galles, et y séjourne deux mois. En 1901, il se rend avec Léon Le Berre et moi à l'Eisteddfod de Merthyr; puis, rejoints par M. et Mme Alfred Lajat, nous nous embarquons pour l'Irlande. Vallée se distingua au Congrès Panceltique de Dublin par ses vastes connaissances et la précision de ses Rapports. Il en revint avec des provisions d'énergie nouvelle. A peine remis de ses fatigues, il met la dernière main à ses *Leçons de Grammaire Bretonne*, qui furent publiées au commencement de 1902. Cette grammaire est, sans conteste, la meilleure et la plus claire parmi toutes celles publiées jusqu'à ce jour.

Vallée a-t-il publié d'autres œuvres, direz-vous? Très peu. Cet homme est tout d'action et d'apostolat, non de surface. Il a donné dans sa *Kroaz* quelques poésies de lui et plusieurs articles et études en breton, qui devraient être collationnés et réunis en volume. En revanche, il a fondé l'œuvre de la *Brochure populaire à 0 f. 10*. Il a lancé plusieurs milliers de ces petites brochures d'auteurs divers (Cantiques, Gwerzes anciennes, Contes, Historiettes, Maximes), dans les pays de Tréguier, de Goëlo et de Haute-Cornouaille, où elles ont fait un bien incalculable. Il a aussi édité les *Krennlavariou* (Proverbes) recueillis par feu Hingant, et d'autres *Krennlavariou Kerne-Uhel* recueillis par lui-même. Il a également édité les œuvres posthumes du barde

Digitized by Google

Lec'hvien, *Gwerziou an Tremener*. Est-il besoin d'ajouter que chaque année il encourage les concours poétiques bretons en offrant des prix de valeur ? Mais son zèle n'a d'égal que sa modestie.

François Vallée prépare aussi un grand *Dictionnaire breton*, vaste compilation qui résumera les recherches patientes de longues années.

Telle est l'existence et l'œuvre de cet homme admirable que l'histoire future de la littérature bretonne appellera sans doute du qualificatif de « grand ». Son exemple et ses leçons ont profité et profiteront encore à plusieurs — mais à personne, peut-être,plus qu'à moi-même. — Je lui en garde reconnaissance éternelle. Et si j'ai fait, à mon tour, quelques prosélytes, je veux que tout l'honneur en revienne à François Vallée qui m'apprit « qu'il faut être convaincu avant que de convaincre les autres ».

Peut-être mes études et mon expérience personnelle m'empêchent-elles de partager en tout point son « intransigeantisme ». Mais chez lui, cet état d'âme n'est pas pour me déplaire. Dans les grandes causes et qui paraissent désespérées, il en faut de ces caractères de roc, incorruptibles, rigides, ennemis des concessions. Ils forment des murailles imprenables.

De leur exemple, toujours, il reste quelque chose.

François Jaffrennou « Taldir ».

Digitized by Google

UN PRÉDICATEUR POURSUIVI

EN 1770

Parmi les pamphlets que fit naître la grande crise parlementaire qui passionna la Bretagne en 1765 à 1770, l'un des plus spirituels et l'un des plus méchants est celui qui est intitulé : *Testament politique de Mgr Henri Desnos, ancien évêque de Rennes.* Il ne fut pas imprimé, il circula en manuscrit sous le manteau de la cheminée. Je l'ai publié pour la première fois dans le troisième volume de mon ouvrage : *Le Duc d'Aiguillon et La Chalotais.*

En voici les deux premières strophes, — car ce sont des vers !

Or, accourez, petits et grands,
Pour entendre le testament
D'un certain abbé d'importance,
Ornement du clergé de France,
Vivant, *if*, évêque et Manceau,
Son nom est Monseigneur Desnos.

Ce prélat n'a pas plutôt vu
Audouard prêt d'être pendu,
Que, songeant à sa dernière heure,
— On ne sait ni qui vit ni qui meure,
A-t-il dit ; je veux, en tout cas,
Ne pas décéder intestat.

Digitized by Google

Vous, *Poisson*, allez au plus tôt
Chez le notaire Berthelot (1).....

Arrêtons-nous ici, car c'est justement ce Poisson qui fait l'objet de l'incident assez curieux que je vais raconter.

L'abbé Pierre-Gilles-René Poisson était grand pénitencier de l'église cathédrale de Rennes. Ces fonctions ne constituaient plus à la fin du XVIIIe siècle qu'un titre honorifique. Il fut nommé vers le milieu de l'année 1769 curé-doyen de Bain et pendant quelques mois il cumula les deux charges (2).

L'abbé Poisson était un ami personnel de l'évêque de Rennes et c'est à ce titre qu'il figure dans le libelle dont je viens de parler.

On sait qu'à cette époque les évêques étaient mêlés directement aux affaires publiques. Membres influents de l'ordre du clergé, ils jouaient dans les Etats de la province un rôle prépondérant, ils exerçaient une réelle influence sur la direction des affaires et les décisions du pouvoir ; par suite ils étaient exposés aux contradictions, aux attaques et aux inimitiés que cette haute situation pouvait susciter.

L'évêque de Rennes, Mgr Desnos, s'était personnellement engagé dans les derniers événements qui avaient si profondément troublé la province. Dans la lutte mémorable qui mit en présence d'une part le duc d'Aiguillon soutenu par le pouvoir et d'autre part les Etats et le Parlement, Mgr Desnos prit résolument parti pour le duc d'Aiguillon. Il s'attira ainsi du côté des gentils-

(1) *Le Duc d'Aiguillon et La Chalotais*, par Barthélemy Pocquet, t. III, p. 357.

(2) *Pouillé historique de l'Archevêché de Rennes*, t. I. p. 141.

Digitized by Google

hommes et des parlementaires des hostilités et des rancunes que son esprit un peu absolu et son caractère un peu cassant contribuèrent singulièrement à aggraver.

Nous sommes à la fin de l'année 1769. Le duc de Duras, qui a succédé au duc d'Aiguillon, a clos le 6 mars les Etats tenus à Saint-Brieuc, il est parvenu à calmer les passions surexcitées et à remettre un peu d'ordre et de paix là où son prédécesseur avait laissé des factions irréconciliables et des partis profondément divisés. Admirablement secondé par la finesse insinuante et l'incomparable habileté de l'évêque de Saint-Brieuc, Mgr Bareau de Girac, qui présidait les Etats, il avait trouvé au contraire en face de lui une opposition tenace, malveillante, irréductible, composée des tenants attardés du duc d'Aiguillon, et à leur tête l'évêque de Rennes.

A plusieurs reprises, le duc de Duras dut signaler cette attitude aux ministres ; il demanda même formellement le déplacement de Mgr Desnos, dont le maintien était devenu impossible à Rennes, et son remplacement par Mgr Bareau de Girac. C'est ce qui fut fait, Mgr Desnos ne revint pas dans son diocèse et Mgr de Girac fut nommé évêque de Rennes le 22 décembre 1769. Mgr Desnos devait dans le courant de l'année 1770 être transféré à Verdun.

Pour que la pacification fût complète, il fallait que le parlement exilé reprît possession de ses fonctions.

La rentrée solennelle de la Cour eut lieu le 14 juillet 1769 au milieu des acclamations générales, des fêtes populaires qui se prolongèrent pendant trois jours et dont les contemporains nous ont laissé d'enthousiastes récits.

La paroisse Saint-Germain, qui se regardait comm

Digitized by Google

étant celle du Parlement, — ce détail a ici un intérêt particulier, — se signala entre toutes par l'éclat de ses manifestations. Le 31 juillet 1769, jour de la fête patronale, le Parlement se rendit en robe à l'église, où eut lieu une cérémonie solennelle, puis revint accompagné par le clergé jusque sur la place du Palais, où le premier président mit le feu à quatre bûchers (1).

L'ordre était rétabli, mais le calme n'était pas revenu dans les esprits, et l'on pouvait craindre des représailles, qui sont l'usage ordinaire et la faute commune des partis vainqueurs.

C'est vers cette époque que dut paraître le fameux *Testament politique* de Mgr Desnos, « *ancien* évêque de Rennes, » parodie burlesque, dans laquelle l'évêque fait aux principaux chefs du parti antiparlementaire des legs plaisants, remplis d'allusions méchantes.

I

A la fin de cette année 1769, le « recteur » de Saint-Germain, M. Bouvier, invita l'abbé Poisson, grand pénitencier, à prêcher l'Avent dans sa paroisse. L'abbé Poisson accepta. C'était, du reste, un prêtre distingué et un orateur de talent. Il était même licencié en droit. Fort jeune encore, il n'avait que trente-trois ans. Au physique, il était petit, avait le visage pâle, marqué de petite vérole et encadré d'une chevelure abondante, déjà grisonnante. Il portait comme tous les ecclésiastiques de ce temps une soutane et une veste noires.

Le prédicateur obtint un réel succès, l'église était

(1) *Le Duc d'Aiguillon et La Chalotais*, par Barthélemy Pocquet. t. III, p. 423.

Digitized by Google

remplie et les assistants qui arrivaient au milieu du sermon étaient obligés de rester près du bénitier. On le remarqua d'autant plus que le capucin qui chaque dimanche prêchait « la dominicale », c'est-à-dire le prône, était loin d'être aussi goûté. La « station de l'Avent », comme on disait, devait se terminer le jour de Noël, qui cette année-là tombait un lundi.

Mais les instructions de l'abbé Poisson avaient été si suivies que le recteur et le sacriste de la paroisse insistèrent auprès de lui pour qu'il en donnât quelques-unes de plus. Il consentit à prêcher encore quatre fois : le jour Saint-Etienne 26 décembre, le dimanche dans l'octave de Noël, le jour de la Circoncision et le jour de l'Epiphanie.

Le recteur avait sans doute en vue le bien des âmes, mais le sacriste, chargé des intérêts temporels, ne cacha pas que ces sermons produisaient un bénéfice à la Fabrique, « attendu qu'il n'y a plus de bancs qui étaient payés par les absents comme par les présents et que les chaises sont payées à chaque office où l'on assiste. »

Ils lui demandèrent de plus d'annoncer lui-même ces sermons qui n'étaient pas dans les usages. Le prédicateur s'y refusa « craignant, dit-il, qu'on le soupçonnât d'agir ainsi par ostentation et par vanité ». Mais il vint moins d'auditeurs aux deux sermons suivants ; alors, sur les instances réitérées du sacriste, qui lui représenta la perte qu'il causait à la Fabrique de l'église, il se décida à annoncer, le dimanche 31 décembre 1769 et le lundi 1er janvier 1770, à la fin de son discours, qu'il prêcherait le samedi suivant, fête de l'Epiphanie, sur la vérité de la religion, sans ajouter un seul mot. Et il le fit sur un ton si bas que plusieurs assistants, notamment l'abbé Decombe et M. Charles Vatar, qui se

Digitized by Google

trouvaient un peu plus loin, durent demander à leur voisin ce que le prédicateur avait dit.

Le samedi 6 janvier 1770, une foule compacte remplissait l'église Saint-Germain. L'abbé Poisson prêcha, comme il l'avait annoncé, sur la foi. Je pourrais reproduire son sermon, car il est tout entier, écrit de sa main, aux Archives du Parlement. Je m'en garderai bien. Je me contenterai de dire qu'il est très bien fait, bien ordonné, bien écrit et qu'il dut produire une grande impression sur les auditeurs.

« Sublime, mais incompréhensible dans ses mystères, la religion doit régler notre croyance ; — pure dans sa morale, elle doit régler notre conduite. En deux mots : soumettons notre esprit, il sera éclairé ; soumettons notre cœur, il sera satisfait. »

Tel est le thème que l'orateur chrétien développa avec un réel talent.

Mais ce sermon devait provoquer un incident.

Vers la fin de son discours, l'abbé Poisson, emporté peut-être par son sujet, bien qu'il ne laissât rien au hasard de l'improvisation, prononça quelques paroles qu'il faut citer textuellement.

« Pour fixer le véritable point des vertus évangéliques, consultons la foi ; voyons ce qu'elle nous dit, ce qu'elle nous ordonne, ce qu'elle nous défend.

« Que me dit la foi ? Me dit-elle de parler, d'écrire, de cabaler, de décider, de me soulever contre l'oingt du Seigneur et contre ses ministres ? Me dit-elle de me livrer à la colère, aux murmures, aux clameurs, aux outrages, aux invectives contre tous ceux qui ne pensent pas comme moi, qui savent plus que moi, qui pensent mieux que moi ?

« Me dit-elle de suivre une Eglise sans chef, un troupeau

Digitized by Google

sans soumission et de m'y attacher par préférence ? Me dit-elle de déchirer, de décrier, de calomnier, d'insulter des personnes que je ne connais point, que je ne vois point, qui ne me font ni ne me veulent faire aucun mal, qui me font même du bien; qui en ont fait dans tous les temps et dans tous les pays et qui peut-être n'auraient point d'ennemis s'ils ne combattaient contre les ennemis de Jésus-Christ ?

« Me dit-elle de résister à mon prince, à mes pasteurs, à mes guides, à mes juges, à mes maîtres ?

« Me dit-elle de dire ce que je ne pense pas, de signer ce que je ne crois pas, d'être tantôt à Paul, tantôt à Céphas, de parler en public autrement qu'en particulier, de n'avoir pour religion que mon caprice et mon intérêt ?

« Me dit-elle de retenir des livres défendus, de les lire malgré les défenses, de les porter à la faveur des ténèbres, de les glisser furtivement de maison en maison, de me déclarer le panégyriste de leurs auteurs et de leurs partisans ?

« Me dit-elle d'aller de cercle en cercle, semer ici des dogmes proscrits, là des calomnies atroces, les appuyer par de faux bruits, ajouter l'imposture à l'opiniâtreté et acheter par mes déclamations le titre de bel esprit ou le prétendu mérite de patriote ?

» Enfin que me dit la foi ? De rendre à César ce qui appartient à César, de rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu, d'aimer Dieu de tout mon cœur, d'aimer mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu, voilà la loi et les prophètes et l'unique moyen que je puisse vous proposer pour arriver à la vie éternelle (1). »

Je ne sais, si cette tirade a paru au lecteur contenir des allusions aux affaires du temps, mais elle produisit une vive impression sur ceux qui l'entendirent. Elle fut débitée par l'orateur avec une rapidité, une véhémence, une impétuosité qui contrastaient avec son

(1) Archives du Parlement. Procès-verbaux de grand'chambre.

Digitized by Google

ton habituel. Dans ces interrogations successives, tantôt il élevait la voix avec force et tantôt il parlait presque bas.

Le sermon fit du bruit. Etant donné la personnalité de l'abbé Poisson, son amitié connue pour l'évêque de Rennes, il provoqua des commentaires, des réflexions, il excita des susceptibilités.

II

Trois jours après, un de Messieurs signalait à la Cour qu'il avait appris par la voix publique que le samedi précédent, jour de l'Epiphanie, il avait été fait dans l'église Saint-Germain un sermon « contenant des propositions dangereuses et repréhensibles et tendantes à faire naître des troubles et des divisions dans la province, et que ce sermon avait été annoncé le dimanche précédent avec invitation de s'y trouver. »

La Cour mande aussitôt les gens du roi, et le premier président d'Amilly — qui en avait vu d'autres — charge l'avocat général du Parc Porée de s'informer. Celui-ci l'avait déjà fait, — ce qui prouve que l'on s'était d'avance entretenu de l'incident. Il avait appelé l'abbé Poisson. Le prédicateur lui avait remis sans difficulté le texte de son sermon écrit sur un grand cahier in-folio, mais il avait reconnu que la péroraison ne s'y trouvait pas. Du Parc Porée lui ayant demandé de se la rappeler et de l'écrire, il la transcrivit aussitôt de mémoire sur un « quartaut » de papier, c'est-à-dire sur une feuille de papier in-quarto ou pliée en quatre, que l'avocat général déposa sur le bureau. C'est celle que je viens de citer.

Digitized by Google

La Cour jugea l'affaire assez grave pour ordonner qu'il fût fait une enquête approfondie, elle commit à cet effet deux conseillers, Huart de la Bourbansais et Le Gouvello de la Porte, avec ordre de soumettre à chaque témoin la fameuse péroraison, afin de savoir si les termes en étaient exacts, et de rendre compte à la Cour, « pour être statué ainsi qu'il sera vu appartenir. »

Voilà donc le malheureux Poisson pris dans la nasse judiciaire, or si parfois l'on ne sait pas pourquoi l'on y entre, on sait encore moins comment l'on en sort.

Je soupçonne la Cour d'avoir voulu jouer un bon tour au vieux conseiller Huart de la Bourbansais, en le chargeant de cette enquête, ou plutôt d'avoir eu l'intention de mettre ses sentiments à l'épreuve, car il était, on le sait, un des douze *ifs* qui avaient refusé de donner leur démission en 1765. On eut soin, d'ailleurs, de lui adjoindre Le Gouvello de la Porte, qui avait toujours été, au contraire, un des plus décidés adversaires du parti d'Aiguillon et que le duc qualifiait dans ses notes confidentielles de « brouillon, mauvaise tête, sans esprit, bon à séquestrer pour toujours ».

Quoi qu'il en soit, ils s'acquittèrent de leur mission en conscience. Ils entendirent trente-trois témoins, dix-neuf ecclésiastiques et quatorze laïques. Quelques-unes de ces dépositions contiennent certains détails curieux.

Naturellement, on appela d'abord le recteur et ses trois curés, nous dirions aujourd'hui le curé et ses trois vicaires, bien que la première dénomination soit plus conforme à la logique et à l'étymologie.

Le recteur, l'abbé Bouvier, dut être un peu embarrassé. Il avait soixante-huit ans, il répondit avec prudence. Il déclara qu'il n'avait rien remarqué dans le sermon qui lui parût dangereux ou repréhensible, et

Digitized by Google

quand on lui lut la péroraison, il dit qu'il se rappelait seulement en général les mots de « livres défendus, de bel esprit et de patriote zélé ». Les commissaires n'insistèrent pas (1).

Les trois curés — ou vicaires — nommés Thomas, Nouvel et Le Vallet, observèrent la même discrétion. Eux aussi avaient remarqué les expressions de « pasteur légitime, de médisance et de calomnie, de bel esprit, de patriote zélé, de libelles glissés furtivement de maison en maison, de mauvais livres retenus opiniâtrément » ; ils ne comprirent pas bien quelle connexité ces mots avaient avec le reste du discours. Seul, le plus jeune, l'abbé Nouvel, qui avait vingt-neuf ans, — les deux autres avaient trente-six et trente-huit ans, — déclara « que les dernières phrases du sermon pouvaient donner lieu de penser bien des choses dans les circonstances présentes ».

Je remarque en passant — c'est un petit détail d'histoire locale — qu'un seul des trois curés habitait le presbytère, qui était situé rue de Corbin ; l'autre habitait rue Saint-Dominique, paroisse Saint-Germain, et le troisième rue d'Orléans, paroisse de Toussaints. L'enquête pourrait même servir à donner des indications sur la localisation de quelques anciennes rues de la ville de Rennes. Quoique toutes les maisons de Rennes portassent des numéros depuis la fin de l'année 1766, l'usage de les désigner par leur numéro n'était pas encore entré dans les mœurs ou dans les habitudes judiciaires, chaque témoin, en effet, dit seulement : J'habite telle rue, telle paroisse.

(1) Archives du Parlement. Procès-verbaux de grand'chambre. L'enquête est tout entière aux archives du Parlement.

Digitized by Google

Mais reprenons notre enquête.

Après les curés (vicaires), on interrogea les chantres qui étaient aussi des prêtres.

Le premier chantre, l'abbé Macé, fut très formel. « Le prédicateur s'interrompant tout à coup, dit-il, et élevant la voix avec une vivacité qui semblait approcher de la colère, se livra à une série d'interrogations : ... « Est-ce la foi qui vous ordonne de méconnaître l'autorité de vos supérieurs, de les attaquer par de noires calomnies, de vous ériger en censeurs de leur conduite, de vous faire les juges de vos juges mêmes, de les décrier par des calomnies aussi barbares qu'injustes... Est-ce la foi qui vous ordonne de cabaler, de répandre furtivement des libelles diffamants contre leur réputation... Est-ce la foi qui vous ordonne de payer d'ingratitude les bienfaits que vous avez reçus d'un pasteur légitime que vous avez adopté, de l'accabler de reproches quoiqu'il ne vous ait jamais fait que du bien, de vous emporter en discours injurieux contre des personnes que vous ne connaissez pas ?..... »

Le pauvre chantre, qui avait pourtant cinquante et un ans, « se sentit troublé, dit-il, par les termes impétueux, la vivacité, la vélocité, l'emportement peu conformes à la décence et au respect de la chaire évangélique avec lesquels parlait l'orateur. »

Le second chantre, l'abbé Garnier, ayant eu quelques affaires chez lui, sortit pendant le sermon et ne rentra qu'à la fin ; par suite il entendit mal la péroraison, d'autant plus que le prédicateur élevait la voix pour demander à plusieurs reprises: Que nous dit la foi, puis faisait les réponses avec précipitation et en baissant le ton tout à coup.

Le dernier, l'abbé Vanneau, chantre et sous-diacre,

Digitized by Google

a remarqué les mots : La foi me dit-elle « de décrier l'oingt du Seigneur, de lire certains libelles ? »

L'autre sous-diacre, l'abbé Buchet, fut aussi fort ému des paroles que le prédicateur prononça dix à douze minutes avant de conclure, il remarqua les mots : « libelles répandus de maison en maison... le prétendu mérite de patriote... le pasteur légitime que vous avez adopté et que vous accablez de reproches, quoique vous ne le connaissiez pas. »

Le sacriste, l'abbé Burnel, âgé de trente-huit ans, confirma que c'était sur ses instances expresses et répétées que l'abbé Poisson, qui s'y était d'abord refusé, avait consenti à annoncer son sermon du jour des Rois.

Il reconnaît qu'il a été « particulièrement affecté de la péroraison et de la manière dont elle a été débitée, et par les exclamations souvent répétées : Que vous dit la foi ? Il a été frappé des expressions de « cabales, semer des libelles, calomnier, de bel esprit et de patriote... »

Mais il fait en même temps aux commissaires une révélation piquante : — Cette péroraison que vous incriminez, elle n'est pas de l'abbé Poisson, elle se trouve tout entière dans un Livre de Sermons écrit par l'abbé Segaud. « J'ai eu la curiosité de vérifier, dit-il, et j'ai trouvé qu'elle était semblable, à quelques expressions près, comme celle de patriote ou patriote zélé, ajoutée à celle de bel esprit et quelques autres retranchées, comme celle de sources empoisonnées de Babylone. »

Cette découverte dut un peu gêner les magistrats.

Elle fut confirmée par M. Decombe qui n'a rien entendu, dit-il, qui ne fût conforme à l'esprit de charité, il a remarqué spécialement la fin du sermon dont le style lui a paru plus relevé et plus brillant et comme on

Digitized by Google

lui a dit qu'elle se trouvait dans le P. Segaud, « il a eu la curiosité de vérifier et il s'est rappelé qu'elle était semblable à quelques mots près ».

Les autres dépositions ont moins d'importance : le sous-sacriste, nommé Le Marchand, déclare qu'il a insisté lui aussi pour que l'abbé Poisson annonçât son sermon ; l'abbé de la Grézillonnaye fut frappé de certaines expressions peu habituelles dans la chaire et « il sentit bien que ces termes pouvaient avoir quelques suites par l'interprétation qu'on aurait pu y donner ».

Sept autres ecclésiastiques firent des déclarations sans intérêt, confirmant les expressions employées par le prédicateur.

(*A suivre.*) BARTH. POCQUET.

Digitized by Google

UNION RÉGIONALISTE BRETONNE

ANNÉE 1903

Section d'Histoire et de Littérature.

RAPPORTS LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE

RAPPORT LITTÉRAIRE

MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,
MESDAMES,
MESSIEURS,

J'ai toujours admiré l'esprit et le sang-froid que mon distingué prédécesseur, M. René Saïb, mettait au service d'une cause aussi mauvaise et aussi désespérée que celle de la littérature bretonne pendant les premiers temps de l'Union Régionaliste. Mais bien qu'il eut parfois l'air d'en parler sur le ton et un peu de la même façon dont un fermier gallo parle du cidre, les années où il n'y a pas de pommes, on devinait néanmoins sous ses paroles un espoir tenace et confiant en des jours meilleurs.

J'ai devant les yeux, en rédigeant ce rapport, les conclusions de celui qu'il vous lisait, il y a trois ans, à Guingamp, et où il comparait, en vrai barde, l'état littéraire de la Bretagne aux stagnations claires de l'Aven sous les frondaisons du Bois d'Amour. L'eau semble immobile en apparence ; mais qu'une feuille y tombe, qu'une herbe se détache de la rive, et l'on voit aussitôt

Digitized by Google

cette herbe ou cette feuille suivre lentement le fil d'un courant mystérieux qu'on ne soupçonnait pas tout d'abord.

Les feuilles n'étaient pas tombées bien dru cette année-là, paraît-il, et notre cher directeur du *Clocher* si bon breton cependant, s'en tirait en normand par une comparaison.

C'est que nous étions alors, Messieurs, à une époque héroïque dont les annales resteront longtemps gravées dans la mémoire des bardes de Breiz-Izel; et j'ai gardé, pour ma part, un souvenir tellement étrange de certaines draines montmartroises et d'un certain Buffalo, j'allais dire d'un Apache, interprète officiel de nos sentiments, que je me demande sérieusement si je ne rêvais pas alors tout éveillé!

Tout cela, me direz-vous, n'était que chansons, mais la littérature? Hélas! la littérature était à l'avenant, Et vous comprendrez maintenant toute l'ironie, involontaire peut-être, de la charmante comparaison de René Saïb; l'eau était stagnante, endormie, presque morte; et s'il la faisait couler quelque peu, c'était qu'il ne se sentait point le courage de nous dire qu'elle croupissait.

Il faut avouer cependant que l'Union Régionaliste venait à son heure, car, sans elle, tout eut été peut-être irrévocablement perdu. Et en effet, hormis quelques honorables exceptions, il n'y avait alors, dans l'ensemble des œuvres des écrivains de notre péninsule, rien qui pût justifier l'existence d'une littérature véritablement bretonne de forme, de cœur et d'esprit. La plupart des jeunes en étaient encore, pour la prose, à ce roman de mœurs bourgeoises, insipide et ennuyeux, qui, commencé par une querelle, finit fatalement par un

Digitized by Google

mariage, ou bien à des invocations vaporeuses, neurasthéniques et pleurnichardes aux fleurs, aux papillons, aux étoiles et aux yeux de leurs bonnes amies, si le désœuvrement ou le dégoût du collège les avaient incités à bredouiller le langage des dieux. Tout cela pouvait constituer sans difficulté de la littérature morvandiause ou champenoise, mais en aucune façon de la littérature celtique. Ossian et Taliésin devaient en rugir de colère et de honte; mais qu'y faire? La vulgarité et la platitude des conceptions étaient moins imputables aux auteurs eux-mêmes, qu'à cette impuissance littéraire générale qui semble paralyser à notre époque tant de nations, et les peuples latins en particuliers.

Ce n'est ni le lieu ni le moment de rechercher les causes de cette décadence; mais, quelles qu'elles soient, elles existent encore; et nous verrons longtemps à la devanture des libraires de ces plaquettes jaunes, mauves, vert d'eau avec rubriques, vraies taches de confitures sur un plat d'épinards, d'où le bon sens et la sincérité ont été bannis pour toujours. C'est une nécessité à subir; n'en faisons de reproches à personne. J'aime mieux remercier mon cher prédécesseur, M. René Saïb, pour la persévérance avec laquelle il a ouvert tant d'intelligences aux idées celtiques, pour son initiative, son indulgence et sa bonté. Je suis intimement persuadé qu'il n'y a personne ici qui ne puisse être en cela d'accord avec son très indigne et très reconnaissant successeur.

Dix-neuf cent trois a été pour nous une année de joie et de lumière. A tous les points du vent en Bretagne les harpes ont vibré et les cors ont mugi; et le prophète endormi dans les profondeurs de la forêt de

Digitized by Google

Brocéliande a dû tressaillir dans son sommeil. Ah ! certes, l'esprit breton s'est affranchi du joug des conventions, et le vent a répandu sur toute la surface d'Armor la semence féconde des doctrines bardiques ! Et lorsque je me remémore la susdite époque héroïque, j'ai vraiment de la peine à reconnaître dans tous ces bardes, aujourd'hui si fiers, si convaincus et si énergiques, ceux qu'un barnum d'occasion exhibait alors devant quatre douzaines de chopineurs abrutis et indifférents !

Le premier événement important de l'année littéraire a été l'apparition des *Barzaz Taldir* du barde Taldir ab Herninn.

Je m'en voudrais de porter un jugement quelconque sur cette œuvre de génie et de foi. La poésie bretonne n'étant ni un passe-temps, ni un jeu d'esprit, mais bien un enseignement et un sacerdoce, j'estime que nous devons la mettre, nous Bretons, au-dessus de toutes les flagorneries comme de toutes les critiques, quand elle a pleinement et manifestement satisfait aux obligations morales et aux devoirs sociaux qu'on est en droit d'attendre d'elle. Cette opinion, que j'ai déjà eu l'occasion d'émettre quelque fois, m'est sans doute très personnelle et ne serait probablement pas du goût de la critique parisienne ; mais c'est précisément parce qu'elle va à l'encontre des préjugés d'Outre-Vilaine que je la crois bonne et conforme à nos sentiments bretons.

Nous avons tous lu les *Barzaz Taldir* ; pour ma part, je les ai lus et relus ; je les relirai sans doute encore. Que pourrais-je dire de plus ? Non, ce ne saurait être un véritable Celte celui dont l'esprit n'aura pas été ennobli et transfiguré par la lecture de ces poèmes et dont le cœur n'aura pas tressailli au froissement de

Digitized by Google

chaque page. Ils m'ont produit la même impression que celle que je ressentis jadis au collège à la première lecture des *Barzaz Breiz* et des *Poèmes d'Ossian* ; et j'ai revu par la pensée Taldir debout sur le plus haut sommet de la montagne Saint-Gildas, semant les échos de son âme aux quatre horizons de la Cornouailles, tandis que le vent sifflait autour de son front d'airain. Le livre une fois fermé, j'ai médité sur son grand amour pour la Bretagne, de sa foi, de ses pauvres, de ses gloires, de ses droits, de tout ce qu'elle eut et a encore de fort, de noble et de sacré ; et j'ai mesuré l'insondable abîme qui sépare ces chants si éminemment humains de ces misérables jeux d'esprit poétiques, qui peuvent faire rire ou pleurer un moment, je l'accorde, mais qui ne laissent rien de durable après eux.

Merci, Taldir ; et avec toi je crois à « un Paradis pour « les Celtes dispersés des deux côtés de la mer, où nous « chanterons, accompagnés par les bardes, durant les « temps éternels, et où nous retrouverons Aneurin, « Merlin, Menezog et Ossian ».

A peine le chant de Cornouailles avait-il cessé qu'un autre très intime, très mystérieux, très profond accourait sur les brises de la mer ; c'était le pays de Tréguier qui parlait, et il parlait si doucement que je me suis arrêté longtemps à l'écouter. Eh ! oui, la terre parlait par la bouche du cher Erwoan Berthou et chacun de ses tressaillements du crépuscule ou de l'aurore avait déjà passé par le centre de son cœur. *Le Pays qui parle*, quelle étrangeté en apparence mais quoi de plus vrai en réalité ! Les chênes, les pierres, les chemins et les fontaines, le lit, la table et l'armoire, toutes ces choses-là ne gardent-elles pas en effet après nous une parcelle de notre âme, et n'ont-elles pas, à cause de

Digitized by Google

cela, un peu le droit de donner à nos proches les conseils de droiture et les leçons d'amour que nous ne leur aurions pas ménagés. Et c'est un don bien celtique que de pouvoir ainsi donner une vie au choses inanimées, et c'est comme une lointaine réminiscence des doctrines druidiques et de la métempsycose. Je ne pourrai mieux définir le *Pays qui parle* qu'en l'appelant le livre du respect de la terre et de l'amour filial; on y sent passer la foi mystique du Trégorrois comme on devine l'énergie farouche du montagnard dans les *Barzaz Taldir*.

Certes ils sont bien rares à notre époque ces ouvrages dont un père peut dire en les confiant à ses fils : Lisez-les; la corruption du siècle ne les a pas atteints; tout y est calme, harmonieux et serein et tout y vibre à l'unisson du cœur de la Bretagne. Le *Pays qui parle* en est un.

Telles sont les principales manifestations de l'esprit bardique pendant le cours de 1903. Trois surprises nous attendaient cependant à la fin de l'année littéraire : une délicieuse saynète, *Sous les Pommiers*, de Le Fustec, un recueil de Botrel : *Coups de Clairon*, et un nouveau livre de Monsieur Tiercelin, *La Bretagne qui chante*. Ces œuvres ont été si justement et si éloquemment analysées dans toutes les revues et journaux de Bretagne que je craindrais, en y revenant, de m'exposer à des redites vulgaires et maladroites que les auteurs me pardonneraient de grand cœur, je le sais, mais que je ne me pardonnerais pas moi-même.

J'allais terminer ma nomenclature, lorsque le facteur m'apporta un très drôle de petit bouquin « escript en vieulx linguaige, » et que je reconnus immédiatement pour une « joyxleuse gaudiserie et esbaudierie » de notre

Digitized by Google

ami Léon Le Berre, en religion, barz Abalor. Si vous n'avez pas lu, Messieurs, la *Victoire de Monseigneur Sainct Ronan*, lisez-la, mais n'en dites rien à personne ; il y aurait là de quoi vous faire pendre et brûler le bouquin de la main du bourreau.

Il était jadis en Bretagne un certain docteur « Ar Fur » qui, à l'instar de Vespasien, se sentait devenir dieu. Mestr Pôl était son confident et vous pensez bien qu'en pareille compagnie le pauvre homme risquait fort de mourir dans l'impénitence finale. Or, madame Marie de Rumengol et le bon saint Ronan en décidèrent tout autrement, paraît-il. Je ne vous raconterai pas plus à plain les avantures de cet enfant d'Abomination, pour parler langage puritain, car il me faudrait bon gré mal gré déambuler sur un terrain que nos statuts m'interdisent, et j'attirerais peut-être sur Le Berre les représailles du vieux Pôlic qui doit venir très prochainement en Bretagne, à ce qu'affirment les journaux.

La *Revue de Bretagne* si magistralement dirigée par Monsieur de l'Estourbeillon et Monsieur le comte de Laigue, le *Terroir Breton* de Yann Rumengol et le *Kloch'di Bresiz* de René Saïb ont, comme les années précédentes, combattu vaillamment pour la cause celtique ; et nous n'aurons jamais assez de reconnaissance pour nos chères revues qui ont tant contribué depuis cinq ans à redonner une foi nouvelle aux jeunes générations de la presqu'île armoricaine.

Je ne veux pas oublier la récente et si utile publication de *Spered ar Vro*, de M. Malmanche et lui apporter les souhaits que nous formons tous pour sa prospérité et ses succès. Puisse-t-elle contribuer pour une large part à faire aimer notre langue et respecter nos traditions. A tous et à toutes honneur et merci !

Digitized by Google

De même que l'on reconnaît un bon arbre à ses fruits, vous pourrez juger maintenant, Mesdames et Messieurs, la littérature bretonne par ses œuvres. Cependant que n'en dit-on pas aujourd'hui ! Et quelles monstrueuses billevesées n'inspire-t-elle pas, non seulement à nos ennemis, ce qui est tout naturel, mais même à des gens d'une bienveillance relative, instruits et pondérés qui raisonnent à son sujet, qu'on me pardonne la vulgarité de l'expression, comme des bâtons de chaises. Les uns et les autres sans doute ferment à dessein les yeux pour ne pas voir et se bouchent les oreilles au seul énoncé de l'argument irréfutable que nous opposons à leurs sophismes et qui justifie nos prétentions à posséder une littérature puisque nous sommes une nationalité. Pousser plus loin cette démonstration serait vous faire injure. Je voudrais seulement, en terminant, essayer de définir la littérature bretonne, comme je la comprends, en examinant ses caractères et ses tendances.

On nous a fait pendant un temps une Bretagne conventionnelle que beaucoup d'esprits droits, et les bardes en particulier, n'approuvaient en aucune façon. Les auteurs en vogue semblaient s'être fait une gageure de moduler à l'infini sur les trois mêmes *Leit motiv* : l'Ankou, les Pardons et les veuves des marins ; et à un tel point que les étrangers auraient pu croire qu'on ne s'occupait en Bretagne que de ces trois choses, excellentes et fort belles, sans doute, mais dépourvues à la longue de la variété et de l'intérêt qu'elles avaient tout d'abord. D'aucuns cependant trouvaient étrange qu'il ne fut resté que trois cordes à la harpe des vieux bardes, dont la table d'harmonie était si riche et si complète autrefois ; et ils cherchaient déjà à lui rendre son entière so-

Digitized by Google

norité, quand trois événements principaux : l'apparition d'*Ann Hirvoudou*, le Congrès de Morlaix et l'Eisteddfodd de Cardiff changèrent radicalement les tendances de notre littérature nationale.

Je n'entreprendrai point ici l'historique de cette réforme qui est loin d'ailleurs d'être complète ; mais je ne puis m'empêcher de mentionner encore parmi ses facteurs importants: la publication française des *Triades* par Jaffrennou ; et de formuler un vœu, celui de voir cette traduction achevée et publiée en brochure de propagande. A bon entendeur, salut !

Il est impossible, en matière littéraire, d'imposer des règles fixes, et c'est la cause, soit dit en passant, de l'inanité de tous les concours de poésie ; mais il est néanmoins permis d'établir certains principes généraux que chaque auteur interprète suivant son inspiration et son tempérament.

Ces véritables lignes de conduite devraient être, sauf avis contraire, au nombre de trois, pour tout barde désireux de ne pas s'écarter de la vieille tradition celtique.

La première et la plus impérieuse, ce serait la volonté de ne pas prostituer son talent par des fadaises ou des pornographies, et le ferme désir de faire œuvre morale en entretenant l'amour de la race et le respect des nombreuses vertus qui ont été de tout temps sa force et son honneur. — Il serait à souhaiter, en second lieu, que tout littérateur, aussi bien de langue française que de langue bretonne, se fît une obligation de connaître les vieux bardes gaëliques et cambriens et d'étudier avec soin ce que le temps nous a laissé de leurs œuvres sublimes. Qui donc seraient nos maîtres, si ce n'étaient pas ceux-là ? Ah ! certes, étudions-les et étudions-les

Digitized by Google

avec enthousiasme, j'ose le dire, non pour les pasticher, ce qui serait une maladresse et une sottise, mais pour faire entrer en nous un peu de leur âme et de leur cœur. Quels que soient les sujets qui nous occupent, qu'ils aient trait à la race, ou même aux temps antiques et modernes, car un littérateur breton ne doit rien négliger ni rien ignorer, demandons-nous ce que les bardes auraient fait à notre place et cherchons les moyens qu'ils auraient employés pour s'assimiler ces idées étrangères et les plier aux exigences de notre génie national.

Evitons enfin, autant que possible, ces galimatias de psychologie byzantine où se complaisent trop d'écrivains modernes. Notre esprit à nous est fait de franchise et de clarté, ce qui n'exclue pas la profondeur, bien au contraire. Aimons la nature comme les bardes l'ont aimée ; les hommes et les nations passent avec leurs institutions, leurs conventions et leurs systèmes ; mais la nature reste toujours avec ses mêmes symboles et ses mêmes enseignements. Elle a d'ailleurs façonné l'homme à son image, et ce n'est pas un paradoxe de dire que mieux nous la comprendrons, plus nous nous connaîtrons nous-mêmes.

Je termine ici, Mesdames et Messieurs, ce rapport déjà trop long et j'espère qu'ils viendront bientôt ces temps glorieux où la race celtique étonnera le monde par son génie et par sa fécondité. La paix régnera alors dans nos cœurs, les voiles de la nuit ne s'étendront plus sur la Bretagne et sur ses sœurs d'outre-mer, et les bardes, qui pleurent depuis des siècles sur nos tristesses et sur nos deuils, entonneront les chants de joie qui résonnaient jadis sur les collines d'Islande et de Calédonie.

Je crois fermement qu'à cette heure ils nous entourent et fixent sur nous leurs yeux invisibles et profonds. Mer-

Digitized by Google

lin n'est qu'endormi ; il se réveillera. Mais Aneurin, Menezog, Taliésin, Huervé et tant d'autres sont là en compagnie de vieux saints de Cambrie et d'Armor, et vieil Ossian appuyé sur la frêle et gracieuse Malvina oublie devant vous les longues nuits de son désespoir, alors qu'il s'écriait : « Ossian est un arbre desséché. Ses « branches sont dépouillées et sans gloire. Son tronc « aride ne porte plus de rejetons. Le zéphyr siffle dans « la mousse grisâtre et le vent destructeur ébranle sa « tête vieillie. Bientôt il sera renversé par l'orage ; « bientôt il couvrira la terre de ses branches et mêlera « sa poussière à la tienne, ô Dermid, à celle de tous nos « illustres morts, dans la fertile vallée de Cona.

« Comme tu es paisible cette nuit, ô vallée de Cona ! « Tes guerriers et tes chasseurs sont tous endormis.... « Qu'on apprête aussi la couche du barde, car l'obscu- « rité s'épaissit autour de lui et ses paupières sont acca- « blées par la vieillesse et la douleur ».

(A suivre.)

HENRY DE LA GUICHARDIÈRE
Telen-Aour.

Digitized by Google

L'IDÉE DÉCENTRALISATRICE

ET

LES PARTIS POLITIQUES

SOUS LA RESTAURATION

(*Suite*[1]).

IV

Le ministère de Villèle (1821-1827).

Nous avons montré plus haut comment, dans les sessions parlementaires qui suivirent les Cent-Jours, la réalisation et même la discussion sérieuse, méthodique, du programme de la droite s'étaient heurtées à un certain nombre d'obstacles que ni la supériorité numérique de la majorité, ni le talent incontestable de ses chefs ne réussirent à surmonter. Ces obstacles étaient de deux sortes : les uns étaient inhérents au caractère même des députés royalistes, inexpérimentés dans les affaires, regrettant — au moins quelques-uns — les institutions de l'ancien régime, se connaissant mal les uns les autres et plus riches en idées générales, en axiomes, qu'en procédés pratiques pour les appliquer au méca-

1) Voyez la *Revue* de septembre 1903.

Digitized by Google

nisme de la société contemporaine. Les obstacles du second ordre tenaient à l'hostilité d'un ministère dans lequel dominaient les éléments libéraux, et qui sut assez habilement jouer de la faveur royale pour faire écarter toutes les motions de la droite tendant à diminuer les prérogatives du pouvoir central, jusqu'au jour où il obtint enfin du monarque la dissolution de la Chambre Introuvable.

L'histoire de cet antagonisme et de son influence néfaste sur l'idée décentralisatrice a rempli le chapitre deuxième de la présente étude.

Lorsque le 12 décembre 1821, après six ans de ministères centre droit et centre gauche, la démission du duc de Richelieu eut permis la formation d'un ministère exclusivement composé d'éléments de la droite, un certain nombre des difficultés qui avaient gêné la majorité de la chambre de 1815 dans le développement de ses idées, se trouvaient naturellement aplanies. Les amis du ministère ne pouvaient plus s'en prendre qu'à eux-mêmes de leur inexpérience; ils n'avaient plus à se plaindre de la mauvaise volonté systématique du cabinet : l'opposition de gauche n'était plus qu'un petit groupe; la sympathie royale leur était acquise. A leur tour, ils étaient les maîtres des destinées intérieures et extérieures de la France. Ils le furent pendant six années. Eh bien! pendant ce laps de temps, qu'a fait la droite? Comment s'est-elle servie de son pouvoir? Quel spectacle laisse à l'examen de l'historien la période parlementaire qui s'étend de 1821 à 1827, de la formation à la chute du ministère de Villèle? Hélas! le spectacle n'est pas fait pour donner une haute idée de la perspicacité des députés de droite, ni de leur désintéressement. Des efforts incohérents, des tentatives infructueuses

Digitized by Google

suivies d'un avortement absolu; des groupes préoccupés des questions de personnes; un parti se frappant lui-même de déchéance par ses divisions; un ministère de bonne volonté mis en minorité sur ses projets les plus utiles, contraint de marcher à la remorque de son parti vers des réformes impopulaires, voilà l'histoire du parti royaliste jusqu'à la chute du ministère de Villèle. En vérité, lorsqu'on considère la situation de ce parti au lendemain de l'assassinat du duc de Berry, il est impossible de n'être pas étonné du peu qu'il a fait, je ne dirai pas pour consolider les institutions naturelles de la nation, mais pour lui imposer celles qu'il rêvait ou simplement pour en poser les assises.

Quand nous avons étudié le programme de la droite, tel qu'il se présentait au début de la seconde Restauration, avant que les préoccupations du moment, les compromissions des partis, les calculs intéressés fussent venus l'altérer, le déformer, nous avons montré qu'il avait la prétention d'édifier, à côté d'une monarchie dont on espérait à la fois affermir l'autorité et diminuer la puissance, une aristocratie et une église honorées de nombreux privilèges, des corps municipaux forts de leur franchise et de l'étendue de leur juridiction locale; nous avons fait voir que, pris à la lettre, il offrait un ensemble de réformes décentralisatrices délicates peut-être à opérer, pas très progressistes, j'ajoute même, avec une arrière-pensée rétrograde dans l'esprit de quelques-uns, mais en définitive parfaitement conciliables avec les besoins et les idées du temps.

Ce programme était celui du nouveau ministère. Nous avons vu, de 1815 à 1821, M. de Villèle, chef de la droite moins contesté qu'il ne le sera jamais, appuyer de son autorité les beaux discours de M. de Bonald sur les

Digitized by Google

communes, venir défendre lui-même les prérogatives locales à la tribune, dénoncer la pernicieuse influence de Paris, et le péril révolutionnaire qui résultait de l'excès de centralisation : demander enfin, sinon le retour aux anciennes administrations provinciales que son bon sens lui faisait repousser, du moins une large autonomie des conseils locaux institués par la Révolution et l'Empire et conservés par la Monarchie. Il y avait un double vice de l'organisation administrative que M. de Villèle et la droite n'avaient cessé de combattre tant qu'ils avaient été dans l'opposition : d'une part, l'absence d'initiative et de droits chez les organismes particuliers, l'insuffisance du contrôle de la nation sur les actes du pouvoir ; de l'autre, l'ingérence perpétuelle du ministère dans des affaires où son action était néfaste, où tout au moins inutile et par conséquent dangereuse. Le moment n'était-il pas venu de réagir contre ces fatales habitudes tant de fois dénoncées, et le remède n'avait-il pas été bien souvent indiqué par ceux-là mêmes qui étaient appelés à l'appliquer : n'user plus de la puissance centrale que là où son action était indispensable, et jamais dans un sens contraire à la liberté, de façon à habituer peu à peu les particuliers à se passer du concours de l'Etat ; ensuite, donner aux corps locaux, par des lois appropriées, les éléments d'une vie forte qui leur manquaient complètement ?

Jusqu'à la mort de Louis XVIII, cependant, il ne fut question d'aucune loi de nature à modifier l'état moral ou social du pays ; les grandes réformes préconisées par la droite furent laissées de côté ; indifférence qui s'explique et par le caractère propre du ministre et par l'idée qu'il se faisait, ainsi que tous ses amis, des nécessités créées par les circonstances.

Digitized by Google

M. de Villèle, il ne faut pas l'oublier, avait un goût particulier pour les finances. Entré sans portefeuille avec son ami M. de Corbière dans le second ministère Richelieu, il se consacra à ce département dès que la droite fut maîtresse du pouvoir. Comme les mérites financiers d'un homme d'État ne sont guère de nature à frapper les foules, la postérité ne rend pas justice comme il conviendrait à sa gestion honnête et habile des fonds publics ; elle ignore les bienfaits apportés par la loi d'indemnité aux émigrés, et le très haut sentiment des nécessités du Trésor et des droits de l'Etat en matière financière, que supposait chez son auteur le projet de loi sur la conversion des rentes. Ce qui nous intéresse particulièrement ici, c'est que précisément en raison des goûts et des aptitudes remarquables de M. de Villèle pour les finances, les mesures de cet ordre occupaient une grande place dans son esprit et qu'il tenait une réforme destinée à procurer au pays une économie de quelques millions comme autrement importante et utile qu'un changement dans les attributions d'un préfet ou l'augmentation des prérogatives d'un conseil municipal.

Ce n'est pas tout. Au moment où il arrivait aux affaires, de graves complications extérieures s'annonçaient : les événements de Madrid, le congrès de Vérone, la guerre d'Espagne étaient de nature à retenir toute l'attention du ministère et à reléguer pour un temps au second plan toutes les réformes adminisratives.

A l'intérieur même, le libéralisme, vaincu aux élections, apparaissait à la droite comme un adversaire toujours redoutable, comme le plus grand péril qui menaçât le pays. La majorité s'imaginait qu'il consommerait la ruine de la monarchie comme le couteau de Louvel avait

Digitized by Google

fait tomber le duc de Berry. Le ministère pensait comme sa majorité : l'opposition de gauche était la seule qui fût à redouter ; il fallait l'écraser ; et pour l'écraser, conserver l'organisation administrative et électorale qui lui assurait la docilité des collèges. Tant que le ministère se servirait des armes que la centralisation mettait entre ses mains pour combattre la gauche, il était sûr du concours de sa majorité ; il n'avait pas à craindre de s'engager trop loin dans cette politique puisque l'intransigeance d'un bon nombre de députés ultra-royalistes allait jusqu'à désapprouver formellement M. de Villèle et M. de Corbière d'avoir accepté une place dans le second ministère de Richelieu qui selon eux avait trop d'attaches avec les centres.

Prévision de réformes financières, complications diplomatiques, nécessité d'écraser l'opposition libérale, c'étaient donc autant de raisons pour le ministère de s'assurer le concours des électeurs et la libre disposition de toutes les forces du pays. Elles nous expliquent pourquoi tant que Louis XVIII vécut, les réformes décentralisatrices furent laissées de côté. Nous allons montrer que la docilité électorale ne fit point défaut au ministère ; hâtons-nous toutefois d'ajouter qu'elle lui servit de peu de chose ; la belle loi sur la conversion des rentes fut écartée par l'opposition de la Chambre des Pairs ; les incidents diplomatiques furent, grâce à l'égoïsme et à la vanité des personnes qui y furent mêlées, l'occasion de difficultés intimes sans nombre au sein du cabinet ; enfin l'opposition libérale, moins de trois ans à peine après la chute du ministère, avait reconquis la majorité dans le pays.

Examinons maintenant en quelques mots l'attitude du ministère à l'égard du système électoral.

Digitized by Google

En 1822, au renouvellement du cinquième, M. de Villèle déclara qu'il comptait sur le loyal concours des employés de son département ministériel et que ceux d'entre eux qui ne voteraient pas dans le sens du gouvernement ne conserveraient pas sa confiance, circulaire qui lui parut d'autant plus nécessaire que ses deux prédécesseurs, M. Roy et le baron Louis, étaient passés dans l'opposition. Attaqué à la Chambre au sujet de cette circulaire, il répondit audacieusement qu'il n'était pas concevable qu'un ministre responsable pût admettre parmi ses employés ceux qui usaient de leur influence, et surtout de l'influence résultant de leur place, pour renverser les ministres dont ils tenaient leur emploi. Ce à quoi le général Foy répondit par l'argument suivant : « Dans un pays couvert de fonctionnaires publics, et où il n'y a ni loi municipale, ni code rural, où l'administration et la police saisissent tous les citoyens, il est évident que dans un tel pays où il n'y a que 90.000 électeurs, du moment où le ministère pourra dire à 20.000 électeurs fonctionnaires : « Vous trahirez votre conscience ou vous perdrez le fruit de vos travaux », il n'y aura aucune liberté dans les élections. » Cet argument qui n'entamait pas celui de M. de Villèle, n'en était pas moins fort, et il restait debout devant l'argument du ministre. Le mal n'était point que le ministère demandât aux fonctionnaires placés sous ses ordres un concours qui était dans la nature des choses (1) ; le mal était que la centralisation administrative fût poussée à l'excès, et qu'il n'y eût aucune organisation municipale fortement conçue qui, en

(1) Nous laissons la responsabilité de cette phrase à M. Nettement à qui elle appartient.

Digitized by Google

créant la vie locale, donnât des assises au gouvernement représentatif. C'était le véritable écueil contre lequel on devait se briser. (NETTEMENT.)

En 1824 la pression du ministère sur les fonctionnaires et sur le pays fut encore plus forte; comme, en définitive, l'opinion publique n'était pas défavorable aux idées de la droite, les moyens mis en œuvre par le pouvoir central aboutirent à l'exclusion complète des hommes de gauche et à la diminution sensible des membres du centre droit. Ce fut le triomphe de la centralisation. Il est vrai qu'en 1826, une réaction se produisit; M. de Villèle commença à sentir le pays lui échapper. Mais quel fut le premier indice relevé par lui? La tiédeur des fonctionnaires dans les élections!

L'attitude de la magistrature inamovible n'était pas faite pour encourager M. de Villèle dans l'institution de corps indépendants du pouvoir. La loi de 1822 renvoyait aux cours royales les délits de presse. Or les affaires de la *Quotidienne*, de l'*Aristarque* et du *Courrier Français* (1824) furent mauvaises pour le gouvernement, le vieil esprit parlementaire se retrouva dans les cours de justice; la magistrature devenue l'arbitre entre le gouvernement et les journaux fut tentée par la popularité du rôle qui jadis avait séduit les anciens Parlements. Le procès du *Constitutionnel* et du *Courrier Français*, en 1825, eut plus de retentissement encore. Le gouvernement espérait la suspension de ces deux journaux pour un temps limité, ce qui eût privé l'opposition de ces deux éléments de publicité; mais malgré le réquisitoire de M. de Broé, la cour n'admit ni la diffamation ni le mensonge qui servaient d'armes contre l'Eglise et la Royauté; au nom des doctrines gallicanes, tout en blâmant le défaut de circonspection des jour-

Digitized by Google

nalistes, elle les félicitait de signaler les excès d'une doctrine qui menaçait tout à la fois l'indépendance de la monarchie, la souveraineté du roi et les libertés publiques garanties par la charte constitutionnelle. Aussi, après ces arrêts, M. de Villèle écrivait-il : « Les hérédités (il voulait parler de la Cour des Pairs dont il avait également à se plaindre) et les inamovibilités déplacent le pouvoir et amènent la destruction de la force morale et de la considération du gouvernement quand elles sont appelées à prononcer sur des questions politiques. Deux puissances en ce genre sont toujours rivales. La plus faible cherche à accroître sa force et à diminuer celle de l'autre par les voies si dangereuses en ces matières, de la popularité et de l'opposition. »

M. de Villèle renonçait-il donc à présenter aucune loi décentralisatrice et en particulier une loi d'organisation municipale et départementale ? Non pas absolument, mais le moment lui semblait peu propice pour un projet de ce genre, qui lui apparaissait comme une source de difficultés nouvelles ; les ministères précédents avaient reculé devant la tâche : l'échec du projet de loi de 1821 était encore tout récent (1). Avant de songer à organiser de nouvelles masses électorales, de

(1) Quelques mots sur ce projet. Il avait été déposé le 22 février 1821. M. de Villèle et M. de Corbière venaient d'entrer aux affaires dans le second ministère Richelieu (21 décembre 1820). Le projet de loi n'était point fait pour plaire aux nouveaux ministres ; il avait d'ailleurs été élaboré sans leur participation. Rédigé dans l'esprit administratif de l'empire il transférait aux préfets, par une de ses dispositions principales, un certain nombre des attributions autrefois réservées aux ministres. En outre il modifiait le recrutement des conseils locaux sans rendre véritablement à la vie active la commune ni le département. Dans les communes rurales, une assemblée électorale composée des conseillers municipaux en exercice et d'un nombre égal des plus imposés nommait le conseil municipal ; dans

Digitized by Google

les appeler au maniement des affaires publiques, il fallait agir sur celles qui y participaient depuis longtemps, à savoir les censitaires. Si donc on voulait reprendre l'ancien programme de la droite, c'eût été une mauvaise méthode de commencer par la loi d'organisation communale, loi toute démocratique, propre à mettre en mouvement des forces inconnues et par là même suspectes. Cette préoccupation du péril démocratique se retrouve dans les mémoires de M. de Villèle et dans sa correspondance. A la fin de 1824, il écrivait à M. de Polignac, en lui demandant des renseignements sur les justices de paix en Angleterre, que « ce qui empêchait le gouvernement de proposer l'émancipation des communes, c'était la crainte de nuire à l'autorité royale en ajoutant des résistances sur tous les points à celles que nos institutions créaient déjà au centre. »

les villes, l'assemblée électorale était formée des mêmes éléments auxquels étaient adjoints des notables dont la désignation devait être réglée plus tard. Le choix des maires et des adjoints appartenait aux préfets dans les communes rurales, au roi dans les villes. Cette loi ne répondait à l'attente de personne ; la gauche redoutait l'influence que l'aristocratie pourrait prendre sur les corps électoraux ; la droite se plaignait de la parcimonie avec laquelle on mesurait aux communes le droit de s'administrer. Attaquée à la fois par MM. de Kératry et Fiévée, condamnée même à la réunion Piet où l'influence de M. de Villèle et de M. de Corbière continuait à être dominante, la loi fut frappée d'un ajournement indéfini, en dépit du léger progrès qu'elle marquait sur l'état de choses préexistant.

Les transformations rêvées par la droite avaient une autre portée ; on ne pouvait pas plus la condamner d'avoir rejeté un projet de loi qui répondait si peu à ses vues et pouvait barrer le passage à des réformes ultérieures qu'incriminer deux ministres sans portefeuille de n'avoir pas fait triompher leurs idées dans le cabinet dont ils faisaient partie. Le rôle de la droite ne commença, nous l'avons dit, qu'avec l'année 1822 quand la formation du ministère de Villèle appuyé sur une majorité ferme, donna à ce parti la direction des affaires du pays.

Digitized by Google

Gardons-nous de juger avec les idées actuelles l'histoire de l'idée décentralisatrice sous la monarchie parlementaire. Depuis trois quarts de siècle, une immense transformation s'est faite dans l'opinion publique. Soixante-dix ans d'un pouvoir non héréditaire, l'invasion de la démocratie qui est la base de notre régime depuis 1848, la nouvelle orientation des idées théologiques dans le sens d'une participation plus directe des peuples au gouvernement, d'après les idées de saint Thomas d'Aquin longtemps frappées de discrédit, la formidable atteinte portée au droit divin par le roi Louis-Philippe lorsqu'il consentit à recevoir sa couronne de la main d'émeutiers, ont transformé chez les royalistes le culte à l'égard de la monarchie et l'idée qu'ils se font de ses rapports avec la nation. L'aristocratie n'existe plus comme corps politique ; la vaine ombre de pouvoir aristocratique que le dix-neuvième siècle a connu sous le nom de pairie héréditaire, puis de pairie viagère, a elle-même disparu. L'Eglise gallicane, au lieu de réclamer une constitution qui fasse d'elle un établissement puissant et un organe nécessaire du gouvernement, reste cantonnée dans le domaine des intérêts spirituels, les yeux fixés sur Rome d'où lui viennent sa lumière et sa force ; loin de demander des privilèges temporels, elle serait souvent heureuse qu'on voulût bien laisser à ses membres les simples libertés de droit commun. L'espoir prochain de la politique décentralisatrice réside donc uniquement dans l'accroissement des franchises locales et dans l'augmentation en nombre et en pouvoirs des corps particuliers qui se sont maintenus, ou qui se reforment incessamment par un processus naturel au sein de la nation, municipalités, assemblées départementales, groupements corporatifs,

Digitized by Google

corps enseignants, cours de justice. Cette méthode a l'avantage de s'appuyer sur des éléments préexistants, de ne pas heurter le courant démocratique qui semble entraîner d'une façon irrésistible l'opinion de nos contemporains et de laisser à chacun l'espoir de travailler ainsi à la réalisation de ses préférences politiques. Que sous des influences diverses et toujours difficiles à prévoir, l'orientation de l'opinion publique change ; que nous soyons conduits à la monarchie, à un gouvernement aristocratique, ou à une organisation démocratique stable, de toute façon, ceux qui luttent aujourd'hui pour l'extension des libertés provinciales sous toutes leurs formes, peuvent se flatter de travailler pratiquement et d'offrir pour le présent et pour l'avenir un large et précieux refuge à la liberté.

Sous la Restauration, ce terrain était loin d'être aussi déblayé ; le problème d'une réorganisation et d'une répartition des pouvoirs publics d'après un système largement décentralisateur se présentait sous un tout autre aspect qu'aujourd'hui.

La situation des communes, par exemple, n'était nullement ce qu'elle est de nos jours. Les petites circonscriptions locales vivent aujourd'hui d'une vie ralentie, d'une vie dont les manifestations sont trop facilement soumises de gré ou de force à l'arbitraire du gouvernement, mais enfin elles vivent et se sentent vivre ; elles ont contracté l'habitude sinon de traiter librement leurs affaires, du moins de s'en occuper ; et cela leur donne une conscience de leur existence qu'elle n'avaient pas, il y a trois quarts de siècle. Rappelez-vous, en effet, que, vers 1820, les conseils locaux étaient recrutés, surveillés de telle façon, que l'administration des intérêts communaux se faisait sans que la commune y participât

Digitized by Google

d'une façon sérieuse, et qu'il en était de même des intérêts des départements et des arrondissements. L'esprit de clocher, le sentiment de la petite patrie pouvaient bien se manifester chez quelques natures d'élite, plus cultivées, plus raffinées ; les masses — surtout les masses rurales, — y restaient complètement étrangères ; elles n'étaient ni organisées, ni soucieuses de leurs droits ; bien rarement on les appelait à s'expliquer sur leurs besoins ; plus d'une pouvait trouver que le nouveau régime marquait à cet égard un recul sur l'ancien.

En revanche, examinons la situation des hautes classes sociales, de celles qui constituaient sous l'ancien régime les ordres privilégiés. Que voyons-nous ? Une aristocratie bien abaissée, mais subsistant toujours grâce aux majorats et à la pairie héréditaire ; une église bien en cour, fière d'elle-même, orgueilleuse, gallicane enfin — dans le mauvais sens du mot, — car le génie ardent de Lamennais et les coups subits de la révolution de juillet n'avaient pas encore abattu ses prétentions. De ces deux puissances, l'une — l'aristocratie de naissance tenait du trône son principal prestige et l'un des éléments essentiels de son influence, puisque la pairie héréditaire ne devait pas survivre à la légitimité ; la seconde — l'Eglise gallicane — était habituée à solidariser son sort avec celui de la dynastie ; se souvenant des persécutions révolutionnaires et du despotisme impérial, elle se persuadait que sa dignité et le libre exercice du culte catholique étaient indissolublement liés à la monarchie des Bourbons.

Tant que Louis XVIII vécut, l'alliance ne parut pas extrêmement étroite ni nécessaire entre la royauté, l'Eglise de l'aristocratie ; il y manquait, tout au moins, les signes extérieurs d'une alliance à caractère offensif ou

Digitized by Google

défensif. Mais du jour où Charles X monta sur le trône, le divorce entre l'autorité monarchique telle que la concevait son plus haut représentant et les tendances démocratiques ou simplement libérales apparut radical, définitif et destiné à aboutir à une rupture violente, à une lutte sans merci. De cette situation, naissaient, pour tous ceux qui professaient un dévouement profond, un respect aveugle pour la personne royale, l'interdiction absolue de chercher un contrepoids au pouvoir central dans les masses ou même dans les classes bourgeoises infectées de libéralisme, et, en second lieu, la nécessité de relever l'aristocratie et l'Eglise dont on était sûr, dont les ardentes convictions royalistes ne pouvaient être suspectées.

M. de Villèle qui, comme on l'a vu, n'avait eu à se louer ni de la chambre des Pairs, ni de la magistrature, et qui d'ailleurs, était devenu, au pouvoir, très modéré et ennemi des aventures, ne s'engageait qu'avec répugnance dans la voie des réformes aristocratiques et religieuses où on voulait le conduire.

Volontiers il eût employé sous le nouveau règne les moyens que Berryer lui indiquait dans une note, comme les plus propres à conjurer les difficultés de la situation au lendemain de la mort de Louis XVIII : proroger les questions difficiles dont le parti royaliste demandait la solution et qui n'étaient pas encore solubles, comme l'indemnité aux émigrés, les questions ecclésiastiques, les questions communales qu'on se contenterait de mettre à l'étude dans de grandes commissions nommées *ad hoc*. Par là on se fût donné un répit de plusieurs années.

Mais l'influence du parti d'extrême droite fut décisive, et néfaste à la monarchie autant que pernicieuse au ministère. Croyant avoir conquis le temps grâce à la

Digitized by Google

loi de septennalité, enflée d'orgueil par son succès aux élections de 1824, trompée sur la véritable opinion du pays, trouvant dans Charles X sinon un appui officiel, du moins un observateur complaisant, l'extrême droite s'acharna dans son rêve d'étayer le trône à l'aide de la seule aristocratie royaliste, et de faire entrer les préceptes de l'Eglise dans les lois de l'Etat. N'était-ce pas Mgr de Reims qui, cherchant le principe de l'autorité royale, le trouvait dans le droit de la naissance, et exposait dans le discours du sacre cette thèse également fausse au point de vue historique et au point de vue ecclésiastique, comme pour préparer l'esprit du roi Charles X aux impolitiques Ordonnances ? N'était-ce pas le *Drapeau Blanc* qui demandait « l'établissement d'une monarchie religieuse fondée sur une étroite alliance de la politique et de la religion et sur la spiritualisation de la société » ? N'était-ce pas le cardinal archevêque de Toulouse qui publiait une lettre pastorale où il réclamait le retour aux anciens privilèges ecclésiastiques et exposait longuement les mesures qu'on devait prendre pour restituer au clergé non seulement sa liberté, mais sa prépondérance sociale et politique? N'était-ce pas presque tout le parti enfin qui cherchant à prévenir l'émiettement de la fortune du pays et par suite la disparition des forces conservatrices, et sous prétexte de réagir contre l'égalité forcée des partages entre les enfants, poussait le ministère à demander le rétablissement du droit d'aînesse, aussi peu justifié, aussi peu libéral et infiniment plus odieux aux esprits français que le prétendu droit égal des enfants à l'héritage paternel ? N'était-ce pas la majorité aussi qui, pour manifester sa sympathie envers la religion, rétablissait par une loi peu claire une sorte de gallicanisme officiel

Digitized by Google

où le tribunal correctionnel jouait un rôle important et soumettait à des jurys où pouvaient entrer des Juifs et des protestants la question de savoir si, dans un cas déterminé, il y avait eu sacrilège ou non ? Lois inexécutables, qui, jointes à une loi draconienne sur le régime de la presse appelée ironiquement à la suite d'un mot malheureux « loi de justice et d'amour », n'avaient d'autre résultat que de supprimer, sous prétexte de liberté à venir, quelques-unes des libertés du royaume et de donner à l'arbitraire du gouvernement de nouvelles occasions de s'exercer.

Sans doute ces lois n'étaient que des mesures préparatoires aux vraies réformes décentralisatrices que la droite considérait comme dangereuses pour la monarchie dans l'état présent ; sans doute elles pouvaient être un acheminement vers des institutions tout à fait libérales ; mais elles pouvaient tout aussi bien aboutir au retour des privilèges et de l'absolutisme ; nombre de membres de l'extrême-droite, nous l'avons déjà dit et nous le répétons encore, ne cachaient pas que telles étaient leurs espérances. Le malheur fut que dans le désarroi des luttes de partis, des compétitions pour les places, les esprits les plus exaltés et les moins libéraux parurent mener le ministère. Pour exécuter un plan aussi vaste que celui de la droite, il eût fallu beaucoup de patience, beaucoup de sang-froid et de désintéressement, un souci constant de l'opinion du pays. La droite fit preuve de défauts tout contraires. Seul M. de Villèle aurait pu enrayer sa marche impolitique ; mais il ne voulut pas se séparer de ceux qu'il considérait comme ses amis, bien qu'il n'eût pas d'ennemis plus dangereux ni plus acharnés ; il préféra défendre, encore qu'il les désapprouvât, les lois que lui étaient

Digitized by Google

imposées, et dont l'échec ou la réussite marquèrent, comme autant d'étapes, sa lente décadence.

Préoccupé par le péril de gauche, il avait, dans la première partie de son ministère, sacrifié tout le programme de la droite aux nécessités du moment. Après la mort de Louis XVIII, quand il songea à réformer l'esprit public à l'aide de lois appropriées, il se trouvait déjà atteint dans son autorité par l'échec de la loi de conversion des rentes, par les démissions de M. de Montmorency et de M. de Chateaubriand. Pour imposer ses idées à son parti, et reprendre le plan de décentralisation provinciale vaguement esquissé aux époques d'opposition, il ne suffisait pas de son honnêteté et de son talent; il lui eût fallu de l'énergie et du génie ; il lui eût fallu se montrer supérieur aux hommes par le dédain pour les quémandeurs de place, refuser impitoyablement tous les projets de loi inapplicables et impopulaires, enfin, s'imposer au roi par des menaces de démission. M. de Villèle ne voulut pas le faire. L'idée décentralisatrice en a porté la peine. Quand le ministre tomba, poursuivi par les sarcasmes de ses adversaires et par les injures de son propre parti, puissant et redoutable quand même au point que le roi se crut obligé de faire de lui un pair de France, — véritable arrêt d'exil politique pour un tel homme, — la province n'avait pas conquis un droit, le pouvoir central n'avait pas perdu un atome de puissance.

Une loi de réorganisation communale et départementale s'imposait pourtant ; il n'était pas un esprit, à quelque parti qu'il appartînt, qui n'en sentît la nécessité. C'est au ministère suivant qu'il fut réservé de la présenter; nous allons voir au milieu de quel concours fâcheux de circonstances l'expérience fut tentée.

(A suivre.) Docteur A. Rousseau.

Digitized by Google

LES PRÊTRES DE BAUD

PENDANT LA RÉVOLUTION (1)

Ce déplacement ne leur agréait pas beaucoup, car ils n'avaient pas encore reçu la gratification qu'ils prétendaient avoir méritée. Résolus de l'obtenir à tout prix, ils demandèrent à Toursaint, le 3 avril, les moyens qu'ils devaient employer pour réussir. Le commissaire leur répondit, le 10, qu'il fallait « présenter au département une pétition sur papier timbré (2) ». Suivant ce conseil, ils firent une pétition datée du 15 avril. Les choses n'allant pas assez vite à leur gré, ils en rédigèrent, le 22, une seconde. Celle-ci, nous la possédons, et comme elle est conçue dans une forme qui mérite de passer à la postérité, nous la transcrivons textuellement :

« Quimpaire ce 3 fleuréale an 7

CITOYEN,

« Nous avons eût l'honneur de vous présenter une pétission le 26 germinalle au sujet d'un praître réfractaire nommée Dastumaire que nous avons priée sur la route de Remingolle, nayan pas ressue se que la loi nous acquorde nous vous prions de voulloire bien nous

(1) Voir la *Revue* d'octobre 1903.
(2) L. 289.

Digitized by Google

faire savoire s'il ait arrivée ou si nous serons obligée décrire au ministre pour sela, vous obligerée conssitoyen Pienoyle, Brocsolle et Ebaire.

« Nous vous prions de volloire bien nous faire réponse le plus tôt possible.

« Notre adresse est au c. Harman Pienoille fusillée de la 3e Cie du 2e bataillon de la 5 1/2 brigade en garnison à Quimpaire.

« Au citoyen manbre et commissaire du départeman du Morbillan à Vannes (1). »

Cette nouvelle démarche eut-elle un résultat plus heureux que la première ? On ne sait. Peut-être fit-on savoir aux pétitionnaires qu'ils avaient dépassé la mesure ; que la loi leur prescrivait de capturer les « réfractaires » non de les torturer ; que dès lors ils n'avaient aucun droit, contrairement à l'opinion de Toursaint, « pour obtenir cette récompense ».

Au retour de la paix on songea au martyr, et on éleva en son honneur, au lieu même où son sang fut versé, un monument surmonté d'une croix, et dont le devant porte cette inscription :

JOANNES MARIA LE DASTUMER
SACERDOS HIC CECIDIT
VICTIMA FIRMÆ SUÆ
ADHÆSIONIS UNITATI CATHOLICÆ
DIE OCTAVA MENSIS MARTII
ANNO DOMINI 1799

« Ici mourut Jean-Marie Le Dastumer, prêtre, victime de son ferme attachement à l'unité catholique, le 8 mars 1799 ».

(1) L. 289.

Digitized by Google

Cette inscription, on le voit, a besoin d'être retouchée, pour devenir conforme à la vérité historique.

Le monument s'appelle le *Petit-Prêtre*. Il paraît qu'on y porte les enfants pour apprendre à marcher. Puissent-ils y apprendre de plus à combattre pour la sainte Eglise, et s'il le faut, à l'exemple de M. Le Dastumer, à mourir pour Elle !

V

Les Intrus

I. — *Départ de l'abbé Bollay.*

Peu de paroisses avaient les mêmes avantages que celle de Baud : quatre prêtres au service d'une population de moins de cinq mille âmes. Cette situation privilégiée n'avait aucune raison d'être, alors que tant de municipalités constitutionnelles manquaient de prêtres et en cherchaient de toutes parts. Le procureur-syndic d'Auray l'assure du moins dans une lettre qu'il adressait, le 16 octobre 1792, au sieur « Le Masle, respectable citoyen », évêque du Morbihan. « Depuis que les hommes pervers, qui prêchaient plutôt le fanatisme que les principes épurés de notre sainte religion, ont fui loin de nous, des municipalités de ce district viennent maintenant lui demander des prêtres pour conduire au bercail du Seigneur les citoyens qu'ils avaient si longtemps égarés (1) ».

Au nombre de ces municipalités se trouvait celle de Plouharnel. Ne sachant où se procurer un curé qui lui

(1) L. 816. — Voir mon *Histoire de Brandivy*. — L. 809. — Notes de Luco. — Arch. de Baud.

Digitized by Google

enseignât « les principes épurés de notre sainte religion », elle fit appel, le 16 octobre, au dévouement de l'abbé Bollay, et de son consentement ; pour être plus sûre d'avoir gain de cause, elle pria le procureur du district d'Auray de transmettre ses vœux au citoyen évêque. Il le fit en termes élogieux pour les pétitionnaires «... La municipalité de Plouharnel, éloignée de tous les secours spirituels et dont l'amour de Dieu est joint à celui de la patrie, a le plus grand désir d'avoir un curé pour sa paroisse... pour ces bons citoyens qui après tous les désagréments que leur a fait sentir leur ancien curé, n'aspirent qu'au moment d'avoir et recevoir les consolations d'un nouveau » (1).

L'ancien curé était Claude Plaissix, dont nous avons ailleurs raconté les luttes avec la municipalité (2). Celle-ci partageait si bien les idées du jour qu'un prêtre assermenté seul pouvait la consoler. Cette disposition d'esprit plut à Le Masle, qui s'empressa de lui accorder ce qu'elle demandait. Le 25 du même mois il expédia les lettres de l'institution *provisoire* de Bollay au district de Pontivy, qui les envoya le même jour à l'intéressé en disant : « Allez vite » (3). Il partit au commencement de novembre.

Bientôt en fait de paroisses, il n'eut que l'embarras du choix. Le 23 décembre l'assemblée électorale du district d'Auray, tenue sous sa présidence, le nomma définitivement à Plouharnel. Merlevenez et Noyal-Pontivy de leur côté le recherchèrent à l'envi, et il ne savait trop à quel parti s'arrêter, lorsque Le Masle, près de qui

(1) L. 816.
(2) Voir mon *Histoire de Brandivy*.
(3) L. 809.

Digitized by Google

il s'était rendu le 2 janvier, le décida pour la première paroisse, où il était « tout accoutumé (1) ».

Le dimanche 6, eut lieu sa prise de possession au milieu de l'allégresse générale. Revêtus de leurs écharpes, précédés de la croix et des drapeaux, les municipaux le conduisirent du presbytère à l'église, « le peuple suivait avec empressement, sans nuire à l'ordre et à la descence de cette auguste cérémonie ». Arrivé à l'autel le curé prononça le serment et fit un petit discours propre « à éclairer les hommes de bonne volonté, à fortifier les faibles et à encourager le bon citoyen ». Un grand carillon annonça le commencement de la messe solennelle, et un superbe feu de joie, allumé après les vêpres sur la place de Notre-Dame des Fleurs, couronna dignement la journée (2).

Clerc de l'œuvre à Baud, l'abbé Bollay fut remplacé par Le Toux qui promit de se conformer pour la recette au système de son prédécesseur (3).

II. — *Décès.*

Pendant qu'Yves Bollay triomphait à Plouharnel, ses confrères de Baud n'étaient pas non plus à plaindre. De nombreux partisans les mettaient à l'abri des mauvais coups et ils jouissaient dans une paix relative du fruit de leurs complaisances. Leur satisfaction fut de courte durée. Si la main des hommes les épargna, la justice divine sut les atteindre, et le crime qu'ils avaient commis reçut bientôt son châtiment.

(1) L. 771.
(2) L. 772.
(3) Arch. de Baud.

Digitized by Google

L'abbé Le Goff fut frappé le premier. Il mourut le 1er juin 1793, à l'âge de 36 ans et fut inhumé le lendemain dans le cimetière (1). Pauvre prêtre ! Mourir si jeune et hors de la sainte Eglise sa mère ! Vraiment il n'avait pas joui de la vie, ni des avantages que devait lui assurer sa prévarication !

Ce fut une première douleur pour les citoyens de Baud. Une seconde allait suivre de près. Les archives communales portent que « le 27 juillet l'an II de la république a été inhumé en ce cimetière le corps de Jean Le Toux ! curé constitutionnel de cette paroisse, âgé de 65 ans ». Beaucoup de ses parents assistaient au convoi, entr'autres François Henrio et Nicolas Le Tillon ses beaux-frères, Claude Le Tillon son neveu et Hélène Le Toux sa sœur (2).

Voilà l'Eglise de Baud décapitée ! Plus de prêtres, par conséquent plus de messe ni de sacrement. L'ex-capucin Bloyet restait, il est vrai, « mais il comptait peu, n'ayant jamais pris rang parmi les fonctionnaires publics. Cet état de choses jetait les municipaux dans un grand embarras, et dans la séance du 7 août, le procureur de la commune, François Guégan, entreprit de les en tirer. Après avoir exprimé le vœu de plusieurs habitants qui réclamaient un nouveau curé, il proposa de porter la question devant les administrateurs de Pontivy. Le conseil entra dans ses vues et le délégua lui-même pour la commission (3).

Le district estima, d'accord avec le procureur, que le remplacement de Le Toux s'imposait d'urgence : « Il avait fait beaucoup de bien dans la paroisse, avait mis

(1) Arch. com. de Baud.
(2) *Ibid.*
(3) Arch. de Baud.

Digitized by Google

beaucoup de brebis dans le droit chemin... et il y avait à craindre que ces brebis, loin d'un pasteur, s'écartassent encore du bercail. Il serait donc essentiel que cette cure fût pourvue. » Oui, mais le moyen d'y pourvoir? Le district recula devant la convocation de l'assemblée électorale ; outre que l'absence de sujets en rendait l'écho certain, elle entraînait une dépense journalière de 1500 livres. Il ne jugeait pas à propos non plus de priver d'un prêtre une autre paroisse et de favoriser Baud à son détriment. Dans cette perplexité la seule ressource était de s'adresser « au citoyen évêque qui peut concilier tous les intérêts en y envoyant un grand vicaire. Pendant l'interrègne, les habitants de Baud auraient le temps de s'enquérir d'un sujet capable par ses mœurs plutôt que par sa théologie... et ils auraient à s'applaudir de ne s'être pas livrés à un choix précipité presque toujours susceptible d'erreur (1) ».

Tel était le conseil que le 8 août le district de Pontivy donnait à Vannes. Le Masle en eut bientôt connaissance et il se plut à le suivre ; mais son premier choix ne fut pas heureux. Le Quinio, qu'il désigna pour ce poste, refusa net à cause de ses infirmités (2). Cet insuccès ne découragea pas les Baudais ; à tout prix ils voulaient un prêtre, et pour l'obtenir ils décidèrent, le 1er octobre, d'envoyer à Vannes l'officier municipal Julien Perrot et le notable Vincent Morel avec mission d'en faire officiellement la demande. Qu'allait-il en advenir de cette nouvelle démarche (3).

(1) Dép. L. 769.
(2) Dép. L. 772 et L. à répartir.
(3) *Ibid.*

Digitized by Google

III. — *Remplacement.*

Leurs instances furent cette fois couronnées de succès. Le directoire départemental intervint une seconde fois auprès du citoyen Le Masle et obtint qu'en place de Le Quinio, il nommât un autre vicaire épiscopal qui fut Louis Le Sant (1). Dès le lendemain, 3 octobre, Le Malliaud, procureur général, annonça cette bonne nouvelle à ses amis de Baud, en les félicitant des beaux sentiments qui les animaient :

« Frères et amis, nous avons vu avec la plus vive satisfaction l'empressement que vous témoignez ainsi que vos concitoyens d'avoir un prêtre ami de la religion et des lois. Depuis longtemps nous eussions voulu vous le procurer (2). » En tenant ce langage, Le Malliaud était sincère, il ne dépendait pas de lui en effet que toutes les paroisses ne fussent pourvues de prêtres constitutionnels, qui avaient à ses yeux toutes les qualités. Le Sant en particulier méritait tous les éloges :

« Nous vous félicitons d'avoir cet ecclésiastique qui, par ses bonnes mœurs et sa conduite civique, a toujours mérité l'estime publique. Il entretiendra parmi vos concitoyens l'amour de l'ordre et de la patrie que vous avez constamment manifesté. Nous désirons qu'il ramène aux vrais principes ceux qui, égarés par le fanatisme et par les suggestions des perfides ennemis de la patrie, se refusent à l'exécution des loix. Continuez à surveiller dans votre arrondissement ceux qui pourraient chercher à troubler la tranquillité. Secondez nos

(1) L. 772.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

efforts pour le maintien de la république une et indivisible. C'est dans l'union que consiste notre force. Soyons donc unis à la patrie française (1). »

Les municipaux n'avaient pas besoin d'encouragement. Pour déjouer les manœuvres de leurs ennemis, ils redoublaient chaque jour d'activité et rien n'annonçait de leur part l'intention de se relâcher au moment de recevoir un pareil renfort.

L'abbé Le Sant était dans toute la force de l'âge. Fils de Jean et de Jeanne Duquéro, il naquit à Saint-Patern de Vannes, le 12 mars 1755, et reçut la prêtrise, le 20 mars 1779. Il était vicaire de Plœmeur lorsque, le 14 avril 1785, l'évêque le pourvut de la paroisse de Tréffléan, dont il prit possession le 15. Elu le 4 avril 1791 à Plœmeur par l'assemblée électorale du district d'Hennebont, il refusa cette cure pour avoir promis à Le Masle d'être son vicaire épiscopal (2). Son installation en cette qualité se fit le 29 mai ; le 12 novembre de l'année suivante, on lui confia les registres de l'état-civil (3).

Sa nomination à Baud flatta peut-être son amour-propre, mais la besogne était grande, et sous peine d'y succomber, il devait avoir un auxiliaire. Il le trouva dans Louis Couadan, un récollet de l'Ile-Verte, couvent situé au diocèse de Dol. Le 4 mai 1791, l'assemblée électorale de Pontivy avait nommé ce dernier à la cure de Melrand ; mais, ayant opté pour la vie commune, il refusa et préféra se retirer dans la maison de son ordre conservée à Pontivy. Combien de temps y resta-t-il ? Il est difficile de le préciser. Une chose est certaine, c'est que le 25 juin 1792 (3), il était vicaire constitutionnel

(1) L. 772.
(2) Notes de Luco.
(3) Arch. départ. L. 767.

Digitized by Google

à Naizin aussi bien que le 13 janvier 1793. A cette dernière date, il manqua de devenir curé de Moustoir-Remungol. Il n'attendait pour cela que l'autorisation de Le Maslé ; et elle ne fut pas accordée, puisque quelques mois plus tard il arrivait à Baud.

Voilà le clergé constitutionnel de Baud reconstitué. Bloyet y était toujours et les trois complices se félicitaient sans doute de leur heureux sort. Bien nourris, bien logés, bien payés, sans scrupules, ils ne formaient qu'un vœu, que cet état de choses eût une longue durée. Il aurait pu en effet durer longtemps si le Carpentier, par un intempestif arrêté, n'en était venu troubler la quiétude.

(*A suivre.*) ABBÉ GUILLOUX.

Digitized by Google

CHOSES DE CHEZ NOUS

SOMMAIRE. — Congrès de l'Association Bretonne et de l'Union Régionaliste. — La statue de Renan à Tréguier. — Le centenaire de Brizeux à Lorient. — *Coups de clairon* de Botrel. — La nécropole de Primel.

Il y a quelques années, deux savants se rendaient à un de nos congrès bretons, quand, à un arrêt du train, un jeune ménage monta dans leur compartiment. Après s'être installé et comme le train se remettait en marche, le mari demanda à sa femme : « Ou est votre père en ce moment ? » Et la jeune dame répondit : Il part pour le congrès de. ... ; nous avons fait ce que nous avons pu pour l'en empêcher ; tout a été inutile ; ces congrès le tueront car tout le monde sait qu'ils ne sont qu'un prétexte pour bien boire et bien manger. » Nos amis se turent et se bornèrent à sourire. Il me semble, qu'à leur place, j'aurais essayé d'éclairer cette dame et de lui montrer que ses craintes, bien que respectueuses puisqu'elles partaient d'un cœur tendrement filial, étaient exagérées et dénuées de tout fondement. Je ne lui aurais pas dit que les congressistes ne se nourrissent que de parchemins et de haches en pierre ; je ne lui aurais point affirmé qu'ils font le vœu de ne boire que de l'eau ; mais je lui aurais assuré que nos réunions annuelles ont des visées plus hautes et un but plus

Digitized by Google

élevé. Les deux congrès de cette année l'ont prouvé une fois de plus.

Réunie à la Roche-Bernard, le 31 août, l'Association Bretonne assista le matin à la messe du Saint Esprit pour invoquer, au début de sa session, les lumières et les bénédictions du Très-Haut. C'est une tradition digne des chrétiens qui la composent et bien conforme à l'esprit religieux de la race bretonne, mais cet acte de foi, venant d'hommes éminents par leur culture intellectuelle, avait une portée particulièrement grande dans les temps de négation et d'apostasie que nous traversons. Tour à tour présidées par Mr Boterf, le sympathique maire de La Roche, et par Mr Forest, député de la circonscription, les séances furent pendant toute la semaine à la fois très intéressantes et très suivies. Analyser tous les discours qui y furent prononcés, tous les savants mémoires qui y furent lus, toutes les idées qui y furent émises, nous entraînerait trop loin. Quand une société a le bonheur de posséder des archéologues et des historiens comme : MM. de l'Estourbeillon, de Palys, de Laigue, Trévédy, de Berthou, Gaëtan de Wismes, Aveneau de la Grancière, Sageret, abbé Buléon etc.. et des agriculteurs, comme : MM. Boby de la Chapelle, Houitte de la Chesnais, du Bois-Rouvray, de la Jousselandière, Le Galais etc.... ses travaux ne peuvent être que fructueux et féconds.

Sachant unir l'agréable à l'utile, et, n'en déplaise à la jeune dame dont nous parlions tout à l'heure, l'Association, pensant que les savants érudits qui sont ses membres pouvaient avoir besoin de repos, avait organisé pour eux des distractions charmantes. L'une d'elles fut particulièrement instructive ; ce fut une excursion à la si curieuse église du Guerno et à l'abbaye de Prières.

Digitized by Google

L'autre fut très agréable, ce fut une promenade à Belle-Ile, dont on ne se lassa pas d'admirer les grottes mystérieuses et profondes, les sites pittoresques et grandioses, les rochers si tourmentés et tout sculptés par la mer sauvage. Et comme les sciences même les plus abstraites ne rendent point leurs adeptes insensibles aux charmes de la musique, il y eut aussi un brillant concert, où des artistes et des amateurs de Nantes rivalisèrent de talent et firent applaudir les œuvres les plus difficiles de Wagner, de Saint-Saëns, d'Alexandre Georges et de Chaminade. Comme on le voit, rien n'a manqué à ce congrès et l'Association Bretonne est restée fidèle à ses traditions et à son histoire. Elle a procuré de grandes jouissances aux savants ; elle a donné de précieux conseils aux cultivateurs ; continuant ainsi son rôle, que le Marquis de Voguë résumait si bien naguères, en disant : « Elle est universelle et projette ses lumières à la fois sur le passé et sur l'avenir, sur l'archéologie d'hier et sur l'agriculture de demain. »

Il faut se méfier des proverbes, car s'il y en a qui sont justes, il y en a beaucoup plus qui sont faux. Ainsi il en est un qui prétend que « le bruit ne fait pas de bien. » L'Union Régionaliste vient de lui opposer une fois de plus un formel démenti. Tout un numéro de la *Revue* ne suffirait pas pour raconter toutes les fêtes, qu'elle a données du 7 au 13 septembre dans la petite ville de Lesneven. Pendant ces huit jours, ce ne furent que concerts, expositions, représentations théâtrales, danses bretonnes et, pendant que les drapeaux battaient joyeusement aux fenêtres et que les bardes défilaient avec leurs bannières herminées, les sociétés chorales redisaient les vieux chants des ancêtres et les binious soupiraient les plaintives mélodies d'autrefois. C'est toute

Digitized by Google

la Bretagne qui a revécu là, ou plutôt qui a donné là une nouvelle preuve de son incroyable vitalité, la Bretagne avec ses costumes si beaux, aux broderies étincelantes, avec sa langue que l'on a parlée et défendue à outrance, avec sa musique que l'on a chantée avec amour, avec ses traditions, ses mœurs, ses usages, ses coutumes que l'on a juré de conserver et de propager.

Il y a des esprits chagrins, qui s'en vont répétant partout qu'elle est morte et bien morte notre vieille Armor et que rien ne pourra plus la ressusciter. Le congrès de Lesneven a prouvé le contraire. Il a prouvé, qu'ils vivaient toujours nos *pardons*, quand à celui du Folgoët on vit ces milliers de pèlerins, où tous les rangs de la société étaient mêlés, où les châtelains et les citadins coudoyaient fraternellement les paysannes en coiffes blanches et les paysans portant sous le bras leur chapeau orné de velours, se prosterner dans un silence recueilli et impressionnant, ou acclamer le Dieu de leurs pères avec toute l'ardeur d'une foi plus vivace que jamais. Il a prouvé, qu'avec Jaffrennou, Le Garrec, Provost, Herrieu, Picquenard et les autres, notre littérature bretonne est en train de prendre rang parmi les littératures classiques les plus célèbres et que la circulaire Combes a fait plus de bien à la cause de notre langue que vingt congrès, puisque jamais on n'avait autant fait d'œuvres intéressantes, tant au point de vue littéraire qu'au point de vue pratique. Il a prouvé, qu'il était toujours intime et solide le lien qui unit entre elles toutes les races celtiques, puisqu'étaient venus tout exprès à Lesneven : Mr Jenner, membre de British-Museum, et Mme Jenner, Mme Guyneth-Vaughan druidesse galloise, et Mme Mosher, cette amante passionnée de la Bretagne, qui pour la faire mieux con-

Digitized by Google

naître, vient de donner d'éloquentes conférences dans les principales villes des Etats-Unis. L'Union Régionaliste a prouvé tout cela et, quand même elle n'aurait pas eu d'autre résultat, elle peut être fière de celui-là. Elle a montré au monde, qu'elle était toujours pleine de vie, de jeunesse et d'ardeur, la vraie Bretagne, celle qui chante et qui prie, celle qui se souvient et qui croit, celle qui, selon l'heureuse expression du marquis de l'Estourbeillon, n'a pas de plus noble désir que de devenir : *la plus grande Bretagne dans la plus glorieuse France.*

Et si l'on voulait personnifier ces deux associations, on pourrait les représenter sous les traits de deux Bretonnes, comme nous en avons vu si souvent sur nos landes et sur nos grêves. L'une est déjà d'un âge mur ; son costume est sombre et sérieux ; d'une voix grave elle raconte l'histoire de son pays et toutes ses légendes, qu'elle ramasse avec tant de soins, qu'elle collectionne si amoureusement depuis plus de cinquante ans. L'autre est jeune, très jeune ; comme si les broderies de son corsage ne lui suffisaient pas, elle y a ajouté des fleurs éclatantes ; et elle chante, elle chante toujours les sônes mystiques et les gwerzs farouches, envoyant à tous les échos les accents de sa radieuse gaieté. Et toutes les deux, ces deux charmantes sœurs, n'ont dans l'âme qu'un seul et même amour, elles n'ont qu'un rêve et qu'une passion : c'est leur mère, la respectable ancêtre aux cheveux blancs, cette vieille Armor, qu'elles aiment éperdument et qu'elles veulent faire aimer.

*
* *

Après avoir évoqué le souvenir de ces fêtes si cordiales où tous les cœurs battaient à l'unisson, je ne chercherai

Digitized by Google

pas de transition pour vous parler de l'inauguration de la statue de Renan, parce que je ne pourrais pas en trouver. Désirant n'aborder ici aucun sujet qui puisse passionner et diviser, j'aurais aimé à passer sous silence l'attristante cérémonie du 13 septembre ; mon rôle de chroniqueur ne me le permettant pas, je vais, en laissant de côté le récit des faits que tous les journaux ont racontés, essayer de montrer brièvement et franchement quel a été le but de ceux qui ont élevé ce monument.

Et d'abord qu'est-ce que Renan ? Qu'a-t-il fait ? Né à Tréguier, le 27 février 1823, il se plaça vite au premier rang des élèves du collège de sa ville natale. En 1835, il passa comme boursier au petit séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonneret, à Paris, dont l'abbé Dupanloup, le futur évêque d'Orléans, était alors supérieur. Plus tard, en 1841, il entra au séminaire d'Issy, puis, en 1843, à celui de Saint-Sulpice. Il y reçut la tonsure, puis, cédant à la poussée du rationalisme qui le travaillait déjà, il quitta, en 1845, et le séminaire et l'habit ecclésiastique. Il se livra alors à l'étude de l'hébreu et ses ouvrages sur les langues sémitiques, sur le philosophe arabe Averrhoès, lui firent un nom dans le monde savant. En 1863 il fit paraître sa *Vie de Jésus*, où il s'attaquait directement au Christ et à sa divinité ; d'autres travaux : *Les Apôtres*, *Saint Paul*, *Les Origines du christianisme*, l'engagèrent toujours plus loin dans le sentier qu'il avait ouvert. Jusque-là il n'y avait eu en lui que deux hommes : le savant et l'impie ; il devait y en avoir un troisième : le voluptueux. Quand la vie menace de quitter un corps alourdi par l'âge, les passions de la jeunesse, semblables à un feu qui ranime ses dernières lueurs avant de s'éteindre, reprennent une force, que l'on croyait assoupie pour jamais. Renan, dans sa vieil-

Digitized by Google

lesse, n'infirma point cette grande loi psychologique : il publia : *L'Abesse de Jouarre* et *Le Prêtre de Némi*, qui ne sont que l'invraisemblable poésie de l'amour dans la mort, ou les derniers soubresauts d'une conscience sadique, parjure à ses serments devant Dieu.

Et maintenant, pourquoi a-t-on élevé une statue à cet homme ? Y avait-il dans les opinions qu'il a émises, dans les idées qu'il a défendues, quelque chose qui puisse expliquer un tel honneur ? Nous allons le voir en citant quelques extraits de ses œuvres. Renan fut un *monarchiste;* il a écrit : « Rétablissons la royauté. La monarchie, en liant les intérêts d'une nation à ceux d'une famille riche et puissante, constitue le système de la plus grande fixité pour la conscience nationale. » Renan fut *antirépublicain* ; il a écrit : « Un pays républicain ne peut être bien gouverné, bien administré, bien commandé. Le nom seul de République est une excitation à un certain développement démocratique malsain. » Renan fut *antidémocrate* ; il a écrit : « Le parti démocratique est trop superficiel, trop borné, pour pouvoir conduire les destinées d'un pays. Essentiellement borné, le suffrage universel ne comprend pas la nécessité de la science, la supériorité du noble et du savant. » Renan fut *antisocialiste* ; il a écrit : « Mettez tous les individus sur le même rang, avec des droits égaux, sans lien de subordination à une œuvre commune, vous avez égoïsme, médiocrité, isolement, sécheresse, impossibilité de vivre. Pas de société sans amour, sans tradition, sans respect. » Renan fut *partisan de la liberté d'enseignement* ; il a écrit : « L'Etat ne peut pas grand'chose pour l'éducation. Il est clair qu'un système d'éducation uniforme, obligatoire pour tous, enlevant l'enfant à sa famille, l'assujettissant à une discipline, où la cons-

Digitized by Google

cience du père pourrait être blessée, loin d'être une machine d'éducation, serait une machine d'abrutissement, de sottise et d'ignorance. » Renan au fond fut *religieux* ; il a écrit : « Les religions peuvent être défectueuses, la religion n'en est pas moins dans l'humanité quelque chose de divin. L'organisation du dévouement, c'est la religion. Qu'on n'espère donc pas se passer de la religion, ni des *associations religieuses* ; chaque progrès des sociétés modernes rendra ce besoin-là plus impérieux. Un paysan sans religion est la plus laide des brutes. » Renan fut un *partisan convaincu de la langue bretonne* ; il a écrit : « C'est une gloire de la France qu'elle n'a jamais violenté la conscience linguistique de personne. Jamais elle n'a pris une mesure coercitive en fait de langues. La langue est une religion à sa manière. Persécuter quelqu'un en sa langue est aussi mal que de le persécuter pour sa religion. » Renan fut *antipatriote*. Pendant, qu'en 1870, nos braves petits soldats bretons campaient dans la boue et dans la neige, mangeaient du pain de son et se faisaient tuer pour la patrie en danger ; pendant que, dans la capitale, on ne se nourrissait que de cheval et de rats crevés, lui, il festoyait chez Brébant, il exaltait Guillaume et Bismark, en sablant le champagne ; il ripaillait, en s'écriant entre deux hoquets : « Périsse la France ; il y a au-dessus d'elle le royaume du devoir et de la raison ! » Et voilà l'homme qu'un gouvernement, qui se dit républicain, démocrate, socialiste, libre-penseur, qui chasse les religieux et qui combat la langue bretonne, vient de célébrer et de vanter officiellement ! .....

Non, ce n'est pas l'écrivain, ce n'est pas l'hébraïsant ce n'est pas l'érudit qu'on a voulu exalter en lui ; c'est l'ennemi de Jésus-Christ, c'est le négateur de sa divi-

Digitized by Google

nité, c'est l'auteur de la *Vie de Jésus*, ce livre qui est à la fois une absurdité historique et un blasphème, c'est parce qu'il a prostitué son talent en insultant le Dieu de sa jeunesse, en bafouant les prêtres et en salissant la Croix, que le bronze a immortalisé ses traits. Dans le magnifique discours, que Brunetière prononça à Dinard, juste un mois avant l'inauguration, il s'écriait « Ils lui feront dire ce qu'il n'a pas dit ; ils oublieront le mépris avec lequel il a parlé de tout ce qu'ils représentent ; ils le rabaisseront au niveau de leur fanatisme. Puisque le nom d'Ernest Renan, à tort ou à raison, est devenu synonyme d'irréligion, c'est-ce Renan qu'ils loueront et qu'ils affecteront de voir uniquement en lui ; ce sera le théoricien de leur politique sectaire, ce sera le complice de leurs persécutions, ce sera le grand homme dont les fanatiques ont toujours besoin pour autoriser leurs violences et justifier leurs excès. » Voilà l'unique raison qu'on a eue de le glorifier et cette raison a été avouée cyniquement.

Et c'est pour cela aussi qu'on a choisi Tréguier. On pouvait lui élever une statue partout ailleurs, par exemple à Paris, dans la cour de ce Collège de France, dont il fut l'administrateur, ou sur la façade d'une bibliothèque ; s'il ne s'était agi que d'honorer l'écrivain, c'est ce que l'on eût fait. Mais non ; on a choisi Tréguier parce que visiblement on a voulu continuer après sa mort le combat qu'il avait soutenu ; s'il a scandalisé les âmes, on a voulu prendre plaisir, et un triste plaisir, à continuer de les scandaliser. On a choisi Tréguier la Sainte, Tréguier la Bretonne, pour insulter la catholique Bretagne ; on a voulu opposer le monument de celui que Lemaître a appelé : « une cathédrale désaffectée » à la cathédrale où saint Yves repose dans

Digitized by Google

la gloire, où il règne en maître, et c'est pourquoi la statue de Renan à Tréguier, comme celle de Hoche à Quibéron, a été une provocation.

Est-elle au moins une œuvre d'art cette statue à laquelle rien n'a manqué, ni la souscription de Dreyfus, ni les orgies, ni le sang versé, ni les bandes d'Apaches avinés ? M. Armand Dayot écrivait naguères cette phrase d'un pathos monumental : « Au centre d'une petite ville très sainte, née au Ve siècle, petite ville dont la vie somnolente est bercée du soir au matin par le monotone carillon de ses cloches monastiques, apparaîtra à ses yeux, sereine et superbe, un laurier d'or à la main, casquée de sphynx, de griffons et d'aigrettes lumineuses, vêtue du double chiton, la poitrine couverte de l'égide écaillée, ornée du gorgonéion et bordée de serpents, la divine Athena Parthenos, la déesse aux yeux bleux, en exil chez les Cimmériens bons et vertueux, assez vertueux et assez bons pour élever de leurs mains pieuses, à l'ombre de leur temple gothique, et de leurs monastères carillonnants, un autel glorieux à la grande olympienne détronée. » Ouf !.... cette phraséologie païenne est vraiment par trop indigeste... permettez qu'on respire !... Au lieu de cela, voici ce que représente le monument : un banc et sur ce banc est affalé un gros homme à redingote déboutonnée. De la main droite il tient une canne, qui a l'air de vouloir glisser entre ses jambes. De la main gauche il s'appuie sur son chapeau déposé à côté de lui, comme s'il avait peur qu'on ne vienne le lui enlever. La figure bouffie est grimaçante. Derrière le banc apparaît une longue, longue, longue figure, aussi maigre que le monsieur affalé est ventripotent. Cette figure, raide comme un piquet, ressemble assez bien aux Anglaises que repré-

Digitized by Google

sentent les journaux à caricatures. Il paraît que c'est Minerve, déesse de la sagesse, allégorie mythologique dont l'étincelante nouveauté n'échappera à personne. La sus dite Minerve fait un beau geste : elle se dresse le bras levé, tenant une branche d'arbre. Il n'y a pas de doute, elle va administrer au gros homme une volée de bois vert.

Que ce soit Minerve, ou Pallas, ou Athéné, ou Pallas Athéné, ou Athena Parthenos, les Bretons s'en moquent, croyez-moi, absolument. Ils savent et se rappelleront que cette statue grotesque, couronnant, à l'ombre d'une cathédrale, l'auteur de la *Vie de Jésus*, c'est la pensée humaine matérialisée qui se redresse, insolente et provocatrice, devant le Verbe de Dieu fait chair par humilité et par amour de l'homme déchu ; ils savent et se rappelleront que c'est le paganisme, exhumé de la tombe, qui s'essaie follement à relever les autels de ses dieux et de ses déesses détronés contre les autels du Dieu trois fois saint et de son divin Fils Jésus-Christ !

∴

Renan !.. Brizeux !.. quel contraste ! quelle antithèse ! et pourtant le hasard les a réunis en les fêtant tous les deux le même jour. A ce propos Drumont a écrit : » A l'heure des suprêmes justices le simple joueur de biniou, qui a glorifié Dieu et la Patrie, apparaîtra plus grand que le joueur de flûte émérite, qui n'a employé qu'au mal les facultés, qu'il avait reçues pour un autre usage, pour une mission moins méprisable et moins vile. » Laissons, voulez-vous ? dans l'ombre, d'où il n'aurait jamais dû sortir, le lâche apostat de Tréguier et parlons un peu de notre barde national, du chantre

Digitized by Google

délicat et tendre de *Marie*, de cet élégiaque Brizeux, dans lequel s'incarne toute notre âme celtique. Celui-là au moins fut un vrai Breton ; nous le revendiquons hautement pour nous, parce qu'il chanta son pays en vers immortels, parce qu'il l'aima tant qu'il ne mourut peut-être si jeune que pour l'avoir plusieurs fois quitté.

Les fêtes organisées à Lorient pour son centenaire, furent vraiment dignes de lui et de la Bretagne reconnaissante. Le samedi, 12 septembre, eut lieu au théâtre municipal, trop petit pour la circonstance, une grande soirée de gala. On y récita des poésies de Brizeux, on y chanta quelques-unes de ses œuvres et des artistes, comme : Mr et Mme Botrel, Mr Royer-Dubail et Mme Blanchet-Pringer soulevèrent par leur talent magnifique l'enthousiasme justifié d'une assistance de choix. Le lendemain matin, à huit heures et demie, on reçut solennellement à l'Hôtel de Ville le lord-maire de Cardiff, qui portait au cou la chaîne d'or, insigne de son pouvoir administratif, et qui était venu du pays de Galles pour nous apporter l'hommage de nos frères de là-bas. A dix heures, une foule énorme se pressait dans la nef et les bas-côtés de l'église. Par une pensée touchante la messe fut dite par le curé d'Arzanò, le successeur de ce bon abbé Le Nir, qui apprit au futur grand poète les premières notions du catéchisme et du latin et Mr le chanoine Duparc, dans un discours qui fut un véritable bijou littéraire, un chef-d'œuvre empreint de la délicatesse la plus exquise et de l'éloquence la plus élevée, retraça la vie entière de Brizeux. Puis ce fut vraiment le pélerinage du souvenir qui commença. On alla d'abord devant sa maison natale, puis devant sa statue toute fleurie de bruyères

Digitized by Google

du Scorff, enfin au cimetière devant sa tombe, et partout ce furent des discours touchants, des vers vibrants et émus, qui furent déclamés par des orateurs et des hommes de lettres, comme : Stanislas Miller, Olivier de Gourcuff, Tiercelin, Botrel, Paban et Voisin. Joseph de Maistre a dit que la table était « l'entremetteuse de l'amitié ». On le vit une fois de plus au grand banquet de soixante-dix couverts, où la cordialité la plus charmante ne cessa de régner et où Mrs Loth, Kerviler et Le Fustec se firent les éloquents interprètes de tous les convives, sur lesquels planaient la grande ombre et le touchant souvenir de notre poète national.

C'est là qu'on put constater avec une légitime fierté que sa renommée n'a pas vieilli.

« *Crescit occulto velut arbor ævo.....* »

Comme l'a si bien dit Petit de Julleville : « La gloire poétique d'Auguste Brizeux n'a pas cessé de grandir dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle. » Pourquoi cette gloire a-t-elle franchi avec nous la frontière des derniers cent ans, où tant d'étoiles ont paru, ont brillé, ont filé et se sont éteintes dans la brume de l'oubli ? C'est peut-être tout d'abord parce qu'elle n'offusque personne ; on pardonne de briller aux gens qui ne gênent point. C'est aussi et surtout parce qu'elle est bretonne, parce que les notes de cette poésie rustique ont la délicieuse et inexprimable mélodie de nos binious d'Armorique. Tout le secret de son immortalité est là et comme la Bretagne vit et vivra, ce n'est pas du chantre de *Marie* et des *Bretons* que l'on pourrait dire comme autrefois Ozanam (1) : « La Providence met des

(1) *Les Poètes franciscains en Italie*, p. 164.

Digitized by Google

poètes dans les sociétés qui tombent, comme elle met des nids d'oiseaux dans des ruines pour les consoler. » La cérémonie de ce centenaire eut été superbe, si.. le temps l'avait été; malheureusement il fut détestable. On dit qu'il faut toujours qu'il y ait un nuage dans les joies d'ici-bas; il y en eut plus d'un ce jour-là, car la pluie ne cessa de tomber. Les réjouissances champêtres, qui devaient avoir lieu le soir durent être remises à une date ultérieure ; ceci prouve qu' « à quelque chose malheur est bon » car on ne perdra rien pour attendre et Brizeux qui ne devait avoir qu'une fête en aura deux.

*
* *

J'aurais dû, en parlant de Brizeux, vous parler de Botrel. Evidemment l'inspiration de ce dernier est un peu différente de celle du poète d'Arzanô. La Bretagne n'est point propagandiste ; elle se suffit à elle-même ; elle vit heureuse et pauvre dans le culte de ses traditions et le souvenir de ses légendes. Brizeux, dans une époque calme, où l'on laissait tout le monde tranquille, a traduit avec un charme infini cet état d'esprit. Botrel en un temps où, sous prétexte de la liberté, on en est arrivé à attaquer et à forcer les plus paisibles dans la forteresse intérieure de leur conscience a un accent plus combattif et plus martial. J'aurais dû vous dire l'enthousiasme qu'il suscita au pied de la statue de Brizeux. Vous avez pu vous en faire une faible idée, parce que vous avez lu dans la *Revue*, le mois dernier, sa splendide poésie et parce que vous savez que chez lui les vers sont sortis du cœur avant de sortir des lèvres. Si je ne l'ai pas fait, c'est parce que je veux lui consacrer un paragraphe à part et fouler les plates-bandes de notre

Digitized by Google

éminent critique littéraire, qui voudra bien me pardonner encore une fois.

Je veux donc, chers lecteurs, vous signaler l'apparition d'un volume de Botrel, qui s'appelle *Coups de clairon*, Si je voulais vous dire ce qu'il est, je n'aurais qu'à vous en citer quelques vers comme ceux-ci par exemple :

« Me voyant marcher de l'avant,
« Des gens sont venus, quatre à quatre,
« Me dire : « On te voit trop souvent
« Contre des montagnes te battre. »
« — Et moi j'ai répondu : « Voilà
« Pourquoi je charge avec furie :
« Derrière ces montagnes-là
« Est prisonnière ma Patrie. »

« D'autres m'ont dit : » Ferme tes yeux !
« Ton existence sera belle ;
« Fortune, honneurs, à qui mieux mieux,
« Vers toi viendront en ribanbelle. »
« — J'ai répondu : « Gardez pour vous
« Les bravos de la galerie ;
« Moi j'estime qu'il est plus doux
« De ne songer qu'à la Patrie.

« On m'a dit : « On sent dans tes vers
« La pitié des nobles détresses ;
« N'as-tu pas pour tout l'univers
« Mêmes bontés, mêmes tendresses ? »
« — Alors, j'ai dit : « En vérité,
« Ai-je l'air d'avoir l'âme aigrie ?
« J'aime certes l'humanité,
« Mais j'aime d'abord ma Patrie ! »

Et vous auriez vu tout de suite, n'est-ce pas, que la valeur de ce dernier venu ne le cède en rien à celle de ses ainés. Mais ne m'accuseriez-vous pas de partialité ?

Digitized by Google

Ne m'objecteriez-vous pas que l'amitié est aveugle ? Pour ne pas encourir ce reproche et parce que ces *Coups de clairon* ont été entendus très loin, je vais vous transcrire quelques-unes des appréciations, que des critiques compétents ont données de ce livre. Celui du *Journal* a écrit : « La vague et le canon lui apportent les appels de tous ceux qui, dans un grand effort, luttent pour l'Idéal en péril. Il a de la bruyère dans les mains pour les croix de ceux qui succombent, de la foi dans les yeux quand son regard s'élève vers la nuée pour évoquer les gloires d'autrefois. Continue la jolie chanson de France, petit barde ! Le coup de clairon que tu sonnes entre le ciel celtique et la lande de bruyère a de l'écho en ce crépuscule. » M. Drumont écrit de son côté : « C'est une joie que de parcourir ces *Coups de clairon* de Botrel, qui répondent avec une si patriotique opportunité aux blasphèmes d'une bande d'étrangers, accourus à Tréguier pour insulter la Bretagne devant la statue d'un renégat. Sans doute la raillerie garde encore un ton bonhomme dans certaines pièces, mais on sent les patriotiques colères gronder dans ce cœur indigné, déchiré et meurtri par toutes les ignominies de l'heure actuelle. » François Coppée écrit à l'auteur cette lettre exquise : « Pardon-« nez-moi, mon cher Botrel. Il y a longtemps que j'au-« rais dû vous crier « merci et bravo » pour vos chan-« sons si vibrantes de patriotisme et de foi. Je n'ai « d'excuse que ma santé plus chétive que jamais et « mon extrême lassitude. Pendant que je vous lisais, « je me comparais à un invalide qui traîne sa canne « dans la banlieue et qui s'arrête pour écouter l'école « des clairons. Le vôtre sonne haut, juste et clair. Con-« tinuez à jouer de votre rustique biniou, à jeter au « vent vos chansons enthousiastes ou touchantes, à

Digitized by Google

« exalter les gloires de votre petite patrie, qui appar-
« tiennent d'ailleurs à la grande. Rappelez-nous, en
« des couplets militaires, tous les héros bretons : Du-
« guesclin ou La Tour d'Auvergne, Duguay-Trouin ou
« Surcouf. Dans votre cher pays on trouve souvent, au
« bout d'une jetée, un grand crucifix érigé en face de
« la mer ; et le bruit des lames, qui s'écroulent devant
« lui, est comme une prière éternelle et sublime. C'est
« sur ce rythme de l'Océan, aux pieds de Jésus en
« croix, qu'un barde de la religieuse Bretagne caden-
« cera toujours ses meilleurs vers. »

M. de Marcère dit à son tour : « Toute la personne de Botrel vit dans ses vers. J'aime les grands cœurs, les âmes nobles, les esprits élevés et droits. Botrel est bien le poète inspiré et celui qui convient à notre pays dans les jours sombres que nous traversons. Si j'en avais le droit, je le remercierais au nom de la France. Je ne suis que le dernier des Français, mais avec quelle ardeur je souhaite de voir enfin le vieux pays se relever et se réveiller à ses chants ! » Enfin Rostand, l'auteur de *Cyrano* et de l'*Aiglon*, dit dans sa langue qui n'est que poésie : « Les adorables chansons de Botrel font pousser les genêts quand on les chante. »

Et maintenant, chers lecteurs, quand vous m'accuserez de dire trop bien de notre cher barde, je vous répliquerai que j'en pense encore plus et, qu'abrité derrière ces hommes éminents, je suis en très bonne compagnie.

*
* *

Ce serait peut-être aller trop vite que de prétendre, qu'à la pointe de Primel, à l'embouchure de la rivière de Morlaix, on vient de trouver une nécropole préhistorique ; cependant les découvertes, qui y ont été

Digitized by Google

faites récemment, méritent au plus haut point d'attirer l'attention de tous les archéologues. M. Grenier y a mis à jour une douzaine de tombes, dont la plupart sont construites en forme de voûtes à pierres sèches et dont deux se distinguent par une architecture spéciale. L'une comporte un dolmen, analogue à ceux trouvés sous le mont Saint-Michel de Carnac ; l'autre est composée de quatre grandes pierres plates, dont la taille indique un art assez avancé. Les assemblages des pierres de toutes ces tombes sont faits à l'aide d'un procédé, qui rappelle celui appelé *queue d'aronde* par les architectes.

Bien que nous sachions par expérience qu'en ces matières, plus qu'en tout autre, prudence est mère de sûreté et bien qu'il soit toujours sage d'attendre l'avenir, si nous en croyons les renseignements qui nous ont été fournis, ces sépultures remonteraient à l'âge le plus primitif de la pierre taillée. On y a découvert des poteries grossières, analogues aux poteries sénégalaises, des instruments également grossiers en pierre et des galets qui ont été soumis à l'action d'un feu violent. La présence d'une carrière de diorite, inexploitée bien qu'à fleur de sol, montre l'état embryonnaire de la civilisation de cette peuplade. D'un autre côté le souci de l'orientation qui se remarque dans ces sépultures, la disposition des cadavres et des objets placés à leurs côtés, semblent indiquer des rites funéraires assez complexes, qui prouveraient une culture morale et religieuse supérieure. Comme on le voit, ces fouilles ont déjà donné des résultats très intéressants : espérons qu'elles seront continuées et qu'elles apporteront de nouveaux renseignements, qui seront précieux et importants pour la science en général et particulièrement pour l'ethnologie de cette région.

Abbé A. Millon

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

MESURES FISCALES EXERCÉES EN BRETAGNE PAR LES PAPES D'AVIGNON A L'ÉPOQUE DU GRAND SCHISME D'OCCIDENT, par G. de Lesquen et G. Mollat, chapelains de Saint-Louis-des-Français. — Paris, Picard, 1903, 1 br. in-8°, 233 pages.

La Bretagne est peut-être la province où les érudits peuvent le plus difficilement étudier l'organisation temporelle des évêchés, des chapitres, des paroisses et des bénéfices. Elle ne possède pas, comme la Normandie, et bien d'autres, de nombreux recueils préparés par de studieux compilateurs où le lecteur peut rapidement se rendre compte de la hiérarchie qui régnait dans le monde ecclésiastique, des divisions territoriales et des revenus assurés à chaque établissement. En dehors de l'archidiocèse de Rennes qui a l'insigne avantage de posséder un pouillé en 6 volumes dû à l'initiative et à l'érudition de M. le chanoine G. de Corson, on rencontre peu de pouillés ou de cartulaires, peu de rôles de décimes, peu de livres de visite. Chaque travailleur est obligé de dresser lui-même ses tableaux synoptiques, de faire ses répertoires et de rechercher les liens de filiation qui unissaient toutes les fondations religieuses les unes avec les autres. Toutes les fois donc qu'un auteur produira au jour, comme MM. de Lesquen et Mollat, des nomenclatures officielles toutes faites, il sera sûr d'être bien accueilli.

Notre organisation moderne est si simplifiée que nous ne pouvons guère nous faire une idée de la multiplicité du personnel chargé autrefois de desservir les nombreuses chapelles et les églises qui couvraient notre territoire en Bretagne comme ailleurs et plus qu'ailleurs. Autour de l'église paroissiale, s'élevaient d'abord le prieuré régulier desservi par des religieux, coadjuteurs et souvent suppléants du clergé séculier, puis dans les villages les chapelles tréviales avec leurs desservants, les chapelles de piété et de pèlerinage et dans l'intérieur de l'église, d'innombrables autels élevés contre chaque pilier et desservis par des bénéficiers indépendants du curé.

Digitized by Google

La ferveur religieuse fut telle aux XIIe et XIIIe siècles que la France se couvrit d'une armée considérable d'ecclésiastiques qui tous vivaient très largement sur les revenus que la piété des fidèles avaient affectés à la dotation des chapellenies, et se montraient très empressés à se soustraire à l'autorité diocésaine. La Papauté exerçait alors un tel prestige qu'elle attirait tout à elle et encourageait les fondateurs à lui remettre le gouvernement de toutes leurs largesses en faveur de l'Eglise. C'est ainsi que peu à peu les pontifes de Rome réunirent dans leurs mains des pouvoirs d'investiture très étendus sur le personnel et les dignités de tous les diocèses, ils se firent une immense clientèle de clercs, de prêtres, de religieux qui en retour des faveurs accordées par la Cour de Rome se montra toujours prête à contribuer à toutes ses entreprises. Il paraissait tout naturel que le prêtre pourvu d'un bénéfice offrît une somme équivalente à une année du revenu au trésor pontifical. C'était l'impôt appelé *annate*.

La taxe des décimes qui fut d'un usage courant au XIIIe siècle fut la plus lourde des exactions parce que le retour de cette perception n'était pas limitée. Son assiette et son recouvrement mit la Papauté dans la nécessité d'organiser toute une administration d'experts, de répartiteurs et de collecteurs tous justiciables d'un tribunal central appelé la *Chambre apostolique*, qui avaient pour collaborateurs des chambres diocésaines.

MM. Mollat et de Lesquen, qui ont étudié à fond tout le système sur lequel reposait l'alimentation du trésor pontifical. nous exposent comment la France était divisée en provinces financières ou collectories ayant chacune un collecteur, des sous-collecteurs et quelques agents subalternes qui tous travaillaient ensemble à l'estimation des bénéfices, à l'appréciation des non valeurs, au jugement des réclamations et au recouvrement des dettes.

Les débiteurs n'étaient pas poursuivis sans pitié, ils obtenaient parfois des délais assez longs pour se libérer comme on peut le voir dans les listes d'arrérages dont nous annon-

Digitized by Google

çons avec plaisir la publication. Ces rôles, qui regardent les diocèses de Rennes, de Dol, de Saint-Malo et de Nantes, sont empruntés aux archives vaticanes; ils sont partagés en divisions qui nous font connaître les doyennés du commencement du XVe siècle. Ce ne sont pas des nomenclatures sèches comme des rôles de percepteurs ; ces listes nous indiquent souvent deux titulaires, celui qui a été mis en possession, les résignataires et les compétiteurs. La transcription de ces documents soulevait beaucoup de difficultés de paléographie comme tous les actes qui sont remplis de noms obscurs et de désignations de lieux revêtues de formes latines peu régulières. MM. de Lesquen et Mollat se sont acquittés de leur tâche avec conscience, ils ont fait de louables efforts pour identifier tous les noms et ont ajouté des éclaircissements qui seront très appréciés des chercheurs. Leur publication sera certainement consultée avec profit par tous les auteurs qui s'occuperont de la situation des églises bretonnes pendant le grand Schisme d'Occident. L. MAITRE.

*
* *

BARZAZ TALDIR AB HERNINN (Les Poèmes de Taldir), texte breton et traduction française. — Paris, Champion, 1903.

Dans l'étude sur la prosodie bretonne qu'il a placée à la suite de ses *Barzaz Taldir*, étude que pour ma part je trouve admirable de concision, de justesse et de clarté, F. Jaffrennou s'exprime ainsi : « Durant huit cents années la poésie bretonne fut faite par tous et pour tous. Triste destinée !... Mais la tradition avait été brisée, les ancêtres oubliés, la dynastie bretonne et les princes armoricains remplacés par des chefs francs qui firent du français la langue de leurs cours : alors les Bardes lettrés, sans public et sans encouragements, enfouirent leurs harpes et se turent. Il faut, en vérité, que notre langue possède une énorme puissance vitale pour avoir résisté à tant d'abandon ! Béni soit le peuple qui l'a soigneu-

Digitized by Google

sement gardée : cachée par lui elle put traverser de sombres jours et défier la rage des vainqueurs. Nous en fûmes quittes pour n'avoir pas eu de Pléïade..... » La gloire de Taldir sera d'avoir justement fait naître cette Pléïade ; avec lui, les Bardes ont repris leurs harpes d'or et leurs chants magnifiques sont en train de soulever la Bretagne. « Il semble à notre époque une énormité que la *Coutume* n'ait jamais été publiée en *breton* ! Les *Usances de Basse-Bretaigne*, elles-mêmes, étaient rédigées en *français*. » On ne comprend plus que les réformations des fouages bas-bretons aux XVe et XVIe siècles, enquêtes et procès-verbaux, aient été exclusivement libellées en français, — et c'est la réflexion mélancolique que me fit Loth quand je lui remis l'an passé le premier volume des *Réformations Vannetaises* que je venais de publier. Heureusement la déchéance est arrêtée, la vieille langue celtique se propage tous les jours parce que la voici désormais parée de l'auréole du martyre. Persécutez, Messieurs nos gouvernants, persécutez ; au milieu de nos angoisses patriotiques nous vous remercions, car vous contribuez au renouveau de la Bretagne !

Ah ! l'excellente idée qu'a eue Jaffrennou de réunir encore ses œuvres un peu éparses ! Sous sa plume c'est la Bretagne elle-même qui écrit ; avec sa voix, c'est elle qui parle ! Aussi quelle délicieuse collection de poésies bardiques forment ces *Barzaz-Taldir* depuis le *Bro goz ma Zadou*, adopté comme chant national breton, jusqu'au *Kan ar Men-hir* que l'auteur a dédié à Mmes Mosher et Webb ! dans ce bouquet de fleurs armoricaines est-il possible de faire un choix ? Tout est si parfumé, si gracieux, si beau ! Pourtant je cueillerais volontiers cette *Ma Zelen* que Taldir a offerte en fils pieux et reconnaissant « à ses anciens maîtres » et que je ne puis résister à la tentation de publier intégralement.

MA ZELEN.

D'am mistri kenta.

Ma zelen e deuz seiz korden,
Seiz kordennik, great gant reûn gwen.
Ar *genta* a zo da Zoue,
Mestr war an douar hag an ne,

Digitized by Google

An *eil* zo d'ar Werc'hez Vari
Mam da Zoue, hag hon mam ni.
War an *deirved* e kanan Breiz,
He iez, he c'hiziou hag he feiz.

Ar *bederved* a zo d'an aod,
D'al listri ha d'ar mortolod,
Mor, ha taran ha gorventen
A gan ar beverded korden.

War ar *bemped* ganan neuze
Poan ha mizer an dud, noz-de,
Mez ar *c'hwec'hved*, raktal raktal
A gan levenez, dans ha bal.

Ar *seizved* korden, mignouned
Evid ar brezelliou oa gret,
Evid ar brezelliou vize
En hon Bro, eun amzer a oe,

'Baoue maro ar Chouanted
Hounnez n'e deuz ket bet sonet,
Raoiet ez eo eur c'hantved zo,
Ha hanter freget he reûno.

Mez leac'h ez eus brema, Breiziz,
Da starda hounnez en he giz.
Ra vezo d'ei da zôn brezel
Eneb gwaskerien Breiz-Izel !...

Ma Harpe.

A mes premiers maîtres.

Ma harpe a sept cordes, sept cordes faites de crin blanc. La première est à Dieu, maître des cieux et de la terre.

La seconde est à la Vierge, mère de Dieu et notre mère. Sur la troisième, je chante la Bretagne, sa langue, ses mœurs et sa foi.

La quatrième est à la mer, aux barques et aux marins; océan, orage et tempête chante la quatrième corde.

Sur la cinquième je chante les douleurs et les misères des hommes, mais la sixième retentit bientôt pour la joie et l'amour.

Digitized by Google

La septième corde, frères, était faite pour la guerre, elle chantait les combats dont notre patrie fut autrefois le théâtre.

Depuis la mort des Chouans, cette corde n'a pas retenti, elle est muette depuis un siècle, et ses crins sont à demi brisés.

Aujourd'hui, Bretons, il faut la tendre de nouveau. Que ce soit à elle de sonner la guerre contre les oppresseurs de la Bretagne! TALDIR.

Bravo Taldir! « Bevet ho Telen! »

Cte R. DE LAIGUE.

∴

GRAINS DE SABLE ET GOUTTES D'EAU, par Mme Dondel du Faouëdic. — Vannes, Lafolye, 1904.

De *Breiz-Izel* passons en *Breiz-Uhel*. Si la Basse-Bretagne voit éclore une belle génération de poètes, le pays *Gallo* ne reste pas en arrière. Sous ce titre *Grains de Sable et Gouttes d'Eau*, Mme Dondel du Faouëdic a groupé ses œuvres en deux jolis volumes qui paraissent chez Lafolye à Vannes. Nous connaissions déjà la longue liste des récompenses décernées à l'auteur du *Livre de Grand'Mère* et du *Dernier des Rieux*, par la Société Nationale d'Encouragement au Bien, l'Académie du Maine et la Confédération Littéraire et Artistique de France, et nous connaissions aussi beaucoup de pages du nouveau recueil, mais il ne faut pas se dissimuler que ces pages gagnent beaucoup à être lues dans leur ensemble. Les *Grains de Sable et* les *Gouttes d'Eau* de Mme du Faouëdic sont délicieusement variés et l'on présume que le terrain qui les inspira et les groupa doit ménager aux promeneurs bien des surprises et leur offrir mille changements d'aspect plus pittoresques les uns que les autres. On songe alors tout naturellement au parc de Buard que chanta en 1856 M. le conseiller Le Coq-Kerneven, numismate et collectionneur distingué, en des vers charmants que sa fille a placés au bas de son livre comme un tendre souvenir d'amour filial et de reconnaissance. Nous sommes persuadés à la *Revue de Bretagne* que *Grains de Sable et Gouttes d'Eau* retrouveront le succès qu'ont remporté leurs frères aînés, et ce sera

Digitized by Google

mérité. Si parfois en France les mauvais livres font prime, il reste heureusement chez nous une foule d'honnêtes gens capables de comprendre et d'apprécier à sa juste valeur l'œuvre d'une femme de bien dont on peut dire en réalité ce qu'elle fait dire elle-même en rêve à son poète *(Le Rêve d'un poète*, p. 42) :

« Messeigneurs, sur mon luth j'ai chanté tour à tour
« La Patrie et l'Honneur, l'Amitié puis l'Amour ;
« J'ai chanté les beautés du Ciel, de la Nature,
« Les Nobles Sentiments, cœur aimant, âme pure,
« Dieu, famille..... »

Cte René de Laigue.

*
* *

La Race et le Terroir par Albert Grimaud. — Cahors, Petit Bibliothèque Provinciale, 1903.

Nous assistons, depuis quelques années, à un réveil de l'esprit régional dont il est aussi puéril de nier l'importance qu'intéressant de relever les signes. La Bretagne (on a pu s'en convaincre encore au Congrès de Lesneven) marche à la tête d'un mouvement dès longtemps préconisé par Brizeux, La Villemarqué et leurs adeptes, aujourd'hui en plein essor. Des livres, de précieux recueils de morceaux choisis comme la *Terre Bretonne*, de M. Auguste Mailloux, dont une nouvelle édition se prépare, et le *Livre de Bretagne*, de M. Louis Aubert, viennent à point pour montrer l'originalité, la force de production et d'expansion de la race celtique. Pour se convaincre que les autres provinces marchent dans la même voie et, on peut le dire, la main dans la main avec la Bretagne, il faut feuilleter le beau volume que M. Albert Grimaud vient de publier, *La Race et le Terroir*. Rien de plus complet, de plus sérieusement documenté n'a paru encore sur l'évolution littéraire actuelle des provinces de France.

Que cet ouvrage ait coûté à M. Albert Grimaud — comme il le dit simplement dans sa préface — deux ans de longues et pénibles recherches, nous le croyons volontiers. Mais jamais temps ne fut mieux employé, jamais travail plus fécond. Avec ampleur et précision tout à la fois, l'auteur caractérise chaque

Digitized by Google

province. S'il ne peut se défendre d'une tendresse filiale et bien naturelle pour son Midi d'origine, il rend aux autres petites patries françaises l'hommage qui leur est dû ; les ayant toutes étudiées de près, il les connaît et il les aime.

Les vingt-sept chapitres dont se compose *La Race et le Terroir* comprennent quelques généralités sur chaque province, son aspect, son esprit, de courtes et substantielles biographies de ses écrivains vivants, une revue sommaire de ses écrivains morts, enfin des extraits fort bien choisis de ses poètes, se rapportant tous au pays natal, le décrivant, le peignant, le glorifiant.

Dans ce magnifique bouquet aux couleurs nationales, ce sont les fleurs bretonnes que nous avons voulu tout de suite cueillir et longtemps respirer. Il est à peine besoin de dire que leur éclat, leur parfum sont incomparables et que, pour les assembler, M. Albert Grimaud a eu l'embarras du choix.

Cette division du livre, pour laquelle l'auteur-éditeur s'est aidé des conseils d'un de nos maîtres, M. Louis Tiercelin, présente un tableau complet du mouvement littéraire breton, une revue très bien faite des poètes de la Bretagne. M. Albert Grimaud, qui enregistre les patois et les patoisants, devait une mention toute particulière à la langue bretonne, à ceux qui la défendent et la propagent ; il n'y a point manqué et le développement de la littérature orale de la Bretagne armoricaine, fidèle miroir de la race, du théâtre national, la fondation et l'essor de l'Union Régionaliste, l'œuvre d'un Jaffrennou, d'un Yves Berthou, d'un Le Garrec (pour ne citer que trois des plus vaillants successeurs de La Villemarqué et de Luzel), sont notés avec précision. Les extraits des poètes français de Bretagne donnent au moins l'idée de la merveilleuse floraison qui s'épanouit sur le vieux sol toujours creusé, toujours fécond. La partie bio-bibliographie, tant contemporaine que rétrospective, laisse fort peu à désirer ; à peine pourrai-je signaler quelques omissions, toujours regrettables, le vicomte de Tournemine, le baron G. de Wismes, le vicomte H. de Farcy, par exemple. C'est le choix du sujet (*La Forêt d'Olonne*) qui a

Digitized by Google

fait ranger M. Marcel Béliard, né à Paimbœuf, au nombre des poètes poitevins ; mais à propos du Poitou, si voisin de la Bretagne, je demande à M. Albert Grimaud de ne point oublier dans la prochaine édition de son livre un des poètes modernes qui ont le plus honoré cette vieille province, Paul Marrot, auteur de trois beaux volumes de vers publiés chez Lemerre.

Cette anthologie des poètes du clocher mérite d'être le livre de chevet de tous les Français *enracinés*.

OLIVIER DE GOURCUFF.

*
* *

ŒUVRE DU SOU BRETON, Société d'émancipation populaire de la Bretagne, (Kevredigez a zihualidigez poblus en Breiz), fondée pour la défense des intérêts bretons, (kroueh evi difenn an interestou breton).

En réalisant l'*Œuvre du Sou Breton*, un groupe important de régionalistes bretons de toutes opinions, députés, hommes de lettres, d'affaires et de loi, ecclésiastiques et bardes, a eu principalement pour but de donner au mouvement breton, sous quelque forme qu'il se présente à nous, soit économique soit littéraire et linguistique, soit religieux et social, un essor nouveau en le plaçant définitivement sur le terrain pratique d'une union qui ne soit plus seulement faite pour quelques privilégiés, mais qui profite largement au plus grand nombre possible de nos compatriotes.

Pour parvenir à ces fins, le Comité qui s'est formé, et dont le siège social est à Nantes à la Direction de la revue *Le Terroir Breton (Douar Breiz)*, s'est inspiré principalement de l'organisation des sociétés semblables qui fonctionnent en Irlande (*Ligue Gaélique*) et dans les pays Slaves d'Autriche et de Russie sous le vocable de *Société de Saint Hermagore*. Ces associations nombreuses et florissantes sont basées sur un système totalement inusité en France, et qu'il sera donné aux Bretons d'inaugurer dans leur pays. Le *Sou Breton* sera non

Digitized by Google

seulement une société d'aide et de solidarité littéraire, grâce au nombre de ses adhérents payants et à l'appui de plusieurs personnalités, mais il unira à ce but matériel et purement social un autre d'ordre plus élevé, l'émancipation du peuple breton par le livre et le tract, livrés à domicile et sans frais CONTRE LE SIMPLE PAYEMENT DE LA SOMME MINIME DE 52 SOUS PAR AN (un sou par semaine) que chaque membre adhérent verse au Trésorier général.

Grâce à une organisation longuement étudiée et solidement fixée aujourd'hui, l'*Œuvre du Sou Breton* doit devenir à bref délai la grande Association Mère des Bretons de tous rangs désireux de : 1) s'instruire sans frais ni déplacements ; 2) apprendre à connaître leur pays et leur langue ; 3) développer leur initiative et élever le moral et le génie de l'Armorique ; 4) contribuer au relèvement de la vieille patrie.

Nous avons espoir de voir les Bretons adhérer par milliers à l'*Œuvre du Sou Breton*. Pour mener à bien une si vaste entreprise, qui coûte au Comité Fondateur et Directeur tant de travail patient et de sacrifices, mais qui a pour elle neuf chances sur dix de succès, nous comptons sur le dévouement et sur l'esprit de solidarité qui doit animer tout vrai Breton.

Les statuts de l'*Œuvre du Sou Breton*, prouvent combien nous avons eu soin de faciliter à tous l'entrée de la Société et quels avantages réels offre aux Bretons, vraiment dignes de ce nom honorable, leur adhésion à cette œuvre nouvelle que nous inaugurons (comme nous le faisons remarquer encore une fois), dans notre pays de Gaule.

Le patriotisme des Bretons ne doit pas uniquement se nourrir des spéculations de l'esprit. Pour rendre vraiment à notre race les plus signalés services, nous devons commencer par soutenir moralement et de toutes façons les individualités de notre race et les aider à la développer en l'instruisant et à l'instruire en la récréant. Tel est le but que se trace le *Comité du Sou Breton*, et auquel il ne faillira pas.

Kent na fellin, te a fallo !

Digitized by Google

Le Comité-Fondateur de l'*Œuvre du Sou Breton (Ober ar Gwennek breton)* est composé :

Marquis de l'ESTOURBEILLON, Député du Morbihan, Directeur de la *Revue de Bretagne*, propriétaire à Vannes ; — Yann RUMENGOL, Directeur du *Terroir Breton ;* — Yves BERTHOU, *(Alc'houder Treger)*, Barde breton, Ingénieur à Paris ; — Jean LE FUSTEC, Barde breton, Rédacteur à la Préfecture de la Seine ; — Léon LE BERRE, Barde breton, Professeur à Dublin ; — JAFFRENNOU, *(Taldir)*, Barde breton, propriétaire à Carnoët ; — Alfred LAJAT, Barde breton, Directeur de *La Résistance* ; — DE LA GUICHARDIÈRE, *(Telen Aour)*, propriétaire à Corseul ; — Docteur C. A. PICQUENARD, Médecin, à Quimper ; — AVEL-DRO, Secrétaire du *Terroir Breton.*

Le Gérant : LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.

Digitized by Google

UN PRÉDICATEUR POURSUIVI

EN 1770

III

Entendons maintenant quelques témoignages laïques ; il sont assez intéressants. Les commissaires s'adressèrent d'abord aux hommes de loi : quatre procureurs, un avocat et un huissier assistaient au sermon du 6 janvier. On les interrogea.

Le plus précis et le plus affirmatif fut Me René Le Clerc, procureur à la Cour, âgé de trente-quatre ans, demeurant rue de Pezée, paroisse Saint-Sauveur.

Il prêta serment ayant la main levée ; — les ecclésiastiques, au contraire, prêtaient serment ayant la main *ad pectus* ; — il assistait aux deux sermons du 1er et du 6 janvier. Il remarqua la tirade d'interrogation de la fin et répéta à peu près textuellement les principaux passages.

« La foi me dit-elle d'écrire et de cabaler contre l'oingt du Seigneur et ses ministres, de me livrer aux invectives, aux outrages contre ceux qui en savent plus que moi, de suivre une Eglise sans chef, un troupeau sans pasteur ? Me dit-elle de calomnier des gens que je ne connais pas et qui ne m'ont fait que du bien ? Me dit-elle

(1) Voyez la *Revue* de novembre 1903.

Digitized by Google

de porter de maison en maison des livres défendus, d'aller de cercle en cercle répandre de faux bruits, des impostures et acheter par là le titre de bel esprit ou le prétendu mérite de patriote zélé (1) ? »

Il fallait que Me Le Clerc eût une bien bonne mémoire, car il rapportait les expressions à peu près textuelles du prédicateur. Il dit même avoir entendu les mots d'« ennemi de l'Etat » sans pouvoir se rappeler dans quel sens ils furent employés. Et comme on lui lut le texte écrit par l'abbé Poisson lui-même, il affirma que le mot « patriote » avait été suivi de l'épithète « zélé », qu'il l'avait sûrement entendue, mais que l'orateur avait bien dit au contraire « un troupeau sans soumission » et non « un troupeau sans pasteur « comme il croyait d'abord se le rappeler.

Cette déposition si nette avait un poids considérable.

Les trois autres procureurs René Ménard, Yves Nerric et Louis Vaneau avaient aussi eux remarqué quelques expressions qui les avaient surpris et frappés : « patriote zélé, libelles répandus de cercle en cercle », etc.

L'huissier, M. Jamoys, qui arriva vers le milieu du sermon et dut rester près du bénitier, l'église étant remplie, entendait fort mal, surtout quand l'orateur se tournait vers le chœur ; il remarqua cependant ces mots : « La foi me dit-elle de parler, d'écrire, de cabaler contre l'oingt du Seigneur, me dit-elle de crier et de déclamer pour m'acquérir le titre d'esprit patriotique et de bel esprit ? »

(1) Archives du Parlement. Procès-verbaux de grand'chambre. Suite de l'enquête.

Digitized by Google

L'avocat au Parlement, Me Goury, voulut montrer qu'il avait l'habitude de la parole.

— « Il me serait bien impossible, dit-il, de rendre les expressions, les phrases entières de la péroraison, qui me parut être un morceau détaché. Il m'est arrivé ce qui arrive ordinairement lorsque dans un discours on entend des choses où l'on croit apercevoir des applications, l'empressement de saisir ce qui doit suivre fait perdre la plus grande partie de ce qui a précédé ; je me souviens cependant de ces mots : outrager l'oingt du Seigneur et ses ministres..., acquérir le prétendu mérite de bon patriote. Je fus particulièrement affecté de ces expressions qui, à cause de cela, ne sont point sorties de ma mémoire. »

Ayant d'ailleurs entendu dire que cette péroraison était celle d'un sermon du P. Segaud, il consulta quelques jours après ce sermonnaire et il y remarqua la plupart des choses qui lui avaient échappé, sauf le mot de « prétendu mérite de bon patriote ».

Deux messieurs Vatar assistaient au sermon ; le père, Julien Vatar, âgé de quatre-vingt-deux ans, s'excuse sur son grand âge de son défaut de mémoire ; mais son fils, Charles Vatar, âgé de qurante-six ans, imprimeur et libraire, place Royale, fait une déclaration intéressante :

— « Je suis dans l'usage, dit-il, d'assister aux offices de ma paroisse. J'ai suivi les sermons pendant tout l'Avent, j'ai écouté avec toute l'attention dont je suis capable celui de l'Epiphanie, je n'ai pas assez de mémoire pour en reproduire les termes, je n'en ai qu'une idée générale : l'abbé Poisson a l'habitude d'employer à la fin de ses discours un style plus oratoire, plus brillant et une prononciation plus véhémente, mais

Digitized by Google

je n'y ai rien remarqué qui me parût répréhensible.

« Quelques jours après, plusieurs personnes vinrent chez moi pour me demander le tome où est le *sermon de la foi* du P. Segaud, je le leur donnai, croyant qu'elles voulaient l'acheter ; après avoir cherché et trouvé ce sermon, elles en lurent quelques pages tout haut et j'y reconnus très bien la péroraison de l'abbé Poisson. »

On entendit enfin un horloger, Joseph Champion, un apothicaire, François Vallet, un droguiste, Etienne Burnel, un orfèvre qui s'appelait Letailleur, M. Pierre Desbouillons, et enfin un élève de rhétorique du collège, le jeune Legrand de Quellenec.

Leurs dépositions ne nous apprennent rien de nouveau.

L'horloger a entendu les mots : « écrits diffamatoires, bel esprit et patriote. » M. Desbouillons a soixante-quinze ans et est un peu sourd ; le droguiste avoue qu'il sommeillait légèrement à la fin du sermon ; quand le prédicateur a entamé avec véhémence sa péroraison, il s'est réveillé en sursaut, mais il n'a pas compris ; l'orfèvre n'a rien remarqué de contraire aux principes de la religion ; quant à l'élève de rhétorique, il a entendu beaucoup de choses, même plus qu'il n'en a été prononcé : « La foi me dit-elle de courir de cercle en cerle, de médire contre mes supérieurs pour mériter le nom de bel esprit et le titre spécieux de bon patriote ; me dit-elle de vomir des injures atroces contre des personnes que je ne connais pas et que je n'ai jamais vues?.. »

Maintenant, si à ces trente-trois témoins l'on me permet d'en ajouter un trente-quatrième, ce sera moi-même. Je me considère presque comme un contempo-

Digitized by Google

rain ; pendant dix ans j'ai vécu, pour ainsi dire, au milieu de tous ces personnages, je crois les connaître. Eh bien ! je dois dire que, quand j'ai lu pour la première fois la péroraison de l'abbé Poisson, j'ai pensé aussitôt que ces paroles contenaient des allusions aux événements d'alors. J'ai deviné tout de suite que l' « oingt du Seigneur », c'était l'évêque de Rennes ; les ministres, les personnes que l'on se permet de décrier, de calomnier, d'insulter, ce sont les amis de l'évêque ; « les livres défendus » que l'on glisse furtivement de maison en maison », c'est le fameux *Testament* ; l'on cherche ainsi à acquérir le titre de « bel esprit » car il était certainement spirituel, ou le mérite de « patriote zélé », c'était justement le terme qui désignait les opposants du parti breton, ceux qu'on accusait de cabaler, de décrier l'autorité.

Je faisais même un rapprochement assez vraisemblable. Me souvenant que la nomination de Mgr Bareau de Girac à l'évêché de Rennes fut signée le 22 décembre 1769, et connue à Rennes le 25, je pensais que l'abbé Poisson qui était l'ami personnel de Mgr Desnos, et qui ne put pas ne pas en éprouver un certain dépit, avait laissé transpirer ces sentiments dans le sermon de clôture qu'il prononça douze jours après.

Mais, moi aussi, j'ai voulu en avoir le cœur net, et à mon tour j'ai cherché l'ouvrage du P. Segaud, ou plutôt de Segaud. C'est un recueil de sermons en six volumes in-12 (1). J'ai retrouvé le sermon sur la foi et j'ai été, je vous l'avoue, un peu interloqué quand j'y ai lu les phrases textuelles et à peu près complètes de

(1) *Sermons du P. de Segaud*, de la Compagnie de Jésus. 6 vol. in-12. 1750.

Digitized by Google

l'abbé Poisson. Le P. de Segaud était, il est vrai, un jésuite, mais son ouvrage a été imprimé et publié en 1750, il ne pouvait y faire des allusions aux événements qui devaient se passer vingt ans plus tard ; et il était vraiment bizarre que le seul passage de son sermon que l'abbé Poisson eût copié fût justement le seul qui contînt des allusions à des faits locaux et contemporains.

Vous allez en juger. Voici quelques phrases textuelles du P. de Segaud que j'ai copiées moi-même dans le sermon sur la foi, au tome premier :

« Que me dit la foi ? Me dit-elle de parler, d'écrire, de cabaler, de décider, de me soulever contre l'oingt du Seigneur et contre ses ministres ? — Me dit-elle de me livrer à la colère, aux murmures, aux clameurs, aux outrages, à l'invective contre tous ceux qui savent plus que moi, qui pensent mieux que moi ? — Me dit-elle de suivre une Eglise sans chef, un troupeau sans soumission ? — Me dit-elle de déchirer, d'insulter, de calomnier des gens que je ne vois point, que je ne connais point ? — Me dit-elle de résister à mon prince, à mes guides, à mes pasteurs ?

« Que me dit la foi ? Me dit-elle de retenir des livres défendus, de les lire malgré toutes les défenses, de les porter à la faveur des ténèbres, de les glisser furtivement de maison en maison, d'être le patron et le panégyriste de leurs auteurs et de leurs partisans ? — Me dit-elle d'aller de cercle en cercle semer des dogmes proscrits, les appuyer par de faux bruits, ajouter l'imposture à l'opiniâtreté et acheter par mes déclamations le titre de bel esprit ?... (1) »

(1) *Sermons du P. de Segaud*, t. I, p. 98.

Digitized by Google

Comme vous le voyez, ce sont textuellement les phrases prononcées par l'abbé Poisson. Je les ai vérifiées ligne par ligne, celui-ci n'y a ajouté que trois mots : après ceux « résister à mes pasteurs » les mots « à mes juges » ; après « semer des dogmes proscrits » ceux-ci : « ou des calomnies atroces » ; et enfin après « acheter le titre de bel esprit » ceux-ci : « ou le prétendu mérite de patriote zélé ».

Le cas devenait embarrassant.

Je ne sais si le Parlement éprouva une certaine hésitation, il décida de faire comparaître l'abbé Poisson lui-même.

L'enquête avait occupé quatre longues journées, du 17 au 20 janvier 1770 ; les trois derniers témoins avaient encore été entendus le 10 février et c'est seulement le 17 février après midi que l'huissier Hilliard, demeurant rue de Bourbon, paroisse de Toussaints, signifia le décret d'assigné pour être ouï à l'abbé Poisson, curé de Bain, « parlant à sa personne trouvée en son précédent domicile, place Saint-Pierre, paroisse Saint-Etienne, et encore son domicile actuel, attendu sa dignité de grand pénitencier. »

IV

L'abbé, qui se sentait fort de ses bonnes intentions, prit les devants. La Cour n'ayant pas fixé de date, il lui demanda par requête de procureur de désigner des commissaires pour l'entendre. Le 21 février, elle nomma MM. Huart de la Bourbansais et de Brilhac. Dès le lendemain, l'abbé les requit, toujours par procureur, de désigner un jour pour son interrogatoire ; les

Digitized by Google

deux conseillers, qui ne paraissaient pas pressés, indiquèrent le 6 mars. Deux mois s'étaient déjà écoulés !

Ce jour-là l'abbé comparut devant ses juges, dans la Chambre du Conseil de la Grand'Chambre qui était la première Chambre actuelle.

Ils lui demandèrent pourquoi il avait annoncé en chaire le sermon de l'Epiphanie (1).

— Ce fut, dit-il, sur les instances du recteur et du sacriste et bien que j'y eusse les plus grandes répugnances, y trouvant une espèce d'ostentation ou de vanité ; je le fis par déférence pour eux parce qu'ils me dirent que l'intérêt de la paroisse devait l'emporter sur tous les prétextes de craintes ou de reproches que j'alléguais.

— Mais qu'entendiez-vous par ces mots : « La foi me dit-elle de me soulever contre l'oingt du Seigneur et ses ministres ? »

— Je n'ai eu d'autres intentions que de prêcher la paix, l'union, la concorde, la charité, sans jamais avoir eu l'intention de faire aucune application particulière.

— Quand vous avez dit : « Est-ce la foi qui vous ordonne de payer d'ingratitude les bienfaits que vous avez reçus d'un pasteur légitime que vous avez adopté », ces expressions semblent viser une personne particulière que vous aviez en vue ?

— Je ne me suis pas servi de ces expressions.

— Que vouliez-vous dire quand vous avez parlé « d'aller de cercle en cercle, semer ici des dogmes proscrits, là des calomnies atroces, afin d'acheter par ces déclamations le titre de bel esprit ou le prétendu mérite de patriote zélé ? »

(1) Archives du Parlement, Procès-verbaux de grand'chambre.

Digitized by Google

— Mon intention a été de dire en général, sans aucune application particulière, que le titre de bel esprit et le mérite de patriote ne s'acquièrent pas par des déclarations ou des calomnies ; la qualité de patriote, tout estimable qu'elle est, perdrait son mérite selon les principes de la foi, si elle s'établissait aux dépens de la charité que tout chrétien doit à son prochain.

— En annonçant votre sermon à l'avance vous n'avez pu avoir d'autre objet que d'intéresser la curiosité, d'échauffer les esprits, de faire naître du trouble et de la division dans les circonstances présentes.

— Ces intentions ont toujours été fort loin de ma pensée et je n'ai annoncé mon sermon que sur les instances du recteur et du sacriste. — Cela est si vrai que n'ayant pas eu le temps de l'achever, j'ai pris cette péroraison la veille dans le livre du P. Segaud, cet extrait ne pouvait donc avoir qu'une portée générale.

— Il paraît évident au contraire, que vous avez plagié ce texte par un dessein formé de faire aux circonstances actuelles et aux affaires dont on s'occupe aujourd'hui une application particulière et critique de la péroraison que vous avez pillée, et cette maligne affectation est d'autant plus marquée que vous avez ajouté les mots de « patriote zélé » qui ne se trouvent point dans le sermonnaire.

— Je n'ai été plagiaire que parce que je n'ai pas eu le temps d'achever mon sermon ; quant au mot « patriote », je n'ai voulu faire aucune application, je l'ai ajouté pour faire antithèse aux mots « bel esprit » et répondre aux deux termes : « dogmes proscrits et calomnies atroces. »

— Cette péroraison formait avec votre sermon une pièce décousue et très mal adaptée, et vous l'avez dé-

Digitized by Google

bitée avec une véhémence qui devait produire et qui a produit en effet de la fermentation dans les esprits, comme le prouvent un grand nombre de témoignages, contrairement aux vues sages du gouvernement, à l'union et à la tranquillité qu'il a prescrites, et qui doivent toujours être l'unique but du ministère de la prédication.

— Je n'ai pas cru et je ne pouvais pas croire que des phrases extraites d'un auteur continssent des allusions au temps présent ; si je les ai dites avec véhémence, je les ai dites sans passion ; je n'ai jamais eu aucune intention d'exciter du trouble et de la fermentation, mais au contraire de me conformer en tout aux vues sages du gouvernement.

— Enfin, pouvez-vous déclarer sous serment que vous n'avez point eu en vue les circonstances et les affaires présentes, surtout en ajoutant ces mots « patriote zélé » qui sont peu usités dans le ministère de la prédication et dans l'éloquence de la chaire ?

— Je n'ai eu d'autre pensée que de prêcher la morale générale de tous les temps, et je n'ai jamais eu l'intention de faire aucune application particulière.

Comme on le voit, l'abbé Poisson se défendit énergiquement. Malgré cela, dix jours après, le 16 mars, l'avocat général du Parc Porée requérait une réprimande contre le prédicateur, et le 27 mars 1770, le Parlement, toutes chambres assemblées, quarante-sept magistrats étant présents, rendait son arrêt.

Il condamnait l'abbé Poisson. Il lui ordonnait « d'être plus circonspect à l'avenir, lui faisait défense de retomber en pareille faute, sous les peines qui y échéent et le condamnait aux dépens (1). »

(1) *Registres secrets*, Saint-Martin 1769. Arch. du Parlement. B. 474.

Digitized by Google

C'était une peine morale, mais c'était une peine. C'était même, si j'ose dire, une menace de peine plus grave, avec application de la loi Bérenger.

Concluons d'un mot. L'affaire avait duré trois mois et fort surexcité l'opinion publique à Rennes; le Parlement, qui reprochait au prévenu de ne s'être pas conformé « aux vues sages du gouvernement qui avait prescrit l'union et la tranquillité », eût peut-être été mieux inspiré en laissant tomber l'incident ; au bout de quelques jours il eût été oublié et il n'aurait pas laissé dans nos archives judiciaires les traces qui m'ont permis de le reconstituer.

Quant à l'abbé Poisson, il donna l'année suivante sa démission de grand pénitencier, il se consacra tout entier à sa charge de recteur-doyen de Bain, il l'occupa pendant dix-neuf ans, jusqu'à sa mort arrivée le 17 avril 1788 ; et sans doute il vécut tranquille, loin des « grandeurs » qu'il avait peut-être trop approchées pour son repos et loin des juges qu'il avait sans doute trop fréquentés pour son agrément.

BARTH. POCQUET

Digitized by Google

L'IDÉE DÉCENTRALISATRICE

ET

LES PARTIS POLITIQUES

SOUS LA RESTAURATION

(Suite[1])

V

Le ministère de Martignac et la loi d'organisation municipale et départementale de 1829.

Quelque temps avant la chute du ministère de droite, M. de Beaumont reprochait à M. de Villèle de ne pas avoir profité du long répit que lui accordait la loi de septennalité pour accomplir la décentralisation administrative.

M. de Villèle répondit :

« On demande, — et c'est, en effet, un thème à exploiter, — on demande au gouvernement des institutions départementales et communales. Le dernier orateur, pressentant la réponse qui allait lui être faite, s'est excusé de ne pas avoir des idées arrêtées sur ce point, en alléguant la difficulté de la matière et l'impossibilité d'improviser un système à cette tribune. Que n'arrive-t-on alors avec une proposition sérieusement méditée ? Ce ne sont pas les documents et les connaissances nécessaires à la proposition qui manquent.

(1) Voir le fascicule de novembre 1903.

Digitized by Google

Mais comme l'a dit l'orateur, il est difficile, dans les circonstances actuelles, d'arriver à une solution satisfaisante. Je ne dis pas que les difficultés soient insolubles, mais elles sont assez graves pour laver le gouvernement de ce reproche d'être indifférent au vœu général du royaume, et de se refuser, dans l'intérêt de son autorité et de la centralisation, à ce qui pourrait satisfaire la masse entière de la population ».

Ces difficultés, sur lesquelles s'excusait M. de Villèle, et que personne ne songeait à nier, puisque les paroles du ministre ne furent pas relevées, M. de Martignac, se préparait à les aborder de front. Espérait-il les vaincre par le charme de son éloquence, ou faisait-il fonds sur la sympathie que sa personne inspirait aux membres des deux chambres, sympathie que n'étaient point venues encore amoindrir ni déflorer les âpres conflits de tribune, les blessures d'amour-propre, grâce à la récente entrée du ministre dans la vie parlementaire ?

En tout cas il se trompait. La droite le trouvait trop libéral ; la gauche, trop royaliste ; aucun des deux partis n'était décidé à lui faire crédit. Or, quel projet de loi pouvait offrir aux fractions extrêmes de la Chambre l'occasion de faire étalage de leurs principes réactionnaires ou révolutionnaires et finalement de se réunir pour écraser l'opinion moyenne du ministère, mieux que le projet si vaste — et qui demandait tant de précision, — d'une réorganisation municipale et départementale ?

Le ministère, à peine constitué, montra sa bonne volonté en instituant une commission chargée de préparer le projet. Aussitôt la gauche, par la voie de ses journaux, critiqua la composition de cette commission

Digitized by Google

comme n'étant pas suffisamment favorable à ses propres idées, s'inquiétant peu qu'elle fût composée de conseillers d'Etat, de pairs et de députés, dont la compétence en ces questions paraissait incontestable (1). Singulier moyen de faciliter au ministère le rôle immense qu'un des députés de l'opposition, M. Etienne, exprimait ainsi : « Soulager les peuples du fardeau des dépenses publiques et les délivrer de l'arbitraire, remettre en honneur le patriotisme local et diminuer la centralisation qui fait de la capitale un foyer d'intrigues et d'ambitions tracassières, guérir la nation de cette manie de places et d'emplois salariés qui est sa véritable plaie. » C'était proposer, comme le fait remarquer M. Nettement, une sorte de retour aux beaux jours de l'âge d'or ; mais en vérité de pareilles phrases étaient-elles sincères dans la bouche d'hommes décidés à une opposition systématique ?

Quant à la droite, elle était pleine de rancunes ; sa maladroite campagne contre le ministère de Villèle avait abouti à la constitution d'un ministère plus éloigné d'elle encore que celui qu'elle avait abattu ; les élections partielles de 1828 lui avaient été défavorables ; elle était décidée à jouer son va-tout et son opposition menaçait de n'être guère moins implacable que celle de la gauche.

A l'ouverture de la session de 1829, après une année d'administration heureuse et bienfaisante pour nos finances, le Roi annonça dans son discours que le nouveau projet de loi sur l'organisation municipale et départementale allait être présenté aux chambres. Comme

(1) C'étaient MM. Portal, le duc de Brissac, le baron Mounier, le comte de Breteuil, le comte de Tocqueville, le baron d'Ardeuil, de Chabrol, de Valmy, et de Salvandy.

Digitized by Google

il s'agissait du gros événement de la session, le discours du trône insistait longuement sur lui. Très heureusement, il marquait l'un des côtés délicats du problème, quand il disait :

« Depuis longtemps on s'accorde à reconnaître la nécessité d'une organisation municipale et départementale dont l'ensemble se trouve en harmonie avec nos institutions.

« Les questions les plus difficiles se rattachent à cette organisation. Elle doit assurer aux communes et aux départements une juste part dans la gestion de leurs intérêts ; mais elle doit conserver aussi au pouvoir protecteur et modérateur qui appartient à la couronne la plénitude de la force et de l'action dont l'ordre public a besoin. »

C'est aujourd'hui encore, on peut le dire, le point le plus intéressant et le plus épineux de la question décentralisatrice, que de savoir dans quelle mesure il convient d'accorder l'indépendance aux corps locaux pour éviter une répercussion fâcheuse sur l'ordre public consécutive à la soustraction de tant d'intérêts, parfois contraires, à la discipline puissante du pouvoir central. A la fin de la Restauration, dans l'état de surexcitation où étaient tous les esprits, il y avait là une pierre d'achoppement où la loi et le ministère devaient venir se briser, car, on va le voir, dès qu'il s'agissait du contrôle laissé à la couronne, la gauche qui espérait beaucoup d'une loi conçue dans un sens démocratique, trouvait ce contrôle toujours trop important, et la droite, qui sentait déjà chanceler le trône, qui redoutait une loi décentralisatrice pour la même raison que la gauche y applaudissait, la droite estimait que ce contrôle serait toujours insuffisant.

Digitized by Google

Le ministre, qui prétendait rester à mi-chemin de l'une et de l'autre opinion, ne donna satisfaction à aucune : il présenta un projet de loi très étudié dans le détail, mais timide dans l'ensemble, et non exempt d'inconséquences.

La première partie du projet — historique et critique — la plus facile d'ailleurs à faire parce que tout le monde était à peu près d'accord pour condamner le passé, dénotait chez le ministre un rare souci de l'impartialité. Après avoir fait l'histoire de l'émancipation des communes et de leurs privilèges sous l'ancienne monarchie, l'auteur du projet abordait l'histoire du régime municipal et départemental dans les temps modernes, pendant la Révolution et sous l'Empire ; puis il n'hésitait pas à marquer son regret que le gouvernement du Roi se fût seulement conformé aux usages établis par les gouvernements précédents, sans y rien innover. L'état présent était fâcheux sous beaucoup de rapports : 1°) parce que l'administration supérieure pouvait exiger des communes des dépenses auxquelles elles ne devaient pas être assujetties ; 2°) parce que l'intervention directe de l'autorité royale s'appliquait à des détails trop multiples ; 3°) parce que le privilège supprimé, à savoir celui de veiller elles-mêmes à la gestion de leurs intérêts communaux, les communes s'en étaient toujours montrées très jalouses ; depuis la Restauration, il était réclamé comme un droit par des hommes professant les opinions politiques les plus opposées.

Il fallait donc mettre un terme à cette fâcheuse situation.

Après un pareil début, la logique demandait une loi largement décentralisatrice. Mais il n'en fut rien.

La loi comprenait naturellement deux parties : une

Digitized by Google

d'organisation municipale et une d'organisation départementale.

Dans le corps municipal, le ministre distinguait deux fractions. La première exécute, administre, rend les comptes : elle comprend les maires et les adjoints. La seconde délibère, vote, reçoit les comptes-rendus : c'est le conseil proprement dit. Arguant de cette distinction, le ministère prétendait maintenir au roi le droit de nommer les premiers comme étant membres d'une administration ; quant aux simples conseillers, il ne voyait aucun inconvénient à en laisser le choix aux électeurs. Remarquons ici que c'était singulièrement restreindre et même méconnaître le rôle des maires que d'en faire avant tout « des agents de l'autorité ministérielle préposés à l'exécution des lois générales du royaume, et que le ministre devait avoir le droit de proposer au choix du roi, parce qu'il avait la responsabilité de leurs actes.» Si le maire participe par certains côtés à la puissance publique, s'il est appelé à seconder en certaines circonstances le pouvoir central dans l'application des lois, il est avant tout le mandataire des intérêts communaux Il dispose, en outre, dans le conseil de la plus haute influence; et subordonner un conseil élu à la direction d'un maire imposé par le roi et choisi en dehors de tous les suffrages populaires, c'était détruire à l'avance tous les fruits de liberté locale que promettait l'élection des conseillers par les principaux rentiers et les notables de l'endroit. Tous les beaux discours du ministère sur la nécessité d'intéresser les masses à l'administration du pays (1) n'étaient plus, dès lors, qu'une belle rhétorique

(1) « L'appel des citoyens à la confection des lois, disait M. de Martignac, la liberté de la tribune, la liberté de la presse, les progrès de l'instruction publique, toutes ces conséquences de la charte ont

Digitized by Google

que la suite démentait, qu'une théorie très vraie, très habilement exposée, mais dont le ministre se refusait à tirer la plus simple, le plus immédiate et la plus nécessaire des conséquences pratiques.

M. de Villèle, rendu à la liberté, appréciait assez sévèrement, quoique sans malveillance, le projet de loi. Il lui reprochait d'ouvrir une large voie à la fraude et à l'influence de l'administration par la confection des listes et l'organisation des élections par sections arbitraires, d'éliminer les petites cotes et de noyer les hautes dans les moyennes. Il avait parfaitement raison de déclarer que les ayants-droit étaient tous les chefs de famille portés au rôle des contributions directes de la

fait passer dans tous les rangs de notre société actuelle un vif intérêt pour les affaires du pays, une sorte de besoin d'y prendre part par les vœux, par les écrits, par les actes... N'êtes-vous donc pas occupés de cette foule d'hommes instruits, laborieux, actifs, que la publicité avertit et éveille, que leur position sociale, que le sentiment de leur capacité et l'exemple de tant d'élévation, tout aussi imprévues que le serait la leur, poussent vers les affaires publiques par tant de chemins différents ?

« Quelle part pouvez-vous leur donner dans la direction des grands intérêts de l'Etat ?

« Ouvrez-leur près d'eux une carrière nouvelle. Leur commune, leur département ont aussi des intérêts à surveiller et à défendre, des plans d'amélioration à faire, des travaux importants à régler, des communications à étendre. Ils sont jaloux d'obtenir d'honorables suffrages ; ils veulent être chargés du soin de veiller au bonheur de leurs concitoyens. Donnez-leur le moyen de satisfaire chez eux cette noble ambition de tracer autour d'eux un cercle honorable au milieu duquel il y ait quelque profit et quelque gloire à rester...

« Concentrée au cœur de la monarchie, tendant à un but unique, cette activité croissante peut offrir des dangers ; appelez-la sur tous les points, donnez-lui des aliments divers, occupez-la de soins nombreux : ce n'est qu'ainsi que vous pourrez l'affaiblir et la rendre salutaire. »

Digitized by Google

commune ; mais il ne songeait pas à protester contre la nomination des maires par l'autorité royale.

Ce fut M. Dupin, nommé rapporteur de la loi municipale, qui fit remarquer que le maire étant à la fois l'homme du roi en vertu de ses fonctions publiques et l'homme de la commune en vertu de ses fonctions municipales, la commune doit concourir à sa nomination; il demandait donc que le premier magistrat municipal ne pût être choisi en dehors de la liste des membres du conseil, le choix étant d'ailleurs réservé au roi. Raisonnement très juste et prétention bien modeste assurément! Mais les libéraux, poussés par leur hostilité contre le ministère, résolurent de rejeter le projet ministériel dans le cas où leur amendement serait repoussé et le pouvoir discrétionnaire sur la nomination des maires et des adjoints conservé à la royauté ; décision égoïste et regrettable parce que le projet, tout insuffisant qu'il était, marquait néanmoins un premier pas dans la voie des concessions aux partisans des libertés locales.

Une manœuvre parlementaire vint d'ailleurs déplacer l'intérêt de la discussion qui porta tout entière sur la seconde partie du projet, relative à l'organisation des arrondissements et des départements, dont M. Sébastiani était rapporteur. La gauche et la droite se liguèrent, en effet, pour accorder la priorité à cette seconde partie, bien que la raison indiquât le contraire. Avant d'organiser les agglomérations de communes, n'était-il pas logique de déterminer les conditions de vie des communes elles-mêmes ? Mais la droite tenait avant tout à renverser le ministère pour arriver au pouvoir ; la gauche n'y tenait guère moins dans l'espoir de profiter un peu de l'anarchie qui résulterait de cette instabilité ministérielle ; aux deux partis extrêmes, la loi

Digitized by Google

d'organisation des conseils d'arrondissement parut offrir un meilleur terrain de combat que la loi d'organisation communale ; ils l'adoptèrent d'un commun accord. Quant à la logique, elle ne préoccupait guère ces singuliers décentralisateurs !

La droite, qui ne subissait plus l'influence pondératrice de M. de Villèle, vint tenir les discours les plus violents, les plus autoritaires et les plus contradictoires avec tous les propos qu'elle avait tenus jusque-là, notamment à l'époque de l'inutile projet de 1822.

M. de Fromont déclara qu'on ne saurait introduire dans notre droit public le principe de l'élection appliqué à l'administration sans entrer dans les voies de la souveraineté du peuple ; il donnait comme un véritable triomphe pour les vraies idées de la droite le rejet du projet de 1822 (1) et voyait dans l'institution des assemblées communales élues une incompatibilité avec les institutions aristocratiques créées par la charte (2).

(1) « Le ministère opposera peut-être à nos craintes le souvenir qu'en 1821 un ministère composé en partie d'hommes de la droite réclamait l'élection des assemblées locales ?.... S'il a été commis d'aussi graves fautes par d'honorables prédécesseurs dont je partageais d'ailleurs les opinions politiques, c'est pour moi une raison de plus de craindre l'entraînement de théories dangereuses auxquelles eux-mêmes n'ont pas su résister.

« Quant au ministère qui a donné à celui-ci l'exemple d'une proposition aussi funeste, n'en fut-il pas fait une éclatante justice, et que devint son projet de loi ?

« Il obtint à peine l'honneur d'un rapport, et ses auteurs n'osèrent plus l'exposer à l'épreuve d'une discussion publique. »

(2) « Ce projet de loi, disait M. de Fromont, transporte dans les départements et jusque dans les villages un simulacre de gouvernement représentatif, sorte de parodie de nature à jeter le ridicule sur une institution qui ne peut être entourée de trop de considération. Le sol de la France va être couvert de 40 000 assemblées délibérantes ; deux millions d'électeurs les nommeront sans le concours du pouvoir aristocratique ; ces assemblées en viendront à demander la suppression de ce pouvoir. »

Digitized by Google

Sa conclusion était nette, absolue. « Les membres des conseils s'occupent d'affaires rentrant dans l'ordre administratif, à ce titre. ils font partie de l'administration. En vertu de l'art. 14 de la charte, leur nomination appartient au Roi.... » Expliquera qui pourra comment la droite arrivait à concilier ces deux idées : nécessité d'arrêter les progrès de la centralisation administrative et de rendre la vie aux assemblées locales, et impossibilité de procéder par voie électorale à la nomination de ces conseils.

M. de Formont n'avait pas prononcé le mot « démocratie », M. de Sallaberry et M. de la Bourdonnaye le lâchèrent ; ils opposèrent la souveraineté du peuple et la souveraineté du roi, qui étaient en effet incompatibles, à prendre l'une et l'autre expression dans le sens et avec la portée qu'on leur donnait à cette époque.

M. de Martignac s'éleva avec une tristesse amère contre les allégations de ses adversaires qui faisaient de son projet une œuvre révolutionnaire où les prérogatives de la couronne, sa sûreté, son existence étaient sacrifiées à l'ambition des ministres et à leur désir de conserver leur portefeuille. Puis, prenant un point particulier du débat, il s'efforça de démontrer qu'en excluant des collèges électoraux des départements les électeurs d'arrondissement déjà chargés d'élire les députés, on éliminait la politique de ces assemblées. Une diversion habile fut tentée par M. Portalis, garde des sceaux, qui insista sur les contradictions existant entre les diverses objections présentées par les adversaires du projet. Un des partis le repoussait parce qu'il tendait à la démocratie : l'autre lui reprochait d'introduire dans la loi un principe aristocratique désavoué par les mœurs de la nation. Mais précisément les coa-

Digitized by Google

lisés avaient porté le débat sur la question des conseils d'arrondissement pour éviter d'avoir à émettre un vote positif. Qu'importait, en définitive, que M. Ravez qui se plaignait d'un abandon des droits les plus essentiels du souverain fût en opposition complète avec le colonel Jacqueminot qui trouvait qu'on n'élargissait pas suffisamment les cadres électoraux et que le pouvoir central réservait trop encore de prise à son influence, puisque les partis extrêmes étaient résolus à supprimer purement et simplement les conseils d'arrondissement, en haine du ministère qui en demandait le maintien? Ce qui donna de l'intérêt au scrutin sur les conseils d'arrondissement, ce fut moins le sort des conseils eux-mêmes que celui du ministère. Il y fut mis en minorité, et se trouva dès lors condamné à mener une vie languissante.

Il retira immédiatement tout le projet de loi ; ce fut sa vengeance ; elle atteignit assez rudement ses adversaires qui ne s'attendaient pas à cette risposte ; mais elle frappa aussi, par contre-coup, tout le système parlementaire édifié par la Restauration qui se trouva convaincu d'impuissance. On venait de perdre la seule occasion qui se fût offerte, en effet, de 1815 à 1830, de traiter sérieusement une loi décentralisatrice, loi de la portée la plus générale qui fût possible et cependant composée d'articles très précis ; la discussion n'avait montré que des égoïsmes rivaux, des rancunes intraitables ; une loi, qui constituait une véritable réforme sociale, avait paru aux politiciens bonne seulement à raviver des querelles de parti et à humilier quelques personnalités jugées gênantes.

Attaqué sur le retrait de la loi municipale, M. de Martignac répondit que le projet formait un tout dont

Digitized by Google

les différentes parties étaient indispensables les unes aux autres ; les conseils d'arrondissement supprimés, le système n'était plus cohérent ; il fallait refaire entièrement tout le projet d'organisation communale et départementale. A cet argument il n'y avait rien à répondre.

Mais cette discussion eut plus tard un autre épilogue qui nous paraît caractéristique de l'état de gêne où se débattait la Restauration à son déclin. Comme il se rattache pleinement à notre sujet nous n'hésitons pas à en parler ici (1).

Au mois de juin 1829, le ministre de l'intérieur, voulant motiver l'allocation demandée en faveur des vicaires et des desservants, rappela que les communes votaient des suppléments aux curés de campagne. « Ce sont les conseils municipaux et non les communes qui votent ! s'écria M. Demarçay ; les communes n'ont pas d'organes légaux. »

M. de Martignac répondit :

« Messieurs, nous marchons à un véritable état d'anarchie. Quand je dis à cette tribune que les communes votent librement un supplément d'impôts, on interrompt pour me dire que les communes n'ont pas d'organes légaux. Eh bien ! je déclare qu'un pareil langage nous conduirait au désordre. Si nous remettons successivement en question toutes les bases de notre ordre social, si nous pouvons accessoirement, à l'occasion d'une loi qui lui est étrangère, mettre en doute toutes les institutions sur lesquelles repose notre ordre public, je le répète, nous marchons à l'anarchie. »

M. de Salverte déclara que la Chambre ne voulait

(1) Cf. Nettement, *Histoire de la Restauration*, t. VIII, p. 280.

Digitized by Google

pas d'anarchie, mais des lois, car elle voulait la liberté. « Le ministre prétend que les conseils municipaux sont les organes légaux de la commune, que les communes votent librement : nous ne pouvons admettre ces deux assertions ; elles sont complètement fausses. »

Malheureusement M. de Salverte avait raison ; et les paroles du ministre n'en étaient que plus graves ; car enfin, si, pour éviter le péril anarchique, on en était réduit à nier l'évidence, ce péril devait, de toute nécessité, bientôt fondre sur le pays !

VI

Conclusions.

Avec la chute du ministère de Martignac se termine l'histoire de l'idée décentralisatrice sous la Restauration. Les derniers mois de la monarchie furent occupés par la lutte désespérée du ministère de Polignac contre la majorité du parlement. Dans cette crise que tout le monde jugeait décisive, parce que les intérêts en jeu n'étaient rien moins que les destinées de la liberté ou de la dynastie, que tout le monde pressentait devoir être brève parce que de pareils conflits ont presque toujours un dénouement immédiat et que la force des circonstances y apparaît supérieure à celle des volontés humaines, dans une telle crise il n'y avait plus de place pour l'étude de lois à effet lent comme les lois décentralisatrices, pour des débats où se discutent des idées générales, pour des réformes qui demandent avant tout la confiance dans l'avenir.

Le spectacle de cette fin lamentable est instructif.

Digitized by Google

Nous y voyons les institutions les plus nécessaires à l'ordre public battues en brèche par une faible majorité de la chambre des députés, en même temps que les garanties essentielles de la liberté sont menacées par le roi ; nous voyons cette majorité de députés — et encore il ne faut pas oublier que la chambre des Pairs presque tout entière pensait comme la minorité, mais jamais elle ne dévoila plus ouvertement sa faiblesse organique — nous voyons cette faible majorité pactisant d'abord avec l'émeute après les Ordonnances, puis bientôt débordée par elle, obligée de proclamer la déchéance de l'ancienne dynastie et de placer sur le trône un roi pour lequel personne n'osait publiquement la veille avouer ses sympathies ; enfin la province ratifiant le fait accompli par une poignée d'émeutiers et envoyant une chambre favorable au nouveau régime. Regardons encore ce que devint le parti légitimiste de 1830 à 1848. Lui si puissant, si confiant naguère, il disparut de la scène politique en tant que parti cohérent et redoutable. Deux noms, celui du grand Berryer et celui du combat de la Pénissière, résument toute son histoire sous la monarchie de juillet. Il n'était pas mort, on le vit en 1848 ; mais les procédés de gouvernement qu'il avait contribué à maintenir, se retournaient maintenant contre lui. Il se trouvait condamné à l'inactivité, et à l'inactivité la plus pénible — celle qui suit la défaite — pour n'avoir pas voulu comprendre, pendant qu'il était au pouvoir, que l'idée révolutionnaire se développe avec une facilité surprenante dans les institutions artificielles d'un système de gouvernement centralisé à outrance, qu'elle trouve mille façons d'y faire éclater ses effets destructeurs ; et qu'au contraire des institutions fortement organisées, conformes à l'es-

Digitized by Google

prit, aux mœurs, aux coutumes du pays étaient le meilleur soutien des idées conservatrices quand même ces institutions favorables à la liberté auraient semblé devoir arrêter momentanément le parti sur le chemin de faciles succès.

Nous regardons aujourd'hui comme nécessaires au pays la création d'universités régionales, d'associations librement constituées et jouissant de droits étendus, l'autonomie la plus complète possible accordée aux communes et aux départements, et enfin le développement d'une presse soustraite aux vexations du pouvoir ; oui, nous demandons toutes ces institutions parce que nous savons qu'elles se prêtent un mutuel appui indispensable à la solidité de l'ensemble.

Mais un pareil programme eût épouvanté les politiques de la Restauration. Laisser grandir des pouvoirs forts en dehors de l'autorité du roi et de la puissance ministérielle ou parlementaire, décentraliser sans craindre d'aller trop loin dans cette voie, organiser le pays de manière à enlever au pouvoir royal la tentation de faire acte de despotisme et aux sujets l'occasion d'obéir à une impulsion mal réglée à la révolte, voilà ce que ne voulurent pas, ou n'osèrent pas, les hommes qui pendant quinze ans servirent loyalement la monarchie, les « centre droit » pas plus que les doctrinaires, les « ultras » pas plus que les libéraux. Ils avaient un culte sincère de la liberté ; mais toutes les fois que des théories il fallut passer aux actes, faire des lois, décréter telle ou telle liberté bien définie avec les institutions propres à l'établir, ils reculèrent ; telle liberté faisait peur à ceux-ci ; telle autre paraissait néfaste à ceux-là.

Non seulement ils ont condamné la liberté de la presse, mais ils ont soumis les journaux aux censures les plus

Digitized by Google

rigoureuses. Ils ont méconnu la liberté d'association. M. de Bonald, en examinant d'un esprit bienveillant l'histoire de l'ancien régime, trouve, il est vrai, sur son chemin les groupements corporatifs ; ces groupements lui paraissent une excellente chose ; il les préconise dans ses ouvrages. M. de Bourienne porte même à la tribune l'idée que cette organisation pourrait avoir de fort heureux effets dans le régime moderne ; mais c'est une idée un peu en l'air, mal étudiée ; la gauche crie au retour de l'ancien régime et voilà la cause de la liberté d'association, nous ne disons pas entendue et jugée, mais à jamais enterrée.

La liberté d'enseignement n'a pas un sort plus heureux que la liberté d'association. Il se trouve bien aussi quelques voix pour en proclamer la nécessité (1) ; mais les bonnes volontés momentanées sont étouffées par les préjugés. Le roi découvre que l'Université centralisée est un excellent instrument de règne. Les libéraux qui la savent favorable à leurs idées, qui voient avec plaisir la jeunesse française s'y former à l'école des Cousin et des Guizot, qui craignent en favorisant la liberté de l'enseignement, de mettre l'éducation des jeunes gens entre les mains des Jésuites, les libéraux, pour toutes ces raisons,

(1) Un des premiers actes de Louis XVIII avait été pour répudier l'enseignement de l'Etat ; dans un arrêté du 8 avril 1814, il disait : « Les formes et la direction de l'éducation des enfants seront rendues à l'autorité des pères et mères, tuteurs et familles. Royer-Collard et Guizot voulaient même, par un projet trop incomplet d'ailleurs, restaurer les anciennes universités. En 1816, Lamennais, Chateaubriand soutiennent la liberté d'enseignement dans des écrits d'une admirable éloquence ; parmi les libéraux Benjamin Constant, Dubois flétrissent le monopole universitaire ; la *Société de la Morale chrétienne*, dirigée par le duc de Broglie et M. Guizot, met au concours un mémoire en faveur de la liberté d'enseignement.

Digitized by Google

applaudissent au maintien du privilège universitaire. Quant au parti royaliste, ses idées gallicanes, ses préventions contre les congrégations lui faussent l'esprit ; il se persuade que l'Université pourra servir à propager les idées religieuses parmi la jeunesse et croit montrer une habileté merveilleuse en donnant Mgr Frayssinous comme grand-maître au corps enseignant. — Rendre aux multiples organes de ce corps une vie propre, une activité soumise non pas à la volonté impérieuse et sans appel d'un ministre, mais seulement à un contrôle sage et peu tracassier, voilà une réforme dont la droite n'espère aucun résultat satisfaisant et dont elle ne veut pas entendre parler.

Ainsi fut sacrifiée la liberté d'enseignement.

Accuserons-nous les penseurs de la Restauration de la même indifférence à l'égard des libertés locales ? Assurément non. Pendant la session de 1814, à la Chambre Introuvable, sous les ministères de Villèle et de Martignac, elles sont l'une des principales préoccupations des orateurs et des écrivains, à quelque parti qu'ils appartiennent. Tous, à part les libéraux d'extrême gauche, en proclament les avantages ; les royalistes s'en montrent les partisans convaincus dès les premières années de la Restauration, par une sympathie naturelle pour ce genre de libertés ; les doctrinaires, plus tardivement, quand ils ont été instruits par les leçons de l'expérience. Comment une telle unanimité de vues a-t-elle pu aboutir à un échec absolu de tous les projets de lois décentralisatrices proposés et au maintien intégral du régime administratif que la Restauration avait reçu du régime précédent ? C'est ce que nous avons tâché de montrer dans notre travail dont il nous reste à faire ici une très rapide synthèse.

Digitized by Google

Le retour des Bourbons en 1814 avait mis en face l'une de l'autre deux Frances opposées de goûts, d'habitudes et d'intérêts. L'une était la France libérale, bourgeoise, enrichie plus ou moins honnêtement par la spéculation et l'achat des biens nationaux, élevée par la Révolution, comblée de faveurs par l'Empire ; l'autre était la France des émigrés et de l'ancien régime, appauvrie sinon ruinée par les confiscations, restée fière quand même, dévouée de tout cœur à la dynastie et se vengeant par le dédain de ceux qui avaient fait leur fortune à ses dépens. Au lieu d'énerver et d'éparpiller toutes ces haines dans une infinité de luttes locales auxquelles auraient pu prendre part, outre les deux classes ennemies, les classes populaires demeurées neutres, la charte facilita la formation de deux grands partis, en permit le groupement et enfin les appela à se disputer dans un parlement central la direction des affaires de tout le pays. Les inconvénients ne tardèrent pas à se faire sentir. Dans les luttes de la tribune les divergences s'accentuaient , les caractères s'aigrissaient. Le parti au pouvoir cherchait avant tout à assurer sa suprématie et à abaisser le parti opposé, ce qu'il avait toute facilité de faire au détriment de la liberté puisqu'il disposait de la puissance administrative. Les intérêts communaux étaient particulièrement atteints, car il se trouvait souvent que les conseils qui les géraient, choisis arbitrairement par le gouvernement, étaient d'opinions opposées à celles de tout le reste de la population ; ajoutons à cela les querelles de clocher, les rivalités d'amour-propre qui ont dans les petites villes une importance extrême et qui se prolongeaient indéfiniment entre les nobles et les bourgeois enrichis. Indifférents à ces misères tant que le ministère Descazes avait duré,

Digitized by Google

les doctrinaires et les libéraux les avaient cruellement ressenties quand la droite s'était emparée de tous les postes en vue des administrations provinciales, grâce à la connivence de M. de Villèle. Tout le monde plaignait les communes d'être ainsi étouffées sous la pression bureaucratique et réclamait pour elles un peu d'indépendance, comme on demande de l'air lorsqu'on est prisonnier dans une chambre trop étroite et bien close.

Malheureusement la question n'était plus aussi facile à résoudre qu'aux débuts de la Restauration : les partis se connaissaient maintenant, ils se défiaient les uns des autres; ils ne voulaient d'une loi décentralisatrice qu'à la condition qu'elle leur semblât favorable à leur succès et à l'expansion de leurs idées propres. Les subdivisions de partis rendaient la solution encore plus malaisée, car l'opinion étant fragmentée, émiettée, chaque groupe se sentait impuissant à faire prévaloir ses propres idées et cherchait seulement à faire échouer les projets proposés par les autres, de manière à réserver l'avenir. Aussi qu'ariva-t-il ? Le projet élaboré par le second ministère Richelieu ne fut même pas discuté; M. de Villèle et M. de Corbière perdirent leur popularité à édifier un certain nombre de lois préparatoires à une extension des libertés communales qu'ils considéraient comme dangereuses en raison de l'état du pays ; enfin M. de Martignac se vit combattu par les groupes extrêmes de la Chambre parce que son projet, et c'est son éloge, se contentait d'être impartial et libéral, et n'offrait de garanties de succès à aucun des partis exaltés.

Quel contraste singulier entre l'esprit hardi, l'esprit d'initiative dont les politiques de la Restauration firent preuve dans le domaine spéculatif, et la stérilité dont

Digitized by Google

furent frappés tous leurs efforts dès qu'ils s'efforcèrent de passer à la pratique et d'ébaucher des lois favorables à la liberté des individus et à la stabilité des institutions ! Nous devons regretter que leurs tentatives dans ce sens n'aient eu aucun résultat immédiat. Mais il ne faut pas croire à l'infécondité absolue de tant de discussions brillantes qui eurent pour objet le gouvernement, les mœurs, les besoins du pays. La postérité a recueilli sur les lèvres des grands orateurs d'alors nombre de maximes justes sur l'art de diriger les peuples ; aujourd'hui nous les répétons après eux, nous appuyons avec confiance notre jugement sur leur autorité ; et notamment, en ce qui concerne l'idée décentralisatrice, nous ne croyons pas avoir apporté un mince argument en sa faveur, quand nous avons montré parmi ses partisans trois hommes aussi différents et aussi éminents à la fois que MM. Royer-Collard, de Bonald et de Martignac.

Docteur A. Rousseau.

(Fin.)

Digitized by Google

LES PRÊTRES DE BAUD

PENDANT LA RÉVOLUTION [1]

IV. — *Détention*

On connaît le but poursuivi par ce farouche représentant du peuple. Il voulait amener tous les prêtres constitutionnels au mariage ou du moins à l'abdication de leurs fonctions et de leur sacerdoce. Le résultat n'ayant pas répondu à son attente, il prit, le 13 avril 1794, un arrêté qui déclarait suspects « tous ceux qui ont attendu jusqu'à ce jour pour déposer leurs lettres de prêtrise... tous ceux qui, après avoir renoncé à leurs fonctions, en ont repris ou continué l'exercice... tous ceux qui travailleraient par des moyens quelconques à exciter le fanatisme dans les cités ou dans les campagnes... » En conséquence ils devaient être mis en état d'arrestation et conduits à la maison d'arrêt du lieu comme perturbateurs ou ennemis de l'ordre public.

Les constitutionnels de Baud avaient à leur actif bien des fautes ; ils avaient fait d'un cœur léger beaucoup de concessions dont quelques-unes touchaient au sacrilège ; mais il faut dire à leur honneur qu'ils reculèrent devant celle-là. Pour les punir de cette résistance inat-

(1) Voyez la *Revue* de novembre 1903.

Digitized by Google

tendue l'ordre vint de les saisir et de les emmener à Pontivy.

L'une des maisons d'arrêt de cette ville était le couvent des Ursulines. C'est là que fut enfermé Couadan avec plusieurs autres jureurs. Au mois de mai ils se plaignirent vivement d'être à l'étroit et demandèrent leur translation au presbytère. Les autres districts se montraient assez convenables à l'égard des détenus ; seul le district de Pontivy les traitait avec rigueur. Pourquoi cette différence ? La municipalité prit cette démarche en considération et décida de se concerter avec les autres administrateurs pour satisfaire à leur demande (1).

Parmi les onze prêtres qui signèrent cette pétition, ne figure par Le Sant. Faut-il en conclure qu'il n'était pas interné dans la même maison ? Non ; mais très probablement il ne signa pas parce que cette situation le laissait indifférent. Un rapport le montre à la veille de quitter Pontivy et d'être transféré à Vannes par ordre du département pour y subir sa peine (2). Ce projet, il est vrai, ne fut pas exécuté et finalement il resta où il était.

Cette détention fit cependant réfléchir les constitutionnels. Estimant que le grand air valait un nouveau sacrifice, ils se soumirent aux volontés de l'administration et remirent leurs lettres de prêtrise. Dès lors les portes de leur prison auraient dû s'ouvrir toutes grandes devant eux ; il n'en fut rien et ils en adressèrent de vives réclamations au directoire de Pontivy. Celui-ci plaida de son mieux leur cause auprès de Rieux de la

(1) Arch. de Pontivy.
(2) Note de Luco.

Digitized by Google

Marne, dans une lettre du 24 juillet, en alléguant ce motif : « Ils ne cessent de réclamer leur sortie, la plus grande partie montre vrayment l'envie de se marier (1). » Cette déclaration était de nature à flatter le fanatisme de Prieur, et cependant leur libération n'eut lieu que plusieurs semaines après.

Il ne suffisait pas d'être libre, il fallait encore vivre. Aussi les constitutionnels réclamèrent à qui de droit la perception de leur traitement. Leurs instances sont si fortes, écrivait le district au département le 5 septembre, qu'elles vont « jusqu'à la menace de nous sommer de mettre la loi à exécution (2) ». Les prêtres de Baud avaient rempli les conditions voulues ; ils étaient « abdicataires (3) » et possédaient un certificat de civisme délivré par la municipalité. Rien n'empêchait par conséquent de leur expédier la pension qui leur était due. Ils finirent par l'obtenir en effet ; mais ce ne fut pas sans peine.

Quant à l'ex-capucin Bloyet, lui aussi avait remis ses lettres de prêtrise (4) ; fut-il également en détention ? On l'ignore. C'est du reste à l'occasion de son traitement qu'il reçut à la même époque, que les archives font de lui mention pour la dernière fois

V. — *Occupations de Le Sant.*

Les intrus rentrèrent à Baud, un peu confus sans doute de l'abdication à laquelle ils avaient consenti. Cette lâcheté, il est vrai, ne leur enlevait pas le carac-

(1) Arch. dép. L. 1116.
(2) *Ibid.* L. 1114.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*

Digitized by Google

tère sacerdotal, et dès que les jours de tolérance furent venus, ils reprirent l'exercice de leurs fonctions. Plusieurs fois dans la suite ils eurent à faire acte de soumission aux lois de la république. Ces déclarations n'étant que la conséquence de leur premier serment ils n'y faisaient aucune difficulté. Du moins peut-on croire qu'ils ne s'y montrèrent jamais rebelles, car nous les voyons à la fin de 1717, en compagnie du sieur Le Bollay revenu à Baud, comme on le verra plus loin, officier publiquement dans l'église paroissiale (1).

Pour officier, il fallait des ornements et autres effets; or la paroisse, écrivait Le Sant le 19 décembre 1798, « a été dépouillée ainsi que les autres, cependant nous commençons à nous remonter, mais nous avons encore besoin de bien des choses. » Le curé demanda à Vannes quelques objets assurant que cette libéralité produirait la meilleure impression. A propos d'un autre don, on s'était déjà écrié : « La nation ne veut donc pas la ruine de la religion », et le nombre des républicains en avait augmenté. Cet argument fut très apprécié de l'administration et le curé obtint ce qu'il désirait (2).

Puisqu'ils étaient trois, les loisirs ne leur manquaient pas et, pour occuper son temps, Le Sant songea à fonder une école. L'administration municipale de Baud ne demandait pas mieux, les instituteurs faisant défaut. A cet effet il se présenta le 22 septembre 1796 devant le Jury d'instruction de Pontivy qui lui délivra le jour même le brevet dont il avait besoin. Ce ne fut pourtant que longtemps après, le 7 mars 1797, que « connaissant

(1) Notes de Luco.

(2) L. 769.

Digitized by Google

ses talents et sa moralité », l'administration centrale le nomma d'une manière définitive (1).

La maison d'école, aux termes de la loi, devait être le presbytère. Seulement celui de Baud, transformé en grenier national, par arrêté municipal du 27 août 1793 (2), se trouvait dans un état lamentable. Ce n'était pas pour rebuter Le Sant. N'est-ce même pas l'envie de l'occuper et d'avoir un loyer pour rien qui le poussa dans cette nouvelle carrière ? Toujours est-il que le 26 novembre 1797, il manifesta au conseil son désir de l'habiter ; « mais les fenêtres sont dans le plus mauvais état, les carrés en sont pourris ; et en conséquence il prie l'assemblée de vouloir bien faire le plus promptement possible ces réparations (3) ». La municipalité fit droit à cette requête ; elle chargea Evenas Perrot, François Guégan et Le Sant lui-même de s'occuper de cette affaire et « de s'aboucher avec les héritiers du précédent curé pour les réparations locatives (4) ». Le Toux était décédé depuis cinq ans. Cette idée singulière de rendre ses héritiers après un pareil laps de temps, responsables du délabrement du presbytère, ne suscita aucune observation.

Ministre du culte, maître d'école, cela ne suffisait pas à l'activité de Le Sant, il consentit encore à tenir les registres l'état civil. Cette fonction n'était pas une sinécure dans une paroisse de près de 5000 âmes. Il la remplit cependant depuis la fin de septembre 1797, jusqu'à la proclamation du Consulat et au-delà (5).

(1) L. 92.
(2) Arch. com. de Baud.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*
(5) Arch. cons. de Baud.

Digitized by Google

Tant de charges, au lieu d'émousser son esprit, ne faisaient que l'aiguiser davantage et un beau matin il se réveilla poète. Le couplet qu'on possède de lui n'est certes pas merveilleux, mais, puisqu'il jugea bon de le composer, nous croyons bon à notre tour de le transmettre à la postérité. Le voici :

Aristocrates, que voulez-vous faire ?
Vous ne serez plus bons garçons
Tonton tonton
Tontaine et tonton
Malgré l'Autriche et l'Angleterre
Vous n'aurez plus de ces Bourbons
Tonton tontaine et tonton (1).

La riposte ne se fit pas attendre, elle ne fut d'ailleurs ni plus spirituelle ni d'une allure plus élevée que la chanson qui l'avait inspirée. Au lecteur d'en juger.

Monsieur Le Sant, qu'avez-vous fait ?
Vous ne serez plus bon larron
Tonton tonton
Tontaine et tonton
Malgré votre intrus de Masle et nouvelle constitution
Tonton, tontaine et tonton (2).

Des épigrammes de ce genre n'avaient pas de quoi émouvoir l'intrus ; et si par hasard d'autres, que nous ne connaissons pas, piquèrent son amour-propre, il eut bientôt l'occasion de se consoler. Au synode de Lorient, tenu les 9 et 10 juillet 1800, Le Masle le nomma membre du presbytère de l'évêque (3). Il retourna ensuite à

(1) A. Le Louer.
(2) *Ibid.*
(3) Notes de Luco.

Digitized by Google

Baud, attendant le résultat des événements qui se préparaient et qui furent à son égard beaucoup plus heureux qu'il n'eût osé l'espérer.

VI. — *Retour et mort d'Yves Bollay.*

L'ancien curé de Baud, Yves Bollay, n'eût pas le même bonheur. Il avait aussi plus gravement offensé l'honneur saccerdotal. Ne se sentant aucun attrait pour le régime de la prison il avait pris les devants, et le jour même où Le Carpentier porta son tyrannique arrêté, il avait déposé ses lettres de prêtrise sur le bureau de la municipalité de sa commune (1). Cette démarche peu glorieuse assura sa liberté et lui permit en outre de toucher quelques mois plus tard, moyennant un certificat de civisme et de résidence, un mandat de 1400 livres. L'année suivante son traitement n'était que de 800 livres (2), mais la besogne qu'il faisait en valait encore moins.

L'argent ne calmait pas ses remords. Soit qu'ils fussent plus cuisants en 1795, soit que le soulèvement général du Morbihan lui rendit la vie difficile, il tenta de rompre ses chaînes et de rentrer dans le devoir. Si l'on en croit Rohu, il était logé au bourg de Plouharnel dans le cabaret de la veuve Le Portz. Sa réputation n'était pas mauvaise, il passait pour être pacifique, et il pria Rohu de solliciter son admission parmi les prêtres catholiques. On ne lui fit aucune réponse, car on le trouvait engagé depuis trop longtemps dans la

(1) L. 836.
(2) Notes de Luco

Digitized by Google

voie révolutionnaire (1). Rejeté de ce côté, il quitta Plouharnel où sa position n'était plus tenable, et revint se fixer à Baud dans le courant de 1796.

A quel moment précis y arriva-t-il? On ne pourrait le dire. Ce qu'on sait, c'est que, s'il était à Plouharnel le 22 décembre 1795, il était à Baud avant la fin de 1796 (2).

Le peuple fit bon accueil à son ancien *curé*, et l'assemblée des électeurs ne tarda pas à lui donner un témoignage de son estime en le mettant à la tête de l'administration municipale du canton (3). Il exerçait cette fonction en 1798 et il l'exerçait encore le mardi 13 mai 1800, jour où il mourut. L'acte de son décès est rédigé en ces termes :

« Le 23 floréal an VIII, devant moi officier de l'état civil de la commune de Baud, s'est présenté le citoyen Joseph Bohelay, cultivateur du village de Kouiden, qui, accompagné des citoyens Louis Le Sant et Louis Couadan, nous a déclaré que ce matin à 5 heures et demie, est décédé dans cette ville le citoyen Ives Bollay son frère, prêtre-curé de Plouharnel, président de l'administration municipale de ce canton.

Le procès-verbal rapporte le jour et le moment de sa mort, non la manière dont elle arriva. Alexis Le Louer dit que sa fin fut « triste, déplorable et lamentable (4) ». Rohu est plus explicite, il assure « qu'il se tua en se jetant par une fenêtre sur le pavé (5). Il avait 46 ans.

Le remords l'avait-il pris de nouveau et n'avait-il pu

(1) *Mémoires* de Rohu.
(2) L. 1116.
(3) Arch. com. de Baud.
(4) A. Le Louer, *Mémoires*.
(5) Rohu, *Mémoires*.

Digitized by Google

y résister? Peut-être, mais ce n'est pas en se suicidant que son repentir devait se manifester; le triomphe de l'Église s'annonçait prochain, et, s'il eût voulu se jeter à ses pieds, cette bonne mère n'aurait pas refusé, en dépit d'un si triste passé, de le recevoir dans son sein.

EPILOGUE

Nous sommes déjà fixés sur le sort de quelques-uns des prêtres de Baud, fidèles ou jureurs, que nous avons vus à l'œuvre durant la sanglante époque. Pour donner à cette étude son couronnement naturel, il nous reste à faire connaître brièvement ce que devinrent après la pacification religieuse, ceux au sujet desquels il nous est resté quelques documents.

Le bonheur accompagna M. Le Sant jusqu'à la fin. Comblé d'honneurs par l'évêque constitutionnel, il fut maintenu à Baud par Mgr de Pancemont et mourut dans le giron de l'Eglise le 13 mars 1816, curé et membre du conseil municipal (1).

M. Caradec, de retour à Vannes le 29 juin 1802, fut envoyé à Josselin, en place de l'ancien curé Allain qui dev intvicaire général. Ce nouveau poste ne le rebuta pas ; il s'y montra rempli d'un zèle apostolique et passa à une vie meilleure.

M. Guhenec fut pourvu de la paroisse de Quistinic; il prêta serment au préfet en cette qualité le 28 octobre 1802 et mourut en 1835, le 9 mai (2).

M. Calvé demeurait dans son pays natal lorsque, le 16 juillet 1805, il fut nommé recteur d'Houat, qu'il

(1) Arch. comm. de Baud.
(2) Arch. de Quistinic.

Digitized by Google

quitta en 1809 pour venir comme prêtre habitué au Manéguen en Guénin. En 1811, il passa en la même qualité à Kerhéro en Moustoir-Ac il mourut comme un saint revêtu d'un cilice le 23 février 1815.

M. Tanguy resta comme recteur à Naizin où il exerçait déjà le ministère, comme on l'a vu plus haut, il prêta le serment au préfet le 26 octobre 1802 et mourut le 15 avril 1817 (1) à 53 ans.

M. Guillermo arrivait à Guénin vers les fêtes de Noël 1801. Maintenu dans sa paroisse, il prêta serment le 4 novembre 1802, fut installé par M. Gunehec, recteur de Quistinic le 12 du même mois (2), rentra à Moréac, son pays natal, le 28 octobre 1819, et s'y s'éteignit doucement le dernier jour de la même année.

M. Le Garec s'était réinstallé au Manéguen (3). Ce ne fut pas pour longtemps; le 17 juin 1804, il quitta ce monde où son courage sinon sa foi parut chanceler un instant.

M. Le Roch ne rentra pas de son émigration, et on ne saurait rien de son séjour à l'étranger sans un militaire de Plumelin qui assura l'avoir vu à Worms, ville de Prusse, en 1812, pendant la campagne de Russie (4.)

(1) Arch. de Naizin.
(2) Arch. de Guénin.
(3) *Ibid.*
(4) Arch. Biographie de M. Calvé.

ABBÉ GUILLOUX.

FIN

Digitized by Google

UNION RÉGIONALISTE BRETONNE

ANNÉE 1903

Section d'Histoire et de Littérature

RAPPORTS LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE

RAPPORT HISTORIQUE

MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Mes premiers mots seront pour vous rassurer et pour m'excuser ; je ne serai pas long et je vais être de plus dans la triste nécessité d'employer très souvent le haïssable pronom personnel. La brièveté m'est commandée pour deux raisons. La première est qu'en ce qui concerne les matières que nous allons traiter, le principal est de parler peu mais de parler bien ; la seconde qu'ayant déjà copieusement disserté sur ce sujet dans plusieurs revues de Bretagne, je ne veux aucunement m'exposer à des redites ennuyeuses et fatigantes.

La question en litige est tout simplement celle-ci : de la création et de la diffusion gratuite dans les villes et les campagnes d'une histoire populaire de la Bretagne armoricaine ; projet insensé et irréalisable à première vue, mais qui satisfait cependant à une nécessité

(1) Voyez la *Revue* de novembre 1903.

Digitized by Google

tellement pressante, qu'il ne peut y avoir de peines et de sacrifices que nous ne soyons prêts à supporter, pour le faire définitivement aboutir.

En voici l'historique succinct. Pendant mon passage à Lorient, après le congrès d'Auray, René Saïb me chargea d'étudier les conditions d'un concours d'histoire bretonne sous les auspices de l'Union Régionaliste en général et de la Section d'Histoire et de Littérature en particulier. Des conséquences formidables devaient découler de cette affaire si minime en apparence, car nous avions mis, comme on le dit, la charrue avant les bœufs. Et comment avons-nous pu penser, en effet, qu'il fût possible de faire concourir sur l'histoire bretonne des Bretons qui n'en savent pas un traître mot ? Autant aurait fallu faire disserter en langue grecque mes concitoyens de Corseul sur les livres du fabuleux Hermès Trismegistos. L'expérience nous a appris ce que nous aurions dû prévoir.

Quoi qu'il en soit, le concours m'inspira le projet de la diffusion gratuite d'une histoire populaire, et je fis suivre mon rapport par une série d'articles explicatifs, non pas tant certes pour faire valoir mon opinion, que pour susciter un mouvement de sympathie ou tout au moins de curiosité. Je dois avouer, qu'à part quelques précieuses lettres d'encouragement, les lettrés bretons ont montré une indifférence renversante et inexplicable. Je le regrette, non pour moi qui ne suis qu'un simple barde, mais pour l'avenir de notre chère patrie celtique.

Vous apprendrez donc sans étonnement, Messieurs, que le concours historique n'a pas donné de résultat appréciable et même qu'il a été tout au contraire un phénomène de nullité. Je fais une exception pour le

Digitized by Google

seul manuscrit couronné, dont le rédacteur, Monsieur Lucien Sarazin, s'est montré véritablement à la hauteur de sa tâche et breton ardent, parmi les meilleurs, bien qu'il soit un enfant du pays gallo. Il ressort de tout cela que, l'histoire de Bretagne étant inconnue des Bretons, il faudra bien la leur apprendre.

Je ne reviendrai pas, comme je l'ai déjà dit, sur le détail des opinions que j'ai soumises cette année au jugement et à la critique du public ; tout au plus les résumerai-je.

Une histoire populaire est possible chez nous parce que la science a fait son œuvre et qu'elle a établi une doctrine constante touchant les points litigieux ; cela, je crois, ne fait de doute pour personne. Ce principe une fois admis, cherchons donc quelles qualités cet essai de vulgarisation devrait avoir pour profiter à la généralité de ses lecteurs. Cette histoire devrait être, à mon humble avis, claire, précise et anecdotique, « claire « à cause de l'insuffisance des moyens d'investigation « mis à la portée du plus grand nombre ; précise, c'est- « à-dire rigoureusement scientifique, l'histoire n'ac- « ceptant la légende que comme ornement littéraire et « tout au plus comme un commencement de preuve ; « anecdotique enfin, pour qu'elle parle au cœur et à « l'imagination plus éloquemment que ne le ferait une « chronologie brève et aride. » (*Revue de Bretagne*, juin 1903) — J'analysais ailleurs plus longuement ces trois qualificatifs et j'ajoutais de plus en ce qui concerne la légende afin qu'on ne se méprît pas sur mes intentions : « A défaut, disais-je, d'un terme moins « synthétique ou plus connu, j'emploie le mot *légende* « comme synonyme de récit merveilleux (religieux ou « héroïque) des époques primitives et moyennes. Dans

Digitized by Google

« le langage courant on a la mauvaise habitude de ne « pas assez généraliser la portée de cette expression. « Légende veut strictement dire : « récit historique « *quelconque* dénaturé par la tradition. Les qualités de « merveilleux ou de non-merveilleux attachées à ces « récits sont contingentes et occasionnelles; elles n'ont « rien de déterminant » — (*Clocher Breton*, juin 1903). — Voilà pour la possibilité.

Cette première partie de la discussion préparatoire du projet n'a été combattue ni controversée comme c'était mon désir ; j'en soumets de nouveaux les principaux points à la critique.

Une histoire populaire de Bretagne est non seulement possible, utile, désirable ; elle est d'une impérieuse nécessité.

Ce que nous demandons, nous Bretons, est, si je ne me trompe, le droit de rester ce que nous sommes avec nos coutumes et nos droits en face du nivellement général. Et c'est le but vers lequel tend cette admirable campagne entreprise depuis quelques années pour la préservation et l'extension de notre langue, de notre musique et de nos costumes. Or, permettez-moi de vous dire que ces œuvres si belles et si vivaces à l'heure actuelle périront fatalement si elles n'ont pas la tradition historique comme base ; et j'affirme qu'elles ne sont fortes et prospères que parce qu'elles se réclament implicitement de cette tradition. Mais iront-elles bien longtemps encore, puisque cette tradition se perd comme le concours de cette année en est la preuve ?

Voici ce que je disais dans le numéro de juillet du *Clocher*, s'il m'est permis toutefois de me citer moi-même : « La question historique est, à mon sens, inséparable de « la question linguistique ; elles sont enchaînées l'une

Digitized by Google

« à l'autre ; elles se complètent mutuellement. On peut « même affirmer sans crainte que la préservation et la « propagation de la langue bretonne sont subordonnées « au maintien de la tradition historique. Un peuple qui « ne connaît plus ses origines et qui n'a plus conscience « de sa valeur morale, a vite fait de perdre ses coutumes « et sa langue, quels que soient les moyens employés « pour les lui conserver. Pour quelles raisons et en « vertu de quel droit les Polonais de la Russie et de « l'Allemagne pourraient-ils revendiquer le libre emploi « de leur idiôme, s'ils n'avaient pas gardé constamment « au fond du cœur le culte de leurs héros et le souve- « nir de leur grandeur nationale ? » — Et j'ajoutais. — « La répression slave ou tudesque est d'autant plus « violente qu'elle les sait conséquents avec eux-mêmes « et justifiés d'avance devant le tribunal impartial des « libéraux de toutes les nations du monde.

« Or cette tradition n'existe plus dans l'âme bretonne que sous une forme latente et presqu'inconsciente ; elle tendra à disparaître de plus en plus si nous n'y prenons garde, et son départ amoncellera des ruines complètes et irréparables. Cet enseignement historique ne peut venir que de nous, Messieurs, car nous n'avons par la prétention, je pense, de l'imposer aux écoles primaires qui, bien loin de servir à l'affranchissement des esprits, n'ont été depuis leur origine et quel que fut le gouvernement, qu'un moyen administratif de fausser les consciences, d'avilir les caractères et de tyranniser les races. Je ne veux cependant pas trop médire de l'enseignement primaire ; les fautes ou les abus qu'il a pu commettre sont moins imputables à l'institution elle-même qu'aux hommes qui ont présidé à son fonctionnement. Regrettons donc l'aveuglement de ceux qui

Digitized by Google

« n'ont pas compris tout le parti que la mère-patrie « pouvait retirer d'une éducation et d'une instruction « appropriées à chaque milieu, et qu'en élevant les en- « fants dans les principes suivis par leurs pères, on « aurait pu maintenir la tradition, fortifier les races et « relier d'une façon indestructible le passé à l'avenir » (*Revue de Bretagne*, juin 1903). — Nous sommes obligés d'y suppléer nous-mêmes par l'enseignement bardique. Voilà pour la *nécessité*.

Sur tout cela comme sur bien d'autres points, j'attends toujours qu'un Breton de bonne volonté me fasse l'honneur de me contredire.

Bref, la question n'a pas progressé d'un pas. Cependant l'enquête entreprise pour délimiter *exactement* et *définitivement* la frontière des langues celtiques est en bonne voie d'exécution. Jaffrennou et Herrieu ont déjà fourni des documents sur la Cornouailles et le Morbihan, et Even travaille en ce moment le pays de Goëllo. Peut-être alors pourrons-nous dresser pour l'année prochaine une vaste carte linguistique et ethnographique de la Bretagne, et cela, dans le but pratique de calculer exactement le coût des diverses éditions de notre future Histoire populaire. De plus, une œuvre très importante, le *Sou Breton*, s'est fondée récemment; et il est sans doute permis d'espérer qu'elle deviendra chez nous ce que sont les sociétés coopératives d'éditions chez les peuples slaves de l'empire Austro-Hongrois.

M. Yves Sébillot a fait, de son côté, une tentative de vulgarisation historique dont nous ne pouvons, Mesdames et Messieurs, ni assez le louer ni assez le remercier. A l'encontre de tant de nos compatriotes, hélas! qui s'amusent à des futilités, l'auteur de l'*Histoire du Peuple Breton*, n'a pas reculé devant l'ari-

Digitized by Google

dité de sa tâche pour faire œuvre utile et bardique dans toute l'excellence du terme. L'ouvrage n'est sans doute pas parfait, il n'y a pas d'histoire parfaite ; mais, en même temps qu'elle témoigne d'un esprit travailleur et profondément breton, elle réalise un progrès considérable sur les différents essais antérieurs. Nous y trouvons d'abord la netteté de l'expression, la concision de la pensée et un juste mépris pour tous les racontars semi-scientifiques qui faisaient la joie et l'orgueil de nos grands-pères ; et ce sont là, en vérité, des qualités pas aussi banales qu'on pourrait le croire. Le livre est bien ordonné mais trop volumineux et trop cher ; et les notions de géographie et de statistique y tiennent une place trop importante. Je regrette également que M. Yves Sébillot n'ait pas cru devoir faire une histoire armoricaine plus anecdotique et qu'il n'ait pas caractérisé davantage ses différentes périodes. Aussi j'en conclus, et je crois que l'auteur lui-même est de mon avis, que l'*Histoire du Peuple Breton* est un excellent memento pour ceux qui sont déjà familiarisés avec les matières qu'il traite, mais non un ouvrage d'enseignement.

Tel est le bilan de cette année. Je ne veux pas récriminer plus longtemps, et ma conclusion sera fort courte : travaillons. Travaillons pour redonner au peuple breton ses traditions dans toute leur intégralité ; travaillons sans découragement et sans relâche, car d'autres travaillent sans nous et contre nous. La section d'Histoire et de Littérature et votre serviteur ont pris cette affaire à cœur, et je crois pouvoir vous assurer qu'ils ne l'abondonneront pas de sitôt. La nonchalance tuera les Bretons, s'ils n'y prennent garde. A quoi bon, disent certains, se turlupiner l'entendement ? Cette chose est

Digitized by Google

impossible, cette autre trop difficile ; il faudrait se déranger ; il faudrait de l'argent ; on se fera mal voir. Franchement, ils me rappelent ce citoyen de Sybaris qui, passant dans la compagne, vit un colon qui hachait son champs avec la houe. « Ne lève pas tes bras si haut, lui dit-il, tu me fatigues »...

Il y a des gens aujourd'hui, et quelques Bretons sont du nombre, hélas ! qui se vantent de mettre à bref délai la Bretagne au cercueil. D'aucuns lui font par devant je ne sais quels sourires grimaçants et enigmatiques pour mieux la frapper par derrière ; ce sont les traîtres. Quelques-uns, doctrinaires convaincus et encroûtés dans leurs sophismes, la menacent ouvertement ; ce sont les haineux d'Outre-Vilaine ; d'autres enfin ressassent sans sourciller les mêmes non-sens, et se créent à eux-mêmes une espèce d'agitation factice et grotesque que je ne pourrais mieux comparer qu'au jeu du chat qui cherche à attraper sa queue ; ce sont les imbéciles, et ils sont légions

Quos vult perdere Jupiter dementat prius.

La Bretagne, Mesdames et Messieurs, se rit de ces morticoles de la politique et le jour n'est pas éloigné, où elle boira la bière de leurs funérailles.

Car la Bretagne Armoricaine se dresse éternellement jeune et forte entre les deux mers orageuses, entourée de son cortège de saints, de bardes et de héros.

HENRY DE LA GUICHARDIÈRE.
Telen-Aour.

Digitized by Google

LE PÈRE NOEL

Avec ses sabots sur la glace,
C'est le Père Noël qui passe !

*
* *

Hotte au dos, chapeau dans la main,
Père Noël suit le chemin
Que connaît bien son très grand âge.

Digitized by Google

Père Noël vient, doucement,
Quand la maman rêve en dormant,
Voir son enfant s'il est bien sage.

Père Noël est vieux, perclus ;
Il a vu le temps de Jésus,
Comme un auguste patriarche.

Sa hotte verte, en bois de houx,
Est pleine d'autant de joujoux
Qu'en aurait mis Noé dans l'arche.

Car le bonhomme froidureux,
Qui vit si nu, si miséreux,
L'Enfantelet dans une étable,

Promit au divin Nouveau-né,
Qu'au pauvre comme au fortuné
Il serait aussi charitable.

Qu'il vente, qu'il neige à foison,
Il va, sans voir dans la maison
Qui dort sur la paille ou la toile ;

Il va, le vieux *Mathusalem,*
En souvenir de Bethléem,
Les yeux tournés vers une étoile.

*
* *

Noël ! Noël ! entrez ici !
Les petiots vous diront merci.

JOS PARKER.

Digitized by Google

ANTOINE DE LA SALLE

ET LE SEIGNEUR DU CHASTEL

Antoine de la Salle est un des écrivains les plus célèbres du XVe siècle. Il naquit probablement en Provence, d'autres disent en Piémont en 1387 ou 1388. Sa mère, Perrinette Damendel, était sans doute de ce pays. Son père, Bernard de la Salle, capitaine agénois, fut d'abord au service du roi d'Angleterre, des papes Grégoire XI et Clément VII, de Louis d'Anjou, et fut tué en combattant en 1391. Antoine nous apparaît dès sa jeunesse au service de Louis II d'Anjou avec lequel on le voit en Sicile dès 1406. Il suit les tournois notamment ceux de Gand et de Bruxelles, prend part en 1415 à l'expédition du roi de Portugal contre Ceuta, est nommé en 1429 viguier d'Arles, devient plus tard précepteur du fils de René d'Anjou, compose entre 1437 et 1442 un livre qu'il intitule la *Salade*, assiste en 1445 aux fêtes de Nancy, en 1446 au tournoi de Saumur, devient précepteur en 1448 des fils de Louis de Luxembourg, écrit en 1451 un recueil d'extraits de moralistes intitulé la *Salle*, en 1456 le célèbre roman de *Jean de Saintré*, en 1459 le *Traité des anciens tournois*, ainsi qu'un poème intitulé la *Journée d'honneur*. Quelque temps auparavant, à une date que l'on peut fixer approximativement à 1458, il écrit le *Réconfort de Mme du Fresne* sur lequel je reviendrai. Il n'en est plus question après 1461.

Digitized by Google

On lui a attribué, mais sans preuves suffisantes, les *Cent nouvelles nouvelles* et les *Quinze joies de mariage*, mais le caractère de ces livres jure avec le reste de son œuvre. Antoine de la Salle est un éducateur, un moraliste et un héraldiste, préoccupé d'instruire et de former la jeune noblesse. Je ne verrais donc rien d'étonnant à lui attribuer avec M. Raymond le *Livre de Jacques de Lalain*, mais je dois dire que cette attribution a été récemment contestée.

Un de ses livres intéresse particulièrement la Bretagne. C'est le *Réconfort de Mme du Fresne*, qui vient d'être réédité par M. Joseph Nève (Paris, Champion, et Bruxelles, Falk fils, 1903) avec divers autres morceaux du même auteur et une intéressante introduction sur sa vie et ses ouvrages. Catherine de Neufville, qui avait épousé en octobre 1456 Jacques de Lille, seigneur de Fresne, capitaine de la Fère-sur-Oise, venait de perdre un fils, et pour la consoler, Antoine de la Salle lui cite en exemple deux mères héroïques, qui ont supporté avec courage un pareil malheur. L'une est femme du seigneur du Chastel, capitaine pour le roi de la ville de Breth, qui est sans doute Brest, en Bretagne bretonnant, où il a pour lieutenant son cousin, le seigneur de Plœuc. Assiégé par le prince de Galles, celui qui fit un livre sur les droits d'armes, il promet de se rendre s'il n'est pas secouru dans un délai donné, et remet en otage son fils unique âgé de treize ans. Le roi de France lui envoie un navire qui réussit à le ravitailler, mais le prince de Galles refuse de considérer ce ravitaillement comme un secours, et, sur le refus du capitaine de lui rendre la place, il fait mettre à mort sur le mont Réont, l'otage qui lui a été remis. Malgré la douleur qu'elle en éprouve, la mère a vivement en-

Digitized by Google

couragé son mari à ne pas céder et à ne pas sacrifier son honneur et son devoir de soldat à ses sentiments paternels. Quelques jours après, le seigneur du Chastel, ayant fait 120 prisonniers dans une escarmouche, les fait pendre ou mutiler, et le prince de Galles est obligé de lever le siège, sans avoir réussi à s'emparer de la place.

Il est certain que ce récit ne peut être exact dans tous ses détails. En effet, s'il fallait le prendre au pied de la lettre, il faudrait le placer sous le règne de Jean II, seule époque où un prince de Galles ait pu faire campagne contre les troupes du roi de France, seule époque également où un capitaine breton ait pu commander pour ce roi dans une ville de Bretagne, époque d'ailleurs chère au cœur de la Salle, puisqu'il y a placé l'action de *Jean de Saintré*. Mais à ce moment Tangui du Chastel commandait à Brest pour Jean de Montfort, protégé du roi d'Angleterre, et combattait le roi de France, dont l'armée l'assiégea justement en 1342 dans Brest, mais fut obligée de lever le siège à l'arrivée d'un renfort anglais. Dans le récit de la Salle, il y a sans doute un souvenir de cet événement, ainsi que de la mort des fils de Tangui, Bernard et Briand, exécutés en haine de Monfort, dit Moréri. Comme au XVe siècle, les du Chastel étaient devenus de bons serviteurs de la France, le récit primitif parut invraisemblable et l'historiette fut arrangée dans le sens des nouvelles liaisons politiques de la famille. C'est à ce moment que l'on y introduisit le seigneur de Plœuc, cousin, c'est-à-dire parent, du seigneur du Chastel. Guillaume de Plœuc se trouvant alors doublement le beau-frère d'Olivier du Chastel, ayant épousé sa sœur Marguerite et lui ayant fait épouser sa sœur Jeanne. Cet Olivier était

Digitized by Google

le frère aîné du célèbre Tangui du Chastel et celui-ci combattait en Italie en 1409 et 1410 sous les ordres de Louis II d'Anjou ; il put y rencontrer Antoine de la Salle, attaché au service de ce prince. Il eut d'ailleurs dans le reste de sa vie des rapports fréquents avec la Provence, étant mort à Beaucaire, dont il était sénéchal. Il a donc pu raconter à l'écrivain cette anecdote de famille. Lorsque celui-ci l'inséra dans son opuscule, ses souvenirs n'étaient peut-être plus très précis. Peut-être Tangui du Chastel s'était-il borné à lui raconter l'héroïque défense de Brest par son aïeul, sans lui nommer l'assiégeant. Antoine de la Salle aura alors fait appel aux vraisemblances pour combler, d'une manière qui s'est trouvée être fort inexacte, les lacunes de sa mémoire ou du récit de son auteur. C'est là l'explication qui me paraît la plus probable.

Vte Ch. de Calan.

Digitized by Google

BRIZEUX CHEZ LES EXILÉS

UN ENFANT, *lisant* :

« Oh ! ne quittez jamais, c'est moi qui vous le dis,
Le devant de la porte où l'on jouait jadis. »

LE PÈRE :

Que n'ai-je approfondi la parole si sage
De Brizeux ! Mon destin qu'hélas ! je n'envisage
Qu'avec une terreur qui va toujours croissant,
Ne m'entraînerait pas dans la boue et le sang.

LE JEUNE HOMME :

La Nature, Brizeux fut sourde à ta prière.
L'Industrie a saisi de sa main meurtrière
L'adolescent naïf qui gardait ses brebis
Et l'a précipité dans ce gouffre : Paris.

LE PÈRE :

Par dessus mille toits, de l'horrible demeure
Où mon cruel destin décrète que je meure,
Loin de tout ce qui fut ma joie et mon espoir,
Quand je rentre broyé de l'usine, le soir,
Mes yeux obstinément s'attachent aux nuages
Qui passent sur ma tête et vont vers nos rivages.
C'est un instant de rêve au milieu des douleurs
Où prend un libre cours la fontaine des pleurs,
Où le cœur qui s'exalte en ma loque flétrie
Se tend obstinément vers la Mère-Patrie.

Digitized by Google

LE JEUNE HOMME :

Le doux barde vécut aussi dans cet enfer,
Mais il n'a point senti se river sur sa chair,
S'y river pour jamais la chaîne qui m'attache
Et limite mes pas au cercle de ma tâche.

S'il ne s'est point assis au somptueux festin,
Du moins il n'a pas dû maudire son destin :
Deux convives aimés, l'Art et la Poésie.
Entretenaient sa coupe pleine d'ambroisie.
Il n'a pas su comment on accepte un affront :
Sous le joug il n'a point baissé son noble front,

Quand le mal du pays étreignait son cœur tendre,
Vers la Bretagne il s'en allait sans plus attendre,
Et dans nos champs, suivant les pas du Souvenir,
Il moissonnait encor du grain pour l'avenir.
Vers lui s'ouvrent les bras dans les bourgs et les fermes:
Les cœurs montrent à nu les trésors qu'ils renferment.
Sa place est à la table et le soir, au foyer,
Il prend plaisir à voir le chêne flamboyer.

Allant à l'aventure à travers la campagne,
L'écho de ses chansons bretonnes l'accompagne.
Il paraît aux repas de noce, aux aires-neuves,
Il se laisse rouler par l'onde de nos fleuves ;
L'air salin de la mer et les pins de nos monts
Donnent une vigueur nouvelle à ses poumons.

Aussi quand il revient à cette chambre étroite,
Dans ce Paris sans air, en hiver sombre et moite ;
Quand il voit à lutter l'âpreté de chacun ;
A chaque carrefour monter un faux tribun ;
Quand il voit l'égoïsme éhonté qui les ronge
Aux hommes n'inspirer que haine et que mensonge,

Digitized by Google

Le barde fier revet la tunique de lin
Et fait vibrer la Harpe d'or du vieux Merlin.

LE PÈRE :

Je ne suis pas le seul qui, pris dans la tourmente
Ait jeté son cri de détresse et se lamente...
La mort n'est qu'un passage. Au delà de la mort
Brizeux doit s'occuper toujours de notre sort.
Que de milliers de voix semblables à la mienne !
Combien, plus malheureux n'ont rien qui les soutienne !
Epuisés, ignorés, seul au dernier moment,
Vers la fosse commune ils vont obscurément.
Hélas !...

LE JEUNE HOMME :

Là-bas chacun avait une famille ;
Le cimetière était une belle charmille,
L'été pleine de fleurs, de souvenirs, de chants,
Où la brise apportait les mille bruits des champs.
Chaque âme retournant à l'Ame de la Race,
Après elle laissait néanmoins une trace.

LE PÈRE :

Les vieux sont morts : Armel, Tal-Houarn et Gwenn-Du.
Les jeunes sont partis, leur petit bien vendu.
Lilez, Loïc Daulaz, entraînés vers les villes,
Ont dû se dégrader à des travaux serviles.
On les a vu descendre et malgré leurs dégoûts,
Comme d'immondes vers, au fond des noirs égouts.
Du moulin de Ban-Gor, le joueur de bombarde,
S'est envolé le toit et le mur se lézarde.
Un jour Morvran n'est plus revenu sur sa nef.
Il n'est plus de tisseurs dans le bourg de Lanleff.
Qui sait où vit Nona ? Mana la Trécorroise
S'en alla perdre au loin sa fraîcheur villageoise.

Digitized by Google

De Yann-ar-Gwenn, l'aveugle, au pays de Trégor,
A peine un souvenir chez les vieux vit encor.
Nannic a renié le sang de ses ancêtres
Et, né libre, il subit le joug de mauvais maîtres.
Giletta la pauvresse, heureuse, est morte à temps
Et nul ne s'en souvient si ce n'est le printemps.

LE JEUNE HOMME :

Ah ! pourquoi fuyons-nous loin de notre Bretagne ;
Sachant que tant de bras manquent à sa campagne !
Pendant que nous allons nous mettre dans les fers
Notre absence fera de nos champs des déserts.
L'ambition grandit, il faut qu'elle nous morde.
Partout je vois souffler le vent de la discorde.
C'est la guerre partout, guerre des intérêts,
Mais où nul ne triomphe en clamant ses regrets.
Dispersés, sans appui, dans la lutte sauvage,
Nous sommes, sans merci, réduits en esclavage.

Ah ! Brizeux ! m'entends-tu ? pourquoi, pourquoi, faut-il
Que malgré tes conseils nous partions pour l'exil !

BRIZEUX, *apparaissant* :

De cette autre Bretagne où j'ai trouvé les Sages,
Ces Bardes qui vivaient dans le lointain des âges,
Vers vous je suis venu pour vous encourager,
Mais considérez-moi comme leur messager.
Poëte, hélas ! mon œuvre encore t'influence ;
Je me fais un remords de ta désespérance.
O mort trop tôt venue !... A mon œuvre incomplet
A manqué le couronnement qu'il lui fallait.

J'ai chanté le premier Breiz-Izel, notre mère,
Mais ma chanson ne fut qu'un beau chant mortuaire :

Digitized by Google

Mon amour filial m'aveuglant sur son sort,
J'ai cru la voir tomber dans les bras de la mort ;
C'était le sommeil seul qui raidissait sa face :
Une nation meurt, mais non pas une race.

LE JEUNE HOMME :

Brizeux, ta gloire est pure. En l'azur éthéré
Nous avons tous placé ton esprit vénéré
Tu n'as point blasphémé dans la nuit où nous sommes ;
Tu n'as jamais prêché la haine entre les hommes :
Le doute qui ravage aujourd'hui les esprits
Tu l'as soigneusement banni de tes écrits.
Vers un noble idéal, les yeux levés sans cesse,
Tu n'as point encensé l'autel de la Bassesse
Tu n'as rien renié, tu n'as rien insulté,
Tu n'as jamais aliéné ta liberté :

BRIZEUX :

Sourd aux mauvais conseils des fourbes, le vrai sage
Avec un soin jaloux garde son héritage ;
Il l'embellit sans cesse ; il l'arrondit encor.
Dans les malheurs publics il ouvre son trésor,
Et chacun, en trouvant un baume à sa souffrance,
Avec humilité vante sa prévoyance.

Contre tant d'ennemis aux cœurs astucieux,
Gardez fidèlement le bien de vos aïeux.
Sous l'effort insensé de quelque humaine houle
Quand un beau monument vénérable s'écroule,
On doit pieusement, et dans chaque logis,
Ainsi que dans un temple, en garder les débris.
Un jour l'Esprit, mûri par la saine culture,
En fait les fondements de la Cité future.

Ecartez, écartez le sombre désespoir ;
L'horizon se déblaie et le ciel est moins noir.
A la clarté qui vient, que chacun revendique,
Sans rien en mépriser, l'Héritage Celtique.

Digitized by Google

Ses biens spirituels reconquis, l'exilé
Retrouvera sa force et sera consolé.
Qu'entre le sol natal et la cité lointaine
Subsiste malgré tout la fraternelle chaîne.

Unissez-vous pour être un jour les triomphants,
Et pour que Breiz retrouve enfin tous ses enfants.
Que ceux-là d'entre vous qui subirent l'épreuve,
Des maux au loin soufferts développent la preuve.

Qu'un mensonge créé par le respect humain
Ne montre plus, venant vous prendre par la main,
La Fortune infidèle et pleine de caprices :
Montrez-la s'escortant du cortège des vices.

— Bardes indépendants, porteurs des Harpes d'or,
Montrez-vous et chantez sur les routes d'Arvor.
De tant d'illustres morts ayant trouvé la trace,
Réveillez la fierté dans l'âme de la race.

Trop de gémissements ! aux actes ! haut les cœurs !
Ne pleurez plus : les pleurs ne font point les vainqueurs.
Ma race ayant conquis les droits qu'on lui dénie,
Fécondera le monde au feu de son génie.

Yves Berthou.

Digitized by Google

LA MENNAIS A JUILLY (1)

UNE ANNÉE DANS L'HISTOIRE D'UN GRAND HOMME

« Je souffre mais je crois. » (2)

Que de fois, étant professeur de littérature française à Juilly, je me suis délassé sur les rives du petit lac, dans l'allée qui a gardé le nom de la Mennais. Elle était plus séduisante que certaines avenues grandioses de notre parc. A travers les arbres, se détachait sous mes yeux le large marronnier d'Inde, aimé de Malebranche, « théologien raisonnable » qui « demandait toujours à voir clair » ; j'apercevais le perron d'honneur, où Bossuet écoutait « les louanges accoutumées » et répondait « maintes choses aimables ». De l'autre côté de l'eau s'étalait le colombier, près duquel la Fon-

(1) La bibliographie juliacienne n'a pas été dressée. Mais les sources suivantes ne laissent pas d'être vraiment riches : Ch. Hamel, *Hist. de Juilly*. (Sur le séjour de La Mennais, 3e édit., 1888, p. 431-436, p. 447-457) ; Ch. Bannache, *Une École française, le collège de Juilly* ; André Hallays, *Juilly*, feuilleton du *Journal des Débats*, 9 et 16 janvier 1903 ; les comptes-rendus du *Banquet annuel des anciens élèves de Juilly ;* le bulletin du collège et de l'Association amicale, intitulé *Juilly*, paraissant depuis le 25 octobre 1901, sous la direction de mon ami M. Bonnardet. Cet érudit a publié, à Lyon, en 1902, une étude considérable, qui a pour titre: *Les Lyonnais au collège de Juilly, XVIIe et XVIIIe siècles*.

(2) Ce mot, La Mennais l'écrivait le 2 octobre 1828, dans une lettre à Benoît d'Azy. Pris dans son contexte, il s'applique admirablement à la phase de la vie de La Mennais, représentée par son séjour à Juilly. Pris isolément, il servirait de devise à toute l'existence du célèbre philosophe

Digitized by Google

taine, — novice ! en cela comme en fables « le premier de son espèce », — jetait du pain aux poules et aux canards. Dans mon coin préféré, à l'aube, retentissaient, appel strident au travail, les coups de fouet qui déchiraient le silence, et je suivais du regard les attelages de bœufs, qui défilaient lentement dans la buée subtile et pénétrée de lumière, sur la route de Mitry. En novembre, au coucher du soleil, pendant que les cygnes traçant un sillon limpide sur l'onde regagnaient leur abri, tandis que les doux rayons, derniers du jour, derniers de l'année, allongeaient l'ombre des acacias, et murmuraient leur adieu aux feuilles qui tombaient sous le frisson du soir, je me représentai dans sa promenade favorite l'homme pâle, maigre, débile, aux yeux vifs et profonds, amant de la solitude. Ainsi me l'avaient dépeint nos plus anciens élèves, ainsi se le figurait la Révérende Mère Inès de Vilbac (1). Cette femme, d'une rare distinction, était supérieure générale des Dames de Saint-Louis, dont un établissement se trouvait à deux pas du collège. J'allais chez elle à titre d'aumônier de son pensionnat. C'était mon bonheur de l'entendre parler de l'Irlande où elle avait voyagé, et de la Mennais, qu'avait connu la fondatrice de sa congrégation, Madame de Vaux, à qui elle succédait. — Les chercheurs ménaisiens savent que la baronne de Vaux, fille de la célèbre Madame Tallien, fut en relations avec l'auteur de l'*Essai sur l'Indifférence*, et que les lettres de ce dernier sont loin d'être égarées (2). — Les circons-

(1) Mme Inès de Vilbac est morte en novembre 1902.

(2) M. Bouscaillou des Valades, dans son opuscule sur *Mme la baronne de Vaux*, (Paris, Rondelet, 1899) a très bien fait connaître ces lettres de La Mennais. Toutefois je regrette que mon vénérable et spirituel ami ne les ait pas données intégralement. Il a supprimé

Digitized by Google

tances m'excitaient donc à rechercher si les papiers du collège ne recélaient pas quelques traces de son passage. Malheureusement les Archives et la Bibliothèque ont souffert du temps et des hommes (1). Je trouvai peu de chose, si peu que rien. Encore ce rien plaira-t-il à ceux qui s'attachent obstinément aux pas d'un grand homme.

En 1830, le collège de Juilly subissait une nouvelle crise. Son directeur, un homme qui a honoré l'Eglise de France et le siège épiscopal d'Amiens, M. l'abbé de Salinis se demanda comment conjurer le péril. Il lui fallait d'abord un personnel de choix, et dont il fût sûr. Dans le courant d'août, il alla chez son ami, à la Chesnaie. M. Féli de la Mennais voulait fonder, sous le nom de *Congrégation de Saint Pierre*, une société dévouée à l'autorité du pape ; passionnée pour l'étude ; capable, par l'union de la science et de la vertu, de réconcilier les aspirations modernes et la vie chrétienne ; insinuant partout ces idées du maître qui devaient régénérer le catholicisme dans notre nation. Sous l'empire de ces préoccupations, le petit manoir de l'auteur de l'*Essai sur l'Indifférence* était devenu un foyer de haute culture religieuse. Le supérieur de Juilly n'eut pas de peine à montrer à l'illustre prêtre que sa société, installée à quelques pas de la capitale, dans un collège qui portait un grand nom, pouvait exercer une influence sérieuse sur l'édu-

les « violences » de l'écrivain. Elles sont aujourd'hui bien inoffensives ! — (Ce petit volume a paru tout d'abord, en partie, sous forme d'articles, dans *La Quinzaine*).

(1) Des meubles et des tableaux précieux ont disparu. Des collections ont été dépareillées, des documents pillés. Et les ravages dont je parle, ne sont pas imputables à des révolutionnaires.

La Bibliothèque possède encore le manuscrit original de l'*Oraison Funèbre du P. Bourgoing*, écrite par Bossuet, et les instruments de pénitence du fameux diacre Pâris.

Digitized by Google

cation française. Bientôt la *Congrégation de Saint Pierre* serait reconnue et approuvée par Rome, et recevrait alors la direction complète de l'établissement. En attendant l'heure propice, on offrait au maître l'hospitalité, à ses disciples des chaires, aux jeunes gens qu'il dirigeait la pension commune. Rien ne lui serait plus facile que d'organiser en même temps la maison qu'il voulait fonder à Paris, et de soutenir activement les œuvres qu'il rêvait. M. de La Mennais fut ravi de la proposition.

Il quitta Rennes le 16 septembre (1), et vint passer quelques semaines à Paris (2). Puis, se sentant plus fatigué, il se rendit à Juilly, dans la première quinzaine d'octobre. Le 13 du mois, il manda cette nouvelle à la Ctesse de Senfft (3). De temps en temps il retournait à la capitale. Au reste le service entre Paris et Juilly était commode ; il était fait par une voiture qui partait tous les jours à 7 heures du matin, de la rue de Bondy, numéro 76, « tout près de la porte Saint-Martin (4). »

Peu de temps après son arrivée au collège, le nouvel hôte lance l'*Avenir* (5), crée l'*Agence générale pour la défense de la liberté religieuse* (6), gagne un procès retentissant (7).

(1) Blaize, *Œuvres inédites de Lamennais*, t. II, p. 76.

(2) Laveille, *loc. cit.*, p. 257.

(3) E.-D. Forgues, *Œuvres posthumes de Lamennais. Correspondance.*

(4) Laveille, *loc. cit.*, p. 264.

(5) « Le prospectus de ce journal avait été livré au public dans les premiers jours du mois de septembre 1830. Il commença à paraître le 16 octobre suivant. » (La Mennais, *Affaires de Rome*, Paris, Pagnerre ; IIe édit., t. I, p. 77.)

(6) « L'*Avenir* défendait la religion par la parole ; ses rédacteurs voulurent la défendre par une action plus positive encore ; ils publièrent, le 18 décembre 1830, les statuts d'une association » (*eod. lib.*, p. 83).

(7) L'*Avenir* ayant protesté contre une nomination épiscopale,

Digitized by Google

Le monde entier avait les regards tournés vers lui. Naturellement les visites ne lui manquaient point. L'une des plus curieuses est celle de Sainte-Beuve. Le critique de la *Revue de Paris*, profitant sans doute des plus agréables heures du printemps, vint passer quelques jours dans l'ancienne demeure oratorienne. Y prit-il goût à l'âme de Port-Royal? La chose ne serait pas impossible. Ce qui est certain, c'est qu'il ne trouva pas banal d'entendre dans ces vieux murs M. de Lamennais lire les premiers développements de son *Esquisse d'une philosophie*, et qu'il scruta en dilletante la pensée et le cœur du second Pascal (1).

Mais le supérieur de l'institution était plus effrayé que séduit. L'auto-infaillibilité que ce journaliste de génie s'attribuait avec une absolue bonne foi (2) la tempête violente qu'il excitait autour de son drapeau, et dont il jouissait avec âpreté, découragèrent M. de Salinis, homme du monde, fin et délicat. Au terme

« MM. l'abbé de La Mennais et l'abbé Lacordaire, auteurs des articles incriminés, furent traduits devant la cour d'assises, avec le rédacteur-gérant du journal, ils y parurent le 31 janvier 1831. » (*eod. lib.*, p. 78.)

(1) SAINTE-BEUVE, *Portraits Contemporains*, t. I, Paris, Lévy, 1869, p. 226. (L'article est daté de février 1832).

(2) Le 18 juin 1831, il écrira de Juilly : « si je me trompe, c'est assurément avec une conviction profonde, après avoir longtemps examiné, pesé le pour et le contre, et sans qu'aucun intérêt personnel quelconque ait pu m'attirer vers le parti que j'ai pris. Je le crois *le seul vrai, le seul juste, le seul raisonnable, le seul qui renferme des moyens de salut et des espérances de vie.* » (A. LAVEILLE, *Un La Mennais inconnu, Lettres inédites de La Mennais à Benoit d'Azy*, Paris, 1898, p. 263). Déjà, quelques mois plus tôt, il avait écrit au même, (18 janvier 1831) « Ce que tu me dis de *L'Avenir* m'étonne. Je conçois qu'on n'en adopte pas les idées, mais ces idées se liant étroitement, *je ne comprends pas qu'on puisse faire un choix*, admettre les unes et rejeter les autres. » (*eod. lib.*, p. 260.)

Digitized by Google

de l'année classique 1830-1831, il fut clair qu'on ne devait pas abandonner la maison à M. l'abbé de La Mennais. Nous voyons ce dernier, le 27 août 1831, annoncer à son frère que le plan primitif n'aboutit pas, mais que cet insuccès est excellent. Car, il est impossible, dit-il, « d'imaginer une plus mauvaise, une plus folle administration ».

Ces paroles, familières aux caractères entiers, dans leurs accès de déception, n'étaient pas justifiées. Car voici le relevé des comptes du collège, noté le 2 mars 1831 (1).

BALANCE.

Total des recettes.	82.833f 62
Total des dépenses.	80.721, 37
(Boni).	2.112f 25

Disons plus, fût-elle fondée, la formule amère de l'écrivain constituait un oubli des droits de l'hospitalité. Il est vrai que M. de La Mennais était souffrant (2), et qu'à ces êtres d'une sensibilité excessive et d'une ima-

(1) *Archives du collège.*

(2) Comme Pascal, avec qui il a tant de traits de ressemblance, La Mennais était atteint dans sa santé (J.-MARIE PEIGNÉ, *La Mennais*, Paris, 1864, p. 44, p. 51). Il eut des moments douloureux à Juilly. Le 31 octobre 1830, il écrivait à la comtesse de Senfft : « Je me meurs d'épuisement, mes forces sont usées ». (FORGUES, *Correspondance)*. A Benoit d'Azy, le 18 janvier 1831 : « J'ai été, cher bon frère, assez sérieusement malade, et fort souffrant depuis une dizaine de jours. Je me trouve un peu mieux maintenant, mais si délabré, si faible ! Je ne suis plus qu'une ruine que le temps dégrade rapidement. » (LAVEILLE, *Un La Mennais inconnu*). En avril, M. de Salinis le détourna d'aller dans le midi (BLAIZE, t. II, nº 290) mais, au mois de juin, il songeait à s'y refaire (LAVEILLE, *loc. cit.*, nº 175). Nous l'entendrons se plaindre de nouveau, dans une lettre du 3 octobre 1831 : « Ma santé n'est pas bonne. Je souffre beaucoup depuis quelques jours. » (LAVEILLE, *loc. cit.*) Et la fin de l'an-

Digitized by Google

gination forte, la moindre piqûre prend des proportions cruelles. Aussi, à la fin d'août, il quitta le collège (1). D'ailleurs il avait à s'occuper étroitement d'une institution qu'il organisait à Paris (2). M. de Salinis, à n'en pas douter, accomplit des prodiges de tact, et l'*Uomo terribile* (3) ne rompit pas avec Juilly. En octobre 1831,

née ne lui fut pas plus clémente que le commencement : « Les spasmes m'ont quitté, — dit-il, le 20 décembre 1831, — mais je n'ai guère de forces ». (BLAIZE, *loc. cit.*) Seulement Pascal, épuisé par la lutte, n'acheva pas sa quarantième année, et l'autre Celte, soutenu par elle, vécut jusqu'à 72 ans.

(1) « Je serai à Paris le 30 ou 31 » août « au plus tard ». (LAVEILLE, *loc. cit.*, n° 178.)

(2) La Mennais voulait établir une sorte d'Ecole normale supérieure pour l'enseignement catholique (A. ROUSSEL, *Lamennais*, Rennes, 1902, t. II, p. 8-11). Au commencement de septembre 1831, le petit institut était placé rue de Vaugirard, et comptait 22 personnes, y compris 4 domestiques (A. BLAIZE, *Œuvres inédites de F. Lamennais*, Paris, 1866, t. II, p. 83 et 84). De Rome, Féli songeait avec joie à cette maison, et, le 24 avril 1832, il écrivait à son frère : « Je ne sache rien de plus parfait que » les étudiants « que nous avons à Paris. » (A. ROUSSEL, *loc. cit.*, t. II, p. 24.) Malheureusement, l'année laissa au maître des chagrins, et des embarras d'argent. Les élèves durent retourner à la Chesnaie. Mais, en 1833, il désirait encore réunir à Paris ceux qui pourraient profiter des « cours de la capitale. » (A. LAVEILLE, *Un Lamennais inconnu*, p. 280.)

La formation chrétienne de la jeunesse était une des questions qui préoccupaient le plus le groupe ménaisien. De là, rue des Beaux-Arts, l'ouverture d'une *Ecole libre*, qui, en 1831, suscita un magnifique procès. (Dans son récent *Montalembert*, M. LECANUET ancien professeur de Juilly, a raconté, d'une manière entraînante, les luttes de nos pères pour la liberté d'enseignement.) On sait que La Mennais détestait profondément l'Université. Encore dans les *Paroles d'un Croyant* (chap. XXI), les collèges de l'État lui apparaissaient comme « des cloaques d'impiété et de mauvaises mœurs. »

(3) Les Italiens parlaient de la *terribilità* dans l'art de Michel-Ange. *E un uomo terribile,* disait Léon X à Sebastiano del Piombo. En désignant l'abbé de La Mennais, Grégoire XVI aurait pu employer la même expression.

Digitized by Google

il conseillait d'y mettre des enfants (1). Lui-même continuait d'y payer la pension de quelques jeunes gens qu'il voulait former pour plus tard. En effet, je rencontre dans nos papiers les indications suivantes (2) :

3 Mai 1831.

Reçu des élèves de M. de La Mennais par mains de M. de Scorbiac (3). . . 500 fr. pour nourriture.

4 Décembre 1831.

Reçu de M. de Scorbiac pour les élèves de M. de Lamennais. . . . . 500 fr. pour nourriture.

Lorsque le rédacteur de l'Avenir (4), escorté de Montalembert et de Lacordaire, eut pris « le bâton du voyageur » et se fut acheminé « vers la chaire éternelle », il n'oublia pas ses fidèles de Juilly. Dans des lettres, adressées au vieux collège, il traduisait en termes vifs ses sensations d'homme nerveux en contact avec la diplomatie romaine (5). Puis il offrait ses

(1) LAVEILLE, *loc. cit.*, lettre du 3 octobre 1831.

(2) *Archives du collège.*

(3) L'abbé Bruno Casimir de Scorbiac, prêtre éminent, avait une part importante dans le gouvernement de la maison.

(4) Le bureau de l'*Avenir* était rue Saint-Germain-des-Prés, numéro 10 bis. (LAVEILLE, *loc. cit.*, p. 267). Le journal publia son dernier article le 15 novembre 1831 (*Affaires de Rome*, édition citée, t. I, p. 93-94). Et le rédacteur partit pour Rome quelques jours après. (BLAIZE, *loc. cit.*, t. II, n° 295.)

(5) Cette irritation lui fit voir dans le Pape un bon vieillard ignorant, et dans ceux qui l'entouraient des individus « ambitieux, cupides, avares, lâches comme un stilet, aveugles et imbéciles comme des eunuques du Bas-Empire. » (de Rome, 28 janvier 1832, BLAIZE, *loc. cit.*)

Digitized by Google

« souvenirs bien tendres » à l'abbé de Salinis et à l'abbé de Scorbiac (1). Les vastes et doux ombrages du parc, il s'en souvenait agréablement. A un ami souffrant, (c'est Gerbet, je crois,) il écrit : « Dans le cours de l'été, je vous recommande de fréquents voyages à Juilly, dès que vous sentirez un commencement de fatigue » (2).

Vers la fin d'avril 1832, ou un peu plus tard (3), l'abbé Jean, frère de l'écrivain, avertit la direction du collège, qu'il avait besoin des sujets attachés à la *Congrégation de saint Pierre*. L'année scolaire terminée, l'abbé Houet (4), qui professait la philosophie avec succès, rentra en Bretagne avec les membres de la petite société.

(1) De Rome, 8 janvier 1832 (Blaize, *loc. cit.*)

(2) Cette lettre est datée du 14 mars 1832 (Blaize, *loc. cit.*), et, la veille, il mandait à son frère Jean : « J'ai appris avec bien de la peine le mauvais état de la santé de l'abbé Gerbet » (Blaize, *loc. cit.*, t. II, p. 101). — Le lecteur connaît ce futur évêque de Perpignan, l'un « des hommes les plus savants, les plus distingués et les plus vraiment aimables que puisse citer l'Eglise de France », en même temps, « l'un de nos meilleurs écrivains. » L'éloge est de Sainte-Beuve. (*Causeries du lundi*, t. 6, Paris, Garnier, 1853, p. 309.)

(3) De Rome, 24 avril 1832, Féli à Jean : « tu peux disposer des sujets qui sont à Juilly, en prévenant ces Messieurs à temps. » (Roussel, *loc. cit.*, t. II, p. 24). De Venise, 31 juillet 1832, le même au même : « tu as bien fait de rappeler nos jeunes gens de Juilly. Il n'y avait pas de motifs pour les y laisser plus longtemps, et il est bon de les avoir à notre disposition. » (Blaize, *loc. cit.*, t. II, p. 123.)

(4) M. Houet s'éteignit à l'âge de 84 ans, le 30 mai 1890. Sa dernière maladie fut étrangement troublée par les ennuis qu'éprouvait l'Oratoire de Rennes, dont il était supérieur. On peut dire qu'avec lui mourut cette fondation généreuse, dont le clergé du diocèse ne regrettera jamais assez la perte, puisqu'elle permettait à des prêtres de glorifier l'Eglise par la science.

Digitized by Google

Tel fut le dénouement des relations entre M. de La Mennais et Juilly (1).

Après son expédition malheureuse dans la capitale de la chrétienté, le maître revint à la Chesnaie, blessé jusqu'au fond des entrailles. Il revit les bois qu'il aimait, et les derniers beaux jours lui sourirent (2). Mais rien ne lui versait l'oubli au cœur. Percevant l'inquiétude dans son cénacle (3), harcelé de tracasse-

(1) Parmi les amis de La Mennais, qui avaient fait leurs études à Juilly, contentons-nous de citer deux noms : Bonald et Berryer. — Dans l'*Essai sur l'Indifférence* (t. I, publié en 1817 ; 2e partie, ch. 1), l'auteur appelait M. de Bonald : le philosophe « le plus profond qui ait paru en Europe depuis Malebranche. » Bientôt, les deux penseurs collaborèrent à une même œuvre : *le Conservateur* (fondé en 1818). — Quant à Berryer, il défendit l'écrivain breton dans les poursuites judiciaires dont celui-ci fut l'objet en 1826 (Blaize, *loc. cit.*, t. II, p. 35) et s'occupa de ses affaires durant les années suivantes. Mais antérieurement au procès, paraît-il, l'orateur aurait eu avec le philosophe, à la Chesnaie, une entrevue fameuse. L'avocat, nous dit-on, fit trembler l'abbé, en lui reprochant sa nature de sectaire. Vraisemblablement, la scène reçut après coup sa tournure romanesque et prophétique (J.-Marie Peigné, *La Mennais*, Paris, 1864, p. 33-35). Et la correspondance du solitaire de la Chesnaie ne porte pas trace de ce petit coup de théâtre (visite de Berryer en 1822, Eugène Forgues, *Correspond. inédite entre La M. et le baron de Vitrolles*, Paris, Charpentier, 1886, p. 105 ; — visite de Berryer en 1824, Laveille, *loc. cit.*, p. 185). Encore une légende qu'on fera bien d'abandonner !

(2) Le 7 octobre 1832, il mande de La Chénaie : « Je me préparais moi-même à t'écrire, après m'être arrangé un peu ici. » (Laveille, *loc. cit.*, p. 269.) Et le 15 octobre, il écrit à Mlle de Trémereuc, probablement : nous vous « attendons avec impatience, et vous engageons à profiter des derniers beaux jours. Il en viendra bientôt de fort tristes dans tous les sens. » (Roussel, *loc. cit.*, t. II, p. 155.)

(3) Lisez par exemple la belle lettre de « F. Dubreil », publiée par Roussel, *loc. cit.*, t. II, p. 34. — Du Breil de Marzan a donné, en 1842, un poème intitulé : *La famille à l'autel* ; en 1846, une *Notice historique sur M. le vicomte du Breil de Pontbriant*, son oncle ; en 1850,

Digitized by Google

ries (1), il chercha un refuge dans ses chères idées. Elles éveillaient en lui les émotions d'une période, où il avait vécu d'une intensité rare ; elles avaient fait palpiter tout un grand peuple ; et plus il les contemplait, plus elles lui semblaient impérieuses comme la vérité, et belles comme la poésie. Dans son manoir isolé (2), la mélancolie pénétrante de l'automne, et la vie purement intellectuelle des mois d'hiver, l'enthousiasmèrent de son rêve. Et son rêve se teignit des couleurs du ciel breton. Il ressembla aux couchers de soleil dans la saison de tristesse, lorsque les nuées fantastiques et sombres se frangent de sang, mais, à travers leurs déchirures, laissent entrevoir des lacs bleus et doux. C'est alors que pensant libérer son âme, l'abbé de La Mennais composa les *Paroles d'un Croyant*.

F. Duine.

le *Grand Bey*, hommage rendu, grâce à son initiative, à la mémoire de Chataubriand. Il a composé des « *Souvenirs et Impressions* ». (Voir une note de F. Duine, dans la *Rev. des Tradit. Popul.*, octobre 1901, p. 479-480).

(1) Et toujours la terrible question d'argent : « M. de la Bouillerie... s'empare de tout ce que j'ai » (7 décembre 1832, in Laveille, *loc. cit.*, p. 277 ; et lettre du 3 janvier 1833, p. 278).

(2) Déjà en août 1820, il remarque lui-même que son « imagination s'échauffe » facilement à La Chénaie (Peigné, *loc. cit.*, p. 43). Dans les *Affaires de Rome*, (t. I, p. 190, 2e édit.), il écrira : habitant la campagne « où la vie interne a plus d'énergie, une foule de pensées et d'émotions, telles que les peut faire naître le spectacle si attristant de la société actuelle, se pressoient dans mon âme et la fatiguoient. Je crus qu'écrire ce que je ressentois me serait une sorte de soulagement. De là les *Paroles d'un croyant*. Je n'avois nullement alors le dessein de les livrer à l'impression. »

Digitized by Google

MIETTES D'HISTOIRE

LA COUR DU MEXIQUE DÉBARQUE A SAINT-NAZAIRE

Le Protocole mis a l'envers.

(Août 1866)

Malheureuse impératrice Charlotte, sa vie n'aura été qu'un long martyre. La vieillesse l'a voûtée, et a diminué ses souffrances morales ; toujours malade au physique, elle n'a plus ses terribles crises qui faisaient frayeur aux personnes préposées à la garde de sa personne. Elle a perdu, dit-on, le souvenir de la fusillade de Quéretaro ; pourtant les journaux ces temps derniers, tout en constatant le calme qui avait succédé à l'agitation, exprimaient certaines craintes : on se demandait si la mémoire du passé définitivement abolie n'avait pas commencé pour l'infortunée princesse l'éternité du repos que rien ne troublerait plus.

En lisant ces tristes nouvelles, notre souvenir se reportait à la journée du Huit août mil huit cent soixante-six, où l'on mit à Saint-Nazaire le protocole à l'envers. Ainsi s'exprimait le plus haut fonctionnaire de l'arrondissement, qui était aussi ennuyé qu'attristé

Digitized by Google

de n'avoir reçu aucun ordre de ses supérieurs hiérarchiques, pour faire à l'impératrice du Mexique une réception convenable. On l'attendait et rien n'était prêt, pas même le drapeau ; on ne pût se procurer de drapeau mexicain, personne n'en possédait. Un habitant de Saint-Nazaire, retour du Pérou, prêta un drapeau péruvien, et on ne manqua pas d'un drapeau d'Amérique, mais les choses prenaient une tournure comique. La mairie envoyait dépêches sur dépêches, le télégraphe ne donnait pas de réponses et était muet comme l'oracle de Delphes. La consigne était donc de ne pas bouger. La ville était bien administrée par M. G...., homme courtois et habile en affaires, mais le maire de Saint-Nazaire était absolument ignorant des usages diplomatiques et des règles du protocole ; il voulut faire pour le mieux, il tourna, comme nous le disions plus haut, le protocole à l'envers.

Aussitôt le paquebot signalé, il réunit à la hâte le conseil municipal, et exposa en quelques mots l'état des négociations. M. de Ch., sous-préfet trop flegmatique, avait peur de voir son avancement compromis par quelque gaffe, et prétendait que la sagesse commandait de s'abstenir. Cette attitude eut été une pure ingratitude ; l'expédition du Mexique avait coûté cher à la France, mais elle avait largement contribué à la prospérité de Saint-Nazaire : il fallait témoigner de la reconnaissance. Ainsi parla le maire, puis les adjoints et le conseil tâchèrent d'arriver à temps. Il fallait se presser, le bateau était en vue ; mais des habits à queue, mais des faux-cols, mais des chemises à jabots, mais des souliers vernis ou tout au moins cirés ; chacun, suivant l'expression de madame de Sévigné, se moqua de ces sottises et l'un des conseillers ne prit même pas la peine

Digitized by Google

de quitter ses sabots. Le maire, essoufflé d'avoir couru et étant hors d'haleine, ne put discourir ni contenir son émotion. Il balbutia à l'impératrice beaucoup d'excuses et des regrets, disant que la ville qu'il administrait ne faisait que naître, mais que l'impératrice admirerait bientôt la belle rue Villez-Martin qu'on perçait dans les sables. Plusieurs belles maisons étaient déjà construites, et deux hôtels très confortables où la Cour du Mexique ferait un excellent dîner et passerait une bonne nuit. Ce petit discours était empreint d'une bonhomie charmante. Cette réception était tout de même trop à la bonne franquette, l'impératrice ne put contenir son indignation. « Monsieur le maire, dit-elle, « je vous re-« mercie, mais comment se fait-il que M. le préfet ne « se trouve ici pour nous souhaiter la bienvenue, la « troupe ne nous a pas présenté les armes, la Cour du « Mexique va donc parcourir votre ville sens escorte ; « je vous ordonne de nous faire conduire immédiate-« ment au chemin de fer, je veux voir l'empereur demain. » La cour côté Espagnol Martin Castillo, del Valle, comte de Bombelle, del Barrio et autres insistèrent pour se rendre à la gare, mais les Parisiens, anciens journalistes qu'on avait créés chambellans, opinèrent qu'il fallait stopper à Saint-Nazaire, envoyer des tartines aux journaux de Paris et se préparer une bonne presse avant de débarquer à Montparnasse. La Cour gagna à pied l'hôtel Bély où l'impératrice se rendit en fiacre. Les chambellans passèrent la nuit à faire de la copie qui ne fut pas insérée à temps pour provoquer au moins un rassemblement de curieux. Peut-être la poste avait-elle agi par ordre en mettant si peu de diligence à transmettre les lettres et les télégrammes. Chose extraordinaire, il n'y eut presque personne au

Digitized by Google

moment de l'arrivée à Montparnasse. Le général, le grand écuyer et les officiers devant former l'escorte furent eux-mêmes en retard. C'était le neuf août 1866. Le général de Genlis, M. de Cossé Brissac, grand écuyer, après avoir salué correctement l'impératrice et sa Cour, firent connaître les instructions qu'ils avaient reçues du ministre. Les hôtes des Tuileries se trouvant à Vichy, rien n'était prêt pour recevoir la souveraine dans les palais impériaux ; la Cour du Mexique et les voitures devaient prendre le chemin du Grand-Hôtel où des appartements dignes et princiers avaient été aménagés. L'empereur mit un certain empressement à recevoir la visite de l'impératrice Charlotte et dès le onze août le *Moniteur officiel* insérait les lignes qui suivent : « La jeune impératrice du Mexique est arrivée à Paris, « elle est descendue au Grand-Hôtel, Sa Majesté a été « reçue à Saint-Cloud où elle a eu un long entretient « avec l'empereur. » Le compte-rendu, comme on le voit, est très bref, les numéros suivants de la feuille officielle parlent de la cure d'eau que la malencontreuse visite est venue interrompre ; ils vantent les bons soins du docteur Alquié, le dévouement de Félix et de Léon, les deux fidèles valets de l'empereur.

Le *Moniteur* d'août 1866 donne d'autres nouvelles, toutes sont étrangères aux affaires du Mexique. Elles valaient bien la peine qu'on s'en occupât, il est fort probable que l'impératrice avait dévoilé des secrets que les rapports de Bazaine n'avouaient pas. Ses plaintes furent écoutées, mais mal accueillies ; on ne lui donna aucune espérance. L'impératrice se retira sans saluer le cent-garde en faction à la porte des appartements impériaux et refusa la main que lui tendait l'aide-de-camp de service. Elle fut moins aimable

Digitized by Google

envers eux qu'envers la municipalité nazaréenne. — N'était-ce pas injustice d'avoir chargé cette dernière de tous les péchés des Tuileries et du Quai-d'Orsay. La réception de Paris fit réfléchir la Cour du Mexique, et en fin de compte celle de Saint-Nazaire fut trouvée plus franche et plus cordiale. Dans un banquet organisé par les soins de la presse indépendante, le général Woll, aide-de-camp de l'empereur Maximilien, envoya son salut à la ville de Saint-Nazaire qui deviendrait florissante à cause de ses relations avec l'empire du Mexique. Le général mexicain était optimiste, sa personne inspira beaucoup de sympathie qui ne désarma pas l'opposition.

Au dire des politiciens du temps, nos arsenaux et notre trésor allaient être vidés, si l'alliance avec le Mexique n'était pas dénoncée (1).

On dit à tort que les journaux dirigent l'opinion, bien plus souvent ils la subissent. Les journalistes étaient de cœur avec le Mexique, mais n'osèrent presque rien dire en faveur d'une alliance condamnée par l'opinion. Le voyage de l'impératrice Charlotte marquait-il le commencement de l'agonie de l'alliance franco-mexicaine ? Les historiens de l'avenir élucideront la question, s'ils ne trouvent pas de documents, ils en forgeront. Le conteur d'anecdotes qui écrit aujourd'hui doit être exact, car il conte l'histoire d'hier : la vérité est qu'on ne sut pas grand'chose des paroles échangées entre Napoléon III et la princesse Charlotte au cours de leur entrevue. Il est probable que l'empereur ne prodigua pas les marques de bienveillance, mais donna de bons conseils en avertissant la jeune impératrice

(1) Les rapports de M. Dano, représentant la France au Mexique, étaient très alarmants.

Digitized by Google

qu'elle prendrait un parti sage en renonçant à une couronne qui devenait dangereuse à conserver, car les troupes françaises, décimées par le vomito négro, ne resteraient pas indéfiniment à garder l'empereur du Mexique. Ce pauvre pays a déjà expié le crime commis à Quéretaro ; ses misères ne sont pas finies, les journaux nous apprennent que les ouvriers sans pain et sans travail pillent les boulangeries et toutes les boutiques. A Valladolid, ces jours-ci, ils rendaient visite au préfet et une bande d'un millier le sommait de procurer du travail. Les autorités ne peuvent promettre mieux que d'étudier la question, qui restera longtemps à l'étude.

Décidément, on est plus malheureux au Mexique qu'au temps où régnaient en ce pays le bon empereur Maximilien et Charlotte, sa gracieuse épouse.

JOSEPH DE TRÉMAUDAN.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

MA BEAJ JERUSALEM, gant an Au. Le Clerc (Kloarek ar WERN). — Prud'homme, Saint-Brieuc, 1903.

EXERCICES SUR LA GRAMMAIRE BRETONNE DU DIALECTE DE VANNES, par A. Guillevic, professeur au Grand Séminaire de Vannes, et P. Le Goff, aumônier de N.-D.-des-Pins à Pluvigner. — Vannes, Lafolye, 1903.

C'est un véritable plaisir pour nous que de rendre compte des deux nouveaux ouvrages que trois enfants de la Bretagne Bretonnante viennent d'écrire pour la gloire de leur patrie et la défense de sa langue. L'auteur du premier, M. l'abbé L. Le Clerc, licencié ès-lettres, est professeur à l'Institution Notre-Dame de Guingamp ; des auteurs du second, l'un est directeur au Grand Séminaire de Vannes et l'autre, prêtre érudit du Morbihan. Tous trois sont ecclésiastiques et comptent parmi les membres les plus distingués de l'Eglise de Bretagne. Ils ont compris que le clergé devait prendre la tête du mouvement breton et le mener à la victoire d'accord avec les professeurs et les bardes. Honneur à eux !

M. Le Clerc nous raconte son voyage à Jérusalem dans un breton absolument remarquable, impeccable, avec une orthographe soignée suivant les principes établis par Ernault et Vallée. On l'a déjà dit, et je le répète, ce livre a sa place marquée à côté du paroissien et de la Vie des Saints. Aux longues veillées d'hiver, les habitants du Léon, du Tréguier et de la Cornouaille voudront le lire au coin du feu ; tous le comprendront, parce que l'auteur, qui connaît les secrets de notre langue, est arrivé à mettre son récit à la portée des trois dialectes.

Digitized by Google

Ma Beaj Jerusalem, œuvre de propagande s'il en fut, est en vente chez Prud'homme à Saint-Brieuc, chez les principaux libraires de Bretagne et chez Le Dault rue du Val de-Grâce à Paris. Prix : 2f,50 le volume port en sus. 12 fr. les six volumes.

Le dialecte de Vannes a de telles dissemblances avec ceux du Finistère et des Côtes du Nord que ma *Beaj Jerusalem* n'a pas été écrit pour ceux qui le parlent. Comme compensation tous voudront acheter les *Exercices sur la grammaire Bretonne du dialecte de Vannes*. On a rarement vu un travail plus clair et mieux combiné. La place nous manque malheureusement pour analyser comme il conviendrait l'œuvre de MM. Guillevic et Le Goff. Disons seulement qu'elle fait suite à leur grammaire et qu'elle en forme le complément indispensable. Appuyée sur des travaux comme ceux de MM. Guillevic, Le Goff et Vallée, la langue bretonne est sûre de suivre son chemin sans dévier. L.

*
* *

La Mer Fleurie, par M. Paul Sébillot. — Paris, Alphonse Lemerre, 1903.

M. Paul Sébillot est un poète de race et sa Muse bien bretonne était vraiment celle qui convenait pour chanter « la Mer Fleurie » cet Océan qui tour à tour caresse ou meurtrit nos côtes armoricaines. Chez M. Sébillot l'expression est toujours juste et l'image fidèle et précise bien que parfois il en prenne peut-être un peu à son aise avec l'histoire ou la tradition, au moins en ce qui concerne la vie des Saints. Sainte Blanche qu'il appelle la *Vierge de Saint Cast*, était l'épouse très aimée de saint Fragan, et la glorieuse mère de 3 saints : saint Gwennolé, saint Guéthénoc et saint Jacut. Sous le nom de sainte Gwenn elle est très vénérée sur la côte nord de l'Armorique. Mais peut-être y a-t-il eu deux saintes du même nom venant toutes deux de la Grande Bretagne en cet heureux temps où on l'appelait : « l'Ile des Saints. »

Digitized by Google

Le Rivage – Les Pêcheurs — Amours et Tristesses — Les Bateaux — En Mer — Sous les Flots — Marins et Corsaires... tels sont les titres qui divisent les poésies du nouveau recueil. La note mélancolique y domine bien entendu, comme elle domine en toute œuvre vraiment *bretonne*. Celles de ces poésies qui n'ont pas trait à des légendes populaires, se rapportent à la vie des Pêcheurs et l'on sent alors qu'elles sont basées sur des souvenirs personnels, sur des choses vues, entendues, *vécues* enfin, qui leur donnent un grand charme de sincérité. Parmi celles-là je citerai plus particulièrement : *Jour de mai*... Mais elles sont toutes bonnes et méritent toutes d'être lues. A ceux qui aiment les jolis vers facilement écrits et sincèrement *pensés*, nous recommandons vivement « la Mer Fleurie » de M. Paul Sébillot.

GWENN.

*
* *

LES JUSTICES SEIGNEURIALES EN BRETAGNE AU XVIIe ET AU XVIIIe SIÈCLE, par André Giffard. — Paris, Arthur Rousseau, 1903.

Cette étude très consciencieuse et très approfondie comble une lacune considérable de l'histoire judiciaire de notre province. Nous connaissions assez bien en effet, grâce à de savants ouvrages, l'histoire du Parlement et de la Chambre des Comptes de Bretagne, mais les anciennes justices seigneuriales, dont le rôle était nécessairement beaucoup plus modeste, n'avaient fait jusqu'à présent l'objet d'aucun travail spécial. Sans s'attarder à la question des origines, très obscure et d'un intérêt médiocre, M. André Giffart nous décrit d'une façon fort intéressante le fonctionnement et l'organisation de ces anciennes justices seigneuriales. Elles étaient d'ailleurs en Bretagne beaucoup plus nombreuses que partout ailleurs et leur compétence était plus étendue que dans la plupart des autres provinces. Les différents juges seigneuriaux connaissaient de toutes les difficultés qui naissaient entre le

Digitized by Google

seigneur et ses vassaux, présidaient à la réception des aveux, à l'exécution des corvées, servaient d'intermédiaire entre les vassaux et le seigneur et assuraient la conservation de tous les droits utiles de ce dernier ; en outre leur compétence au point de vue civil et criminel était très considérable dans l'étendue de leur ressort et ils réunissaient jusqu'à un certain point les pouvoirs actuellement partagés entre les juges de paix, les tribunaux d'arrondissement, la Cour d'assises et quelques officiers de l'ordre administratif. On comprendra donc facilement tout l'intérêt que présente au point de vue de l'histoire judiciaire de Bretagne l'ouvrage de M. André Giffard. P. F.

*
* *

La Maison de Laval, (1020-1605). *Etude historique accompagnée du cartulaire de Laval et de Vitré*, par le c^te^ Bertrand de Broussillon, illustrée de nombreux sceaux et monuments funéraires, par Paul de Farcy, t. V, Nouvelles recherches. Table des noms par Eugène Vallée. Paris, Picard, 1903. In-8°, xvi-308 p.

Après avoir rendu compte dans cette Revue et dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou* qui l'a précédée, des divers volumes de *La Maison de Laval*, nous sommes heureux d'annoncer le dernier tome de ce véritable monument élevé à la gloire d'une des grandes familles dont la France a le droit d'être fière.

Le présent volume clot dignement la série : d'abord par une introduction où l'auteur résume les résultats nouveaux qu'a apportés son œuvre aux notions que l'on possédait sur les Laval et les Vitré, et où il défend quelques-unes de ses assertions combattues par la critique au sujet des premiers seigneurs ; ensuite par une nouvelle série de 239 documents, qui, ajoutés aux précédents, portent à 3410 le total des pièces du cartulaire de Laval.

Digitized by Google

Avec un scrupuleux souci de l'exactitude, M. de Broussillon nous donne une liste des Additions et corrections inévitables dans un travail d'aussi longue haleine. La publication se termine par une Table alphabétique des noms qui ne comprend pas moins de 174 pages. C'était le complément indispensable d'un ouvrage aussi touffu.

Nous ne répéterons pas ici les éloges que nous avons donnés à l'auteur lors de l'apparition de chacun de ses volumes ; mais, dans une *Revue de Bretagne*, nous ne saurions nous empêcher de redire que tous ceux qui s'occupent de l'histoire de cette province trouveront, dans les cinq volumes de M. de Broussillon, quantité de matériaux puisés aux meilleures sources, relatifs à cette histoire. Aussi, tout en félicitant notre érudit voisin d'avoir mené à bon terme sa volumineuse enquête, louons-nous également des services qu'il a rendus aux travailleurs bretons, qui, après ceux du Maine, seront les premiers à bénéficier de ses labeurs.

René Blanchard.

*
* *

Essai historique et topographique sur la bataille de Formigny, par Jules Lair, membre de l'Institut. Edition augmentée de nouveaux documents, notes, portraits et plans. Paris, Hon. Champion ; Bayeux, Tostain, 1903, 1 vol. gr. in-8°.

La bataille de Formigny est un des grands événements de la guerre de cent ans, ses résultats ont été si considérables qu'on a pu la représenter comme le prélude de l'expulsion totale de nos envahisseurs hors du royaume de France. Un simple chapitre dans une histoire générale est bien insuffisant pour satisfaire la curiosité et surtout pour éclaircir tous les incidents qui accompagnent d'ordinaire les drames de ce genre, on comprend qu'un érudit patriote non content des affirmations des chroniqueurs cherche à se rendre compte de

Digitized by Google

toutes les péripéties de la lutte et à mesurer par lui-même les chances de succès que les deux partis avaient dans leur enjeu.

Jusqu'en 1824, aucun rapprochement entre les textes contemporains et l'examen topographique des lieux n'avait été tenté ; c'est M. Lambert, un savant de Bayeux, qui le premier exposa une théorie raisonnée du combat de Formigny, mais son opinion ne pouvait être définitive, car il n'avait pas en main la moitié des documents dont nous disposons aujourd'hui. M. le professeur Cosneau, dans son *Histoire du connétable de Richemont* rechercha la précision en publiant un plan de la bataille, en 1886, sans toutefois dissiper tous les doutes ; puis M. Joret, en 1903, fit devant l'Académie des Inscriptions une communication relative au même fait historique en plaçant les combattants dans des limites que M. Lair juge trop restreintes. C'est pourquoi il a voulu, à son tour, prendre la parole pour nous décrire la position respective des deux armées, la tactique de leurs chefs, les alternatives de succès et de revers qui ont marqué cette journée, la liste des combattants, en interrogeant tous les documents que contiennent encore nos bibliothèques publiques.

A quelques mois d'intervalle, M. Jules Lair nous a donné deux éditions de l'étude qu'il consacre à la bataille de Formigny tant il a souci d'être exact et complet, et personne ne s'en plaindra, car la deuxième édition est ornée de planches qui feront la joie des amateurs de couleur locale et de pièces rares. Dans ses dernières recherches, il a eu la bonne fortune de mettre la main sur des dessins qui compensent en partie la perte des pièces originales. Nous n'avons plus le portrait du connétable de Richemont conservé autrefois aux Chartreux de Nantes, mais M. Lair nous montre en échange des croquis, qui ont un grand air de vérité. De plus il appelle notre attention sur des tapisseries qui décoraient autrefois le palais de Fontainebleau et dont l'auteur avait pris pour sujet la bataille de Formigny qu'il avait traitée en dix tableaux. Il est possible que ces tapisseries soient encore entre les mains d'un collectionneur embarrassé pour en déterminer la valeur,

Digitized by Google

il est à souhaiter que le présent appel tombe sous ses yeux et l'incite à faire connaître son trésor. Dans l'un des tableaux l'artiste avait représenté la bataille du Taudis ou du Pont, c'est-à-dire l'attaque du retranchement des Anglais qui termina la lutte, il doit-être assez détaillé pour qu'on y reconnaisse la place qu'occupait l'armée anglaise, c'est du moins la conviction de M. Lair dont le but est de décrire les mouvements des deux armées comme le ferait un stratégiste de profession. A son avis, les Français doivent leur succès à deux causes : d'abord à leur bravoure, ensuite à la faute que commirent leurs adversaires en se tenant sur la défensive. Pour lui l'action a commencé sur une rive du ruisseau de Saint-Louis et s'est terminée sur l'autre ; son système est exposé avec une si grande clarté et avec une telle abondance de renseignements qu'on se laisse volontiers influencer par ses arguments. Dans tous les cas, les Bretons doivent remercier M. Lair d'avoir ramené l'attention publique sur une bataille dont l'heureuse issue est due en grande partie à un connétable breton et aux nombreux compatriotes qui l'accompagnaient.

LÉON MAITRE.

*
* *

DESCENTE DES ANGLAIS A SAINT-CAST EN 1758, par Aurélien de Courson, Vannes, Lafolye, 1903.

Bonne étude, faite sur les documents des Archives de la Guerre, et accompagnée de deux croquis, sur ce glorieux épisode de nos luttes contre l'ennemi héréditaire.

C. C.

*
* *

LES INFLUENCES CELTIQUES AVANT ET APRÈS COLOMBAN, *essai historique et archéologique*, par Charles Roessler, Paris, 1902.

CELTICA, *recueil semestriel de mémoires relatifs à l'archéologie, à la numismatique et au folklore celtique*, publié par le même, tomes I et II, Paris, 1903.

Digitized by Google

Deux faits m'ont paru surtout dignes d'être signalés dans le premier de ces ouvrages, qui donne malheureusement plutôt l'impression d'une série de notes juxtaposées sur des points de détails que d'une thèse suivie : 1° l'existence pendant des siècles d'une civilisation commune aux riverains de la Manche et de la mer du Nord, si bien que la Gaule septentrionale est plus en rapports avec la Norvège qu'avec la Gaule méridionale (pages 6, 7, 8), civilisation détruite par les barbares qui ont introduit chez nous l'usage du fer (page 71) ; 2° l'origine irlandaise de certains motifs de décoration architecturale, appelée à tort saxonne ou scandinave (pages 85 et 93), que l'on retrouve dans les miniatures des plus vieux manuscrit irlandais, influencée elle-même par les procédés de l'orfèvrerie et de la bijouterie irlandaises. Les écoles celtiques de Poitiers (page 52), les nombreux élèves de Luxeuil (pages 57 et 58), dont M. Roessler oppose l'intransigeance religieuse à l'opportunisme de leurs successeurs (page 60), ont propagé cette influence, fréquemment ravivée par de nombreux émigrants. Sur l'introduction tardive du duel dans le droit celtique (page 10), sur le caractère gaulois (pages 20 et 21, 26 à 28), on trouvera également de curieux renseignements. Je regrette toutefois que M. Roessler ait pris au sérieux l'attribution aux Goths par Jordanès d'une historiette qui en réalité se rapporte aux Gètes.

Dans le tome I de *Celtica*, je citerai tout particulièrement une étude sur la langue et la répartition géographique des inscriptions gamiques (pages 13 et 17 à 25) ; les renseignements relatifs aux retranchements maritimes de la Basse-Seine, très différents des forteresses gauloises de l'intérieur, mais qui ressemblent fort à celles que l'on trouve à l'embouchure de l'Eider, à celles que César décrit chez les Bretons et Tacite chez les Cimbres, où l'on a retrouvé des monnaies d'or de l'époque républicaine, commerçante et pacifique, très différentes dans leur symbolisme des monnaies d'argent où les chefs guerriers du Ier siècle ont gravé leur effigie (pages 51 et 52, 54, 74 et 75), sur la phalère considérée comme l'étendard

Digitized by Google

national des Gaulois (page 87), sur les survivances païennes, que l'on retrouve dans les cérémonies pratiquées par les chanoinesses de Remiremont (pages 89 et 90, 91, 92), sur le monstre appelé Taranne et qui me paraît être un souvenir de la féroce déesse Taranis (page 95).

C. C.

*
* *

Dans le numéro d'octobre de la *Revue de Bretagne* a paru, sur le Congrès de l'Union Régionaliste de Lesneven, un excellent article de M. le D. Picquenard où le discours, prononcé à l'ouverture du Congrès par le Marquis de l'Estourbeillon, est dignement loué. Aujourd'hui que ce discours nous arrive sous la forme d'une élégante brochure (Redon, imprimeries réunies A. Bouteloup, 1903), nous en apprécions, pour notre compte, les hautes pensées, la mâle et patriotique éloquence. Le vaillant député de la Bretagne, directeur de cette *Revue*, a dit hautement à Lesneven ce que pensent tous les vrais Bretons ; il a prêché la décentralisation, affirmé le réveil de la race et, s'assimilant une belle formule de l'Américain Nourse. « La plus grande Bretagne dans la plus glorieuse France », il a fait battre tous les cœurs.

O. DE G.

*
* *

LES BRETONS dans le dernier album Mariani.

On sait que M. Joseph Uzanne, frère de l'écrivain si connu, rédige avec beaucoup de tact et de compétence les notices des *Figures contemporaines* qui composent les Albums Mariani. Le huitième de ces albums vient de paraître, réalisant peut-être un nouveau progrès typographique et iconographique sur les précédents. Parmi les notices, nous en relevons trois qui sont consacrées à des Bretons, le savant professeur de botanique au Muséum d'histoire naturelle, membre de l'Académie de médecine, M. Edouard Bureau, Yann Nibor (Albert

Digitized by Google

Robin) de Saint-Malo, le poète et le chansonnier des matelots, qui inspire à M. Uzanne une page charmante, le Dr Vincent de Kerouman, de Brest, l'éminent médecin inspecteur des troupes coloniales. Ces trois Bretons, que d'autres suivront bientôt (on nous signale MM. Armand Dayot et Louis Tiercelin comme devant figurer au prochain Album) s'unissent à leurs nombreux confrères pour célébrer les bienfaits du vin Mariani. Il appartenait à ce moderne enchanteur et à son collaborateur, M. J. Uzanne, de faire de la réclame vraiment artistique et de la publicité littéraire.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

M. Léon Le Berre (Ab Alor) désire échanger des cartes postales illustrées Irlandaises contre les cartes de Villard parues il y a cinq ans (Jaffrennou, Ab Alor, Parker, etc.), et celles de la collection du *Lit Clos* qui lui seraient adressées 122, Leinster Road, Dublin, (Irlande).

Le Gérant: LE BAYON.

Vannes. — Imp. LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.

Digitized by Google

TABLE ANALYTIQUE
ET ALPHABÉTIQUE

TOME XXX. — DEUXIÈME SEMESTRE

AUDREN (Abbé). L'Eglise Notre-Dame de Vitré. Août. 172.

BARDE DU MENEZ BRÉ (Le). Hunvre Annaïk. Octobre. 337.

DE BARTHÉLEMY (A.). Réception d'un monnayer en la Monnaie de Rennes (1580-1583). Novembre. 385.

LE BERRE (Léon). *Humble moisson* (par Sijenna). Août. 190.

DE BÉLIZAL (Cte de Gouzillon). Preuves de noblesse d'un chevalier de Malte. La maison de la Lande-Calan. I. Août. 97. — II. Septembre. 245. — III. Fin. Octobre. 356.

BERTHOU (Yves). Brizeux chez les exilés. Décembre 536.

LE BIHAN (F.). Fil d'argent. Octobre. 349.

BLANCHARD (René). *La Maison de Laval (1020-1605) tome V* (par le Cte Bertrand de Broussillon, illustrée par P. de Farcy, nouvelles recherches, table des noms par Eugène Vallée). Décembre. 562.

BOSSARD (Abbé Pierre). Brizeux à Montpellier. Septembre. 195.

BOTREL (Théodore). Les Bretons de Brizeux. Octobre. 289.

DE CALAN (Vte). La Bretagne dans les romans d'aventures. VI. Fin. Juillet. 24. — Les Funérailles de du Guesclin. Août. 149. — Antoine de la Salle et le Seigneur du Chastel. Décembre. — *Les influences celtiques avant et après Colomban* (par Ch. Rœssler); *Celtica* (recueil publié par le même). Décembre. *Descente des Anglais à Saint-Cast* (par Aurélien de Courson). Décembre.

DUINE (F.). Contes et Légendes de Bretagne. Août. 135. — La Mennais à Juilly. Décembre. 542.

DE FRESLON (Paul). *Les Justices seigneuriales en Bretagne au XVIIe et au XVIIIe siècles* (par André Giffard). Décembre. 561.

Digitized by Google

LE G. (Ch.) *Saint François d'Assise et son Ecole* (par Paul Henry). Août. 185.

DE GOURCUFF (Olivier). *Le Pays de Misère* (par Pierre Laurent). Juillet. — *La Mer Fleurie* (par Paul Sébillot). Juillet. — *Histoire du Peuple Breton depuis son arrivée en Armorique jusqu'à nos jours* (par Paul Sébillot). Juillet. — *Bro goz ma Zadou* (par Jaffrennou). Juillet. — *Le Truquage*. (par Paul Eudel). Juillet. — *Force ennemie* (par John-Antoine Nau). Juillet. — *La Cape de lin* (par Louis Haugmard). Juillet. — *Coups de clairon* (par Th. Botrel). Août. — *L'Imprimerie à Brest. Les Malassis* (1685-1813) (par M. L. Delourmel). Août. — *Le Bulletin de l'Union Régionaliste Bretonne*. Août. — *Artistes Artésiens aux expositions de 1903* (par E. Langlade). Août. — *Mes vingt-et-un jours à la Bourboule* (par Paul Eudel). Septembre. — *Jean-Louis Hamon peintre* (par Eugène Hoffmann). Septembre. — *Répertoire général de Bio-Bibliographie Bretonne* (par René Kerviler). Septembre. — *Un Moine. Le P. Antonin Dauzas* (par le P. Ingold). Octobre. — *Divertissements hygiéniques* (par A. Chéreau). Octobre. — *La défense de la liberté du culte à Paris* (par J. Fonssagrives). Octobre. — *La Race et le Terroir* (par Albert Grimaud). Novembre. — *Discours du Mis de L'Estourbeillon au Congrès de l'U. R. B. à Lesneven*. Décembre. — Les Bretons dans le dernier album de Mariani. Décembre.

LE GOUVELLO (Vte H.). *L'Escalade de 1602. L'histoire et la Légende* (par A. de Becdelièvre). Juillet. 83.

DE LA GUICHARDIÈRE (H). Rapports littéraires et historiques de la section d'histoire et de littérature, de l'U. R. B., en 1903. I Novembre 414. — II. Fin Décembre. 522.

GUILLOUX (abbé). Les Prêtres de Baud pendant la Révolution. V. juillet 57. — VI. août. 178. — VII. Septembre. 238. — VIII. Octobre 363. — IX. Fin. Décembre. 512.

GWENN. *Monseigneur Fournier, sa vie et ses œuvres* (par l'abbé Pothier). juillet. 84. — *Idylle d'Artiste* (par Bernard Steller). Septembre. 282. — *Vie de Mgr Bécel évêque de Vannes* (par M. le chanoine Max Nicol). Octobre 381. — *La Mer Fleurie* (par M. Paul Sébillot). Décembre. 560.

JAFFRENNOU (Fr.). Silhouettes bretonnes : François Vallée (Ab Hervé). — Novembre. 390.

JUSTICE (Octave) A Brizeux. Septembre. 209.

Digitized by Google

De Laigue (Cte René). *La Bretagne qui chante* (par Lou... Août. — *Chants des Offices extraits du Chant de Rennes* (par chanoine Caharel). Août. — *Dolmens et menhirs armoricains* (pa... M. l'abbé Millon). Août. — *Sous les pommiers* (par J. Le Fustec). Août. — *Barzaz Taldir* (par Jaffrennou). Novembre. — *Grains de sable et Gouttes d'eau* (par Mme du Faouëdic). Novembre. — *Ma beaj Jerusalem* (par M. l'Abbé Le Clerc). Décembre — *Exercices sur la grammaire bretonne du dialecte de Vannes* (par MM. Guillevic et Le Goff). Décembre.

Langlade (Emile). Brizeux. Septembre. 193.

Maitre (Léon) *Mesures fiscales exercées en Bretagne par les Papes d'Avignon à l'époque du grand schisme d'occident* (par G. de Lesquen et G. Mollat). Novembre. 470. — *Essai historique et topographique sur la bataille de Formigny* (par Jules Loir). Décembre. 563.

Millon (Abbé A.). Choses de chez nous : Chronique de Bretagne. Juillet. 63. — Septembre. 261. — Novembre. 452.

Olga (Ctesse). Son mari, IV. Juillet. 34. — V. Août. 151. — VII. Fin. Septembre. 218.

Parker (Jos.). Le Père Noël. Décembre. 530.

Peyron (Abbé). Documents touchant l'insurrection du Léon en mars 1793. VIII. Fin. Octobre. 324.

Picquenard (Docteur). Recherches sur l'extension ancienne de la Forêt de Névet. Juillet. 5. — Le sixième congrès de l'U. R. B. Octobre. 292.

Pocquet (Barthélemy). Un prédicateur poursuivi en 1770. I. Novembre. 401. — II. Fin. Décembre. 481.

Rousseau (Docteur A.). L'Idée décentralisatrice et les partis politiques sous la Restauration. V. Juillet. 43. — VI. Septembre. 231. — VII. Novembre. 425. — Décembre. VIII. Fin. 462.

Steller (Bernard). Concert. Juillet. 23.

de Trémaudan (J.). Miettes d'histoire : Le Commerce de Nantes (XVIIe-XVIIIe siècles). Juillet. 16. — Au Temps du Directoire. Octobre. 351. — La Cour du Mexique débarque à Saint-Nazaire. Le protocole mis à l'envers (août 1866). Décembre. 553.

Trévédy (J.). Le premier volume du Cours d'histoire professé à Rennes

Digitized by Google

... Borderie. — *Histoire des Bretons*, (par M. Y. Sébillot). — Août. 114.

UBALD D'ALENÇON (F.). Un vieux témoignage du patriotisme breton. Septembre. 214.

UZUREAU (Abbé F.). M. Morin curé de Freigné guillotiné à Angers (5 mars 1794). Octobre. 342.

VALLÉE (F.). Kabusin ar Gwen. Août. 160.

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes Imprimerie LAFOLYE FRÈRES.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google